

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2022-2023

PARTIE 2

Renseignements particuliers

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

RP1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2021-2022. Indiquer :

- a) le lieu ;
- b) le coût ;
- c) la ou les dates de participation ;
- d) le nombre de participants ;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le coût des formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du Ministère s'élève à 108 915,50 \$.

RP2. Nombre et pourcentage d’employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2020-2021 et 2021-2022. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d’employés devenus permanents.

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits budgétaires.

RP3. Copie et détail des demandes d’optimisation reçues par le ministère ou organismes qui en relèvent concernant les efforts budgétaires demandés par le président du Conseil du Trésor pour 2021-2022 et 2022-2023.

La réponse à cette question relève du Secrétariat du Conseil du trésor.

RP4. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2021-2022, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

La réponse à cette question se trouve à la question RG44.

RP5. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2021-2022. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
De Cruz, Natasha	5 026,07 \$	- Traductions pour le site Internet - Traductions de lettres types - Traductions d’outils de communications - Traductions d’outils promotionnels - Traductions de documents administratifs
Services de traduction Noisette (Vivianne Rozsa)	769,34 \$	- Traductions pour le site Internet - Traductions de documents administratifs - Traductions d’outils de communications
Documents Traduction	20 342,69 \$	- Traductions pour le site Internet - Traductions de lettres types - Traductions de courriels types - Traductions d’outils de communications - Traductions de formulaires - Traductions de documents administratifs - Traductions d’outils promotionnels - Traductions d’outils pour les médias sociaux
ASIATIS Un mot d’Excellence	5 688,57 \$	- Traductions de formulaires - Traductions d’outils de communication - Traductions d’outils promotionnels
Traduction Proteus (Boulanger)	977,50 \$	- Traductions de courriels types - Traduction pour la mission de recrutement Journées Québec États-Unis - Traductions d’outils de communications

Total : 32 804,17 \$

RP6. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l’achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2021-2022.

Selon les factures disponibles au 28 février 2022.

Saint-Jacques, 276, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1N3

Nettoyage COVID-19

Se référer à la fiche RG55

Aéroport de Montréal, 925, boul. Roméo-Vachon, Boul. N, Dorval (Québec) H4Y 1H2

Fourniture et installation poignée à code porte toilettes

Local T1023

1 042,81 \$

Édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est (Québec) G1R 5X9

Entretien du système Sphinx

97,27 \$

Total des dépenses

1 140,08 \$

RP7. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2021-2022 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l’objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) n’a été responsable d’aucun concours en 2021-2022.

RP8. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2021-2022 et pour chacune :

- a) le nom de la campagne;
 - b) les coûts ventilés par postes de dépenses;
 - c) le nom de la (des) firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser;
 - d) le plan média, soit les dates de diffusion de la campagne;
 - e) les objectifs visés par chaque campagne.
-

Trois campagnes de promotion des Journées Québec (JQ)

Coût total : 325 012,51 \$

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion :

Du 12 avril au 25 mai 2021 (JQ France)

Du 16 août au 15 septembre 2021 (JQ Transport routier)

Du 12 octobre au 21 novembre 2021 (JQ France)

Objectif : Susciter l'inscription en ligne de candidats pratiquant certains métiers et professions ciblés à l'une des activités de recrutement Journées Québec.

Campagne de promotion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Coût total : 100 282,30 \$

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion :

Du 4 octobre au 7 novembre 2021

Objectif : Promouvoir la Semaine québécoise des rencontres interculturelles auprès de la population québécoise.

Campagne de promotion des services de francisation

Coût total : 524 701,92 \$*

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion :

Campagne *C'est le bon moment d'apprendre le français* : du 12 avril 2021 au 15 juillet 2021

Campagne *Fiers de parler français* : du 16 août 2021 au 28 février 2022*

*Les informations fournies couvrent la période jusqu'au 28 février 2022, mais la campagne se poursuit jusqu'au 31 mars 2022 pour l'année financière 2021-2022.

Objectif : Faire la promotion des cours de français du Ministère et inciter les personnes immigrantes à s'y inscrire.

Campagne de promotion des services d'intégration (Accompagnement Québec)

Coût total : 41 011,37 \$*

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d’offres du CAG

Dates de diffusion :

Du 24 janvier au 28 février 2022*

*Les informations fournies couvrent la période jusqu’au 28 février 2022, mais la campagne se poursuit jusqu’au 31 mars 2022 pour l’année financière 2021-2022.

Objectif : Faire la promotion des services d’Accompagnement Québec du Ministère et inciter les personnes immigrantes à s’y inscrire.

RP9. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2021-2022 :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé;
- d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Programmes de subventions

En 2021-2022, les programmes bénéficient des budgets suivants* :

<i>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)</i>	57 M\$
Programme d'appui aux collectivités (PAC)	15,9 M\$
Programme <i>Soutien à la mission</i> (PSM)	5,4 M\$
<i>Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)</i>	2,4 M\$
Programme <i>d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants</i> (PAFILI)	69,7 M\$
Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC)	0 K\$ ¹

¹ Le PAFFARC a été mis en place au cours de l'année 2021-2022. Aucune somme n'était indiquée au livre des crédits initial 2021-2022.

*Budget initial au livre des crédits 2021-2022

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Il est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes immigrantes.

Le Programme d'appui aux collectivités

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) favorise la concertation des acteurs régionaux qui veulent renforcer les relations interculturelles harmonieuses et rendre leur milieu encore plus inclusif. Il s'appuie sur l'engagement des partenaires pour favoriser la régionalisation de l'immigration.

Le Programme Soutien à la mission

Le Programme Soutien à la mission (PSM) est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes qui s'investissent dans les champs de mission du Ministère, soit l'intégration et la francisation des personnes immigrantes, la cohésion sociale et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et constructives.

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) offre de l'aide financière aux ordres professionnels et autres organismes ayant pour mission de faciliter l'accès des personnes formées à l'étranger à une profession ou un métier (réglementé ou non réglementé). Le programme permet ainsi le développement des projets contribuant à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger afin que les personnes immigrantes contribuent d'une manière rapide et réussie à la prospérité du Québec.

Le Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants

Le *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI) vise à inciter, à l'étranger et au Québec, les personnes immigrantes à entreprendre ou à suivre leur démarche d'apprentissage et de maîtrise du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale et, ainsi, favoriser leur participation, en français, à la société québécoise. Ce programme permet d'accorder une aide financière individuelle aux personnes immigrantes qui suivent des cours de français.

Le Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC)

Le PAFFARC a été mis en place le 30 novembre 2021. Il permet d'accorder un soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences.

Listes des bénéficiaires – Voir Annexe – Sommes versées au 28 février 2022.

Le Ministère ne détient pas de registre des demandes refusées.

PILI - Programme d'Intégration Linguistique des Immigrants	2021-2022
ABC Lotbinière	54 507,31 \$
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais [AFIO]	40 429,18 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	265 072,22 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	185 910,56 \$
Accueil pour immigr. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	163 047,96 \$
Afrique au Féminin	26 566,92 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	172 598,16 \$
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	6 536,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	134 976,16 \$
Bouclier d'Athéna, services familiaux, Le	3 820,08 \$
Cari St-Laurent	349 285,37 \$
Carrefour Accès loisirs inc.	139 432,92 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	65 896,38 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	173 813,64 \$
Carrefour le Moutier	46 795,98 \$
Carrefour Solidarité Anjou	62 249,94 \$
CEGEP de Drummondville	60 588,57 \$
Cégep de Granby	53 885,70 \$
Cégep de Granby	119 381,40 \$
CÉGEP de Sherbrooke	467 619,25 \$
CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu	677 877,48 \$
CEGEP du Vieux-Montréal	754 853,82 \$
CEGEP Marie-Victorin	643 248,90 \$
CEGEP St-Jean-sur-Richelieu	50 310,00 \$
Centr. de services scol.de la Vallée-des-Tisserands (CSS Vallée-des-Tisserands)	76,56 \$
Centr. services scol. des Portages-de-l'Outaouais (CSS Portages-de-l'Outaouais)	1 000,00 \$
Centr. services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSS Région-de-Sherbrooke)	280,00 \$
Centre Alpha le Tracé inc.	14 692,92 \$
Centre Alpha Lira inc.	100 411,74 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	8 595,18 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	5 730,12 \$
Centre communautaire Petit Espoir	3 820,08 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	446 081,16 \$
Centre de français L'Insulaire	29 683,83 \$
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	7 524,00 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	66 707,10 \$
Centre de serv. scolaire des Grandes-Seigneuries (CSS des Grandes-Seigneuries)	18 560,00 \$
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSS de la Beauce-Etchemin)	2 293,90 \$
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSS de la Pointe-de-l'Île)	8 085,00 \$
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSS de la Rivière-du-Nord)	2 040,00 \$
Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval)	33 990,00 \$
Centre de services scolaire de l'Énergie (CSS de l'Énergie)	4 435,86 \$
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSS de l'Or-et-des-Bois)	1 186,00 \$
Centre de services scolaire de Montréal (CSS de Montréal)	32 800,00 \$
Centre de services scolaire de Portneuf (CSS de Portneuf)	812,50 \$
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSS de Saint-Hyacinthe)	750,00 \$

Centre de services scolaire des Affluents (CSS des Affluents)	2 213,00 \$
Centre de services scolaire des Appalaches (CSS des Appalaches)	1 410,25 \$
Centre de services scolaire des Bois-Francs (CSS des Bois-Francs)	18 446,96 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs (CSS des Découvreurs)	250,00 \$
Centre de services scolaire des Draveurs (CSS des Draveurs)	951,16 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSS des Hautes-Laurentides)	138,92 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSS des Hautes-Rivières)	2 640,00 \$
Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSS des Mille-Îles)	6 609,50 \$
Centre de services scolaire des Navigateurs (CSS des Navigateurs)	84,00 \$
Centre de services scolaire des Patriotes (CSS des Patriotes)	2 800,75 \$
Centre de services scolaire des Phares (CSS des Phares)	875,00 \$
Centre de services scolaire des Sommets (CSS des Sommets)	4 032,60 \$
Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSS des Trois-Lacs)	11 520,00 \$
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (CSS du Lac-Saint-Jean)	760,00 \$
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSS Marguerite-Bourgeoys)	17 240,00 \$
Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin)	21 500,00 \$
Centre d'éducation populaire de l'Estrie	56 325,85 \$
Centre des femmes de Montréal	22 920,48 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	234 587,64 \$
Centre R.I.R.E. 2000	17 827,04 \$
Centre serv. scolaire la Région-de-Sherbrooke (CSS de la Région-de-Sherbrooke)	440,00 \$
Centre services scol. Portages-de-l'Outaouais (CSS des Portages-de-l'Outaouais)	150,00 \$
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	35 335,74 \$
Centre social d'aide aux immigrants	116 512,44 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique]	111 419,00 \$
Collège d'enseignement général et professionnel André-Laurendeau	462 045,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Bois-de-Boulogne	674 331,96 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Bois-de-Boulogne (CEGEP)	43 281,12 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de l'Outaouais	426 121,80 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Rosemont	462 045,60 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Saint-Jérôme (CEGEP)	154 241,70 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Saint-Laurent	816 838,50 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Ste-Foy (CEGEP)	682 643,68 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de St-Hyacinthe	57 755,70 \$
Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	635 371,04 \$
Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit	351 567,36 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Gérald-Godin	523 671,30 \$
Collège d'Enseignement Général et Professionnel Montmorency (CEGEP)	972 143,70 \$
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	100 277,10 \$
École multiethnique de langues et de cultures du Québec	228 076,14 \$
Griffe d'Alpha, La	19 199,07 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	34 680,36 \$
Immersion Baie-des-Chaleurs inc.	11 828,96 \$
Maison Alpha ABC Côte-Nord	78 030,81 \$
Maison de la famille des Maskoutains	11 460,24 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	279 424,61 \$
Mieux-être des immigrants, Le	95 502,00 \$

Perspective carrière	40 544,94 \$
Petites-Mains	40 110,84 \$
Pouvoir des mots Gaspé	43 283,24 \$
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	11 320,76 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	100 277,10 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	101 232,12 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	13 370,28 \$
Service des Loisirs du Bon Pasteur	197 576,33 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	84 070,70 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	10 381,25 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	15 974,88 \$
Thibeault, Sandra	10 812,12 \$
Université de Montréal	695 427,48 \$
Université de Sherbrooke	312 883,20 \$
Université du Québec à Montréal (UQAM)	836 910,00 \$
Université Laval	255 395,37 \$
Total PILI	16 085 359,14 \$

PSM - Programme Soutien à la Mission	2021-2022
ABL accès accueil action	42 500,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	57 500,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	69 000,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	57 500,00 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	92 083,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terrebe. et env.	42 500,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	42 500,00 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	69 000,00 \$
Cari St-Laurent	57 500,00 \$
Carrefour d'action interculturelle	49 000,00 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	57 500,00 \$
Carrefour de Ressources en Interculturel	92 083,00 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	60 000,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	12 008,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	57 500,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	57 500,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	80 500,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	66 000,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	65 000,00 \$
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	57 500,00 \$
Comité d'accueil international des Bois-Francs	69 000,00 \$
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	69 000,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	57 500,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	66 000,00 \$
Intro Drummondville inc.	69 000,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	69 000,00 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	60 000,00 \$
Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	49 000,00 \$
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	49 000,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	57 500,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	69 000,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	49 000,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	49 000,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	42 500,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	80 500,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	57 500,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	69 000,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	174 338,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	49 000,00 \$
Vision Inter-Cultures	57 500,00 \$
Total PSM	2 497 012,00 \$

PASI - Programme d'Accompagnement et de Soutient à l'Intégration	2021-2022
ABL accès accueil action	182 775,00 \$
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais [AFIO]	319 717,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	1 378 975,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	672 147,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	975 394,00 \$
Accueil pour immig. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	438 199,00 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	501 240,00 \$
Action Famille Lavaltrie inc.	120 328,00 \$
Action Travail Chaleurs inc.	101 892,00 \$
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés	93 600,00 \$
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	128 808,00 \$
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	596 948,00 \$
Alliance Carrière Travail [ACT]	88 047,00 \$
Alpha Bellechasse	199 026,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	130 625,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	456 558,00 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	372 555,00 \$
Cari St-Laurent	1 949 029,00 \$
Carrefour Blé	184 500,00 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	417 749,00 \$
Carrefour d'Intercultures de Laval	592 875,00 \$
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	101 715,00 \$
Carrefour emploi Lotbinière	191 591,00 \$
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	103 590,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	65 132,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	40 734,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de l'Islet	53 610,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	43 052,00 \$
Carrefour jeunesse emploi de Laval [C.J.E.L.]	121 068,00 \$
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	60 199,00 \$
Carrefour jeunesse emploi Papineau	57 370,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	91 911,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	157 998,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	352 742,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	124 179,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	72 456,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins	118 086,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	55 166,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	69 873,00 \$
Carrefour le Moutier	381 078,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	140 469,00 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	358 988,00 \$
Centre communautaire Petit Espoir	108 573,00 \$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	204 761,00 \$
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	237 533,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	2 699 958,00 \$

Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	71 732,00 \$
Centre des femmes de Montréal	335 031,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	427 019,00 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	81 321,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	121 828,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	1 823 433,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	16 878,00 \$
Centre serv. pour économie et emploi des Collines-de-l'Outaouais	62 174,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	1 994 985,00 \$
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	157 441,00 \$
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	355 790,00 \$
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	116 037,00 \$
Comité d'accueil international des Bois-Francs	439 941,00 \$
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	92 902,00 \$
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	399 940,00 \$
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	122 380,00 \$
CRESO Centre-conseil en emploi	110 247,00 \$
Droit à l'emploi [D.E.]	249 751,00 \$
Groupe Inclusia	147 980,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	909 513,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	136 471,00 \$
Impact emploi de l'Érable	90 195,00 \$
Intégration Compétences	141 793,00 \$
Intro Drummondville inc.	261 937,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	577 728,00 \$
Maison d'Haïti	237 492,00 \$
Maison internationale de la Rive Sud inc.	1 192 103,00 \$
Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	162 501,00 \$
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	109 055,00 \$
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion, L'	242 700,00 \$
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	160 089,00 \$
Perspective carrière	44 305,00 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	245 100,00 \$
Pouvoir des mots Gaspé	92 723,00 \$
Pro-Gestion Estrie	49 200,00 \$
Projektion 16-35	81 264,00 \$
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	103 985,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	501 720,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	401 587,00 \$
Réseaux Emploi entrepreneurship (inactif)	52 730,00 \$
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	57 206,00 \$
Saint-Hyacinthe technopole	19 890,00 \$
SEMO	113 320,00 \$
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	189 000,00 \$
Service Accès Travail de Portneuf	165 819,00 \$
Service Accès-Emploi	37 710,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	671 710,00 \$

Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	211 135,00 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Matanie - Sanam	167 412,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	201 051,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	73 062,00 \$
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immig. [S.A.A.I.]	114 001,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	1 363 599,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	1 216 900,00 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	1 016 992,00 \$
Service Intégration Travail Outaouais	93 000,00 \$
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	229 527,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	239 888,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	387 352,00 \$
Stratégie Carrière	30 420,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	429 605,00 \$
Zone emploi d'Antoine-Labelle	36 030,00 \$
Total PASI	35 898 449,00 \$

PAC - Programme d'Appui aux Collectivités	2021-2022
ABL accès accueil action	52 500,00 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	28 662,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	116 659,00 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	32 233,00 \$
acte d'Amour !	20 472,00 \$
Administration régionale Baie-James	77 003,00 \$
Agence d'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue	88 056,00 \$
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	35 827,00 \$
Alpha Bellechasse	83 041,00 \$
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	42 354,00 \$
Association lavalloise des personnes aidantes (ALPA)	6 252,00 \$
Atelier de Travail Jeunesse 01	60 044,00 \$
Bluff productions	9 000,00 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	92 920,00 \$
Café de Quartier Ascot	48 503,00 \$
Carrefour de Ressources en Interculturel	42 788,00 \$
Carrefour emploi Lotbinière	117 065,00 \$
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	64 814,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	37 941,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	21 667,00 \$
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	61 438,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	58 300,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	58 986,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	63 143,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi des Pays d'En-Haut	34 070,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	85 693,00 \$
Carrefour Solidarité Anjou	138 534,00 \$
CDC ICI Montmagny-L'Islet	44 049,00 \$
Centre Alpha Lira inc.	77 019,00 \$
Centre communautaire "Bon Courage" de Place Benoît	36 125,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	125 000,00 \$
Centre de Ressources de la communauté noire, Le	84 779,00 \$
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.	81 500,00 \$
Centre d'Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]	190 968,00 \$
Centre inter. de doc. et d'inf. Haitienne, Caraibeenne et Afro-Can, Le [CIDIHCA]	64 916,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	17 760,00 \$
Centre pour l'immigration en région	30 102,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	36 279,00 \$
Centre S.C.A.M.A. [Ctre Serv. Comm./Aide/Maintien de l'Autonomie]	60 034,00 \$
Centre social d'aide aux immigrants	124 450,00 \$
Chambre de Commerce de Val d'Or	45 000,00 \$
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme	4 997,00 \$
Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville	22 492,00 \$
Chez nous média 2007	31 500,00 \$
Citoyenneté jeunesse [CJ]	74 250,00 \$
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	106 773,00 \$

Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	106 865,00 \$
Concertation Saint-Léonard	32 194,00 \$
Corporation de développement communautaire [CDC] du Haut-Saint-François	47 229,00 \$
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	128 597,00 \$
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	44 667,00 \$
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	200,00 \$
CRESO Centre-conseil en emploi	26 986,00 \$
Culture pour Tous	109 382,00 \$
Développement Économique de la Grande Région de Saint-Hyacinthe	37 503,00 \$
Éduconnexion	60 627,00 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	47 500,00 \$
Équipe RDP	46 469,00 \$
Espace Jeunesse en Marche	26 550,00 \$
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	44 000,00 \$
Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie	39 749,00 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	50 000,00 \$
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales [FQM]	30 250,00 \$
Femmes en emploi	59 106,00 \$
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec	220 000,00 \$
Groupe Inclusia	33 043,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	29 250,00 \$
Institut du Nouveau Monde	63 812,00 \$
Intégration Compétences	41 854,00 \$
Jardin Humani-Terre	52 411,00 \$
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action	34 499,00 \$
Lanaudière Économique	250 000,00 \$
Maison de la famille des Maskoutains	100 000,00 \$
Maison d'Haïti	66 200,00 \$
Montréal Économique inc.	67 241,00 \$
Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	34 375,00 \$
Motivaction Jeunesse	124 875,00 \$
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	49 467,00 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	35 838,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Abitibi	59 711,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest	22 500,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Acton	5 820,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	16 875,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	26 840,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Autray	12 075,00 \$
Municipalité régionale de comté d'Avignon	79 837,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bécancour (MRC)	11 439,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	25 468,00 \$
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	3 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Coaticook	3 492,00 \$
Municipalité régionale de comté de Joliette	7 508,00 \$
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	48 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré	4 500,00 \$

Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	16 875,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	22 499,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	54 573,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu	450,00 \$
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	53 788,00 \$
Municipalité régionale de comté de l'Islet	35 820,00 \$
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	35 943,00 \$
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	142 342,00 \$
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	6 126,00 \$
Municipalité régionale de comté de Matawinie	11 250,00 \$
Municipalité régionale de comté de Mékinac	30 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montcalm	13 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montmagny	17 068,00 \$
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	37 821,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel	24 105,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pontiac	60 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Portneuf	40 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	36 513,00 \$
Municipalité régionale de comté de Roussillon	7 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rouville	7 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	73 120,00 \$
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	1 688,00 \$
Municipalité régionale de comté des Appalaches	7 538,00 \$
Municipalité régionale de comté des Laurentides	107 000,00 \$
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	10 800,00 \$
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	15 000,00 \$
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	147 000,00 \$
Municipalité régionale de comté le Fjord-du-Saguenay	15 000,00 \$
Municipalité régionale de comté Le Granit	4 953,00 \$
Municipalité régionale de comté les Basques	22 500,00 \$
Municipalité régionale de comté les Etchemins	10 800,00 \$
Municipalité régionale de comté les Moulins	19 470,00 \$
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion, L'	45 178,00 \$
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	144 000,00 \$
Partenaires du secteur Aylmer, Les	35 350,00 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	23 203,00 \$
Pro-Gestion Estrie	105 935,00 \$
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	35 497,00 \$
Regroupement des familles congolaises de Lanaudière	20 295,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	48 500,00 \$
Relais communautaire de Laval	16 989,00 \$
Réseau d'aide aux travailleurs(es) migrants agricoles du Québec [RATTMAQ]	41 525,00 \$
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	12 857,00 \$
Saint-Hyacinthe technopole	87 453,00 \$
SANA Shawinigan	147 659,00 \$
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	32 257,00 \$
Service Accès Travail de Portneuf	90 125,00 \$

Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	125 000,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	22 634,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	45 690,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	43 020,00 \$
Service Intégration Travail Outaouais	76 387,00 \$
Société de développement économique de Drummondville	43 750,00 \$
Société de la rivière Saint-Charles	12 445,00 \$
Société nationale des québécois et québécoises de la région Laval	19 825,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	45 650,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	274 206,00 \$
Théâtre Félé, Le	27 500,00 \$
TQSOI - Table de quartier Sud de l'Ouest de l'Île	24 432,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	97 031,00 \$
Valcourt 2030	40 833,00 \$
Ville de Drummondville	1 945,00 \$
Ville de Gatineau	450 000,00 \$
Ville de Granby	21 530,00 \$
Ville de La Tuque	20 250,00 \$
Ville de Laval	280 000,00 \$
Ville de Lévis	62 500,00 \$
Ville de Longueuil	31 063,00 \$
Ville de Métabetchouan -Lac-à-La-Croix	11 880,00 \$
Ville de Montréal	4 000 000,00 \$
Ville de Rimouski	52 000,00 \$
Ville de Rouyn-Noranda	19 110,00 \$
Ville de Saguenay	53 468,00 \$
Ville de Sainte-Julie	12 500,00 \$
Ville de Shawinigan	15 000,00 \$
Ville de Sherbrooke	75 000,00 \$
Ville de Trois-Rivières	30 000,00 \$
Ville de Vaudreuil-Dorion	13 750,00 \$
Vivre Saint-Michel en Santé	20 000,00 \$
Zone emploi d'Antoine-Labelle	61 697,00 \$
Total PAC	13 410 223,00 \$

PARC - Programme d'Aide à la Reconnaissance des Compétences	2021-2022
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de St-Hyacinthe	126 798,75 \$
Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec	20 244,00 \$
Qualifications Québec	700 000,00 \$
Total PARC	847 042,75 \$

RP10. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2021-2022 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2021-2022 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique, en 2021-2022 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

a) Nombre d'employés au sein du Ministère affectés aux affaires publiques pour l'année 2021-2022 est de :

- 6 employés

b) Ventilation des dépenses en affaires publiques du Ministère pour l'année 2021-2022 :

- Diffusion de communiqués : 3 805,90 \$
- Organisation ou tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques ou d'autres événements : 8 376,95 \$

c) Total des sommes investies en veille médiatique au sein de la Direction des communications :

Revue de presse quotidienne

- Fournisseur : Communications Démo (I.C.I. Influence communications inc.)
- Coût : 72 853,02 \$
- Sujets : Immigration, intégration et francisation des personnes immigrantes, langue française et retombées des actions du Ministère et de ses partenaires

Outil de veille médiatique

- Fournisseur : CNW Group Ltd. (Cedrom SNI – Eurêka)
- Coût : 11 730,59 \$
- Sujets : Immigration, intégration et francisation des personnes immigrantes, langue française et retombées des actions du Ministère et de ses partenaires

d) Total des sommes investies en veille médiatique au sein du cabinet du ministre :

- La réponse à cette question est incluse au point c).

RP11. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2021-2022, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer.

Le Ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer pour 2021-2022.

RP12. Nombre d’employés de la direction des relations avec la clientèle en 2021-2022, ventilé par corps d’emploi. Fournir une ventilation mensuelle des effectifs.

Nombre d’employés réguliers et occasionnels de la Direction des relations avec la clientèle en 2021-2022

Classe d’emplois	Nombre d’employés
Cadre	1
Agent ou agente de recherche et de planification socioéconomique	1
Analyste en informatique et des procédés administratifs	0
Technicien ou technicienne en administration	3
Préposé ou préposée aux renseignements	43
Total	48

Source : Rapport SAGIR EI-Population au 28 février 2022- Extrait le 3 mars 2022

RP13. La liste de toutes les missions de recrutement/sélection en 2021-2022, pour chacune :

- a) la ou les villes visitées dans le cadre de la mission;
- b) les dates;
- c) les fonctionnaires\personnel politique présents;
- d) le coût total, ventilé par poste de dépense.

En 2021-2022 (en date du 28 février 2022), 16 missions de recrutement international ont été réalisées par le Ministère et ses partenaires, Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED).

Journées Québec États-Unis	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	22 mars au 15 mai 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 18 138,68 \$.
Coût ventilé par poste de dépense	• Campagne d’affichage sur Indeed : 18 138,68 \$. MI et QI ont aussi participé à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec Monde (régions)	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	12 au 16 avril 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun.
Coût total	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	QI et la SDED ont aussi participé à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec Monde (grand Montréal)	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	19 au 30 avril 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	MI a organisé cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec Mexique	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	4 mai au 8 mai 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 12 285,05 \$

Coût ventilé par poste de dépense	- Affichage sur Opción empleo : 30,96 \$ - Affichage sur TalentCa : 29,84 \$ - Affichage sur Career Jet : 31,15 \$ - Interprétation : 5 290,32 \$ - Recherche de talents : 6 766,70 \$ - Frais de déplacement, tests techniques : 136,08 \$ QI et la SDED ont aussi participé à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.
-----------------------------------	---

Journées Québec France	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	7 au 12 juin 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est : 147 699,67 \$
Coût ventilé par poste de dépense	- Placement média (incluant honoraires de l'agence (DC)) : 128 739,67 \$ - Contrat accordé à Humanify pour Sourcing de JQ France édition printemps 2021 : 8 430,00 \$ - Contrat accordé à Humanify pour Sourcing de JQ France édition printemps 2021 : 7 730,00 \$ - Contrat accordé à Journal des Français de l'étranger pour promotion des 17 régions du Québec et promotion pour JQ France édition printemps 2021 : 2 800,00 \$ QI, MI et la SDED ont aussi participé à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.

Journées Québec Tech Grand Montréal	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	14 au 23 juin 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Aucun frais n'a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	MI a aussi participé cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.

Journées Québec Maroc-Tunisie	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode hybride. Les candidats se déplaçaient au lieu désigné par le gouvernement du Québec pour les entrevues, dans les villes de Marrakech et Tunis, au Maroc et en Tunisie respectivement.
Dates	20 septembre au 22 octobre 2021.
Fonctionnaires présents	DSI à Rabat : À Marrakech : Anne Marie-Wilson, directrice des services d'immigration du Québec à Rabat; Hajer Aloui, conseillère à la promotion et à la prospection; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection et Caroline Philippeaux, attachée à la promotion et à la prospection.

	À Tunis : Hajer Aloui, conseillère à la promotion et à la prospection; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection.
Coût total	Le coût total de la mission est : 21 681,86 \$.
Coût ventilé par poste de dépense	- Contrat donné à la firme Tectra Performance pour la présélection des candidatures : 10 309,86 \$ - Frais de séjour à Tunis pour les 2 fonctionnaires sur place : 1 993,83 \$ - Hôtel à Tunis pour les 2 (6 nuits pour l'un et 17 nuits pour l'autre) : 3 792,38 \$ - Billets d'avion pour les 2 fonctionnaires : 1 286,79 \$ - Tests COVID pour les 2 fonctionnaires : 112,79 \$ - Frais de transport du personnel et de l'équipement (18 ordinateurs et séparateurs) Rabat-Marrakech-Rabat (transporteur et voiture individuelle) : 921,06 \$ - Frais de séparateurs en plexiglass (COVID) : 1 083,42 \$ - Frais de casques d'écoute : 1 400,11 \$ - Frais de matériel divers et matériel sanitaire : 428,35 \$ - Frais de représentation : 353,27 \$ La SDED a organisé cette mission. MI et QI ont aussi collaboré à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.

Journées Québec Santé et Services Sociaux	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	11 au 15 octobre 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Aucun frais n'a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	MI a participé à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.

Journées Québec Transport routier	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	12 au 16 octobre 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 75 464,72 \$
Coût ventilé par poste de dépense	- Placement média (incluant honoraires de l'agence (DC)) : 38 824,72 \$ - Contrat accordé à Job Transport pour campagne promotionnelle de JQ Transport routier édition automne 2021 : 25 300,00 \$ - Contrat accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ Transport routier édition automne 2021 : 8 100,00 \$ - Contrat accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ Transport routier édition automne 2021 : 3 240,00 \$ MI a piloté cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d'activités.

Journées Québec Amérique latine	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	25 octobre au 12 novembre 2021.

Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 62 915,43 \$
Coût ventilé par poste de dépense	• Traduction des offres d’emploi : 256,56 \$ • Traduction des offres d’emploi : 146,10 \$ • Traduction des offres d’emploi : 93,00 \$ • Affichage sur Talent Network : 1 107,21 \$ • Relations de presse Costa Rica : 5 532,97 \$ • Relations de presse Amérique du Sud : 9 541,27 \$ • Présélection Want You Consultoria : 9 632,75 \$ • Présélection Corporativo Selecta : 7 634,64 \$ • Recherche de talents Want You Consultoria : 5 721,30 \$ • Interprétariat espagnol-français : 9 878,05 \$ • Interprétariat portugais-français : 9 878,05 \$ • Déplacement, tests techniques en Colombie : 2 063,78 \$ • Logistique tests techniques en Colombie : 1 429,75 \$ La SDED et QI ont collaboré à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec Soins infirmiers – phase 1	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	15 au 26 novembre 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 6 572,80 \$.
Coût ventilé par poste de dépense	DSI Rabat : • Contrat donné à la firme Tectra Performance pour la présélection des candidatures : 6 572,80 \$ DSI Paris : • Aucun frais répertorié. Recrutement Santé Québec, qui relève du MSSS, a collaboré à cette mission.

Journées Québec Jeux vidéo et effets visuels	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	15 au 21 novembre 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	MI a organisé cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec France	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	6 au 11 décembre 2021.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	Le coût total de la mission est 240 363,17 \$

Coût ventilé par poste de dépense	• Placement média (incluant honoraires de l’agence (DC) : 142 713,17 \$ • Contrat accordé à Groupe Profession Santé pour un forfait communication sur Infirmiers.com pour promotion JQ France édition automne 2021 : 18 100,00 \$ • Contrat accordé à Ekosystem Humanify pour Sourcing de JQ France édition automne 2021 : 6 830,00 \$ • Contrat accordé à Ekosystem Humanify pour Sourcing de JQ France édition automne 2021 : 6 830,00 \$ • Contrat accordé à Ekosystem Humanify pour Sourcing de JQ France édition automne 2021 : 6 830,00 \$ • Contrat accordé à Humanify Clément Picherit pour Sourcing de JQ France édition automne 2021 : 6 330,00 \$ • Contrat accordé à Infolettre Gazette du Laboratoire pour une parution dans Newsletter France pour promotion JQ France édition automne 2021 : 660,00 \$ • Contrat accordé à JOB Teaser pour une campagne promotionnelle de JQ France édition automne 2021 : 19 740,00 \$ • Contrat accordé à Agence Millesoixantequatre pour des conseils et préparation d’une campagne relations de presse pour JQ France édition automne 2021 : 12 650,00 \$ • Contrat accordé à Agence Millesoixantequatre pour des opérations relations de presse pour JQ France édition automne 2021 : 10 120,00 \$ • Contrat accordé à Agence Millesoixantequatre pour des opérations relations de presse pour JQ France édition automne 2021 : 8 430,00 \$ • Contrat accordé à Yoodac web agency (guide pvtistes.net) pour affichage d’une publicité pour JQ France édition automne 2021 : 1 130,00 \$ MI, QI et la SDED ont collaboré à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.
-----------------------------------	---

Journées Québec Soins Infirmiers – Phase 2	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	17 au 28 janvier 2022.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	• À venir fin avril.
Coût ventilé par poste de dépense	Recrutement Santé Québec, qui relève du MSSS, a collaboré à cette mission.

Journées Québec Monde	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode virtuel.
Dates	14 au 25 février 2022.
Fonctionnaires présents	Aucun fonctionnaire physiquement présent.
Coût total	• Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	QI a organisé cette mission; la SDED a collaboré à cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

Journées Québec Tunisie-Textile	
Ville visitée	La mission s’est tenue en mode hybride.
Dates	21 au 25 février 2022.
Fonctionnaires présents	DSI à Rabat : Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection et Hanafi Tessa, conseiller en prospection et promotion.
Coût total	À venir fin avril.
Coût ventilé par poste de dépense	La SDED a organisé cette mission. Les dépenses des partenaires non gouvernementaux sont couvertes par les conventions d’aide financière et seront connues lors du dépôt de leur rapport annuel d’activités.

RP14. Liste de toutes les activités, formations, colloques ou conférences auxquels les employés (employés locaux et fonctionnaires) des différents bureaux d’immigration du Québec à l’étranger ont pris part en 2021-2022. Ventilation des coûts rattachés à ces événements.

DIRECTION DES SERVICES D’IMMIGRATION¹ DU QUÉBEC À PARIS

<i>Titre</i>	<i>Objectif</i>	<i>Dates</i>	<i>Coût</i>	<i>Nom des participants</i>
Sourcing summit	Colloque en ligne offrant plusieurs webinaires sur les différents aspects du sourcing et du recrutement de talents, notamment dans le secteur des technologies de l’information	27 et 28 octobre 2021	274 €	• Elena Voicu • Tihana Majcen
École du recrutement	Maîtriser les outils de base, comprendre l’approche et communiquer de façon efficace avec les candidats visés	8 septembre 2021	9 696 €	• Elena Voicu • Sophie Gagnon • Amaury Luthun • Tihana Majcen • Nathalie Narboni-Isal • Paul Trottier • Florence Verdeille • Paul Goret
Whismountain Agence Millesoixantequatre	Media Training Formation prise de parole en public	20 octobre 2021	2 500 €	• Elena Voicu • Sophie Gagnon • Amaury Luthun • Tihana Majcen • Nathalie Narboni-Isal • Paul Trottier • Florence Verdeille • Paul Goret

DIRECTION DES SERVICES D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À MEXICO ET ANTENNE À SAO PAULO

<i>Titre</i>	<i>Objectif</i>	<i>Date</i>	<i>Coût</i>	<i>Nom des participants</i>
Cours de portugais (70 heures)	Perfectionnement de la langue afin d’obtenir la certification CELPE	Mai 2021 – juillet 2022	1 608,97 \$ CAD	• Malika Croteau
Atelier d’écriture créative (10 heures)	Perfectionner la création de contenu numérique pour la page Facebook en espagnol Elegir Québec.	20 septembre 2021	156,62 \$ CAD	• Briseida Cacho-Valadez • Israel Esquivel-Gómez
Cours de français	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les collègues du Québec.	Novembre 2021 – mars 2022	2 762,09 \$ CAD	• Israel Esquivel-Gómez • Hercules Kuster-Dos Reis • Frederico Chagas

¹ Il est à noter que depuis janvier 2020, les Bureaux d’immigration du Québec à l’étranger se nomment les Directions des services d’immigration.

Cours de français	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les collègues du Québec.	Juillet – octobre 2021	874,26 \$ CAD	• Frederico Chagas
Cours de français	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les collègues du Québec.	Juin – octobre 2021	720,00 \$ CAD	• Hercules Kuster-Dos Reis
Cours d’espagnol	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les partenaires du territoire.	Mai 2021 – janvier 2022	1 381,98 \$ CAD	• Michèle Dicaire

DIRECTION DES SERVICES D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À RABAT ET ANTENNE À DAKAR

<i>Titre</i>	<i>Objectif</i>	<i>Date</i>	<i>Coût</i>	<i>Nom des participants</i>
Carrefour du manager (salon d’emploi à Casablanca)	Attraction et Recrutement de jeunes diplômés en TIC	22 décembre 2021	1 382,58 \$ CAD	• Nawfel Bensalah • Salma Tbaik
Formation en droit international des migrations	Approfondissement des connaissances, réseau, formation professionnelle (11 cours de 2 heures)	18 octobre au 12 novembre	1 038,83 \$ CAD	• Anne-Marie Wilson
École d’été des migrations, OIM Tunisie	Conférence sur la gouvernance et la protection des travailleurs migrants	18 mars 2021	Gratuit	• Anne-Marie Wilson, conférencière
OIM Maroc programme THAMM	Conférence sur la gouvernance de la migration, expérience Québec	11 février 2021	Gratuit	• Anne-Marie Wilson, conférencière
Institut de la diplomatie	Formation des fonctionnaires affectés à l’étranger	Avril 2021 jusqu’à présent	Gratuit	• Hajer Aloui

DIRECTION DES SERVICES D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À LOS ANGELES ET ANTENNE À NEW YORK

<i>Titre</i>	<i>Objectif</i>	<i>Date</i>	<i>Coût</i>	<i>Nom des participants</i>
Formation avec Brain Gain Recruiting	Approfondissement des connaissances sur le sourcing et LinkedIn	Juin 2021	\$ 139 USD	• Darijo Bosnjak

DIRECTION DES SERVICES D’IMMIGRATION DU QUÉBEC À HONG KONG

<i>Titre</i>	<i>Objectif</i>	<i>Date</i>	<i>Coût</i>	<i>Nom des participants</i>
Écosystème entrepreneurial au Québec “Québec: the AI Hotspot of Canada”	Mieux connaître l’écosystème IA du Québec	18 mai 2021	Gratuit	• Hanafi Tessa • Anthony Côté

China Conference. How is Hong Kong’s Labour Market Set to Transform in the Coming Years	État des lieux sur les perspectives du marché du travail à Hong Kong permettant de connaître le potentiel de recrutement	15 juin 2021	Gratuit	• Chloé Chan • Julie Labrecque-Pagé • Anthony Côté
Disaster Preparedness	Formation du consulat général du Canada sur les mesures appropriées en cas de désastres	14 décembre 2021	Gratuit	• Gabriel Chartier • Phoebe Ngai • Anthony Côté • Frédéric Caillot • Hanafi Tessa • Julie Labrecque-Pagé • Chloé Chan
Giving and Receiving Feedback	Formation offerte par le réseau en Chine du gouvernement fédéral sur la rétroaction en milieu de travail	12 janvier 2022	Gratuit	• Frédéric Caillot • Chloé Chan • Phoebe Ngai

RP15. Indiquer la somme dépensée en 2021-2022 (et les prévisions pour 2022-2023) par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Dépenses pour l’informatique et les TI par catégorie	Dépenses 2021-2022 ¹
Rémunération	
Ressources internes ²	9 162 796 \$
Acquisition de services	
Services gouvernementaux (Centre de services partagés du Québec – Infrastructures technologiques Québec)	2 358 401 \$
Services gouvernementaux (MTESS, MEQ)	79 060 \$
Services externes ³	17 341 417 \$
Acquisitions (biens et fournitures)	
Matériel	93 994 \$
Logiciels et services infonuagiques ⁴	3 193 722 \$
Projets	154 302 \$
Total	32 383 692 \$

- 1) Données au 28 février 2022.
2) Rémunération de l’ensemble du personnel de la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.
3) Comprend les frais connexes.
4) Comprend les achats de logiciels ainsi que les coûts de location des licences.

RP16. Pour chacun des Services d’immigration du Québec à l’étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour 2021-2022 :

- a) le nombre de demandes d’immigration reçues. Ventilation par pays d’origine;
- b) le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration;
- c) le nombre d’immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration;
- d) le nombre d’immigrants admis qui déclarent connaître le français. Ventilation par pays et catégorie d’immigration.

Note : Vu le grand nombre de pays de naissance, pour les questions a et d, les données sont ventilées selon les principaux pays de naissance (tableaux 1, 4 et 5) et pour la question b, la ventilation est faite selon le continent de naissance (tableau 2).

Au 28 février 2022, le Ministère ne compte aucune direction des services d’immigration à l’étranger où sont traitées des demandes. Les demandes d’immigration sont traitées à Montréal.

a) Nombre de demandes d’immigration par pays d’origine (ventilation par pays d’origine).

Tableau 1. Nombre de demande d’immigration économique reçues en 2021 et en 2022 (au 28 février), ventilé selon les principaux pays de naissance

Principaux pays de naissance	Année de réception du dossier	
	2021	2022*
France	4 634	356
Cameroun	766	273
Maroc	841	113
Tunisie	825	80
Chine	728	62
Algérie	625	118
Brésil	442	31
Côte d’Ivoire	351	38
Colombie	341	41
Inde	238	31
Liban	199	52
Sénégal	223	15
Iran	196	26
Mexique	188	16
Haïti	140	17
Togo	118	23
États-Unis	114	11
Rép. dém. du Congo	106	10
Belgique	96	10
Corée du Sud	58	x
Autres pays	2 006	204
Total	13 235	1 529

* Données préliminaires pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022 produites le 7 mars 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG).
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.

b) Le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration.

Tableau 2. Nombre de certificats de sélection délivrés par catégorie d’immigration, ventilé par continent de naissance en 2021 et 2022

Catégorie d’immigration/Continent de naissance	Année d’émission du CSQ	
	2021	2022*
Travailleurs qualifiés	30 265	2 357
Afrique	10 475	1 332
Amérique	4 268	209
Asie	4 084	287
Europe	11 333	522
Océanie	101	7
Autres pays	x	0
Gens d’affaires	1 683	118
Afrique	86	5
Amérique	71	6
Asie	1 440	101
Europe	85	6
Océanie	x	0
Autres catégories économiques	30	x
Afrique	0	0
Amérique	x	0
Asie	29	x
Europe	0	0
Océanie	x	0
Regroupement familial	13 820	1 439
Afrique	4 713	462
Amérique	3 993	409
Asie	3 274	380
Europe	1 758	180
Océanie	61	5
Autres pays	20	x
Données non disponibles	x	x
Réfugiés sélectionnés à l’étranger	919	390
Afrique	406	311
Amérique	x	0
Asie	510	79
Europe	0	0
Océanie	x	0
Réfugiés reconnus sur place	8 257	1 525
Afrique	3 029	566
Amérique	3 293	623
Asie	1 822	318
Europe	111	17
Océanie	0	0
Autres pays	x	x
Autres immigrants	4 796	146
Afrique	1 631	38
Amérique	2 807	100
Asie	294	x
Europe	63	6
Océanie	x	0
Total	59 770	5 977

* Données préliminaires pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022, produites le 7 mars 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG).
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.

c) Le nombre d’immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration.

Le nombre de personnes admises au Québec en 2021 s’élève à 50 253. Un peu plus de la moitié (53,4 %) d’entre elles relève de la catégorie de l’immigration économique, dont 49,8 % de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. Par ailleurs, 27,6 % des personnes admises en 2021 relèvent de la catégorie du regroupement familial, 14,5 % de celle des réfugiés et des personnes en situation semblable et seulement 4,5 % de la catégorie des autres immigrants.

Les données disponibles pour 2022 sont celles de janvier et février. Au cours de ces mois, le Québec a accueilli 7 812 personnes dont les ventilations par catégorie et par principaux pays de naissance sont présentées dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3. Personnes admises au Québec selon la catégorie d’immigration, 2021 et janvier-février 2022

Catégorie d’immigration	Année d’admission	
	2021	Janvier et février 2022
Immigration économique	26 845	4 201
Travailleurs qualifiés	25 034	3 709
Gens d’affaires	1 685	414
Autres économiques	126	78
Regroupement familial	13 872	1 887
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 295	1 161
Réfugiés sélectionnés à l’étranger	1 611	213
Réfugiés reconnus sur place	5 684	948
Autres immigrants	2 241	563
Total général	50 253	7 812

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 4. Personnes admises au Québec selon les principaux pays de naissance, 2021 et janvier-février 2022

Principaux pays de naissance	Année d’admission	
	2021	Janvier et février 2022
France	9 505	1 053
Chine	3 077	620
Algérie	2 642	417
Haïti	2 500	561
Tunisie	2 213	314
Maroc	2 045	262
Cameroun	1 748	314
Brésil	1 696	238
Iran	1 631	212
Inde	1 421	252
États-Unis	1 131	199
Côte d’Ivoire	978	209
Syrie	851	48
Colombie	848	212
Nigéria	820	172
Autres pays	17 147	2 729
Total général	50 253	7 812

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

d) Le nombre d’immigrants admis qui déclarent connaître le français. Ventilation par pays et par catégorie d’immigration

Parmi les 50 253 personnes admises en 2021, 34 449 ont déclaré connaître le français au moment de leur admission. Les principaux pays de naissance des personnes immigrantes nouvellement admises qui déclarent connaître le français sont la France, l’Algérie, Haïti, la Tunisie et le Maroc. Neuf personnes immigrantes sur dix de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés déclarent connaître le français lors de leur admission.

Parmi les 7 812 personnes admises en janvier et février 2022, 5 215 ont déclaré connaître le français au moment de leur admission. Les principaux pays de naissance des personnes immigrantes nouvellement admises qui déclarent connaître le français sont la France, Haïti, l’Algérie, la Tunisie et le Cameroun.

Tableau 5. Personnes immigrantes admises au Québec en 2021 et en janvier-février 2022, déclarant connaître le français à l’admission¹, selon le pays de naissance

Pays de naissance	Année d’admission	
	2021	Janvier et février 2022
France	9 446	1 047
Algérie	2 383	386
Haïti	2 351	525
Tunisie	2 017	300
Maroc	1 910	243
Cameroun	1 642	293
Brésil	1 475	207
Chine	1 319	177
Côte d’Ivoire	951	203
Rép. dém. du Congo	676	150
États-Unis	523	101
Colombie	486	79
Sénégal	497	72
Liban	490	157
Iran	447	77
Autres pays	7 836	1 118
Total	34 449	5 215

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l’admission, français seulement ou français et anglais.
Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 6. Personnes immigrantes admises au Québec en 2021 et en janvier-février 2022, déclarant connaître le français à l’admission¹, selon la catégorie d’immigration

Sous-catégorie d’immigration	Année d’admission	
	2021	Janvier et février 2022
Immigration économique	22 565	3 231
Travailleurs qualifiés	22 451	3 216
Gens d’affaires et autres économiques	114	15
Regroupement familial	7 308	1 010
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 940	588
Réfugiés sélectionnés à l’étranger	208	48
Réfugiés reconnus sur place	2 732	540
Autres immigrants	1 636	386
Total	34 449	5 215

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l’admission, français seulement ou français et anglais.
Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour janvier et février 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP17. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d’établissement, pour 2021, en indiquant le pays de naissance, le type d’immigrant et leur occupation au Québec. Prévisions pour 2022.

Les données sur la présence des personnes immigrantes résultent d’un jumelage des renseignements contenus dans les banques du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) sur les admissions permanentes avec ceux disponibles dans le *Fichier d’inscription des personnes assurées* (FIPA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

1. Parmi les personnes immigrantes admises de 2016 à 2020, pour lesquelles la région de résidence est connue en janvier 2022 (164 450 personnes) :

- **70,5 %** (115 941 personnes) sont établies dans la Région métropolitaine de Montréal (RMM : les régions administratives de Montréal et de Laval et l’agglomération de Longueuil);
- **29,5 %** (48 509 personnes) sont établies à l’extérieur de la Région métropolitaine de Montréal (Hors-RMM).

2. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon la catégorie d’immigration :

Tableau 1. Personnes immigrantes admises au Québec de 2016 à 2020 selon la catégorie d’immigration et le lieu de résidence connu en janvier 2022.

Catégorie d’immigration	Hors-RMM		RMM		Total ¹	
	n	%	n	%	n	%
Immigration économique	23 992	49,5	60 736	52,4	84 728	51,5
Regroupement familial	14 271	29,4	31 346	27,0	45 617	27,7
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 643	19,9	21 115	18,2	30 758	18,7
Autres immigrants	603	1,2	2 744	2,4	3 347	2,0
Total	48 509	100,0	115 941	100,0	164 450	100,0

1. Le total n’inclut pas les lieux de résidence non-déterminés.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

3. Répartition des personnes immigrantes admises au Québec selon la région de résidence et le pays de naissance :

Le découpage retenu est fait selon le regroupement de régions administratives.

Tableau 2. Principaux pays de naissance¹ des personnes immigrantes admises au Québec de 2016 à 2020 selon le lieu de résidence en janvier 2022.

Capitale-Nationale et Est-du-Québec¹² (8,6 %)	14 117	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (4,5 %)	7 414	Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec (4,8 %)	7 865
France	2 312	Philippines	721	France	979
Côte d’Ivoire	1 886	Cameroun	691	Syrie	796
Cameroun	1 263	Syrie	547	Afghanistan	506
Tunisie	753	Côte d’Ivoire	521	Colombie	435
Maroc	597	France	346	Rép. dém. du Congo	384
Laurentides, Lanaudière et Laval (14,1 %)	23 134	Montréal (14,9 %)	24 512	Montréal (53,2 %)	87 408
Syrie	4 318	Chine	2 195	France	8 661
Haïti	1 553	France	1 904	Algérie	8 093
France	1 391	Cameroun	1 412	Philippines	5 810
Algérie	1 372	Maroc	1 219	Chine	5 486
Maroc	1 188	Colombie	1 070	Syrie	5 353

1. La sommation des personnes immigrantes par pays de naissance est inférieure au total présenté par région, car seuls les principaux pays sont présentés.
2. Capitale-Nationale et Est-du-Québec : régions administratives de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

4. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon leur profession :

Les données de l’Enquête sur la population active (EPA) indiquent qu’en 2021, les professions des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus et présentes au Québec se répartissent, selon la Classification nationale des professions (CNP), comme suit :

Tableau 3. Répartition de la population immigrée en emploi âgée de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle occupée au Québec en 2021.

Catégorie professionnelle	%
Vente et services	21,8
Affaires, finance et administration	16,3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	12,6
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	12,3
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	10,7
Secteur de la santé	9,4
Fabrication et services d’utilité publique	6,9
Gestion	6,7
Arts, culture, sports et loisirs	2,7
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,5
Total	100,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active 2021*.

RP18. Le nombre de demandes d’immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats émis (certificat de sélection du Québec — CSQ, ou certificat d’acceptation du Québec — CAQ) et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d’immigration pour 2021, ventilé par mois.
Fournir les cibles de sélection pour l’année 2022.

Une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) est présentée par la personne requérante principale et comprend, le cas échéant, époux(se) ou conjoint(e) de fait ainsi que les personnes à charge qui l’accompagnent. Lorsque la demande est acceptée, un CSQ est délivré à chacune des personnes incluses dans la demande.

Les données ci-dessous relatives à l’immigration permanente incluent le traitement des demandes et la délivrance des CSQ dans les catégories d’immigration économique, familiale et humanitaire.

Une demande de sélection temporaire dont l’acceptation se traduit par la délivrance d’un Certificat d’acceptation du Québec (CAQ), est présentée dans le cadre de l’un des programmes d’immigration temporaire (étudiants étrangers et travailleurs temporaires).

Les données relatives à l’immigration temporaire incluent le traitement des demandes et la délivrance des CAQ pour études ou pour travail temporaire.

Tableau 1. Demandes d’immigration finalisées¹, 2021

	2021
Immigration permanente (demandes de CSQ)	32 392
Immigration temporaire (demandes de CAQ)	145 466

¹ Les demandes finalisées sont comptabilisées lorsqu’une décision finale est rendue, soit : acceptée, refusée, rejetée ou autres décisions (abandon, annulation ou fermeture) des dossiers économiques, parrainage familial et parrainage collectif.
Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l’information de gestion du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
Données extraites le 7 mars 2022.

Tableau 2. Certificats de sélection et Certificats d’acceptation délivrés², 2021

	2021
Certificats de sélection du Québec (CSQ)	59 770
<i>Travailleurs qualifiés</i>	30 265
<i>Gens d’affaires</i>	1 683
<i>Autres catégories économiques^a</i>	30
<i>Regroupement familial</i>	13 820
<i>Réfugiés sélectionnés à l’étranger^b</i>	919
<i>Réfugiés reconnus sur place</i>	8 257
<i>Autres immigrants^c</i>	4 796
Certificats d’acceptation du Québec (CAQ)	122 677
<i>Étudiants étrangers</i>	110 384
<i>Travailleurs temporaires^d</i>	12 293

² Le nombre de CSQ délivrés est supérieur au nombre de demandes de CSQ finalisées, car chaque demande acceptée peut générer la délivrance de plusieurs CSQ.

^a Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
^b Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
^c Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, notamment le Programme spécial des demandeurs d'asile dans un contexte de pandémie.
^d Les travailleurs agricoles sont exclus de ce nombre.

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Données extraites le 7 mars 2022.

Tableau 3. Demandes de sélection rejetées, selon la catégorie d'immigration et selon le programme d'immigration, 2021

	2021
Immigration permanente	601
Travailleurs qualifiés	384
Gens d'affaires	x
Parrainage	213
Immigration temporaire	46
Étudiants étrangers	46

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».
Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Données extraites le 7 mars 2022.

Tableau 4. Objectifs de sélection, Plan d'immigration du Québec, 2022

	Objectifs 2022	
Immigration permanente	Entre 24 500 et 30 000 CSQ	
	MIN.	MAX.
Travailleurs qualifiés	18 000	22 000
Gens d'affaires	1 500	2 300
Autres catégories économiques ¹	0	200
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	4 400	4 700
Autres immigrants ³	600	800
Total	24 500	30 000
Immigration temporaire	S. O.	

¹ Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
² Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
³ Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
Source : Plan annuel d'immigration du Québec, 2022, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP19. Le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers de demande d’immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Fournir la ventilation mensuelle des effectifs.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de personnes assignées au suivi et à l’examen des demandes de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec réparti mensuellement entre les mois de mars 2021 jusqu’à février 2022.

Mois	Nombre de personnes
Au 31 mars 2021	3
Au 30 avril 2021	2
Au 31 mai 2021	4
Au 30 juin 2021	4
Au 31 juillet 2021	3
Au 31 août 2021	4
Au 30 septembre 2021	8
Au 31 octobre 2021	18
Au 30 novembre 2021	16
Au 31 décembre 2021	15
Au 31 janvier 2022	13
Au 28 février 2022	14

RP20. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par secteur d’emploi pour 2021. Fournir les prévisions concernant 2022, par secteur d’emploi. Ventiler notamment, par région administrative, par région d’origine du travailleur temporaire, par type de travail (saisonnier vs contrat, avec ou sans étude d’impact).

En 2021, il y a 30 480 titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) avec étude d’impact sur le marché du travail (EIMT). La majorité (18 715) des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET avec EIMT appartiennent à la catégorie professionnelle des « ressources naturelles, agriculture et production connexe ».

En 2021, il y a 42 910 titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme de mobilité internationale (PMI) sans EIMT. Les principales catégories professionnelles de ces titulaires de permis de travail du PMI sont liées aux « sciences naturelles et appliquées », aux « arts, à la culture, aux sports et loisirs » et à « l’enseignement, au droit et aux services sociaux, communautaires et gouvernementaux ». Par ailleurs, près des trois-quarts des titulaires du PMI sont classés dans « autres catégories ».

La répartition détaillée par type de travail n’est pas disponible. La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du PTET et du PMI par catégorie professionnelle, région administrative et pays de naissance du travailleur temporaire est présentée ci-dessous.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d’un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

Tableau 1. Nombre de titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon la catégorie professionnelle (CNP 2011), le programme et l’année de signature du permis, 2021

Permis de travail émis durant l’année	PTET 2021 n	PMI 2021 n
Selon la catégorie professionnelle		
Gestion	205	1 340
Affaires, finance et administration	100	875
Sciences naturelles et appliquées	1 865	2 320
Secteur de la santé	800	595
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	735	2 195
Arts, culture, sports et loisirs	300	2 205
Vente et services	1 450	675
Métiers, transport et machinerie	2 970	285
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	18 715	55
Fabrication et services d’utilité publique	3 190	80
Autres catégories	10	32 345
Non précisée	170	20
Total (personnes uniques)^{1,2}	30 480	42 910

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques).

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

Tableau 2. Nombre de titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon la région administrative de destination, le programme et l’année de signature du permis, 2021

Permis de travail émis durant l’année	PTET 2021 n	PMI 2021 n
Selon la région administrative de destination		
Abitibi-Témiscamingue	200	135
Bas-Saint-Laurent	305	250
Capitale-Nationale	4 545	1 280
Centre-du-Québec	1 775	295
Chaudière-Appalaches	2 090	635
Côte-Nord	185	90
Estrie	885	1 045
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	330	55
Lanaudière	1 950	280
Laurentides	2 330	565
Laval	705	905
Mauricie	495	520
Montréal	6 610	2 605
Montréal	3 060	28 385
Nord-du-Québec	80	30
Outaouais	210	800
Saguenay–Lac-Saint-Jean	925	420
Région non précisée	4 260	4 715
Total (personnes uniques)^{1,2}	30 480	42 910

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques).

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

Tableau 3. Nombre de titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon les principaux pays de naissance et l’année de signature du permis, 2021

Permis de travail émis durant l’année	PTET 2021 n
Selon les principaux pays de naissance	
Guatemala	12 370
Mexique	8 035
Philippines	1 900
France	1 550
Tunisie	1 115
Colombie	580
Maroc	565
Maurice	450
Madagascar	410
Cameroun	320
Autres pays	3 180
Total (personnes uniques)^{1,2}	30 480

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques).

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

Tableau 4. Nombre de titulaires de permis de travail à des fins d’emploi du Programme de mobilité internationale (PMI), ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon les principaux pays de naissance et l’année de signature du permis, 2021

Permis de travail émis durant l’année	PMI 2021 n
Selon les principaux pays de naissance	
France	9 980
Inde	6 420
Chine	2 490
États-Unis d’Amérique	1 915
Maroc	1 875
Brésil	1 615
Algérie	1 410
Tunisie	1 405
Iran	1 350
Colombie	1 240
Autres pays	13 210
Total (personnes uniques)^{1,2}	42 910

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques). Une même personne peut être titulaire successivement de plusieurs permis dans la période de référence.

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

RP21. Le nombre d’étudiants étrangers admis au Québec, par domaine d’études, par pays d’origine et par région administrative d’établissement. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

En 2021, il y a 62 640 personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) n’a pas d’information sur le domaine d’études pour les personnes titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*.

Le MIFI ne dispose pas de prévisions pour 2022-2023.

Tableau 1. Nombre de titulaires de permis d’études, ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon les principaux pays de naissance et l’année de signature du permis, 2021

Permis d’études	2021
	n
Principaux pays de naissance (ordre 2021)	
France	13 180
Inde	10 155
Chine	4 460
Maroc	3 020
Iran	2 720
Algérie	2 690
États-Unis d’Amérique	1 995
Colombie	1 645
Tunisie	1 630
Côte d’Ivoire	1 380
Autres pays	19 770
Total (personnes uniques)^{1,2}	62 640

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques).

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

La majorité des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux* se destinait principalement dans six régions.

Les données détaillées sur les régions administratives de destination des étudiants internationaux sont présentées ci-dessous.

Tableau 2. Nombre de titulaires de permis d’études, ayant un ou plusieurs permis, au Québec, selon la région administrative de destination et l’année de signature du permis, 2021

Permis d’études	2021
	n
Région de destination	
Montréal	43 845
Capitale-Nationale	4 840
Mauricie	2 640
Estrie	2 550
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 065
Montréal	1 930
Bas-Saint-Laurent	815
Outaouais	780
Laval	705
Chaudière-Appalaches	555
Centre-du-Québec	475
Abitibi-Témiscamingue	360
Laurentides	175
Lanaudière	130
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	105
Côte-Nord	80
Nord-du-Québec	20
Région Non précisée	855
Total (personnes uniques)^{1,2}	62 640

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n’égale pas le total (personnes uniques).

Source : Tableau créé par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d’IRCC pour le T4 de 2021, données arrondies au multiple de 5 le plus proche.

RP22. Les délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire¹.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022², le délai moyen de traitement des demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) a été de 17,7 jours calendrier.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022³, le délai moyen de traitement des demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été de 47,4 jours calendrier.

Le délai de traitement des demandes peut varier notamment en raison de plusieurs facteurs :

- la hausse ou la baisse du volume des demandes de certificat de sélection reçues;
- la conformité des documents transmis;
- l'attente d'une preuve de compétences en français;
- une convocation à une entrevue de sélection.

¹ Les informations par pays ou territoire ne sont pas disponibles.

² Ces données ne couvrent pas toute l'année financière 2021-2022.

³ Ces données ne couvrent pas toute l'année financière 2021-2022.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Données au 28 février 2022 produites le 7 mars 2022.

RP23. Le nombre de requérants principaux pour chacune des catégories d’immigration, incluant les immigrants-investisseurs, en 2021-2022.

En 2021, 33 266 personnes immigrantes requérantes principales ont été admises au Québec. En janvier et février 2022, il y en a eu 4 771.

Les personnes immigrantes requérantes principales admises en 2021 se répartissent selon les catégories d’immigration suivantes :

- 16 462 (49,5 %) ont été admises dans la catégorie économique :
 - 15 854 (47,7 %) dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, 521 (1,6 %) dans celle des gens d’affaires, dont 1,5 % d’investisseurs (497 personnes), et 87 (0,3 %) dans celle des autres économiques (incluant les aides familiales);
- 11 566 (34,8 %) dans la catégorie du regroupement familial;
- 4 071 (12,2 %) dans la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable;
- 1 167 (3,5 %) dans la catégorie des Autres immigrants.

Les personnes immigrantes requérantes principales admises au Québec en janvier et février 2022 se répartissent selon les catégories d’immigration suivantes :

- 2 264 (47,5 %) ont été admises dans la catégorie économique :
 - 2 093 (43,9 %) dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, 138 (2,9 %) dans celle des gens d’affaires et 33 (0,7 %) dans celle des autres économiques (incluant les aides familiales);
- 1 559 (32,7 %) dans la catégorie du regroupement familial;
- 662 (13,9 %) dans la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable.
- 286 (5,9 %) dans la catégorie des Autres immigrants

Tableau 1. Personnes requérantes principales admises au Québec en 2021 et en janvier-février 2022, selon la catégorie d’immigration

Catégorie d’immigration	2021	Janvier et février 2022
	n	n
Immigration économique	16 462	2 264
Travailleurs qualifiés	15 854	2 093
Gens d’affaires ¹	521	138
Investisseurs	497	--
Autres économiques	87	33
Regroupement familial	11 566	1 559
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 071	662
Autres immigrants²	1 167	286
Total	33 266	4 771

1. La sous-catégorie des Gens d’affaires comprend les trois programmes suivants : Entrepreneurs, Travailleurs autonomes et Investisseurs. Pour la protection des renseignements personnels, seuls les Investisseurs sont présentés dans le tableau pour 2021.

2. Cas humanitaires, demandeurs non reconnus du statut de réfugié, titulaires d’un permis ministériel.

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.

Pour la protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « -- ».

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille. Banque de données sur les résidents permanents.

RP24. Nombre d’immigrants, ventilé par la provenance et par profession en 2021 et prévisions pour 2022. Indiquer en pourcentage de l’ensemble des immigrants admis.

Les données sur les admissions permanentes au Québec indiquent que les professions projetées des personnes immigrantes actives (de 15 ans et plus) admises en 2021 se répartissent comme suit (aucune prévision pour 2022) :

Tableau 1. Personnes immigrantes actives¹ admises au Québec selon le continent de naissance et la catégorie professionnelle projetée, 2021

Catégories professionnelle (CNP) ²	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissance	Total
n						
Gestion	128	39	61	415	3	646
Affaires, finances et administration	402	113	84	985	2	1 586
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	730	331	220	1 192	9	2 482
Secteur de la santé	281	169	94	221	2	767
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	236	67	60	361	2	726
Arts, culture, sports et loisirs	37	38	34	471	5	585
Vente et services	263	92	60	797	3	1 215
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	129	47	18	252	0	446
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	x	x	x	20	0	24
Fabrication et services d'utilité publique	95	x	x	39	0	163
Entrepreneurs	x	x	15	x	0	21
Investisseurs	12	x	477	x	0	496
Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	9 305	5 880	7 307	5 141	146	27 779
Travailleurs non classés ailleurs ³	31	40	23	68	0	116
Total	11 649	6 816	8 453	9 962	172	37 052
%						
Gestion	1,1	0,6	0,7	4,2	1,7	1,7
Affaires, finances et administration	3,5	1,7	1,0	9,9	1,2	4,3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	6,3	4,9	2,6	12,0	5,2	6,7
Secteur de la santé	2,4	2,5	1,1	2,2	1,2	2,1
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	2,0	1,0	0,7	3,6	1,2	2,0
Arts, culture, sports et loisirs	0,3	0,6	0,4	4,7	2,9	1,6
Vente et services	2,3	1,3	0,7	8,0	1,7	3,3
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1,1	0,7	0,2	2,5	0,0	1,2
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	x	x	x	0,2	0,0	0,1
Fabrication et services d'utilité publique	0,8	x	x	0,4	0,0	0,4
Entrepreneurs	x	x	0,2	x	0,0	0,1
Investisseurs	0,1	x	5,6	x	0,0	1,3
Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	79,9	86,3	86,4	51,6	84,9	75,0
Travailleurs non classés ailleurs ³	0,3	0,6	0,3	0,7	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Données préliminaires pour 2021.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

1. Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus qui ont l’intention de se joindre à la population active.

2. Profession déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

CNP: Classification nationale des professions.

3. Inclut les cellules remplacées par un « x ».

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP25. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l’étranger, par pays, par langue d’origine pour 2021 et fournir les prévisions pour 2022.

Les personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger et admises¹ au Québec en 2021 proviennent de plus de 100 pays. Toutefois, près des deux tiers d’entre elles sont nées en Syrie, en Afghanistan et en République démocratique du Congo.

L’arabe est la principale langue maternelle déclarée par 41,7 % des personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger et admises au Québec en 2021.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

Tableau 1. Personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger et admises au Québec en 2021 selon les principaux pays de naissance et les principales langues maternelles

Pays de naissance	n	Langues maternelles	n
Syrie	563	Arabe	671
Afghanistan	272	Dari ¹	207
Rép. dém. du Congo	194	Langues nigéro-congolaises ²	112
Tanzanie	81	Swahili	92
Iraq	52	Kirundi	58
Burundi	50	Français	57
Pakistan	50	Kurde	44
Rép. centrafricaine	39	Anglais	38
Rwanda	38	Kinyarwanda	32
Turquie	25	Pustu	30
Autres pays	247	Autres langues	270
Total	1 611	Total	1 611

Les données sont préliminaires pour 2021.

1. Cette langue est parlée notamment par les personnes nées en Afghanistan et en Iran.

2. Ces langues sont parlées notamment par les personnes nées en République démocratique du Congo.

Source : ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

¹ Les personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger comprennent les personnes réfugiées prises en charge par l’État, parrainées ou autonomes financièrement. Il ne s’agit donc pas de l’ensemble des personnes de la catégorie Réfugiés et personnes en situation semblable, qui comprend aussi les demandeurs d’asile reconnus réfugiés au Canada.

RP26. Temps d’attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour 2021.

Les renseignements concernant les délais de traitement pour la reconnaissance du statut de réfugié à l’étranger relèvent du gouvernement canadien.

Lorsque le Ministère reçoit, pour sélection, les demandes des personnes réfugiées identifiées à l’étranger par le Bureau canadien des visas à l’étranger, ces demandes sont traitées dans un délai de 27,9 jours ouvrables au 28 février 2022 (pour l’année financière 2021-2022). Si l’engagement signé par le garant est devenu caduc durant l’examen de la demande de résidence permanente et qu’un nouvel engagement doit être examiné, ce dernier délai moyen de 27,9 jours peut se prolonger de trois mois. Ces délais excluent la période à partir de laquelle l’engagement est souscrit et l’admission sur le territoire.

Le tableau 1 présente le nombre de personnes réfugiées admises en 2021 par groupe détaillé.

Tableau 1. Nombre total de personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger et admises au Québec en 2021 par groupe détaillé

Année civile	Réfugiés pris en charge par l’État	Réfugiés parrainés et autres réfugiés	Total
2021	974	637	1 611

Données préliminaires pour 2021.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP27. Nombre de réfugiés parrainés accueillis pour l’année civile 2021, par pays d’origine et par ville de destination. Ventiler entre parrainage privé et parrainage de l’État.

Tableau 1. Nombre de réfugiés parrainés (parrainage privé) accueillis en 2021 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Sherbrooke	Montréal	Laval	Longueuil	Autres villes	
	n					
Syrie	169	0	42	5	25	241
Afghanistan	24	61	14	31	24	154
Rép. dém. du Congo	x	0	0	x	26	38
Pakistan	9	x	x	7	x	36
Iraq	8	0	x	11	x	26
Érythrée	x	0	0	0	x	18
Autres pays	92	18	19	6	44	122
Total général	302	79	75	60	119	635*

Les données sont préliminaires pour 2021.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Les regroupements « Autres pays » et « Autres villes » incluent également les données remplacées par un x, afin de respecter la confidentialité.

* Ce total n’inclut pas les « autres réfugiés »

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 2. Nombre de réfugiés pris en charge par l’État accueillis en 2021 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Sherbrooke	Montréal	Laval	Longueuil	Autres villes	
	n					
Syrie	74	14	45	27	162	322
Rép. dém. du Congo	x	x	16	6	123	156
Afghanistan	21	41	8	15	33	118
Tanzanie	20	0	0	6	45	71
Rép. centrafricaine	x	0	0	x	30	39
Burundi	12	x	0	x	13	34
Autres pays	46	49	13	16	139	234
Total	173	104	82	70	545	974

Les données sont préliminaires pour 2021.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Les regroupements « Autres pays » et « Autres villes » incluent également les données remplacées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP28. Nombre de demandeurs d’asile en 2021, par pays d’origine.

Tableau 1. Nombre de demandeuses et demandeurs d’asile par principaux pays de naissance, au Québec, 2021

Pays de naissance	2021
	n
Haïti	1 605
Mexique	1 320
Colombie	1 030
Inde	585
Turquie	500
République Démocratique du Congo	375
Iran	335
Venezuela	300
Chili	280
Nigéria	280
Pakistan	245
Liban	205
États-Unis d’Amérique	195
Angola	170
Algérie	155
Autres pays de naissance	2 715
Total	10 295

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.
Pour des raisons de confidentialité, tous les chiffres ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche; en conséquence, les données pourraient ne pas équivaloir à la somme indiquée.
Source : IRCC, *Chief Data Officer* (CDO), demandeurs d’asile, 28 février 2022.
Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

RP29. Concernant le programme des « Immigrants investisseurs », fournir les investissements économiques provenant de ce programme, ventilés par secteur d’activité. Fournir aussi la provenance des immigrants investisseurs admis au Québec en 2021-2022.





Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises
Répartition des contributions financières par secteur d'activité économique
du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Secteur d'activité économique	1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021				
	Montant de contribution financière autorisée €	%	Coût des projets \$	Nombre de dossiers d'entreprise	% des dossiers
Primaire					
Agriculture et pêche	452 000	2	17 367 983	5	2
Sous-total	452 000	2	17 367 983	5	2
Secondaire					
Alimentation et boissons	3 619 660	16	76 235 613	34	15
Caoutchouc et plastique	891 847	4	12 063 890	9	4
Vêtements, textile et cuir	541 000	2	5 913 979	5	2
Produits du bois	1 987 188	9	41 068 129	20	9
Meubles	806 000	3	9 201 089	8	4
Papier et imprimerie	1 171 100	5	42 562 005	11	5
Métaux (1 ^{ère} transformation) et produits métalliques	2 993 426	13	64 800 657	33	15
Machinerie	2 310 559	10	50 899 136	22	10
Matériel de transport	251 000	1	3 043 719	3	1
Produits électriques et électroniques	826 680	4	15 841 800	7	3
Produits minéraux non métalliques	671 738	3	13 578 682	6	3
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	844 999	4	13 573 994	8	4
Industries manufacturières diverses	834 507	4	19 651 546	9	4
Sous-total	17 749 704	78	368 434 239	175	79
Tertiaire					
Services divers (technologie de l'information, télécommunication, tourisme : golf, ski, croisière, excursion, attractions)	2 306 015	10	60 546 193	19	9
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	438 785	2	9 191 712	5	2
Récyclage, gestion des déchets et services environnementaux	616 435	3	8 973 654	7	3
Soins de santé et services sociaux	425 000	2	13 377 087	3	1
Hébergement et services de restauration	642 156	3	10 251 915	9	4
Sous-total	4 428 391	20	102 340 561	43	19
TOTAL	22 630 095	100	488 142 783	223	100

Tableau 2
Personnes immigrantes admises au Québec dans le Programme des investisseurs selon le pays de naissance, 2021 et janvier 2022

Pays de naissance	Année d'admission	
	2021	Janvier 2022
Chine	681	170
Iran	502	17
Turquie	63	5
Vietnam	47	
Bangladesh	35	
Hong Kong	30	13
Pakistan	28	
Émirats arabes unis	28	
Taiïwan	21	10
Égypte	20	
Jordanie	18	x
Arabie saoudite	16	
Liban	15	
États-Unis	13	x
Algérie	12	
Autres pays ¹	80	11
Total	1 609	226

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.
1. Inclut les cellules remplacées par un « x ».
Les données d’admission sont fournies uniquement en année civile.

Le montant en attente de placement au 28 février 2022 est de 3,8 M\$.

Le montant disponible pour les mesures de promotion et de performance des programmes de l’immigration économique au 28 février 2022 se trouve dans le tableau ci-dessous.



Promotion et performance de l'Immigration d'affaires

État des fonds disponibles au 28 février 2022	
Solde au 31 janvier 2022	1 470 274,24 \$
Transactions au cours du mois de février 2022	
• Montants générés par les placements des immigrants	
- Placement 400 K\$ 0 \$ X 1%	0,00 \$
- Placement 800 K\$ 0 \$ X 5%	0,00 \$
- Placement 1,2 M\$ 1 363 080 \$ X 8%	109 046,40 \$
• Déboursements au MIFI	(1 470 274,24) \$
Solde des fonds disponibles	109 046,40 \$

RP30. Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires en 2021-2022. Spécifiez le nombre de CSQ ayant été émis suite à une décision favorable obtenue en révision de demande administrative.

Tableau 1. Nombre de certificats de sélection délivrés pour la catégorie d'immigration - Gens d'affaires, selon le programme, du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

Catégorie Gens d'affaires	Nombre de CSQ* délivrés
Investisseurs	992
Entrepreneurs	149
Travailleurs autonomes	157
Total	1 298

*CSQ : Certificats de sélection du Québec
Source : Direction de l'information de gestion (DIG), ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Extraction en date du 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de personnes de la catégorie d'immigration - Gens d'affaires ayant obtenu un CSQ à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, selon le programme, pour l'année 2021-2022.

2021-2022	Investisseurs	22
	Entrepreneurs	0
	Travailleurs autonomes	4
	Total	26

Source : Équipe de la révision administrative, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration - Données fournies à la Direction de l'information de gestion (DIG) le 11 mars 2022.

RP31. Taux de présence pour 2021 des immigrants admis au Québec. Ventiler selon l’année d’admission, la catégorie d’immigrant et la connaissance du français. Fournir également le taux de présence par région administrative et par catégorie d’immigration, ventilé par :

- a) immigration économique ;
 - a. investisseurs
 - b. entrepreneurs
 - c. travailleurs autonomes
 - d. travailleurs qualifiés
 - i. Programme régulier
 - ii. PEQ
- b) Réfugiés
- c) Regroupement familial

- En janvier 2021, le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2010 à 2019 est de 72,6 %¹.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2010 à 2019 et présente en janvier 2021 (en %), selon la connaissance du français, la catégorie d’immigration et l’année d’admission.

Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Immigration économique	67,2	65,1	65,8	66,7	65,7	66,5	70,0	67,9	68,6	64,8	66,8
<i>Travailleurs qualifiés</i>	70,0	70,9	72,6	73,0	71,3	76,3	78,0	75,9	76,0	72,0	73,4
<i>Gens d'affaires</i>	20,8	16,3	13,3	16,0	20,5	18,6	19,4	20,0	20,2	18,6	18,3
Regroupement familial	79,7	80,3	80,0	81,1	83,6	86,7	88,4	88,6	86,5	81,1	83,7
Réfugiés et personnes en situation semblable	68,5	70,7	78,0	81,0	81,9	86,0	84,2	86,3	81,9	81,9	81,2
Autres immigrants ¹	77,8	80,6	82,3	86,6	88,9	91,5	94,5	91,8	92,0	87,8	88,5
Langues connues ²	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Français seulement	82,3	83,3	83,3	84,1	86,1	88,4	90,0	91,0	90,9	86,4	86,4
Français et anglais	67,5	68,4	70,3	70,9	69,1	75,8	78,7	79,7	80,4	76,4	73,0
<i>Connaissant le français</i>	73,5	74,7	75,8	77,4	76,8	81,8	84,1	85,0	85,4	81,5	79,1
Anglais seulement	58,9	61,5	54,4	56,6	58,3	62,4	65,5	63,4	63,4	60,2	60,9
Ni français ni anglais	66,1	55,9	63,7	65,3	67,2	65,5	70,0	71,0	68,2	65,2	65,9
Total	69,9	68,8	69,7	71,5	71,6	74,4	76,9	76,3	75,6	72,0	72,6

1. Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas d'ordre humanitaire.
2. Connaissance déclarée à l’admission.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

¹ Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d’assurance maladie valide en janvier 2021. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement. Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2020 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour 2020 sont incomplètes en janvier 2021 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas du taux de présence par programme, mais par catégorie d’immigration.

Tableau 2. Population immigrante admise au Québec de 2010 à 2019 et présente en janvier 2021 (en %), selon la région de destination et la catégorie d’immigration

	Immigration économique	Regroupement familial	Réfugiés et personnes en situation semblable	Autres immigrants	Total
Bas-Saint-Laurent	81,0	84,0	95,8	85,7	84,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	84,1	85,4	89,1	100,0	84,9
Capitale-Nationale	80,3	87,3	77,8	88,9	81,3
Mauricie	81,1	87,9	86,7	100,0	84,0
Estrie	78,1	85,5	78,3	78,6	79,3
Montréal	64,7	83,8	82,7	89,2	70,6
Outaouais	63,1	74,9	72,8	83,8	68,6
Abitibi-Témiscamingue	82,1	88,0	95,0	x	84,8
Côte-Nord	82,3	85,0	78,6	x	83,5
Nord-du-Québec	91,3	86,0	x	x	89,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	81,1	86,7	100,0	x	84,1
Chaudière-Appalaches	84,9	87,7	87,0	89,5	86,2
Laval	72,6	84,1	78,8	84,5	77,3
Lanaudière	84,5	85,1	66,7	84,1	81,6
Laurentides	74,7	82,7	77,1	93,0	78,8
Montréal	69,7	83,1	84,4	89,0	76,4
Centre-du-Québec	79,2	86,4	81,9	94,1	82,5
Total	66,8	83,7	81,2	88,5	72,6

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP32. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2011 et 2021.

- De 2011 à 2021, la moyenne du solde migratoire international du Québec est de 41 390.
- Le déficit migratoire interprovincial se fixe à - 578 en 2021. Il a atteint son niveau le plus important (- 14 503) en 2014, mais la perte migratoire interprovinciale a chuté considérablement depuis.
- Le solde migratoire total pour 2021 s’établit à 41 344.

Tableau 1. Soldes migratoires international, interprovincial et total¹ pour le Québec, 2011 à 2021²

Année	Solde migratoire international	Solde migratoire interprovincial	Solde migratoire total
2011	43 965	-5 740	38 225
2012	47 306	-8 975	38 331
2013	43 778	-13 346	30 432
2014	40 717	-14 503	26 214
2015	39 115	-14 200	24 915
2016	45 137	-10 590	34 547
2017	45 865	-5 992	39 873
2018	45 079	-6 116	38 963
2019 ^r	34 859	-3 053	31 806
2020 ^r	27 547	-4 065	23 482
2021 ^p	41 922	-578	41 344
Moyenne 2011-2021	41 390	-7 923	33 467

1. Le solde migratoire international correspond à la différence entre l’immigration (nombre de nouvelles admissions) et l’émigration nette (somme des personnes émigrantes et des personnes temporairement à l’étranger auxquelles sont soustraites les personnes immigrantes de retour). Le solde migratoire interprovincial s’obtient en soustrayant le nombre de personnes sortantes vers d’autres provinces canadiennes du nombre de personnes entrantes en provenance d’autres provinces canadiennes. Le solde migratoire total est la somme des soldes international et interprovincial. Il ne tient pas compte des résidents non permanents.

2. Les soldes migratoires portent sur les années civiles, de janvier à décembre.

r : données révisées

p : données provisoires*

* Données provisoires : Les estimations provisoires de la migration interprovinciale sont produites à partir des fichiers du programme d’Allocation canadienne pour enfants (ACE) et révisées l’année suivante à partir des dossiers de l’impôt sur le revenu des particuliers, plus précis et exhaustifs. Les écarts avec le cahier explicatif de l’année précédente s’expliquent également par le fait que Statistique Canada ne reçoit les données fiscales qu’après leur traitement annuel, alors que les données de l’ACE sont disponibles sur une base mensuelle.

Source : Institut de la statistique du Québec, Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2021.

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-interprovinciales-quebec/tableau/migrations-internationales-et-interprovinciales-quebec>. Consulté le 18 mars 2022, compilation du MIFI.

RP33. Le taux de chômage et taux d’emploi des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence. Ventiler aussi par pays d’origine de la personne immigrante.

Note : L’Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché du travail des personnes immigrantes par région administrative.

L’EPA fournit les données du taux de chômage et du taux d’emploi sur une base annuelle. Les données les plus récentes portent sur l’année 2021.

Le taux de chômage et le taux d’emploi des personnes immigrantes ne sont pas disponibles pour les régions administratives. Les données ne sont disponibles que pour l’ensemble de la population immigrante permanente au Québec en fonction de la durée de résidence (voir tableaux 1 et 2). Les données sont également disponibles pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et en dehors de la RMR de Montréal (voir tableau 3). Le taux d’emploi et le taux de chômage par pays d’origine ne sont pas disponibles. Les données sont donc présentées pour des regroupements de pays d’origine (selon le continent et le sous-continent) (voir tableau 4).

Tableau 1. Taux de chômage de la population immigrante permanente, de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, 2021 (en %)

Taux de chômage (%)	2021
Ensemble de la population immigrante	9,1
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	13,2
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	9,2
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	7,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2021, compilation spéciale ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).

Tableau 2. Taux d’emploi de la population immigrante permanente, de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, 2021 (en %)

Taux d’emploi (%)	2021
Ensemble de la population immigrante	63,1
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	66,7
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	71,3
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	60,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2021, compilation spéciale ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).

Tableau 3. Taux de chômage et taux d’emploi de la population immigrante permanente, de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, RMR de Montréal et hors RMR de Montréal, 2021 (en %)

	Taux de chômage		Taux d’emploi	
	RMR Montréal	Hors RMR Montréal	RMR Montréal	Hors RMR Montréal
Ensemble de la population immigrante	9,6	6,5	62,1	69,3
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	14,3	7,5	65,3	75,1
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	9,4	8,1	70,7	75,1
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	8,3	5,6	59,2	66,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021, compilation spéciale ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).

Tableau 4. Taux d’emploi et taux de chômage de la population immigrante, de 15 ans et plus, selon la région d’origine, Québec, 2021 (en %)

2021		
	Taux d’emploi	Taux de chômage
Amérique du Nord	65,1	X
Amérique Latine	69,4	7,0
Amérique Centrale	73,6	9,0
Caraïbes et Bermudes	67,4	6,7
Amérique du Sud	70,6	6,5
Europe	57,7	7,1
Europe Occidentale	69,4	5,7
Europe Orientale	67,7	9,2
Europe Septentrionale	42,0	X
Europe Méridionale	34,2	6,4
Afrique	69,3	9,0
Afrique Occidentale	78,6	6,2
Afrique Orientale	69,3	X
Afrique du Nord	66,8	10,3
Afrique Centrale	68,3	8,1
Afrique du Sud	71,9	X
Asie	58,4	12,7
Asie Occidentale et Centrale	59,7	14,3
Asie Orientale	60,1	13,9
Asie du Sud-Est	59,4	7,4
Asie Méridionale	53,9	14,3

x : Données manquantes puisque non significatives en raison d’échantillon trop petit

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021, compilation spéciale ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).

RP34. Les revenus découlant des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection pour chacune des catégories d’immigration.

Les revenus annuels en 2021-2022 provenant des droits perçus pour les demandes de certificats de sélection du Québec – Immigration permanente relatives à la catégorie immigration économique visant les investisseurs, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés s’élèvent à (données au 28 février 2022) :

Catégories	Montant encaissé (K\$)
Investisseurs	0,0
Travailleurs autonomes et entrepreneurs	214,5
Travailleurs qualifiés	10 604,5
Total	10 819,0

RP35. Concernant les remboursements des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection suite à l’adoption du projet de loi 9, *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, le nombre de dossiers ayant obtenu un remboursement complet des droits exigibles, le montant total des remboursements effectués et le pourcentage de remboursement restant à être effectué.

Au 28 février 2022 :

- Nombre de dossiers ayant obtenu un remboursement complet des droits exigibles : **9 650**
- Montant total des remboursements effectués : **9 558 580 \$**
- Pourcentage de remboursement restant à être effectué : **21,42 %**
 - **3,77 %** - en attente d’information de la part des requérants. Un ou des éléments bloquent la transaction, par exemple : un compte invalide ou le refus de la devise canadienne
 - **17,65 %** - aucun formulaire de réclamation reçu

RP36. Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers.

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le délai de traitement moyen de toutes les demandes de sélection temporaire pour études a été de 14,2 jours ouvrables.

Ce délai de traitement va de la date de réception d’une demande jusqu’à la prise de décision et exclue, le cas échéant, le délai d’attente attribuable au client afin que le dossier soit complet.

RP37. Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ventilé par secteur d'activité.

Les informations ne sont pas disponibles selon le secteur d'activité économique. Les délais moyens de traitement sont donc présentés selon le type de dossiers. Compte tenu que les traitements sont différents selon le type de dossiers, il n'est pas possible de calculer un délai moyen pour l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires.

Ces délais de traitement vont de la date de réception d'une demande jusqu'à la prise de décision, mais ces délais excluent les périodes d'attente attribuables au client pour la transmission d'informations ou le dépôt de documents complémentaires.

Au délai de traitement du Québec présenté dans le tableau ci-dessous, s'ajoute toutefois une période de traitement au niveau du gouvernement fédéral, et ce n'est qu'après l'avis de ce dernier qu'une décision est rendue et que le CAQ est délivré, le cas échéant.

Tableau 1 : Délai moyen de traitement pour le Québec des demandes de CAQ dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, selon le type de dossier, dossiers traités entre le 1^{er} avril 2021 et 28 février 2022

Type de dossier	Délai moyen de traitement (en jours ouvrables)
Dossiers en traitement régulier	23
Dossiers en traitement simplifié	20
Dossiers fournisseurs de soins à domicile	22
Dossiers agricoles	8
Dossiers du volet des talents mondiaux	8

Source : Direction de l'information de gestion (DIG).
Données préliminaires produites le 7 mars 2022 à partir des banques thématiques actualisées en date du 4 mars 2022.

RP38. Ventilation détaillée des dépenses pour 2021-2022, et prévisions pour 2022-2023 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel-cadre, pour chaque BIQ.

Les dépenses des Directions des services d'immigration du Québec à l'étranger (nouvelle appellation des BIQ) pour l'exercice 2021-2022 se sont élevées à près de 9,79 M\$.

VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES, EFFECTIF PAR CATÉGORIE, TRAITEMENT ANNUEL DES DIRECTEUR(-TRICE)S DES DIRECTIONS DES SERVICES D'IMMIGRATION DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER POUR L'ANNÉE 2021-2022

Bureau/ Antenne	Effectifs					Traitement annuel du (de la) directeur (-trice) ¹	Dépenses ¹	
	Fonctionnaires québécois(e)		Employé(e) Recruté(e) localement (ERL)		Total			
	Cadre	Profession- nel(le)	Attaché(e)	Technicien(ne)				Agent(e) de soutien administratif (-ve)
Paris	1	2	3	2	1	9	114 521 \$	1 807 495 \$
Rabat	1	1	2			4	165 341 \$	686 922 \$
Dakar		1	2			3		328 889 \$
Los Angeles	1	1	1		1	4	114 499 \$	1 109 369 \$
New York			1			1		214 044 \$
Hong Kong	1	3	2	3		9	114 521 \$	4 072 527 \$
Mexico	1	2	2	1		6	100 211 \$	755 439 \$
Bogota		1				1		171 571 \$
Sao Paulo		1	1	1		3		647 190 \$
Total	5	12	14	7	2	40	609 093 \$	9 793 446 \$

[1] Dépenses et traitement annuel projetés au 31 mars 2022 selon les données fournies par le MRIF.

RP39. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2021-2022, en indiquant, pour chacune :

- a) le nom de la personne;
 - b) la date de l'entrée en fonction;
 - c) les fonctions antérieures;
 - d) la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu;
 - e) le titre de la fonction.
-

Une nouvelle affectation a eu lieu en 2021-2022.

Direction des services d'immigration du Québec à Rabat :

- M. Hanafi Tessa, conseiller en prospection et en attraction, est entré en fonction en janvier 2022 pour une durée de deux ans. Il occupait auparavant le poste de conseiller en prospection et en attraction à la Direction des services d'immigration du Québec à Hong Kong.

RP40. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d’immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l’acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue.

- Notes :
- Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Dossiers traités* par le réexamen administratif :

Année civile	2021
Demandes reçues	760
Décisions maintenues	528
Décisions ayant mené à un renversement	191

*Source – Réexamen administratif

RP41. Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration, le taux de succès à cet examen et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français.

La liste des consultants reconnus est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/reglementation-consultants/index.html>.

Au 28 février 2022, il y avait un total de 503 consultants reconnus par le MIFI.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le MIFI a reçu 213 demandes dont 113 demandes de reconnaissance à titre de consultant en immigration et 100 demandes de renouvellement de reconnaissance.

Les personnes qui présentent une demande de reconnaissance à titre de consultant doivent réussir l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, trois séances d'examen ont été tenues dans le cadre du processus de reconnaissance des consultants en immigration. Pour l'ensemble de ces séances, le MIFI a enregistré un total de 147 inscriptions. 100 candidats ont réussi l'examen avec un taux de réussite global de 68 % :

- Juin 2021 : 50 candidats inscrits à l'examen et un taux de réussite à 62 %
- Septembre 2021 : 56 candidats inscrits à l'examen et un taux de réussite de 80 %
- Décembre 2021 : 41 candidats inscrits à l'examen et un taux de réussite de 58 %

Les candidats qui présentent une demande de reconnaissance doivent obligatoirement fournir une attestation qui indique que leur connaissance de la langue française est égale ou supérieure au niveau 7 selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.

RP42. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2021-2022.

Le MIFI s’est abonné au portail Web de la Société québécoise d’information juridique (SOQUIJ) pour vérifier la véracité des déclarations relatives aux antécédents des personnes qui demandent la reconnaissance ou le renouvellement de la reconnaissance à titre de consultants en immigration. Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 77 vérifications ont été effectuées.

La somme de 500,55 \$ a été défrayée pour l’accès à cette source d’information.

Le maintien et la mise à jour du registre des consultants en immigration du Québec sont effectués par des ressources internes à qui ont été délégués les pouvoirs du ministre en la matière.

RP43. Nombre de nouveaux arrivants qui ont participé en 2021-2022 à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration.

Fréquentation des services (en nombre de personnes distinctes)

Tableau 1. Nombre de personnes distinctes ayant participé aux sessions Objectif intégration dans les organismes communautaires, d'avril 2021 au 28 février 2022.

2021-2022 (Au 28 février 2022)
3 438 (dans les organismes à but non lucratif)

Source : Direction de l'information de gestion (DIG)
Données Intimm, en date du 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PASI*, première rencontre uniquement, d'avril 2021 à décembre 2021.

2021-2022 (Au 31 décembre 2021)
27 999

Source : Direction de l'information de gestion (DIG).
Données CERI-GES – données extraites le 18 janvier 2022.

* Il est à noter que le Programme *Réussir l'Intégration* (PRINT) a été remplacé le 1^{er} juillet 2020 par le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

La reddition de comptes pour ce programme est trimestrielle, la plus récente date du 31 décembre 2021.

RP44. Concernant le parcours personnalisé, fournir la liste des partenaires du gouvernement ventilée par région administrative. Aussi fournir le budget associé à la mise en place du parcours personnalisé et le montant octroyé pour chacun des partenaires. Finalement, fournir le mécanisme de référencement auprès des organismes et les critères applicables.

Les renseignements liés à la mise en place du parcours personnalisé Accompagnement Québec se trouvent dans le Cahier explicatif des crédits 2021-2022.

Liste des partenaires du gouvernement

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI en 2021-2022 (28 février 2022)
Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	138 119 \$
Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	86 842 \$
Service accès-emploi	Bas-Saint-Laurent	19 890 \$
Centre de formation Option-travail Ste-Foy	Capitale-Nationale	93 772 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale	2 193 664 \$
Les Services de main-d’œuvre L’Appui inc.	Capitale-Nationale	182 251 \$
Service accès travail de Portneuf	Capitale-Nationale	102 822 \$
Service d’aide à l’adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)	Capitale-Nationale	149 005 \$
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale	22 064 \$
Service d’orientation et d’intégration des immigrants au travail (SOIT)	Capitale-Nationale	148 960 \$
Comité d’accueil international des Bois-Francis	Centre-du-Québec	446 414 \$
IntroDrummondville	Centre-du-Québec	710 077 \$
Impact emploi de l’Érable	Centre-du-Québec	23 529 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Comté Nicolet-Bécancour	Centre-du-Québec	75 494 \$
Projet d’Accueil et d’Intégration Solidaire	Centre-du-Québec	78 020 \$
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches	230 778 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	167 210 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches	402 363 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins	Chaudière-Appalaches	89 290 \$
Carrefour emploi de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	221 058 \$
Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny (CDEMM)	Chaudière-Appalaches	130 582 \$
ICI Intégration communautaire des immigrants	Chaudière-Appalaches	146 389 \$
Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles	Chaudière-Appalaches	414 015 \$
Carrefour jeunesse emploi de la Haute-Côte-Nord (CJEHCN)	Côte-Nord	38 536 \$
CENTRE ALPHA LIRA INC.	Côte-Nord	140 469 \$
Centre-Émersion (Manicouagan) inc.	Côte-Nord	160 077 \$

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI en 2021-2022 (28 février 2022)
Service d’aide aux Néo-Canadiens (Sherbrooke) inc.	Estrie	1 615 683 \$
Pro-Gestion Estrie	Estrie	64 288 \$
Action Travail Chaleurs inc.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	133 181 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	106 290 \$
Carrefour jeunesse emploi et Option Emploi du Rocher-Percé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	78 680 \$
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	121 197 \$
« AMINATE » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs	Lanaudière	170 720 \$
CREDIL Comité régional d’éducation pour le développement international Lanaudière	Lanaudière	347 302 \$
Service d’aide à la famille immigrante de la MRC de l’Assomption (SAFIMA)	Lanaudière	93 490 \$
Action Famille Lavaltrie Inc.	Lanaudière	94 499 \$
ABL Accès Accueil Action	Laurentides	157 812 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre de formation et d’orientation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles	Laurentides	355 158 \$
Zone Emploi D’Antoine-Labelle	Laurentides	19 957 \$
Carrefour d’Intercultures de Laval	Laval	619 969 \$
PERSPECTIVE CARRIÈRE	Laval	57 918 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de Laval (C.J.E.L)	Laval	158 240 \$
Centre Communautaire PETIT ESPOIR	Laval	112 480 \$
Service d’accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé	Mauricie	198 630 \$
Service d’accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Shawinigan	Mauricie	204 021 \$
Service d’accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières	Mauricie	720 218 \$
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	Mauricie	77 044 \$
Stratégie Carrière	Mauricie	39 780 \$
Alliance Carrière Travail (ACT)	Montréal	41 370 \$
Carrefour Le Moutier	Montréal	498 067 \$
Centre de recherche d’emploi du Sud-Ouest (CRESO)	Montréal	114 727 \$
Droit à l’emploi (D.E.)	Montréal	267 701 \$
St-Hyacinthe Technopole	Montréal	39 780 \$
Intégration Compétences	Montréal	185 371 \$
Maison de la Famille des Maskoutains	Montréal	605 553 \$
Maison Internationale de la Rive Sud inc.	Montréal	1 242 445 \$

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI en 2021-2022 (28 février 2022)
L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre	Monterégie	170 073 \$
Réseaux emploi entrepreneurship	Monterégie	105 460 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Monterégie	699 704 \$
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Montréal	1 643 292 \$
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	Montréal	1 323 583 \$
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Montréal	572 636 \$
ALAC (Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es)	Montréal	691 940 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de Grâce	Montréal	442 226 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Montréal	487 172 \$
Carrefour BLE	Montréal	112 504 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	Montréal	469 200 \$
CARI ST-LAURENT	Montréal	2 444 904 \$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Montréal	267 633 \$
Centre d'action socio-communautaire de Montréal	Montréal	310 464 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Montréal	3 371 856 \$
Centre des femmes de Montréal	Montréal	438 092 \$
Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)	Montréal	558 128 \$
Centre social d'aide aux immigrants	Montréal	1 939 665 \$
Clef pour l'intégration au travail des immigrants	Montréal	406 196 \$
Collectif des femmes immigrantes du Québec	Montréal	328 090 \$
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA)	Montréal	121 422 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	Montréal	1 071 066 \$
Maison d'Haïti	Montréal	310 400 \$
PROMIS (Promotion - Intégration - Société nouvelle)	Montréal	817 621 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Montréal	1 467 880 \$
Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	Montréal	1 270 358 \$
L'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion	Montréal	258 400 \$
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	Nord-du-Québec	109 542 \$
SEMO Saguenay-Lac-St-Jean Inc.	Nord-du-Québec	126 157 \$
Accueil-parrainage Outaouais	Outaouais	542 396 \$

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI en 2021-2022 (28 février 2022)
Accompagnement des femmes immigrantes de l’Outaouais (AFIO)	Outaouais	349 249 \$
Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	41 575 \$
Carrefour jeunesse-emploi de l’Outaouais	Outaouais	162 311 \$
Centre de services pour l’économie et l’emploi des Collines-de-l’Outaouais	Outaouais	81 280 \$
Service Intégration Travail Outaouais	Outaouais	121 520 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau	Outaouais	75 000 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Saguenay Inc.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	61 270 \$
Groupe Inclusia	Saguenay–Lac-Saint-Jean	164 056 \$
Portes ouvertes sur le lac	Saguenay–Lac-Saint-Jean	261 617 \$

Mécanisme de référencement

Les personnes immigrantes ayant besoin d’obtenir des services offerts par des organismes sont référées selon les critères généraux de référencement suivants :

- Les langues parlées par les intervenants de l’organisme;
- Le lieu de résidence de la personne immigrante;
- L’offre de service de l’organisme;
- La capacité d’accueil des organismes.

RP45. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l’année 2021-2022.

Nom de l’organisme communautaire, de l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
ABC Lotbinière	PILI	54 507,31 \$
ABL accès accueil action	PAC	52 500,00 \$
	PASI	182 775,00 \$
	PSM	42 500,00 \$
Accompagnement des femmes immigrantes de l’Outaouais [AFIO]	PASI	319 717,00 \$
	PILI	40 429,18 \$
Accueil aux immigrants de l’Est de Montréal	PAC	28 662,00 \$
	PASI	1 378 975,00 \$
	PILI	265 072,22 \$
	PSM	57 500,00 \$
Accueil et intégration BSL inc.	PAC	116 659,00 \$
	PASI	672 147,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	PASI	975 394,00 \$
	PILI	185 910,56 \$
	PSM	57 500,00 \$
Accueil pour immig. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	PASI	438 199,00 \$
	PILI	163 047,96 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	PAC	32 233,00 \$
	PASI	501 240,00 \$
acte d’Amour !	PAC	20 472,00 \$
Action Famille Lavaltrie inc.	PASI	120 328,00 \$
Action Travail Chaleurs inc.	PASI	101 892,00 \$
Administration régionale Baie-James	PAC	77 003,00 \$
Afrique au Féminin	PILI	26 566,92 \$
Agence d’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue	PAC	88 056,00 \$
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés	PASI	93 600,00 \$
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	PAC	35 827,00 \$
	PASI	128 808,00 \$
ALAC [Alliance pour l’accueil et l’intégration des immigrants-es]	PASI	596 948,00 \$
	PILI	172 598,16 \$
	PSM	92 083,00 \$
Alliance Carrière Travail [ACT]	PASI	88 047,00 \$
Alpha Bellechasse	PAC	83 041,00 \$
	PASI	199 026,00 \$
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terrebonne et env.	PASI	130 625,00 \$
	PSM	42 500,00 \$
Ass. multi-ethnique pour l’intégration des pers. handicap. du Qc	PAC	42 354,00 \$
	PILI	6 536,00 \$
Association lavalloise des personnes aidantes (ALPA)	PAC	6 252,00 \$
Atelier de Travail Jeunesse 01	PAC	60 044,00 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	PASI	456 558,00 \$
	PILI	134 976,16 \$
	PSM	42 500,00 \$
Bluff productions	PAC	9 000,00 \$

Nom de l’organisme communautaire, de l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Bouclier d’Athéna, services familiaux, Le	PILI	3 820,08 \$
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	PAC	92 920,00 \$
	PASI	372 555,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Café de Quartier Ascot	PAC	48 503,00 \$
Cari St-Laurent	PASI	1 949 029,00 \$
	PILI	349 285,37 \$
	PSM	57 500,00 \$
Carrefour Accès loisirs inc.	PILI	139 432,92 \$
Carrefour Blé	PASI	184 500,00 \$
Carrefour d’action interculturelle	PSM	49 000,00 \$
Carrefour d’aide aux nouveaux arrivants	PASI	417 749,00 \$
	PILI	65 896,38 \$
	PSM	57 500,00 \$
Carrefour de Ressources en Interculturel	PAC	42 788,00 \$
	PSM	92 083,00 \$
Carrefour d’Intercultures de Laval	PASI	592 875,00 \$
	PILI	173 813,64 \$
	PSM	60 000,00 \$
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	PASI	101 715,00 \$
Carrefour emploi Lotbinière	PAC	117 065,00 \$
	PASI	191 591,00 \$
Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Est	PAC	64 814,00 \$
	PASI	103 590,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi d’Abitibi-Ouest	PAC	37 941,00 \$
	PASI	65 132,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	PASI	40 734,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de l’Islet	PASI	53 610,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	PAC	21 667,00 \$
	PASI	43 052,00 \$
Carrefour jeunesse emploi de Laval [C.J.E.L.]	PASI	121 068,00 \$
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	PAC	61 438,00 \$
	PASI	60 199,00 \$
Carrefour jeunesse emploi Papineau	PASI	57 370,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	PASI	91 911,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	PAC	58 300,00 \$
	PASI	157 998,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	PAC	58 986,00 \$
	PASI	352 742,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi de l’Outaouais	PAC	63 143,00 \$
	PASI	124 179,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi des Pays d’En-Haut	PAC	34 070,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	PAC	85 693,00 \$
	PASI	72 456,00 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins	PASI	118 086,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	PASI	55 166,00 \$
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	PASI	69 873,00 \$
Carrefour le Moutier	PASI	381 078,00 \$
	PILI	46 795,98 \$
Carrefour Solidarité Anjou	PAC	138 534,00 \$
	PILI	62 249,94 \$
CDC ICI Montmagny-L’Islet	PAC	44 049,00 \$

Nom de l'organisme communautaire, de l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
CEGEP de Drummondville	PILI	60 588,57 \$
Cégep de Granby	PILI	173 267,10 \$
CÉGEP de Sherbrooke	PILI	467 619,25 \$
CEGEP de St-Jean-sur-Richelieu	PILI	677 877,48 \$
CEGEP du Vieux-Montréal	PILI	754 853,82 \$
CEGEP Marie-Victorin	PILI	643 248,90 \$
CEGEP St-Jean-sur-Richelieu	PILI	50 310,00 \$
Centr. de services scol.de la Vallée-des-Tisserands (CSS Vallée-des-Tisserands)	PILI	76,56 \$
Centr. services scol. des Portages-de-l'Outaouais (CSS Portages-de-l'Outaouais)	PILI	1 000,00 \$
Centr. services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSS Région-de-Sherbrooke)	PILI	280,00 \$
Centre Alpha le Tracé inc.	PILI	14 692,92 \$
Centre Alpha Lira inc.	PAC	77 019,00 \$
	PASI	140 469,00 \$
	PILI	100 411,74 \$
	PSM	12 008,00 \$
Centre communautaire "Bon Courage" de Place Benoît	PAC	36 125,00 \$
Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges	PILI	8 595,18 \$
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	PASI	358 988,00 \$
	PILI	5 730,12 \$
Centre communautaire Petit Espoir	PASI	108 573,00 \$
	PILI	3 820,08 \$
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	PASI	204 761,00 \$
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	PASI	237 533,00 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	PAC	125 000,00 \$
	PASI	2 699 958,00 \$
	PILI	446 081,16 \$
	PSM	57 500,00 \$
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	PASI	71 732,00 \$
Centre de français L'Insulaire	PILI	29 683,83 \$
Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain	PILI	7 524,00 \$
Centre de Ressources de la communauté noire, Le	PAC	84 779,00 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	PILI	66 707,10 \$
Centre de serv. scolaire des Grandes-Seigneuries (CSS des Grandes-Seigneuries)	PILI	18 560,00 \$
Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSS de la Beauce-Etchemin)	PILI	2 293,90 \$
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSS de la Pointe-de-l'Île)	PILI	8 085,00 \$
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSS de la Rivière-du-Nord)	PILI	2 040,00 \$
Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval)	PILI	33 990,00 \$
Centre de services scolaire de l'Énergie (CSS de l'Énergie)	PILI	4 435,86 \$
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSS de l'Or-et-des-Bois)	PILI	1 186,00 \$
Centre de services scolaire de Montréal (CSS de Montréal)	PILI	32 800,00 \$
Centre de services scolaire de Portneuf (CSS de Portneuf)	PILI	812,50 \$
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSS de Saint-Hyacinthe)	PILI	750,00 \$

Nom de l'organisme communautaire, de l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Centre de services scolaire des Affluents (CSS des Affluents)	PILI	2 213,00 \$
Centre de services scolaire des Appalaches (CSS des Appalaches)	PILI	1 410,25 \$
Centre de services scolaire des Bois-Francis (CSS des Bois-Francis)	PILI	18 446,96 \$
Centre de services scolaire des Découvreurs (CSS des Découvreurs)	PILI	250,00 \$
Centre de services scolaire des Draveurs (CSS des Draveurs)	PILI	951,16 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSS des Hautes-Laurentides)	PILI	138,92 \$
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSS des Hautes-Rivières)	PILI	2 640,00 \$
Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSS des-Mille-Îles)	PILI	6 609,50 \$
Centre de services scolaire des Navigateurs (CSS des Navigateurs)	PILI	84,00 \$
Centre de services scolaire des Patriotes (CSS des Patriotes)	PILI	2 800,75 \$
Centre de services scolaire des Phares (CSS des Phares)	PILI	875,00 \$
Centre de services scolaire des Sommets (CSS des Sommets)	PILI	4 032,60 \$
Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSS des Trois-Lacs)	PILI	11 520,00 \$
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (CSS du Lac-Saint-Jean)	PILI	760,00 \$
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSS Marguerite-Bourgeoys)	PILI	17 240,00 \$
Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-Victorin)	PILI	21 500,00 \$
Centre d'éducation populaire de l'Estrie	PILI	56 325,85 \$
Centre des femmes de Montréal	PASI	335 031,00 \$
	PILI	22 920,48 \$
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.	PAC	81 500,00 \$
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	PASI	427 019,00 \$
	PILI	234 587,64 \$
	PSM	57 500,00 \$
Centre d'Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]	PAC	190 968,00 \$
Centre inter. de doc. et d'inf. Haitienne, Caraibeenne et Afro-Can, Le [CIDIHCA]	PAC	64 916,00 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	PASI	81 321,00 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	PAC	17 760,00 \$
	PASI	121 828,00 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	PASI	1 823 433,00 \$
	PSM	80 500,00 \$
Centre pour l'immigration en région	PAC	30 102,00 \$
Centre R.I.R.E. 2000	PAC	36 279,00 \$
	PASI	16 878,00 \$
	PILI	17 827,04 \$
	PSM	66 000,00 \$
Centre S.C.A.M.A. [Ctre Serv. Comm./Aide/Maintien de l'Autonomie]	PAC	60 034,00 \$
Centre serv. pour économie et emploi des Collines-de-l'Outaouais	PASI	62 174,00 \$

Nom de l'organisme communautaire, de l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Centre serv. scolaire la Région-de-Sherbrooke (CSS de la Région-de-Sherbrooke)	PILI	440,00 \$
Centre services scol. Portages-de-l’Outaouais (CSS des Portages-de-l’Outaouais)	PILI	150,00 \$
Centre Sino-Québec de la Rive-Sud	PILI	35 335,74 \$
Centre social d’aide aux immigrants	PAC	124 450,00 \$
	PASI	1 994 985,00 \$
	PILI	116 512,44 \$
	PSM	65 000,00 \$
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	PASI	157 441,00 \$
Chambre de Commerce de Val d’Or	PAC	45 000,00 \$
Chambre de commerce et d’industrie de Saint-Jérôme	PAC	4 997,00 \$
Chambre de Commerce et d’Industrie Thérèse de Blainville	PAC	22 492,00 \$
Chez nous média 2007	PAC	31 500,00 \$
Citoyenneté jeunesse [CJ]	PAC	74 250,00 \$
CLAM [Carrefour de Liaison et d’Aide Multi-ethnique]	PILI	111 419,00 \$
Clef pour l’Intégration au travail des immigrants	PASI	355 790,00 \$
	PSM	57 500,00 \$
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	PASI	116 037,00 \$
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	PAC	106 773,00 \$
Collège d’enseignement général et professionnel André-Laurendeau	PILI	462 045,60 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel Bois-de-Boulogne	PILI	717 613,08 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel de l’Outaouais	PILI	426 121,80 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel de Rosemont	PILI	462 045,60 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel de Saint-Jérôme (CEGEP)	PILI	154 241,70 \$
Collège d’enseignement général et professionnel de Saint-Laurent	PILI	816 838,50 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel de Ste-Foy (CEGEP)	PILI	682 643,68 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel de St-Hyacinthe	PILI	57 755,70 \$
Collège d’enseignement général et professionnel de Trois-Rivières	PILI	635 371,04 \$
Collège d’enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit	PILI	351 567,36 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel Gérald-Godin	PILI	523 671,30 \$
Collège d’Enseignement Général et Professionnel Montmorency (CEGEP)	PILI	972 143,70 \$
Comité d’accueil international des Bois-Francis	PASI	439 941,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Comité d’Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	PASI	92 902,00 \$
	PILI	100 277,10 \$
Comité rég. d’éducation pour le dév. international Lanaudière	PAC	106 865,00 \$
	PASI	399 940,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Concertation Saint-Léonard	PAC	32 194,00 \$
Corporation de développement communautaire [CDC] du Haut-Saint-François	PAC	47 229,00 \$

Nom de l'organisme communautaire, de l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	PAC	128 597,00 \$
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	PAC	44 667,00 \$
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	PAC	200,00 \$
	PASI	122 380,00 \$
CRESO Centre-conseil en emploi	PAC	26 986,00 \$
	PASI	110 247,00 \$
Culture pour Tous	PAC	109 382,00 \$
Développement Économique de la Grande Région de Saint-Hyacinthe	PAC	37 503,00 \$
Droit à l'emploi [D.E.]	PASI	249 751,00 \$
École multiethnique de langues et de cultures du Québec	PILI	228 076,14 \$
Éduconnexion	PAC	60 627,00 \$
Ensemble pour le respect de la diversité	PAC	47 500,00 \$
Équipe RDP	PAC	46 469,00 \$
Espace Jeunesse en Marche	PAC	26 550,00 \$
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	PAC	44 000,00 \$
Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie	PAC	39 749,00 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	PAC	50 000,00 \$
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales [FQM]	PAC	30 250,00 \$
Femmes en emploi	PAC	59 106,00 \$
Griffe d'Alpha, La	PILI	19 199,07 \$
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec	PAC	220 000,00 \$
Groupe Inclusia	PAC	33 043,00 \$
	PASI	147 980,00 \$
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	PASI	909 513,00 \$
	PSM	57 500,00 \$
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	PAC	29 250,00 \$
	PASI	136 471,00 \$
	PILI	34 680,36 \$
	PSM	66 000,00 \$
Immersion Baie-des-Chaleurs inc.	PILI	11 828,96 \$
Impact emploi de l'Érable	PASI	90 195,00 \$
Institut du Nouveau Monde	PAC	63 812,00 \$
Intégration Compétences	PAC	41 854,00 \$
	PASI	141 793,00 \$
Intro Drummondville inc.	PASI	261 937,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Jardin Humani-Terre	PAC	52 411,00 \$
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action	PAC	34 499,00 \$
Lanaudière Économique	PAC	250 000,00 \$
Maison Alpha ABC Côte-Nord	PILI	78 030,81 \$
Maison de la famille des Maskoutains	PAC	100 000,00 \$
	PASI	577 728,00 \$
	PILI	11 460,24 \$
	PSM	69 000,00 \$
Maison d'Haïti	PAC	66 200,00 \$
	PASI	237 492,00 \$

Nom de l’organisme communautaire, de l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Maison internationale de la Rive Sud inc.	PASI	1 192 103,00 \$
	PILI	279 424,61 \$
	PSM	60 000,00 \$
Mieux-être des immigrants, Le	PILI	95 502,00 \$
Montréal Économique inc.	PAC	67 241,00 \$
Mosaïque: ass. inter. d’accueil et d’int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	PAC	34 375,00 \$
	PASI	162 501,00 \$
	PSM	49 000,00 \$
Motivaction Jeunesse	PAC	124 875,00 \$
Mouvement de la Relève d’Amos-Région inc.	PAC	49 467,00 \$
	PASI	109 055,00 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	PAC	35 838,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Abitibi	PAC	59 711,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest	PAC	22 500,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Acton	PAC	5 820,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Argenteuil	PAC	16 875,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Arthabaska	PAC	26 840,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Autray	PAC	12 075,00 \$
Municipalité régionale de comté d’Avignon	PAC	79 837,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bécancour (MRC)	PAC	11 439,00 \$
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	PAC	25 468,00 \$
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	PAC	3 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Coaticook	PAC	3 492,00 \$
Municipalité régionale de comté de Joliette	PAC	7 508,00 \$
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	PAC	48 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré	PAC	4 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	PAC	16 875,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	PAC	22 499,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	PAC	54 573,00 \$
Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu	PAC	450,00 \$
Municipalité régionale de comté de l’Assomption	PAC	53 788,00 \$
Municipalité régionale de comté de l’Islet	PAC	35 820,00 \$
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	PAC	35 943,00 \$
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	PAC	142 342,00 \$
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	PAC	6 126,00 \$
Municipalité régionale de comté de Matawinie	PAC	11 250,00 \$
Municipalité régionale de comté de Mékinac	PAC	30 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montcalm	PAC	13 750,00 \$
Municipalité régionale de comté de Montmagny	PAC	17 068,00 \$
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	PAC	37 821,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel	PAC	24 105,00 \$
Municipalité régionale de comté de Pontiac	PAC	60 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Portneuf	PAC	40 000,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	PAC	36 513,00 \$
Municipalité régionale de comté de Roussillon	PAC	7 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Rouville	PAC	7 500,00 \$
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	PAC	73 120,00 \$
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	PAC	1 688,00 \$
Municipalité régionale de comté des Appalaches	PAC	7 538,00 \$
Municipalité régionale de comté des Laurentides	PAC	107 000,00 \$
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	PAC	10 800,00 \$
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	PAC	15 000,00 \$
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	PAC	147 000,00 \$

Nom de l’organisme communautaire, de l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Municipalité régionale de comté le Fjord-du-Saguenay	PAC	15 000,00 \$
Municipalité régionale de comté Le Granit	PAC	4 953,00 \$
Municipalité régionale de comté les Basques	PAC	22 500,00 \$
Municipalité régionale de comté les Etchemins	PAC	10 800,00 \$
Municipalité régionale de comté les Moulins	PAC	19 470,00 \$
Organisme pour l’Intégration, la Citoyenneté et l’Inclusion, L’	PAC	45 178,00 \$
	PASI	242 700,00 \$
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L’	PAC	144 000,00 \$
	PASI	160 089,00 \$
Partenaires du secteur Aylmer, Les	PAC	35 350,00 \$
Perspective carrière	PASI	44 305,00 \$
	PILI	40 544,94 \$
Petites-Mains	PILI	40 110,84 \$
Portes Ouvertes sur le Lac	PAC	23 203,00 \$
	PASI	245 100,00 \$
Pouvoir des mots Gaspé	PASI	92 723,00 \$
	PILI	43 283,24 \$
Pro-Gestion Estrie	PAC	105 935,00 \$
	PASI	49 200,00 \$
Projektion 16-35	PASI	81 264,00 \$
Projet d’Accueil et d’Intégration Solidaire	PAC	35 497,00 \$
	PASI	103 985,00 \$
	PILI	11 320,76 \$
	PSM	49 000,00 \$
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	PASI	501 720,00 \$
	PILI	100 277,10 \$
	PSM	57 500,00 \$
Regroupement des familles congolaises de Lanaudière	PAC	20 295,00 \$
Regroupement interculturel de Drummond inc.	PAC	48 500,00 \$
	PASI	401 587,00 \$
Relais communautaire de Laval	PAC	16 989,00 \$
Réseau d’aide aux travailleurs(es) migrants agricoles du Québec [RATTMAQ]	PAC	41 525,00 \$
Réseaux Emploi entrepreneurship (inactif)	PASI	52 730,00 \$
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	PAC	12 857,00 \$
	PASI	57 206,00 \$
Saint-Hyacinthe technopole	PAC	87 453,00 \$
	PASI	19 890,00 \$
SANA Shawinigan	PAC	147 659,00 \$
SEMO	PASI	113 320,00 \$
Serv. d’Orient. et d’Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	PAC	32 257,00 \$
	PASI	189 000,00 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc.	PILI	101 232,12 \$
Service Accès Travail de Portneuf	PAC	90 125,00 \$
	PASI	165 819,00 \$
Service Accès-Emploi	PASI	37 710,00 \$
Service d’accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	PAC	125 000,00 \$
	PASI	671 710,00 \$
	PSM	69 000,00 \$
Service d’Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	PAC	22 634,00 \$
	PASI	211 135,00 \$
	PSM	49 000,00 \$

Nom de l'organisme communautaire, de l'instance régionale, de la municipalité ou de l'institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Matanie - Sanam	PASI	167 412,00 \$
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	PASI	201 051,00 \$
	PSM	49 000,00 \$
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	PAC	45 690,00 \$
	PASI	73 062,00 \$
	PSM	42 500,00 \$
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immig. [S.A.A.I.]	PASI	114 001,00 \$
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	PAC	43 020,00 \$
	PASI	1 363 599,00 \$
	PSM	80 500,00 \$
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	PASI	1 216 900,00 \$
	PILI	13 370,28 \$
	PSM	57 500,00 \$
Service des Loisirs du Bon Pasteur	PILI	197 576,33 \$
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	PASI	1 016 992,00 \$
	PILI	84 070,70 \$
Service Intégration Travail Outaouais	PAC	76 387,00 \$
	PASI	93 000,00 \$
Services de main-d'œuvre l'Appui inc., Les	PASI	229 527,00 \$
Société de développement économique de Drummondville	PAC	43 750,00 \$
Société de la rivière Saint-Charles	PAC	12 445,00 \$
Société nationale des québécois et québécoises de la région Laval	PAC	19 825,00 \$
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	PAC	45 650,00 \$
	PASI	627 240,00 \$
	PILI	26 356,13 \$
	PSM	69 000,00 \$
Stratégie Carrière	PASI	30 420,00 \$
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	PAC	274 206,00 \$
	PSM	174 338,00 \$
Théâtre Fêlé, Le	PAC	27 500,00 \$
Thibeault, Sandra	PILI	10 812,12 \$
TQSOI - Table de quartier Sud de l'Ouest de l'Île	PAC	24 432,00 \$
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	PAC	97 031,00 \$
	PASI	429 605,00 \$
	PSM	49 000,00 \$
Université de Montréal	PILI	695 427,48 \$
Université de Sherbrooke	PILI	312 883,20 \$
Université du Québec à Montréal (UQAM)	PILI	836 910,00 \$
Université Laval	PILI	255 395,37 \$
Valcourt 2030	PAC	40 833,00 \$
Ville de Drummondville	PAC	1 945,00 \$
Ville de Gatineau	PAC	450 000,00 \$
Ville de Granby	PAC	21 530,00 \$
Ville de La Tuque	PAC	20 250,00 \$
Ville de Laval	PAC	280 000,00 \$
Ville de Lévis	PAC	62 500,00 \$
Ville de Longueuil	PAC	31 063,00 \$
Ville de Métabetchouan -Lac-à-La-Croix	PAC	11 880,00 \$
Ville de Montréal	PAC	4 000 000,00 \$
Ville de Rimouski	PAC	52 000,00 \$

Nom de l’organisme communautaire, de l’instance régionale, de la municipalité ou de l’institution collégiale et universitaire	Programmes	Montant Versé en 2021-2022 (au 28 février 2022)
Ville de Rouyn-Noranda	PAC	19 110,00 \$
Ville de Saguenay	PAC	53 468,00 \$
Ville de Sainte-Julie	PAC	12 500,00 \$
Ville de Shawinigan	PAC	15 000,00 \$
Ville de Sherbrooke	PAC	75 000,00 \$
Ville de Trois-Rivières	PAC	30 000,00 \$
Ville de Vaudreuil-Dorion	PAC	13 750,00 \$
Vision Inter-Cultures	PSM	57 500,00 \$
Vivre Saint-Michel en Santé	PAC	20 000,00 \$
Zone emploi d’Antoine-Labelle	PAC	61 697,00 \$
	PASI	36 030,00 \$

RP46. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation ; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2021-2022.

Depuis 2003, le ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a conclu 148 ententes portant sur les services de francisation avec différents partenaires basés à l'étranger, essentiellement des Alliances françaises, Instituts et Centres culturels français. Ces ententes n'ont pas de date de fin et sont donc toutes actives à ce jour.

Ces ententes visent à établir un cadre de collaboration entre le MIFI et ses partenaires afin que les personnes désirant immigrer au Québec puissent profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français, et ce, conformément aux objectifs du Ministère en matière de sélection et d'intégration des immigrants.

Dans le cadre de ces ententes, le Ministère s'engage à :

- référer au partenaire étranger les candidats à l'immigration qui souhaitent suivre des cours de français ou obtenir une évaluation de leurs compétences langagières;
- rembourser, à certaines conditions, les coûts des cours de français suivis jusqu'à deux ans avant la délivrance du Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou après celle-ci.

En contrepartie, les partenaires étrangers s'engagent à :

- accueillir les candidats référés par le Ministère et leur offrir une formation linguistique;
- fournir aux détenteurs d'un CSQ, qui en font la demande, les pièces justificatives nécessaires au remboursement des cours suivis;
- évaluer le niveau de compétence langagière des candidats à l'immigration avec les tests standardisés reconnus par le Ministère;
- dans la mesure du possible, faire, sur leur site Internet et sur tout autre document d'information, la promotion des cours de français offerts aux candidats à l'immigration au Québec;
- s'efforcer d'intégrer des éléments de la vie et de la culture québécoise à leur programme d'enseignement et dans le cadre de leurs autres activités.

Les partenaires peuvent également collaborer dans l'organisation et la promotion des séances d'information faites par les Directions des services d'immigration du Québec à l'étranger.

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
1	Afrique	Cameroun	Bamenda	Alliance française	mars 2014
2			Dschang	Alliance française	janvier 2015
3		Égypte	Alexandrie	Centre de langue du CFCC d'Alexandrie	octobre 2009
4			Le Caire	Centre français de culture et de coopération	octobre 2009
5			Le Caire	Centre de langue du CFCC d'Héliopolis	octobre 2009
6		Île Maurice	Maurice	Alliance française	mars 2014

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
7	Amériques	Argentine	Buenos Aires	Alliance française	février 2006
8			Buenos Aires	Centre universitaire de langues	août 2007
9			Cordoba	Alliance française	mars 2004
10			Mendoza	Alliance française	mai 2007
11		Bolivie	Cochabamba	Alliance française	décembre 2008
12			La Paz	Alliance française	décembre 2008
13			Santa Cruz	Alliance française	décembre 2008
14		Brésil	Belo Horizonte	Alliance française	décembre 2010
15			Brasilia	Alliance française	juin 2007
16			Campinas	Alliance française	mai 2007
17			Curitiba	Alliance française	septembre 2008
18			Florianopolis	Alliance française	mars 2014
19			João Pessoa	Alliance française	janvier 2012
20			Natal	Alliance française	février 2013
21			Niteroi	Alliance française	octobre 2011
22			Porto Alegre	Alliance française	septembre 2008
23			Recife	Alliance française	mai 2007
24			Rio de Janeiro	Alliance française	décembre 2005
25			Salvador de Bahia	Alliance française	février 2008
26			São Jose Dos Campos	Alliance française	septembre 2008
27			São Luis	Alliance française	mai 2009
28			São Paulo	Alliance française	décembre 2005
29			São Paulo	Service national d'apprentissage commercial	août 2007
30		Chili	Concepcion	Alliance française	mars 2006
31			Santiago	Institut franco-chilien	mars 2006
32			Viña Del Mar	Alliance française	décembre 2006

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
33		Colombie	Armenia	Alliance française	mai 2012
34			Barranquilla	Alliance française	avril 2007
35			Bogota	Alliance française	novembre 2005
36			Bucaramanga	Alliance française	mai 2020
37			Cali	Alliance française	octobre 2005
38			Cartagena	Alliance française	avril 2007
39			Cucuta	Alliance française	avril 2012
40			Medellin	Alliance française	août 2006
41			Pereira	Alliance française	septembre 2011
42		Cuba	La Havane	Alliance française	février 2015
43		Équateur	Cuenca	Alliance française	mars 2009
44			Guayaquil	Alliance française	mars 2009
45			Quito	Alliance française	mars 2009
46		États-Unis	Atlanta	Alliance française	novembre 2012
47			Boston	Alliance française	janvier 2012
48			Dallas	Alliance française	novembre 2012
49			Greater Phoenix	Alliance française	octobre 2019
50			Las Vegas	Alliance française	février 2022
51			Los Angeles	Alliance française	août 2019
52			Pasadena	Alliance française	juillet 2019
53			Philadelphie	Alliance française	septembre 2019
54			New York	Alliance française	juillet 2011
55			Nouvelle-Orléans	Alliance française	février 2022
56			San Francisco	Alliance française	octobre 2019
57			Silicon Valley, CA	Alliance française	février 2022
58			Washington	Alliance française	mars 2011
59		Mexique	Aguascalientes	Alliance française	Novembre 2021

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
60			Cuernavaca	Alliance française	mai 2007
61			Del Valle (D.F.)	Alliance française	mai 2007
62			Guadalajara	Alliance française	juin 2006
63			Léon	Alliance française	avril 2013
64			Lomas Verde (D.F.)	Alliance française	mars 2007
65			Mexico	Institut français d’Amérique latine	février 2008
66			Mexico (D.F.)	Alliance française	mai 2003
67			Monterrey	Alliance française	juin 2006
68			Morelia	Alliance française	avril 2013
69			Puebla	Alliance française	mai 2003
70			Querétaro	Alliance française	novembre 2011
71			San Angel (D.F.)	Alliance française	février 2007
72			Tampico	Alliance française	mai 2012
73			Toluca	Alliance française	mai 2012
74			Xalapa	Alliance française	mai 2003
75			Zacatecas	Alliance française	décembre 2019
76		Paraguay	Asuncion	Alliance française	décembre 2006
77		Pérou	Arequipa	Alliance française	avril 2006
78			Cuzco	Alliance française	octobre 2009
79			Lima	Alliance française	janvier 2006
80			Trujillo	Alliance française	mai 2007
81		République-Dominicaine	Saint-Domingue	Alliance française	janvier 2015
82		Uruguay	Montevideo	Alliance française	février 2004
83		Vénézuéla	Caracas	Alliance française	mai 2006
84			Maracaibo	Alliance française	novembre 2007
85	Asie	Arménie	Erevan	Alliance française	mars 2009
86		Chine	Beijing	Alliance française	septembre 2003

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
87			Canton	Alliance française	septembre 2003
88			Chengdu	Alliance française	juin 2010
89			Chongqing	Alliance française	avril 2013
90			Dalian	Alliance française	novembre 2008
91			Hangzhou	Alliance française	juin 2010
92			Hong Kong	Alliance française	décembre 2019
93			Nanjing	Alliance française	juin 2010
94			Shandong	Alliance française	janvier 2009
95			Shanghai	Alliance française	septembre 2003
96			Tianjin	Alliance française	août 2011
97			Wuhan	Alliance française	décembre 2008
98			Xi'an	Alliance française	juin 2010
99		Corée du Sud	Busan	Alliance française	janvier 2015
100			Séoul	Alliance française	mars 2013
101		Émirats Arabes Unis	Abou Dhabi	Alliance française	juin 2009
102			Dubaï	Alliance française	septembre 2009
103		Inde	Ahmedabad	Alliance française	janvier 2015
104			Bangalore	Alliance française	janvier 2013
105			Bombay	Alliance française	janvier 2006
106			Chandigarh	Alliance française	janvier 2015
107			Calcutta	Alliance française	janvier 2006
108			Madras (Chennai)	Alliance française	mars 2014
109			New Delhi	Alliance française	janvier 2006
110		Iran	Téhéran	Service de coopération et d'action culturelle/IFT	décembre 2009
111		Israël	Tel-Aviv	Institut français	mars 2008
112		Liban	Beyrouth	Mission culturelle française	septembre 2009

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
113		Malaisie	Kuala Lumpur	Alliance française	mars 2015
114		Philippines	Cebu	Alliance française	novembre 2012
115			Manille	Alliance française	mars 2014
116		Qatar	Doha	Centre Culturel Français	juin 2010
117		Singapour	Singapour	Alliance française	février 2015
118	Europe	Belgique	Bruxelles	Alliance française	février 2015
119		Bulgarie	Blagoevgrad	Alliance française	avril 2009
120			Bourgas	Alliance française	avril 2009
121			Kazanlak	Alliance française	avril 2009
122			Pleven	Alliance française	avril 2009
123			Plovdiv	Alliance française	mai 2004
124			Sofia	Institut français	novembre 2005
125			Stara Zagora	Alliance française	avril 2009
126			Varna	Alliance française	avril 2009
127			Veliko Tarnovo	Alliance française	avril 2009
128		Espagne	Barcelone	Institut français	juin 2010
129			Madrid	Alliance française	janvier 2015
130			Sabadell	Alliance française	juin 2010
131		Grande-Bretagne	Londres	Institut français	juin 2010
132			Manchester	Alliance française	janvier 2015
133		Moldavie	Chisinau	Alliance française	février 2007
134		Roumanie	Brasov	Alliance française	janvier 2009
135			Bucarest	Institut français	mars 2006
136			Cluj Napoca	Centre culturel français	mars 2009
137			Constanta	Alliance française	janvier 2009
138			Iasi	Centre culturel français	mars 2006
139			Pitesti	Alliance française	janvier 2009
140			Ploiesti	Alliance française	janvier 2009
141			Timisoara	Centre culturel français	mai 2006

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES	DATE DE SIGNATURE
142		Russie	Kazan	Alliance française	mars 2014
143			Moscou	Institut français de Russie	décembre 2006
144			Moscou	Centre régional d'études françaises (CREF)	juin 2009
145			Saint-Petersbourg	Institut français	mai 2006
146		Ukraine	Dnipropetrovsk	Alliance française	mai 2010
147			Kiev	Institut français d'Ukraine	mars 2006

N. B. Une même entente peut couvrir plus d’une ville dans un même pays.

En incluant l’entente-cadre avec la Fondation des Alliances françaises, le total des ententes s’élève ainsi à 148

Au cours des dernières années, étant donné le désir de favoriser la régionalisation de l’immigration et de répondre aux besoins des entreprises du Québec dans toutes ses régions, le MIFI a intensifié les efforts pour le recrutement de travailleurs étrangers temporaires (TÉT). Le Ministère souhaite consolider son réseau de partenaires en francisation et s’appuyer sur celui-ci pour franciser dès l’étranger non seulement les détenteurs de CSQ, mais également ces travailleurs étrangers temporaires, détenteurs d’un Certificat d’acceptation du Québec (CAQ) pendant la période d’attente des documents de leur permis de travail. Cette démarche fait présentement l’objet d’un projet pilote.

Voici la liste des contrats signés avec des Alliances françaises pour l’octroi de cours de français aux travailleurs recrutés dans le cadre des missions de recrutement Journées Québec.

Liste des contrats	Ventilation des dépenses	Crédits alloués
Contrat Alliance française de Rio de Janeiro pour la francisation des candidats dans le secteur de la santé	Dépense : 62 429\$CAD Solde : 588\$CAD	78 767,50\$CAD
Contrat Alliance française de Bogota pour la francisation des candidats dans le secteur manufacturier	Dépense : 31 020\$CAD Solde : 64 551\$CAD	95 571,00\$CAD
Total	93 449\$CAD	174 338,50\$CAD

VENTILATION DES DÉPENSES

1- WEBOGRAPHIE

Depuis 2015, le fonds documentaire qui était autrefois acheminé aux Alliances françaises au moment de la signature d’une entente a été remplacé par une webographie regroupant des sites internet culturels et informatifs sur le Québec. Cette webographie permet aux personnes qui ont choisi le Québec ou qui ont été sélectionnées par le Québec d’améliorer leurs compétences langagières et de mieux connaître la société, la culture et le marché du travail québécois avant le départ de leur pays d’origine.

Il est également prévu de continuer à transmettre aux Alliances françaises, Instituts et Centres culturels français la série d’ouvrages numériques « Le Québec connais-tu ? ». Ces livres numériques sont conçus pour les professeurs de français langue seconde souhaitant familiariser

leurs étudiants avec le Québec et son histoire, sa littérature, sa culture ainsi que ses enjeux contemporains.

2- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE COURS

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 17 remboursements ont été accordés en vertu du volet 1 du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI), pour un montant total de 15 885,68 \$. Les candidats à l'immigration acceptés ou sélectionnés par le Québec peuvent, à leur arrivée au Québec, demander le remboursement de leurs cours de français suivis à l'étranger, jusqu'à concurrence de 1 800 \$.

RP47. Liste des programmes en vigueur en 2021-2022 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration, Mobilisation-Diversité (jusqu'au 30 juin 2020), Programme d'appui aux collectivités, Soutien à la mission, Accès aux ordres professionnels et Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)*, indiquer :

- a) crédits accordés en 2021-2022;
- b) prévisions pour 2022-2023;
- c) nombre de personnes rejointes;
- d) frais d'administration pour chaque programme;
- e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures.

Crédits accordés en 2021-2022

Pour favoriser la francisation, l'intégration et la régionalisation des personnes immigrantes et contribuer au développement des relations interculturelles harmonieuses, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) compte sur différents programmes.

Programmes	Crédits* 2021-2022
<i>Programme Soutien à la mission (PSM)</i>	5,4 M\$
<i>Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)</i>	57 M\$
<i>Programme Appui aux collectivités (PAC)</i>	15,9 M\$
<i>Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)</i>	69,7 M\$
<i>Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)</i>	2,4 M\$

*Crédits inscrits dans le Budget de dépenses initial 2021-2022.

Nombre de personnes rejointes

Du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021, 50 748¹ personnes immigrantes distinctes ont bénéficié de services individuels de soutien à l'installation et à la pleine participation dans le cadre du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*.

Les tableaux suivants présentent le nombre de bénéficiaires de l'aide financière pour les cours de français à temps complet et à temps partiel du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 :

<i>Cours à temps complet</i>	Nombre
Nombre total d'élèves	13 208
Nombre de bénéficiaires des allocations de participation	11 378
Nombre de bénéficiaires des allocations de frais de garde	2 490
Nombre de bénéficiaires des allocations de trajet ou de transport	8 514
<i>Cours à temps partiel</i>	Nombre
Nombre total d'élèves	22 158
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de frais de garde	1 492
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de participation	18 148

Frais d'administration pour chaque programme

La gestion des frais d'administration est centralisée et l'information à ce sujet n'est pas scindée par programme.

¹ Volet 1 et 2 - personnes uniques

Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures

La reddition de comptes pour chaque programme se fait conformément aux normes en vigueur et aux dispositions des ententes convenues entre les parties.

De plus, pour le *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants*, un bilan sur le Programme est transmis annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor, et des contrôles réguliers par échantillonnage sont réalisés à l'égard de l'aide financière offerte.

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

Le *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences* (PARC) appuie les projets favorisant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment par le développement de formations d'appoint, par la création d'outils d'évaluation des compétences, de guides d'informations, etc. Actuellement, 14 projets sont en cours dans le cadre du PARC un peu partout au Québec.

RP48. Copie des ententes signées en 2021-2022 avec Investissement Québec ainsi qu’avec d’autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) a signé en septembre 2021, des conventions d’aide financière avec Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED) pour la réalisation de projets d’attraction et de rétention d’étudiants étrangers. Ces conventions visent à augmenter les admissions dans des programmes d’études en français en lien avec la pénurie de main d’œuvre et à accroître le nombre d’étudiants étrangers qui décident de s’établir au Québec après leurs études. Elles accordent aux organismes précités respectivement 3,6 M\$, 1,5 M\$, 800 k\$ pour la période 2021-2023.

Convention d'aide financière

Entre : **LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre ;

ci-après, désignée la « **MINISTRE** »

Et **QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique de la région de la Capitale-Nationale**, personne morale légalement constituée ayant son siège au 1035, Avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé tel qu'il le déclare ;

ci-après appelé l' « **ORGANISME** ».

ci-après, désignés collectivement les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a, en vertu du paragraphe 2° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), la fonction d'assurer et coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissants étrangers dans les pays étrangers ;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a également, en vertu des paragraphes 4° et 5° de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, les fonctions de sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers et contribuer, de par cette sélection, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle du Québec ;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de rétention des travailleurs étrangers

temporaires au terme de leurs études, dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 du Ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme au Québec ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent, considérant leur expérience significative de vie au Québec et leur haut potentiel d'intégration au marché du travail québécois;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** souhaite favoriser la régionalisation de l'immigration et elle s'est dotée du Plan d'action 2020-2022 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du ministère de l'Enseignement supérieur visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE le ministre responsable de l'Éducation s'est également montré disposé à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du ministère de l'Éducation visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** agit comme agent de développement économique contribuant au rayonnement international de la région de la Capitale-Nationale ainsi que de la région Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** désire participer activement à l'attraction et à la rétention des étudiants étrangers et qu'il dispose de l'expertise pour ce faire;

ATTENDU QUE la présente convention d'aide financière vise à apporter le soutien et la coordination nécessaires à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, pour réaliser des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a été autorisée par le gouvernement du Québec, en vertu du Décret no 1139-2021 du (18 août 2021), publié à la Gazette officielle du Québec no 36 du 8 septembre 2021, à verser à l'**ORGANISME** une subvention d'un montant maximal d'un million cinq cent mille (1 500 000 \$) pour la durée de l'entente, pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023 et pour la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers, conformément au paragraphe a) de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6);

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers la **MINISTRE** pourrait octroyer à sa discrétion, à l'**ORGANISME** une subvention pour une troisième année financière, sous réserve de toute autorisation requise.

Les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. CONTENU DE LA CONVENTION

Le préambule et les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention d'aide financière (ci-après la « Convention »).

- L'Annexe A présente la description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la Convention, ainsi que les prévisions relatives aux dépenses admissibles et aux sources de financement
- L'Annexe B présente la description des dépenses admissibles
- L'Annexe C présente les résultats attendus et les Indicateurs de performance
- L'Annexe D présente les exigences relatives à la visibilité gouvernementale

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

En cas de conflit entre une annexe et la Convention, cette dernière aura préséance.

2. OBJET

La Convention a pour objet l'octroi, par la **MINISTRE**, d'une aide financière à l'**ORGANISME** pour l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers, le tout conformément à la description détaillée des activités prévues à l'Annexe A.

L'attraction consiste à intéresser et attirer davantage d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (ci-après le « MEQ ») et par le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MES ») au Québec pour y poursuivre leurs études en français dans des domaines pour lesquels les besoins seront établis par la **MINISTRE**.

La rétention consiste à accélérer la croissance du nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études.

3. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention, l'**ORGANISME** s'engage à respecter les principes directeurs suivants :

- 3.1 Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de l'Éducation pour ce qui est des activités en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus par le MES et par le MEQ au Québec à titre d'étudiants étrangers dans les programmes d'études liés aux besoins du marché du travail du Québec;
- 3.2 Assurer la complémentarité des activités existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « Ministère ») en s'appuyant sur son réseau de directions des services d'immigration à l'étranger et des activités du MEQ, du MES, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et des partenaires non gouvernementaux dont Montréal international (ci-après « MI ») et la Société de développement économique de Drummondville (ci-après « SDED »), afin d'éviter les dédoublements et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.3 Travailler de concert avec la **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement rapide et significatif du nombre annuel d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études;
- 3.4 Assurer la gratuité de toute l'information, des outils, des services et des activités développés dans le cadre de la Convention, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou d'établissement permanent d'avoir accès à l'information et services;

Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer à des institutions participantes des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention; toutes activités dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'ORGANISME s'engage à :

- a) réaliser l'objet de la Convention tel que décrit à l'Annexe A et selon les dispositions des présentes;
- b) respecter/atteindre les cibles et résultats attendus à l'Annexe C;
- c) utiliser le montant de l'aide financière et tout revenu liés à la réalisation des outils, services et activités prévus à la Convention, tel que des revenus de promotion et le revenu tiré de la facturation dûment autorisée aux paragraphes h et i de la présente clause, aux seules fins de la réalisation de l'objet cette dernière;
- d) utiliser le montant de l'aide financière et tout profit réalisé sur les revenus conformément, notamment, aux paragraphes h et i) de la présente clause, uniquement pour des dépenses admissibles qui sont spécifiquement prévues à l'Annexe B;
- e) rembourser sans délai à la **MINISTRE** tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la Convention ou pour des dépenses qui ne sont pas des dépenses admissibles prévues à l'Annexe B;
- f) à la fin de chaque année financière, ou lors de sa résiliation, le cas échéant, remettre à la **MINISTRE** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée;
- g) aviser la **MINISTRE** sans délai et par écrit s'il reçoit toute autre source de financement que celles mentionnées à l'Annexe A pour réaliser l'objet de la Convention;
- h) facturer, s'il l'estime nécessaire, un coût raisonnable et proportionnel aux frais de déplacement, d'hébergement, de séjour et de repas aux représentants des établissements d'enseignement, pour leur participation à une activité en mode présentiel;
- i) obtenir l'approbation écrite de la **MINISTRE** pour tout autre type de facturation réalisée dans le cadre de la Convention que celle visée au paragraphe h);
- j) ne communiquer avec aucun gouvernement ou organismes public et parapublics étranger ou avec leurs représentants au Canada dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention sans en aviser la **MINISTRE**. La **MINISTRE** est la seule interlocutrice auprès de ces interlocuteurs et toute communication entre l'**ORGANISME** et ces derniers devra se faire par le biais des représentants de la **MINISTRE**;
- k) respecter les lois et toute réglementation applicable au Québec, notamment la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) y compris ses articles sur la francisation des entreprises, ainsi que les dispositions de tout décret, arrêté ministériel ou norme applicable;
- l) implanter, le cas échéant, un programme d'accès à l'égalité conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12).

- m) fournir à la **MINISTRE** tout document et tout renseignement qu'elle estime nécessaire en rapport avec l'aide financière versée et l'objet de la Convention;
- n) tenir des registres des dépenses liées à la Convention et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les six (6) années suivant le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la **MINISTRE**;
- o) communiquer à la **MINISTRE** les renseignements personnels détenus et prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention conformément aux exigences de la clause 20.

5. TABLE DES PARTENAIRES

Une table des partenaires (ci-après la « Table ») est constituée dans le cadre des conventions d'aide financière d'attraction et de rétention des étudiants étrangers conclues avec les partenaires non gouvernementaux de la **MINISTRE**, dont l'**ORGANISME** fait partie.

La Table est composée des représentants de la **MINISTRE**, de la ministre de l'Enseignement supérieur, du ministre de l'Éducation, de ceux de l'**ORGANISME**, ainsi que de ceux des organismes partenaires, soient MI et SDED.

La Table a pour fonction de :

- Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1^{er} mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;
- Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs déterminés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;
- Coordonner les efforts des membres de la Table afin d'assurer
 - une optimisation des ressources
 - une reconnaissance de l'expertise de chacun
 - le partage des meilleures pratiques,
 - une synergie entre les divers acteurs impliqués,
 - une planification efficace des activités afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tous tiers concernés

La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard en février 2022, des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration des plans d'action 2022-2023.

La **MINISTRE** dispose également du droit d'approbation final des plans d'action annuels, à la suite de l'approbation de la Table. La **MINISTRE** peut également les modifier, en tout temps, à la suite des nouvelles propositions de la Table ;

La Table doit se réunir minimalement trois (3) fois par année fiscale pour se pencher spécifiquement sur les enjeux d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers. Les réunions devront inclure au moins deux représentants de la **MINISTRE**, un représentant du MES, un représentant du MEQ, un représentant de l'**ORGANISME** et au besoin un représentant de chacun des organismes partenaires pour être valablement tenues.

Les réunions pourront se tenir à distance, par le biais d'un moyen technologique permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, sur entente des membres de la Table.

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une aide financière pouvant atteindre un montant maximum de neuf cent mille dollars (900 000\$) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de six cent mille dollars (600 000 \$) pour la rétention d'étudiants étrangers, pour un total d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme.

Aucun montant attribué pour la rétention ne pourra être utilisé pour l'attraction. De même, aucun montant attribué pour l'attraction ne pourra être utilisé pour la rétention.

Une dépense engagée, qu'elle soit acquittée ou non avant l'entrée en vigueur de la Convention, est exclue des dépenses admissibles.

Au terme de la Convention ou lorsque survient l'une des situations suivantes, la **MINISTRE** se réserve le droit de réviser le montant de l'aide financière, les cibles à atteindre ou les programmes ciblés:

- a) le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total des dépenses admissibles à l'aide financière versée;
- b) une source de financement additionnelle, et ce, peu importe la nature, comprenant notamment tout revenu relié à de la facturation et de la promotion, s'ajoute aux sommes reçues par l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention;
- c) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles ou résultats fixés par la **MINISTRE**;
- d) l'avènement de circonstances exceptionnelles découlant d'un problème relatif à la santé publique ou à la sécurité publique;
- e) l'avènement de toute circonstance à partir de laquelle la **MINISTRE** juge l'utilité d'une révision.

La révision de la **MINISTRE** a lieu selon les paramètres suivants:

- A. La révision du montant de l'aide financière, la révision des cibles et la révision des programmes ciblés ne sont pas d'application mutuellement exclusive. La **MINISTRE** peut se prévaloir des trois possibilités dans une même situation donnée;
- B. L'étendue de la révision est discrétionnaire à la **MINISTRE**, mais ne peut être qu'à la baisse dans le cas de la révision du montant de l'aide financière;
- C. Pour prendre effet, la **MINISTRE** avise, par écrit, l'**ORGANISME** de son choix de l'étendue de la révision faite en conformité avec la présente clause, ainsi que du motif de ce changement. La révision est effective dès la réception de l'avis écrit par l'**ORGANISME**;
- D. Au choix de la **MINISTRE**, la réduction de l'aide financière peut se faire par un remboursement de l'**ORGANISME** de l'aide financière déjà versée ou par compensation avec les montants des versements de l'aide financière à venir, le cas échéant. Si la **MINISTRE** choisi le remboursement de l'aide financière déjà versée, l'**ORGANISME** dispose d'un délai de soixante (60) jours, de la réception de l'avis écrit prévu au paragraphe C de la présente clause, pour procéder au remboursement exigé.

7. REDDITION DE COMPTE

Aux fins de la reddition de compte afférente à l'aide financière octroyée par la **MINISTRE**, l'**ORGANISME** doit: effectuer les exercices de reddition de comptes suivants selon la périodicité prévue ci-après, en joignant les documents et dont certains auront un gabarit obligatoire et seront fournis par la **MINISTRE** en temps opportun :

- a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1er avril 2022 un **plan annuel d'attraction** ayant fait l'objet de discussion préalables avec le MES et le MEQ et un **plan d'action annuel pour les activités de rétention** ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activités;
- b) transmettre à la **MINISTRE**, le 1er décembre 2021 et le 1er octobre 2022 , un **rapport de suivi semestriel** faisant état des activités réalisées durant le semestre, d'un suivi détaillé de l'utilisation de l'aide financière et de toute autre source de financement reçu pour la réalisation de l'objet de la Convention, ventilé par activités et dépenses admissibles et des prévisions des dépenses admissibles et des activités du deuxième semestre;
- c) transmettre à la **MINISTRE**, à la fin de chaque année financière du gouvernement soit le 30 mai de chaque année, un **rapport de suivi annuel** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des

résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (Annexe C), d'un suivi détaillé des dépenses par activités réalisées et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement;

Le suivi annuel inclut également :

- la transmission par un mode de communication sécurisée, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la Convention, du nom, du prénom, de la date de naissance et du ou des programmes d'études envisagés de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de reddition de compte et de statistiques, et ce, en respectant les exigences de la clause 20 de la Convention;
 - la transmission par un mode de communication sécurisé, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la présente Convention, de l'adresse courriel de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de communication ultérieures de la part de la **MINISTRE**, et ce, en respectant les exigences de la clause 20;
 - le détail des coûts des salaires couverts par la Convention, soit chaque type d'emploi affecté aux activités de la Convention et pour chacun de ceux-ci le nombre d'employés affectés, le nombre d'heures travaillées, le taux horaire (incluant les avantages sociaux courants) et le coût total des salaires;
- d) transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard le 1^{er} juin 2022, des **états financiers vérifiés** par un **rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C;
- e) transmettre à la **MINISTRE**, au terme de la convention et au plus tard le 1^{er} avril suivant ce terme la copie du matériel promotionnel utilisé et des résultats de sondages et d'études réalisés dans le cadre de la Convention;
- f) nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un **rapport final** couvrant

l'ensemble d'activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (Annexe C) pour toute la durée de la Convention;

Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (l'Annexe C);

- g) transmettre à la **MINISTRE**, au moment de la signature de la Convention, une attestation de Revenu Québec indiquant l'absence de dette fiscale.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition annuelle suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	450 K\$	300 K\$
2022-2023	450 K\$	300 K\$

Sous réserve de l'accomplissement par l'**ORGANISME** de ses obligations, la **MINISTRE** s'engage à faire à ce dernier des paiements selon les modalités suivantes :

- a) Versements semestriels et annuels

Un premier versement d'un maximum de 90% du montant annuel défini pour la première année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels que doit fournir l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a). Le montant exact de ce premier versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans.

Un deuxième versement d'un maximum de 50% du montant annuel défini pour la deuxième année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels 2022-2023 et du rapport annuel du 1^{er} avril 2022 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a) et c). Le montant exact de ce deuxième versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans. Peuvent également être prise en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le rapport de suivi semestriel du 1^{er} décembre 2021, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6.

Un troisième versement est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** du rapport de suivi semestriel que doit fournir l'**ORGANISME** pour le 1^{er} octobre 2022 en vertu de la clause 7 b). Le montant de ce versement est d'un maximum de 40% du montant annuel défini pour la deuxième année. La

MINISTRE détermine le montant en fonction des informations soumises dans tous rapports remis conformément à la clause 7. Peuvent également être prise en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6;

b) Versement final

Un montant résiduel de l'aide financière est retenu jusqu'à ce que les obligations prévues à la Convention soient remplies par l'**ORGANISME** et que l'objet de la Convention soit complété selon les activités prévues à l'Annexe A.

Le versement du résiduel est conditionnel à l'atteinte des cibles prévues à l'Annexe C et ne peut être versé que s'il reste des dépenses admissibles qui n'ont pas déjà été acquittées par l'aide financière déjà versée ou par toute autre source de financement reçu par l'**ORGANISME** pour la réalisation de l'objet de la Convention.

Nonobstant la date de fin de la Convention et uniquement si un versement résiduel est dû conformément au présent paragraphe, ce dernier est versé après l'approbation par la **MINISTRE** du rapport final et des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen prévus à la clause 7 paragraphe e) et d) de la Convention.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A 6.001).

L'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE**, à l'expiration de chaque année financière tout montant non utilisé pour acquitter des dépenses admissibles de l'aide financière versée, en considération de la répartition annuelle établie par la Convention et des activités dans le cadre des plans d'action annuels; les remboursements ont lieu dans les soixante (60) jours suivants l'approbation par la **MINISTRE** des rapports de suivi annuel ou du rapport final.

9. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la Convention doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la Convention et en fait partie intégrante. Il en est de même de toute modification aux annexes de la Convention. Toute modification substantielle de la Convention et de ses annexes devra, en plus de faire l'objet d'un addenda, faire l'objet d'une approbation préalable du gouvernement du Québec, sur approbation du Conseil du trésor, et ce, conformément au paragraphe a de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r.6).

10. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

L'**ORGANISME** représente et garantit à la **MINISTRE** ce qui suit :

- a) il est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;
- b) il détient tous les droits lui permettant de réaliser l'objet et les obligations découlant de la Convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;
- c) il n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'il a soumis à la **MINISTRE** pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;
- d) il n'a accepté ou reçu aucune autre source de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention que celles prévues à l'Annexe A;
- e) il n'existe contre lui, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelque nature et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la Convention en date de sa signature.

11. AUTORISATION À COMMUNIQUER

L'**ORGANISME** autorise la **MINISTRE** à échanger des informations, sur une base confidentielle, à un ministre du gouvernement qui participe financièrement à une activité réalisée par l'**ORGANISME**, soit directement par le financement d'une activité donnée, soit indirectement par le support financier accordé à une personne relativement à sa participation à une activité réalisée par l'**ORGANISME** dans le cadre d'une entente donnée, et le droit d'un tel ministre de conserver et d'utiliser cette information, même après la fin de l'entente donnée, pour des fins d'analyse, d'évaluation ou d'enquête.

12. CAS DE DÉFAUT

Pour les fins des présentes, l'**ORGANISME** est réputé être en défaut si :

- a) directement ou par ses représentants, il a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont inexacts ou trompeurs;
- b) il ne respecte pas l'un des termes ou l'une des conditions ou obligations de la Convention;
- c) il devient insolvable, fait faillite, est sous ordonnance de séquestre ou invoque une loi relative aux débiteurs insolubles ou faillis;

- d) il cesse de faire affaire ou interrompt totalement ou partiellement ses activités.

13. DÉFAUT ET SANCTION

Lorsque la **MINISTRE** constate un défaut de l'**ORGANISME** suivant l'un ou l'autre des cas prévus à la clause 12 ou si la **MINISTRE** est au fait d'une situation problématique qui requière une vérification conformément à la clause 17, elle peut, après en avoir avisé l'**ORGANISME** par un avis écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

- a) suspendre immédiatement tout versement de l'aide financière pour les sommes dues ou celles à venir;
- b) réduire le montant de l'aide financière;
- c) résilier la Convention et mettre fin à toute obligation de la **MINISTRE** découlant de cette dernière;
- d) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de l'aide financière déjà versée dans les cas prévus aux paragraphes a) et b) de la clause 12.

La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

14. RÉSILIATION

La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la Convention si :

- a) l'**ORGANISME** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
- b) elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
- c) l'**ORGANISME** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, condition et obligation qui lui incombent en vertu de la Convention ;
- d) l'**ORGANISME** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), la Convention sera résiliée à compter de la date de réception par l'**ORGANISME** d'un avis écrit de la **MINISTRE** à cet effet.

Dans les cas prévus au paragraphe c), la **MINISTRE** doit transmettre un préavis de résiliation à **ORGANISME** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans le préavis et en aviser la **MINISTRE**, à défaut de quoi la Convention

sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), la **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

La **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente Convention.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **ORGANISME**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **ORGANISME**.

L'**ORGANISME** aura alors droit aux frais déboursés et sommes engagées dans la réalisation de l'objet de la Convention à la date de résiliation, sans autres compensation ou indemnité que ce soit.

Advenant la résiliation avec ou sans motif, l'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE** tout solde sur les montants versés, mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser l'objet de la Convention.

La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la Convention, notamment à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 22.

La résiliation de la Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels) et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**), ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de la Convention.

Le fait que la **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

15. REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉFAUT

Dans les cas où la **MINISTRE** demande le remboursement de l'aide financière, en tout ou en partie, et ce, en application des clauses 13 et 14 de la Convention, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

Ces montants réclamés pour le remboursement partiel ou total de l'aide financière portent ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

16. RÉSERVE

Le fait pour la **MINISTRE** de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la Convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la Convention ou de toute autre loi applicable.

17. VÉRIFICATION

Les versements de l'aide financière découlant de la Convention sont sujets à vérification par la **MINISTRE** qui, à cette fin, a le pouvoir de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'elle juge utiles à cette vérification.

La **MINISTRE** peut procéder à la vérification et l'évaluation des services en attraction et rétention des étudiants étrangers. Dans ce cadre, l'**ORGANISME** s'engage à collaborer à ces vérifications et évaluations de ses opérations et à la transmission de données et documents nécessaires.

18. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

Les copies des documents remis à la **MINISTRE** par l'**ORGANISME** en vertu de la Convention, y compris tous les accessoires tels les rapports d'évaluation et autres, deviendront la propriété entière de la **MINISTRE** qui pourra en disposer à son gré.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les **PARTIES** conviennent que la **MINISTRE** détient la propriété intellectuelle, notamment, les droits d'auteur sur tout contenu et outil informationnel et promotionnel qu'elle met à la disposition de l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention.

20. PROTECTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a) Aux fins de la Convention, on entend par :

- « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers;
- « Renseignement personnel » : un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier ;

- « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

b) L'**ORGANISME** s'engage à :

- i) Ne pas divulguer ou utiliser, à d'autres fins que pour l'exécution de l'objet de la Convention, sans y être dûment autorisé par la **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la Convention;
- ii) Restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution de la Convention. De même, l'**ORGANISME** s'engage à ce que toute personne qui participe à la réalisation de l'objet de la Convention n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour sa réalisation;
- iii) Obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** préalablement à toute communication à des contractants, sous-contractants ou tiers de l'information gouvernementale;
- iv) Détruire au terme de la Convention, soit à l'arrivée de son échéance ou en cas de résiliation, l'information gouvernementale communiquée par la **MINISTRE**;
- v) Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale et des renseignements personnels sous sa responsabilité;
- vi) Transmettre de façon sécuritaire les informations gouvernementales et les renseignements personnels dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1). Lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les informations gouvernementales ou les renseignements personnels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces informations ou renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- vii) Aviser sans délai la **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale ou des

renseignements personnels sous sa responsabilité, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte ;

- viii) Respecter les lois en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- ix) Obtenir le consentement des personnes concernées par la communication à la **MINISTRE** des renseignements personnels spécifiquement prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention, en respectant les exigences de l'article 14 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- x) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, sans son autorisation écrite préalable. Cette dernière se réserve le droit d'imposer des exigences en matière de collecte, utilisation, communication, conservation et destruction de ces renseignements personnels, le cas échéant;
- xi) S'assurer que les obligations prévues à la présente clause soient respectées par ses agents, employés, représentants, contractants, sous-traitants et tiers que l'**ORGANISME** implique dans l'organisation des activités.

c) La **MINISTRE** s'engage à :

- i) Transmettre à l'**ORGANISME** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Convention, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- ii) Restreindre l'accès aux renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** aux seuls employés dûment autorisés à les consulter lorsque l'exercice de leurs fonctions le requiert;
- iii) N'utiliser les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** qu'aux fins prévues à la présente Convention;
- iv) Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité des renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME**;
- v) Détruire de façon sécuritaire les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** en conformité avec son calendrier de conservation.

21. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME

L'**ORGANISME** s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la Convention et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour la **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la Convention.

22. CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'**ORGANISME** accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt de la **MINISTRE** ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, l'**ORGANISME** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à l'**ORGANISME** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la Convention.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la Convention.

23. APPEL À DES TIERS

L'**ORGANISME** ne peut faire exécuter par des tiers tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la **MINISTRE**, qui se réserve le droit d'imposer des conditions d'octroi de ce contrat avec le tiers envisagé, et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre de l'objet de la Convention à l'égard de la **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de l'**ORGANISME**.

24. CESSION

Les droits et obligations prévus à la Convention ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable de la **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

25. SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE

Les **PARTIES** pourraient participer à des discussions pour mettre en place une Entente-cadre qui unira l'**ORGANISME** et des ministres du gouvernement du Québec, dont la **MINISTRE**.

Si cette Entente-cadre entre en vigueur, les **PARTIES** s'engagent à convenir d'assujettir tout ou partie de la Convention, au régime qui sera prévu dans l'Entente-cadre. Bien que les discussions concernant la mise en place d'une telle Entente-cadre sont en cours, il est de l'intention des **PARTIES** d'administrer la Convention sous l'égide de cette future Entente-cadre.

Conséquemment, les **PARTIES** conviennent que lorsque l'Entente-cadre sera en vigueur, la Convention sera modifiée afin d'ajuster les modalités applicables à l'administration de celle-ci. Les ajustements qui seront apportés à la Convention pourront seulement être relatifs aux modalités d'administration de celle-ci et ne pourront pas affecter le montant de l'aide financière versée par la **MINISTRE** en vertu de la Convention.

La **MINISTRE** se réserve le droit de ne pas soumettre la présente Convention aux modalités de la future Entente-cadre.

26. ANNONCE PUBLIQUE

L'**ORGANISME** consent à ce que la **MINISTRE** ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de l'**ORGANISME**, la nature de la Convention, le montant de l'aide financière octroyée, ainsi que les détails du ou des activités.

Si l'**ORGANISME** souhaite faire une annonce ayant un lien avec la Convention ou l'aide financière octroyée, il doit en informer la **MINISTRE** au moins trente (30) jours à l'avance. La **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger des modifications à l'annonce.

L'**ORGANISME** s'engage à respecter les exigences du Plan de visibilité Attraction et du Plan de visibilité Rétention joints en Annexe D de la Convention.

27. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La **MINISTRE**, aux fins de la Convention, désigne Mme Barbara Béliveau, directrice générale des relations et affaires extérieures, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la **MINISTRE** en avisera, par écrit, l'**ORGANISME** dans les plus brefs délais.

De même, l'**ORGANISME** désigne M Carl Viel, Président-Directeur général pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, l'**ORGANISME** en avisera, par écrit, la **MINISTRE** dans les plus brefs délais.

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

28. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la Convention, pour être valide et lier les **PARTIES**, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Courriel
MINISTRE	Barbara Béliveau	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	514 864-3412 poste 21233	barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca
ORGANISME	Line Lagacé	Québec International 1035, Avenue Wilfrid-Pelletier Bureau 400 Québec (Québec) G1W 0C5	418 681-9700 poste 248	llagace@quebecinternational.ca

29. DROIT APPLICABLE

La Convention, les annexes à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des **PARTIES** qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2023. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention.

31. EXEMPLAIRES

La Convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

32. DÉCLARATIONS DES PARTIES

Les **PARTIES** déclarent avoir pris connaissance de la Convention et de ses annexes, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

33. LIEU DE LA CONVENTION

La Convention est réputée faite et passée en la ville de Montréal.

En foi de quoi, les **PARTIES** ont signé la Convention faite en deux exemplaires originaux.

Date : Le 9 septembre 2021

Pour la **MINISTRE**



Monsieur Benoit Dagenais
Sous-ministre

Date : le 9 septembre 2021

Pour l'**ORGANISME**



Monsieur Carl Viel
Président-Directeur Général

Annexe A Description détaillée de l'objet de la convention d'aide financière

1. Objectifs visés dans le cadre des plans d'action annuels pour l'attraction et la rétention des étudiants étrangers
1. Promouvoir les études au Québec dans des programmes francophones de niveau universitaire, collégial et professionnel pertinents liés aux besoins du marché du travail pour tout le Québec en collaboration avec MI et la SDED (applicable uniquement pour le volet attraction);

2. Favoriser l'attraction d'étudiants étrangers dans le secteur des technologies de l'information (TI);

3. Effectuer les activités d'attraction d'étudiants étrangers sur les territoires prioritaires identifiés par le ministère

4. Accompagner des établissements d'enseignement reconnus par le MES et le MEQ des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches dans leurs démarches afin d'attirer des étudiants étrangers en fonction des cibles et des listes de formations ciblées établies et transmises à la **MINISTRE** en février de chaque année par le MES et le MEQ dans le cadre des activités prévues dans la Convention (applicable uniquement pour le volet attraction);

5. Soutenir les efforts d'attraction d'étudiants étrangers en adaptant et partageant, gratuitement, les outils développés dans le cadre de la Convention, en offrant aux établissements d'enseignement reconnus par le MES et le MEQ des autres régions de participer gratuitement aux événements d'attraction, en référant les étudiants intéressés vers les autres régions et toute autre initiative pouvant assurer une cohérence de l'action gouvernementale favorisant le développement régional;

6. Promouvoir l'établissement permanent d'étudiants étrangers et de diplômés internationaux du Québec dans des programmes pertinents liés aux besoins du marché du travail des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

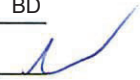
o Référencement vers Accompagnement Québec et les organismes de régionalisation;

o Activités de promotion;

o Activités de maillage avec les acteurs du marché du travail.
2. Prévision des principaux postes de dépenses

Postes de dépenses	20XX-20XX (k\$)	
Masse salariale		
Activités prévues au plan d'action		
Frais de fonctionnement (à concurrence de 15% de la somme des dépenses admissibles pour l'année financière)		
TOTAL		

La **MINISTRE** BD

L'**ORGANISME** 

3. Pr vision des sources de revenus pour les activit s pr vues aux plans d'action

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)	
F�d�ral		
Qu�bec		
Municipal		
Priv�		
TOTAL		

Ventilation du financement provenant du gouvernement du Qu bec pour la r alisation de l'objet de la Convention, soit l'attraction et la r tention d' tudiants  trangers

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)	
MEI		
MIFI		
MAMH		
MRIF		
Autres		
TOTAL		

La MINISTRE BD
L'ORGANISME g

Annexe B Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles attribuables à la réalisation d'activités relatives la Convention sont les dépenses énumérées ci-après.

Ces dépenses peuvent inclure la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) qui n'e sont pas récupérable par l'**ORGANISME**.

Ces dépenses ne sont admissibles que dans la mesure où elles sont raisonnables et justifiées, directement imputables à la réalisation de l'objet de la Convention et réalisées durant la période prévue à la cette dernière. Le cas échéant, les plafonds et les limites prévus à la Convention s'appliquent.

Sont inadmissibles toutes dépenses réclamées dans le cadre d'une autre entente, et ce, quelle que soit sa nature. Une dépense n'est admissible qu'aux fins d'une seule aide financière;

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles directement imputables à la réalisation de la Convention:

- le coût de la main-d'œuvre (salaires et avantages sociaux - maximum 25 % du salaire) ;
- les frais de déplacement et de séjour au Québec et hors Québec;
- le coût d'achat de produits consommables et de fournitures essentielles à la réalisation de l'objet de la Convention;
- le coût de la location de locaux et d'équipements ;
- le coût pour la participation à un événement public promotionnel ;
- le coût pour l'organisation d'un événement public promotionnel ;
- le coût de transport d'équipements et de matériel ;
- le coût d'inscription pour la participation à des congrès et à des séminaires ;
- le coût directement attribuable aux communications, aux relations publiques et aux relations avec la presse;
- le coût attribuable à la réalisation de recherches et d'études nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les frais d'inscription à des expositions, foires et salons ;
- le coût de traduction des outils de promotion ;
- le coût de droit d'exploitation d'une licence ;
- les coûts de protection de propriété intellectuelle ;
- les honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les coûts relatifs à la vérification de l'aide financière et, le cas échéant, le coût attribuable à l'audit de celle-ci ;
- les frais de fonctionnement de l'**ORGANISME**, tels que décrits ci-après, jusqu'à concurrence de 15% du montant de l'aide financière ;
- les autres coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention financière qui ne sont pas autrement prévus ci-devant sous réserve de leur approbation par écrit de la **MINISTRE**.

Dépenses admissibles à titre de frais de fonctionnement de l'**ORGANISME**

Les dépenses admissibles à titre de frais de fonctionnement de l'**ORGANISME** regroupent les dépenses d'administration et de gestion ainsi que les dépenses de rémunération et d'amortissement de l'**ORGANISME** énumérées ci-après et qui ne sont pas directement imputables à la Convention:

La **MINISTRE** BD

L'**ORGANISME**

Dépenses d'administration et de gestion :

- Électricité et chauffage;
- Loyer;
- Assurances;
- Entretien et réparations;
- Taxes et permis;
- Formation et perfectionnement;
- Télécommunications;
- Frais de documentation;
- Frais de représentation et de déplacement liés au fonctionnement de l'ORGANISME;
- Honoraires professionnels et de consultation, excluant les frais de lobbyisme;
- Frais de déplacement des membres du conseil d'administration (CA) et des comités liés au fonctionnement de l'ORGANISME;
- Frais du CA et de l'Assemblée générale annuelle (excluant les jetons de présence);
- Dépenses de bureau et fournitures spécialisées (incluant location de matériel de bureau, frais de poste, photocopie et impression);
- Cotisations, adhésions et abonnements;
- Frais de l'audit non attribuables à une aide financière donnée;
- Intérêts et frais financiers;
- Tenue de livres et comptabilité;
- Frais de gestion de la propriété intellectuelle;

Dépenses de rémunération et d'amortissement :

- Salaires, traitements et avantages sociaux (maximum 25 % du salaire) non imputables à une autre entente ;
- Amortissement sur immobilisations, à l'exception des immobilisations financées, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec.

Dépenses non admissibles

Ne sont pas admissibles :

- les dépenses d'immobilisation (aménagement d'infrastructures ou acquisition de mobilier, de matériel de bureau ou de matériel roulant);
- les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'objet de la Convention ou aux frais de fonctionnement de l'ORGANISME ou pour lesquelles il n'y a pas de pièces justificatives;

Toute autre dépense non spécifiquement mentionnée comme étant une dépense admissible dans la présente annexe ou n'ayant pas reçu une approbation écrite de la **MINISTRE**.

La **MINISTRE** BD
L'ORGANISME 

Annexe C Indicateurs

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et retournée au Ministère préalablement à tout premier versement annuel, à partir de la deuxième année de l'aide financière.

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ET DE L'AIDE FINANCIÈRE	
Nom légal de l'ORGANISME :	Numéro de dossier :
Adresse :	Code postal :
Municipalité :	

B. ACTIVITÉ(S) RÉALISÉE(S) DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE				
	Institution	Organismes	Grand public	Taux de satisfaction des participants (%) si mesuré
☐ Réalisation d'une étude, enquête, recherche				
☐ Réalisation d'activités de mobilisation				
☐ Réalisation d'activités de promotion en attraction et en rétention				
☐ Développement ou mise à jour d'outils voués à la promotion, l'attraction, l'information et la présélection des candidatures d'étudiants étrangers				
☐ Réalisation d'une programmation d'activités				
☐ Autre activité. Précisez :				

C. SUIVI DES INDICATEURS

Indiquez le nombre d'entreprises, d'organismes et d'individus ayant bénéficié de chacune des activités tenues. Indiquez s'il s'agit d'une activité d'attraction ou de rétention. Inscrire leur taux de satisfaction, si mesuré.

D. ATTEINTE DES CIBLES			
Indicateurs	Cibles	2021-22	2022-23
Attraction	Cible de production sur 2 ans	Cible de production	Cible de production
Nombre d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission pour un programme menant à un DEP d'au minimum 1 800 heures, un DEC, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat à la suite des actions de l'ORGANISME	100% du nombre ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	565 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME	565 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME

Pourcentage d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme ciblé par rapport au nombre total d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME	60% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	50% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	70% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ.
Pourcentage d'atteinte de la cible d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme en TI ciblé par el MES et le MEQ	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI
Pourcentage minimum du nombre de demandes d'admission pour chacun des programmes identifiés avec des cibles spécifiques	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés
Pourcentage du nombre d'activités réalisées par rapport au nombre d'activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel	100% des activités prévues au plan d'action annuel	100% des activités prévues au plan d'action annuel
Rétention		2021-22	2022-23
PROMOTION			
Nombre d'activités de promotion réalisées prévues au plan d'action. - Sessions d'information sur l'immigration (8 sessions/année) - Activités « Vivre et travailler dans la région de Québec » (25 activités) - Consultations individuelles avec un avocat en immigration (80) -		40 activités de groupe 80-100 consultations individuelles	40 activités de groupe 80-100 consultations individuelles
Nombre de participants aux activités de promotion		Entre 800 et 1200	Entre 800 et 1200
Taux d'ÉE ayant participé aux activités de l'ORGANISME et ayant l'intention de demeurer au Québec après leurs études		70%	70%
Nombre de participation de QI à des activités de concertation avec le milieu		15	15
MAILLAGE			
Nombre d'activités de maillages réalisées		20	20
Nombre de participants aux activités de maillage		Entre 300 et 500	Entre 300 et 500
Taux d'emploi ¹ des ÉE ayant participé aux activités de maillage après 3 mois		50%	55%

RÉFÉRENCEMENT		
Taux des participants référés à Accompagnement Québec ²	5%	10%

¹ (temps plein, temps partiel, stage)

² (nombre de participants référés par Québec International / nombre total des entrevues au Québec)

Définitions :

PROMOTION : activités permettant d'accroître le nombre de personnes qui s'établissent au Québec (par exemple : séances d'information sur le PEQ avec la collaboration du MIFI).

MAILLAGE : activités permettant la mise en relation employeur/candidat et offrant une perspective d'emploi sur le marché du travail.

RÉFÉRENCEMENT: activités ou initiatives permettant d'accroître le nombre de personnes qui sont suivies dans le service Accompagnement Québec (AQ).

E. DÉCLARATION DE L'ORGANISME

Je soussigné(e) _____

(nom complet en caractère d'imprimerie)

confirme que les renseignements
contenus dans cette fiche sont complets et véridiques, et ce, au meilleur de ma connaissance.

Signature de la personne autorisée

Date

Annexe D Plans de visibilité

Plan de visibilité Attraction

Pour les activités d'attraction, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est responsable du protocole de visibilité, avec la collaboration étroite du ministère de l'Éducation (MEQ).

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MES et le MEQ pourraient se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d'honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu'il s'agit d'activités d'attraction;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de l'invitation aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant : au moins 15 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de la demande de conception d'une publicité ou d'un ou des mot(s) de de la part des ministres du MES ou du MEQ : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l'Organisme, avec hyperlien vers le site du MES et du MEQ, ou de la plateforme gouvernementale Québec.ca, le cas, et selon qu'il s'agisse d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle ;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l'aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l'Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d'installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un/des mot(s) de la part des ministres du MES et du MEQ dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l'aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l'Organisme relatif à l'aide financière accordée, et offrir la possibilité au MES et au MEQ d'ajouter une ou des citation(s) de de la part des ministres du MES et du MEQ.
4. Offrir, dans le cas où l'Organisme tiendrait une conférence de presse relative à l'aide financière accordée, la possibilité aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d'inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l'animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MES et du MEQ (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Inviter les ministres du MES et du MEQ ou leur représentant à venir s'adresser aux participants d'une activité faisant partie de la programmation annuelle de l'Organisme, l'activité étant au choix du MES et du MEQ.

Pour toute demande liée aux éléments énumérés ci-dessus, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD
L'ORGANISME 

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez joindre avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD
L'ORGANISME 

Annexe D Plans de visibilité

Plan de visibilité pour la Rétention

Pour les activités de rétention, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est responsable du protocole de visibilité.

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MIFI pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d'honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** par le représentant du MIFI tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu'il s'agit d'activités de rétention;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de l'invitation à la **MINISTRE** ou à son représentant : au moins 15 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de la demande de conception d'une publicité ou d'un mot de la **MINISTRE** : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l'**ORANISME**, avec hyperlien vers le site du MIFI;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l'aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l'Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d'installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un mot de la **MINISTRE** dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l'aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l'Organisme relatif à l'aide financière accordée, et offrir la possibilité d'ajouter une citation de la **MINISTRE**.
4. Offrir, dans le cas où l'**ORGANISME** tiendrait une conférence de presse relative à l'aide financière accordée, la possibilité à la **MINISTRE** ou à son représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d'inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l'animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MIFI (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Installer, lors de toute activité publique et dans un endroit visible et accessible, un support visuel fourni par le MIFI.
8. Inviter la **MINISTRE** ou son représentant à venir s'adresser aux participants d'une activité faisant partie de la programmation annuelle de l'Organisme, l'activité étant au choix du MIFI.
9. Offrir quatre participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de l'**ORGANISME**.

La **MINISTRE** BD

L'**ORGANISME** 

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez soumettre vos visuels par courriel à la Direction des communications par courriel à visibilite@mifi.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD

L'ORGANISME 

Convention d'aide financière

Entre : **LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre ;

ci-après, désignée la « **MINISTRE** »

Et **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE**, une personne morale légalement constituée ayant un établissement au 1400, rue Jean-Berchmans-Michaud, Drummondville (Québec) J2C 7V3, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Martin Dupont, directeur général, dûment autorisé tel qu'il le déclare;

ci-après appelé l' « **ORGANISME** ».

ci-après, désignés collectivement les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a, en vertu du paragraphe 2° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), la fonction d'assurer et coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissants étrangers dans les pays étrangers;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a également, en vertu des paragraphes 4° et 5° de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, les fonctions de sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers et contribuer, de par cette sélection, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle du Québec ;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d'attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de rétention des travailleurs étrangers

temporaires au terme de leurs études, dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme au Québec ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent, considérant leur expérience significative de vie au Québec et leur haut potentiel d'intégration au marché du travail québécois;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** souhaite favoriser la régionalisation de l'immigration et elle s'est dotée du Plan d'action 2020-2022 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'Enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du Ministère de l'Enseignement supérieur visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE le ministre responsable de l'Éducation s'est également montré disposé à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du ministère de l'Éducation visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** agit comme agent de développement économique contribuant au rayonnement international de la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** désire participer activement à l'attraction et à la rétention des étudiants étrangers et qu'il dispose de l'expertise pour ce faire;

ATTENDU QUE la présente convention d'aide financière vise à apporter le soutien et la coordination nécessaires à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, pour réaliser des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a été autorisée par le Conseil du Trésor, par Décision no 224906 à verser à l'**ORGANISME** une subvention d'un montant maximal de huit cent mille dollars (800 000 \$) pour la durée de l'entente, pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023 et pour la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers, conformément au paragraphe b) de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6);

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers la **MINISTRE** pourrait octroyer à sa discrétion, à l'**ORGANISME** une subvention pour une troisième année financière, sous réserve de l'obtention de toute autorisation requise.

Les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. CONTENU DE LA CONVENTION

Le préambule et les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention d'aide financière (ci-après la « Convention »).

- L'Annexe A présente la description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la Convention, ainsi que les prévisions relatives aux dépenses admissibles et aux sources de financement
- L'Annexe B présente la description des dépenses admissibles
- L'Annexe C présente les résultats attendus et les Indicateurs de performance
- L'Annexe D présente les exigences relatives à la visibilité gouvernementale

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

En cas de conflit entre une annexe et la Convention, cette dernière aura préséance.

2. OBJET

La Convention a pour objet l'octroi, par la **MINISTRE**, d'une aide financière à l'**ORGANISME** pour l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers, le tout conformément à la description détaillée des activités prévues à l'Annexe A.

L'attraction consiste à intéresser et attirer davantage d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (ci-après le « MEQ ») et par le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MES ») au Québec pour y poursuivre leurs études en français dans des domaines pour lesquels les besoins seront établis par la **MINISTRE**.

La rétention consiste à accélérer la croissance du nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études.

3. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention, l'**ORGANISME** s'engage à respecter les principes directeurs suivants :

- 3.1 Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de l'Éducation pour ce qui est des activités en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus par le MES et par le MEQ au Québec à titre d'étudiants étrangers dans les programmes d'études liés aux besoins du marché du travail du Québec;
- 3.2 Assurer la complémentarité des activités existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « Ministère ») en s'appuyant sur son réseau de directions des services d'immigration à l'étranger et des activités du MEQ, du MES, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et des partenaires non gouvernementaux dont Montréal international (ci-après « MI ») et Québec international (ci-après « QI »), afin d'éviter les doublages et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.3 Travailler de concert avec la **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement rapide et significatif du nombre annuel d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études;
- 3.4 Assurer la gratuité de toute l'information, des outils, des services et des activités développés dans le cadre de la Convention, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou d'établissement permanent d'avoir accès à l'information et services;

Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer à des institutions participantes des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention; toutes activités dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'**ORGANISME** s'engage à :

- a) réaliser l'objet de la Convention tel que décrit à l'Annexe A et selon les dispositions des présentes;
- b) respecter/atteindre les cibles et résultats attendus à l'Annexe C;
- c) utiliser le montant de l'aide financière et tout revenu liés à la réalisation des outils, services et activités prévus à la Convention, tel que des revenus de promotion et

- le revenu tiré de la facturation dûment autorisée aux paragraphes h et i de la présente clause, aux seules fins de la réalisation de l'objet de cette dernière;
- d) utiliser le montant de l'aide financière et tout profit réalisé sur les revenus générés conformément, notamment, aux paragraphes h et i) de la présente clause, uniquement pour des dépenses admissibles qui sont spécifiquement prévues à l'Annexe B;
 - e) rembourser sans délai à la **MINISTRE** tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la Convention ou pour des dépenses qui ne sont pas des dépenses admissibles prévues à l'Annexe B;
 - f) à la fin de chaque année financière, ou lors de sa résiliation, le cas échéant, remettre à la **MINISTRE** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée;
 - g) aviser la **MINISTRE** sans délai et par écrit s'il reçoit toute autre source de financement que celles mentionnées à l'Annexe A pour réaliser l'objet de la Convention;
 - h) facturer, s'il l'estime nécessaire, un coût raisonnable et proportionnel aux frais de déplacement, d'hébergement, de séjour et de repas aux représentants des établissements d'enseignement, pour leur participation à une activité en mode présentiel;
 - i) obtenir l'approbation écrite de la **MINISTRE** pour tout autre type de facturation réalisée dans le cadre de la Convention que celle visée au paragraphe h);
 - j) ne communiquer avec aucun gouvernement ou organisme public et parapublic étranger ou avec leurs représentants au Canada dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention sans en aviser la **MINISTRE**. La **MINISTRE** est la seule interlocutrice auprès de ces interlocuteurs et toute communication entre l'**ORGANISME** et ces derniers devra se faire par le biais des représentants de la **MINISTRE**;
 - k) respecter les lois et toute réglementation applicable au Québec, notamment la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) y compris ses articles sur la francisation des entreprises, ainsi que les dispositions de tout décret, arrêté ministériel ou norme applicable;
 - l) implanter, le cas échéant, un programme d'accès à l'égalité conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12).
 - m) fournir à la **MINISTRE** tout document et tout renseignement qu'elle estime nécessaire en rapport avec l'aide financière versée et l'objet de la Convention;
 - n) tenir des registres des dépenses liées à la Convention et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les six (6) années suivant le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la **MINISTRE**;
 - o) communiquer à la **MINISTRE** les renseignements personnels détenus et prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention, conformément aux exigences de la clause 20.

5. TABLE DES PARTENAIRES

Une table des partenaires (ci-après la « Table ») est constituée dans le cadre des conventions d'aide financière d'attraction et de rétention des étudiants étrangers conclues avec les partenaires non gouvernementaux de la **MINISTRE**, dont l'**ORGANISME** fait partie.

La Table est composée des représentants de la **MINISTRE**, de la ministre de l'Enseignement supérieur, du ministre de l'Éducation, de ceux de l'**ORGANISME**, ainsi que de ceux des organismes partenaires, soient MI et QI.

La Table a pour fonction de :

- Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1^{er} mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;
- Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs déterminés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;
- Coordonner les efforts des membres de la Table afin d'assurer
 - une optimisation des ressources;
 - une reconnaissance de l'expertise de chacun,
 - le partage des meilleures pratiques,
 - une synergie entre les divers acteurs impliqués,
 - une planification efficace des activités afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tous tiers concernés

La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard en février 2022, des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration des plans d'action annuels 2022-2023.

La **MINISTRE** dispose également du droit d'approbation final des plans d'action annuels, à la suite de l'approbation de la Table. La **MINISTRE** peut également les modifier, en tout temps, à la suite des nouvelles propositions de la Table.

La Table doit se réunir minimalement trois (3) fois par année fiscale pour se pencher spécifiquement sur les enjeux d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers. Les réunions devront inclure au moins deux représentants de la **MINISTRE**, un représentant du MES, un représentant du MEQ et au besoin, un représentant de l'**ORGANISME** et un représentant de chacun des organismes partenaires pour être valablement tenues.

Les réunions pourront se tenir à distance, par le biais d'un moyen technologique permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, sur entente des membres de la Table.

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum de sept cent mille dollars (700 000 \$) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de cent mille dollars (100 000 \$) pour la rétention, pour un total de huit cent mille dollars (800 000 \$). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme.

Aucun montant attribué pour la rétention ne pourra être utilisé pour l'attraction. De même, aucun montant attribué pour l'attraction ne pourra être utilisé pour la rétention.

Une dépense engagée, qu'elle soit acquittée ou non avant l'entrée en vigueur de la Convention, est exclue des dépenses admissibles.

Au terme de la Convention ou lorsque survient l'une des situations suivantes, la **MINISTRE** se réserve le droit de réviser le montant de l'aide financière, les cibles à atteindre ou les programmes ciblés :

- a) le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total de l'aide financière versée;
- b) une source de financement additionnelle, et ce, peu importe la nature, comprenant notamment tout revenu relié à de la facturation et de la promotion, s'ajoute aux sommes reçues par l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention;
- c) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles ou résultats fixés par la **MINISTRE**;
- d) l'avènement de circonstances exceptionnelles découlant d'un problème relatif à la santé publique ou à la sécurité publique;
- e) l'avènement de toute circonstance à partir de laquelle la **MINISTRE** juge l'utilité d'une révision.

La révision de la **MINISTRE** a lieu selon les paramètres suivants:

- A. La révision du montant de l'aide financière, la révision des cibles et la révision des programmes ciblés ne sont pas d'application mutuellement exclusive. La **MINISTRE** peut se prévaloir des trois possibilités dans une même situation donnée;
- B. L'étendue de la révision est discrétionnaire à la **MINISTRE**, mais ne peut être qu'à la baisse dans le cas de la révision du montant de l'aide financière;
- C. Pour prendre effet, la **MINISTRE** avise, par écrit, l'**ORGANISME** de son choix de l'étendue de la révision faite en conformité avec la présente clause, ainsi que du motif de cette dernière. La révision est effective dès la réception de l'avis écrit par l'**ORGANISME**;
- D. Au choix de la **MINISTRE**, la réduction de l'aide financière peut se faire par un remboursement de l'**ORGANISME** de l'aide financière déjà versée ou par

compensation avec les montants des versements de l'aide financière à venir, le cas échéant. Si la **MINISTRE** choisi le remboursement de l'aide financière déjà versée, l'**ORGANISME** dispose d'un délai de soixante (60) jours, de la réception de l'avis écrit prévu au paragraphe C de la présente clause, pour procéder au remboursement exigé.

7. REDDITION DE COMPTE

Aux fins de la reddition de compte afférente à l'aide financière octroyée par la **MINISTRE**, l'**ORGANISME** doit effectuer les exercices de reddition de comptes suivants selon la périodicité prévue ci-après, en joignant les documents et dont certains auront un gabarit obligatoire et seront fournis par la **MINISTRE** en temps opportun :

- a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1^{er} avril 2022, un **plan annuel d'attraction** ayant fait l'objet de discussions préalables avec le MES et le MEQ et un **plan d'action annuel pour les activités de rétention** ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale du centre du Québec, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activités;
- b) transmettre à la **MINISTRE**, le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} octobre 2022, un **rapport de suivi semestriel** faisant état des activités réalisées durant le semestre, d'un suivi détaillé de l'utilisation de l'aide financière et de toute autre source de financement reçu pour la réalisation de l'objet de la Convention, ventilé par activités et dépenses admissibles et des prévisions des dépenses admissibles et des activités du deuxième semestre;
- c) transmettre à la **MINISTRE**, à la fin de chaque année financière du gouvernement soit le 30 mai de chaque année, un **rapport de suivi annuel** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (Annexe C), d'un suivi détaillé des dépenses par activités réalisées et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement;

Le suivi annuel inclut également :

- la transmission par un mode de communication sécurisée, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la Convention, du nom, du prénom, de la date de naissance et du ou des programmes d'études envisagés de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées

dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de reddition de compte et de statistiques, et ce, en respectant les exigences de la clause 20 de la Convention;

- la transmission par un mode de communication sécurisé, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la présente Convention, de l'adresse courriel de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de communication ultérieures de la part de la **MINISTRE**, et ce, en respectant les exigences de la clause 20;
 - le détail des coûts des salaires couverts par la Convention, soit chaque type d'emploi affecté aux activités de la Convention et pour chacun de ceux-ci le nombre d'employés affectés, le nombre d'heures travaillées, le taux horaire (incluant les avantages sociaux courants) et le coût total des salaires;
- d) transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard le 1^{er} juin de 2022, des **états financiers vérifiés** par un **rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C;
- e) transmettre à la **MINISTRE**, au terme de la Convention et au plus tard le 1^{er} avril suivant ce terme la copie du matériel promotionnel utilisé et des résultats de sondages et d'études réalisés dans le cadre de la Convention;
- f) nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un **rapport final** couvrant l'ensemble d'activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (Annexe C) pour toute la durée de la Convention;
- Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (l'Annexe C);
- g) transmettre à la **MINISTRE**, au moment de la signature de la Convention, une attestation de Revenu Québec indiquant l'absence de dette fiscale.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition annuelle suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	300 K\$	S/O
2022-2023	400 K\$	100 K\$

Sous réserve de l'accomplissement par l'**ORGANISME** de ses obligations, la **MINISTRE** s'engage à faire à ce dernier des paiements selon les modalités suivantes :

a) Versements semestriels et annuels

Un premier versement d'un maximum de 90% du montant annuel défini pour la première année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels que doit fournir l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a). Le montant exact de ce premier versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans.

Un deuxième versement d'un maximum de 50% du montant annuel défini pour la deuxième année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels 2022-2023 et du rapport annuel du 1^{er} avril 2022 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a) et c). Le montant exact de ce deuxième versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans. Peuvent également être prise en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le rapport de suivi semestriel du 1^{er} décembre 2021, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6.

Un troisième versement est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** du rapport de suivi semestriel que doit fournir l'**ORGANISME** pour le 1^{er} octobre 2022 en vertu de la clause 7 b). Le montant de ce versement est d'un maximum de 40% du montant annuel défini pour la deuxième année. La **MINISTRE** détermine le montant en fonction des informations soumises dans tous rapports remis conformément à la clause 7. Peuvent également être prise en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6;

b) Versement final

Un montant résiduel de l'aide financière est retenu jusqu'à ce que les obligations prévues à la Convention soient remplies par l'**ORGANISME** et que l'objet de la Convention soit complété selon les activités prévues à l'Annexe A.

Le versement du résiduel est conditionnel à l'atteinte des cibles prévues à l'Annexe C et ne peut être versé que s'il reste des dépenses admissibles qui n'ont

pas déjà été acquittées par l'aide financière déjà versée ou par toute autre source de financement reçu par l'**ORGANISME** pour la réalisation de l'objet de la Convention.

Nonobstant la date de fin de la Convention et uniquement si un versement résiduel est dû conformément au présent paragraphe, ce dernier est versé après l'approbation par la **MINISTRE** du rapport final et des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen prévus à la clause 7 paragraphe e) et d) de la Convention.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A 6.001).

L'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE**, à l'expiration de chaque année financière tout montant non utilisé pour acquitter des dépenses admissibles de l'aide financière versée, en considération de la répartition annuelle établie par la Convention et des activités dans le cadre des plans d'action annuels; les remboursements ont lieu dans les soixante (60) jours suivants l'approbation par la **MINISTRE** des rapports de suivi annuel ou du rapport final.

9. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la Convention doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la Convention et en fait partie intégrante. Il en est de même de toute modification aux annexes de la Convention. Toute modification substantielle de la Convention et de ses annexes devra, en plus de faire l'objet d'un addenda, faire l'objet d'une approbation préalable du gouvernement du Québec, sur approbation du Conseil du trésor, et ce, conformément au paragraphe a de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r.6).

10. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

L'**ORGANISME** représente et garantit à la **MINISTRE** ce qui suit :

- a) il est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;
- b) il détient tous les droits lui permettant de réaliser l'objet et les obligations découlant de la Convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;

- c) il n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'il a soumis à la **MINISTRE** pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;
- d) il n'a accepté ou reçu aucune autre source de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention que celles prévues à l'Annexe A;
- e) il n'existe contre lui, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelque nature et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la Convention en date de sa signature.

11. AUTORISATION À COMMUNIQUER

L'**ORGANISME** autorise la **MINISTRE** à échanger des informations, sur une base confidentielle, à un ministre du gouvernement qui participe financièrement à une activité réalisée par l'**ORGANISME**, soit directement par le financement d'une activité donnée, soit indirectement par le support financier accordé à une personne relativement à sa participation à une activité réalisée par l'**ORGANISME** dans le cadre d'une entente donnée, et le droit d'un tel ministre de conserver et d'utiliser cette information, même après la fin de l'entente donnée, pour des fins d'analyse, d'évaluation ou d'enquête.

12. CAS DE DÉFAUT

Pour les fins des présentes, l'**ORGANISME** est réputé être en défaut si :

- a) directement ou par ses représentants, il a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont inexacts ou trompeurs;
- b) il ne respecte pas l'un des termes ou l'une des conditions ou obligations de la Convention;
- c) il devient insolvable, fait faillite, est sous ordonnance de séquestre ou invoque une loi relative aux débiteurs insolvable ou faillis;
- d) il cesse de faire affaire ou interrompt totalement ou partiellement ses activités.

13. DÉFAUT ET SANCTION

Lorsque la **MINISTRE** constate un défaut de l'**ORGANISME** suivant l'un ou l'autre des cas prévus à la clause 12 ou si la **MINISTRE** est au fait d'une situation problématique qui requière une vérification conformément à la clause 17, elle peut, après en avoir avisé l'**ORGANISME** par un avis écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

- a) suspendre immédiatement tout versement de l'aide financière pour les sommes dues ou celles à venir;

- b) réduire le montant de l'aide financière;
- c) résilier la Convention et mettre fin à toute obligation de la **MINISTRE** découlant de cette dernière;
- d) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de l'aide financière déjà versée dans les cas prévus aux paragraphes a) et b) de la clause 12.

La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

14. RÉSILIATION

La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la Convention si :

- a) l'**ORGANISME** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- b) elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
- c) l'**ORGANISME** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, condition et obligation qui lui incombent en vertu de la Convention;
- d) l'**ORGANISME** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), la Convention sera résiliée à compter de la date de réception par l'**ORGANISME** d'un avis écrit de la **MINISTRE** à cet effet.

Dans les cas prévus au paragraphe c), la **MINISTRE** doit transmettre un préavis de résiliation à **ORGANISME** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans le préavis et en aviser la **MINISTRE**, à défaut de quoi la Convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), la **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

La **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente Convention.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **ORGANISME**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **ORGANISME**.

L'**ORGANISME** aura alors droit aux frais déboursés et sommes engagées dans la réalisation de l'objet de la Convention à la date de résiliation, sans autres compensation ou indemnité que ce soit.

Advenant la résiliation avec ou sans motif, l'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE** tout solde sur les montants versés, mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser l'objet de la Convention.

La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la Convention, notamment à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 22.

La résiliation de la Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**), ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de la Convention.

Le fait que la **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

15. REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉFAUT

Dans les cas où la **MINISTRE** demande le remboursement de l'aide financière, en tout ou en partie, et ce, en application des clauses 13 et 14 de la Convention, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

Ces montants réclamés pour le remboursement partiel ou total de l'aide financière portent ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

16. RÉSERVE

Le fait pour la **MINISTRE** de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la Convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la Convention ou de toute autre loi applicable.

17. VÉRIFICATION

Les versements de l'aide financière découlant de la Convention sont sujets à vérification par la **MINISTRE** qui, à cette fin, a le pouvoir de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'elle juge utiles à cette vérification.

La **MINISTRE** peut procéder à la vérification et l'évaluation des services en attraction et rétention des étudiants étrangers. Dans ce cadre, l'**ORGANISME** s'engage à collaborer à

ces vérifications et évaluations de ses opérations et à la transmission de données et documents nécessaires.

18. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

Les copies des documents remis à la **MINISTRE** par l'**ORGANISME** en vertu de la Convention, y compris tous les accessoires tels les rapports d'évaluation et autres, deviendront la propriété entière de la **MINISTRE** qui pourra en disposer à son gré.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les **PARTIES** conviennent que la **MINISTRE** détient la propriété intellectuelle, notamment, les droits d'auteur sur tout contenu et outil informationnel et promotionnel qu'elle met à la disposition de l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention.

20. PROTECTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a) Aux fins de la Convention, on entend par :

- « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers;
- « Renseignement personnel » : un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier ;
- « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

b) L'**ORGANISME** s'engage à :

- i) Ne pas divulguer ou utiliser, à d'autres fins que pour l'exécution de l'objet de la Convention, sans y être dûment autorisé par la **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la Convention ;
- ii) Restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution de la Convention. De même, l'**ORGANISME** s'engage à ce que toute personne qui participe à la

réalisation de l'objet de la Convention n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour sa réalisation;

- iii) Obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** préalablement à toute communication à des contractants, sous-contractants ou tiers de l'information gouvernementale;
- iv) Détruire au terme de la Convention, soit à l'arrivée de son échéance ou en cas de résiliation, l'information gouvernementale communiquée par la **MINISTRE**;
- v) Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale et des renseignements personnels sous sa responsabilité;
- vi) Transmettre de façon sécuritaire les informations gouvernementales et les renseignements personnels dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1). Lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les informations gouvernementales ou les renseignements personnels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces informations ou renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- vii) Aviser sans délai la **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale ou des renseignements personnels sous sa responsabilité, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte ;
- viii) Respecter les lois en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- ix) Obtenir le consentement des personnes concernées par la communication à la **MINISTRE** des renseignements personnels spécifiquement prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention, en respectant les exigences de l'article 14 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- x) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, sans son autorisation écrite préalable. Cette dernière se réserve le droit

d'imposer des exigences en matière de collecte, utilisation, communication, conservation et destruction de ces renseignements personnels, le cas échéant;

- xi) S'assurer que les obligations prévues à la présente clause soient respectées par ses agents, employés, représentants, contractants, sous-traitants et tiers que l'**ORGANISME** implique dans l'organisation des activités.

c) La **MINISTRE** s'engage à :

- i. Transmettre à l'**ORGANISME** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Convention, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ;
- ii. Restreindre l'accès aux renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** aux seuls employés dûment autorisés à les consulter lorsque l'exercice de leurs fonctions le requiert;
- iii. N'utiliser les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** qu'aux fins prévues à la présente Convention ;
- iv. Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité des renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** ;
- v. Détruire de façon sécuritaire les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** en conformité avec son calendrier de conservation.

21. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME

L'**ORGANISME** s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la Convention et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour la **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la Convention.

22. CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'**ORGANISME** accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt de la **MINISTRE** ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, l'**ORGANISME** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à l'**ORGANISME** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la Convention.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la Convention.

23. APPEL À DES TIERS

L'**ORGANISME** ne peut faire exécuter par des tiers tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la **MINISTRE**, qui se réserve le droit d'imposer des conditions d'octroi de ce contrat avec le tiers envisagé, et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre de l'objet de la Convention à l'égard de la **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de l'**ORGANISME**.

24. CESSION

Les droits et obligations prévus à la Convention ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable de la **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

25. SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE

Les **PARTIES** pourraient participer à des discussions pour mettre en place une Entente-cadre qui unira l'**ORGANISME** et des ministres du gouvernement du Québec, dont la **MINISTRE**.

Si cette Entente-cadre entre en vigueur, les **PARTIES** s'engagent à convenir d'assujettir tout ou partie de la Convention, au régime qui sera prévu dans l'Entente-cadre. Bien que les discussions concernant la mise en place d'une telle Entente-cadre sont en cours, il est de l'intention des **PARTIES** d'administrer la Convention sous l'égide de cette future Entente-cadre.

Conséquemment, les **PARTIES** conviennent que lorsque l'Entente-cadre sera en vigueur, la Convention sera modifiée afin d'ajuster les modalités applicables à l'administration de celle-ci. Les ajustements qui seront apportés à la Convention pourront seulement être relatifs aux modalités d'administration de celle-ci et ne pourront pas affecter le montant de l'aide financière versée par la **MINISTRE** en vertu de la Convention.

La **MINISTRE** se réserve le droit de ne pas soumettre la présente Convention aux modalités de la future Entente-cadre.

26. ANNONCE PUBLIQUE

L'**ORGANISME** consent à ce que la **MINISTRE** ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de l'**ORGANISME**, la nature de la Convention, le montant de l'aide financière octroyée, ainsi que les détails du ou des activités.

Si l'**ORGANISME** souhaite faire une annonce ayant un lien avec la Convention ou l'aide financière octroyée, il doit en informer la **MINISTRE** au moins trente (30) jours à l'avance. La **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger des modifications à l'annonce.

L'**ORGANISME** s'engage à respecter les exigences du Plan de visibilité Attraction et du Plan de visibilité Rétention joints en Annexe D de la Convention.

27. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La **MINISTRE**, aux fins de la Convention, désigne Mme Barbara Béliveau, directrice générale des relations et affaires extérieures, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la **MINISTRE** en avisera, par écrit, l'**ORGANISME** dans les plus brefs délais.

De même, l'**ORGANISME** désigne M. Martin Dupont, Directeur général pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, l'**ORGANISME** en avisera, par écrit, la **MINISTRE** dans les plus brefs délais.

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

28. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la Convention, pour être valide et lier les **PARTIES**, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Courriel
MINISTRE	Barbara Béliveau	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint- Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	514 864-3412 poste 21233	barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca
ORGANISME	Martin Dupont	Société de développement économique de Drummondville 1400, rue Jean- Berchmans-Michaud Drummondville (Québec) J2C 7V3	819 477-5511, poste 202	m.dupont@sded.ca

29. DROIT APPLICABLE

La Convention, les annexes à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des **PARTIES** qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2023. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention.

31. EXEMPLAIRES

La Convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

32. DÉCLARATIONS DES PARTIES

Les **PARTIES** déclarent avoir pris connaissance de la Convention et de ses annexes, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

33. LIEU DE LA CONVENTION

La Convention est réputée faite et passée en la ville de Montréal.

En foi de quoi, les **PARTIES** ont signé la Convention faite en deux exemplaires originaux.

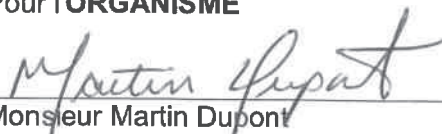
Date : Le 9 septembre 2021

Pour la **MINISTRE**


Monsieur Benoit Dagenais
Sous-ministre

Date : 9 sept 2021

Pour l'**ORGANISME**


Monsieur Martin Dupont
Directeur général

Annexe A Description détaillée de l'objet de la convention d'aide financière

1. Objectifs visés dans le cadre des plans d'action annuels pour l'attraction et la rétention des étudiants étrangers

1. Pour la première année de l'entente, soit en 2021-2022, l'**ORGANISME** est responsable de réaliser un diagnostic des besoins en termes de rétention des étudiants étrangers pour le Centre-du-Québec et la Mauricie. L'**ORGANISME** est responsable de présenter les résultats du diagnostic qu'il aura réalisé à la Direction régionale du Centre-du-Québec du MIFI. Cela comprend:
 - la consultation de tous les établissements d'enseignement reconnus par le MEQ et par le MES au Québec sur le territoire du Centre-du-Québec et de la Mauricie;
 - la consultation d'étudiants étrangers actuellement sur le territoire pour connaître leurs besoins.
2. Pour la première année de l'entente, soit en 2021-2022, l'**ORGANISME** est également responsable de créer et développer une ligne d'affaire pour la rétention des étudiants étrangers pour le du Centre-du-Québec et la Mauricie;
3. Promouvoir les études au Québec dans des programmes francophones de niveau universitaire, collégial et professionnel pertinents liés aux besoins du marché du travail pour tout le Québec en collaboration avec MI et QI (applicable uniquement pour le volet attraction);
4. Favoriser l'attraction d'étudiants étrangers dans le secteur des technologies de l'information (TI);
5. Effectuer les activités d'attraction d'étudiants étrangers sur les territoires prioritaires identifiés par le ministère;
6. Accompagner des établissements d'enseignement reconnus par le MES et le MEQ de la région du Centre-du-Québec et de la Mauricie dans leurs démarches afin d'attirer des étudiants étrangers en fonction des cibles et des listes de formations ciblées établies et transmises à la **MINISTRE** en février de chaque année par le MES et le MEQ dans le cadre des activités prévues dans la Convention (applicable uniquement pour le volet attraction);
7. Soutenir les efforts d'attraction d'étudiants étrangers en adaptant et partageant, gratuitement, les outils développés dans le cadre de la Convention, en offrant aux établissements d'enseignement reconnus par le MES et le MEQ des autres régions de participer gratuitement aux événements d'attraction, en référant les étudiants intéressés vers les autres régions et toute autre initiative pouvant assurer une cohérence de l'action gouvernementale favorisant le développement régional;
8. Promouvoir l'établissement permanent d'étudiants étrangers et de diplômés internationaux du Québec dans des programmes pertinents liés aux besoins du marché du travail des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie pour la deuxième (2022-2023) et troisième année (2023-2024) de l'entente (rétention)
 - Référencement vers Accompagnement Québec;
 - Activités de promotion;
 - Activités de maillage avec les acteurs du marché du travail.

La **MINISTRE** BD

L'**ORGANISME** 

2. Pr vision des principaux postes de d penses

Postes de d�penses	20XX-20XX (k\$)		
Masse salariale			
Activit�s pr�vues au plan d'action			
Frais de fonctionnement (� concurrence de 15% de la somme des d�penses admissibles pour l'ann�e financi�re)			
TOTAL			

3. Pr vision des sources de revenus pour les activit s pr vues aux plans
d'action

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)		
F�d�ral			
Qu�bec			
Municipal			
Priv�			
TOTAL			

Ventilation du financement provenant du gouvernement du Qu bec pour la
r alisation de l'objet de la Convention, soit l'attraction et la r tention d' tudiants
 trangers

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)		
MEI			
MIFI			
MAMH			
MRIF			
Autres			
TOTAL			

La MINISTRE BD
L'ORGANISME mq

Annexe B Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles attribuables à la réalisation d'activités relatives la Convention sont les dépenses énumérées ci-après.

Ces dépenses peuvent inclure la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) qui n'e sont pas récupérable par l'**ORGANISME**.

Ces dépenses ne sont admissibles que dans la mesure où elles sont raisonnables et justifiées, directement imputables à la réalisation de l'objet de la Convention et réalisées durant la période prévue à la cette dernière. Le cas échéant, les plafonds et les limites prévus à la Convention s'appliquent.

Sont inadmissibles toutes dépenses réclamées dans le cadre d'une autre entente, et ce, quelle que soit sa nature. Une dépense n'est admissible qu'aux fins d'une seule aide financière;

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles directement imputables à la réalisation de la Convention;

- le coût de la main-d'œuvre (salaires et avantages sociaux - maximum 25 % du salaire) ;
- les frais de déplacement et de séjour au Québec et hors Québec;
- le coût d'achat de produits consommables et de fournitures essentielles à la réalisation de l'objet de la Convention;
- le coût de la location de locaux et d'équipements;
- le coût pour la participation à un événement public promotionnel;
- le coût pour l'organisation d'un événement public promotionnel;
- le coût de transport d'équipements et de matériel;
- le coût d'inscription pour la participation à des congrès et à des séminaires;
- le coût directement attribuable aux communications, aux relations publiques et aux relations avec la presse;
- le coût attribuable à la réalisation de recherches et d'études nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les frais d'inscription à des expositions, foires et salons;
- le coût de traduction des outils de promotion;
- le coût de droit d'exploitation d'une licence;
- les coûts de protection de propriété intellectuelle;
- les honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les coûts relatifs à la vérification de l'aide financière et, le cas échéant, le coût attribuable à l'audit de celle-ci;
- les *frais de fonctionnement* de l'**ORGANISME**, tels que décrits ci-après, jusqu'à concurrence de 15% du montant de l'aide financière;

- les autres coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention financière qui ne sont pas autrement prévus ci-devant sous réserve de leur approbation par écrit de la **MINISTRE**.

Dépenses admissibles à titre de *frais de fonctionnement* de l'ORGANISME

Les dépenses admissibles à titre de frais de fonctionnement de l'ORGANISME regroupent les dépenses d'administration et de gestion ainsi que les dépenses de rémunération et d'amortissement de l'ORGANISME énumérées ci-après et qui ne sont pas directement imputables à la Convention:

Dépenses d'administration et de gestion :

- Électricité et chauffage;
- Loyer;
- Assurances;
- Entretien et réparations;
- Taxes et permis;
- Formation et perfectionnement;
- Télécommunications;
- Frais de documentation;
- Frais de représentation et de déplacement liés au fonctionnement de l'ORGANISME;
- Honoraires professionnels et de consultation, excluant les frais de lobbying;
- Frais de déplacement des membres du conseil d'administration (CA) et des comités liés au fonctionnement de l'ORGANISME;
- Frais du CA et de l'Assemblée générale annuelle (excluant les jetons de présence);
- Dépenses de bureau et fournitures spécialisées (incluant location de matériel de bureau, frais de poste, photocopie et impression);
- Cotisations, adhésions et abonnements;
- Frais de l'audit non attribuables à une aide financière donnée;
- Intérêts et frais financiers;
- Tenue de livres et comptabilité;
- Frais de gestion de la propriété intellectuelle;

Dépenses de rémunération et d'amortissement :

- Salaires, traitements et avantages sociaux (maximum 25 % du salaire) non imputables à une autre entente ;
- Amortissement sur immobilisations, à l'exception des immobilisations financées, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec.

Dépenses non admissibles

Ne sont pas admissibles :

- les dépenses d'immobilisation (aménagement d'infrastructures ou acquisition de mobilier, de matériel de bureau ou de matériel roulant);

La **MINISTRE** BD
L'ORGANISME 

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'objet de la Convention ou aux frais de fonctionnement de l'**ORGANISME** ou pour lesquelles il n'y a pas de pièces justificatives;

Toute autre dépense non spécifiquement mentionnée comme étant une dépense admissible dans la présente annexe ou n'ayant pas reçu une approbation écrite de la **MINISTRE**.

Annexe C Indicateurs

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et retournée au Ministère préalablement à tout premier versement annuel, à partir de la deuxième année de l'aide financière.

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ET DE L'AIDE FINANCIÈRE	
Nom légal de l'ORGANISME :	Numéro de dossier :
Adresse :	Code postal :
Municipalité :	

B. ACTIVITÉ(S) RÉALISÉE(S) DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE				
	Institution	Organismes	Grand public	Taux de satisfaction des participants (%) si mesuré
☐ Réalisation d'une étude, enquête, recherche				
☐ Réalisation d'activités de mobilisation				
☐ Réalisation d'activités de promotion en attraction et en rétention				
☐ Développement ou mise à jour d'outils voués à la promotion, l'attraction, l'information et la présélection des candidatures d'étudiants étrangers				
☐ Réalisation d'une programmation d'activités				
☐ Autre activité. Précisez :				

C. SUIVI DES INDICATEURS
Indiquez le nombre d'entreprises, d'organismes et d'individus ayant bénéficié de chacune des activités tenues. Indiquez s'il s'agit d'une activité d'attraction ou de rétention. Inscrive leur taux de satisfaction, si mesuré.

D. ATTEINTE DES CIBLES			
Indicateurs	Cibles	2021-22	2022-23
Attraction	Cible de production sur 3 ans	Cible de production	Cible de production
Nombre d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission pour un programme menant à un DEP d'au minimum 1 800 heures, un DEC, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat à la suite des actions de l'ORGANISME	100% du nombre ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	130 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME	300 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME

Pourcentage d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme ciblé par rapport au nombre total d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission à la suite des actions de l' ORGANISME	70% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ	70% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ	70% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ
Pourcentage d'atteinte de la cible d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme en TI ciblé par el MES et le MEQ	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI
Pourcentage minimum du nombre de demandes d'admission pour chacun des programmes identifiés avec des cibles <u>spécifiques</u>	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés
Pourcentage du nombre d'activités réalisées par rapport au nombre d'activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel
Rétention		2021-22	2022-23
PROMOTION			
Nombre d'activités de promotion réalisées prévues au plan d'action.		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	12 activités de groupe
Nombre de participants aux activités de promotion		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	330
Taux d'ÉE ayant participé aux activités de l' ORGANISME et ayant l'intention de demeurer au Québec après leurs études		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	70%
Nombre de participation à des activités de concertation avec le milieu		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	5
MAILLAGE			
Nombre d'activités de maillages réalisées		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	6
Nombre de participants aux activités de maillage		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	Entre100 et 150
Taux d'emploi ¹ des ÉÉ ayant participé aux activités de maillage après 3 mois		S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	50%

RÉFÉRENCEMENT		
Taux des participants référés à Accompagnement Québec ²	S/O (aucune somme n'est versée pour la rétention en 21-22)	10%

¹ (temps plein, temps partiel, stage)

² (nombre de participants référés par la SDED / nombre total des entrevues au Québec)

Définitions :
PROMOTION : activités permettant d'accroître le nombre de personnes qui s'établissent au Québec (par exemple : séances d'information sur le PEQ avec la collaboration du MIFI).

MAILLAGE : activités permettant la mise en relation employeur/candidat et offrant une perspective d'emploi sur le marché du travail.

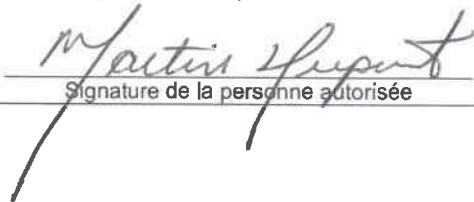
RÉFÉRENCEMENT: activités et initiatives permettant d'accroître le nombre de personnes qui sont suivies dans le service Accompagnement Québec (AQ).

E. DÉCLARATION DE L'ORGANISME

Je soussigné(e)

MARTIN DUPONT
(nom complet en caractère d'imprimerie)

confirme que les renseignements
contenus dans cette fiche sont complets et véridiques, et ce, au meilleur de ma connaissance.


Signature de la personne autorisée

9 sept 2021
Date

Annexe D Plans de visibilité

Plan de visibilité Attraction

Pour les activités d'attraction, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est responsable du protocole de visibilité, avec la collaboration étroite du ministère de l'Éducation (MEQ).

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MES et le MEQ pourraient se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d'honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu'il s'agit d'activités d'attraction;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de l'invitation aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant : au moins 15 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de la demande de conception d'une publicité ou d'un ou des mot(s) de de la part des ministres du MES ou du MEQ : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l'Organisme, avec hyperlien vers le site du MES et du MEQ, ou de la plateforme gouvernementale Québec.ca, le cas, et selon qu'il s'agisse d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle ;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l'aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l'Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d'installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un/des mot(s) de la part des ministres du MES et du MEQ dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l'aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l'Organisme relatif à l'aide financière accordée, et offrir la possibilité au MES et au MEQ d'ajouter une ou des citation(s) de de la part des ministres du MES et du MEQ.
4. Offrir, dans le cas où l'Organisme tiendrait une conférence de presse relative à l'aide financière accordée, la possibilité aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d'inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l'animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MES et du MEQ (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Inviter les ministres du MES et du MEQ ou leur représentant à venir s'adresser aux participants d'une activité faisant partie de la programmation annuelle de l'Organisme, l'activité étant au choix du MES et du MEQ.

Pour toute demande liée aux éléments énumérés ci-dessus, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD
L'ORGANISME meq

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez joindre avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD
L'ORGANISME 

Annexe D Plans de visibilité

Plan de visibilité pour la Rétention

Pour les activités de rétention, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est responsable du protocole de visibilité.

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MIFI pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d'honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** par le représentant du MIFI tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu'il s'agit d'activités de rétention;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de l'invitation à la **MINISTRE** ou à son représentant : au moins 15 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de la demande de conception d'une publicité ou d'un mot de la **MINISTRE** : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l'**ORGANISME**, avec hyperlien vers le site du MIFI;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l'aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l'Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d'installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un mot de la **MINISTRE** dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l'aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l'Organisme relatif à l'aide financière accordée, et offrir la possibilité d'ajouter une citation de la **MINISTRE**.
4. Offrir, dans le cas où l'**ORGANISME** tiendrait une conférence de presse relative à l'aide financière accordée, la possibilité à la **MINISTRE** ou à son représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d'inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l'animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MIFI (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Installer, lors de toute activité publique et dans un endroit visible et accessible, un support visuel fourni par le MIFI.
8. Inviter la **MINISTRE** ou son représentant à venir s'adresser aux participants d'une activité faisant partie de la programmation annuelle de l'Organisme, l'activité étant au choix du MIFI.
9. Offrir quatre participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de l'**ORGANISME**.

La **MINISTRE** BD

L'**ORGANISME** mcf

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez soumettre vos visuels par courriel à la Direction des communications par courriel à visibilite@mifi.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

La MINISTRE BD
L'ORGANISME 

DEP de 1800 heures				
Filmom	Nom du programme	Durée	Centre- du- Québec ou Mauricie*	Centre de services scolaire*
DEP	Réfrigération	1800	X	CSS des Bois-Francis
DEP	Mécanique de machines fixes	1800	X	CSS de la Rivéraine
DEP	Électromécanique de systèmes automatisés	1800	X	CSS des Bois-Francis
DEP	Électricité	1800	X	
DEP	Mécanique automobile	1800	X	
DEP	Mécanique de véhicules lourds routiers	1800	X	
DEP	Dessin industriel	1800	X	
DEP	Usinage	1800	X	
DEP	Soudage-montage	1800	X	
DEP	Santé, assistance et soins infirmiers	1800	X	
DEP	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	1800	X	CSS des Bois-Francis

* Lorsque le CSS n'est pas indiqué, c'est qu'il s'agit du CSS des Chênes situé à Drummondville.

DEP + ASP totalisant plus de 1800 heures						
Filnom	Nom du programme DEP	Durée	Filnom	Nom du programme ASP	Durée	Durée totale
DEP	Secrétariat	1485	ASP	Secrétariat juridique	450	1935
						1935
						x

MES - Société de développement de Drummondville

cibles 2021-2022

Ministère de l'Enseignement supérieur							
Ordre d'enseignement	Type de diplôme	Nom du programme (*lié aux TI)	Débutants réels - Région	Débutants visés - Région	Écart dans la région	Cible 2021-2022	cibles arrondies
Formation collégiale	DEC	*Technologie des systèmes ordinés	0,00	13,43	-13,43	6,71	7
Formation universitaire		*Génie électrique, électronique et des communications - Bacc	16,00	22,35	-6,35	3,18	3
	Bacc						
Formation collégiale	DEC	*Technologie de l'électronique industrielle	30,00	45,90	-15,90	7,95	8
Formation collégiale	DEC	*Technologie de l'électronique	22,00	33,45	-11,45	5,73	6
Formation collégiale	DEC	Techniques d'éducation à l'enfance			-185,33	46,33	45
Formation collégiale	DEC	Soins infirmiers	277,00	449,80	-172,80	43,20	45
Formation collégiale	DEC	Techniques de travail social	61,00	113,64	-52,64	13,16	15
Formation collégiale	DEC	Technologie du génie civil	29,00	58,13	-29,13	7,28	10
Formation collégiale	DEC	Technologie d'analyses biomédicales	20,00	46,46	-26,46	6,62	5
Formation collégiale	DEC	Techniques d'éducation spécialisée	246,00	268,96	-22,96	5,74	5
						145,90	149

Convention d’aide financière

Entre: **LA MINISTRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre ;

ci-après, désignée la « **MINISTRE** »

Et **MONTREAL INTERNATIONAL**, une personne morale légalement constituée ayant un établissement au 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000, ici représentée pour les fins des présentes par monsieur Stéphane Paquet, Président-Directeur-Général, dûment autorisé tel qu’il le déclare;

ci-après appelé l' « **ORGANISME** ».

ci-après, désignés collectivement les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a, en vertu du paragraphe 2° de l’article 4 de la Loi sur le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), la fonction d’assurer et coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l’immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissants étrangers dans les pays étrangers;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a également, en vertu des paragraphes 4° et 5° de la Loi sur le ministère de l’Immigration, de la Diversité et de l’Inclusion, les fonctions de sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers et contribuer, de par cette sélection, à l’occupation et au dynamisme des régions ainsi qu’à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle du Québec ;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a la responsabilité de mettre en œuvre une approche intégrée de prospection et d’attraction des travailleurs qualifiés, ainsi que de développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de rétention des travailleurs étrangers

temporaires au terme de leurs études, dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE les étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme au Québec ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent, considérant leur expérience significative de vie au Québec et leur haut potentiel d'intégration au marché du travail québécois;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** souhaite favoriser la régionalisation de l'immigration et elle s'est dotée du Plan d'action 2020-2022 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1) prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a notamment comme fonction de faire la promotion de l'enseignement supérieur et favoriser la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et le rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;

ATTENDU QUE la ministre responsable de l'Enseignement supérieur est disposée à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du Ministère de l'Enseignement supérieur visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE le ministre responsable de l'Éducation s'est également montré disposé à collaborer avec la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** afin d'optimiser les interventions en fonction des priorités d'intervention du ministère de l'Éducation visant l'attraction d'étudiants internationaux en région;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** agit comme agent de développement économique contribuant au rayonnement international de la région de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE l'**ORGANISME** désire participer activement à l'attraction et à la rétention des étudiants étrangers et qu'il dispose de l'expertise pour ce faire;

ATTENDU QUE la présente convention d'aide financière vise à apporter le soutien et la coordination nécessaires à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, pour réaliser des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE la **MINISTRE** a été autorisée par le gouvernement du Québec, en vertu du Décret no 1140-2021 du (18 août 2021), publié à la Gazette officielle du Québec no 36 du 8 septembre 2021, à verser à l'**ORGANISME** une subvention d'un montant maximal de trois millions six cent mille dollars (3 600 000\$) pour la durée de l'entente, pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023 et pour la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers, conformément au paragraphe a) de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6);

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers la **MINISTRE** pourrait octroyer à sa discrétion, à l'**ORGANISME** une subvention pour une troisième année financière, sous réserve de toute autorisation requise.

Les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. CONTENU DE LA CONVENTION

Le préambule et les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention d'aide financière (ci-après la « Convention »).

- L'Annexe A présente la description détaillée des activités à réaliser dans le cadre de la Convention, ainsi que les prévisions relatives aux dépenses admissibles et aux sources de financement
- L'Annexe B présente la description des dépenses admissibles
- L'Annexe C présente les résultats attendus et les Indicateurs de performance
- L'Annexe D présente les exigences relatives à la visibilité gouvernementale

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

En cas de conflit entre une annexe et la Convention, cette dernière aura préséance.

2. OBJET

La Convention a pour objet l'octroi, par la **MINISTRE**, d'une aide financière à l'**ORGANISME** pour l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers, le tout conformément à la description détaillée des activités prévues à l'Annexe A.

L'attraction consiste à intéresser et attirer davantage d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec (ci-après le « MEQ ») et par le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après le « MES ») au Québec pour y poursuivre leurs études en français dans des domaines pour lesquels les besoins seront établis par la **MINISTRE**.

La rétention consiste à accélérer la croissance du nombre d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études.

3. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

Dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention l'**ORGANISME** s'engage à respecter les principes directeurs suivants :

- 3.1 Travailler de concert avec la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et le ministre de l'Éducation pour ce qui est des activités en lien avec l'accroissement du nombre de personnes qui fréquentent les établissements d'enseignement reconnus par le MES et par le MEQ au Québec à titre d'étudiants étrangers dans les programmes d'études liés aux besoins du marché du travail du Québec;
- 3.2 Assurer la complémentarité des activités existantes et prévues du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « Ministère ») en s'appuyant sur son réseau de directions des services d'immigration à l'étranger et des activités du MEQ, du MES, du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et des partenaires non gouvernementaux dont Québec international (ci-après « QI ») et la Société de développement économique de Drummondville (ci-après « SDED »), afin d'éviter les dédoublements et chevauchements d'activités, de reconnaître l'expertise et l'apport de chacun, et d'apporter une valeur ajoutée et une synergie entre les divers acteurs impliqués;
- 3.3 Travailler de concert avec la **MINISTRE** pour favoriser l'accroissement rapide et significatif du nombre annuel d'étudiants étrangers qui décident de s'établir à titre permanent au Québec après leurs études;
- 3.4 Assurer la gratuité de toute l'information, des outils, des services et des activités développés dans le cadre de la Convention, afin de permettre au plus grand nombre de personnes intéressées par un projet d'études au Québec ou d'établissement permanent d'avoir accès à l'information et services;

Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer à des institutions participantes des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention; toutes activités dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'**ORGANISME** s'engage à :

- a) réaliser l'objet de la Convention tel que décrit à l'Annexe A et selon les dispositions des présentes;

- b) respecter/atteindre les cibles et résultats attendus à l'Annexe C;
- c) utiliser le montant de l'aide financière et tout revenu liés à la réalisation des outils, services et activités prévus à la Convention, tel que des revenus de promotion et le revenu tiré de la facturation dûment autorisée aux paragraphes h et i de la présente clause, aux seules fins de la réalisation de l'objet de cette dernière;
- d) utiliser le montant de l'aide financière et tout profit réalisé sur les revenus conformément, notamment, aux paragraphes h et i) de la présente clause, uniquement pour des dépenses admissibles qui sont spécifiquement prévues à l'Annexe B;
- e) rembourser sans délai à la **MINISTRE** tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la Convention ou pour des dépenses qui ne sont pas des dépenses admissibles prévues à l'Annexe B;
- f) à la fin de chaque année financière, ou lors de sa résiliation, le cas échéant, remettre à la **MINISTRE** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée;
- g) aviser la **MINISTRE** sans délai et par écrit s'il reçoit toute autre source de financement que celles mentionnées à l'Annexe A pour réaliser l'objet de la Convention;
- h) facturer, s'il l'estime nécessaire, un coût raisonnable et proportionnel aux frais de déplacement, d'hébergement, de séjour et de repas aux représentants des établissements d'enseignement, pour leur participation à une activité en mode présentiel;
- i) obtenir l'approbation écrite de la **MINISTRE** pour tout autre type de facturation réalisée dans le cadre de la Convention que celle visée au paragraphe h);
- j) ne communiquer avec aucun gouvernement ou organisme public et parapublic étranger ou avec leurs représentants au Canada dans le cadre de la réalisation de l'objet de la Convention sans en aviser la **MINISTRE**. La **MINISTRE** est la seule interlocutrice auprès de ces interlocuteurs et toute communication entre l'**ORGANISME** et ces derniers devra se faire par le biais des représentants de la **MINISTRE**;
- k) respecter les lois et toute réglementation applicable au Québec, notamment la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) y compris ses articles sur la francisation des entreprises, ainsi que les dispositions de tout décret, arrêté ministériel ou norme applicable;
- l) implanter, le cas échéant, un programme d'accès à l'égalité conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12).
- m) fournir à la **MINISTRE** tout document et tout renseignement qu'elle estime nécessaire en rapport avec l'aide financière versée et l'objet de la Convention;
- n) tenir des registres des dépenses liées à la Convention et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les six (6) années suivant le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite de la **MINISTRE**;

- o) communiquer à la **MINISTRE** les renseignements personnels détenus et prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention, conformément aux exigences de la clause 20.

5. TABLE DES PARTENAIRES

Une table des partenaires (ci-après la « Table ») est constituée dans le cadre des conventions d'aide financière d'attraction et de rétention des étudiants étrangers conclues avec les partenaires non gouvernementaux de la **MINISTRE**, dont l'**ORGANISME** fait partie.

La Table est composée des représentants de la **MINISTRE**, de la ministre de l'Enseignement supérieur, du ministre de l'Éducation, de ceux de l'**ORGANISME**, ainsi que de ceux des organismes partenaires, soient QI et SDED.

La Table a pour fonction de :

- Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1^{er} mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;
- Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs déterminés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;
- Coordonner les efforts des membres de la Table, afin d'assurer
 - une optimisation des ressources
 - une reconnaissance de l'expertise de chacun
 - le partage des meilleures pratiques
 - une synergie entre les divers acteurs impliqués
 - une planification efficace des activités, afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tous tiers concernés

La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard en février 2022, des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration des plans d'action annuel 2022-2023.

La **MINISTRE** dispose également du droit d'approbation final des plans d'action annuels, à la suite de l'approbation de la Table. La **MINISTRE** peut également les modifier, en tout temps, à la suite des nouvelles propositions de la Table.

La Table doit se réunir minimalement trois (3) fois par année fiscale pour se pencher spécifiquement sur les enjeux d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers. Les réunions devront inclure au moins deux représentants de la **MINISTRE**, un représentant

du MES, un représentant du MEQ et au besoin, un représentant de l'**ORGANISME** et un représentant de chacun des organismes partenaires pour être valablement tenues.

Les réunions pourront se tenir à distance, par le biais d'un moyen technologique permettant à tous les participants de communiquer immédiatement entre eux, sur entente des membres de la Table.

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de un millions six cent mille dollars (1 600 000 \$) pour la rétention, pour un total de trois millions six cent mille dollars (3 600 000 \$). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme.

Aucun montant attribué pour la rétention ne pourra être utilisé pour l'attraction. De même, aucun montant attribué pour l'attraction ne pourra être utilisé pour la rétention.

Une dépense engagée, qu'elle soit acquittée ou non avant l'entrée en vigueur de la Convention, est exclue des dépenses admissibles.

Au terme de la Convention ou lorsque survient l'une des situations suivantes, la **MINISTRE** se réserve le droit de réviser le montant de l'aide financière, les cibles à atteindre ou les programmes ciblés:

- a) le total des dépenses admissibles engagées et acquittées soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total de l'aide financière versée;
- b) une source de financement additionnelle, et ce, peu importe la nature, comprenant notamment tout revenu relié à de la facturation et de la promotion, s'ajoute aux sommes reçues par l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention;
- c) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles ou résultats fixés par la **MINISTRE**;
- d) l'avènement de circonstances exceptionnelles découlant d'un problème relatif à la santé publique ou à la sécurité publique;
- e) l'avènement de toute circonstance à partir de laquelle la **MINISTRE** juge l'utilité d'une révision

La révision de la **MINISTRE** a lieu selon les paramètres suivants:

- A. La révision du montant de l'aide financière, la révision des cibles et la révision des programmes ciblés ne sont pas d'application mutuellement exclusive. La **MINISTRE** peut se prévaloir des trois possibilités dans une même situation donnée;
- B. L'étendue de la révision est discrétionnaire à la **MINISTRE**, mais ne peut être qu'à la baisse dans le cas de la révision du montant de l'aide financière;
- C. Pour prendre effet, la **MINISTRE** avise, par écrit, l'**ORGANISME** de l'étendue de la révision faite en conformité avec la présente clause, ainsi que du motif de ce

changement. La révision est effective dès la réception de l'avis écrit par l'**ORGANISME**;

- D. Au choix de la **MINISTRE**, la réduction de l'aide financière peut se faire par un remboursement de l'**ORGANISME** de l'aide financière déjà versée ou par compensation avec les montants des versements de l'aide financière à venir, le cas échéant. Si la **MINISTRE** choisi le remboursement de l'aide financière déjà versée, l'**ORGANISME** dispose d'un délai de soixante (60) jours, de la réception de l'avis écrit prévu au paragraphe C de la présente clause, pour procéder au remboursement exigé.

7. REDDITION DE COMPTE

Aux fins de la reddition de compte afférente à l'aide financière octroyée par la **MINISTRE**, l'**ORGANISME** doit effectuer les exercices de reddition de comptes suivants selon la périodicité prévue ci-après, en joignant les documents et dont certains auront un gabarit obligatoire et seront fournis par la **MINISTRE** en temps opportun :

- a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1^{er} avril 2022, un **plan annuel d'attraction** ayant fait l'objet de discussions préalables avec le MES et le MEQ et un **plan d'action annuel pour les activités de rétention** ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale de Montréal, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activités;
- b) transmettre à la **MINISTRE**, le 1^{er} décembre 2021 et le 1^{er} octobre 2022, un **rapport de suivi semestriel** faisant état des activités réalisées durant le semestre, d'un suivi détaillé de l'utilisation de l'aide financière et de toute autre source de financement reçu pour la réalisation de l'objet de la Convention, ventilé par activités et dépenses admissibles et des prévisions des dépenses admissibles et des activités du deuxième semestre;
- c) transmettre à la **MINISTRE**, à la fin de chaque année financière du gouvernement soit le 30 mai de chaque année, un **rapport de suivi annuel** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (Annexe C), d'un suivi détaillé des dépenses par activités réalisées et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement;

Le suivi annuel inclut également :

- la transmission par un mode de communication sécurisée, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la Convention, du nom, du prénom, de la date de naissance et du ou des programmes d'études envisagés de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de reddition de compte et de statistiques, et ce, en respectant les exigences de la clause 20 de la Convention;
 - la transmission par un mode de communication sécurisé, qui sera déterminé d'un commun accord entre la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours depuis l'entrée en vigueur de la présente Convention, de l'adresse courriel de chaque étudiant étranger ayant participé aux activités réalisées dans le cadre du plan d'action d'attraction à des fins de communication ultérieures de la part de la **MINISTRE**, et ce, en respectant les exigences de la clause 20;
 - le détail des coûts des salaires couverts par la Convention, soit chaque type d'emploi affecté aux activités de la Convention et pour chacun de ceux-ci le nombre d'employés affectés, le nombre d'heures travaillées, le taux horaire (incluant les avantages sociaux courants) et le coût total des salaires;
- d) transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard le 1^{er} juin 2022, des **états financiers vérifiés** par un **rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe** couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C;
- e) transmettre à la **MINISTRE**, au terme de la Convention et au plus tard le 1^{er} avril suivant ce terme la copie du matériel promotionnel utilisé et des résultats de sondages et d'études réalisés dans le cadre de la Convention;
- f) nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE**, au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un **rapport final** couvrant l'ensemble d'activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (Annexe C) pour toute la durée de la Convention;

Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les Indicateurs de performance (l'Annexe C);

- g) transmettre à la **MINISTRE**, au moment de la signature de la Convention, une attestation de Revenu Québec indiquant l'absence de dette fiscale.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition annuelle suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	1 000 K\$	800 K\$
2022-2023	1 000 K\$	800 K\$

Sous réserve de l'accomplissement par l'**ORGANISME** de ses obligations, la **MINISTRE** s'engage à faire à ce dernier des paiements selon les modalités suivantes :

- a) Versements semestriels et annuels

Un premier versement d'un maximum de 90% du montant annuel défini pour la première année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels que doit fournir l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a). Le montant exact de ce premier versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans.

Un deuxième versement d'un maximum de 50% du montant annuel défini pour la deuxième année, est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** des plans d'action annuels 2022-2023 et du rapport annuel du 1^{er} avril 2022 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu de la clause 7 paragraphe a) et c). Le montant exact de ce deuxième versement est établi par la **MINISTRE** suite à l'évaluation de ces plans. Peuvent également être pris en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le rapport de suivi semestriel du 1^{er} décembre 2021, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6.

Un troisième versement est effectué dans les 30 jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** du rapport de suivi semestriel que doit fournir l'**ORGANISME** pour le 1^{er} octobre 2022 en vertu de la clause 7 b). Le montant de ce versement est d'un maximum de 40% du montant annuel défini pour la deuxième année. La **MINISTRE** détermine le montant en fonction des informations soumises dans tous rapports remis conformément à la clause 7. Peuvent également être pris en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6;

b) Versement final

Un montant résiduel de l'aide financière est retenu jusqu'à ce que les obligations prévues à la Convention soient remplies par l'**ORGANISME** et que l'objet de la Convention soit complété selon les activités prévues à l'Annexe A.

Le versement du résiduel est conditionnel à l'atteinte des cibles prévues à l'Annexe C et ne peut être versé que s'il reste des dépenses admissibles qui n'ont pas déjà été acquittées par l'aide financière déjà versée ou par toute autre source de financement reçu par l'**ORGANISME** pour la réalisation de l'objet de la Convention.

Nonobstant la date de fin de la Convention et uniquement si un versement résiduel est dû conformément au présent paragraphe, ce dernier est versé après l'approbation par la **MINISTRE** du rapport final et des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen prévus à la clause 7 paragraphe e) et d) de la Convention.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A 6.001).

L'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE**, à l'expiration de chaque année financière tout montant non utilisé pour acquitter des dépenses admissibles de l'aide financière versée, en considération de la répartition annuelle établie par la Convention et des activités dans le cadre des plans d'action annuels; les remboursements ont lieu dans les soixante (60) jours suivants l'approbation par la **MINISTRE** des rapports de suivi annuel ou du rapport final.

9. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la Convention doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'addenda. Cet addenda ne peut changer la nature de la Convention et en fait partie intégrante. Il en est de même de toute modification aux annexes de la Convention. Toute modification substantielle de la Convention et de ses annexes devra, en plus de faire l'objet d'un addenda, faire l'objet d'une approbation préalable du gouvernement du Québec, sur approbation du Conseil du trésor, et ce, conformément au paragraphe a de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (RLRQ, chapitre A-6.01, r.6).

10. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

L'**ORGANISME** représente et garantit à la **MINISTRE** ce qui suit :

- a) il est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;
- b) il détient tous les droits lui permettant de réaliser l'objet et les obligations découlant de la Convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;
- c) il n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'il a soumis à la **MINISTRE** pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;
- d) il n'a accepté ou reçu aucune autre source de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention que celles prévues à l'Annexe A;
- e) il n'existe contre lui, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelque nature et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la Convention en date de sa signature.

11. AUTORISATION À COMMUNIQUER

L'**ORGANISME** autorise la **MINISTRE** à échanger des informations, sur une base confidentielle, à un ministre du gouvernement qui participe financièrement à une activité réalisée par l'**ORGANISME**, soit directement par le financement d'une activité donnée, soit indirectement par le support financier accordé à une personne relativement à sa participation à une activité réalisée par l'**ORGANISME** dans le cadre d'une entente donnée, et le droit d'un tel ministre de conserver et d'utiliser cette information, même après la fin de l'entente donnée, pour des fins d'analyse, d'évaluation ou d'enquête.

12. CAS DE DÉFAUT

Pour les fins des présentes, l'**ORGANISME** est réputé être en défaut si :

- a) directement ou par ses représentants, il a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont inexacts ou trompeurs;
- b) il ne respecte pas l'un des termes ou l'une des conditions ou obligations de la Convention;
- c) il devient insolvable, fait faillite, est sous ordonnance de séquestre ou invoque une loi relative aux débiteurs insolvable ou faillis;
- d) il cesse de faire affaire ou interrompt totalement ou partiellement ses activités.

13. DÉFAUT ET SANCTION

Lorsque la **MINISTRE** constate un défaut de l'**ORGANISME** suivant l'un ou l'autre des cas prévus à la clause 12 ou si la **MINISTRE** est au fait d'une situation problématique qui requière une vérification conformément à la clause 17, elle peut, après en avoir avisé l'**ORGANISME** par un avis écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

- a) suspendre immédiatement tout versement de l'aide financière pour les sommes dues ou celles à venir;
- b) réduire le montant de l'aide financière;
- c) résilier la Convention et mettre fin à toute obligation de la **MINISTRE** découlant de cette dernière;
- d) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de l'aide financière déjà versée dans les cas prévus aux paragraphes a) et b) de la clause 12.

La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

14. RÉSILIATION

La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier en tout temps la Convention si :

- a) l'**ORGANISME** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
- b) elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
- c) l'**ORGANISME** fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, condition et obligation qui lui incombent en vertu de la Convention ;
- d) l'**ORGANISME** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

Dans les cas prévus aux paragraphes a), b) et d), la Convention sera résiliée à compter de la date de réception par l'**ORGANISME** d'un avis écrit de la **MINISTRE** à cet effet.

Dans les cas prévus au paragraphe c), la **MINISTRE** doit transmettre un préavis de résiliation à **ORGANISME** et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans le préavis et en aviser la **MINISTRE**, à défaut de quoi la Convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes a) et c), la **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

La **MINISTRE** se réserve également le droit de résilier sans motifs la présente Convention.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit transmettre un avis écrit de résiliation à **ORGANISME**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par **ORGANISME**.

L'**ORGANISME** aura alors droit aux frais déboursés et sommes engagées dans la réalisation de l'objet de la Convention à la date de résiliation, sans autres compensation ou indemnité que ce soit.

Advenant la résiliation avec ou sans motif, l'**ORGANISME** s'engage à rembourser à la **MINISTRE** tout solde sur les montants versés, mais non dépensés. Ce solde doit être remboursé dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de la résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de la résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser l'objet de la Convention.

La présente clause ne porte pas atteinte aux autres motifs de résiliation prévus à la Convention, notamment à la résiliation pour cause de conflit d'intérêts selon la clause 22.

La résiliation de la Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**), ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive à l'extinction de la Convention.

Le fait que la **MINISTRE** n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

15. REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉFAUT

Dans les cas où la **MINISTRE** demande le remboursement de l'aide financière, en tout ou en partie, et ce, en application des clauses 13 et 14 de la Convention, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

Ces montants réclamés pour le remboursement partiel ou total de l'aide financière portent ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

16. RÉSERVE

Le fait pour la **MINISTRE** de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la Convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la Convention ou de toute autre loi applicable.

17. VÉRIFICATION

Les versements de l'aide financière découlant de la Convention sont sujets à vérification par la **MINISTRE** qui, à cette fin, a le pouvoir de prendre connaissance et de faire un examen de tous les registres et documents qu'elle juge utiles à cette vérification.

La **MINISTRE** peut procéder à la vérification et l'évaluation des services en attraction et rétention des étudiants étrangers. Dans ce cadre, l'**ORGANISME** s'engage à collaborer à ces vérifications et évaluations de ses opérations et à la transmission de données et documents nécessaires.

18. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

Les copies des documents remis à la **MINISTRE** par l'**ORGANISME** en vertu de la Convention, y compris tous les accessoires tels les rapports d'évaluation et autres, deviendront la propriété entière de la **MINISTRE** qui pourra en disposer à son gré.

19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les **PARTIES** conviennent que la **MINISTRE** détient la propriété intellectuelle, notamment, les droits d'auteur sur tout contenu et outil informationnel et promotionnel qu'elle met à la disposition de l'**ORGANISME** pour réaliser l'objet de la Convention.

20. PROTECTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a) Aux fins de la Convention, on entend par :

- « Information gouvernementale » : l'information qu'un ministère détient dans l'exercice de ses fonctions, consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers;
- « Renseignement personnel » : un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier ;

- « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, face à des risques identifiés.

b) L'**ORGANISME** s'engage à :

- i) Ne pas divulguer ou utiliser, à d'autres fins que pour l'exécution de l'objet de la Convention, sans y être dûment autorisé par la **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre de la Convention;
- ii) Restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de l'exécution de la Convention. De même, l'**ORGANISME** s'engage à ce que toute personne qui participe à la réalisation de l'objet de la Convention n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour sa réalisation;
- iii) Obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** préalablement à toute communication à des contractants, sous-contractants ou tiers de l'information gouvernementale;
- iv) Détruire au terme de la Convention, soit à l'arrivée de son échéance ou en cas de résiliation, l'information gouvernementale communiquée par la **MINISTRE**;
- v) Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale et des renseignements personnels sous sa responsabilité;
- vi) Transmettre de façon sécuritaire les informations gouvernementales et les renseignements personnels dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1). Lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les informations gouvernementales ou les renseignements personnels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces informations ou renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- vii) Aviser sans délai la **MINISTRE** de tout manquement, violation ou tentative de violation de la sécurité de l'information gouvernementale ou des

renseignements personnels sous sa responsabilité, ainsi que de tout événement pouvant y porter atteinte ;

- viii) Respecter les lois en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- ix) Obtenir le consentement des personnes concernées par la communication à la **MINISTRE** des renseignements personnels spécifiquement prévus à la clause 7 paragraphe c) de la Convention, en respectant les exigences de l'article 14 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- x) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, sans son autorisation écrite préalable. Cette dernière se réserve le droit d'imposer des exigences en matière de collecte, utilisation, communication, conservation et destruction de ces renseignements personnels, le cas échéant.
- xi) S'assurer que les obligations prévues à la présente clause soient respectées par ses agents, employés, représentants, contractants, sous-traitants et tiers que l'**ORGANISME** implique dans l'organisation des activités.

c) La **MINISTRE** s'engage à :

- i) Transmettre à l'**ORGANISME** les informations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Convention, sous réserve de leur nature confidentielle et conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- ii) Restreindre l'accès aux renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** aux seuls employés dûment autorisés à les consulter lorsque l'exercice de leurs fonctions le requiert;
- iii) N'utiliser les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** qu'aux fins prévues à la présente Convention ;
- iv) Prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité des renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** ;
- v) Détruire de façon sécuritaire les renseignements personnels reçus de l'**ORGANISME** en conformité avec son calendrier de conservation.

21. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME

L'**ORGANISME** s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la Convention et, d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour la **MINISTRE**, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la Convention.

22. CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'**ORGANISME** accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt de la **MINISTRE** ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, l'**ORGANISME** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à l'**ORGANISME** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la Convention.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de la Convention.

23. APPEL À DES TIERS

L'**ORGANISME** ne peut faire exécuter par des tiers tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la **MINISTRE**, qui se réserve le droit d'imposer des conditions d'octroi de ce contrat avec le tiers envisagé, et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de la mise en œuvre de l'objet de la Convention à l'égard de la **MINISTRE**.

Le premier paragraphe ne s'applique pas en ce qui concerne l'emploi de ressources humaines externes tels les employés d'agences de placement ou les services fournis par un professionnel tel un avocat, un comptable ou un conseiller en orientation, lorsque ces ressources sont sous le contrôle direct de l'**ORGANISME**.

24. CESSION

Les droits et obligations prévus à la Convention ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sous peine de nullité, sans l'autorisation écrite préalable de la **MINISTRE** qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

25. SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE

Les **PARTIES** pourraient participer à des discussions pour mettre en place une Entente-cadre qui unira l'**ORGANISME** et des ministres du gouvernement du Québec, dont la **MINISTRE**.

Si cette Entente-cadre entre en vigueur, les **PARTIES** s'engagent à convenir d'assujettir tout ou partie de la Convention, au régime qui sera prévu dans l'Entente-cadre. Bien que les discussions concernant la mise en place d'une telle Entente-cadre sont en cours, il est de l'intention des **PARTIES** d'administrer la Convention sous l'égide de cette future Entente-cadre.

Conséquemment, les **PARTIES** conviennent que lorsque l'Entente-cadre sera en vigueur, la Convention sera modifiée afin d'ajuster les modalités applicables à l'administration de celle-ci. Les ajustements qui seront apportés à la Convention pourront seulement être relatifs aux modalités d'administration de celle-ci et ne pourront pas affecter le montant de l'aide financière versée par la **MINISTRE** en vertu de la Convention.

La **MINISTRE** se réserve le droit de ne pas soumettre la présente Convention aux modalités de la future Entente-cadre.

26. ANNONCE PUBLIQUE

L'**ORGANISME** consent à ce que la **MINISTRE** ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de l'**ORGANISME**, la nature de la Convention, le montant de l'aide financière octroyée, ainsi que les détails du ou des activités.

Si l'**ORGANISME** souhaite faire une annonce ayant un lien avec la Convention ou l'aide financière octroyée, il doit en informer la **MINISTRE** au moins trente (30) jours à l'avance. La **MINISTRE** se réserve le droit d'exiger des modifications à l'annonce.

L'**ORGANISME** s'engage à respecter les exigences du Plan de visibilité Attraction et du Plan de visibilité Rétention joints en Annexe D de la Convention.

27. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La **MINISTRE**, aux fins de la Convention, désigne Mme Barbara Béliveau, directrice générale des relations et affaires extérieures, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la **MINISTRE** en avisera, par écrit, l'**ORGANISME** dans les plus brefs délais.

De même, l'**ORGANISME** désigne M Stéphane Paquet, Président-Directeur Général pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, l'**ORGANISME** en avisera, par écrit, la **MINISTRE** dans les plus brefs délais.

Tout changement d'adresse, de représentante ou de représentant de l'une des **PARTIES** doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

28. COMMUNICATIONS

Toute communication exigée en vertu de la Convention, pour être valide et lier les **PARTIES**, doit être donnée par écrit et être transmise par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

M/O	Nom	Adresse	Téléphone	Courriel
MINISTRE	Barbara Béliveau	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	514 864-3412 poste 21233	barbara.beliveau@mifi.gouv.qc.ca
ORGANISME	Stéphane Paquet	Montréal International 380, rue Saint-Antoine Ouest Bureau 8000 Montréal (Québec) H2Y 3X7	514 987-9388	Stephane.paquet@mtlintl.com

29. DROIT APPLICABLE

La Convention, les annexes à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des **PARTIES** qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2023. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention.

31. EXEMPLAIRES

La Convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

32. DÉCLARATIONS DES PARTIES

Les **PARTIES** déclarent avoir pris connaissance de la Convention et de ses annexes, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

33. LIEU DE LA CONVENTION

La Convention est réputée faite et passée en la ville de Montréal.

En foi de quoi, les **PARTIES** ont signé la Convention faite en deux exemplaires originaux.

Date : 14.09.2021

Pour la **MINISTRE**



Monsieur Benoît Dagenais
Sous-ministre

Date : 14-09-2021

Pour l'**ORGANISME**

DocuSigned by:



8DB1169485B842F...

Stéphanie Paquet

Président-Directeur Général

Annexe A Description détaillée de l’objet de la convention d’aide financière

1. Objectifs visés dans le cadre des plans d’actions annuels pour l’attraction et la rétention des étudiants étrangers
1. Promouvoir les études au Québec dans des programmes francophones de niveau universitaire, collégial et professionnel pertinents liés aux besoins du marché du travail pour tout le Québec en collaboration avec QI et la SDED (applicable uniquement pour le volet attraction);

2. Favoriser l’attraction d’étudiants étrangers dans le secteur des technologies de l’information (TI);

3. Effectuer les activités d’attraction d’étudiants étrangers sur les territoires prioritaires identifiés par le ministère;

4. Accompagner des établissements d’enseignement reconnus par le MES et le MEQ de la communauté métropolitaine de Montréal qui regroupe 82 municipalités dans leurs démarches afin d’attirer des étudiants étrangers en fonction des cibles et des listes de formations ciblées établies et transmises à la **MINISTRE** en février de chaque année par le MES et le MEQ dans le cadre des activités prévues dans la Convention (applicable uniquement pour le volet attraction);

5. Soutenir les efforts d’attraction d’étudiants étrangers en adaptant et partageant, gratuitement, les outils développés dans le cadre de la Convention, en offrant aux établissements d’enseignement reconnus par le MES et le MEQ des autres régions de participer gratuitement aux événements d’attraction, en référant les étudiants intéressés vers les autres régions et toute autre initiative pouvant assurer une cohérence de l’action gouvernementale favorisant le développement régional;

6. Promouvoir l’établissement permanent d’étudiants étrangers et de diplômés internationaux du Québec dans des programmes pertinents liés aux besoins du marché du travail sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal.

o Référencement vers Accompagnement Québec;

o Activités de promotion;

o Activités de maillage avec les acteurs du marché du travail.
2. Prévision des principaux postes de dépenses

Postes de dépenses	20XX-20XX (k\$)	
Masse salariale		
Activités prévues au plan d’action		
Frais de fonctionnement (à concurrence de 15% de la somme des dépenses admissibles pour l’année financière)		
TOTAL		

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

3. Pr vision des sources de revenus pour les activit s pr vues aux plans d'action

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)	
F�d�ral		
Qu�bec		
Municipal		
Priv�		
TOTAL		

Ventilation du financement provenant du gouvernement du Qu bec pour la r alisation de l'objet de la Convention, soit l'attraction et la r tention d' tudiants  trangers

Sources de financement	20XX-20XX (k\$)	
MEI		
MIFI		
MAMH		
MRIF		
Autres		
TOTAL		

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

Annexe B Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles attribuables à la réalisation d'activités relatives la Convention sont les dépenses énumérées ci-après.

Ces dépenses peuvent inclure la taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) qui n'e sont pas récupérable par l'**ORGANISME**.

Ces dépenses ne sont admissibles que dans la mesure où elles sont raisonnables et justifiées, directement imputables à la réalisation de l'objet de la Convention et réalisées durant la période prévue à la cette dernière. Le cas échéant, les plafonds et les limites prévus à la Convention s'appliquent.

Sont inadmissibles toutes dépenses réclamées dans le cadre d'une autre entente, et ce, quelle que soit sa nature. Une dépense n'est admissible qu'aux fins d'une seule aide financière;

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles directement imputables à la réalisation de la Convention:

- le coût de la main-d'œuvre (salaires et avantages sociaux - maximum 25 % du salaire);
- les frais de déplacement et de séjour au Québec et hors Québec;
- le coût d'achat de produits consommables et de fournitures essentielles à la réalisation de l'objet de la Convention;
- le coût de la location de locaux et d'équipements ;
- le coût pour la participation à un événement public promotionnel;
- le coût pour l'organisation d'un événement public promotionnel;
- le coût de transport d'équipements et de matériel;
- le coût d'inscription pour la participation à des congrès et à des séminaires ;
- le coût directement attribuable aux communications, aux relations publiques et aux relations avec la presse;
- le coût attribuable à la réalisation de recherches et d'études nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les frais d'inscription à des expositions, foires et salons;
- le coût de traduction des outils de promotion;
- le coût de droit d'exploitation d'une licence;
- les coûts de protection de propriété intellectuelle;
- les honoraires professionnels nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention;
- les coûts relatifs à la vérification de l'aide financière et, le cas échéant, le coût attribuable à l'audit de celle-ci;
- les frais de fonctionnement de l'**ORGANISME**, tels que décrits ci-après, jusqu'à concurrence de 15% du montant de l'aide financière;
- les autres coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la Convention financière qui ne sont pas autrement prévus ci-devant sous réserve de leur approbation par écrit de la **MINISTRE**.

Dépenses admissibles à titre de frais de fonctionnement de l'ORGANISME

Les dépenses admissibles à titre de frais de fonctionnement de l'**ORGANISME** regroupent les dépenses d'administration et de gestion ainsi que les dépenses de rémunération et

La **MINISTRE** ^{BD}

 L'**ORGANISME**

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

d'amortissement de l'**ORGANISME** énumérées ci-après et qui ne sont pas directement imputables à la Convention:

Dépenses d'administration et de gestion :

- Électricité et chauffage;
- Loyer;
- Assurances;
- Entretien et réparations;
- Taxes et permis;
- Formation et perfectionnement;
- Télécommunications;
- Frais de documentation;
- Frais de représentation et de déplacement liés au fonctionnement de l'**ORGANISME**;
- Honoraires professionnels et de consultation, excluant les frais de lobbying;
- Frais de déplacement des membres du conseil d'administration (CA) et des comités liés au fonctionnement de l'**ORGANISME**;
- Frais du CA et de l'Assemblée générale annuelle (excluant les jetons de présence);
- Dépenses de bureau et fournitures spécialisées (incluant location de matériel de bureau, frais de poste, photocopie et impression);
- Cotisations, adhésions et abonnements;
- Frais de l'audit non attribuables à une aide financière donnée;
- Intérêts et frais financiers;
- Tenue de livres et comptabilité;
- Frais de gestion de la propriété intellectuelle;

Dépenses de rémunération et d'amortissement :

- Salaires, traitements et avantages sociaux (maximum 25 % du salaire) non imputables à une autre entente;
- Amortissement sur immobilisations, à l'exception des immobilisations financées, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec.

Dépenses non admissibles

Ne sont pas admissibles :

- les dépenses d'immobilisation (aménagement d'infrastructures ou acquisition de mobilier, de matériel de bureau ou de matériel roulant);
- les dépenses qui ne sont pas directement liées à l'objet de la Convention ou aux frais de fonctionnement de l'**ORGANISME** ou pour lesquelles il n'y a pas de pièces justificatives.

Toute autre dépense non spécifiquement mentionnée comme étant une dépense admissible dans la présente annexe ou n'ayant pas reçu une approbation écrite de la **MINISTRE**.

BD
La **MINISTRE**^{DS}
L'**ORGANISME** SP

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

Annexe C Indicateurs et cibles

Cette fiche doit obligatoirement être complétée et retournée au Ministère préalablement à tout premier versement annuel, à partir de la deuxième année de l'aide financière.

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ET DE L'AIDE FINANCIÈRE	
Nom légal de l'ORGANISME :	Numéro de dossier :
Adresse :	Code postal :
Municipalité :	

B. ACTIVITÉ(S) RÉALISÉE(S) DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE				
	Institution	Organismes	Grand public	Taux de satisfaction des participants (%) si mesuré
☐ Réalisation d'une étude, enquête, recherche				
☐ Réalisation d'activités de mobilisation				
☐ Réalisation d'activités de promotion en attraction et en rétention				
☐ Développement ou mise à jour d'outils voués à la promotion, l'attraction, l'information et la présélection des candidatures d'étudiants étrangers				
☐ Réalisation d'une programmation d'activités				
☐ Autre activité. Précisez :				

C. SUIVI DES INDICATEURS
Indiquez le nombre d'entreprises, d'organismes et d'individus ayant bénéficié de chacune des activités tenues. Indiquez s'il s'agit d'une activité d'attraction ou de rétention. Inscrire leur taux de satisfaction, si mesuré.

D. ATTEINTE DES CIBLES			
Indicateurs	Cibles	2021-22	2022-23
Attraction	Cible de production sur 2 ans	Cible de production	Cible de production
Nombre d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission pour un programme menant à un DEP d'au minimum 1 800 heures, un DEC, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat à la suite des actions de l'ORGANISME	100% du nombre ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	1 235 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME	1 235 étudiants étrangers ont déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME
Pourcentage d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme ciblé par rapport au nombre total d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission à la suite des actions de l'ORGANISME	60% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ.	50% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ	70% des demandes d'admission sont faites pour un programme ciblé annuellement par le MES et le MEQ

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

Pourcentage d'atteinte de la cible d'étudiants étrangers ayant déposé une demande d'admission dans un programme en TI ciblé par le MES et le MEQ	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI	100% d'atteinte des cibles pour les programmes de formation en TI
Pourcentage minimum du nombre de demandes d'admission pour chacun des programmes identifiés avec des cibles spécifiques	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés	50% de la cible pour chacun des programmes identifiés
Pourcentage du nombre d'activités réalisées par rapport au nombre d'activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel	Réalisation de 100% des activités prévues au plan d'action annuel
Rétention		2021-22	2022-23
PROMOTION			
Taux d'ÉE ayant participé aux activités et répondu au sondage et dont les services de l'ORGANISME ont eu un impact sur la volonté de demeurer au Québec après leurs études.		70%	70 %
Taux d'activités de promotion prévues au plan d'action réalisé		100%	100 %
MAILLAGE			
Nombre d'ÉE ayant participé aux activités de maillage et ayant trouvé un emploi dans son domaine.		100	100
Taux d'ÉE ayant participé aux activités de maillage et ayant trouvé un emploi ¹ dans son domaine.		10%	10 %
Taux d'activités de maillage prévues au plan d'action réalisé		100%	100 %
RÉFÉRENCEMENT			
Taux de participants ² référés à Accompagnement Québec.		5%	5%

¹ (temps plein, temps partiel, stage/ nombre de candidats)

² (nombre de participants référés par Montréal International / nombre total des entrevues au Québec)

Définitions :
PROMOTION : activités ou initiatives permettant d'accroître le nombre de personnes qui s'établissent au Québec (par exemple : séances d'information sur les programmes d'immigration avec la collaboration du MIFI).

MAILLAGE : activités ou initiatives permettant la mise en relation employeur/candidat et offrant une perspective d'emploi sur le marché du travail.

RÉFÉRENCEMENT: activités ou initiatives permettant d'accroître le nombre de personnes qui sont suivies dans le service Accompagnement Québec (AQ).

E. DÉCLARATION DE L'ORGANISME

Je soussigné(e)

(nom complet en caractère d'imprimerie)

confirme que les renseignements
contenus dans cette fiche sont complets et véridiques, et ce, au meilleur de ma connaissance.

Signature de la personne autorisée

Date

Annexe D Plans de visibilité

Plan de visibilité Attraction

Pour les activités d'attraction, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est responsable du protocole de visibilité, avec la collaboration étroite du ministère de l'Éducation (MEQ).

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MES et le MEQ pourraient se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d'honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu'il s'agit d'activités d'attraction;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de l'invitation aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant : au moins 15 jours ouvrables à l'avance,
 - transmission de la demande de conception d'une publicité ou d'un ou des mot(s) de de la part des ministres du MES ou du MEQ : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l'Organisme, avec hyperlien vers le site du MES et du MEQ, ou de la plateforme gouvernementale Québec.ca, le cas, et selon qu'il s'agisse d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l'aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l'Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d'installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un/des mot(s) de la part des ministres du MES et du MEQ dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l'aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l'Organisme relatif à l'aide financière accordée, et offrir la possibilité au MES et au MEQ d'ajouter une ou des citation(s) de de la part des ministres du MES et du MEQ.
4. Offrir, dans le cas où l'Organisme tiendrait une conférence de presse relative à l'aide financière accordée, la possibilité aux ministres du MES et du MEQ ou à leur représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d'inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l'animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MES et du MEQ (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Inviter les ministres du MES et du MEQ ou leur représentant à venir s'adresser aux participants d'une activité faisant partie de la programmation annuelle de l'Organisme, l'activité étant au choix du MES et du MEQ.

Pour toute demande liée aux éléments énumérés ci-dessus, veuillez communiquer avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez joindre avec la Direction générale des communications par courriel à dc@education.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.



Plan de visibilité pour la Rétention

Pour les activités de rétention, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration est responsable du protocole de visibilité.

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le MIFI pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Il est important :

- **d’honorer le principe d’équité** quant à la visibilité offerte au gouvernement du Québec, en fonction de l’importance de la contribution des autres partenaires;
- **de faire approuver** par le représentant du MIFI tout matériel sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec lorsqu’il s’agit d’activités de rétention;
- **de respecter les délais** suivants :
 - approbation de la signature gouvernementale : au moins 7 jours ouvrables à l’avance,
 - approbation des communiqués de presse : au moins 7 jours ouvrables à l’avance,
 - transmission de l’invitation à la **MINISTRE** ou à son représentant : au moins 15 jours ouvrables à l’avance,
 - transmission de la demande de conception d’une publicité ou d’un mot de la **MINISTRE** : au moins 20 jours ouvrables avant la date butoir pour la livraison du matériel.

Visibilité

1. Diffuser la signature gouvernementale « Avec la collaboration du gouvernement du Québec » (logo) sur :
 - le site Web de l’**ORGANISME**, avec hyperlien vers le site du MIFI;
 - tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques, relatifs à l’aide financière accordée ainsi que sur le matériel promotionnel produit dans le cadre des différentes activités incluses dans la programmation annuelle de l’Organisme (programme officiel, affiches et autres);
 - les écrans géants lors des activités, le cas échéant (il est également possible d’installer une affiche).
2. Insérer une page ou une demi-page de publicité ou un mot de la **MINISTRE** dans toutes les publications réalisées dans le cadre de l’aide financière accordée.
3. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec dans tout communiqué de presse de l’Organisme relatif à l’aide financière accordée, et offrir la possibilité d’ajouter une citation de la **MINISTRE**.
4. Offrir, dans le cas où l’**ORGANISME** tiendrait une conférence de presse relative à l’aide financière accordée, la possibilité à la **MINISTRE** ou à son représentant de prendre la parole. De plus, donner la possibilité d’inclure un communiqué de presse du gouvernement du Québec dans la pochette de presse.
5. Mentionner le partenariat avec le gouvernement du Québec lors de toute activité publique. Cette mention peut être effectuée par l’animateur.
6. Distribuer le matériel promotionnel du MIFI (document ou objet), si disponible, lors de toute activité publique.
7. Installer, lors de toute activité publique et dans un endroit visible et accessible, un support visuel fourni par le MIFI.
8. Inviter la **MINISTRE** ou son représentant à venir s’adresser aux participants d’une activité faisant partie de la programmation annuelle de l’Organisme, l’activité étant au choix du MIFI.
9. Offrir quatre participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de l’**ORGANISME**.

DocuSign Envelope ID: A4B742A1-2267-488F-9DFC-CAA77AE52212

Utilisation de la signature gouvernementale

L'**ORGANISME** doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Pour ce faire, veuillez soumettre vos visuels par courriel à la Direction des communications par courriel à visibilite@mifi.gouv.qc.ca.

Les fichiers relatifs au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec se trouvent sur le site du MIFI au <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/informations/logos-ministere.html>. L'**ORGANISME** doit se référer à cette page pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature gouvernementale dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Pour toute question sur Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus. Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

RP49. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour l’année 2021-2022. Préciser l’objectif du transfert.

Conformément à la volonté gouvernementale annoncée en novembre 2007 d’assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l’intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le MIFI conclut des ententes avec les ministères de l’Éducation ; de l’Enseignement supérieur ; du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux. Dans le cadre de ces ententes, le MIFI effectue un transfert de crédits de son budget vers les budgets des ministères concernés. Le tableau ci-dessous présente les sommes transférées à chacun de ces ministères durant l’exercice budgétaire 2021-2022.

Sommes transférées aux autres ministères
pour favoriser l’intégration et la francisation des personnes immigrantes

	2021-2022 (000 \$)
Éducation	75 830,0
Enseignement supérieur	5 700,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale	75 000,0
Santé et Services sociaux	12 219,5
Total	168 749,5

RP50. Ventilation détaillée de l’effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d’accueil et d’intégration et pour la formation linguistique en 2021-2022 avec le lieu de travail habituel de chaque employé.

	2021-2022
Effectifs, en nombre de conseillers en immigration régional, pour le suivi des ententes de service d’accueil et d’intégration	74
Effectifs pour la formation linguistique¹	187
– Professeurs occasionnels ²	492
Total	753

¹ Il s’agit des professeurs réguliers et de tout l’effectif régulier affecté à la Direction générale des services de francisation, à la Direction du registraire de la francisation, à la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions, à la Direction de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel, à la Direction de la francisation de Montréal – Milieu communautaire et de la Direction des opérations de francisation, soit les cadres, les professionnels, les conseillers en francisation et le personnel de soutien.

Il est important de noter que la majorité de l’effectif administratif dédié à la francisation est affecté à Montréal. Certaines personnes relevant de la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions sont dans les bureaux de Services-Québec dans diverses régions. Le personnel enseignant régulier et occasionnel relève de la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions, de la Direction de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel et de la Direction de la francisation de Montréal – Milieu communautaire tout en étant réparti sur le territoire du Québec.

Sources : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2022 – extrait le 4 mars 2022; secteur FI pour les données sur le suivi des ententes et les professeurs occasionnels.

² Il s’agit des professeurs occasionnels (actifs) qui répondent aux besoins de formation linguistique de la clientèle. Ces professeurs occasionnels relèvent de la région administrative de Montréal tout en étant répartis sur le territoire du Québec.

RP51. Nombre d’immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation pour l’année 2021-2022.

TEMPS COMPLET

Tableau 1. Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps complet⁴

Année	Nombre total de groupes ²	Nombre d’élèves distincts ³
2021-2022 ¹	998	13 208

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

¹ Au 28 février 2022.

² Les achats de places et les référencement à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s’agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s’étant terminés au cours de l’année financière 2021-2022.

³ C’est le total de personnes distinctes, peu importe la particularité de groupe (exemple : achat de places ou référé à des centres de services scolaires). Parmi les 13 208 personnes distinctes, 4 864 ont été référées à des centres de services scolaires et 8 545 personnes distinctes ont suivi un cours sous l’égide du MIFI. Certaines personnes ont pu suivre un cours à temps complet sous l’égide MIFI et un autre sous l’égide du MEQ durant la même période.

⁴ L’offre de cours à temps complet comprend uniquement des cours réguliers (ou cours généraux) – la session est de 11 semaines, de classes FIA (clientèle scolarisée) ou de classes FIPA (programme adapté pour la clientèle peu scolarisée)

TEMPS PARTIEL

Tableau 2. Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel⁴

Année	Nombre total de groupes ²	Nombre d’élèves distincts ³
2021-2022 ¹	1 984	22 158

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

¹ Au 28 février 2022.

² Les achats de places et les référencement à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s’agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s’étant terminés au cours de l’année financière 2021-2022.

³ C’est le total de personnes distinctes, peu importe la particularité de groupe (exemple : achat de place ou référé à des centres de services scolaires). Parmi les 22 158 personnes distinctes, 3 827 ont été référées à des centres de services scolaires et 18 581 personnes distinctes ont suivi un cours sous l’égide du MIFI. Certaines personnes ont pu suivre un cours à temps partiel sous l’égide du MIFI et un autre sous l’égide du MEQ durant la même période.

⁴ L’offre de cours à temps partiel comprend des cours réguliers, des cours spécialisés et de la francisation en milieu de travail

TEMPS PARTIEL (SUITE)

Tableau 3. Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel – Cours réguliers²

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves distincts
2021-2022 ¹	1 921	21 538

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

¹ Au 28 février 2022.

² Cours réguliers ou cours généraux – sessions de 11 semaines, choix entre 4, 6, 9 ou 12 heures par semaine

Tableau 4. Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel – Cours spécialisés²

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves distincts
2021-2022 ¹	59	650

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

¹ Au 28 février 2022.

² Tous les cours spécialisés à temps partiel sont à intensité et à durée variables et sont offerts à des clientèles ayant des besoins particuliers (exemple : cours de français et réalités du travail – pour les élèves qui veulent s’intégrer à un secteur d’activité professionnelle, etc.)

Tableau 5. Nombre de groupes et nombre d’élèves dans les services à temps partiel – Formation en milieu de travail²

Année	Nombre total de groupes	Nombre d’élèves distincts
2021-2022 ¹	4	29

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

¹ Au 28 février 2022.

² Les cours de français à temps partiel organisés en milieu de travail ont une intensité qui est adaptée aux besoins des entreprises participantes.

RP52. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les années civiles en 2021-2022. Nombre de classes, par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.

Tableau 1. Ventilation des dépenses par type de cours de francisation pour l’année financière 2021-2022 (au 28 février 2022)

Temps complet	Temps partiel	Total
98,7 M\$	47,8 M\$	146,5 M\$

Source : Tableau du suivi des dépenses en francisation, au 28 février 2022 (Direction de la planification budgétaire et financière du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration).

Tableau 2. Nombre de groupes dans les cours de francisation à temps complet par trimestre en 2021-2022

Trimestres	2021-2022 ¹
Groupes en report de l’année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	210
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	208
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	205
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	197
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 28 février	178
Total	998

¹Le nombre de groupes dans les cours à temps complet inclut les groupes réguliers rattachés au Ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s’applique pas en centres de services scolaires.

Achats de groupe : le Ministère peut recourir à des formatrices ou formateurs privés ou à des organismes de formation privés lorsque les candidates et les candidats demeurent loin des établissements ou organismes à but non lucratif prestataires de service ou lorsque les établissements d’enseignement ou les organismes à but non lucratif situés à proximité n’offrent pas de services de francisation. Un groupe est alors formé chez un partenaire du MIFI. Ce partenaire utilise le matériel du MIFI (programme, évaluation, échelle…) mais engage lui-même son enseignant.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.

Banques thématiques de la francisation, données extraites le 7 mars 2022.

Tableau 3. Nombre de groupes dans les cours de francisation à temps partiel par trimestre en 2021-2022

Trimestres	2021-2022 ¹
Groupes en report de l’année antérieure (actifs au 1 ^{er} avril)	1
Nouveaux groupes - 1 ^{er} avril au 30 juin	542
Nouveaux groupes - 1 ^{er} juillet au 30 septembre	442
Nouveaux groupes - 1 ^{er} octobre au 31 décembre	491
Nouveaux groupes - 1 ^{er} janvier au 28 février	508
Total	1 984

¹ Le nombre de groupes dans les cours à temps partiel inclut les groupes réguliers rattachés au Ministère et les achats de groupe. Le concept de nombre de groupes ne s’applique pas en centres de services scolaires.
Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
Banques thématiques de la francisation, données extraites le 7 mars 2022.

Tableau 4. Nombre de participants uniques, incluant la francisation en ligne (FEL), pour 2021-2022

Type de cours	2021-2022 ³
Temps complet ¹	13 208
Temps partiel ¹	22 158
FEL autoformation ²	1 253
FEL avec tuteur ²	1 660

¹ Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration;
Banques thématiques de la francisation, données extraites le 7 mars 2022.

² Source : Direction de l’information de gestion (DIG);
Rapports Moodle, données transmises le 3 mars 2022 par le Registraire de la francisation et traitées le 4 mars 2022.

³ Données préliminaires. Période couverte : du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

RP53. Délais moyens d’attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, en 2021-2022 :

a) par centre régional;

b) pour tout le Québec.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas des données sur les délais d’attente pour les cours de français à temps partiel.

Tableau 1. Délai moyen entre la date d’émission de l’avis d’admissibilité et le début du cours de français à temps complet, en nombre de jours ouvrables entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, selon la région

A. Régions administratives	Nombre de jours
Abitibi-Témiscamingue	17,5
Bas-Saint-Laurent	10,2
Capitale-Nationale	28,1
Centre-du-Québec	30,4
Chaudière-Appalaches	14,9
Côte-Nord	-
Estrie	31,9
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	-
Lanaudière	29,4
Laurentides	31,5
Laval	23,3
Mauricie	19,4
Montréal	24,8
Monterégie	29,6
Nord du Québec	-
Outaouais	27,9
Saguenay - Lac-Saint-Jean	18,8
B. Ensemble du Québec	26,0

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, Données préliminaires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 28 février 2022, extraites le 7 mars 2022.

RP54. Liste de l’offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours en 2021-2022.

Cours de français en ligne

Le service de francisation en ligne (FEL) pour le stade avancé comprend 2 blocs et est seulement offert selon la formule standard (avec tutorat). Des modules d’autoapprentissage du français dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de la santé et des soins infirmiers ainsi que de l’administration, du droit et des affaires sont également accessibles et visent les stades intermédiaire et avancé. À noter que la plateforme de la francisation en ligne a fait l’objet d’une modernisation en profondeur. Avec cette refonte, la FEL est désormais accessible sur ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents.

Dépenses pour les cours de français pour l’année 2021-2022 (au 28 février 2022)

Cours	Dépenses (K\$)*
Cours en ligne	1 092,0

** Comprend la rémunération, le fonctionnement, le transfert et les dépenses administratives au 28 février2022.*

RP55. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie en 2021-2022.

Promotion ciblée à l'étranger

- Sensibilisation des candidates et candidats potentiels à l'immigration à l'importance d'apprendre le français lors des séances d'information qui leur sont offertes ainsi que sur Québec.ca et sur le site promotionnel Choisir le Québec.
- Promotion de la Francisation en ligne (FEL) et diffusion d'information sur le remboursement des cours suivis à l'étranger dans la lettre remise à toutes les candidates et candidats à l'immigration lors de l'obtention de leur CSQ ou de leur CAQ.
- Envoi d'un courriel promotionnel peu de temps après l'envoi de la lettre les invitant à s'inscrire à la FEL.
- Diffusion, sur Québec.ca, d'information sur les organismes partenaires à l'étranger et sur le remboursement par le Ministère des cours de français qu'ils offrent.
- Présentation des services de francisation offerts aux personnes immigrantes et de l'importance de bien connaître le français pour une intégration réussie dans la section S'installer et s'intégrer au Québec, sur Québec.ca.
- Proposition de cours de français à distance ou d'accès à la francisation en ligne, en projet pilote ou en programme hors normes, à des travailleuses et travailleurs de la santé recrutés à l'étranger.

Promotion ciblée au Québec en 2021-2022

- La campagne de promotion ciblée *Fiers de parler français* est en cours depuis le 16 août 2021. Elle comporte des capsules vidéo et des publicités diffusées sur le Web, les médias sociaux, à la radio et dans les médias imprimés de la diversité. En plus du français, elle se déploie dans les quatre langues les plus parlées par notre clientèle : anglais, espagnol, arabe et mandarin.
- Promotion du matériel pédagogique par domaine d'emploi offert en accès libre sur la plateforme *Références francisation*, en collaboration avec les partenaires en francisation et les ordres professionnels.
- Le concours des Mérites en francisation a repris en 2021-2022 après deux ans de suspension en raison de la pandémie de la COVID-19. Par cet événement, le Ministère souligne les efforts des personnes immigrantes qui ont appris le français au Québec, afin de promouvoir la réussite et le bien-fondé des cours de français pour favoriser l'intégration à la société québécoise.

RP56. État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.

Programme Soutien à la mission

En 2021-2022, le Ministère a financé 42 organismes dans le cadre de son *Programme Soutien à la mission* (PSM). Le programme est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes qui s'investissent dans les champs de mission du Ministère.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. En 2021-2022, le Ministère a financé 104 organismes communautaires dans le cadre du PASI.

Programme d'appui aux collectivités

Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) est conçu pour favoriser la concertation des acteurs régionaux afin de renforcer les relations interculturelles harmonieuses et rendre leur milieu encore plus inclusif. Au total, 184 ententes ont été conclues dans le cadre du PAC en 2021-2022, dans les 17 régions du Québec.

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

Le *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences* (PARC) appuie les projets favorisant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment par le développement de formations d'appoint, par la création d'outils d'évaluation des compétences, de guides d'informations, etc. Actuellement, 14 projets sont en cours dans le cadre du PARC.

Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences

La mise en place du *Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences* (PAFFARC), en vigueur depuis le mois de novembre 2021, permet d'accorder un soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences. Au 28 février 2022, le ministère a reçu 62 demandes d'aide financière recevables et 59 personnes immigrantes ont reçu des versements d'allocations.

Parmi les moyens d'action favorisant l'intégration des personnes immigrantes, qui sont en cours de réalisation, on trouve les autres mesures suivantes :

- Financement de 106 OBNL, jusqu'en décembre 2022, afin qu'ils mettent en branle des projets favorisant l'inclusion et les rapprochements interculturels partout au Québec.
- Mise en place d'un parcours d'accompagnement spécialisé en reconnaissance des compétences afin de soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches de reconnaissance des compétences ou d'évaluation des études effectuées hors Québec (ECEHQ). Ce nouveau service est offert dans le cadre d'*Accompagnement Québec* et est complémentaire au guichet unique en reconnaissance des compétences de Qualifications Québec.
- Déploiement régional du MIFI, qui prend appui sur 74 antennes régionales et 9 directions régionales, afin de soutenir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes.
- Renforcement de l'offre intégrée de services aux entreprises, afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, notamment par le déploiement du Portail employeurs sur la plateforme Arrima et la mise en œuvre de missions virtuelles dans le contexte de la crise sanitaire.

- Déploiement croissant d'intervenants communautaires interculturels (ICI) dans les organismes partenaires du Québec, une ressource dont le rôle est de faire le pont entre les personnes immigrantes qui ont des besoins complexes ou qui présentent des facteurs de vulnérabilité et les services spécialisés dont elles ont besoin. En date du 1^{er} mars 2022, on comptait 79 ICI.
- Augmentation du financement du jumelage interculturel, une initiative porteuse qui fait à la fois participer les personnes immigrantes et les personnes de la société d'accueil afin de favoriser l'inclusion et réduire les préjugés. Le Ministère assurera en outre toute la coordination, la formation des nouvelles ressources en matière de jumelage en milieu communautaire et la mise sur pied de communautés de pratiques. En date du 1^{er} mars 2022, 63 organismes se sont engagés à offrir des activités de jumelage interculturel.

RP57. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés par mesure pour 2021-2022.

L'accès à l'emploi relève principalement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

PRINCIPALES ACTIONS ENTREPRISES EN 2021-2022

Recrutement international

- Depuis la reprise des activités de recrutement international en septembre 2020 et en date du 28 février 2022, le Ministère et ses partenaires ont réalisé 27 missions de recrutement à l'étranger en mode virtuel.
- La signature de conventions d'aide financière avec Québec International et la Société de développement économique de Drummondville pour la période 2020-2023 a également eu lieu en mars 2020 pour permettre davantage de recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

- Le *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences* (PARC) appuie les projets favorisant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment par le développement de formations d'appoint, par la création d'outils d'évaluation des compétences, de guides d'informations, etc. Actuellement, 14 projets sont en cours dans le cadre du PARC un peu partout au Québec.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

- En juillet 2020, le Ministère a mis en œuvre un nouveau programme, le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), qui permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. En 2021-2022, ce sont 104 organismes qui ont été financés en vertu du programme. Parmi ceux-ci, 66 organismes sont situés hors de la RMM.

Programme d'appui aux collectivités

- Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.
- En 2021-2022, 184 ententes ont été conclues dans le cadre du PAC dans les 17 régions du Québec.
 - Dans le cadre du volet 1 du PAC le Ministère a financé, en 2021-2022, 74 partenaires municipaux; 65 de ces partenaires municipaux sont situés hors de la RMR de Montréal.
 - Pour l'année 2021-2022, le Ministère a financé 87 projets dans les 17 régions du Québec. 60 de ces projets se situent hors de la RMR de Montréal.
 - 22 projets ont également été financés dans le cadre du volet 2 du PAC pour appuyer la *Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 : reconnaissance, justice et développement* (PAC-Décennie). 7 projets se situent hors de la RMR de Montréal.

Accompagnement Québec

- La mise en œuvre d’Accompagnement Québec permet d’informer les personnes immigrantes sur les occasions d’emploi et de les accompagner à toutes les étapes du processus d’intégration et de la reconnaissance des compétences. Le service comporte un volet emploi et prévoit du référencement de la personne immigrante vers les mesures d’employabilité du MTESS.

Autres initiatives

- Enfin, trois programmes pilotes ont été lancés en 2021 pour répondre à des besoins spécifiques du marché du travail, dans toutes les régions du Québec.

RP58. État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2) Montants investi pour l'année 2021-2022. Fournir une copie de tout document (analyse, étude ou autre) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2).

Le guichet unique d'information et d'aiguillage en reconnaissance des compétences, Qualifications Québec, fait partie des projets qui bénéficient de l'aide financière du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). À la suite de l'entente initiale de trois ans de 3 M\$ avec l'organisme Q2 ayant pris fin en avril 2020, une seconde entente de 2 M\$ sur deux ans a été conclue entre le Ministère et l'organisme en juin 2020.

Depuis sa mise en ligne en août 2018, le portail a rejoint plus de 253 364 utilisateurs, dont 68 % proviennent de l'extérieur du Canada. La durée des sessions sur le site est de plus de 4,5 minutes en moyenne.

État d'avancement des travaux

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, l'organisme a :

- continué d'assurer la mise à jour des contenus de l'ensemble du Portail. 550 fiches ont été mises à jour;
- offert un accompagnement personnalisé en reconnaissance des compétences par un des conseillers de l'organisme à plus de 1 468 utilisateurs par téléphone, courriel et visioconférence;
- effectué approximativement 17 270 échanges, via Messenger de Facebook et WhatsApp, sur la reconnaissance des compétences;
- offert 77 webinaires qui ont rejoint plus de 26 000 personnes;
- mis en place des continuums de service afin de résoudre des obstacles liés à la reconnaissance des compétences dans le domaine des sciences des données et de la construction.

L'organisme continue sa collaboration avec ses partenaires pour établir des liens et consolider leur adhésion et leur participation au projet, notamment avec le milieu de l'éducation, les ordres professionnels et les ministères interpellés.

L'organisme respecte les critères d'analyse du cadre d'évaluation, l'échéancier du projet ainsi que le budget.

Montant investis pour 2021-2022

Le montant investi en 2021-2022 pour l'avancement des travaux de Q2 a été de 700 000 \$, sur le montant total de 1 M\$ prévu à la convention d'aide financière, signée dans le cadre du PARC, pour la deuxième année du projet.

Documents (analyse, étude ou autre)

- Annexe 1 : Qualifications Québec. Rapport annuel 2020-2021. Entente (2020-2022).
- Annexe 2 : Qualifications Québec. Rapport intermédiaire 2021-2022. Entente (2020-2022).



RAPPORT ANNUEL 2020 – 2021

Entente (2020-2022)

Dans le cadre du programme de financement du MIFI
« Accès à la reconnaissance des compétences »

QUALIFICATIONS QUÉBEC

PAR Mme France Dussault, directrice générale
Qualifications Québec



Suivi des activités de Qualifications Québec
Guichet unique québécois pour la reconnaissance des compétences

25 août 2021



Table des matières

INTRODUCTION..... 3

AVANCEMENTS DU PROJET ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2020 ET LE 30 JUIN 2021 4

ACCOMPAGNEMENT ET AIGUILLAGE SUR PLACE ET EN PRÉ-DÉPART 4

 Plan d’intervention..... 5

 Plan de formation..... 5

 Développement de procédures d'aiguillage, d'outils de compilation et rapports de retroaction/retroinformation 6

MAINTENANCE, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU PORTAIL 7

 Révision, mises à jour globales en continu et mise à jour quotidienne des liens brisés..... 7

 Passage à la CNP 2016..... 7

 R&D nouvelles fiches profession 8

 Mise à jour SEO 8

 Mise en ligne du site corporatif / extranet 8

 Rencontres des comités prévus au mode de gouvernance (Directeur, Portail, satellites et autres) 9

 Demandes supplémentaires survenues en cours d’année 10

PROMOTION DES SERVICES ET CONCERTATION DES ACTEURS DU MILIEU 10

 Plan de promotion 10

 Mise en œuvre du Plan de promotion 11

 Tournée régionale, des DSI et formation des nouvelles ressources du MIFI 11

 Création, impression et distribution de dépliants..... 12

 Participation à des salons, colloques, etc..... 12

 Accompagnement par une firme de communication créative, Insubordination 12

 Sondage d’appréciation 13

ÉQUIPES D’INTERVENTION ET CONTINUUM DE SERVICES 14

ÉTATS DES DÉPENSES..... 15

CONCLUSION..... 16

Annexe 1 : Statistiques de fréquentation du portail de Qualifications Québec d’avril 2020 à janvier 2021 17

Annexe 2 : Résultats statistiques - sondage d’appréciation 18

Annexe 3 : État des résultats selon le budget prévisionnel 20



INTRODUCTION

Ce rapport annuel résume le suivi des activités de Qualifications Québec (Q2) pour la première année de la seconde entente entre le 1er avril 2020 et le 30 juin 2021. Il présente les résultats attendus et leurs retombées selon le cadre d'évaluation convenu avec la direction du développement de la reconnaissance des compétences (DDRC) dans le cadre de cette seconde entente couvrant la période 2020 -2022, et financée par le programme d'accès à la reconnaissance des compétences (PARC). L'offre de services intégrée prévue à l'entente s'articule en cinq volets : les services d'accompagnement et d'aiguillage pour les personnes immigrantes sur le territoire québécois; les services d'accompagnement et d'aiguillage en prédépart, pour les personnes immigrantes détenant un CSQ, un CAQ ou tout autre permis valable; le développement et la gestion du portail; la promotion des services et, enfin, la mise en place des continuums de service. Pour ces cinq thématiques, les objets de travail sont énumérés ci-dessous:

Développer et offrir des services d'accompagnement et d'aiguillage personnalisés aux personnes immigrantes au Québec, en présentiel et à distance, en matière de reconnaissance des compétences

- Plan d'intervention
- Plan de formation
- La prestation des activités de formation, de perfectionnement et d'échanges de bonnes pratiques
- Développement de procédures d'aiguillage, d'outils de compilation des données et rapports de rétroaction/retroinformation

Offrir un volet de services personnalisés, prédépart, aux candidats à l'étranger qui se destinent à immigrer au Québec et qui sont détenteurs d'un CSQ, d'un CAQ, d'un permis de travail ou de tout autre permis ou statut pertinent

- Les livrables sont ici les mêmes que pour la thématique précédente

Poursuivre le développement et la gestion du portail en RC en assurant de maintenir les informations à jour et à y ajouter les contenus nécessaires et pertinents

- Révision et mises à jour globales en continu et mise à jour des liens brisés
- Passage à la CNP 2016
- Vérification et mise à jour des liens brisés
- R&D nouvelles fiches prof.
- Mise à jour SEO
- Mise en ligne du site corporatif / extranet
- Rencontres des comités prévus au mode de gouvernance (Directeur, Portail, satellites et autres)

Promouvoir les services de Q2

- Plan de promotion
- Mise en œuvre du plan de communication et d'une campagne de promotion
- Tournée régionale et des DSI
- Création, impression et distribution de dépliants
- Participation à des salons, colloques, etc.
- Sondage d'appréciation

Mettre en place des continuums de services avec les équipes d'intervention visant à résoudre des problématiques en RC

- Continuums de services à développer
- Recherche de financement pour la mise en place d'un continuum
- Apport de solutions possibles aux enjeux soulevés par les équipes d'intervention et les projets



AVANCEMENTS DU PROJET ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2020 ET LE 30 JUIN 2021

ACCOMPAGNEMENT ET AIGUILLAGE SUR PLACE ET EN PRÉDÉPART

En ce qui concerne la prestation des services d'accompagnement, elle s'est poursuivie à partir de la méthodologie utilisée dans la première entente. Un plan d'intervention personnalisé a été structuré, l'équipe des conseillers a été formée selon ce plan d'intervention. Les pratiques d'accompagnement y sont conformes. L'application de gestion des clientèles ou *Consumer Relationship Management system* (CRM), *civiCRM*, a été programmé et validé par nos conseillers et par l'équipe de la DDRC. Les conseillers ont amorcé l'utilisation du CRM dès le début de l'année 2021, l'outil a été rodé et est complètement fonctionnel depuis juin 2021. Il s'agit d'une réussite complète. Cette application est prête à être arrimée avec la plate-forme de gestion de la clientèle du MIFI, particulièrement, au regard du parcours d'accompagnement des personnes immigrantes, volet employabilité, afin de permettre une rétro-information éventuelle aux agents d'aide à l'intégration en place dans l'ensemble des régions du Québec; afin de permettre également toute autre forme d'échange avec les équipes du MIFI.

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 juin 2021, l'équipe a effectué **2347 accompagnements** personnalisés en reconnaissance des compétences. Un accompagnement implique l'écoute des besoins, l'analyse du dossier, la recherche inhérentes aux questionnements ainsi que les recommandations d'aiguillage. Dans plusieurs cas, un accompagnement nécessite plus d'un aller-retour afin de bien saisir les enjeux et les problématiques en cause, de bien faire comprendre au candidat immigrant les perspectives qui s'offrent à lui en matière de RC et de valider l'information transmise auprès des partenaires pertinents, surtout, en matière d'évaluation comparative des études effectuées hors Québec (ÉCÉE HQ). Elle nécessite une captation dans le CRM de l'ensemble des informations recueillies par le conseiller en RC et prévues au plan d'intervention personnalisé. En raison de la pandémie, la grande majorité de ces accompagnements s'est faite de façon virtuelle et à distance (64% amorcés par courriel et 30% par téléphone). Seulement 6 % des personnes se sont déplacées à nos bureaux alors que la période le permettait. L'annexe 1 présente le détail des statistiques d'accompagnement ainsi que les principaux sujets abordés. La majorité des demandes d'accompagnement (68%) étaient en lien direct avec la reconnaissance des compétences. De façon plus indirecte, les demandes touchaient, par ordre d'importance les thématiques suivantes : l'immigration, la recherche d'emploi, l'évaluation comparative, la formation et les programmes de soutien gouvernementaux.

Bien que Qualifications Québec ait amorcé la solidification de ses liens avec les ressources du MIFI déployées dans les régions du Québec et que plusieurs présentations de type webinaires aient été offertes partout au Québec, nous avons reçu peu de référencement des agents d'aide à l'intégration (AAI). Avec l'arrivée du service « Accompagnement Québec » et l'opérationnalisation des mandats des AAI auprès des personnes immigrantes, sur place ou en prédépart, les passerelles de communication entre les AAI et Q2 devrait s'installer de même que les réflexes de référencement. Sur les réseaux sociaux, principalement Facebook, les conseillers ont échangé avec les personnes immigrantes dans le cadre de **36 349 dialogues interactifs** que nous pouvons considérer, dans plusieurs cas, comme des accompagnements en bonne et due forme. Lors d'une première prise de contact, les personnes s'adressant à nous pour des questions ponctuelles sont inscrites, dans le CRM, sous la rubrique « clients éclair ». À partir du moment où un échange plus consistant s'amorce avec un conseiller, ce « client éclair » bascule dans la catégorie des accompagnements. Un dossier client est alors créé dans le CRM. La situation planétaire de la pandémie a forcé Q2 à revoir ses stratégies d'accompagnement. Ainsi, les webinaires, les Facebook Live et autres types de présentations en ligne ont généré ces 36 349 échanges principalement par Messenger. L'achalandage de la page Facebook de Q2 a forcé l'équipe à rédiger des réponses automatisées référant le demandeur d'information à la bonne ressource, notamment vers les services du MIFI pour les demandes d'ÉCÉE HQ ou pour les demandes liées au processus d'immigration.

Pendant cette période, Q2 a développé quatre types de formation sur ses services sous forme de webinaires et de Facebook live : « Les rendez-vous de la reconnaissance des compétences » organisées en collaboration avec le mouvement Desjardins, « Qualifications Québec; mode d'emploi! », « Qualifications Québec; mode d'emploi - Entreprises! ». Les présentations effectuées dans le cadre des journées Québec à l'étranger, dans le cadre de missions de recrutement à l'étranger en collaboration avec Québec International ou la Société de Développement de Drummondville (SDED) ou encore planifiées avec le concours des Directions de Service à l'International (DSI) du MIFI ont généré plusieurs services d'accompagnement et d'aiguillage en prédépart.

Afin de rejoindre une clientèle, avec CAQ ou CSQ), en prédépart, nous utilisons des campagnes de publicité sur Facebook et rejoignons les personnes via Messenger (une application d'échange et conversation). Les webinaires génèrent également des contacts (et des questions) sur Messenger. Pour optimiser l'atteinte de nos cibles, à partir du mois de février 2021, un processus d'appel d'offres a été



élaboré afin de choisir une firme de communication créative. La firme Insubordination (INS) a été choisie pour accompagner Q2, aux termes d'un processus d'évaluation (quatre firmes sous-traitantes ont déposé une offre de services). Nous avons amorcé avec INS le développement d'une campagne de communication et de promotion pour faire connaître le rôle central de Q2, plus spécifiquement, son offre distincte de services en accompagnement personnalisé pour les personnes immigrantes.

Pour la période du rapport, Q2 a produit :

- **2347** accompagnements personnalisés
- **Une centaine** d'outils graphiques, de visuels communicationnels et publicitaires pour promouvoir les services d'accompagnement en prédépart de Q2.

En moyenne, nous entamons un dialogue avec plus de 25% (estimation) des contacts Messenger (Facebook) sans qu'on parle ici d'accompagnements formels. Ces clients qui explorent sérieusement le projet d'immigration et qui ont entamé des démarches d'immigration sont sous le vocable IMM. Peu de personnes accompagnées par nos conseillers ont déjà obtenu un CSQ ou un CAQ. À cet effet, nos conseillers ont accompagné :

- **49** personnes détenant un **CSQ**
- **123** personnes détenant un **CAQ**
- **156** personnes avaient un projet d'immigration sérieux **IMM**

Globalement, **38%** des 2347 accompagnements ont été prodigués auprès de personnes en prédépart, soit **892** personnes et **62%** des 2347 accompagnements ont été prodigués à des personnes installées au Québec soit à **1455** personnes. Ces nombres dépassent les cibles prévues pour la première année de l'entente, soit respectivement, **843** et **821** accompagnements.

Par ailleurs, la grande majorité des demandes d'information auxquelles nos conseillers répondent également, les **36 349** dialogues interactifs ou demandes d'information recensés principalement via les applications Messenger et WhatsApp, nous proviennent de l'étranger donc de personnes en prédépart. Ces applications (Messenger, WhatsApp) ne nous donnent pas autant d'informations sur l'individu qui demande des renseignements que ne le fait le CRM mais nous sommes à optimiser l'utilisation de notre CRM afin de convertir en « clients éclairs » ces demandes de renseignements, tel qu'expliqué précédemment.

PLAN D'INTERVENTION

Nous avons d'abord structuré un plan d'intervention personnalisé qui nous a permis de mieux encadrer et de guider les pratiques d'accompagnement des conseillers(ères) tout en leur laissant la souplesse nécessaire à l'approche personnalisée requise pour l'accompagnement de chaque personne souhaitant voir reconnaître ses compétences. Les 6 étapes d'intervention (Accueil, analyse, aiguillage, collaboration et concertation, recherche et correctifs, suivis et retour sur l'expérience) prévues au plan d'intervention ont été programmées dans le logiciel de gestion des clientèles, *civiCRM*. L'ensemble des données des dossiers de la base de données Filemaker, base de données précédente, a été nettoyé et transféré dans le nouveau CRM. Un guide d'utilisation du CRM a été rédigé et 6 conseillers experts procèdent à des accompagnements en consignait l'information à même le nouvel outil. Une présentation du CRM a fait l'objet d'une rencontre avec l'équipe de la DDRC qui a validé l'outil. De même, le CRM et la façon de stocker les informations a fait l'objet d'une validation de la part de l'équipe des ressources informatiques du MIFI.

Nous avons formé, dans le cadre de rencontres d'échanges de pratiques hebdomadaires, toute l'équipe des conseillers(ères) en fonction de ce plan d'intervention. Dans ce contexte, nous avons fait des études de cas afin de valider l'application du plan, afin de l'améliorer, mais surtout, d'assurer une compréhension commune de son utilisation.

Une version promotionnelle du plan d'intervention en vidéo a été développée pour bonifier les présentations des services de Q2. Cette vidéo, réalisée avec l'application DOODLY, est utilisée lors des présentations aux intervenants de premières lignes accueillant les personnes immigrantes.

On peut consulter la vidéo à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/QualificationsQuebec/videos/726393801282671>

PLAN DE FORMATION

Un plan de formation a été structuré pour l'équipe de Q2. Les objectifs généraux de ce plan sont de :



- Soutenir le développement professionnel des conseillers et des conseillères afin d'assurer la constance et la qualité des services.
- Tenir à jour l'information sur la reconnaissance des compétences et autres thématiques liées

Ainsi, tous les mercredis, une période de 90 minutes a été allouée pour les activités suivantes :

- Échanges d'expertise en aiguillage et analyses de cas
- Formations sur le CRM et suivis de cas sur l'outil
- Formations sur le droit de l'immigration et sur le recrutement à l'international
- Formation sur l'Évaluation comparative des études par la DDCC du MIFI
- Formation sur les démarches de RAC en FP en contexte de diversité par le CERAC de la Capitale et le CERAC des Fleuves et des Lacs
- Formation sur la communication en contexte de diversité particulièrement en milieu autochtone
- Formation sur les statuts d'immigration par le MIFI
- Présentation et échanges sur l'accès à la profession d'enseignant par la reconnaissance des compétences par la Direction de la Titularisation au ministère de l'Éducation
- Présentation sur les métiers réglementés par le Commissaire à l'accès aux ordres, M André Gariepy

En plus des rencontres et des formations du mercredi après-midi, les membres de l'équipe Q2 ont participé également à cinq forums et conférences. Le Forum sur la requalification de la main-d'œuvre à l'instigation du ministre Boulet, le Forum stratégique sur la construction organisé par la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain en sont des exemples.

Entre le mois d'avril 2020 et le mois de juin 2021, une douzaine de formations différentes en plus d'une vingtaine de sessions d'échanges de bonnes pratiques et d'expertise ont eu lieu. De plus, nous avons mis en place un système de parrainage entre collègues conseillers(ères) en RC qui permet une forme de mentorat ou de coaching des nouvelles recrues.

DÉVELOPPEMENT DE PROCÉDURES D'AIGUILLAGE, D'OUTILS DE COMPILATION ET RAPPORTS DE RETROACTION/RETROINFORMATION

À partir des éléments du plan d'intervention, nous avons établi la structure de notre CRM. Comme évoqué plus haut, ce type de système *CiviCRM* gère, de façon automatisée, la relation client. Dans notre cas, l'outil sert à gérer efficacement la relation avec les bénéficiaires du service ainsi que les diverses parties prenantes et partenaires de Qualifications Québec. Il supporte les opérations et centralise l'information de manière à assurer un suivi et une traçabilité de l'information plus performante. Ceci, tout en automatisant des tâches.

Le processus débute par l'appel d'un client. La réceptionniste devra prendre en note dans le CRM des informations contextuelles et devra fixer une date de rendez-vous selon les disponibilités des conseillers et du client. Par la suite, un courriel de confirmation sera automatiquement envoyé aux conseillers concernés ainsi qu'au client. Un courriel de rappel sera aussi envoyé 24h avant le rendez-vous.

Par la suite, la rencontre d'accompagnement aura lieu lors du rendez-vous fixé. Le conseiller devra colliger le compte rendu de la rencontre dans le système. Le système est ensuite en mesure de générer un rapport de rencontre qui sera transmis aux agents d'aide à l'intégration, au client. Le système pourra également générer des tableaux statistiques à la demande selon les besoins du ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration ou selon les besoins des partenaires qui en feront la demande et qui seront autorisés à obtenir ces résultats.

En résumé, depuis avril 2020, le choix du CRM s'était arrêté sur *CiviCRM* parce qu'il répondait parfaitement aux besoins du plan d'intervention personnalisé dont nous avons convenu avec le MIFI, aux besoins de Q2 et parce qu'il s'agit d'un logiciel libre. Un analyste en a programmé une version Beta pendant l'été 2020. L'outil a par la suite été testé, optimisé selon les besoins et validé par l'équipe de Q2. Une présentation a été faite aux représentants de la DEDACE (DDRC aujourd'hui) du MIFI afin de s'assurer de la pertinence des informations colligées. Toute la base de données des douze dernières années, incluant les données de Qualification Montréal et de Compétence Montréal, a été nettoyée et transférée dans la nouvelle base de données de *CiviCRM*. L'outil est maintenant arrimé au portail et toutes les précautions ont été prises afin d'assurer la protection des données qu'il habrite. L'équipe en a amorcé l'utilisation, une fois formée. Un guide d'utilisation pour les utilisateurs du CRM : conseillers et employés de soutien a été rédigé.

Au sujet de la question des rapports de rétroaction et de rétroinformation, il est maintenant possible de les produire selon les spécifications dont nous avons convenu avec le MIFI. À l'heure actuelle, les conseillers ont amorcé l'utilisation quotidienne du CRM. Compte tenu de la pandémie, plusieurs échanges avec la clientèle passent par les réseaux sociaux principalement par Facebook à la suite des Webinaires



offerts par l'équipe. Les informations issues de ces canaux de communication sont plus difficiles à colliger et sont moins détaillées. Chaque demande pertinente provenant des réseaux sociaux est toutefois convertie sur le CRM sous la forme d'un « client éclair » relancé par un conseiller. Les clients éclair peuvent passer ainsi à la catégorie « client accompagné » lorsqu'il y a véritable échange et accompagnement en matière de RC.

Par ailleurs, les services d'aiguillage sont pratiquement exclusivement offerts à distance, ainsi l'aiguillage numérique est totalement en place. Mensuellement, l'équipe Q2 fait rapport des statistiques de fréquentation du portail, des statistiques d'accompagnement et en dégage les faits saillants. Les commentaires des équipes du MIFI sont positifs au regard de cet outil de suivi.

MAINTENANCE, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU PORTAIL

RÉVISION, MISES À JOUR GLOBALES EN CONTINU ET MISE À JOUR QUOTIDIENNE DES LIENS BRISÉS

Comme prévu au plan de travail, le suivi de liens brisés et la mise à jour en continu sont faits de façon régulière. L'équipe du Portail assure la mise à jour régulière des fiches selon le calendrier (suivant l'ordre des codes CNP) ou sur demande pour donner suite à des informations obtenues des partenaires, des clients ou encore suite à la vérification des liens brisés.

Dans le cas des liens brisés, nous vérifions avec l'organisme partenaire concerné et apportons de modifications aux fiches comme le changement du lien de la page ou encore l'élimination du lien (temporaire ou permanente si la page est en cours de vérification par l'organisme, éliminée ou si le programme touché a changé, etc.).

Les quelque 550 professions ont été mises à jour en continu selon ces caractéristiques suivantes:

- Mises à jour de propositions RAC (ajout-retrait) dans les 17 régions du Québec pour les quelque 550 professions répertoriées
- Modifications apportées au contenu à la suite des mises à jour et suivis vers d'autres professions ou codes CNP
- Mise à jour de nouvelles versions de programmes d'études
- Mise à jour de l'information contextuelle sur le portail
- Mise à jour du changement de nom des commissions scolaires et de différentes entités
- Mise à jour des hyperliens et suivi de ces changements vers d'autres codes CNP
- Modifications de contenu et suivi vers d'autres professions reliées
- Exemple de suivi : Recherche et rédaction sur les changements occasionnés pour plusieurs professions par la Loi 29, loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions.

PASSAGE À LA CNP 2016

Au début novembre nous avons contacté trois agences Web pour valider leur intérêt à présenter une offre de services pour la mise à jour du Portail afin d'accéder à la CNP 2016 directement sur le serveur de StatCan. Nous leur avons donné accès aux paramètres du Portail (serveur) afin qu'ils puissent évaluer le fonctionnement et la programmation actuels du portail. Ceci, pour mieux évaluer l'offre de services. Après cette vérification, une entreprise s'est désistée. Nous l'avons remplacé par une troisième entreprise.

Ces firmes ont donc manifesté un intérêt certain pour le projet et sont en attente du cahier de charges (appel à soumissionner) que nous sommes en train d'élaborer.

Le passage à la CNP 2016 comporte des avantages importantes, notamment l'accès à un module de recherche en langage naturel ce qui devrait faciliter la recherche sur le Portail. En revanche, le suivi du lien entre le Portail et les mises à jour de la CNP par StatCan comporte des défis importants pour garder la cohérence du portail. Par exemple, une appellation d'emploi est déplacée vers un autre code CNP. Le suivi du Portail doit détecter ce changement et apporter les modifications nécessaires.

Il est important de mentionner que le dossier du passage à la CNP 2016 a été mis sur la glace en fonction d'une demande du MIFI, au début de l'année 2021. Nous avons effectivement reçu le mandat de développer un outil conversationnel permettant de cibler la bonne profession et le bon code CNP pour la personne immigrante visitant notre portail. Il s'agit donc d'un arrêt momentané dont nous avons convenu avec le MIFI. Nous sommes en attente d'une réponse de la part du MIFI en ce qui concerne le développement de l'outil conversationnel.



R&D NOUVELLES FICHES PROFESSION

Dès l’amorce de cette nouvelle entente, nous avons procédé à l’analyse des appellations d’emploi incluses sous chaque code CNP afin de déterminer si ces appellations correspondent à des professions ou métiers devant être traités séparément par le biais d’une nouvelle fiche-profession. Plus de 60 nouvelles professions ont ainsi été repérées, décrites et profilées selon ces caractéristiques suivantes:

- Description de la profession
- Particularités (conditions d’accès à la profession au Québec)
- Options de reconnaissance des compétences au Québec (comprenant les régions)
- Liens utiles
- Professions reliées
- Mots clés pour la recherche

De ce nombre, une vingtaine sont des professions réglementées (ex. : syndic autorisé 1111, microbiologiste agréé 2121, ingénieur du bois, ingénieur des eaux, ingénieur en géomatique 2148, technicien en génie biomédical 2241, inspecteur en bâtiment agréé 2264, orthopédaogogue 4031-4032).

D’autres nouvelles professions nous viennent du monde à évolution rapide des technologies (intelligence artificielle 2171, 2173,2174), du monde médical (physicien biomédical 2111, biochimiste clinique 2112) et de sa croisée avec l’informatique (bio-informaticien 2121, biostatisticien 2161).

Ce travail a inclus plusieurs réajustements du contenu original du portail en fonction de précisions apportées sur les appellations d’emploi, les diplômes et démarches de RAC leur étant attachés.

De même, des suivis ou des *nota bene* vers d’autres CNP ont dû être soigneusement libellés pour maximiser la compréhension de professions et de secteurs d’activités (à titre d’exemple, les professions en pharmacie 3219).

MISE À JOUR SEO

Avec l’intégration du Portail au nouveau site institutionnel, nous avons amorcé les activités de traçabilité en ce qui concerne le référencement Web afin de mieux suivre le comportement des utilisateurs (Google Analytics) et de mettre de l’avant la marque « Qualifications Québec » ainsi que son offre en matière d’informations sur la reconnaissance des compétences.

L’un des mandats de la firme de communication créative, INS engagée en 2021, est d’accompagner l’équipe Q2 vers l’optimisation de cette mise de l’avant de l’image de marque dans un contexte de marketing numérique, ceci dans le but de maximiser l’atteinte des cibles de l’entente avec le MIFI soit environ 1 000 dossiers d’accompagnement de personne ayant été invitée par le gouvernement québécois à s’installer au Québec, en prédépart et 1000 dossiers d’accompagnement de personnes déjà en territoire québécois.

Globalement, les résultats d’accompagnement montrent un dépassement, en nombre, de cette cible (2347 accompagnements). Par ailleurs, les personnes accompagnées avaient un projet sérieux d’immigration sans nécessairement avoir toutefois été officiellement invitées par le Québec. Nous pensons que lorsque les passerelles de communication entre le MIFI, l’équipe du service *Accompagnement Québec* et l’équipe de Q2 seront mises en place et solidifiées, les accompagnements auprès de personnes invitées officiellement par le Québec, détenant, par exemple, un CSQ ou CAQ, augmenteront.

MISE EN LIGNE DU SITE CORPORATIF / EXTRANET

Le nouveau site institutionnel de Qualifications Québec a donc été finalisé tant au niveau de sa facture graphique que de son contenu. Son lancement a eu lieu à la fin du mois de mars. Il s’agit d’un outil efficace pour la promotion des services universels et gratuits de Q2. Il sera dorénavant la porte d’entrée du portail et donnera accès à l’ensemble des informations disponibles sur celui-ci.

Le site sera doté d’un extranet dédié aux intervenants, où ils pourront accéder à l’information sur la RC, au partage des bonnes pratiques et à différents tableaux statistiques sur la demande en RC recueillis à travers le Portail. Le site est également une vitrine pour les partenaires et contribuera à la concertation des acteurs en vue d’une intégration au marché du travail des personnes immigrantes selon les attentes des employeurs. On peut y retrouver toute l’actualité sur la reconnaissance des compétences au Québec ainsi qu’une infolettre, *L’Information qualifiée*.



RENCONTRES DES COMITÉS PRÉVUS AU MODE DE GOUVERNANCE (DIRECTEUR, PORTAIL, SATELLITES ET AUTRES)

Comme indiqué dans le rapport intérimaire des rencontres se sont tenues dans les contextes suivants :

- Comité directeur et du comité portail tenues avec les partenaires
- Deux rencontres tenues avec la Fédération des Centres de Service scolaire (FCSS)
- Deux rencontres tenues avec le ministère de l'Éducation, l'une avec l'équipe de la titularisation et l'autre responsable de la formation professionnelle
- Une demi-douzaine de rencontres avec la Commission de la Construction du Québec (CCQ) sur l'enjeu du continuum à mettre en place dans le secteur de la construction et dans le contexte du comité multipartenarial mis en place par la CCQ pour faciliter l'entrée sur le marché du travail, dans le secteur de la construction.
- Une demi-douzaine également de rencontre avec le comité de gestion du MIFI. Ce comité s'est penché sur les avancées de l'entente, mais particulièrement sur les passerelles de communication et le continuum de services dans le secteur de la construction.
- Une quarantaine de rencontres s'inscrivant dans la tournée des régions du Québec

Pendant cette période un comité directeur ainsi qu'un comité portail se sont tenus. Voici quelques points de suivi qui se sont dégagés de la rencontre du comité directeur :

La Fédération des Centres de Service scolaire (FCSS) par l'intermédiaire de sa représentante, Mme Madeleine Gagné a apprécié la présentation du bilan de Qualifications Québec et ses perspectives de travail. La FCSS souhaiterait organiser des webinaires pour ses membres des Centres de Services scolaires et les membres de la Fédération au central. Des échanges ont eu lieu à l'effet de déployer des présentations sur la RC dans les établissements offrant des formations en francisation.

Du côté du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), M. Richard Viger, responsable de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle (FP) souligne l'importance d'informer la clientèle via les services d'accompagnement et via le portail des 7 dispositifs de reconnaissance en formation générale aux adultes. Une formation de l'équipe des conseillers est prévue à ce sujet.

La Commission de la Construction du Québec (CCQ) mentionne l'importance d'offrir un accompagnement personnalisé des personnes immigrantes dans le domaine de la construction. La CCQ cherche à mettre en place des solutions pour combler les besoins, notamment en optimisant l'accès aux démarches de RAC, elle estime que cette voie de reconnaissance est sous-utilisée en ce moment. Elle souhaite solidifier les passerelles de communication entre avec l'équipe de Q2 ainsi que développer un accompagnement personnalisé nécessaire pour optimiser l'intégration des personnes immigrantes.

Le représentant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) demande la collaboration de Q2 auprès de sa clientèle au regard de la promotion du programme de financement en soutien aux individus, le PARAF. La clientèle de Q2 se destinant vers un programme de formation ou encore vers une démarche de RAC pourrait être admissible au programme ce que les membres de l'équipe ont fait auprès de leur clientèle au travers des accompagnements et du site institutionnel de Q2. Un grand intérêt a été porté au continuum de services en Sciences des données initié par Q2 et ses partenaires de l'éducation et du marché du travail. Il est question du Parcours d'Accompagnement, Accompagnement Québec, mis en place par le MIFI, Les activités de Q2 s'imbriquent dans le volet de l'employabilité de ce parcours personnalisé.

Un comité portail se penchant davantage sur le développement du portail même a également eu lieu, le 10 septembre dernier. Il fut également l'occasion de présenter le bilan de la première entente et les développements du portail ainsi que les perspectives de travail, dont le site institutionnel et la mise en place des continuums de services.

En ce qui concerne les rencontres exploratoires et comités de travail avec les partenaires, une à deux rencontres par semaine ont eu lieu avec plusieurs nouveaux partenaires. Ce fut l'occasion de valider les pratiques d'accompagnement et les contenus du portail, mais plusieurs passerelles de communication ont été solidifiées et plusieurs idées d'activités communes ou de projet en ont émergé. Mentionnons nos rencontres avec les Elles de la Construction avec l'organisation d'ateliers sur la RC pour les femmes en construction; les rencontres avec le Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre RSSMO qui ont donné lieu à plusieurs webinaires. Pendant cette période, plusieurs organisations œuvrant à l'international pour le recrutement de main-d'œuvre nous ont approchés pour de l'accompagnement et de l'accompagnement auprès des employeurs qu'elles représentent. À titre d'exemple Q2 a accompagné la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) Québec international (QI). Q2 a surtout, accompagné les directions



de services à l'international (DSI) du MIFI, notamment celles de Paris, Mexico et Rabat en organisant des webinaires pour les équipes et les clientèles immigrantes de ces pays souhaitant immigrer au Québec.

Enfin, une rencontre s'est tenue avec le Conseil supérieur de l'éducation (comité de la formation continue) dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un cadre de qualifications pour le Québec. Q2 a invité Mme Cindy Duquette du MIFI à cette rencontre. A titre d'organisme neutre au cœur d'un écosystème de partenaires interpellés par la RC : Éducation, marché du travail, Immigration, organismes communautaires spécialisés, recherche, nous nous sommes présentés comme un organisme pouvant accueillir ce type de cadre.

DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES SURVENUES EN COURS D'ANNÉE

Le MIFI a fait trois demandes additionnelles pendant la période couverte en dehors de la présente entente :

Traduction

L'équipe de la DDRC nous a fait parvenir une demande pour une traduction de courtoisie du portail vers l'anglais et l'espagnol. Cette traduction sera amorcée lorsque la nouvelle entente sera signée. Le budget de la traduction sera inclus dans le décret à venir.

L'estimé des coûts ainsi que le choix de la firme de traduction ont été effectués à la satisfaction du MIFI. La traduction portera sur les professions règlementées.

Développement d'un outil conversationnel ciblant le bon CNP

Q2, à la demande du ministère de l'Immigration, propose de créer un outil conversationnel en vue de permettre aux personnes immigrantes de cibler le code de profession de la classification nationale des professions qui correspond à leurs aspirations, à leurs acquis expérientiels et académiques. Pour ce faire il s'est adjoint les services de la firme Videns analytics. Une grande partie de la clientèle ciblée est encore à l'extérieur du Québec et a en tête un processus migratoire sérieux.

Ces personnes vivent plusieurs difficultés, notamment se situer par rapport au contexte du travail québécois. Par exemple, il peut être difficile de faire le parallèle avec le niveau de scolarisation dans un certain domaine (ex : diplômes professionnel, collégial, universitaire de premier cycle, ...). De plus, bien qu'il existe un outil chez Services Québec permettant d'orienter les visiteurs vers le bon code CNP, cet outil n'est pas utilisable, dans un contexte international puisqu'il tient compte de paramètres québécois seulement. Le défi est donc de mettre en place un outil sur le portail de Q2 qui permettra de poser les bonnes questions et d'obtenir toutes les informations requises à une classification appropriée au regard du code CNP pertinent pour le candidat selon ses qualifications. L'offre de services a été présentée au MIFI et nous sommes en attente de la confirmation d'un contrat.

Formation des conseillers en reconnaissance des compétences du MIFI

A la demande de la DDRC, Q2 est à préparer une formation pour les conseillers en RC du MIFI. Cette formation se déclinera en trois volets :

- Une formation courte de 45 heures
- Un service de mentorat
- Des sessions de partage d'expertise et d'échange de bonnes pratiques

Un montage financier à cet effet a été présenté à la DDRC. Un plan de cours est en préparation. Une première présentation des services de Q2 a été offerte aux nouveaux conseillers en RC du MIFI. Une telle présentation a également été offerte aux AAI, de même qu'à plusieurs agents d'aide à l'emploi du ministère du Travail (MTESS)

PROMOTION DES SERVICES ET CONCERTATION DES ACTEURS DU MILIEU

PLAN DE PROMOTION

En août dernier un plan de promotion était remis aux intervenants de la DEDACE. Nous avons segmenté les parties prenantes de la RC en cinq groupes cibles :

1. Le grand public, particulièrement les individus candidats à la RC
2. Les secteurs de l'éducation et des instances de règlementation et de certification
3. Le secteur du marché du travail et plus spécifiquement les employeurs des petites, moyennes et grandes entreprises
4. Le secteur communautaire
5. Les partenaires des comités prévus au mode de gouvernance



MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROMOTION

Hormis, les activités de communication et de promotions usuelles mises en œuvre jusqu'à maintenant par Q2 : Présentation sur la RC, publications sur les réseaux sociaux, rencontre des partenaires et participation à des forums événements et salons, les efforts ont ciblé pendant la première année de la seconde entente, les aspects suivants :

- La mise en ligne du site corporatif, un site Web actualisé permettant aux travailleurs, employeurs et intervenants de trouver une information claire et accessible sur la reconnaissance des compétences. Cette nouvelle fenêtre sur le Web a été rendue possible grâce au soutien financier du Mouvement Desjardins, son développement est sous la coordination de M. Ricardo Acevedo.
- L'expansion des services-conseils à diverses clientèles auprès des partenaires et des entreprises ou regroupement d'entreprises;
- Le déploiement d'une promotion virtuelle des services, plus particulièrement pour les candidats en situation de prédépart.

TOURNÉE RÉGIONALE, DES DSI ET FORMATION DES NOUVELLES RESSOURCES DU MIFI

Toujours compte tenu de la pandémie, la tournée régionale depuis le mois d'avril 2020, s'est adaptée et prend la forme de webinaires interactifs. Depuis le début de la période de confinement, en mars 2020, l'équipe de Q2 s'est adapté à la situation et a dispensé des webinaires à une fréquence moyenne d'au moins 3 fois par semaine avec plusieurs acteurs des secteurs de l'éducation, de l'immigration et du milieu communautaire, sur la RC. La totalité des régions du Québec a été couverte à ce jour. Ainsi au cours de la période couverte par le rapport, plusieurs webinaires « *Qualifications Québec, mode d'emploi!* » ont été organisés pour les ressources externes et internes (AAI) du MIFI dans les régions avec le concours de M Charles Étienne Olivier, conseiller en immigration régionale pour la Mauricie, l'Estrie et le Centre-du-Québec. Dans la dernière portion de cette première année de la seconde entente, Q2 a amorcé la formation des intervenants des organismes communautaires spécialisés en matière d'employabilité pour l'ensemble des régions du Québec. De même, une première présentation a été faite aux nouveaux conseillers en reconnaissance des compétences engagés par le MIFI.

Dorénavant, les webinaires et également maintenant les Facebooklive ont lieu à la demande des partenaires. Nous avons poursuivi ainsi au rythme de 3 webinaires interactifs par semaine. Mentionnons les webinaires organisés avec les organismes communautaires de l'ensemble des régions du Québec et le concours d'organismes fédérateurs tels la TCRI ou le RSSMO, avec les directions du MIFI en région pour les entreprises, avec la fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) dans le cadre du projet « *Un emploi en sol québécois* », avec la Maison des Amériques ou l'Association LGBTQ+ (composé d'une clientèle réfugiée en bonne proportion).

À l'international, avec le concours de Mme Soraia Tandel, Chef de pupitre - Amérique latine, Direction de la prospection, de l'attraction et des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger, plusieurs webinaires se sont organisés dans cette région du monde : Colombie, Pérou, Mexique.

D'autres présentations se sont organisées en France, au Maghreb, en Tunisie de façon plus particulière, en Afrique subsaharienne ainsi qu'au Sénégal où Qualifications Québec a analysé les postes, au regard de la reconnaissance des compétences, pour lesquels une mission de recrutement était organisée. Toutes ces rencontres ont permis d'optimiser nos services d'accompagnement en mode prédépart.

Ces rencontres virtuelles permettent de communiquer avec des clients ou encore des intervenants et de procéder à un aiguillage éclair en matière de processus de reconnaissance des compétences. Ainsi, lorsque ces présentations prennent la forme de Facebooklive, elles génèrent des dialogues interactifs sur Facebook (Messenger) auxquels répondent les conseillers.

Plusieurs webinaires ont été offerts aux intervenants du Québec, aux professionnels des Directions des Services à l'international (DSI) du MIFI ainsi qu'aux clientèles présentes au Québec ou hors Québec.

Au Québec et hors Québec, nous avons offert 275 présentations sous forme de Facebook Live ou de webinaires Zoom ou TEAMS :

- Les régions ayant pu bénéficier des présentations webinaires sont les suivantes : le Québec, le Maghreb, l'Afrique subsaharienne, le Sénégal, la France et l'Amérique Latine (principalement le Mexique, le Brésil, la Colombie, le Pérou, l'Argentine et le Chili)
- Les webinaires au Québec sont organisés avec des partenaires dont voici quelques exemples : la Jeune Chambre de commerce Tunisienne, le Centre communautaire LGBT, la TCRI pour les intervenants des organismes communautaires spécialisés, la Commission de la construction du Québec.



- En résumé et de façon approximée:
 - Total de webinaires (Québec et hors Québec) : **275**
 - Total des participants webinaires (en direct) : **5000**
 - Total de visionnements (en différé) des Facebook Live : **26 000**

Plusieurs de ces webinaires spécialisés, surtout dans le cadre des journées du Québec, touchaient une profession en particulier (candidats en travail social en Colombie et en sciences infirmières au Brésil). Également certains de ces webinaires sur la RC s'adressaient aux conjoints des candidats sélectionnés (avec des offres d'emploi).

Nous collaborons avec les DSI, dans le cadre d'un projet-pilote en francisation et pour l'accompagnement de travailleurs sélectionnés lors des Journées du Québec. Nous offrons des conseils en matière de RC aux conjoints(es) de ces travailleurs.

Afin de rejoindre la clientèle invitée par le Québec (avec CAQ ou CSQ) en prédépart, nous utilisons des campagnes publicitaires sur Facebook et rejoignons les personnes via Messenger (une application d'échange et de conversation). Les webinaires génèrent un volume important de questions sur Messenger.

Mensuellement, nous entamons un dialogue avec environ 25% des contacts Messenger. Ces clients explorent sérieusement un projet d'immigration, ont entamé des démarches pour ce faire ou encore, ont déjà obtenu un CSQ ou un CAQ. Compte tenu du volume de demandes, nous utilisons des réponses pré-écrites pour les thématiques hors de la RC, notamment lorsque les demandes touchent à l'immigration (référence au site du MIFI), aux bourses d'études (références aux sites du secteur de l'éducation) ou qui touchent à d'autres thématiques (formation, évaluation comparative, immigration, etc).

En ce qui concerne les formations offertes aux ressources du MIFI (AAI et conseillers en RC), ce point a été couvert en page 10 à même les demandes supplémentaires du MIFI en cours d'année.

CRÉATION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE DÉPLIANTS

Compte tenu de la pandémie, moins d'efforts ont été investis du côté de la production de dépliants ou d'affiches imprimables. La conception des visuels a surtout porté sur des outils numériques publiés sur nos réseaux sociaux. Quelques outils ont été préparés pour une campagne de Presse dans le journal 24 h cet été. En fonction des différentes présentations, un visuel personnalisé était préparé. Pendant la période du présent rapport, une centaine de visuels ont été produits avec des textes accrocheurs. Voici quelques objets de travail pour lesquels un visuel a été créé : une animation DOODLY pour le plan d'intervention, tous les visuels des continuums, dont celui en bio-informatique, la déclaration de services aux citoyens, la fiche synthèse des webinaires, les différents kiosques virtuels pour les salons. Une attention particulière a été portée à la conception d'insertions dans les guides « *Immigrer au Québec* » et « *Vivre à Montréal* ». Ceci, sans compter l'ensemble des visuels produit pour nos activités communicationnelles sur les réseaux sociaux ainsi que pour alimenter le site corporatif de Q2.

PARTICIPATION À DES SALONS, COLLOQUES, ETC.

L'équipe de Q2 a participé à plusieurs événements virtuels au Québec et à l'international: Salons, Forum, Colloque sur l'immigration, l'employabilité et la requalification de la main-d'œuvre. À titre d'exemple, Q2 a participé, à titre de conférencier, activement aux activités suivantes :

- Mois du Québec en France
- Salon virtuel de l'Emploi
- Salon virtuel de l'Immigration
- Journées du Québec en France
- Congrès de l'Association québécoise de Pédagogie collégiale
- Rencontre du Conseil Supérieur de l'Éducation dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'un cadre de Qualifications au Québec.
- Sommet de l'Immigration prévu le 19 octobre 2021 à Québec – en préparation (participation à titre de partenaire principal)

ACCOMPAGNEMENT PAR UNE FIRME DE COMMUNICATION CRÉATIVE, INSUBORDINATION

À partir du mois de février 2021, un processus d'appel d'offre a été élaboré afin de choisir une firme de communication créative qui accompagnerait l'équipe dans l'atteinte de ses objectifs d'accompagnement. La firme Insubordination (INS) a été choisie pour ce faire aux termes d'un processus d'évaluation de quatre firmes sous-traitantes ayant déposé une offre de services. Nous avons amorcé avec INS le développement d'une campagne de communication pour faire connaître le rôle central de Q2, plus spécifiquement, son offre



distincte de services en accompagnement personnalisé pour les personnes immigrantes. En s’inspirant de notre mission et des cibles d’accompagnement à atteindre, INS est arrivée à la proposition « Là, je me reconnais ».

Les livrables ont été confirmés pour une campagne de communication :

- Une stratégie de communication comprenant la définition des cibles, les axes de communication et messages clés. La stratégie de communication misera sur la position de « GPS de la RC » qu’occupe Q2 au Québec. Elle véhiculera les messages clés suivants: organisme expert-conseil en matière de RC, services d’accompagnement personnalisé et gratuit.
- Une stratégie média comprenant une recommandation d’approches pour rejoindre les cibles et une recommandation de plan de déploiement : il est entendu que seules des propositions recommandées peuvent être faites, étant donné qu’un budget de campagne n’est pas établi.
- Une proposition d’une campagne de type « témoignages » racontant le parcours réussi en RC de personnes immigrantes avec l’accompagnement de Q2. La campagne présente le parcours de ces individus sous le thème « Là, je me reconnais ».
- Production de la campagne comprenant une « trousse de campagne » avec les actifs visuels et rédactionnels permettant à Q2 de la décliner sur plusieurs médiums en toute cohérence avec le plan de communication de l’organisme.

La stratégie média et le plan de déploiement cherchent à atteindre de manière efficiente les objectifs suivants :

- Générer 1 000 accompagnements par année de personnes immigrantes invitées par le Québec, en situation de prédépart ;
- Générer 1 000 accompagnements de personnes immigrantes arrivées au Québec.

Enfin, la stratégie média et le plan de déploiement visent d’abord et avant tout à répondre à ces objectifs de conversions et ne visent pas à créer de manière directe de la notoriété pour l’organisme auprès de son écosystème d’industrie. Cependant, il est aussi collectivement reconnu que de rejoindre l’écosystème indirectement peut aider à accroître le référencement. Il s’agit d’un objectif de notoriété sous-jacent à celui plus direct de générer des conversions.

SONDAGE D’APPRÉCIATION

À l’instar de la première entente, Q2 a procédé à un sondage d’appréciation auprès de sa clientèle pour la période couverte par le présent rapport, la première année de la seconde entente. L’annexe 2 présente le résultat de ce sondage, mais en voici les faits saillants :

- Q2 jouit toujours d’une excellente image de marque, les visiteurs sont extrêmement satisfaits du portail et des services d’accompagnement de Q2. Près de 78% des répondants recommanderaient les services de Q2.
- Internet est devenu la meilleure source de référencement vers les services de Q2, suivi par les bureaux de Service Québec et par l’entourage.
- Près de 54% des répondants qui ont entamé une démarche de RC, l’ont fait en formation professionnelle et technique via une démarche de RAC
- Près de 40% des répondants ayant complété leur démarche de RC, l’ont fait, en moins d’un an, à temps partiel.
- Près de 82 % des répondants ayant complété leur démarche de RC estiment avoir atteint leur objectif professionnel.
- Le portail atteint amplement son objectif de mieux informer et aiguiller : plus de la moitié des répondants ont entamé une démarche de RC et plus des deux tiers reconnaissent l’impact significatif de l’accompagnement de Q2 dans leur prise de décision au regard de leur intégration au marché du travail



ÉQUIPES D'INTERVENTION ET CONTINUUM DE SERVICES

Le retour d'expérience, les observations terrain de l'équipe et l'information issue des rencontres avec les partenaires ont permis depuis avril 2020 de travailler activement à la mise en place de continuums de services ou à la poursuite de leur développement. Les continuums nous semblent se distinguer sur deux volets. Le premier, c'est qu'ils apportent une réponse concrète à l'un des plus gros problèmes connus qui touchent l'intégration des personnes immigrantes formées à l'étranger : celui de la reconnaissance de leurs compétences en vue d'accéder à un emploi de plein potentiel (autre que chauffeur de taxi). Certes, des démarches de reconnaissances existent. Les démarches de RAC, les examens d'admission, l'émission d'équivalence par les ordres professionnels, les différentes modalités de reconnaissance offertes par les instances de réglementation. Toutefois, tout cela peut sembler éparpillé, peu transparent et répond à des règles qui ne sont pas nécessairement uniformisées. Les Continuums offrent un parcours fléché, clair, synthétique.

Dans le prolongement de ce qui précède, c'est le travail de concertation d'un écosystème de partenaires, pertinent et qualifié, en fonction du parcours que l'on suit qui est porteur. Au Québec, on encourage les écosystèmes à se rapprocher, à travailler ensemble, sans trop savoir de quoi et de qui on parle exactement. Avec ces continuums de service, nous proposons de travailler avec un groupe d'acteurs constitué, assemblé délibérément en vue de travailler de concert dans un objectif commun, entendu et clair. En l'occurrence, mettre à niveau et accompagner des personnes immigrantes vers des emplois à la hauteur de leurs compétences réelles. Voilà la force de ces continuums. Bien que nous souhaitions en optimiser le nombre, le nombre de personnes ou d'entreprises concernées, actuellement, est encore ténu. Le modèle de ces continuums se dessine, il est à se mettre en place. Il s'agit d'une approche novatrice pour laquelle nous sommes à la recherche de financement. Il ne s'agit pas pour l'instant d'une réponse globale à la question de la RC, certes. Mais il s'agit d'un modèle qui a le potentiel de montrer la route à suivre.

De façon plus opérationnelle, dans le cadre de nos activités dans le secteur de la construction, en collaboration avec le MIFI et la CCQ, Q2 a documenté l'ensemble des enjeux en matière de reconnaissance des compétences pour l'intégration aux métiers de la construction des personnes immigrantes. Ici les enjeux ont été segmentés par thématiques, notamment, le statut du travailleur, la perception de l'information disponible, la diversité, la perception des entreprises, la réglementation de la CCQ. Chaque enjeu est assorti de pistes de solutions réalisables par les partenaires à courts, moyens ou longs termes. Le développement de ce « *tableau des enjeux dans le secteur de la construction* » a fait l'objet d'un important travail d'équipe et de plusieurs rencontres avec le MIFI. Elle s'est soldée par une participation de Q2 aux rencontres de la Table de concertation pour une industrie de la construction inclusive des personnes immigrantes. À ce jour, trois rencontres de cette table animée par la CCQ ont eu lieu. Q2 participe également à des rencontres organisées par M Gustave Caluori de la DDRC au sujet de la RC dans le secteur de la construction.

De plus, depuis janvier, d'autres activités dans ce secteur se sont poursuivies. Le concept d'un continuum pour l'intégration des femmes dans les métiers et professions du secteur de la construction, « Le Tremplin pour les Elles de la Construction » à été développé. Q2 a organisé également deux rencontres ciblant l'optimisation des démarches de RC à même les programmes de formation dans le secteur de la construction au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). M Mario Bilodeau, directeur du Centre de formation des Métiers de la construction de Montréal a démontré un vif intérêt à mener un projet pilote en ce sens. Une rencontre organisée par Q2 conviant la DDRC et le CSSDM a permis une conscientisation du MIFI à ce projet.

L'équipe Q2 a également documenté, dans le cadre d'un retour sur l'expérience, les enjeux rencontrés par sa clientèle au regard de l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec (ÉCÉE HQ) émise par le MIFI. Compte tenu du Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes (PAICRCPI), une rencontre avec M Amar Issem Ayadi et son équipe de l'analyse des diplômes internationaux a été prévue afin, minimalement, de mettre en place des canaux de communication faisant écho aux enjeux documentés par Q2 et afin d'alimenter la réflexion sur les changements à mettre en place par le MIFI, au regard de l'ÉCÉE HQ.

Par ailleurs, le développement du continuum en Sciences des données se poursuit avec les partenaires de la formation continue de l'Université de Montréal et du cégep Ahuntsic, de la Grappe In Vivo et du comité sectoriel Bio Pharma Développement. Une première cohorte de personnes immigrantes choisies selon l'adéquation de leurs bilans de compétences avec le référentiel de compétences de la profession de « bio-informaticien » a suivi les formations d'appoint et est entrée en stage en entreprise. Un partenaire supplémentaire s'est joint à ce continuum. Il s'agit du Centre de Recherche en Informatique de Montréal, le CRIM.

Pour amorcer le maillage des candidats avec les entreprises du secteur des sciences de la vie, Q2 a créé et produit pour chaque candidat, une fiche professionnelle du candidat sur laquelle une entreprise peut trouver toute l'information sur les compétences du référentiel rencontrées par le candidat, un outil très apprécié. Q2 poursuit en ce moment le recrutement des candidats pour la seconde cohorte. Les



inscriptions aux formations d'appoint peuvent se mener en ligne. Les formations sont consultables à distance et, dans certains cas, en mode asynchrone. Elles ont été préparées par les services de la formation continue de l'Université de Montréal et du collège Ahuntsic.

Le développement et la mise en œuvre d'un projet pilote de continuum auprès des élèves de francisation se poursuit également. Il s'agit de proposer aux établissements scolaires offrant des services de francisation des ateliers de formation sur la RC suivis d'accompagnements personnalisés. L'idée est ici de sensibiliser les élèves issus de l'immigration aux possibilités de reconnaissance qui s'offrent à eux dès le niveau 1 jusqu'au niveau 8. Au fil de son programme de francisation, l'étudiant pourra être accompagné vers la reconnaissance de ses compétences vers un emploi de plein potentiel. La Fédération des Centres de Services scolaires appuie le projet comme partenaire principal. Deux rencontres se sont tenues avec l'équipe de francisation au MIFI. Un plan-cadre du continuum a été développé. Des outils virtuels, dont un personnage animé ainsi qu'un balado, sont en préparation.

À partir des activités d'information tenues avec l'association LGBTQ+ et le conseil québécois LGBT, un projet de continuum prenant la forme d'un service d'accompagnement personnalisé pour ces clientèles issues de l'immigration a été rédigé.

En résumé, pendant la première année de la seconde entente voici l'état des activités en ce qui concerne la réflexion, la planification et l'amorce de la mise en œuvre de projets de continuums.

- Continuum dans le secteur de la construction

Il permet de solidifier les passerelles de communication entre la CCQ et Q2. La documentation des enjeux en matière de reconnaissance des compétences dans le secteur de la construction, par retour sur l'expérience des conseillers de Q2 en est issu. Un projet de Continuum ciblant l'entrée sur le marché du travail dans le secteur de la construction pour les femmes a été conçu en collaboration avec l'organisme des *Elles de la construction*. Le projet a été déposé pour financement à la Ville de Montréal ainsi qu'au fédéral dans le cadre du programme pilote de préparation des femmes à l'emploi d'Emploi et Développement social Canada. La ville a refusé le projet, mais nous sommes en attente de la réponse du fédéral.

Un projet dans le secteur de l'ébénisterie se développe actuellement. Une entreprise d'insertion, *Bois Urbain*, a approché Q2 pour l'élaboration d'un continuum de services visant à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du secteur. Les travaux ont permis d'établir la structure et le schéma du continuum, ainsi qu'un budget pro forma pour un éventuel dépôt.

- Continuum : Reconnaissance des compétences et intégration socioprofessionnelle pour les personnes LGBTQ2+

Ce projet cible les personnes de la communauté LGBTQ2+ issues de l'immigration. Une approche particulière et résolument personnalisée est de rigueur avec cette clientèle détenant souvent un statut de *réfugié*. Une approche particulière est également prévue pour les entreprises qui les embaucheront. Le projet a été soumis à un programme de financement fédéral : Partenariats pour le développement social-Enfants et familles Autonomie financière d'Emploi et Développement social Canada. Q2 est en attente d'une réponse à ce sujet. Le conseil québécois LGBT a été approché comme partenaire principal pour ce projet.

- Continuum en francisation

Le plan-cadre du projet ainsi que les plans des activités de formation ont été développés. Une quinzaine d'ateliers ont été dispensés dans quelques Centres de francisation de la région de Montréal et de la Montérégie. Les ateliers seraient complétés de balados destinés aux étudiants qui souhaiteraient mieux s'approprier le vocabulaire propre à leur secteur de travail. Un balado pilote est en production.

- Continuum en Sciences des données appliquées aux Sciences de la vie

Ce projet de continuum, le plus achevé, est mené en collaboration avec le comité sectoriel Biopharma développement, la grappe In Vivo, l'Université de Montréal, le Collège Ahuntsic et le CRIM. Une première cohorte de personnes immigrantes est en entreprise et une seconde cohorte est actuellement en recrutement avec 8 candidats inscrits et 5 sont en évaluation de candidature, à ce jour. Le projet est financé par le Pôle en Intelligence artificielle de Montréal, le Conseil Emploi Métropole ainsi que le ministère de l'Éducation.

Les activités d'élaboration de continuums de services qui s'étaient amorcées en 2019 avec l'ordre professionnel des technologues médicaux et avec le ministère de la Famille pour la qualification du personnel de garde se sont arrêtées compte tenu de l'arrivée de la pandémie liée à la COVID-19.

ÉTATS DES DÉPENSES



L'annexe 3 présente l'état des dépenses au 30 juin 2021. Les États financiers sont en production et seront disponibles sous peu, ils seront transmis de même que le tableau comparatif de l'utilisation des subventions dès réception. Le tableau des dépenses a été vérifié par la firme comptable spécialisée accompagnant les OBNL dans leur comptabilité, la firme NOMADE.

L'organisme est en bonne santé financière. Cependant en raison de la pandémie, le versement des sommes peut accuser des délais. Un tableau comparatif de l'utilisation des subventions sera structuré, comme par les années passées, par la firme comptable produisant les états financiers de Qualifications Québec pour la fin de l'exercice financier au 30 juin 2021 et produit lors du prochain rapport annuel, moment où nous aurons reçu l'ensemble des confirmations.

Les états financiers devraient confirmer qu'une somme d'environ 170 000\$ sera reportée à l'année 2 de l'entente.

CONCLUSION

Il va sans dire qu'après plus de quatre années d'existence, Qualifications Québec récolte certains fruits en matière de reconnaissance. Ainsi, à titre de rappel, pendant la période couverte par ce rapport deux articles scientifiques citent le portail de Qualifications Québec comme une référence incontournable en matière d'information sur la RC :

Montambeault, M.-P. et Bélisle, R. (2020). L'offre de services de reconnaissance des acquis et des compétences sur le web en formation professionnelle. Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA), Université de Sherbrooke, Canada.

Pour y accéder : <http://erta.ca/fr/node/100000523>

Dumas, M. et Bélisle, R. (2021). Reconnaissance des qualifications professionnelles de personnes formées à l'étranger : le cas de l'ordre des ingénieurs du Québec. Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA), Université de Sherbrooke, Canada.

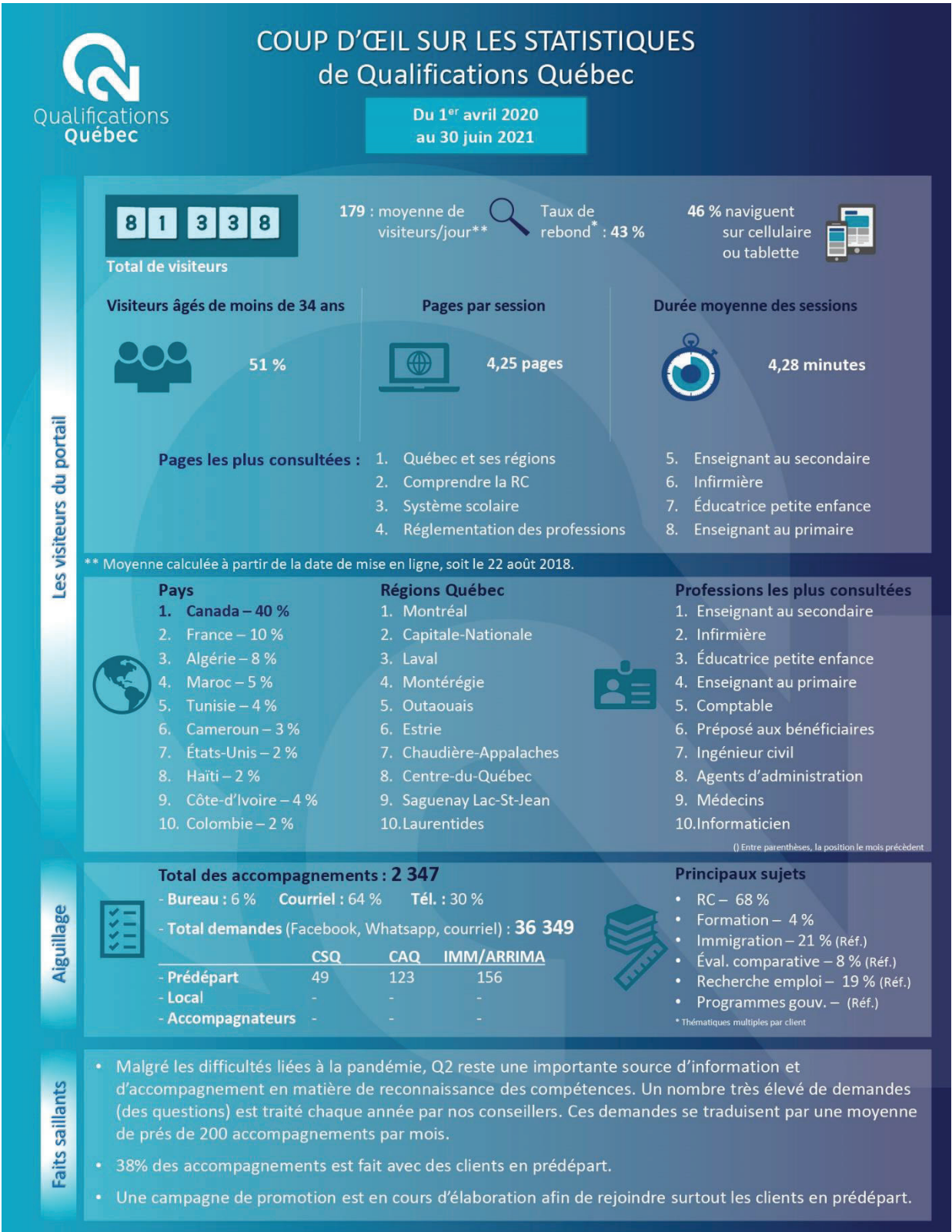
Pour y accéder : <http://erta.ca/node/100000566>

Nous en mesure de confirmer que l'ensemble des livrables prévus au cadre d'évaluation pour la période d'avril 2020 à juin 2021 ont été rencontrés. Tout l'aspect de la rétro-information auprès des ressources du MIFI déployées dans les régions, le continuum de référencement à partir des agents d'aide à l'information et, conséquemment, les cibles d'accompagnements auprès des personnes immigrantes ayant obtenu un CSQ ou un CAQ ou tout autre type de permis pertinent sont des éléments plus difficiles à atteindre ou à rencontrer. Ils sont tributaires de la mise en place des nouveaux services et ressources du MIFI dans la mouvance de la planification. La mise en place de passerelles de communication formelles entre les ressources du MIFI dans les régions et Qualifications Québec nous permettront d'atteindre les cibles prévues à l'entente. L'accompagnement par INS avec une campagne promotionnelle ciblée nous permettra d'optimiser l'atteinte des cibles au regard de l'accompagnement des personnes immigrantes ayant obtenu un statut ou un permis sur invitation du Québec.

Comme perspectives de travail, nous amorcerons sous peu le passage des informations sur le portail à la CNP 2016 et amorcerons une traduction de courtoisie du portail. Dès l'autorisation du MIFI, nous sommes prêts à répondre à quatre chantiers de travail requis par le MIFI soit la traduction partielle vers l'anglais et l'espagnol de l'information sur les professions réglementées du portail, le développement d'un outil conversationnel permettant de cibler la bonne profession (code CNP) sur le portail, le développement d'une formation et de services de mentorat pour les nouveaux conseillers en reconnaissance des compétences engagés par le MIFI. En vue de l'optimisation des activités numériques ainsi que la sécurité des données de l'organisme, nous avons programmé et implanté notre nouveau CRM en plus d'avoir rédigé notre politique informatique. Nous poursuivrons également le travail d'arrimage avec les nouvelles ressources du MIFI et celle de l'équipe d'Accompagnement Québec afin de mieux servir la clientèle. Enfin, les travaux sur le développement des continuums de services se poursuivent. Nous sommes en attente de financement supplémentaire à ce sujet, notamment du palier gouvernemental fédéral.

France DUSSAULT
Directrice générale de Qualifications Québec

Annexe 1 : Statistiques de fréquentation du portail de Qualifications Québec d’avril 2020 à janvier 2021



Annexe 2 : Résultats statistiques - sondage d'appréciation

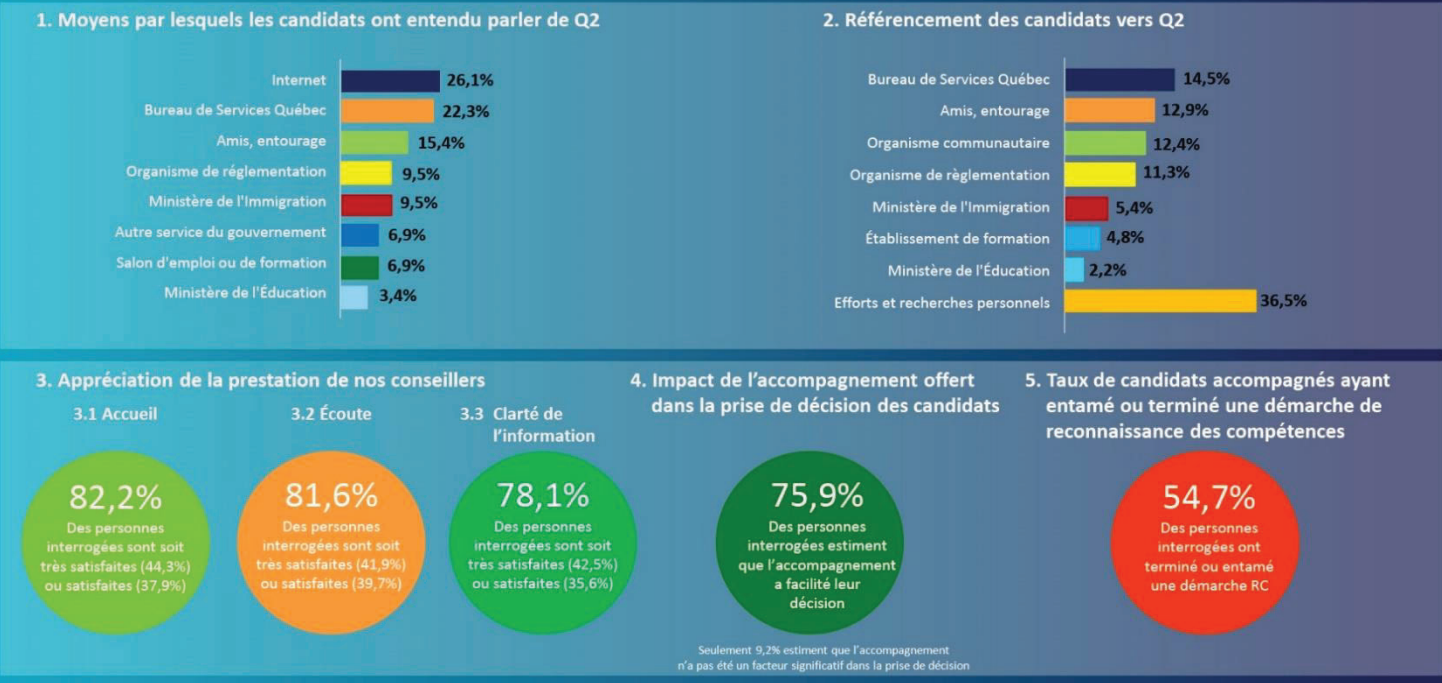
Sondage d'opinion portant sur la première année de la seconde entente avec le MIFI (2020 – 2022)

Auprès de candidats de Qualifications Québec ayant bénéficié des services d'accompagnement et d'aiguillage
Enquête réalisée entre le 15 et le 28 juin 2021

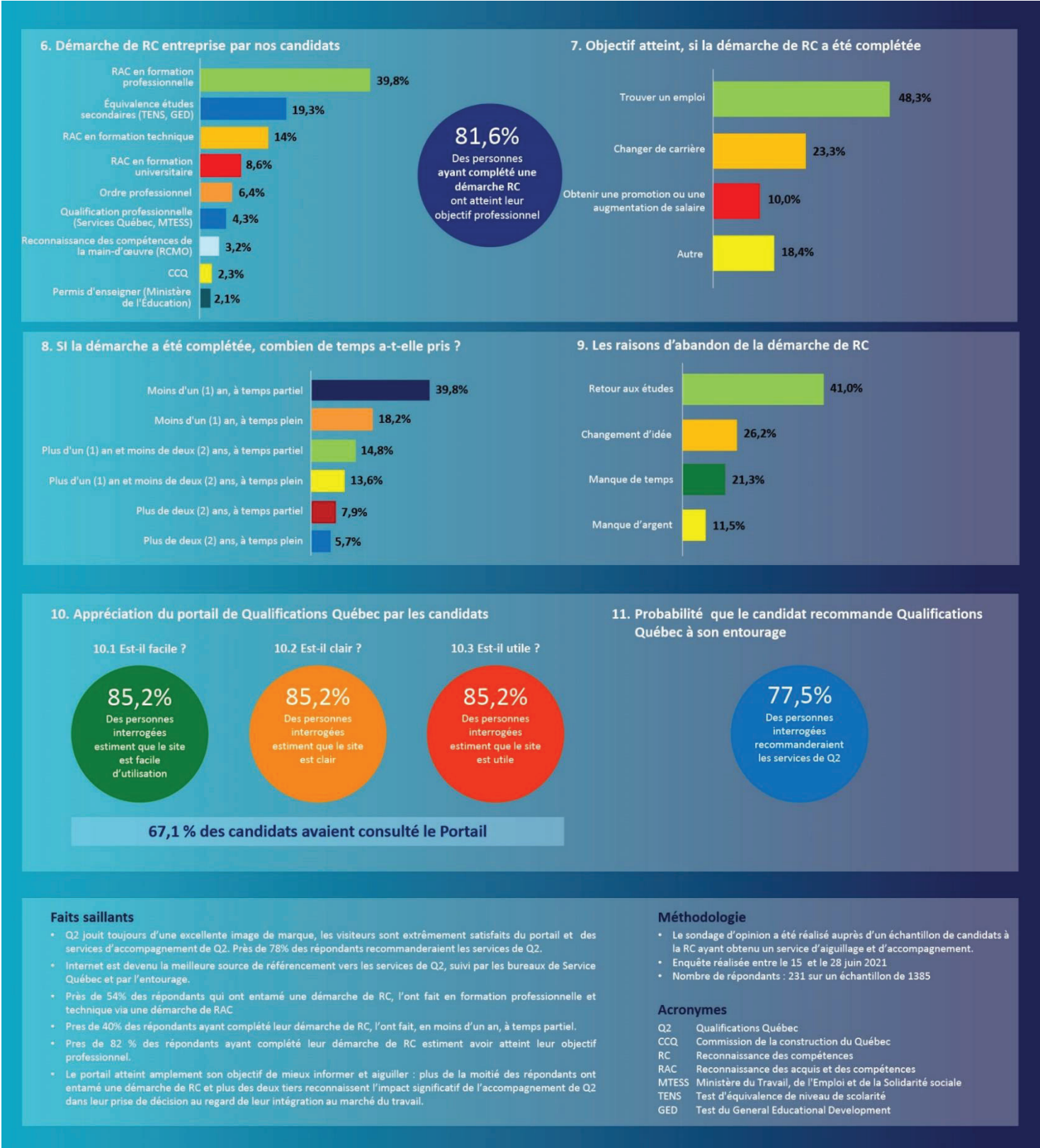


Résultats - Sondage d'opinion

Auprès de candidats de Qualifications Québec ayant bénéficié des services d'accompagnement et d'aiguillage



Annexe 2 (suite) : Résultats statistiques - sondage d'appréciation



Annexe 3 : État des résultats selon le budget prévisionnel

BUDGET
2020-2021

Revenus		Prévisionnel		
	État des résultats vérifiés 2019-2020	Budget 2020-2021 Version du 20-11-2020	États des résultats 2020-2021	%
	(01-07-19 au 30-06-20)	(01-07-20 au 30-06-21)	(01-07-2020 au 30-06-2021)	
Subventions				
MIFI 2020-2021		1 000 000,00 \$	802 475,92 \$	80%
MIFI (PAOP) subvention reportée 2019-2020	857 450,00 \$	135 318,00 \$	117 570,71 \$	87%
MEQ/MES - Soutien aux partenaires en éducation 2020-2021		173 705,00 \$	181 764,69 \$	105%
MEES - Soutien aux partenaires en éducation subvention reportée 2019-2020	120 140,00 \$	181 320,00 \$	248 055,31 \$	137%
MTESS - Fonds de développement et de compétence de la main-d'œuvre 2020-2021		0,00 \$	0,00 \$	0%
MTESS - Fonds de développement et de compétence de la main-d'œuvre subvention reportée 2019-2020	11 920,00 \$	37 517,00 \$	35 489,62 \$	95%
TOTAL SUBVENTIONS:	989 510,00 \$	1 527 860,00 \$	1 385 356,25 \$	91%
Contributions				
MTESS - Offre de service en reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	4 621,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	81%
Revenu autonome				
Caisse Desjardins de l'Île-des-sœurs		40 000,00 \$	27 485,83 \$	69%
CEM et PIA		10 000,00 \$	7 866,48 \$	79%
Revenu d'intérêts et autres	3 293,00 \$	1 500,00 \$	1 220,41 \$	81%
TOTAL CONTRIBUTIONS:	7 914,00 \$	51 500,00 \$	36 572,72 \$	71%
TOTAL SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS:	997 424,00 \$	1 579 360,00 \$	1 421 928,97 \$	90%
Charges				
Salaires et avantages sociaux				
TOTAL SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX:	710 087,00 \$	1 130 943,00 \$	887 286,83 \$	78%
Frais de fonctionnement				
Honoraires professionnels (sous-traitant)	111 599,00 \$	145 380,00 \$	79 581,57 \$	55%
Honoraires professionnels (comptabilité - frais juridiques - informatique-RH)	21 470,00 \$	67 000,00 \$	18 433,02 \$	28%
Loyer (frais de location)	58 848,00 \$	60 000,00 \$	70 882,71 \$	118%
Entretien locatif, réparation (entretien ménager, service de protection)	6 965,00 \$	10 824,00 \$	10 724,92 \$	99%
Frais fixes (assurances, taxes, etc.)	5 417,00 \$	6 995,00 \$	7 500,54 \$	107%
Frais de bureau (1)	23 940,00 \$	64 800,00 \$	78 861,53 \$	122%
Frais de séjours et déplacements	14 577,00 \$	12 000,00 \$	3 881,49 \$	32%
Publicité et promotion, cotisation, abonnement, salons et événements	22 770,00 \$	54 500,00 \$	70 903,63 \$	130%
Frais de perfectionnement	4 566,00 \$	6 000,00 \$	11 009,05 \$	183%
Télécommunications	9 137,00 \$	14 118,00 \$	11 704,40 \$	83%
Intérêts et frais bancaires	281,00 \$	900,00 \$	520,33 \$	58%
Amortissement	7 493,00 \$	5 900,00 \$	0,00 \$	0%
TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT:	287 063,00 \$	448 417,00 \$	364 003,19 \$	81%
TOTAL DES CHARGES:	997 150,00 \$	1 579 360,00 \$	1 251 290,02 \$	79%
Excédent des produits sur les charges	274,00 \$	0,00 \$	170 638,95 \$	-

(1) Montant incluant les équipements : Informatique 80 % / Bureau 20 %



RAPPORT INTÉRMÉDIAIRE

2021 – 2022

Entente (2020-2022)

Dans le cadre du programme de financement du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI)

« Accès à la reconnaissance des compétences »

QUALIFICATIONS QUÉBEC

Par M^{me} France Dussault, directrice générale

Qualifications Québec

15 décembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

AVANCEMENTS DU PROJET ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2021 ET LE 30 NOVEMBRE 2021 3

ACCOMPAGNEMENT ET AIGUILLAGE SUR PLACE ET EN PRÉDÉPART 3

 Plan de formation 5

 Développement de procédures d'aiguillage, outils de compilation et de rétroaction/rétroinformation 5

MAINTENANCE, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU PORTAIL 6

 Révision et mises à jour 6

 Recherche et développement : nouvelles fiches-profession 7

 Passage à la CNP 2021 7

 Mise à jour SEO 7

 Harmonisation des plateformes numériques (site institutionnel et portail) 7

 Rencontres des comités prévus au mode de gouvernance (directeur, portail, satellites et autres) 7

DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS 8

PROMOTION DES SERVICES ET CONCERTATION DES ACTEURS DU MILIEU 8

 Plan de promotion 8

 Mise en œuvre du plan de promotion 8

 Chantiers de travail avec les DSI du MIFI et formation des employeurs 9

 Formation aux partenaires et services-conseils en emploi..... 10

 Collaboration avec les organismes spécialisés..... 10

 Rendez-vous de la RC / Facebook Live..... 11

 Participation à des salons, colloques et autres rencontres 11

 Création, impression et distribution de dépliants 12

 Développement du plan média avec une agence de communication créative 12

 Sondage de relance..... 12

ÉQUIPES D'INTERVENTION ET CONTINUUM DE SERVICES 13

CONCLUSION 14



INTRODUCTION

Le rapport intérimaire présente les activités, à mi-parcours, de la deuxième année de la seconde entente. Il fait état des réalisations dans la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021, selon les objectifs définis dans le cadre de la seconde entente 2020-2022.

Ce rapport précise également les résultats obtenus, suivant l'évaluation convenue avec la Direction du développement de la reconnaissance des compétences (DDRC) et financée par le programme d'accès à la reconnaissance des compétences (PARC).

Pour rappel, ce rapport intérimaire s'appuie sur les axes suivants, décrits dans l'entente de 2020-2022 :

- Développer et offrir des services d'accompagnement et d'aiguillage personnalisés aux personnes immigrantes au Québec, en présentiel et à distance, en matière de reconnaissance des compétences.
- Offrir un volet de services personnalisés, prédépart, aux candidats à l'étranger qui se destinent à immigrer au Québec et qui sont détenteurs d'un CSQ, d'un CAQ, d'un permis de travail ou de tout autre permis ou statut pertinent.
- Poursuivre le développement et la gestion du Portail en RC en assurant de maintenir les informations à jour et à d'y ajouter les contenus nécessaires et pertinents.
- Promouvoir les services de Q2.
- Mettre en place des continuums de services avec les équipes d'intervention visant à résoudre des problématiques en reconnaissance des compétences.

AVANCEMENTS DU PROJET ENTRE LE 1^{ER} JUILLET 2021 ET LE 30 NOVEMBRE 2021

ACCOMPAGNEMENT ET AIGUILLAGE SUR PLACE ET EN PRÉDÉPART

L'accompagnement des clientèles au Québec et en prédépart s'est encore effectué essentiellement en mode virtuel entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre 2021. Néanmoins, le retour en présentiel progressif, qui a permis la tenue de salons professionnels en employabilité et en immigration, a donné l'occasion aux conseillers d'effectuer un aiguillage sur place.

Durant l'automne 2021, les équipes ont participé à plusieurs de ces événements, pendant lesquels un processus d'accompagnement a été amorcé pour **240 personnes issues de l'immigration sur place**. Ces rencontres se sont poursuivies par courriel, téléphone ou visioconférences Zoom. Ces salons ou foires demeurent des occasions idéales pour rencontrer les nouveaux arrivants, notamment, le Salon de l'immigration, la Foire nationale de l'emploi et le Salon de l'emploi et de la formation continue.

Pour les clientèles en prédépart, Messenger, WhatsApp sont les points de contact privilégiés, avant de poursuivre l'accompagnement par courriel, téléphone ou Zoom. Ainsi, **7 047 demandes d'informations ponctuelles** ont été traitées à travers l'ensemble de ces canaux. Une bonne partie de ces demandes ou questions revient souvent, elles sont traitées en utilisant les réponses pré-écrites par l'équipe des conseillers. Pour les autres requêtes demandant un suivi en profondeur en matière de reconnaissance des compétences (RC), ce « contact initial » dans le CRM est comptabilisé et est répertorié d'abord comme « client éclair ». Dans la plupart des cas, le conseiller poursuit avec le demandeur. Le statut bascule alors vers un statut d'accompagnement en bonne et due forme. La démarche d'accompagnement est par la suite complétée selon le protocole d'intervention personnalisée. Le dossier d'accompagnement est, par la suite, complètement « traçable » à même le CRM.

Pour la période de ce rapport, on observe une diminution de ces demandes d'information ponctuelles. Nous avons dû revoir la hauteur de nos activités de promotion sur les réseaux sociaux, car, pendant les événements en employabilité et en immigration, nous n'arrivions plus à suffire à la tâche. Nous avons donc priorisé les clientèles sollicitant nos services



pendant ces événements avec la clientèle présente, sur place. De façon plus précise, lors de notre participation aux salons et foires d'emploi cet automne, les activités de promotion numérique ont été ralenties afin de permettre à l'équipe de bien répondre aux nombreux clients se présentant à notre kiosque et participant à nos ateliers ou à nos conférences sur la RC. Malgré ces adaptations, la tendance actuelle nous indique que nous allons vers une augmentation annuelle des demandes d'information et d'accompagnement de plus de 20 %.

Malgré le ralentissement momentané de la promotion numérique sur les réseaux sociaux cet automne, les nombreuses demandes par les différents canaux de communication (Portail, Facebook, téléphone, etc.) ont généré **897 accompagnements formels entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre 2021. Quarante-deux pour cent de ces accompagnements étaient destinés à des personnes hors Canada.** Parmi celles-ci, **32 personnes détenaient un CSQ, un CAQ ou avaient entamé un processus via ARRIMA.** Encore une fois, ces accompagnements s'articulent autour du **plan d'intervention personnalisé de Q2** et peuvent être tracés à travers le CRM. Le plan d'intervention permet d'encadrer et de guider les pratiques des conseillers en RC. Nous invitons nos partenaires ainsi que le MIFI à nous faire parvenir leurs demandes en termes de tableaux statistiques ou de tableaux de bord consignants les données par pays, par régions, par profils de clientèle, par type d'emploi, par professions les plus recherchées, etc.

En résumé, en ce qui concerne les faits saillants touchant les **accompagnements**, notons que :

- Le pourcentage d'accompagnement en prédépart est en légère hausse, par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par les efforts consentis aux activités promotionnelles numériques. Avec le développement et le déploiement de la campagne communicationnelle, elles sont en constante évolution. Il faudra cependant s'assurer que l'équipe puisse répondre efficacement aux demandes d'information.
- Les modes d'accompagnements privilégiés, pour toutes les cibles, sont le **courriel (73 %) et le téléphone/visioconférence (27 %).**
- Les principaux sujets portent sur la reconnaissance des compétences, la formation et l'évaluation comparative.
- Les questions liées à l'**évaluation comparative** ont fortement augmenté au cours de la période de ce rapport. À ce titre, deux rencontres de travail se sont tenues avec la Direction de l'évaluation comparative. Q2, à partir d'un retour sur l'expérience de ses conseillers, a consigné l'ensemble des enjeux auxquels font face les personnes immigrantes en matière d'évaluation comparative. **Un tableau de cas réels à solutionner a été dressé et soumis à la Direction de l'évaluation comparative.**
- En date de ce rapport, seulement **5 personnes ont déclaré avoir été recommandées par un agent d'aide à l'intégration (AAI).** Depuis juin 2021, avec l'installation du CRM, **l'équipe suggère systématiquement aux personnes admissibles de contacter un AAI.** Pour l'instant, il n'y a pas de procédure de référencement ni de rétroinformation en place entre le MIFI et Q2, mais des discussions sont en cours.

En ce qui concerne les activités de navigation sur le **Portail de la RC**, notons que :

- Le portail demeure un outil incontournable d'accès à l'information sur la RC. Q2 en fait la promotion notamment lors de ses présentations webinaires ou Facebook Live afin de permettre aussi bien aux clientèles qu'aux intervenants de se l'approprier, mais surtout de l'utiliser selon les besoins.
- Pendant la période du rapport, le Portail a reçu une moyenne de **242 visites par jour. Il s'agit d'une augmentation de 25 % par rapport à la moyenne historique depuis la mise en ligne du Portail.** Ce changement est aussi observé dans la fréquentation du Portail en provenance du Québec. Un phénomène probablement lié à l'apparition de nombreux programmes gouvernementaux de qualification et requalification de la main-d'œuvre et de rehaussement de compétences.
- En dehors du **Canada-Québec qui compte pour 35 % des visiteurs du portail** depuis sa mise en ligne **et 42 % pour la période de ce rapport**, les **4 premiers pays de provenance des visiteurs sont des pays d'expression française**, soient l'Algérie, la France, la Tunisie et le Maroc.



- **Les cinq professions les plus consultées sont des professions actuellement recherchées au Québec**, notamment, **infirmière/infirmier, éducatrice/éducateur à la petite enfance, préposée/préposé aux bénéficiaires, enseignante/enseignant au primaire et enseignante/enseignant au secondaire**. Le Portail de la RC s'avère donc être un outil précieux pour les personnes ciblées par l'immigration.

PLAN DE FORMATION

L'objectif de la formation de l'équipe de Qualifications Québec est d'abord d'outiller les conseillers en RC sur différents sujets, afin d'améliorer leur pratique professionnelle et de leur permettre d'offrir un meilleur service aux candidats intéressés par la reconnaissance de leurs compétences. Les formations suivies depuis juillet 2021 ont porté sur les thèmes suivants :

- Les nouveaux allègements réglementaires de la Commission de la construction du Québec
- Le droit des réfugiés et demandeurs d'asile
- Les services et programmes des organismes offrant du microcrédit (Le Moulin Microcrédits)
- Les mesures et services offerts par Services Québec
- Les meilleures techniques pour bien écrire sur le Web
- Les démarches d'admission et de reconnaissance d'équivalences pour devenir membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- Les processus d'admission des travailleurs sociaux diplômés à l'étranger. Formation donnée par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Toujours dans une optique de formation, l'équipe a participé à des forums dont les thématiques développées sont liées à la mission de Q2. Ces forums sont les suivants :

- Les médiations interculturelles : des approches et des pratiques incontournables pour développer des milieux inclusifs ?
- Les changements du marché du travail et les impacts sur le vivre-ensemble dans les organisations et les entreprises
- Impact de la COVID en immigration : mesures et dernières mises à jour
- Les ateliers suivis lors du Sommet de l'immigration :
 - Comprendre les démarches d'immigration en adéquation avec le recrutement international
 - Recrutement international pour une PME en région ; travailleurs étrangers temporaires
 - Gérer les procédures d'immigration dans un contexte de relance post-covid

DÉVELOPPEMENT DE PROCÉDURES D'AIGUILLAGE, OUTILS DE COMPILATION ET DE RÉTROACTION/RÉTROINFORMATION

Après l'implémentation du système CRM et la formation des intervenants sur cet outil de gestion de la clientèle, le CIVICRM est exploité régulièrement ; il permet déjà d'extraire des données et de faire des analyses des profils des clients.

Le guide d'utilisation du CRM est continuellement mis à jour afin de répertorier les nouvelles fonctionnalités et procédures de suivi de mise à jour des dossiers. Les membres de l'équipe peuvent s'y référer en le consultant en tout temps. Des formations régulières de mise à jour sont offertes à l'équipe, à la suite du contrôle de qualité mensuel de complétion des dossiers dans le système.



Par ailleurs, les rapports prédéfinis par le CRM n'étant pas suffisants pour l'analyse des données et le suivi des dossiers, une nouvelle application a été intégrée afin de mieux interroger la base de données et assurer un meilleur suivi. Cette nouvelle fonctionnalité a permis, par exemple, d'effectuer des recherches plus fines pour extraire les candidats admissibles au Continuum en sciences des données ou pour estimer la clientèle potentielle pour le Continuum en construction.

Il est donc désormais possible d'extraire et de filtrer l'information des clients desservis par Q2 en fonction de plusieurs critères, notamment le statut d'immigration, le domaine professionnel, le niveau de scolarité et bien plus encore. Le système de gestion de clientèle de Q2 permettra également de dégager les tendances détaillées, relatives aux demandes d'information sur la RC par région dans le monde.

D'autres exemples, en lien avec des demandes des entreprises ou autres partenaires :

- Hydro-Québec souhaitait savoir s'il y a une clientèle potentielle pour le métier de jointeur-monteur de ligne.
- Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) fait actuellement face à une forte demande d'électromécaniciens. L'équipe de Q2 travaille avec l'équipe du CSMOTA afin d'évaluer le nombre des personnes de la banque de candidats du CRM de Q2 possédant les compétences et habiletés nécessaires à la pratique du métier.

Ces deux exemples sont des illustrations d'amorce de continuums de services avec nos partenaires du marché du travail, dans le premier cas, une grande entreprise du Québec, dans le second, un organisme fédérateur d'entreprises. Cette information disponible et partagée avec nos partenaires contribue à mettre en lumière la pertinence et le potentiel des continuums de services dans différents secteurs industriels au Québec.

MAINTENANCE, DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU PORTAIL

RÉVISION ET MISES À JOUR

La mise à jour des 550 professions répertoriées sur le portail s'est poursuivie sur la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021, notamment :

- Propositions de services RAC (ajout-retrait) dans les 17 régions du Québec pour les quelque 550 professions répertoriées
- Modifications apportées au contenu à la suite des mises à jour et suivis vers d'autres professions ou codes CNP
- Ajout ou retrait de programmes d'études
- Information contextuelle sur le portail
- Perspectives d'emploi et salaires pour chaque code CNP : mise à jour selon les modifications apportées par l'IMT et par la CCQ
- Changement de nom des commissions scolaires, de différentes entités et organisations
- Modifications des contenus et suivis vers d'autres professions reliées
- Exemple de suivi : Recherche et rédaction sur les changements occasionnés pour plusieurs professions par la *Loi 29*, loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions.

En outre, une application vérifie quotidiennement les plus de 22 500 hyperliens dans le contenu du Portail et génère une liste des liens brisés. Ces liens brisés sont vérifiés par l'équipe et, s'il y a lieu, ils sont mis à jour. La vérification peut se faire aussi auprès de l'établissement concerné, étant donné qu'une partie des liens brisés s'explique par la mise à jour des sites Web des établissements ou parce que le programme a changé ou que le service n'est plus offert par l'établissement.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : NOUVELLES FICHES-PROFESSION

Par ailleurs, **74 nouvelles professions réglementées ou très présentes sur le marché du travail ont été répertoriées** dans les appellations d'emploi de la CNP 2016. Certaines de ces nouvelles professions ont donné lieu à de nouvelles fiches et d'autres ont été ajoutées à des fiches existantes. Par exemple, sous le code CNP 1111, la fiche **1111 Syndic autorisé en insolvabilité** - une profession réglementée - a été créée, tandis que des renseignements sur **l'émergence des professions en intelligence artificielle ont été intégrés** aux fiches de professions en informatique.

PASSAGE À LA CNP 2021

Il est prévu d'effectuer le passage à la CNP 2021 simultanément au développement de l'outil conversationnel (*chatbot*), qui sera intégré au portail. Le but est de permettre aux équipes qui vont travailler, d'une part sur le *chatbot* et d'autre part sur le portail, de s'entendre sur les bases de données à utiliser et sur les données qui doivent être enregistrées. Ceci dans le but de rendre le *chatbot* plus « intelligent » dans une deuxième étape de développement grâce à la « connaissance » compilée par nos plateformes. En résumé, tant que les travaux sur l'outil conversationnel *chatbot* ne s'amorcent pas, les travaux de programmation pour le passage à la CNP 2021 peuvent difficilement démarrer. L'offre de services incluant un partenaire de Q2, Videns Analytics, a été soumise au MIFI.

MISE À JOUR SEO

Afin d'optimiser le référencement naturel des contenus de Q2 dans les moteurs de recherche, l'équipe a suivi une formation de perfectionnement sur l'écriture Web. Cette formation permettra d'optimiser l'impact des messages publicitaires, d'offrir une information plus claire et ultimement, de rejoindre les candidats en processus d'immigration, notamment ceux ayant reçu un CSQ ou un CAQ. Savoir écrire pour le Web, permettra à chaque membre de l'équipe de Q2 qui sera appelé à réaliser un article, d'être attentif aux mots clés utiles au référencement. Une meilleure présence sur le Web, grâce à ces contenus, attirera plus efficacement les cibles visées.

Depuis la mise en ligne du Portail de la RC, Qualifications Québec a établi une politique d'amélioration continue pour la révision des contenus des plateformes numériques et leur éditique. Cette façon de faire permet de valider régulièrement les contenus et de le reformuler si nécessaire pour plus de clarté.

HARMONISATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES (SITE INSTITUTIONNEL ET PORTAIL)

Les travaux d'harmonisation du site institutionnel et du Portail de la RC ont été lancés afin d'améliorer l'expérience utilisateur et de mieux intégrer l'information du Portail sur le site vitrine de l'organisme. Cette harmonisation sera faite conjointement avec les travaux du passage à la CNP 2021 et le développement du *chatbot*. Actuellement, le plan de travail est établi, les équipes de travail sont informées et l'appel d'offres est en préparation.

RENCONTRES DES COMITÉS PRÉVUS AU MODE DE GOUVERNANCE (DIRECTEUR, PORTAIL, SATELLITES ET AUTRES)

En ce qui concerne les rencontres des comités prévus au mode de gouvernance de Qualifications Québec, les membres des comités directeur et portail ne se sont pas réunis. Les rencontres de ces comités se tiendront au printemps prochain. Trois conseils d'administration ainsi qu'une assemblée générale annuelle ont été tenus. Ces rencontres sont l'occasion de présenter les activités de l'organisme et d'en valider les avancées. À titre de rappel, les administrateurs et les membres de Qualifications Québec sont issus de cinq grands secteurs : l'éducation (université, cégep et centres de service scolaires); les instances de réglementation dont, les ordres professionnels; le marché du travail : les entreprises et les regroupements d'entreprises; les organismes communautaires spécialisés et la recherche. La clientèle est également représentée.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comités satellites, il s'agit de rencontres récurrentes avec des partenaires pour lesquels des besoins en matière de main-d'œuvre qualifiée ont été exprimés. Certaines de ces rencontres pourraient mener à la



mise en place de continuums de service ou encore à organiser des webinaires thématiques (ex. : secteur de la construction) ou encore des formations. Il en sera question, plus à fond, plus loin. Notons les rencontres tenues avec Hydro-Québec pour des besoins de jointeurs et de monteuses de ligne ou encore avec le Comité sectoriel en transformation alimentaire pour des électromécaniciens.

DEMANDES SUPPLÉMENTAIRES ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS

• Traduction du portail

Les travaux de traduction du portail sont en cours. Le travail qui se fait en amont depuis juillet 2021 s’articule autour des points ci-dessous :

- Constitution d’un document (3 versions) rassemblant les professions réglementées et autres à traduire : uniformisation de la présentation, ajustements/modifications de contenus, ajout de consignes pour le traducteur
- Constitution d’un document rassemblant l’information générique
- Constitution d’un document rassemblant l’information contextuelle (menus du portail) : modifications et ajustements du contenu
- Recherche pour trouver des textes déjà traduits en anglais pour le contexte

• Formation des conseillers en reconnaissance des compétences du MIFI

Les nouvelles ressources du MIFI, les AAI, ont reçu deux formations, dont le but était de présenter les services de Q2 et les différentes démarches de reconnaissance des compétences au Québec. Les participants ont pu comprendre l’écosystème de la RC et les services offerts. Les conseillers de Q2 ont pu développer par la suite un « plan-cadre » pour une formation de 45 heures, ainsi que le programme détaillé des activités. L’ensemble a été proposé au MIFI, assorti d’un contexte de réalisation, d’une médiagraphie et d’une planification.

PROMOTION DES SERVICES ET CONCERTATION DES ACTEURS DU MILIEU

PLAN DE PROMOTION

Le plan de promotion qui est suivi actuellement est la continuité du plan qui a été remis aux intervenants de la Direction de la reconnaissance des compétences (DDRC). Il constitue la feuille de route pour les communications auprès de 5 groupes cibles, notamment le grand public, les partenaires et organismes du secteur de l’éducation, du marché du travail, les instances de réglementation ainsi que les organismes d’accueil aux personnes immigrantes et d’intégration en emploi.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROMOTION

Les activités de communication continue de Q2 tournent autour des présentations sur la RC, la promotion active sur les réseaux sociaux, la rencontre des partenaires et la participation aux salons de l’emploi et formation, forums et événements. Les projets majeurs de communication depuis le 1^{er} juillet 2021 sont les suivants :

- Développement du plan média avec l’agence de communication créative *Insubordination* et la production audiovisuelle des pièces qui seront utilisées pour la campagne de communication (3 vidéos témoignage de type reportage, version longue et courte ainsi que plusieurs dizaines d’outils numériques avec messages clés et visuel photo menant à une *landing page* spécifique à la campagne)
- Élargissement des services-conseils aux employeurs et au grand public
- Chantier de travail avec les directions de services à l’international (DSI) du MIFI



- Retour en présentiel des salons professionnels permettant de rencontrer de nouveaux arrivants et d'explorer des pistes de partenariats possibles
- Les travaux de préparation de l'atelier prévu au Sommet sur la RC, le 19 octobre 2021 à Québec

CHANTIERS DE TRAVAIL AVEC LES DSI DU MIFI ET FORMATION DES EMPLOYEURS

Les webinaires sont offerts dans le but de promouvoir les services de Q2 auprès des entreprises et de mieux les préparer à tenir compte des obligations réglementaires pour la pratique des professions et métiers au Québec, lors de l'embauche des candidats.

En l'occurrence, dans le cadre des journées Québec Amérique-Latine, Q2 a participé à un webinaire et avait comme mandat d'accompagner les entreprises qui offrent des emplois dans le cadre de ces journées (JQ), en matière de RC. La démarche avait pour but de maximiser la pertinence des clientèles cibles afin que l'écart entre la pratique des emplois souhaités au Québec et le potentiel des profils ciblés en matière de compétences. **Soixante entreprises** participaient à cette mission.

Dans cette lancée, Q2 souhaite ajouter cette activité à son offre de service et la promouvoir auprès des différents bureaux du Québec hors Canada. Nous prévoyons déclinier cette offre de services à l'international comme suit :

- Offre des webinaires sur la reconnaissance des compétences (RC) en général et sur la RC dans des secteurs professionnels spécifiques (génie, santé, informatique, etc.)
- Les webinaires seront offerts aux personnes recrutées ainsi que leurs conjointes/conjoints
- Accompagnement offert par Q2 pour valider la définition des postes offerts et identifier les zones de vigilance en matière de RC au Québec
- Accompagnement des entreprises au regard des missions à l'international : possibilités de reconnaissance ou de rehaussement des compétences, descriptions de poste, obligations réglementaires, etc.
- Accompagnement en prédépart individualisé et gratuit

Dans la perspective de cette offre de services, des échanges ont débuté avec le Bureau Hong Kong pour explorer le marché de l'Asie.

Par ailleurs, Q2 continue sa collaboration avec le Bureau Mexique dans le cadre de JQ Amérique Latine, notamment au Brésil, Mexique et Colombie. Les conseillers participent également aux webinaires offerts par la DSI Paris dans le cadre de ses missions de recrutement. Au début du processus, ces webinaires attirent quelques centaines des personnes (par ex., le webinaire candidats Amérique Latine a attiré près de 500 personnes). Par la suite, des webinaires spécifiques sont offerts aux candidats recrutés et leurs accompagnateurs.

Toujours en collaboration avec la DSI, Q2 a participé à un événement d'information et recrutement dans le secteur des TI au Liban, organisé par le Bureau Hong Kong. Le webinaire a accueilli plus d'une trentaine de participants.

En outre, Q2 a réalisé l'analyse des offres d'emploi dans le cadre des journées Québec Maroc-Tunisie pour relever des zones de vigilances et diminuer les écarts entre les profils de compétences des personnes ciblées et les compétences requises pour intégrer le marché du travail rapidement et de façon réussie, lors du recrutement dans les différentes professions. Les résultats de l'analyse ont été communiqués au MIFI, ensuite aux employeurs.



FORMATION AUX PARTENAIRES ET SERVICES-CONSEILS EN EMPLOI

L'offre des webinaires est faite selon les besoins des groupes cibles. Qualifications Québec offre des formations sur mesure aux employeurs et aux intervenants en employabilité afin de mieux les outiller sur la reconnaissance des compétences.

De juillet à novembre, un peu moins d'une dizaine de formations et présentations des services de Q2 ont été offerts aux employeurs et intervenants des organismes tels que le Groupe Orientation Emploi, la Société de développement économique de Drummondville afin de répondre à leurs questions sur l'intégration de travailleurs temporaires.

Grâce au travail de concertation réalisé avec l'AXTRA-Alliance des centres-conseils en emploi, deux webinaires-formation ont été organisés. L'objectif a été d'outiller les intervenants des centres-conseils en emploi en matière de reconnaissance des compétences afin de les appuyer dans l'accompagnement des diverses clientèles. Chacun des deux webinaires a accueilli **respectivement 96 et 106 intervenants**, qui ont été formés sur les différentes démarches en reconnaissance des compétences, une valeur ajoutée à l'intégration et à l'ascension professionnelle des chercheurs d'emploi, ainsi que sur les services-conseils personnalisés et spécialisés en la matière.

Les webinaires-formations aux intervenants permettent également de recueillir les questions et préoccupations fréquentes de leurs clientèles, de réfléchir aux démarches de reconnaissance des compétences à suggérer, ou de référencer les enjeux pour les porter à l'attention du gouvernement.

Des rencontres sont en cours avec plusieurs regroupements économiques afin d'offrir la formation aux membres. Les échanges avec la Chambre de commerce et Industrie Laval (CCIL) permettront d'aboutir à une formation prochaine pour leurs membres. Le plan de formation a été préparé à cet effet, mais le projet a été mis sur la glace, car le programme Interconnexion prendra fin le 17 décembre prochain. Néanmoins, le plan de formation et le devis de formation pourront servir pour d'autres employeurs.

COLLABORATION AVEC LES ORGANISMES SPÉCIALISÉS

La collaboration avec les organismes spécialisés permet d'instaurer plusieurs rencontres pour offrir des webinaires thématiques au grand public.

Plusieurs rencontres exploratoires se tiennent continuellement avec les organismes afin d'explorer les possibilités d'entamer l'accompagnement des personnes en prédépart. Ces rencontres s'inscrivent aussi dans un contexte d'intégration de la RC comme vecteur d'insertion professionnelle réussie des personnes immigrantes.

Les rencontres avec la Commission des partenaires du marché du travail, notamment, visent à préparer les intéressés à la RCMO afin de constituer leurs dossiers de façon virtuelle pour qu'ils soient admissibles au programme.

En collaboration avec Québec International, le webinaire adressé aux professionnels de la santé a accueilli **78 participants** via Zoom. D'autres webinaires sont planifiés dans le prochain trimestre pour des professionnels dans le secteur des technologies de l'information, de l'ingénierie et de l'enseignement.

Une séance d'information virtuelle a été animée par les conseillers de Qualifications Québec au bénéfice de la clientèle de l'organisme Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal AIEM. La séance a accueilli **19 personnes**, majoritairement résidents permanents, travailleurs temporaires et étudiants étrangers, et une minorité de demandeurs d'asile. Cette séance d'information s'inscrit dans la continuité des webinaires et Facebook Live qu'offrent les conseillers de Q2 à la demande des partenaires. D'autres séances sont planifiées trimestriellement, à la demande des organismes spécialisés, pour leurs clientèles.

Ces rencontres virtuelles permettent de présenter l'ensemble des possibilités s'offrant aux nouveaux arrivants pour faire valoir leurs compétences en sol québécois, pour intégrer les professions ciblées et trouver un emploi de plein potentiel. Il



en découle généralement des accompagnements personnalisés pour aiguiller les participants qui contactent les conseillers par la suite.

Statistiques en résumé :

- Total de webinaires (Québec et hors Québec) : 14
- Total des participants aux webinaires (excluant les DSI) : 467
- Total des participants aux webinaires DSI / Journées Québec : 628
- Total des participants aux Facebook Live : 280
- Total de visionnements (en différé) des Facebook Live : 5 700

RENDEZ-VOUS DE LA RC / FACEBOOK LIVE

Les Rendez-vous de la RC en formule Facebook Live que nous organisons régulièrement permettent principalement de rejoindre les clientèles cibles en prédépart. Ce sont des présentations planifiées suivant le fuseau horaire et la langue principale de chaque zone géographique ciblée. Ces adaptations nous permettent de rejoindre efficacement la clientèle invitée par le Québec (avec CAQ ou CSQ) dans les pays de forte attraction pour le gouvernement. Actuellement, le français est toujours présent, c'est la langue privilégiée pour rejoindre nos clientèles. Nous sommes en mesure, actuellement, de bonifier les échanges avec l'anglais et l'espagnol afin d'optimiser la compréhension et la communication.

Les Facebook Live permettent de générer des interactions, en direct et en différé, sur la publication qui reste accessible pour un visionnement asynchrone. Cette approche permet aux personnes qualifiées de contacter Qualifications Québec via WhatsApp tout de suite après la présentation et via Messenger, canal par lequel nous recevons un volume important de questions.

Les conseillers ont animé ces Facebook Live pour l'Amérique latine, pour l'Afrique subsaharienne, ainsi qu'un webinaire thématique, en partenariat avec la CCQ, pour toutes les personnes souhaitant intégrer les métiers de la construction au Québec. Près de **300 personnes** se sont connectées à ces différents événements en direct. En différé, l'on relève **2 000 visionnements** en moyenne **pour chacun des webinaires après 2 semaines**.

La promotion des activités sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, a généré **9 437 interactions**. Ces interactions regroupent l'ensemble des échanges liés aux publications commanditées ou non, reçues via Messenger sur la page Facebook.

PARTICIPATION À DES SALONS, COLLOQUES ET AUTRES RENCONTRES

Tous les événements de cet automne 2021 ont pu se faire en présentiel au Québec. Bien qu'une différence se soit fait sentir dans le nombre de visiteurs aux salons, les activités physiques semblent générer de meilleures retombées. L'équipe de Q2 a participé aux salons organisés au Palais des congrès de Montréal, au Stade olympique et au Château Frontenac à Québec.

En plus d'accueillir la clientèle aux kiosques, l'équipe de Q2 anime, à chacun des salons, un atelier ou une conférence autour d'un thème qui permet de présenter les solutions qu'offre la RC en matière d'intégration au marché du travail. À titre d'exemple, Q2 a participé au Salon de l'immigration et à la Foire nationale de l'emploi. Le thème retenu lors de ces rendez-vous : « l'intégration au marché du travail réussie avec la reconnaissance des compétences ! ». Chacune des conférences a réuni plus d'une vingtaine de participants qui contactent les conseillers de Q2, par la suite, pour un aiguillage personnalisé. C'est un nombre qui s'ajoute aux visiteurs que les conseillers accueillent et aiguillent aux kiosques.

Également, au Sommet de l'immigration, Q2 et ses partenaires ont présenté un **atelier sur les continuums de services**. Le thème, « Les Continuums de services | Une réponse au rehaussement des compétences de la main-d'œuvre immigrante »



a suscité l'attention des participants au Sommet qui rassemblait les professionnels de l'immigration. Plus d'une centaine de participants ont assisté à l'atelier animé par les partenaires qui ont mis en œuvre le Continuum en bio-informatique.

Les salons professionnels auxquels Qualifications Québec a participé de juillet 2021 à décembre 2021 sont les suivants :

- Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec : plus de 120 visiteurs relevés pendant les 2 jours au kiosque de Q2
- Foire nationale de l'emploi : plus de 150 visiteurs au kiosque de Q2
- Sommet de l'immigration : 350 participants à l'événement, dont plus de 100 à l'atelier de Q2

CRÉATION, IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE DÉPLIANTS

Le retour graduel à la normale a permis de rencontrer physiquement les publics cibles lors des salons. De ce fait, les dépliants ont été imprimés pour les visiteurs des kiosques. Il s'agit ici de présenter nos services aux clientèles et organismes que nous rencontrons sur les lieux. Pour ce premier semestre, nous avons imprimé 500 dépliants en français et en anglais.

Les outils numériques ayant pris davantage le pas en contexte de pandémie, nos efforts de développement graphique pour les outils à déployer en ligne ont été multipliés. Ils animent les médias sociaux et font la promotion des activités que nous organisons ou auxquelles nous participons. De plus, la réalisation de notre infolettre semestrielle, *l'Information qualifiée*, avec des éléments graphiques adaptés pour la rendre attrayante.

DÉVELOPPEMENT DU PLAN MÉDIA AVEC UNE AGENCE DE COMMUNICATION CRÉATIVE

Depuis le début du mois de juillet 2021, le travail avec l'agence de communication créative *Insubordination* se poursuit sur les étapes de la finalisation du plan média et de la production des pièces de communication. Les pièces de la campagne, notamment, les vidéos et les bannières, seront déployées sur les réseaux sociaux. Dans un cadre de campagne promotionnelle plus traditionnelle, des affiches développées à partir des pièces de campagne seront installées dans des abribus.

La campagne utilisera le témoignage des personnes issues de l'immigration qui ont été accompagnées par Q2. Celles-ci racontent, dans le cadre d'une vidéo documentaire de 2 min 45 s, comment la RC a facilité leur intégration au marché du travail québécois dans le secteur visé. Le message principal souligne que la reconnaissance des compétences permet de travailler à son plein potentiel. Il vise à positionner Qualifications Québec comme le guide en reconnaissance des compétences.

L'étape des tournages des vidéos est achevée, la production est en cours et les pièces seront livrées prochainement, à la satisfaction de Q2 qui s'assure du respect du contenu et du programme d'identification visuelle prévu à l'entente avec le MIFI.

SONDAGE DE RELANCE

Ce sondage s'inscrit dans la stratégie de traçabilité et de suivi auprès des personnes accompagnées. Il est donc prévu deux fois par année. Les personnes interrogées sont invitées à préciser, par exemple, le type d'emploi occupé, la complétion d'une démarche de RC avant l'embauche et la rémunération obtenue. Ces résultats nous permettront d'apprécier les impacts des accompagnements de Q2 vers la RC, la rentabilité des démarches entreprises pour leur positionnement et leur évolution sur le marché du travail.

Nous préparons actuellement le sondage pour l'année 2020-2021 qui tire à sa fin. Nous souhaitons cette fois-ci avoir plus d'informations sur les démarches de RC comme telles : leur durée, la corrélation entre une démarche de reconnaissance des compétences et un emploi de plein potentiel. Nous souhaitons dégager les enjeux et les difficultés vécues.



ÉQUIPES D'INTERVENTION ET CONTINUUM DE SERVICES

- **Continuum en francisation**

Les conseillers en RC de Q2 ont développé des outils et des activités d'information par niveau (de 1 à 8) en francisation. Ces outils et activités ont été développés en tenant compte des besoins et de l'accueil des milieux, en collaboration avec la Fédération des centres de service scolaires du Québec et en tenant informée la Direction de la francisation du MIFI. La première phase pilote a débuté au printemps dernier au CEA Champlain à Montréal et la deuxième phase pilote est en cours. Les outils sont employés par niveau lors des rencontres virtuelles et en présentiel dans deux centres de francisation, l'un à Montréal, l'autre sur la rive sud.

En collaboration avec les deux centres, notamment avec la direction, les professionnels associés et les enseignants, des calendriers de présentation ont été élaborés. Les rencontres se sont poursuivies jusqu'à la fin de la session d'automne. Du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021, les ateliers sur la RC ont été présentés à **209 étudiants**, tous niveaux confondus.

Lors des présentations, les spécifications et observations recueillies ont permis de documenter le projet afin de dégager des perspectives et d'améliorer les ateliers pour leur déploiement à l'échelle du Québec.

- **Continuum en bio-informatique**

Après une première cohorte du Continuum en bio-informatique et son rodage, 4 candidats sont en cours d'intégration en entreprise depuis l'été 2021, le recrutement de la deuxième cohorte s'est effectué de juillet à octobre. Les conseillers de Q2 et les partenaires du continuum ont rencontré 55 candidats, effectué 32 entrevues, pour retenir 20 participants au continuum. Tous les candidats sont issus de l'immigration. Une personne, d'origine haïtienne est encore dans son pays d'origine, en prédépart. Cinquante pour cent des participants à cette cohorte qui a débuté sa formation d'appoint le 19 octobre 2021 ont un doctorat en sciences de la vie. Le maillage avec les entreprises se fera en janvier 2022.

Quelques données de la première cohorte :

- 26 participants recrutés, 22 inscrits à la formation
- 13 personnes sont en emploi, soit un taux de placement de 60 %

Les participants ayant abandonné le continuum ont évoqué les raisons suivantes : mauvaise compréhension de l'emploi, cours trop difficiles et des contraintes de temps, entre autres.

Durant le développement du continuum, un suivi continu est effectué auprès des employeurs et des candidats, dans le but de développer le lien de confiance auprès des employeurs d'une part, et de contribuer au maintien en emploi du candidat d'autre part.

Dans le cadre de ce continuum, un guide du participant et un guide de l'employeur ont été réalisés.

- **Dépôt de projet au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) : Continuum en bioéconomie**

Le projet est d'élargir le modèle d'intervention du Continuum en bio-informatique aux secteurs de l'environnement et du bioalimentaire. Lors du Sommet de l'immigration, Qualifications Québec a été approché par un conseiller du MEI pour suggérer un dépôt de projet. Ce qui a été fait le 5 novembre dernier pour obtenir un financement afin de développer un Continuum en bioéconomie. Qualifications Québec est en attente d'une réponse au projet déposé. Le travail sur ce chantier débute en janvier.

Les intervenants impliqués :

- Montréal InVivo et Pharmabio Développement. Ces organismes feront le diagnostic sectoriel pour connaître les compétences les plus recherchées dans les secteurs de l'environnement et du bioalimentaire.



- L'Université de Montréal et le Collège Ahuntsic. À la suite du diagnostic réalisé, ces deux partenaires, avec la méthode DACUM, développeront un référentiel des compétences pour chacune des professions identifiées. Ils auront à recruter 10 experts de chaque domaine afin de les questionner sur les compétences nécessaires à la pratique de leur profession.
- **Mise en chantier de plusieurs continuums**
 - Les rencontres exploratoires autour de la RC ont mené à la mise en chantier de plusieurs continuums. Les rencontres partent généralement de la présentation des services de Q2 et de l'apport de la RC dans l'industrie. Entre autres, les rencontres en cours avec **Bois Urbains** pour jeter les bases d'un partenariat efficace pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes dans certains métiers de l'industrie du meuble. Les discussions ont porté sur la pertinence et la faisabilité du projet sur la base d'un partenariat avec le milieu de l'éducation et le marché du travail. La phase francisation du continuum a été présentée au MIFI et devrait être approuvée sous peu.
 - Dans la même lancée, les rencontres avec le MIFI, la Commission de la Construction du Québec, la Table de Concertation des Organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, le Centre de Services Scolaire et Q2 ont visé à explorer la mise sur pied d'un continuum de services dans le secteur de la construction dans le but de faciliter l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes dans ce secteur.
 - Des rencontres exploratoires ont eu lieu avec Hydro-Québec pour la mise en place d'un continuum adressé aux monteurs de lignes et jointeurs.
 - Des rencontres avec la CITIM sont en cours en vue d'un éventuel continuum visant l'intégration des ingénieurs formés à l'extérieur du Québec.

Durant ce premier semestre, les conseillers de Q2 ont effectué **77 rencontres exploratoires et chantiers de travail** avec les partenaires. Ces rencontres permettent de définir les besoins autour d'une problématique, d'explorer sa résolution en recensant les moyens nécessaires pour y arriver et en déterminant les résultats escomptés. En plus de nos continuums, nous aidons d'autres organisations à monter leurs propres projets de continuum. Qualifications Québec a accompagné un organisme en Estrie, Mentorat-Estrie, à structurer son propre continuum de services d'accompagnement visant à valider l'acquisition de compétences requises pour des emplois de plein potentiel en validant leur acquisition en entreprise.

CONCLUSION

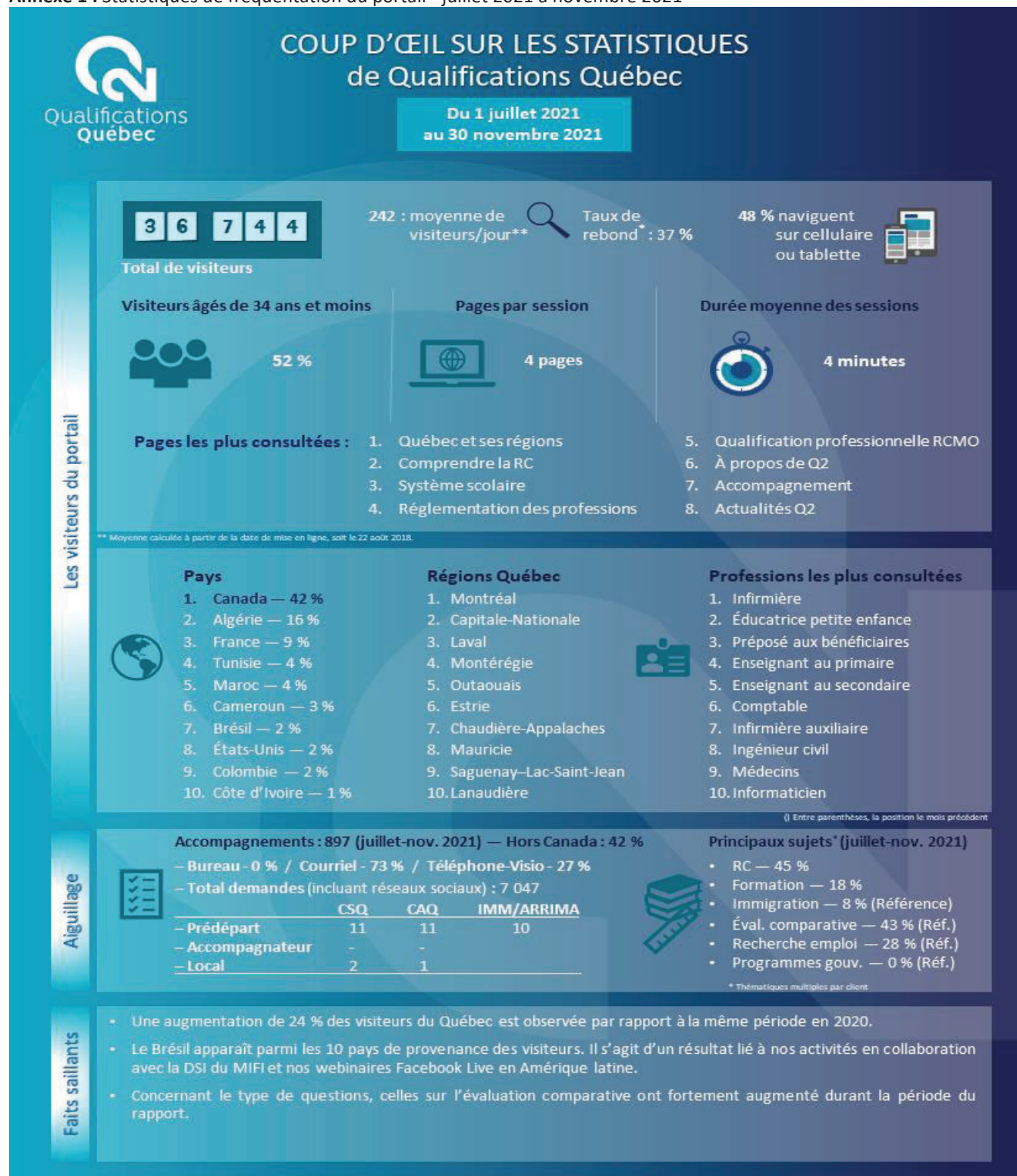
L'ensemble des informations présentées fait état des activités d'information et d'accompagnement de Qualifications Québec vers la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes présentes au Québec et en prédépart. Le rapport fait également état des efforts de communication réalisés par la tournée des régions du Québec, par la tenue de présentations webinaires, par les multiples rencontres avec les partenaires et la mise en place des continuums de services dans des secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

La seconde partie de la deuxième année de l'entente portera sur la prestation d'une formation pour les conseillers en reconnaissance des compétences du MIFI. Cette formation est actuellement en préparation, elle se déclinera en trois volets : une formation de base de 45 heures, des sessions régulières d'échange de pratiques (*praticum*) et des activités de mentorat.

Qualifications Québec planifie également la traduction partielle vers l'anglais et l'espagnol de l'information sur son portail. Enfin, l'équipe est également en préparation du développement d'un outil conversationnel utilisant l'intelligence artificielle. L'outil permettra aux personnes en prédépart de cibler le bon code CNP en fonction des professions envisagées par ces personnes.

France Dussault, directrice générale
Qualifications Québec

Annexe 1 : Statistiques de fréquentation du portail - juillet 2021 à novembre 2021



Précisions:

Les **897 accompagnements** auxquels il faut ajouter **88 accompagnements en décembre** totalisent **985 accompagnements en 6 mois**. Nous devons **d’ici la fin de l’année, effectuer 2115 accompagnements** en prédépart et sur place. Nous sommes très près de la moitié des accompagnements pressentis.

Ces résultats doivent être analysés en fonction des circonstances, surtout celles liées à la pandémie causée par la COVID-19. Pendant cette même période, nos activités se sont transformées totalement en activités virtuelles. Ainsi, nous avons répondu à **7047 demandes d’informations** sur nos réseaux sociaux (Facebook) ainsi que via l’application WhatsApp. Ce ne sont pas des activités qui sont entrées dans le CRM.

Nous avons rencontré également l’impact des mesures incitatives et programmes invitant à un retour en formation. Ainsi, il devient quelques fois plus avantageux, en ce moment, pour une personne immigrante de faire un retour aux études par l’intermédiaire de l’un de ces programmes que de faire reconnaître ses compétences.

J’ajouterais que nous venons de terminer et de faire valider une trousse d’outils promotionnels pour une campagne communicationnelle qui sera lancée en février 2022. Nous pensons que cette campagne provoquera une **hausse significative des accompagnements dans la deuxième partie de l’année en cours**.

Enfin, nous avons comptabilisé **240 accompagnements lors d’évènements**, les personnes accompagnées devaient remplir un formulaire afin de consigner dans le CRM et, surtout de poursuivre l’accompagnement.

Nous avons également rencontré beaucoup plus de personnes pour des questions précises sur leur situation lors de ces évènements sans que celles-ci n’aient pris le temps de remplir ce formulaire. Ainsi, une infime partie des personnes accompagnées pendant les évènements a fait l’objet d’un traçage dans le CRM. Nous savons que nous avons reçu **240 formulaires**, mais tous ces échanges significatifs pendant les évènements **ne se sont pas traduits par des inscriptions dans le CRM**.

Pour le prochain Salon de l’Immigration, par exemple, nous avons prévu réserver un double kiosque avec suffisamment d’espace : des cubicules, des tables, des sièges, dans le respect des mesures d’hygiène liées à la pandémie de COVID-19, afin de prendre le temps de mieux consigner ces accompagnements dans le CRM.

RP59. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2). Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.

RP60. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.

Le recrutement à l'international et la régionalisation

En 2021-2022, le Ministère a accompagné les entreprises québécoises ayant de grands besoins de main-d'œuvre dans le cadre de missions de recrutement à l'international. Entre septembre 2020 et février 2022, le Ministère et ses partenaires ont réalisé 27 missions de recrutement à l'étranger en mode virtuel.

Les directions des services d'immigration du Ministère à l'étranger jouent un rôle actif en amont dans la promotion du Québec et de ses 17 régions administratives comme destination de choix, notamment en présentant les avantages socio-économiques à s'y établir et en insistant sur les attraits particuliers de chaque région afin d'en accroître leur visibilité lors des webinaires, des séances d'information organisées ou encore en initiant des collaborations avec les médias et relayeurs d'information locaux. Par ailleurs, entre avril 2021 et février 2022 une quinzaine de séances portant spécifiquement sur les régions du Québec ont été organisées.

La signature de conventions d'aide financière avec Québec International et la Société de développement économique de Drummondville pour la période 2020-2023 a également eu lieu en mars 2020 pour permettre davantage de recrutement de travailleurs étrangers temporaires au Québec.

Programme d'appui aux collectivités

Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

En 2021-2022, 184 ententes étaient en vigueur dans le cadre du PAC dans les 17 régions du Québec.

- Dans le cadre du volet 1 du PAC le Ministère a financé, en 2021-2022, 74 partenaires municipaux; 65 de ces partenaires municipaux sont situés hors de la RMR de Montréal.
- Pour l'année 2021-2022, le Ministère a financé 87 projets dans les 17 régions du Québec. 60 de ces projets se situent hors de la RMR de Montréal.
- 22 projets ont également été financés en 2021-2022 dans le cadre du volet 2 du PAC pour appuyer la *Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024 : reconnaissance, justice et développement* (PAC-Décennie). 7 projets se situent hors de la RMR de Montréal.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Ce sont 104 organismes qui sont présentement soutenus en vertu du programme. Parmi ceux-ci, 66 organismes sont situés hors de la RMM.

Accompagnement Québec

Accompagnement Québec est offert aux personnes immigrantes dès l'étranger et dans toutes les régions du Québec. Un volet reconnaissance des compétences a été mis en place pour aider les personnes immigrantes dans leurs démarches pour l'obtention d'un emploi de plein potentiel. Ce nouveau volet est également disponible dans toutes les régions du Québec.

Autres mesures d'accélération du processus de régionalisation de l'immigration

Le déploiement du Ministère dans toutes les régions du Québec, amorcé en 2018-2019, s'est poursuivi en 2021-2022, ainsi qu'une bonification des services offerts aux entreprises. Le réseau régional du Ministère est actuellement composé de 9 directions régionales et de 74 antennes.

RP61. Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour l'année 2021-2022, ainsi que le délai de traitement et la proportion de celles-ci réalisée avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 11 204 avis rendus¹.

Délai de traitement :

L'engagement de la Déclaration de services à la clientèle est intitulé : 50 jours – Pour rendre un avis à la suite d'une demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a respecté cet engagement pour 98,1 % des demandes, un résultat supérieur à la cible annuelle qui est établie à 80 %.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le délai de traitement moyen d'une évaluation comparative a été de 22,7 jours ouvrables.

Le Ministère ne dispose pas de données permettant de calculer la proportion d'évaluations comparatives émises avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.

¹ Les avis rendus incluent les évaluations comparatives ainsi que les correspondances qui ne donnent pas lieu à une évaluation comparative auprès du demandeur.

RP62. Pour 2021-2022, veuillez fournir les informations suivantes :

- a) le nombre d’immigrants de 17 ans et plus, selon la catégorie d’immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence);
- b) parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée;
- c) parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit et le nombre ayant complété un cours de francisation dans la première, la deuxième, la troisième, ou la quatrième année;
- d) le nombre d’immigrants de 16 ans et moins, selon la catégorie d’immigration et par tranche d’âge, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence).

a) Le nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus, selon la catégorie d’immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée.

Tableau 1. Nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître¹ le français lors de l’admission au Québec, selon la catégorie d’immigration, 2021 et janvier-février 2022

Catégories d’immigration	2021	Janvier et février 2022
Immigration économique	19 808	2 671
Regroupement familial	6 298	868
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 095	454
Autres immigrants	1 189	267
Total	29 390	4 260

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour janvier et février 2022.
1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l’admission, français seulement ou français et anglais.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence, n’est pas disponible dans les formulaires d’admission.

b) Parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée.

Tableau 2. Nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître* le français lors de l’admission au Québec ayant été inscrites à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée

Année d’admission au Québec	Nombre de personnes distinctes ayant été inscrites à des cours de francisation en ligne (FEL) avant leur arrivée (cours suivi depuis l’étranger) **
2021	115

* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l’admission.
** Les personnes ayant été inscrites à des cours FEL hors Québec, après le 1^{er} avril 2013.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), données extraites le 7 mars 2022.

c) Parmi ceux-ci, le nombre s’étant inscrit et le nombre ayant participé à un cours de francisation dans la première année, la deuxième, la troisième, ou la quatrième.

Tableau 3. Participation à un cours de français au MIFI des personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français lors de l’admission, admises en 2019, selon la catégorie d’immigration

Année d’admission	Catégorie d’immigration	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français, participants au temps complet et/ou temps partiel, ayant participé à un cours de français pendant la :			
			1 ^{re} année suivant l’admission ¹ 2019	2 ^e année suivant l’admission 2020	3 ^e année suivant l’admission 2021	4 ^e année suivant l’admission 2022
2019 ^p	Immigration économique	13 607	379	262	93	23
	Regroupement familial	4 798	246	209	70	14
	Réfugiés et personnes en situation semblable	1 637	165	57	18	5
	Autres immigrants	526	6	2	4	1
	Total	20 568	796	530	185	43

¹ La première année suivant l’admission correspond aux mois de l’année civile dans laquelle les personnes ont été admises, soit dans ce cas-ci 2019.

^p Données préliminaires.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), données extraites le 10 mars 2022.

Les données de la cohorte 2020 et de la cohorte 2021 ne sont pas considérées assez complètes pour que le parcours des personnes immigrantes dans les cours de français soit présenté avec précision sur plusieurs années. L’année d’admission 2019 est appropriée pour rendre justice à la réalité de la participation des personnes immigrantes à un cours de français dans les années suivant leur admission.

d) Le nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, selon la catégorie d’immigration et par tranche d’âge.

Tableau 4a. Nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins ayant déclaré connaître¹ le français lors de l’admission au Québec en 2021 selon la catégorie d’immigration et le groupe d’âge

	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés et personnes en situation semblable		Autres immigrants		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
0 - 5 ans	440	51,0	275	31,9	68	7,9	79	9,2	862
6 - 10 ans	1 263	58,2	336	15,5	380	17,5	191	8,8	2 170
11 - 16 ans	1 054	52,0	399	19,7	397	19,6	177	8,7	2 027
Total	2 757	54,5	1 010	20,0	845	16,7	447	8,8	5 059

Données préliminaires pour 2021.

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l’admission, français seulement ou français et anglais.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence, n’est pas disponible dans les formulaires d’admission.

Tableau 4b. Nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins ayant déclaré connaître¹ le français lors de l’admission au Québec en janvier et février 2022 selon la catégorie d’immigration et le groupe d’âge

	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés et personnes en situation semblable		Autres immigrants		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
0 - 5 ans	113	65,3	28	16,2	15	8,7	17	9,8	173
6 - 10 ans	232	60,7	46	12,0	51	13,4	53	13,9	382
11 - 16 ans	215	53,8	68	17,0	68	17,0	49	12,3	400
Total	560	58,6	142	14,9	134	14,0	119	12,5	955

Données provisoires pour janvier et février 2022.

1. Connaissance linguistique déclarée au moment de l’admission, français seulement ou français et anglais.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l’échelle québécoise des niveaux de compétence, n’est pas disponible dans les formulaires d’admission.

RP63. La liste des entreprises au Québec qui offrent des cours de francisation en milieu de travail et qui sont soutenues financièrement pour le faire par le ministère ou par le gouvernement en 2021-2022.

En 2015, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration a transféré au ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) l’accompagnement des entreprises en francisation en milieu de travail. Le MTESS et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) financent les entreprises qui souhaitent offrir des cours de français à leur personnel pendant les heures de travail.

Le Ministère ne soutient pas financièrement les entreprises pour la francisation en milieu de travail, mais offre des cours gratuits aux travailleuses et travailleurs, en complémentarité avec les programmes du MTESS et de la CPMT. Les services de francisation du Ministère pour les travailleuses et travailleurs sont offerts principalement en dehors de leur milieu et des heures de travail, à temps partiel et en ligne.

En 2021-2022, des cours de français en milieu de travail du Ministère ont été offerts dans une entreprise/association.

Entreprise
Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (Qc)

RP64. Taux de décrochage des cours de francisation en 2021-2022 par région administrative

Le Ministère effectue l’analyse du taux de décrochage sur la base du taux de « persévérance », qui est calculé suivant le ratio du nombre de cours complétés par les élèves sur le nombre total de participations.

TEMPS COMPLET

Tableau 1. Taux de persévérance des élèves dans les cours à temps complet

Région	2021-2022 ¹ %
01. Bas-Saint-Laurent	94,8
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	88,3
03. Capitale-Nationale	81,4
04. Mauricie	90,5
05. Estrie	76,6
06. Montréal	77,0
07. Outaouais	76,4
08. Abitibi-Témiscamingue	92,6
09. Côte-Nord	-
10. Nord-du-Québec	-
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	-
12. Chaudière-Appalaches	84,9
13. Laval	83,7
14. Lanaudière	81,3
15. Laurentides	81,8
16. Montérégie	78,7
17. Centre-du-Québec	83,6
Total	78,7

¹ Données au 28 février 2022.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données provisoires extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

TEMPS PARTIEL

Tableau 2. Taux de persévérance des élèves dans les cours à temps partiel

Région	2021-2022 ¹ %
01. Bas-Saint-Laurent	98,0
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	89,5
03. Capitale-Nationale	90,8
04. Mauricie	98,4
05. Estrie	87,9
06. Montréal	84,0
07. Outaouais	91,0
08. Abitibi-Témiscamingue	97,5
09. Côte-Nord	94,3
10. Nord-du-Québec	-
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	94,8
12. Chaudière-Appalaches	95,0
13. Laval	84,9
14. Lanaudière	86,7
15. Laurentides	88,8
16. Montérégie	85,6
17. Centre-du-Québec	98,4
Total	85,8

¹ Données au 28 février 2022.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données provisoires extraites des banques thématiques de la francisation le 7 mars 2022.

RP65. Concernant le programme de l’expérience québécoise visant à faciliter l’accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2021-2022, ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023. Fournir une ventilation mensuelle.

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés aux requérants principaux dans le PEQ selon les volets diplômés du Québec et travailleurs étrangers temporaires, ventilé par mois, 2021 et 2022

PEQ	2021	2022
PEQ Étudiants		
Janvier	609	70
Février	514	71
Mars	1 473	
Avril	861	
Mai	635	
Juin	450	
Juillet	323	
Août	419	
Septembre	195	
Octobre	115	
Novembre	109	
Décembre	42	
Total PEQ Étudiants	5 745	141
PEQ Travailleurs		
Janvier	606	135
Février	733	167
Mars	1 641	
Avril	835	
Mai	995	
Juin	786	
Juillet	762	
Août	1 038	
Septembre	531	
Octobre	319	
Novembre	304	
Décembre	132	
Total PEQ Travailleurs	8 682	302
Total PEQ	14 427	443

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, tableau croisé dynamique de la Direction de l’information de gestion, données au 28 février 2022, date d’extraction le 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de demandes refusées dans le PEQ selon les volets diplômés du Québec et travailleurs étrangers temporaires, ventilé par mois, 2021 et 2022

PEQ	2021	2022
PEQ Étudiants		
Janvier	16	18
Février	9	9
Mars	12	
Avril	13	
Mai	34	
Juin	12	
Juillet	17	
Août	16	
Septembre	15	
Octobre	11	
Novembre	10	
Décembre	5	
Total PEQ Étudiants	170	27
PEQ Travailleurs		
Janvier	9	22
Février	x	17
Mars	x	
Avril	18	
Mai	55	
Juin	10	
Juillet	27	
Août	19	
Septembre	32	
Octobre	22	
Novembre	21	
Décembre	8	
Total PEQ Travailleurs	230	39
Total général	400	66

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq ou pour assurer la confidentialité (lorsqu’une seule cellule est inférieure à 5, une seconde cellule doit être caviardée afin de ne pas pouvoir déduire la valeur de la cellule caviardée).

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, tableau croisé dynamique de la Direction de l’information de gestion (DIG), données au 28 février 2022, date d’extraction le 7 mars 2022.

RP66. Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2021-2022. Ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette demande se trouve à la question RG64.

RP67. Le nombre d’actions intentées en justice par le Ministère ou à l’encontre du Ministère en 2021-2022. Coûts liés à ces actions.

Une action en justice a été intentée par le Ministère au cours de l’année 2021-2022. Les coûts reliés à cette action sont de 895,46 \$ pour les frais d’huissier.

4 demandes de pourvoi en contrôle judiciaire ont été déposées à l’encontre du MIFI en 2021-2022 à la Cour supérieure. Les coûts reliés à ces actions sont de 717 \$ pour les frais de timbres judiciaires requis en vertu du Tarif judiciaire en matière civile.

101 recours ont été déposés à l’encontre du MIFI devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en 2021-2022. Il n’y a aucun coût relié à ces recours.

4 dossiers ont été ouverts à la Commission d’accès à l’information (CAI) en 2021-2022 pour donner suite au refus du MIFI de donner accès à des documents. Il n’y a aucun coût relié à ces dossiers.

RP68. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :

- a) le coût;
- b) le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
- c) le nom des employés participants;
- d) le nombre de candidats rencontrés;
- e) le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité ; et qui ont été admis au Québec;
- f) le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité;
- g) les organismes accompagnateurs;
- h) les pays visités.

Les Journées Québec États-Unis, 22 mars au 15 mai 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 18 138,68 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non-présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • L’équipe de la DSI à Los Angeles : Marc Ozgoli, directeur des services d’immigration à Los Angeles, Darijo Bosnjak, conseiller à la prospection et à la promotion, Annick Soumaré, attachée à la prospection et la promotion et Terri Gans, adjointe administrative • Antenne New-York: Taner Tessier, attaché à la promotion et l’attraction, • DRIRT : Alexandre Bérubé, Linda Duquette, et Ana Amélia Rondon, conseillers en recrutement international • DPABIQÉ : Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre
d. le nombre de candidats rencontrés	40 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	L’embauche a été confirmée par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 1 personne pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Québec International, Montréal International.
h. les pays visités	États-Unis.

Les Journées Québec Monde (régions), 12 au 16 avril 2021

a. le coût	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère,
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non-présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT : Émilie Desaulniers-Allard, conseillère en recrutement international • DPABIQÉ : Eugénie Coutu-Lachapelle, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger; Édith Lamoureux, cheffe du pupitre Afrique; Julie Conan-Cormier, cheffe de pupitre Europe; Line Olivia Ngamo, cheffe de pupitre des directions des services d’immigration du Québec à Los Angeles et à Hong Kong; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre • DSI : Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat; Elena Voicu, directrice des services d’immigration du Québec à Paris; Bard Nordby, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico; Gabriel Chartier, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico, Marc Ozgoli, directeur des services d’immigration du Québec à Los Angeles
d. le nombre de candidats rencontrés	1 566 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	198 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 198 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Québec International; Société de développement économique de Drummondville (participation virtuelle).
h. les pays visités	N/A.

Les Journées Québec Monde (grand Montréal), 19 au 30 avril 2021

a. le coût	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non-présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT : Émilie Desaulniers-Allard, conseillère en recrutement international • DPABIQÉ : Eugénie Coutu-Lachapelle, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger; Édith Lamoureux, cheffe du pupitre Afrique; Julie Conan-Cormier, cheffe de pupitre Europe; Line Olivia Ngamo, cheffe de pupitre des directions des services d’immigration du Québec à Los Angeles et à Hong Kong; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre

	DSI : Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat; Elena Voicu, directrice des services d’immigration du Québec à Paris; Bard Nordby, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico; Gabriel Chartier, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico; Marc Ozgoli, directeur des services d’immigration du Québec à Los Angeles
d. le nombre de candidats rencontrés	1 121 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	61 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 61 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International (participation virtuelle).
h. les pays visités	N/A.

Les Journées Québec Mexique, 4 au 8 mai 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 12 285,05 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non-présents physiquement en raison de la crise sanitaire : - DRIRT : Rafael Carvajal, conseiller en recrutement international - DPABIQÉ : Eugénie Coutu-Lachapelle, Conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger - L’équipe de la DSI à Mexico : Laurence Pépin Lafond, conseillère en prospection et attraction; Malika Croteau, attachée en prospection et promotion
d. le nombre de candidats rencontrés	266 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	60 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 60 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.

g. les organismes accompagnateurs	Québec International; Société de développement économique de Drummondville (participation virtuelle).
h. les pays visités	Mexique.

Les Journées Québec France, 7 au 12 juin 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 147 699,67 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT : Émilie Desaulniers-Allard, et Alexandre Bérubé, conseillers en recrutement international • DPABIQÉ : Julie Conan-Cormier, cheffe de pupitre Europe • L’équipe de la DSI à Paris : Amaury Luthun, attaché en prospection et promotion, Paul Trottier, conseiller en recrutement international et Paul Goret attaché en prospection et promotion
d. le nombre de candidats rencontrés	786 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	188 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 188 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Québec International; Montréal International; Société de développement économique de Drummondville (participation virtuelle).
h. les pays visités	France; Zone Schengen.

Les Journées Québec Tech Grand Montréal, 14 au 23 juin 2021

a. le coût	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DPABIQÉ : Eugénie Coutu-Lachapelle, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger; Édith Lamoureux, cheffe du pupitre Afrique; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre • DSI : Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat; Bard Nordby, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico

	• DRIRT : Émilie Desaulniers-Allard, conseillère en recrutement international
d. le nombre de candidats rencontrés	680 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	26 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, six mois après la mission, ce qui signifie un nombre potentiel de 26 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International.
h. les pays visités	N/A.

Les Journées Québec Transport Routier, 12 au 16 octobre 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 75 464,72 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non-présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT : Émilie Desaulniers-Allard, conseillère en recrutement international • L’équipe de la DSI à Paris : Paul Trottier, conseiller en recrutement international et Nathalie Narboni-Isal, attachée à la prospection et à la promotion • DPABIQÉ : Julie Conan-Cormier, cheffe de pupitre Europe
d. le nombre de candidats rencontrés	176 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International; Québec International; Société de développement économique de Drummondville.
h. les pays visités	France; Belgique.

Les Journées Québec Maroc-Tunisie, 20 septembre au 22 octobre 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 21 681,86 \$.
------------	---

b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	DSI à Rabat : • À Marrakech : Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat ; Hajer Aloui, conseillère à la promotion et à la prospection; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection et Caroline Philippeaux, attachée à la promotion et à la prospection • À Tunis : Hajer Aloui, conseillère à la promotion et à la prospection; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: (en virtuel) Timothy Weynerowski, Linda Duquette, et Alexandre Bérubé, conseillers en recrutement international • DPABIQÉ : (en virtuel) Camélia Dion, cheffe du pupitre Afrique; Line Olivia Ngamo, cheffe de pupitre des directions des services d’immigration du Québec à Los Angeles et à Hong Kong; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre
d. le nombre de candidats rencontrés	2 674 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	Société de développement économique de Drummondville; Montréal International; Québec International.
h. les pays visités	Maroc; Tunisie.

Les Journées Québec Santé et services sociaux, 11 au 15 octobre 2021

a. le coût	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT : Ana Amelia Rondon, et Linda Jodoin, conseillères en recrutement international • DPABIQÉ : Line Olivia Ngamo, cheffe de pupitre des directions des services d’immigration du Québec à Los Angeles et à Hong Kong; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre et Julie Conan-Cormier, cheffe de pupitre Europe • L’équipe de la DSI à Hong Kong: Hanafi Tessa, conseiller à la prospection et à la promotion, Julie Labrecque-Pagé, attachée prospection et promotion

d. le nombre de candidats rencontrés	109 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	77 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, ce qui signifie un nombre potentiel de 77 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International.
h. les pays visités	Belgique, Liban, France et territoire d’outre-mer (DROM-COM).

Les Journées Québec Amérique latine, 25 octobre au 12 novembre 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 62 915,43 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: Zedna Ines Etsang Metegue, Ana Amelia Rondon, et Laura Marcella Bonilla, conseillères en recrutement international • DPABIQÉ: Eugénie Coutu-Lachapelle, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre • L’équipe de la DSI à Mexico : Michèle Dicaire, conseillère en prospection et attraction; Israel Esquivel Gomez, chargé des projets.
d. le nombre de candidats rencontrés	1 680 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	SDED; MI; QI.
h. les pays visités	Argentine; Bolivie; Brésil; Chili; Colombie; Costa Rica; El Salvador; Équateur; Guatemala; Honduras; Mexique; Nicaragua; Panama; Paraguay; Pérou; République Dominicaine; Porto Rico; Uruguay; Salvador.

Les Journées Québec Soins infirmiers-phase 1, 15 au 26 novembre 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 6 572,80 \$.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: Ana Amélia Rondon, et Linda Jodoin, conseillères en recrutement international • DPABIQÉ : Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre • L’équipe de la DSI à Rabat et de l’antenne à Dakar : Marc-Antoine Cadieux, conseiller à la promotion et à la prospection; Angela Rose Ndiaye, attachée à la promotion et à la prospection et Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection • L’équipe de la DSI à Paris : Tihana Maicen, conseillère à la prospection et l’attraction
d. le nombre de candidats rencontrés	411 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	321 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, ce qui signifie un nombre potentiel de 321 personnes pouvant déposer une demande d’autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Recrutement Santé Québec.
h. les pays visités	Algérie; Cameroun; Maroc; Maurice; Tunisie.

Les Journées Québec jeux vidéo et effets visuels, 15 au 21 novembre 2021

a. le coût	Aucun frais n’a été engagé par le Ministère.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: Rafael Carvajal, conseiller en recrutement international • DPABIQÉ : Eugénie Coutu-Lachapelle, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection, d’attraction et de recrutement à l’étranger; Line Olivia Ngamo, cheffe de pupitre des directions des services d’immigration du Québec à Los Angeles et à Hong Kong; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre

	• DSI : Bard Nordby, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico; Gabriel Chartier, directeur des services d’immigration du Québec à Mexico; Darijo Bosnjak, conseiller à la prospection et à la promotion
d. le nombre de candidats rencontrés	49 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	Montréal International (participation virtuelle).
h. les pays visités	N/A.

Les Journées Québec France, 6 au 11 décembre 2021

a. le coût	Le coût total de la mission est 240 363, 17\$
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employée responsable de cette mission, mais non présentes physiquement en raison de la crise sanitaire : • • DRIRT: (en virtuel) Rafael Carvajal, et Émilie Desaulniers-Allard, conseillers en recrutement international • • DSI à Paris : Amaury Luthun, attaché en prospection et promotion, Paul Trottier, conseiller en recrutement international et Paul Goret attaché en prospection et promotion. • • DPABIQÉ : (en virtuel) Julie Conan Cormier, Cheffe de pupitre ; Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre
d. le nombre de candidats rencontrés	2 194 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.

g. les organismes accompagnateurs	La Société de développement économique de Drummondville.
h. les pays visités	France; Zone Schengen.

Les Journées Québec Soins Infirmiers – Phase 2, 17 au 28 janvier 2022

a. le coût	À venir fin avril.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: (en virtuel) Ana Amélia Rondon et Linda Jodoin, conseillères en recrutement international • DSI à Rabat et l’antenne à Dakar : (en virtuel) Marc-Antoine Cadieux, conseiller à la promotion et à la prospection; Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat ; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection et Caroline Philippeaux, attachée à la promotion et à la prospection • DBAPIQÉ : Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre
d. le nombre de candidats rencontrés	489 candidats ont été rencontrés.
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	La Société de développement économique de Drummondville.
h. les pays visités	Algérie; Cameroun; Maroc; Maurice; Tunisie.

Les Journées Québec Monde, 14 au 25 février 2022

a. le coût	À venir fin avril.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	Aucun fonctionnaire physiquement présent puisque la mission s’est tenue en format virtuel.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: (en virtuel) Timothy Weynerowski et Manina Lucas, conseillers en recrutement international • DBAPIQÉ : Marie-Hélène Sultan, coordonnatrice de l’équipe des chefs de pupitre
d. le nombre de candidats rencontrés	1924 candidats ont été rencontrés.

e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	La Société de développement économique de Drummondville.
h. les pays visités	Algérie; Cameroun; Maroc; Maurice; Tunisie.

Les Journées Québec Tunisie-Textile, 21 au 25 février 2022

a. le coût	À venir fin avril.
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction	DSI à Rabat: Anne Marie-Wilson, directrice des services d’immigration du Québec à Rabat; Nawfel Bensalah, attaché à la promotion et à la prospection et Hanafi Tessa, conseiller en prospection et promotion.
c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement en raison de la crise sanitaire : • DRIRT: (en virtuel) Timothy Weynerowski, conseiller en recrutement international. • DPABIQÉ : (en virtuel) Ikram Khiari, conseillère à la planification et à l’organisation des activités de prospection et d’attraction à l’étranger-Rabat.
d. le nombre de candidats rencontrés	Nombre de candidatures : 5464
e. le nombre d’immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l’activité, et qui ont été admis au Québec	Donnée non disponible.
f. le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité	Étant donné que le nombre d’embauches n’est pas encore compilé, il est impossible de dire à ce moment-ci le nombre de demandes d’immigration temporaire ou permanente découlant de l’activité.
g. les organismes accompagnateurs	La Société de développement économique de Drummondville.
h. les pays visités	Tunisie.

RP69. Au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d’action en matière d’immigration, de participation et d’inclusion 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec*, toute ventilation des budgets prévus pour l’année 2021-2022.

Des budgets ont été octroyés au Ministère jusqu’en 2019-2020. Il n’y a aucun budget de prévu pour l’année 2021-2022.

RP70. Les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec, et ce jusqu’à la fermeture complète du portail.

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement du portail informatique Mon Projet Québec pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 totalisent 1 151 405,19 \$.

RP71. Les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA. De plus, fournir le nombre d’effectifs dédiés à l’opération de la plateforme ARRIMA.

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 totalisent **1 936 654,27 \$**.

Il y a **16,35** ressources dédiées à l’opération de la plateforme ARRIMA. Cependant, selon certains travaux, l’effectif peut varier.

RP72. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l’accélération de l’octroi de permis de travail pour les demandeurs d’asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et le compte-rendu le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits budgétaires.

RP73. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l’obtention d’une réponse à une demande d’asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits budgétaires.

RP74. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la migration irrégulière. Pour chacune des rencontres, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l’étude des crédits budgétaires.

RP75. Les coûts de remboursement de toute erreur informatique, liés Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu’à la fermeture du portail.

Il n’y a eu aucune erreur technique ni aucun coût en 2021-2022.

RP76. Le nombre de problèmes techniques, informatiques ou autres, depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA.

Au cours de la dernière année, il y a eu deux arrêts de service non-planifiés de la plateforme Arrima.

Le premier arrêt non planifié était pour appliquer une mise à jour de sécurité urgente en lien avec la découverte d’une vulnérabilité touchant Arrima. Cette mise à jour a duré deux (2) heures au total.

Le deuxième et le plus important arrêt de service a eu lieu entre le 11 décembre et le 16 décembre 2021 pour un total de 115,25 heures en raison de la découverte des vulnérabilités liées à des versions d’un logiciel (Apache Log4j) qui permettait d’exécuter un code potentiellement malveillant.

Considérant les incidences potentielles sur les données et les infrastructures gouvernementales du Québec, les autorités du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) ont demandé de fermer tous les sites et les applications accessibles via internet et pour lesquels les vérifications préalables n’ont pu confirmer l’absence de cette vulnérabilité. Pour la plateforme ARRIMA, cette confirmation a été obtenue le 16 décembre 2021.

De façon spécifique, les détails des deux arrêts de service figurent dans le tableau suivant :

Description de l’arrêt non planifié	Date de l’arrêt de services	Durée de l’arrêt	Raisons de l’arrêt non planifié
Vulnérabilité de certificat de sécurité	2021-08-27	2h	Correction d’une vulnérabilité de sécurité
Vulnérabilité Log4j	2021-12-11	115,25 h	Vérification de vulnérabilité liée à des versions d’un logiciel (Apache Log4j)

RP77. Le nombre de CSQ émis par l’entremise de la plateforme ARRIMA, ventilé, notamment, en fonction d’un désir de s’installer en région; connaissance du français; par profession; niveau de scolarité; par sexe; par pays d’origine; toute autre ventilation pertinente.

En date du 28 février 2022, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration a délivré 8 097 certificats de sélection du Québec (CSQ) par l’entremise de la plateforme ARRIMA. Il est à noter que cette plateforme a été mise en service à l’automne 2018, mais que les premières invitations ont eu lieu en 2019. Les premiers CSQ ont été délivrés en octobre 2019. Les tableaux suivants présentent la ventilation du nombre de CSQ délivrés en fonction des caractéristiques demandées, sauf exception. Concernant le niveau de français et le niveau de scolarité, les données sont présentées sur la base du nombre de dossiers finalisés, car ces ventilations ne sont pas disponibles pour les CSQ délivrés.

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon la région de destination déclarée dans la demande de sélection permanente, d’octobre 2019 au 28 février 2022

Région de destination	Nombre de CSQ délivrés
Montréal, Laval, Montérégie	5 174
Autres	2 923
Total	8 097

Ces données comprennent les requérants principaux, les conjoints et enfants à charge.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), données préliminaires au 28 février 2022, extraction le 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de CSQ délivrés dans le programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon la connaissance du français du requérant principal, d’octobre 2019 au 28 février 2022

Niveau de français	Nombre de CSQ délivrés
Non-Francophones	1 878
Francophones	1 826
Total	3 704

¹ La ventilation selon la connaissance du français est présentée uniquement pour les requérants principaux. Un requérant considéré francophone a présenté des preuves d’une connaissance du français de niveau 7 à la compréhension orale et à l’expression orale.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données préliminaires au 28 février 2022, extraction au 7 mars 2022.

Tableau 3. Nombre de CSQ délivrés dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon le niveau de scolarité du requérant principal, d’octobre 2019 au 28 février 2022

Niveau de scolarité	Nombre de CSQ délivrés
Secondaire	244
Collégial	705
Universitaire	2 747
Autres*	8
Total	3 704

¹ La ventilation selon le niveau de scolarité est présentée uniquement pour les requérants principaux.
*La catégorie *Autres* regroupe les requérants dont la formation a été jugée inconciliable avec le système québécois ainsi que ceux sans formation reconnue.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion, données préliminaires au 28 février 2022, extraction au 7 mars 2022.

Tableau 4. Nombre de CSQ délivrés par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon le niveau de compétence de l’emploi dans la Classification nationale des professions (CNP), d’octobre 2019 au 28 février 2022

Niveau de compétence du CNP	Nombre de CSQ délivrés
Requérant principal ¹	3 704
10. Niveau 0 - Gestion	280
20. Niveau A - Postes professionnels	1 949
30. Niveau B - Postes techniques, paraprofessionnels et spécialisés	1 133
40. Niveau C - Postes intermédiaires	258
50. Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	63
80. Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	13
90. Travailleurs non classés ailleurs	8
Personnes à charge	4 393
Total	8 097

¹ La ventilation selon le niveau de compétence de l’emploi dans la Classification nationale des professions est disponible uniquement pour les requérants principaux.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), données préliminaires au 28 février 2022, extraction le 7 mars 2022.

Tableau 5. Nombre de CSQ délivrés par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon le sexe, d’octobre 2019 au 28 février 2022

Sexe	Nombre de CSQ délivrés
Féminin	3 739
Masculin	4 358
Total	8 097

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), données préliminaires au 28 février 2022, extraction le 7 mars 2022.

Tableau 6. Nombre de CSQ délivrés par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon le pays de naissance (10 principaux pays), d’octobre 2019 au 28 février2022

Pays de naissance	Nombre de CSQ délivrés
Cameroun	1 055
Inde	898
Algérie	771
France	487
Chine	484
Maroc	440
Tunisie	380
Côte d’Ivoire	344
Iran	285
Liban	282
Autres pays	2 671
Total	8 097

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), en date du 28 février 2022, extraction le 7 mars 2022.

RP78. Sommes versées au Québec en vertu de l'accord Canada-Québec par le gouvernement fédéral en 2021-2022. Fournir le bilan des sommes versés au Québec en vertu de l'Accord et fournir une ventilation des fonds par ministère et organisme. Fournir la prévision pour 2022-2023.

La compensation versée au Québec par le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains pour 2021-2022 est de 697 M\$.

VENTILATION DES FONDS PAR MINISTÈRE ET ORGANISME

Pour 2021-2022, en date du 31 mars 2022, les budgets alloués dans les crédits du MIFI ont été de 540,1 M\$, dont 168,7 M\$ pour les autres ministères et se répartissent comme suit :

	2021-2022 (000 \$)	Total
Immigration, Francisation et Intégration (MIFI)	371 350,4	371 350,4
Éducation (MEQ)	75 830,0	
Enseignement supérieur (MES)	5 700,0	
Travail, Emploi et Solidarité sociale (MTESS)	75 000,0	
Santé et Services sociaux (MSSS)	12 219,5	168 749,5
Total		540 099,9

Toutefois, il s'agit de budgets alloués au MIFI au début de l'exercice financier 2021-2022 auxquels peuvent s'additionner des crédits supplémentaires obtenus en cours d'année financière. Les autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation dépensent à même leurs crédits d'autres montants pour des personnes immigrantes. Ainsi, chaque année, les dépenses réelles du Gouvernement du Québec sont supérieures aux budgets initiaux alloués. Les sommes obtenues dans le cadre de l'Accord Canada-Québec doivent donc être comparées aux dépenses réelles plutôt qu'aux budgets alloués.

RP79. La liste des programmes de francisation et intégration, dont tous les ministères et organismes du Québec bénéficiaire d’un transfert sont responsables, et la dépense relative (projets spécifiques détaillés) à chacun de ces programmes en fonction des montants transférés, en 2021-2022.

PROGRAMMES DE TRANSFERT

En 2021-2022, les dépenses pour chacun des programmes, au 28 février 2022, sont les suivantes :

PROGRAMMES	CRÉDITS*	DÉPENSES au 28 février 2022
Programme d’ <i>Accompagnement et de soutien à l’intégration</i> (PASI)	57,0 M\$	35,9 M\$
Programme d’ <i>Appui aux collectivités</i> (PAC)	15,9 M\$	13,4 M\$
Programme <i>Soutien à la mission</i> (PSM)	5,4 M\$	2,5 M\$
Programme d’ <i>Aide à la reconnaissance des compétences</i> (PARC)	2,4 M\$	0,8 M\$
Programme d’aide financière pour l’intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	69,7 M\$	53,6 M\$

*Crédits inscrits dans le Budget de dépenses initial 2021-2022 du Secrétariat du Conseil du trésor.

- RP80.** Concernant le cours Objectif Intégration en 2021-2022 :
- a) coût total;
 - b) nombre total de participants;
 - c) organismes qui ont donné le cours, nombre de séances et nombre de participants pour chacun;
 - d) montant total des allocations de présence versées aux participants.

Coût total

Les sessions *Objectif Intégration* sont offertes en vertu du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*. Des ententes ont été conclues avec les organismes du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023. La dépense réalisée entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022 pour les sessions *Objectif Intégration* est de 1 355 812 \$.

Nombre de personnes participantes total

Pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le nombre total de participations dans les organismes communautaires est de 3 466.

Tableau 1 : Nombre de sessions et nombre total de personnes participantes par organisme pour les sessions *Objectif Intégration* du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022

Nom de l'organisme	Nombre de personnes participantes	Nombres de sessions
ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides	34	6
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais	109	14
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	422	29
Accueil et intégration B.S.L. inc.	32	4
Alliance Carrière Travail	38	8
Alpha Bellechasse	61	6
AMINATE Accueil Multiethnique et Intégration de Nouveaux Arrivants à Terrebonne et Env.	73	6
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Est	25	5
Carrefour Jeunesse Emploi de l'Outaouais	71	12
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	55	6
Centre Alpha Lira	11	2
Centre d'appui aux Communautés Immigrantes - CACI	636	75
Centre de formation Option-travail Ste-Foy	169	23
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)	150	22
Centre R.I.R.E. 2000	116	11
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	122	11
Centre-Émersion (Manicouagan) inc.	22	3
Clef pour l'intégration au travail des immigrants	107	21
Collectif des femmes immigrantes du Québec	201	36
Droit à l'emploi (D.E.)	70	7
Groupe Inclusia	43	6
Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants (L')	120	16
Intégration Compétences	34	5

Nom de l'organisme	Nombre de personnes participantes	Nombres de sessions
La Mosaïque : Association interculturelle et d'accueil des immigrants inc.	37	5
Le Tremplin-Centre pour personnes immigrantes et leurs familles	45	5
Les Services de main-d'œuvre L'Appui inc.	17	3
L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre	12	2
Maison Internationale de la Rive-Sud Inc.	36	6
Mouvement de la relève d'Amos-Région	21	4
Municipalité régionale de comté de La Matanie	26	3
Perspective Carrière	40	7
Réseaux emploi entrepreneurship	34	5
SAFIMA	36	5
Service Accès Travail de Portneuf	23	4
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières	102	14
Service d'aide aux Néo-Canadiens (Sherbrooke) inc.	62	9
Comité d'accueil international des Bois-Francis	35	3
Intégration communautaire des immigrants (ICI)	34	5
Intro Drummondville	56	6
Le COFFRET	37	4
Maison de la Famille des Maskoutains	43	8
Portes ouvertes sur le Lac	26	3
Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue	7	1
SEMO	16	2
Nombre total :	3 466	438

Source : Direction de l'information de gestion (DIG)/Intimm. En date du 7 mars 2022.

Montant total des allocations de participation versées aux participants

Le montant total des allocations de participation pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022 est de : 628 838 \$.

RP81. Concernant la mise en place de bureaux régionaux d’immigration, fournir le nombre d’employés assignés à chacun des bureaux, en précisant la région et en ventilant l’activité de l’employé (agent d’aide à l’intégration, adjoint administratif, etc.) Fournir également le nombre de personnes immigrantes ayant obtenu un suivi grâce à ces bureaux régionaux, en ventilant ce nombre par bureau. Finalement, fournir la liste des bureaux régionaux en fournissant notamment la région et l’adresse de chacun d’eux.

Le contexte de pandémie et la fermeture des frontières ont obligé le Ministère à revoir ses façons de faire et à adapter ses services pour les personnes immigrantes. Accompagnement Québec a poursuivi ses activités en offrant des services en ligne aux personnes immigrantes présentes sur le territoire. Le tableau présente le nombre d’employés par bureaux ainsi que le nombre de personnes immigrantes qui ont eu une entrevue d’évaluation des besoins par les agents d’aide à l’intégration dans le cadre d’Accompagnement Québec du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022. Il est à noter que certains agents d’aide à l’intégration offrent le service Accompagnement Québec dans plus d’un point de service. Les points de services sans employés sont ainsi couverts par un agent d’aide à l’intégration dont le port d’attache est situé à proximité. La mention «n/a» est indiquée pour les points de services où il n’y a pas de comptoir d’accueil. Aucune entrevue avec les personnes immigrantes n’ont donc lieu à ces adresses.

DR Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ Entrevues au Québec	
		Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec			Conseillers immigration		Conseillers en reconnaissance des compétences		Conseillers pédagogiques			
		Soutien Cadre	administratif	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	régionale	Postes administratifs des unités centrales					
Québec (DR du MIFI)	400, boulevard Jean-Lesage, hall ouest, bureau 40 Québec (Québec) G1K 8W1	1	1	2	1	1	5	2	1	2	92	198
Sainte-Foy	1020, route de l'Église, 4e étage Québec (Québec) G1V 3V9			1			1					
Donnacona	100, route 138, bureau 220 Donnacona (Qc) G3M 1B6											
Baie-Saint-Paul	915, boul. Monseig.-De Laval Baie-Saint-Paul			1							24	24
Lévis (BSQ)	1205, boulevard Guillaume-Couture, bureau 300 Lévis (Québec) G6W 0K9			1			1				27	45
Saint-Georges de Beauce	11400, 1er Avenue Est bureau 30 Saint-Georges (Qc) G5Y 5S4			1			1				67	62
Lac-Etchemin	1554, route 277, bureau 1 Lac-Etchemin (Qc) G0R 1S0											
Sainte-Marie	1037, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie.			1								
Montmagny	116, rue St-Jean-Baptiste O., Montmagny			1			1				33	30
Thetford Mines	693, rue Saint-Alphonse Nord			1							54	33

DR Bas-Saint-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine											Accompagnement Québec			
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ		Entrevues au Québec	
		Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec			Chef équipe agent d'aide		Conseillers immigration régionale		Postes administratifs des unités centrales	Conseillers en reconnaissance des compétences				
		Cadre	Soutien administratif				Coordonnateur							
Rimouski (DR du MIFI)	287, rue Pierre-Saindon, bur. 103 Rimouski (Qc) G5L 9A7	1	1		1	1	1				n/a	n/a		
Rimouski (BSQ)	337, rue Moreault, 1er étage Rimouski (Qc) G5L 1P4			1							54	67		
La Pocatière	161, route 230 Ouest, bureau 600 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0										2	7		
Rivière-du-Loup	385A, rue Lafontaine Rivière-du-Loup (Québec), G5R 3B5			1			1							
Matane	750, avenue du Phare Ouest, Matane			1			1				18	11		
Carleton-sur-Mer	314, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer			1							0	0		
Gaspé (DR)	11, rue de la Cathédrale Gaspé (Québec), G4X 2V9						1				n/a	n/a		
Gaspé (CLE de La Côte-de-Gaspé)	96, montée de Sandy Beach, bureau 2.11 Gaspé (Québec) G4X 2V5			1							8	10		

DR Estrie											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
		Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec			Conseillers immigration régionale		Conseillers en reconnaissance des compétences		Conseillers pédagogiques			
		Cadre	Soutien administratif	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Postes administratifs des unités centrales	Postes administratifs des unités centrales	Postes administratifs des unités centrales				
Sherbrooke (DR du MIFI)	70, rue King Ouest bureau 400 Sherbrooke (Qc) J1H 0G6	1	1	1	1	1	3	1	1	3	56	42
Lac-Mégantic	5535, rue Papineau, Lac-Mégantic, G0Y 1G0										54	48
East Angus	120 rue angus Nord, East Angus, QC J0B 1R0			1								
Richmond	745, rue Gouin, bureau 204 Richmond (Québec) J0B 2H0			1							1	0
Magog	1700, rue Sherbrooke, Magog J1X 2T3			1							24	26

DR Laval, Laurentides, Lanaudière											Accompagnement Québec	
Points de services		Adresse		Personnel							Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
				Agent d'aide à l'intégration pour l'Accompagnement Québec			Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers en reconnaissance des compétences	Conseillers pédagogiques		
				Soutien Cadre administratif	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur						
Saint-Eustache (DR du MIFI)	367, boulevard Arthur-Sauvé, bureau 247 Saint-Eustache (Québec) J7P 2B1	1	1			1	1				10	21
Sainte-Thérèse	100, boulevard Ducharme, Sainte-Thérèse			1								
Lachute	505, avenue Béthany, bureau 303 Lachute (Québec) J8H 4A6											
Saint-Jérôme	275, rue Latour RC, bureau 02 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 0J7			1			1				8	14
Sainte-Agathe-des-Monts	1, rue Raymond, Sainte-Agathe-des-Monts			1			1				40	31
Mont-Laurier	585, rue Hébert, Mont-Laurier			1							52	10
Laval (Chomedey)	1438, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Qc) H7V 4B5			2	1		3			1	51	28
Laval (Laval-des-Rapides)	3, Place-Laval, bur. 430 Laval (Québec) H7N 1A2			1							28	49
Joliette	409, rue Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3H5			1			1				36	28
Rawdon	3486, rue Queen Rawdon (Québec) J0K 1S0											
Repentigny	155, rue Notre-Dame, Repentigny			1			1				15	30
Terrebonne	1590, chemin Gascon, Terrebonne (Qc) J6X 3A2			1			1				5	1

DR Mauricie et Centre-du-Québec											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel										
		Agent d'aide à l'intégration pour l'Accompagnement Québec			Conseillers immigration régionale		Postes administratifs des unités centrales	Conseillers en reconnaissance des compétences		Conseillers pédagogiques		
		Cadre	Soutien administratif	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur						Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
Trois-Rivières (DR du MIFI)	100 rue Laviolette, Trois-Rivières, bureau 219	2			1	1	3				n/a	n/a
Trois-Rivières (BSQ)	225, rue des Forges, 3e étage, Trois-Rivières (Qc) G9A 6N4			1							32	30
Louiseville	511, rue Marcel Louiseville (Qc) J5V 1N1											
La Tuque	655, rue Desbiens, LaTuque			1							4	10
Shawinigan	212, 6e rue de la Pointe bureau 1.17 Shawinigan (Québec) G9N 8M5			1			1				11	4
Drummondville (DR)	1680, boulevard St-Joseph, bureau RC 07, Drummondville (Qc) J2C 2G3						2				n/a	n/a
Drummondville (CLE)	270, rue Lindsay, RC, Drummondville (Qc) J2B 1G3			1							69	53
Victoriaville	62, rue Saint-Jean-Baptiste, RC Victoriaville (Qc) G6P 4E3		1	1			1				55	35
Plessisville	1971, rue Bilodeau, bureau 350 Plessisville (Qc) G6L 3J1											
Bécancour	1300, boulevard de Port-Royal, Bécancour			1							65	36

DR Montérégie											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour l'Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers en reconnaissance des compétences	Conseillers pédagogiques		
Beloeil (DR du MIFI)	515, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 201 Beloeil (Québec) J3G 6R7	1	1	0	1	1	3			1	20	54
St-Jean-sur-Richelieu	315, rue Macdonald, bur. 128 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3			1			1					
Brossard	1, place du Commerce, bureau 200, Brossard (Qc) J4W 2Z7			2							28	33
Longueuil	2877, chemin de Chambly, bureau 40 Longueuil (Qc) J4L 1M8			2							91	52
Châteauguay	180, boulevard d'Anjou, Châteauguay			1							35	23
Saint-Constant	126, rue St-Pierre, Saint-Constant			1							27	19
Saint-Hyacinthe	3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe			0			1				25	23
Sorel-Tracy	375, boulevard Fiset, Sorel			1								
Salaberry-de-Valleyfield	63, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield			1			1				37	30
Vaudreuil-Dorion	430, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion			0								
Granby	77, rue Principale, RC bureau 02 Granby (Québec) J2G 9B3			1			1				17	27

DR Montréal											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
		Agent d'aide à l'intégration pour l'Accompagnement Québec			Conseillers immigration		Postes administratifs des unités centrales		Conseillers en reconnaissance des compétences			
		Cadre	Soutien administratif	Chef d'équipe agent d'aide	Coordonnateur	régionale	administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques				
Direction régionale de Montréal (DR dans les bureaux du MIFI)	800 boulevard De Maisonneuve Est, bureau 3.01, Montréal (Québec) H2L 4L8	2	2			1	12		2		n/a	n/a
BSQ du nord-ouest de Montréal (Ahuntsic)	10520, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) H4N 1J9			5							6	186
BSQ du centre-ville de Montréal (Sainte-Marie-Centre-Sud)	1260, rue Sainte-Catherine Est, 3e étage Montréal (Québec) H2L 2H2			4	1						18	386
Bureau de Services Québec du centre-ouest de Montréal	6900, boulevard Décarie, bureau 3700 Côte-Saint-Luc (QC) H3X 2T8			5							24	275
Bureau de Services Québec du nord-est de Montréal (CLÉ de Saint-Léonard)	8257, boulevard Langelier Saint-Léonard (Québec) H1P 2B7			4	1						6	207
BSQ de l'Ouest de Montréal	1000, boulevard Saint-Jean, 4e étage Pointe-Claire (Québec) H9R 5Y8						0				n/a	n/a

DR Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord											Accompagnement Québec		
Points de services Adresse		Personnel									Entrevues Pré-départ au Québec		
		Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec					Conseillers immigration régionale		Postes administratifs des unités centrales	Conseillers en reconnaissance des compétences			Conseillers pédagogiques
		Cadre	administratif		agent d'aide	Coordonnateur							
Saguenay (DR)	210, des Oblats Ouest Saguenay (Qc), G7J 2B1	1	1		1	1	1					n/a	n/a
Saguenay (Chicoutimi)	237, rue Riverin Chicoutimi (Québec) G7H 7W7			1								23	53
Saguenay (Jonquière)	3885, boulevard Harvey, Saguenay			1								19	15
Roberval	755, boulevard Saint- Joseph 1er étage, bureau 2.13-A Roberval (Qc) G8H 2L4			0			1					0	0
Dolbeau-Mistassini	1500, rue des Érables Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2W7			0			1					0	0
Alma	725, rue Harvey Ouest, Alma			1								31	23
Sept-Îles	456, rue Arnaud, bureau RC-11 Sept-Îles (Qc), G4R 3B1			1			1					10	1
Baie-Comeau	625, boulevard Lafleche Baie-Comeau			1			1					14	5

DR Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec											Accompagnement Québec	
Points de services Adresse		Personnel										
		Agent d'aide à l'intégration pour l'Accompagnement Québec			Conseillers immigration	Postes administratifs des	Conseillers en reconnaissance des	Conseillers				
		Cadre	Soutien administratif	pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	immigration régionale	administratifs des unités centrales	reconnaissance des compétences	pédagogiques	Entrevues Pré-départ	Entrevues au Québec
Gatineau (CLE de Hull) DR du MIFI	170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9e étage, Jos-Montferrand Gatineau (Qc) J8X 4C2	1	1	1	1		3	2	1	1	18	51
Gatineau (BSQ de Gatineau)	456, Boulevard de l'Hôpital, bureau 300, Gatineau (QC), J8T 3F1			1	0						28	26
Papineauville	365, rue Papineau Papineauville (Qc) J0V 1R0				0		1				n/a	n/a
Maniwaki	100, rue Principale Sud, Maniwaki			1							11	14
Rouyn-Noranda (DR)	180, boul. Rideau, RC, bur. 01 Rouyn-Noranda (QC) J9X 1N9					1	1				n/a	n/a
Rouyn-Noranda (BSQ)	189, avenue Murdoch 1er étage Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3			1							19	35
La sarre	655, 2e rue Est, La Sarre			1							38	40
Amos	262, 1re Avenue Est, Amos (Qc) J9T 1H3			0								
Val d'Or	186, avenue Perrault Val-d'Or (Québec) J9P 2H5			1			2					
Ville-Marie	1B, rue Notre-Dame Nord, Ville-Marie			1							5	6
Lebel-sur-Quévillon (BSQ)	107, rue Principale Sud, C.P. 1779 Lebel-sur-Quévillon (Qc) J0Y 1X0			0			1				0	0
Chibougamau (CLE de la Baie-James)	333, 3e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1N4			1								
Chibougamau (DR)	129, rue des Forces-Armées Chibougamau (Québec) G8P 3A1						1				n/a	n/a

RP82. Concernant l’attestation d’apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, fournir :

- a) le nombre de personnes s’étant soumises à l’examen;
- b) le pourcentage de réussite;
- c) le nombre de personnes ayant obtenu une attestation, en ventilant par programme d’immigration (investisseur, PRTQ, etc.);
- d) les coûts totaux de mise en place du test;
- e) les coûts totaux d’administration du test;
- f) le nombre de ressources humaines nécessaires à sa mise en place (ETC);
- g) le nombre de ressources humaines nécessaires à son administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toute personne présentant une demande de sélection permanente dans l’un des cinq programmes d’immigration économique doit attester son apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne pour satisfaire aux conditions de sélection.

Cette attestation doit être obtenue par les requérants principaux ainsi que par les membres de leur famille qui les accompagnent. Plus précisément, leur épouse ou leur époux, leur conjointe ou leur conjoint (de plus de 16 ans) ainsi que leurs enfants à charge de 18 ans et plus doivent attester de leur apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 16 196 personnes ont fait l’évaluation en ligne, dont 16 171 (soit 99,84 %) l’ont réussie. Le tableau ci-après présente la répartition des personnes ayant obtenu une attestation des valeurs en ligne par programme d’immigration :

Programme d’immigration	Nombre de personnes ayant obtenu une attestation
Programme de l’expérience québécoise (PEQ)	10 100
Programme régulier des travailleurs québécois (PRTQ)	5 124
Programme des investisseurs	1
Programme des gens d’affaires (entrepreneurs)	76
Programme des travailleurs autonomes	154
Programmes pilotes	716
TOTAL	16 171

En 2019-2020, les coûts des travaux qui ont mené à l’évaluation en ligne et son développement technologique se chiffrent à 508 034 \$. 10 ETC ont été nécessaires pour sa mise en place entre juin 2019 et mars 2020.

Les coûts récurrents annuels sont de 156 075,29 \$ pour l’exploitation, l’évolution et le soutien technique de l’évaluation en ligne.

L’administration de l’évaluation, incluant le développement et le maintien de la solution en ligne, est assuré au moyen des ressources en place au ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (0,57 ETC pour les ressources internes).

RP83. Fournir tout analyse, document ou note réalisés au sujet de la performance du programme de l'expérience québécoise. Fournir les coûts liés à ces analyses, notes ou documents, en fournissant également les ressources humaines nécessaires à leur réalisation (ETC). Finalement, fournir la date des demandes d'analyses, notes ou documents, ainsi que la date de livraison de celles-ci.

Le Ministère n'a produit aucun document, analyse ou note concernant la performance du Programme de l'expérience québécoise en 2021-2022.

RP84. Dans le cadre du PEQ, fournir le taux de chômage des personnes ayant obtenu un CSQ grâce à ce programme, en spécifiant la catégorie et le type d’emplois. Spécifier également si la personne immigrante a profité du PEQ travailleur étranger ou celui pour les étudiants étrangers. Finalement, spécifier l’année d’obtention du CSQ et le cas échéant la résidence permanente.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de données sur la situation des personnes immigrantes sur le marché du travail ventilées par programme d’immigration.

RP85. Ventilation des montants accordés au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

Aucun montant n'a été accordé au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

RP86. Tout note, document ou compte-rendu d'enquête qui fait état des enquêtes menées par le MIFI sur des « allégations sérieuses » de fraude dans le programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, le nombre d'organisations visées, la valeur monétaire des fraudes alléguées, et les correctifs recommandés.

Le 28 octobre 2020, l'arrêté numéro 2020-004 a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* (n 44) en rendant la décision de suspendre jusqu'au 1^{er} novembre 2021 la réception des demandes d'engagement présentées par des organismes (toutes catégories confondues) dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (parrainage collectif) en raison des préoccupations sérieuses concernant l'intégrité de certaines pratiques de personnes morales dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger.

Pour des raisons de confidentialité, les conclusions des enquêtes ne peuvent être rendues publiques.

RP87. Tout note, document ou projet d'arrêté ministériel concernant la levée de la suspension du programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, décrétée en octobre dernier, et les démarches à entreprendre pour respecter les cibles du plan pluriannuel en matière d'accueil de réfugiés parrainés compte tenu de l'impact du moratoire.

Dans l'arrêté ministériel publié le 27 octobre 2021 dans la Gazette officielle du Québec, le Ministère a pris une décision concernant la gestion des demandes d'engagement dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l'étranger (parrainage collectif). Cette décision prévoit le nombre maximal de demandes d'engagement à recevoir par des personnes morales (organismes) et des groupes de 2 à 5 personnes physiques pour la période 2021-2022, ainsi que les modalités de transmission de ces demandes. En 2021-2022, le ministre recevra un nombre maximal de 825 demandes d'engagement, réparti entre les différentes catégories d'organismes et les groupes de 2 à 5 personnes physiques.

La suspension de la réception de demandes de la part d'organismes, en 2020-2021, n'a pas diminué le nombre maximal de demandes d'engagement que le ministre pouvait recevoir.

De même, la suspension de la réception des demandes d'engagement de la part d'organismes en 2020-2021 n'a pas eu d'impact sur l'admission des personnes ayant une demande de résidence permanente en attente de traitement au gouvernement fédéral. Au 3 février 2022, ce nombre s'élevait à environ 4 400 personnes.

Le MIFI travaille en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) afin de faciliter le traitement des demandes de résidence permanente.

RP88. Le nombre de documents transmis par des candidats aux différents programmes d’immigration qui ont été déclarés perdus par le personnel du MIFI avant d’être numérisés et versés dans ARRIMA.

Le Ministère n’a perdu aucun document de cette nature. Les ressortissants étrangers demandeurs déposent eux-mêmes les documents dans la plateforme ARRIMA en les téléversant.

-
- RP89.** Concernant l'accès à l'information :
- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022.
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.
-

La réponse à cette question se trouve à la question RG58.

RP90. Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2022 pour répondre à la recrudescence des migrants irréguliers qui entrent au Québec par le chemin Roxham. Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d’hébergement, d’accueil et de vérifications médicales?

Au 28 février 2022, le MIFI était en action afin de répondre à la recrudescence de migrants qui entrent de façon irrégulière au Québec par le chemin Roxham, laquelle a débutée avec la levée des mesures de retour direct liées à la pandémie de la COVID-19 entre les points d’entrées officiels, le 21 novembre 2021.

RP91. Combien de réfugiés afghans se sont installés en sol québécois en 2021-2022? Quelle est la cible que se donne le MIFI pour l’an prochain?

En 2021, sur les 321 réfugiés afghans admis au Québec, 272 ont été sélectionnés à l’étranger et 49 ont été reconnus sur place.

Parmi les 272 réfugiés afghans sélectionnées à l’étranger, 118 sont des réfugiés pris en charge par l’État (RPCÉ) et 154 sont des réfugiés parrainés.

En 2022, sur les 73 réfugiés afghans qui ont été admis au Québec, 26 sont des RPCÉ, 36 sont des réfugiés parrainés et 11 ont été reconnus sur place.

Tableau 1. Réfugiés et personnes en situation semblable admis au Québec et nés en Afghanistan selon la sous-catégorie d’immigration, 2021 et janvier-février 2022

	2021	Janvier et février 2022	2021 à février 2022
Réfugiés sélectionnés à l’étranger	272	62	334
<i>Réfugiés pris en charge par l’État</i>	118	26	144
<i>Réfugiés parrainés</i>	154	36	190
Réfugiés reconnus sur place	49	11	60
Total	321	73	394

Données préliminaires pour 2021 et provisoires pour 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Le MIFI n’a pas de cible d’admission de réfugiés afghans pour l’an prochain.

RP92. Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2022 pour répondre à la demande anticipée de réfugiés ukrainiens ? Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d'accueil et de traitement des dossiers de réunification familiale ? Quelles sont les cibles pour 2022 à l'égard des plafonds d'admission des différentes sous-catégories de réfugiés, des délais de traitement des dossiers pour l'admission et pour la réunification familiale ?

En collaboration avec les ministères concernés et les organismes partenaires, le MIFI a structuré un plan d'accueil en cas d'arrivées en sol québécois. Il est cependant trop tôt pour déterminer si des ressources additionnelles seront requises.

Les objectifs d'admission pour 2022 figurent au Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022. Le MIFI ne fixe pas d'objectifs eu égard au délai de traitement des demandes. Toutefois, dans sa Déclaration de service à la clientèle, le MIFI prend des engagements sur les normes de service.

RP93. Combien de personnes ont été sélectionnées en 2021-2022 dans le cadre des trois projets-pilotes pour travailleurs qualifiés (préposés, intelligence artificielle, transformation alimentaire), et quelles sont les cibles pour 2022-2023?

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés par volet des trois programmes pilotes, aux requérants principaux (RP) et personnes à charge, 2021 et 2022

	CSQ délivrés selon l'année d'émission					
	2021			2022		
PROGRAMMES PILOTES	RP	Personnes à charge	Total	RP	Personnes à charge	Total
1- Transformation alimentaire	0	0	0	0	0	0
2 - Préposé aux bénéficiaires	22	43	65	9	13	22
3- Intelligence artificielle – Volet travailleur	24	22	46	5	9	14
3- Intelligence artificielle - Volet diplômé du QC	17	9	26	x	0	x
3- TI - Effets visuels	71	103	174	17	29	46
Total	134	177	311	32	51	83

Source : Tableaux croisés dynamiques de la Direction de l'information de gestion, données préliminaires au 28 février 2022 extraites le 7 mars 2022.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.

Cibles pour 2022-2023 : Il n'y a pas de cible spécifique pour les programmes pilotes, compris dans la catégorie des travailleurs qualifiés, dans le [Plan d'immigration du Québec pour l'année 2022](#). Cependant, il existe un nombre maximal de demandes qui peuvent être reçues dans le cadre d'un programme pilote conformément au Règlement sur l'immigration au Québec (RIQ).

RP94. Le financement en francisation du MIFI, par programme, ventilé par année, pour les 5 dernières années ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

2021-2022	Programme d'intégration linguistique pour les immigrants ¹ (PILI)	Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)
Financement (budget initial)	98,4 M\$	69,7 M\$

1- le PILI inclut 2 M\$ pour autres crédits (non-Normé Francisation pour Soutien à l'innovation en francisation)

Les informations pour les années avant 2021-2022 se trouvent dans le Cahier explicatif des années antérieures.

RP95. Liste des rapports et études faits en 2021-2022 portant sur le rapatriement des pouvoirs en immigration.

Le Ministère n’a pas réalisé de rapport ou étude en 2021-2022 portant sur le rapatriement des pouvoirs en immigration.

RP96. Listes des rapports et études faits en 2021-2022 portant sur la régionalisation de l’immigration.

- Présence et portraits régionaux en 2021 des personnes immigrantes admises au Québec de 2010 à 2019

RP97. Le nombre de Certification de sélection du Québec (CSQ) et de Certificat d’acceptation du Québec (CAQ) qui ont été délivrés, ventilé par année, durant les 5 dernières années et les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP18.

RP98. Dans le cadre du Programme de parrainage collectif :

a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d’attente. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.

À la suite d’allégations concernant les pratiques de certains garants dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif), la ministre a décidé de suspendre la réception des demandes d’engagement de la part des personnes morales (organismes) entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021 afin de mener des enquêtes et des examens approfondis des demandes présentées dans le cadre du Programme. Ces démarches ont permis de confirmer l’existence de pratiques contraires à l’objectif humanitaire du Programme.

Le Ministère a donc mis en place, en 2021, des mesures afin de renforcer l’intégrité du processus d’examen des demandes d’engagement et de mieux protéger les personnes réfugiées visées par ces demandes. Parmi ces mesures, notons la publication, sur le site Web du Ministère, de la liste des 18 organismes qui ont présenté une demande d’engagement ayant fait l’objet d’une décision de rejet pour avoir fourni un document ou un renseignement faux ou trompeur, dans les deux années précédant le 1^{er} novembre 2021. Ces organismes ne pourront présenter de demandes au ministre dans le cadre de la période de réception des demandes d’engagement 2021-2022.

Le Ministère a également déployé les mesures suivantes pour améliorer le processus d’examen des demandes : le recours aux entrevues, la révision des formulaires de demande (incluant l’ajout de questions sur le financement et la perception de sommes d’argent) et de la liste des documents à fournir, en particulier pour mieux identifier les entrées d’argent susceptibles de provenir des personnes parrainées.

À la suite de la mise en place de ces mesures, la ministre a décidé d’ouvrir, entre le 18 janvier et le 16 février 2022, une période de transmission des demandes d’engagement de la part de personnes morales (organismes) et de groupes de 2 à 5 personnes physiques. Parmi les demandes transmises et admissibles, le ministre recevra un maximum de 825 demandes à l’issue du processus de réception des demandes.

Par ailleurs, en complémentarité avec les mesures déjà mises en place, le Ministère a mené des travaux de révision du Programme qui ont mené à un projet de modifications réglementaires publié à la Gazette officielle du Québec le 30 mars 2022. Ce projet de règlement vise à protéger les personnes parrainées, à préserver l’objectif humanitaire du Programme et à en renforcer l’intégrité. Il pourra être édicté par le gouvernement à l’expiration d’un délai de 45 jours à compter de cette publication. La date d’entrée en vigueur de ce projet réglementaire n’est pas encore déterminée.

Tableau 1 – État de l’examen des demandes de parrainage collectif reçues lors de la période de réception 2020-2021 au 16 mars 2022*

	Nb demandes acceptées	Nb demandes refusées	Nb demandes rejetées	Nb demandes en cours d’examen	Nb total demandes reçues
Groupe de 2 à 5 personnes physiques	0	0	4	332	672

* Données au 16 mars 2022, Source : Direction de l’immigration familiale et humanitaire (DIFH).

Les délais de traitement varient en fonction des documents et des renseignements contenus dans la demande présentée par les personnes qui souscrivent un engagement. Le délai d’examen est plus court lorsqu’une demande complète est présentée par le garant, incluant tous les documents et les renseignements requis.

RP99. Dans le cadre du programme Arrima :

a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d’attente. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.

Depuis la mise en ligne de la plateforme Arrima, des développements ont été faits pour rendre accessibles plusieurs services d’immigration, d’intégration et de francisation par voie électronique sur cette plateforme. Les clientèles concernées sont variées et incluent, notamment, les ressortissants étrangers, les entreprises québécoises, les résidents du Québec et les organismes qui souhaitent parrainer un réfugié, ainsi que leurs mandataires.

Le tableau suivant présente les services mis en place en 2021-2022 sur cette plateforme :

Date de mise en ligne	Programmes ou services visés
6 avril 2021	Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) Mise en ligne d’un nouveau service de transmission de demandes d’engagement dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) par les groupes de 2 à 5 personnes physiques. La solution permet également au personnel du Ministère de valider la recevabilité, de traiter et de gérer les demandes d’engagement.
22 avril 2021	Programme pilote d’immigration permanente des travailleurs de l’intelligence artificielle, des technologies de l’information et des effets visuels Mise en ligne d’une solution permettant de présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du nouveau Programme pilote d’immigration permanente des travailleurs de l’intelligence artificielle des technologies de l’information et des effets visuels. La solution permet également au personnel du Ministère de valider la recevabilité, de traiter et de gérer les demandes.
13 juillet 2021	Cours de francisation à temps partiel Mise en ligne d’une nouvelle fonction permettant aux étudiants de la francisation de faire une demande d’aide financière pour les cours de français à temps partiel suivis en centres de services scolaires.
12 août 2021	Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) - Déclaration d’intérêt Mise en ligne d’un outil d’autoévaluation qui permet aux ressortissants étrangers d’avoir une idée du pointage accordé aux renseignements fournis dans une déclaration d’intérêt en vue de recevoir une invitation à présenter une demande de sélection permanente dans le PRTQ.

Date de mise en ligne	Programmes ou services visés
30 novembre 2021	Plan d’action concerté pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes Mise en ligne d’une nouvelle fonction permettant de faire une demande d’aide financière pour une formation d’appoint en reconnaissance des compétences.
18 janvier 2022	Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) Mise en ligne d’un nouveau service de transmission de demandes d’engagement dans le cadre du Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) par les personnes morales (organismes). La solution permet également au personnel du Ministère de valider la recevabilité, de traiter et de gérer les demandes d’engagement.

Nombre de demandes de sélection permanente traitées, rejetées, en attente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés

Pour l’exercice financier 2021-2022, en date du 28 février 2022, 2 136 dossiers ont été finalisés dont 97 ont été refusés¹ et 25 ont été rejetés². 1 919 dossiers étaient en attente de traitement.

Délai moyen d’attente des demandes présentées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, les demandes de Certificat de sélection du Québec (CSQ) présentées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés ont été traitées dans un délai moyen de 17,7 jours calendaires.

¹ Lorsque le requérant principal n’effectue pas la démonstration qui lui a été demandée parce qu’il ne répond pas à l’avis d’intention de refus ou qu’il ne démontre pas qu’il satisfait aux exigences du programme, la demande est refusée.

² Lorsque le requérant principal n’effectue pas la démonstration qui lui a été demandée parce qu’il ne répond pas à l’avis d’intention de rejet ou que la réponse transmise par ce dernier ne permet pas de conclure que la demande ne contient pas de renseignements ou de documents faux ou trompeurs, la demande de sélection permanente est rejetée.

RP100. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires reçu au Québec durant les 10 dernières années, par année, par région.

Pour l’année 2021, la réponse se trouve à la fiche RP20 du Cahier explicatif des crédits 2022-2023. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP101. Le nombre de permis octroyé à des travailleurs étrangers temporaires, ventilé par année, pour les 10 dernières années et l’entreprise à laquelle ils sont liés.

Pour l’année 2021, se référer à la fiche RP20 du Cahier explicatif des crédits 2022-2023. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

L’information concernant les entreprises auxquelles sont liés les permis relève de la compétence du gouvernement fédéral. Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de cette information.

RP102. Le nombre de cas de maltraitance et le nombre de plainte déposés par des travailleurs étrangers temporaires, par année, par région, pour les 5 dernières années.

1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	Aucune
---	--------

Les données portent sur les requêtes traitées par l’équipe de gestion des plaintes.

Pour les années précédentes (2017-2020), veuillez consulter le Cahier explicatif des crédits 2021-2022.

RP103. Le nombre de demandeur d’asile au Québec, ventilé par année, pour les 5 dernières années, par région.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de données ventilées par région. La ventilation par région n’est possible que pour les demandeurs d’asile qui ont obtenu un permis de travail temporaire.

Tableau 1. Nombre de personnes qui ont demandé l’asile, ayant une adresse au Québec et un permis de travail valide au 31 décembre 2021, par région

Région administrative	n	(%)
Montréal	7 880	67,4
Montréal	990	8,4
Laval	630	5,4
Lanaudière	200	1,7
Outaouais	150	1,3
Laurentides	100	0,9
Centre-du-Québec	85	0,7
Estrie	75	0,6
Mauricie	70	0,6
Capitale-Nationale	50	0,4
Chaudière-Appalaches	35	0,3
Bas-Saint-Laurent	x	0,0
Abitibi-Témiscamingue	x	0,0
Côte-Nord	0	0,0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	0	0,0
Nord-du-Québec	0	0,0
Saguenay--Lac-Saint-Jean	0	0,0
La destination du permis de travail est à l’extérieur du Québec	145	1,2
Destination du permis de travail non déclarée	1 285	11,0
Total	11 700	100,0

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.
 Pour des raisons de confidentialité, tous les chiffres ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche. Pour la protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole x.
 Source : IRCC, 28 février 2022.
 Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

RP104. Le nombre de réfugiés et leur lieu de résidence, par région, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2022-2023.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) ne dispose pas de l’information sur le lieu de résidence des personnes admises ventilée par année, pour les 5 dernières années. Le MIFI identifie la région de résidence à partir des données d’admission et des données de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant l’année cible pour confirmer la présence au Québec, il n’est pas possible de ventiler par année.

Les données sur la présence en janvier 2022¹ des réfugiés et personnes en situation semblable admis au Québec de 2011 à 2020 permettent d’établir la répartition suivante par région administrative de résidence :

Tableau 1. Nombre de réfugiés et personnes en situation semblable admis au Québec de 2011 à 2020, selon le lieu de résidence en janvier 2022, par région administrative

Région administrative	n	%
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	157	0,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	30	0,0
Capitale-Nationale	3 202	4,9
Mauricie	723	1,1
Estrie	3 575	5,5
Montréal	22 050	33,8
Outaouais	2 095	3,2
Abitibi-Témiscamingue	33	0,1
Côte-Nord	10	0,0
Nord-du-Québec	15	0,0
Chaudière-Appalaches	208	0,3
Laval	8 805	13,5
Lanaudière	1 529	2,3
Laurentides	1 503	2,3
Montréal	6 122	9,4
Centre-du-Québec	1 037	1,6
Non déterminé	1 839	2,8
Non présents	12 218	18,8
Total	65 151	100,0

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2021 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour 2021 sont incomplètes en janvier 2022 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

RP105. Dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du ministère et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP45.

Les informations pour les années avant 2021-2022 se trouvent dans le Cahier explicatif des années antérieures.

RP106. Les statistiques d’accueil des réfugiés pris en charge par l’État (RPCE) et les réfugiés parrainés (RPSP) admis selon leur lieu d’établissement et leur origine, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2022-2023.

Les données d’admission demandées sont fournies uniquement pour les années civiles. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de réfugiés pris en charge par l’État accueillis en 2021 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Sherbrooke	Montréal	Laval	Longueuil	Autres villes	
	n					
Syrie	74	14	45	27	162	322
Rép. dém. du Congo	x	x	16	6	123	156
Afghanistan	21	41	8	15	33	118
Tanzanie	20	0	0	6	45	71
Rép. centrafricaine	x	0	0	x	30	39
Burundi	12	x	0	x	13	34
Autres pays	46	49	13	16	139	234
Total	173	104	82	70	545	974

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.
Les données sont préliminaires pour 2021.
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».
Les regroupements « Autres pays » et « Autres villes » incluent les données marquées par un « x », afin de respecter la confidentialité.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 2. Nombre de réfugiés parrainés accueillis en 2021 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination¹

Pays de naissance	Ville					Total
	Sherbrooke	Montréal	Laval	Longueuil	Autres villes	
	n					
Syrie	169	0	42	5	25	241
Afghanistan	24	61	14	31	24	154
Rép. dém. du Congo	x	0	0		26	38
Pakistan	9	x	x	7	x	36
Iraq	8	0	x	11	x	26
Érythrée	x	0	0	0	x	18
Autres pays	92	18	19	6	44	122
Total général	302	79	75	60	119	635*

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.
Les données sont préliminaires pour 2021.
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».
Les regroupements « Autres pays » et « Autres villes » incluent les données marquées par un « x », afin de respecter la confidentialité.
* Ce total n’inclut pas les « autres réfugiés »
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP107. Fournir le nombre de dossiers qui ont été traités depuis le jugement de la Cour de février 2019 obligeant le MIDI à poursuivre l’examen des 18 000 dossiers.

Tableau 1. Demandes faisant partie de l’inventaire du 31 décembre 2018 (18 139), dont le traitement a été finalisé dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) entre le jugement de février 2019 et l’entrée en vigueur de la Loi 9*, le 16 juin 2019.

	25 février 2019 jusqu’à l’entrée en vigueur de la Loi 9
Acceptations	308
Refus	1 466
Rejets	64
Autres **	395
Total	2 233

* C’est-à-dire de la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Cette loi est entrée en vigueur le 16 juin 2019.

Pour rappel, en vertu de l’article 30 de cette loi, les ressortissants étrangers dont la demande avait pris fin en vertu de l’article 28 de cette même loi, qui avaient déposé une déclaration d’intérêt au plus tard le 16 décembre 2019, qui séjournaient temporairement au Québec au moment de la présentation de leur demande et qui possédaient un permis d’études ou de travail valide au moment de la sanction de la Loi 9 ont été invités à présenter une demande de sélection à titre permanent dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

** Comprend les autres décisions (par exemple, fermeture à la demande du requérant principal et transfert vers un autre programme d’immigration).

Source : Extraction spéciale effectuée par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion.

RP108. Le coût que représente le programme de parrainage collectif par rapport à l’ensemble des autres programmes, ventilé par catégorie (organismes de 2 à 5), par région.

Le coût que représente le programme de parrainage collectif n’est pas disponible, car il fait partie de la catégorie « Personne réfugiée ou en situation semblable », dont la répartition n’est pas disponible par sous-catégorie.

RP109. Entre 2015 et 2021, combien de personnes ont suivi les cours de francisation? Parmi ces personnes, quel est le pourcentage d’individus qui a au moins atteint le niveau 7 de l’*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*?

Les données antérieures à 2021 sont disponibles dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Tableau 1. Nombre de personnes ayant participé à un cours de français, par service, 2021-2022

Type de cours	2021-2022 ²
Temps complet	13 208
Temps partiel	22 158
Francisation en ligne (FEL)	2 894
Total ¹	36 561

¹ Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à plus d’un type de cours.
² Données préliminaires - période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données préliminaires produites le 7 mars 2022.

Parmi les personnes ayant suivi des cours de français durant cette période (du 1^{er} avril 2015 au 28 février 2022) :

- 11 038 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps complet** qui vise l’atteinte d’un niveau 7 ou plus;
- 10 351 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps partiel** qui vise l’atteinte d’un niveau 7 ou plus.

Le tableau suivant présente, parmi les élèves qui ont participé à un cours à temps complet ou à temps partiel qui vise l’atteinte d’un niveau 7 ou plus, la proportion des élèves ayant atteint au moins le niveau 7 pour chacune des quatre compétences :

Tableau 2. Pourcentage des élèves ayant atteint au moins le niveau 7 selon les quatre compétences langagières au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 28 février 2022.

	Compréhension écrite	Compréhension orale	Production orale	Production écrite
Temps complet	78,72 %	89,18 %	86,73 %	60,96 %
Temps partiel ¹	91,15 %	95,88 %	95,02 %	84,45 %

¹ Pour les sigles de cours au temps partiel (Français - réalité de travail (FRT) et Français pour immigrants adultes (FIA)), seul le résultat d’évaluation pour le dernier cours du bloc est conservé.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), extraction spéciale faite le 7 mars 2022.
Note : Les cours retenus pour calculer ces pourcentages sont ceux dont le calibrage correspond aux niveaux 7 ou plus des compétences langagières selon l’*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.

RP110. Le nombre d’étudiantes et d’étudiants internationaux qui sont restés au Québec après leurs études, par région et par années pour les 5 dernières années et les prévisions pour les années 2022-2023.

Parmi les personnes immigrantes admises en 2021, 12 548 étaient précédemment des personnes immigrantes temporaires titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux*. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Titulaires de permis de la catégorie des *Étudiants internationaux* admis au Québec en 2021

Région	2021
Bas-Saint-Laurent	80
Saguenay–Lac-Saint-Jean	134
Capitale-Nationale	1 212
Mauricie	158
Estrie ¹	316
Montréal	8 913
Outaouais	174
Abitibi-Témiscamingue	114
Côte-Nord	29
Nord-du-Québec	12
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13
Chaudière-Appalaches	139
Laval	267
Lanaudière	95
Laurentides	89
Montérégie ¹	730
Centre-du-Québec	68
Non disponible	5
Total	12 548

Données préliminaires.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les personnes résidentes permanentes.

¹ Depuis le 9 juillet 2021, les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska font partie de la région administrative de l’Estrie. Ces deux territoires étaient auparavant rattachés à la Montérégie.

RP111. Détailler et ventiler par année le nombre de fonctionnaires affecté au traitement des dossiers d’immigration, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2022-2023.

	Nombre de fonctionnaires affectés au traitement des dossiers d’immigration
2021-2022	209
2020-2021	194
2019-2020	195
2018-2019	206
2017-2018	206

Sources :
Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2022, extrait le 4 mars 2022;
Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2021, extrait le 15 mars 2021;
Rapport SAGIR EI – Population au 31 mars 2020, extrait le 22 mai 2020;
Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2019, extrait le 18 mars 2019;
Rapport SAGIR de la population au 31 mars 2018 pour l’année 2017-2018;
Les données incluent l’ensemble du personnel des unités visées à l’exclusion du personnel étudiant et stagiaire.
Les données sur l’effectif à l’international proviennent des cahiers d’effectif du MRIF.

RP112. Fournir les redditions de comptes détaillés des trois *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec le MEES, le MSSS et le MTESS. Veuillez ventiler les sommes dépensées et les résultats atteints.

L'information sur les montants dépensés pour l'année 2020-2021 se retrouve dans le Rapport annuel de gestion du MIFI de 2020-2021. Les rapports de reddition de comptes sont en cours d'élaboration par chacun des trois ministères pour l'exercice financier 2021-2022 qui s'est terminé le 31 mars 2022 et seront consolidés par le MIFI. Ainsi, les montants dépensés pour l'année 2021-2022 seront disponibles lors de la prochaine publication du Rapport annuel de gestion du MIFI de 2021-2022.

- RP113.** Déclarations d'intérêt actives (tous les programmes permanents confondus)
- a. Le nombre et les caractéristiques des personnes avec une déclaration d'intérêt active, ventilé par :
- i. Groupes d'âge
 - ii. Sexe
 - iii. Langue maternelle
 - iv. Connaissance du français
 - v. Pays d'origine
 - vi. Niveau de scolarité
 - vii. Domaine de formation
 - viii. Classification d'occupation (0, A, B, C, D)
 - ix. Résidant au Québec/Résidant à l'étranger
 - x. Région/ville de destination
 - xi. Requérant/dépendants
 - xii. Conjoint
 - xiii. Enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire)
 - xiv. Avec une offre d'emploi validée
- b. Le nombre de déclarations d'intérêt actives qui datent de plus d'un an
- c. Le nombre de déclarations d'intérêt reçues annuellement depuis l'ouverture d'Arrima, ventilé par le PEQ et le PRTQ.
- d. Le nombre de déclarations d'intérêt expirées et retirées depuis l'ouverture d'Arrima, par année.
- e. Le nombre d'invitations de soumettre une demande d'immigration émises par année depuis l'ouverture d'Arrima et le nombre et pourcentage des invitations visant des personnes résidant déjà au Québec

Les déclarations d'intérêt sont déposées dans Arrima uniquement pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

En date du 28 février 2022 :

a. i. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par groupes d'âge

Catégorie d'âge du requérant	Nombre de DI	% des DI
18 à 35 ans	47 261	58,10
36 ans et plus	34 082	41,90
Total	81 343	100,0

a. ii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par sexe

Sexe du requérant	Nombre de DI	% des DI
Féminin	29 620	36,41
Masculin	51 723	63,59
Total	81 343	100,0

a. iii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par langue maternelle

L'information sur la langue maternelle n'est pas disponible dans la déclaration d'intérêt.

a. iv. Nombre de requérants ayant une déclaration d’intérêt active ventilé par la connaissance du français

Le requérant a déclaré le niveau 7 et plus au test de français.	Nombre de DI	% des DI
Non ⁽¹⁾	65 806	80,90
Oui	15 537	19,10
Total	81 343	

⁽¹⁾ Inclut les personnes qui ont un niveau inférieur à 7 ainsi que les personnes qui n’ont pas déclaré de test de français.

a. v. Nombre de requérants ayant une déclaration d’intérêt active ventilé par pays d’origine

Pays de naissance	Nombre de DI	% des DI
Algérie	18 729	23,02
Inde	9 907	12,18
Maroc	6 706	8,24
Cameroun	5 721	7,03
Tunisie	5 335	6,56
Côte d’Ivoire	3 566	4,38
France	3 477	4,27
Sénégal	2 212	2,72
Haïti	1 970	2,42
Liban	1 939	2,38
Togo	1 835	2,26
Pakistan	1 525	1,87
Colombie	1 352	1,66
Syrie	1 220	1,50
Philippines	1 159	1,42
Iran	935	1,15
Congo (Rép. dém. du)	919	1,13
Bénin	752	0,92
Nigeria	748	0,92
Brésil	690	0,85
Mexique	500	0,61
Guinée	494	0,61
Bangladesh	488	0,60
Burundi	395	0,49
Rwanda	392	0,48
Congo	388	0,48
Chine	331	0,41
Burkina Faso	323	0,40
Égypte	307	0,38
Madagascar	299	0,37
Venezuela	289	0,36
Pérou	279	0,34
Mali	251	0,31
Sri Lanka	224	0,28
Arabie saoudite	205	0,25
Belgique	203	0,25
Maurice	202	0,25
Gabon	198	0,24
Émirats arabes unis	181	0,22
Djibouti	172	0,21
États-Unis	172	0,21
Niger	167	0,21
Cuba	150	0,18
Népal	150	0,18
Tchad	150	0,18
Équateur	146	0,18
Argentine	139	0,17
Turquie	137	0,17
Russie	128	0,16
Ghana	125	0,15

Mauritanie	123	0,15
Kenya	105	0,13
Autres pays	2 833	3,48
Total	81 343	100,00

a. vi. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par niveau de scolarité

Niveau de scolarité du requérant	Nombre de DI	% des DI
Aucun diplôme, diplôme non déclaré ou diplôme supérieur non reconnu	7 102	8,73
Secondaire	5 881	7,23
Postsecondaire	4 033	4,96
Postsecondaire technique	11 726	14,42
Universitaire 1 ^{er} cycle (3 ans ou +)	29 556	36,34
Diplôme supérieur	23 045	28,33
Total	81 343	100,00

a. vii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par domaine de formation

Les DI contiennent des informations sur le diplôme obtenu, mais celles-ci ne sont pas classées par grand domaine de formation.

a. viii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par la classification d'occupation (niveau de compétence 0, A, B, C, D)

Niveau de compétence	Nombre de DI	% des DI
Pas de niveau de compétence déclaré	2 667	3,28
0 - Cadres supérieurs et intermédiaires	10 845	13,33
A - Les professions qui requièrent un diplôme universitaire	34 723	42,69
B – Les professions qui requièrent un diplôme collégial, une formation d'apprenti ou une combinaison d'études secondaires/ formation en cours d'emploi/ expérience de travail.	23 791	29,25
C – Les professions qui requièrent un diplôme d'études secondaires et une formation en cours d'emploi.	8 230	10,12
D – Les professions qui requièrent une formation en cours d'emploi seulement; aucune scolarité requise.	1 087	1,34
Total	81 343	100,00

a. ix. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par résidence au Québec ou à l'étranger

Lieu de résidence	Nombre de DI	% des DI
À l'extérieur du Québec	78 161	96,09
Au Québec	3 182	3,91
Total	81 343	100,00

a. **x. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par région/ville de destination**

L'information sur la région/ville de destination n'est pas disponible dans la déclaration d'intérêt.

a. **xi. Nombre de dépendants qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active**

Il y a 81 343 DI actives dans la banque de déclaration d'intérêt en date du 28 février 2022. Le nombre de dépendants qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration est de 44 795 conjoints et de 79 829 enfants.

a. **xii. Nombre de conjoints qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active**

Le nombre de conjoints qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration est de 44 795 (55 % des requérants dans la banque de déclaration d'intérêt sont accompagnés de conjoints).

a. **xiii. Nombre d'enfants d'âge scolaire (primaire et secondaire) qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active**

Sur les 79 829 enfants qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration, 41 091 sont d'âge scolaire (primaire ou secondaire).

a. **xiv. Nombre de ressortissants avec une déclaration d'intérêt active qui possèdent une offre d'emploi validée**

Il y avait, au 28 février 2022, 224 ressortissants ayant une déclaration d'intérêt active qui détenaient une offre d'emploi validée.

b. **Nombre de déclarations d'intérêt actives qui datent de plus d'un an**

Il n'y aucune déclaration d'intérêt active qui date de plus d'un an. Une DI est active si sa durée dans la BDI est d'un an ou moins.

c. **Nombre de déclarations d'intérêt reçues annuellement depuis l'ouverture d'Arrima, ventilé par le PEQ et le PRTQ**

Les déclarations d'intérêt déposées dans Arrima ne s'appliquent pas au PEQ, mais uniquement au PRTQ.

Année du dépôt de la déclaration d'intérêt (DI)	Nombre de DI
2018	79 369
2019	84 065
2020	72 863
2021	81 882
2022	16 830
Total	335 009

d. **Nombre de déclarations d'intérêt expirées et retirées depuis l'ouverture d'Arrima, par année***

Demandes retirées ou expirées	Nombre de DI	% des DI
DI retirée par le déclarant	10 526	4,24
DI expirée ⁽²⁾	237 800	95,76
Total	248 326	100,00

⁽²⁾ Une DI est expirée si, après un an, elle n'a pas reçu d'invitation
* La ventilation par année n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

- e. **Nombre d’invitations de soumettre une demande de sélection permanente émises par année depuis l’ouverture d’Arrima et le nombre et pourcentage des invitations visant des personnes résidant déjà au Québec**

Nombre total d’invitations par année

Année	Nombre d’invitations
2019	2 062
2020	628
2021	3 583
2022	1 663
Total	7 936

Nombre d’invitations concernant des personnes résidant au Québec par année

Année	Nombre d’invitations	% des invitations par année
2019	1 842	89,33
2020	533	84,87
2021	920	25,68
2022	323	19,42
Total	3 618	45,59

- RP114.** Demandes d’immigration reçues à la suite d’une invitation.
- f. Le nombre de demandes d’immigration reçues à la suite des invitations depuis l’ouverture d’Arrima ventilé par :
- i. Année
 - ii. Groupes d’âge
 - iii. Sexe
 - iv. Langue maternelle
 - v. Connaissance du français
 - vi. Pays d’origine
 - vii. Niveau de scolarité
 - viii. Domaine de formation
 - ix. Classification d’occupation (0, A, B, C, D)
 - x. Résident au Québec/Résident à l’étranger
 - xi. Région/ville de destination
 - xii. Requérant/dépendants
 - xiii. Conjoint
 - xiv. Enfants d’âge scolaire (primaire ou secondaire)
 - xv. Avec une offre d’emploi validée

Le Ministère dispose des données sur le nombre global de demandes reçues à la suite d’une invitation (tableau 1). Toutefois, les données sur les caractéristiques des personnes au moment de l’invitation ne sont pas compilées. Les caractéristiques des requérants principaux sélectionnés sont présentées dans les tableaux 2 à 14.

Tableau 1 : Nombre de demandes reçus via la plateforme Arrima, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt, 2019 à 2022*

	Année				Total
	2019	2020	2021	2022	
Nombre de « Dossiers reçus »	1 585	587	2 905	851	5 928

*Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 2 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima à des requérants principaux, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt, selon le groupe d’âge, 2019 à 2022*

Groupes d’âge	Nombre de CSQ délivrés
20-24 ans	99
25-29 ans	780
30-34 ans	1 273
35-39 ans	1 086
40-44 ans	339
45-49 ans	67
50-54 ans	31
55-59 ans	18
60-74 ans	11
Total	3 704

*Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 3 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima à des requérants principaux, à la suite d’une invitation envoyée à des requérants principaux ayant déposé une déclaration d’intérêt selon le sexe, 2019 à 2022*

Sexe	Nombre de CSQ délivrés
Femmes	1 151
Hommes	2 553
Total	3 704

*Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 4 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima à des requérants principaux, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt selon la langue maternelle (top 15), 2019 à 2022*

Langue maternelle déclarée	Nombre de CSQ délivrés
Français	850
Arabe	680
Autres Chinois	211
Anglais	198
Penjabi	181
Persan	169
Hindi	129
Espagnol	118
Aut. Nig-congo	118
Africaines	99
Aut. sémitiques	96
Portugais	75
Coréen	64
Mandarin	63
Télougou	60
Autres langues	593
Total	3 704

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 5. Nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux¹ dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon la connaissance du français du requérant principal, 2019 à 2022*

Niveau de français	Nombre de dossiers acceptés
Non-Francophones	1 878
Francophones	1 826
Total	3 704

¹ La ventilation selon la connaissance du français est présentée uniquement pour les requérants principaux. Un requérant considéré francophone a présenté des preuves d’une connaissance du français de niveau 7 à la compréhension orale et à l’expression orale. Le nombre de dossiers finalisés et acceptés peut différer du nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux dû à l’usage de base de données différentes.

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 6. Nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux¹ dans le programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par l’entremise de la plateforme ARRIMA selon le niveau de scolarité du requérant principal, 2019 à 2022*

Niveau de scolarité	Nombre de dossiers acceptés
Secondaire	244
Collégial	705
Universitaire	2 747
Autres	8
Total	3 704

¹ La ventilation selon le niveau de scolarité est présentée uniquement pour les requérants principaux. Le nombre de dossiers finalisés et acceptés peut différer du nombre de CSQ délivrés à des requérants principaux dû à l’usage de base de données différentes. La catégorie *Autres* regroupe les requérants dont la formation a été jugée inconciliable avec le système québécois ainsi que ceux sans formation reconnue.

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 7 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima à des requérants principaux, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt selon le pays de naissance (top 15), 2019 à 2022*

Pays de naissance	Nombre de CSQ délivrés
Inde	524
Cameroun	403
Algérie	303
Chine	270
France	235
Maroc	192
Iran	170
Tunisie	156
Côte d’Ivoire	127
Liban	99
États-Unis	81
Brésil	72
Corée du Sud	66
Philippines	52
Royaume-Uni	46
Autres pays	908
Total	3 704

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 8: Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima à des requérants principaux, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt selon le domaine de formation¹ (top 20), 2019 à 2022*

Domaine de formation	Nombre de CSQ délivrés
Sciences de l’informatique (BAC)	494
Génie électrique, électronique et des communications (BAC)	393
Génie informatique et de la construction des ordinateurs (BAC)	366
Techniques de l’informatique (DEC)	223
Génie mécanique (BAC)	168
Administration des affaires (BAC)	134
Soins infirmiers (DEC)	97
Génie civil, de la construction et du transport (BAC)	62
Arts graphiques (communications graphiques)	60
Génie industriel et administratif (BAC)	59
Opérations bancaires et finance	59
Formation générale (DES)	56
Sciences infirmières et nursing (BAC)	53
Formation générale (universitaire)	48
Sciences physiques (BAC)	46
Comptabilité et sciences comptables (BAC)	45
Marketing et achats	44
Technologie de l’électronique (DEC)	43
Ingénierie (BAC)	39
Techniques de l’informatique (AEC)	37
Autres	1 178
Total	3 704

¹ 47 % des requérants principaux sélectionnés avaient plus d’une formation inscrite dans leur dossier. Cette liste présente la formation inscrite en premier dans le système du MIFI. Les formations supplémentaires peuvent être de niveau différent.

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 9 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima, à la suite d’une invitation envoyée à des requérants principaux ayant déposé une déclaration d’intérêt selon le niveau de compétence selon la Classification nationale des professions, 2019 à 2022*

Niveaux de compétence	Nombre de CSQ délivrés
10. Niveau 0 - Gestion	280
20. Niveau A - Postes professionnels	1 949
30. Niveau B - Postes techniques, paraprofessionnels et spécialisés	1 133
40. Niveau C - Postes intermédiaires	258
50. Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	63
80. Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	13
90. Travailleurs non classés ailleurs	8
Total	3 704

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 10 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima, à la suite d’une invitation envoyée à des requérants principaux ayant déposé une déclaration d’intérêt selon la région de destination, 2019 à 2022*

Région de destination	Nombre de CSQ délivrés
06 - Montréal	2 234
03 - Capitale-Nationale	384
16 - Montérégie	162
13 - Laval	158
07 - Outaouais	104
05 - Estrie	86
17 - Centre-du-Québec	81
12 - Chaudière-Appalaches	73
04 - Mauricie	59
15 - Laurentides	44
08 - Abitibi-Témiscamingue	37
14 - Lanaudière	35
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
01 - Bas-Saint-Laurent	22
09 - Côte-Nord	13
10 - Nord-du-Québec	11
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
99 - Non disponible	170
Total	3 704

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 11 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima, à la suite d’une invitation envoyée à un candidat ayant déposé une déclaration d’intérêt selon le lien de dépendance, 2019 à 2022*

Lien de dépendance	Nombre de CSQ délivrés
Requérant principal	3 704
Enfant	2 518
Conjoint	1 875
Total	8 097

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 12 : Nombre de CSQ délivrés, via la plateforme Arrima, à des enfants du requérant principal, selon le groupe d’âge scolaire, 2019 à 2022*

Groupe d’âge scolaire	Nombre de CSQ délivrés
00-04 ans	882
05-09 ans	1 007
10-14 ans	441
15-19 ans	154
20-24 ans	34
Total	2 518

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

Tableau 14 : Nombre de CSQ délivrés via la plateforme Arrima, à la suite d’une invitation envoyée à des requérants principaux ayant ou pas une offre d’emploi validée, 2019 à 2022*

Offre d’emploi validée requérant principal	Nombre de CSQ délivrés	%
Non	2 573	69%
Oui	1 131	31%
Total	3 704	100%

* Les données de 2022 couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022

RP115. Portail employeurs (depuis sa mise en application)

- g. Le nombre de personnes invitées à faire une demande d'immigration, et le nombre ayant obtenu un CSQ à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs (requérant principal et dépendants)
 - h. Le nombre de personnes avec une Déclaration d'intérêt active qui ont obtenu un permis de séjour temporaire à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs
 - i. Le nombre d'employeurs qui se sont inscrits au Portail
-

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas d'information sur les éléments suivants :

- Le nombre de personnes invitées à faire une demande d'immigration, et le nombre ayant obtenu un CSQ à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs;
- Le nombre de personnes avec une Déclaration d'intérêt active qui ont obtenu un permis de séjour temporaire à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs.

Le Portail employeurs ne sert pas à déclencher le processus d'invitation à déposer une demande d'immigration permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Cet outil de référencement permet plutôt aux employeurs d'accélérer l'identification et la prise de contact avec des travailleuses et travailleurs étrangers ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec pour leur offrir, dans la presque totalité des cas, un emploi temporaire.

Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 278 entreprises ont eu recours à l'interface de recherche du *Portail employeurs*. Ces recherches ont permis de rejoindre 740 travailleuses et travailleurs étrangers qui ont accepté les demandes de prise de contact transmises par les entreprises utilisant le Portail employeurs.

RP116. Indiquer la somme dépensée en 2021-2022 (et les prévisions pour 2022-2023) par votre ministère et ses organismes pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP15.

RP117. Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmise au cabinet ministériel pour approbation.

Le Ministère ne transmet aucune demande d'accès au cabinet « pour approbation ». Conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après « Loi sur l'accès »), les décisions sont prises par la personne désignée comme Responsable ministérielle de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Relativement à l'accessibilité des documents d'un cabinet ministériel, l'article 34 de la Loi sur l'accès trouve application :

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

RP118. Le nombre de demandes d’immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), Incluant le nombre de certificats (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d’acceptation du Québec – CAQ) émis et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d’immigration au cours de l’année civile 2021-2022 et pour les trois années précédentes. Fournir les cibles de sélection pour l’année 2022.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP18. Les données des années 2017 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP119. La ventilation détaillée provenant du transfert fédéral en matière d’immigration, d’intégration et de francisation en 2021-2022, et prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RG32.

RP120. Le nombre d’employés du ministère de l’Immigration, ventilé par régions, depuis les cinq dernières années, et prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RG12i.

RP121. La proportion des ressortissants étrangers invités dans le système Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d’attraction du Québec à l’international.

Parmi les ressortissants étrangers invités dans le système de déclaration d’intérêt entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, 19,3 % ont pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d’attraction du Québec à l’international.

RP122. La ventilation détaillée des sommes dépensées dans l’implantation du système Arrima en 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023.

Le tableau ci-après résume les sommes dépensées dans la conception et l’implantation des systèmes des programmes d’immigration, de francisation et d’intégration en 2021-2022.

Projet	Coûts \$
Système de gestion des demandes d’immigration basé sur la déclaration d’intérêt (SDI)	570 964 \$
Système de reddition de comptes des organismes (Système de gestion des services du Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration)	230 506 \$
Offre intégrée de services aux entreprises (OISE) – Outils de gestion et de suivi des demandes d’accompagnement aux entreprises	10 238 \$
Offre intégrée de services aux entreprises (OISE) – Mise en place des composantes communes et structurantes pour la gestion de la relation entre le Ministère et les entreprises	1 338 817 \$
Programmes pilotes d’immigration permanente (Transformation alimentaire; Préposés aux bénéficiaires; Experts en intelligence artificielle, en technologie de l’information et en effets visuels)	100 978 \$
Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) : Groupes 2 à 5 personnes	236 480 \$
Programme des personnes réfugiées à l’étranger (Parrainage collectif) : Intégration des personnes morales	348 378 \$
Guichet gouvernemental unifié d’accès aux services de francisation à temps complet	1 029 888 \$
Guichet gouvernemental unifié d’accès aux services de francisation à temps partiel	122 359 \$
Gestion intégrée du recrutement international en ligne (Journées Québec virtuelles)	366 620 \$
Reconnaissance des compétences (RC) – Système de gestion des allocations de participation aux formations d’appoint	333 404 \$
TOTAL	4 688 632 \$

RP123. Le nombre de problèmes techniques survenus depuis l’implantation du système Arrima ainsi que la ventilation détaillée des sommes injectées pour résoudre ces problèmes en 2021-2022

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP76.

RP124. Le nombre de personnes dans la file d’attente virtuelle du système Arrima, mensuellement, en 2021-2022.

Toute personne voulant accéder au système ARRIMA doit passer par la file d’attente virtuelle. Lorsque la capacité maximale d’accueil du système n’est pas atteinte, la personne y accède sans aucune attente. Le cas échéant, elle est mise en attente jusqu’à la prochaine libération d’accès.

Mois	Nombre de personnes qui ont transité dans la file d’attente virtuelle ARRIMA
Avril 2021	488 628
Mai 2021	535 109
Juin 2021	430 129
Juillet 2021	525 555
Août 2021	581 826
Septembre 2021	595 937
Octobre 2021	656 529
Novembre 2021	757 558
Décembre 2021	503 534
Janvier 2022	582 847
Février 2022	592 492

Une personne peut effectuer plusieurs connexions dans un même mois ainsi qu’au courant de l’année.

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le temps d’attente moyen dans la salle virtuelle du système ARRIMA est inférieur à 1 seconde.

RP125. Le nombre de connexions infructueuses au système Arrima pour les usagers, mensuellement, en 2021-2022.

Depuis avril 2021, le nombre de connexions infructueuses (nonaccès à la première tentative) avoisine 6,34 % du nombre d'accès dans la salle d'attente d'ARRIMA.

Les raisons potentielles des connexions infructueuses sont :

- Problème de connexion au réseau Internet du ressortissant étranger (RE)
- Déconnexion volontaire du RE
- Tentative de connexion en période d'entretien planifié
- Panne de courant du côté du RE
- etc.

Mois	Nombre d'accès à la salle d'attente ARRIMA	Nombre de connexions infructueuses	% de connexions infructueuses
Avril 2021	512 069	23 441	4,58 %
Mai 2021	563 289	28 180	5,00 %
Juin 2021	454 860	24 731	5,44 %
Juillet 2021	562 523	36 968	6,57 %
Août 2021	625 814	43 988	7,02 %
Septembre 2021	631 386	35 449	5,61 %
Octobre 2021	697 486	40 957	5,87 %
Novembre 2021	802 766	45 208	5,63 %
Décembre 2021	559 304	55 770	9,97 %
Janvier 2022	627 683	44 836	7,14 %
Février 2022	636 827	44 335	6,96 %

RP126. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années par secteur d’emploi. Prévisions pour l’année civile 2022.

Pour l’année 2021, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP20. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

RP127. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d’origine.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP20. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP128. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.

Pour l'année 2021, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP20. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP129. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par domaine d'études. Prévisions pour l'année civile 2022.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas d'information sur le domaine d'études des personnes titulaires de permis de la catégorie des Étudiants internationaux. Pour le total des étudiants étrangers, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP21.

RP130. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP21. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP131. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP21 pour l'année 2021. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP132. Les délais de traitement des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire pour les cinq dernières années civiles.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP22. Les données des années 2017 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP133. Les délais de traitement des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers, pour l’année civile 2021-2022 et pour les trois années précédentes.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP36. Les données des trois années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP134. La liste des seuils d’immigration pour chaque programme pour 2021-2022, et les prévisions pour 2022-2023

Les niveaux d’immigration planifiés pour chaque programme pour 2021 et 2022 sont présentés dans le Tableau 1 ci-dessous. Les niveaux pour 2023 seront présentés dans le Plan d’immigration du Québec pour l’année 2023 qui sera déposé à l’Assemblée nationale avant le 1^{er} novembre 2022.

Tableau 1. Niveaux d’immigration planifiés par programme pour 2021 et 2022 ^a

	Plan 2021			Plan 2022		
	Rééquilibrage	Min.	Max.	Rééquilibrage	Min.	Max.
Immigration économique	4 600	27 500	29 300	12 700	32 000	33 900
Travailleurs qualifiés	3 500	22 900	24 200	12 700	27 400	28 800
<i>Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le PEQ-Diplômés</i>	-	-	-	11 700	4 800	5 100
<i>Autres travailleurs qualifiés ¹</i>	-	-	-	1 000	22 600	23 700
Gens d'affaires	1 000	4 000	4 300	0	4 000	4 300
Autres catégories économiques ²	100	600	800	0	600	800
Regroupement familial	1 550	9 700	10 200	1 000	10 200	10 600
Réfugiés et personnes en situation semblable	850	6 900	7 500	1 500	6 900	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ³	300	4 400	4 700	600	4 400	4 700
<i>Réfugiés pris en charge par l'État</i>	150	1 300	1 350	200	1 650	1 700
<i>Réfugiés parrainés</i>	150	3 100	3 350	400	2 750	3 000
Réfugiés reconnus sur place ⁴	550	2 500	2 800	900	2 500	2 800
Autres immigrants ⁵	0	400	500	2 800 ⁶	400	500
Ensemble de l'immigration	7 000	44 500	47 500	18 000	49 500	52 500

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

1. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

2. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.

3. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

4. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

5. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

6. Admissions réservées au Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

Source : Plan d’immigration du Québec pour l’année 2022, ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la planification de l’immigration et des analyses économiques.

RP135. Le résultat des consultations sur « La planification de l’immigration au Québec pour la période 2021-2023 » ainsi que le nom des experts consultés.

Une consultation publique a eu lieu en 2019 dans le contexte de l’élaboration de la Planification de l’immigration au Québec pour la période 2020-2022 qui est toujours en cours.

Pour accéder aux résultats de la consultation de 2019, veuillez-vous référer au cahier explicatif de l’année dernière.

RP136. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ, selon les volets « étudiants » et « travailleurs », ayant des enfants d’âge scolaire pendant leur séjour préalable au Québec à statut temporaire.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de ces informations.

RP137. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ selon les programmes et sous-programmes suivants, et, dans chaque cas, le pourcentage du total de personnes sélectionnées (CSQ émis) la même année :

- A. Étudiants étrangers;
- B. Programme de mobilité internationale (PMI);
- C. Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET);
 - I. Agriculture;
 - II. Aides familiaux résidants;
 - III. Autres titulaires du PTET;
 - i. Autres professions spécialisées;
 - ii. Autres professions peu spécialisées;
 - iii. Autres occupations.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas des données lui permettant d’identifier les programmes fédéraux - Programme de mobilité internationale (PMI) et Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) - dont sont issues les personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du volet des travailleurs étrangers du Programme de l’expérience québécoise (PEQ). Il n’est donc pas possible de fournir les ventilations demandées. Les données sont présentées pour les volets étudiants étrangers et travailleurs étrangers, sans ventilation.

Les données des années 2010 à 2020, se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombres de CSQ délivrés dans le PEQ dans l’ensemble et pour les étudiants, requérants principaux, et part des CSQ étudiants délivrés par rapport à l’ensemble des CSQ délivrés, 2021 et 2022

	2021	2022*
Nombre total de CSQ-PEQ	14 427	443
Nombre de CSQ - PEQ Étudiants	5 745	141
Pourcentage des CSQ -PEQ délivrés à des étudiants	40 %	32 %

* Données préliminaires au 28 février 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), tableau croisé dynamique des CSQ – PEQ délivrés, extraction en date du 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombres de CSQ délivrés dans le PEQ dans l’ensemble et pour les travailleurs temporaires, et part des CSQ travailleurs temporaires délivrés par rapport au nombre total de CSQ délivrés, 2021 et 2022

	2021	2022*
Nombre total de CSQ-PEQ	14 427	443
Nombre de CSQ - PEQ Travailleurs temporaires	8 682	302
Pourcentage des CSQ – PEQ délivrés à des travailleurs temporaires	60 %	68 %

* Données préliminaires au 28 février 2022.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de l’information de gestion (DIG), tableau croisé dynamique des CSQ – PEQ délivrés, extraction en date du 7 mars 2022.

RP138. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – travailleurs, pour le PMI et le PTET, ventilé selon le niveau d’emploi (0, A, B, C ou D, selon la CNP), par région.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas des données sur les programmes fédéraux - Programme de mobilité internationale (PMI) et Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – dont sont issues les personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du volet des travailleurs étrangers du Programme de l’expérience québécoise (PEQ). L’information est donc présentée pour l’ensemble des personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – travailleurs.

Les données des années 2010 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ-travailleurs selon le niveau d’emploi, 2021 et 2022

PEQ Travailleurs par niveau d’emploi	2021	2022*
Niveau 0 - Gestion	558	21
Niveau A - Postes professionnels	3 002	71
Niveau B - Postes techniques. para professionnels et spécialisés	3 391	151
Niveau C - Postes intermédiaires	1 303	42
Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	371	16
Non disponible	57	x
Total général	8 682	302

*2022: données préliminaires au 28 février 2022.
Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.
Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
Extraction en date du 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ-travailleurs selon la région de destination, 2021 et 2022

PEQ-travailleurs par région de destination	2021	2022*
Bas-Saint-Laurent	75	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	105	x
Capitale-Nationale	1 407	35
Mauricie	136	10
Estrie	251	12
Montréal	5 030	173
Outaouais	86	x
Abitibi-Témiscamingue	65	x
Côte-Nord	22	x
Nord-du-Québec	8	x
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18	x
Chaudière-Appalaches	321	12
Laval	84	x
Lanaudière	106	8
Laurentides	154	5
Montérégie	524	20
Centre-du-Québec	192	6
Non disponible	98	x
Total général	8 682	302

*2022: données préliminaires au 28 février 2022.
 Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.
 Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
 Extraction en date du 7 mars 2022.

RP139. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, ventilé selon le programme d’études, le diplôme obtenu, et par institution d’enseignement.

- Notes :
1. Vu les grands nombres de programmes d’études et d’institutions d’enseignement, les tableaux 1 et 3 présentent le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ-Diplômé, respectivement pour les 20 programmes d’études et pour les 20 établissements qui accueillent le plus d’étudiants étrangers.
 2. Les données des années 2010 à 2020, se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans cadre du PEQ-Diplômé pour les 20 principaux programmes d’études, en 2021 et 2022, classés en ordre décroissant (2021).

Programme	2021	2022*
Administration, commerce et informatique	1 479	16
Sciences appliquées	1 001	26
Sciences de l'administration	816	23
Sciences humaines	386	16
Fabrication mécanique	252	x
Communications et documentation	235	7
Sciences pures	221	9
Arts	218	11
Alimentation et tourisme	142	x
Bâtiment et travaux publics	131	x
Entretien d'équipement motorisé	118	x
Électrotechnique	106	0
Sciences de la santé	91	5
Santé	87	x
Droit	75	0
Études plurisectorielles	56	x
Lettres	51	0
Métallurgie	43	0
Services sociaux, éducatifs et juridiques	42	6
Soins esthétiques	40	0
Autres	155	x
Total général	5 745	141

*2022: données préliminaires au 28 février 2022.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.

Extraction en date du 4 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans cadre du PEQ-Diplômé selon le niveau de diplôme obtenu, en 2021 et 2022*.

Niveau de diplôme obtenu	2021	2022*
Secondaire	2 261	25
Collégial	628	27
Universitaire	2 846	88
Autres	10	x
Total général	5 745	141

*2022: données préliminaires au 28 février 2022.
 Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.
 Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
 Extraction en date du 4 mars 2022.

Tableau 3. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans cadre du PEQ-Diplômé pour les 20 principaux établissements d’enseignement, en 2021 et 2022, classés en ordre décroissant (2021).

Établissement d’enseignement	2021	2022*
Institut Teccart	669	6
Université de Montréal	386	13
Université Laval	385	8
Université Concordia	325	7
Université McGill	277	10
Université du Québec à Montréal (UQÀM)	261	10
École Technologie Supérieure	229	6
Collège supérieur de Montréal	224	x
HEC Montréal	206	10
Institut Technique Aviron	202	
Collège LaSalle	201	5
English Montreal School Board	198	5
École Polytechnique de Montréal (Corporation de l'École Polytechnique)	191	8
Université du Québec à Trois-Rivières	153	5
Université de Sherbrooke	149	x
Université du Québec à Chicoutimi	133	x
Collège St-Michel	121	
Commission Scolaire Lester B. Pearson	72	
Centre de Services Scolaire Marguerite-Bourgeoys	71	
École des métiers du Sud-Ouest de Montréal	68	
Autres	1 224	37
Total général	5 745	141

*2022: données préliminaires au 28 février 2022.
 Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq.
 Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.
 Extraction en date du 4 mars 2022.

RP140. Pour les cinq dernières années, pour chaque région, le nombre de Certificats d’acceptation du Québec (CAQ) émis pour études par niveau, par programme d’études et par institution d’enseignement.

- Notes :**
1. Les informations par programmes d’études ne sont pas disponibles, elles sont donc présentées par niveau de formation. Par ailleurs, vu le grand nombre d’institutions d’enseignement, le tableau 2 présente le nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers pour les 20 institutions d’enseignement qui accueillent le plus d’étudiants.
 2. Les données des années 2015 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des exercices précédents.

Tableau 1 : Nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers ventilé par région et par niveau de formation¹, 2021 et 2022

Région administrative et niveau de formation	2021	2022*
Abitibi-Témiscamingue	627	83
Primaire	x	x
Secondaire	x	x
Diplôme d’études professionnelles	123	17
Collégial	151	22
Université	316	39
Autres études	33	x
Bas-Saint-Laurent	2 972	338
Primaire	x	0
Secondaire	23	x
Diplôme d’études professionnelles	30	x
Collégial	451	45
Université	2 465	287
Autres études	x	0
Capitale-Nationale	8 890	974
Primaire	59	6
Secondaire	157	10
Diplôme d’études professionnelles	584	85
Collégial	2 399	252
Université	5 547	605
Autres études	144	16
Centre-du-Québec	1 080	162
Primaire	x	x
Secondaire	106	8
Diplôme d’études professionnelles	108	22
Collégial	782	127
Université	x	0
Autres études	45	x
Chaudière-Appalaches	846	194
Primaire	43	x
Secondaire	57	8
Diplôme d’études professionnelles	573	161
Collégial	142	16
Université	0	x

Région administrative et niveau de formation	2021	2022*
Autres études	31	x
Côte-Nord	192	20
Primaire	x	x
Secondaire	x	x
Diplôme d'études professionnelles	20	x
Collégial	168	18
Université	0	0
Autres études	x	0
Estrie	3 790	347
Primaire	41	x
Secondaire	374	57
Diplôme d'études professionnelles	305	19
Collégial	443	41
Université	2 602	229
Autres études	25	x
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	486	46
Primaire	x	0
Secondaire	x	0
Diplôme d'études professionnelles	260	16
Collégial	58	8
Université	x	0
Autres études	165	22
Lanaudière	179	24
Primaire	x	x
Secondaire	31	x
Diplôme d'études professionnelles	32	x
Collégial	66	9
Université	x	0
Autres études	47	8
Laurentides	198	12
Primaire	x	0
Secondaire	35	0
Diplôme d'études professionnelles	68	10
Collégial	82	x
Université	x	0
Autres études	9	x
Laval	4 753	550
Primaire	14	x
Secondaire	79	x
Diplôme d'études professionnelles	286	70
Collégial	4 363	475
Université	x	0
Autres études	x	x
Mauricie	10 308	625
Primaire	17	x
Secondaire	65	x
Diplôme d'études professionnelles	119	21
Collégial	292	45
Université	9 765	552
Autres études	50	x
Montérégie	2 692	253
Primaire	80	10
Secondaire	198	17

Région administrative et niveau de formation	2021	2022*
Diplôme d'études professionnelles	1 820	166
Collégial	382	47
Université	0	0
Autres études	212	13
Montréal	61 404	7 009
Primaire	422	36
Secondaire	1 242	72
Diplôme d'études professionnelles	8 332	1 225
Collégial	20 833	2 759
Université	28 757	2 721
Autres études	1 818	196
Nord-du-Québec	40	8
Primaire	x	x
Secondaire	x	0
Diplôme d'études professionnelles	32	7
Collégial	0	0
Université	0	0
Autres études	6	x
Outaouais	2 036	231
Primaire	23	x
Secondaire	45	5
Diplôme d'études professionnelles	86	12
Collégial	392	50
Université	1 479	163
Autres études	11	x
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 559	977
Primaire	15	x
Secondaire	18	x
Diplôme d'études professionnelles	539	105
Collégial	702	139
Université	4 223	721
Autres études	62	8
Non disponible	4 332	676
Primaire	2 008	359
Secondaire	1 016	179
Diplôme d'études professionnelles	521	81
Collégial	736	53
Université	x	x
Autres études	x	x
Total général	110 384	12 529

¹ : Les CAQ sont délivrés par niveau de formation et non par programme, car le CAQ d'un niveau de formation peut être utilisé pour tous les programmes du même niveau.

*2022 : données préliminaires au 28 février 2022. Extraction en date du 7 mars 2022.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x » car le nombre est inférieur à cinq ou pour assurer la confidentialité (lorsqu'une seule cellule est inférieure à 5, une seconde cellule doit être caviardée afin de ne pas pouvoir déduire la valeur de la cellule caviardée).

Tableau 2 : Nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers pour les 20 principales institutions d’enseignement, 2021 et 2022, classés en ordre décroissant (2021).

Institution d’enseignement	Année d’acceptation du dossier	
	2021	2022*
UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS RIVIERES	9 777	561
UNIVERSITE CONCORDIA	6 383	656
UNIVERSITE DE MONTREAL	5 483	472
COLLEGE CDI	5 108	558
UNIVERSITE LAVAL	5 036	480
UNIVERSITE MCGILL	5 015	292
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	4 471	600
UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI	4 225	723
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL (UQAM)	4 263	434
INSTITUT TECCART	4 086	572
COLLEGE CANADA	3 838	250
INSTITUT TREBAS	2 483	665
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI	2 466	287
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	2 083	190
COLLEGE AVALON	1 950	197
COLLEGE SUPERIEUR DE MONTREAL	1 781	266
ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL	1 632	174
COLLEGE LASALLE	1 536	174
UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS	1 482	163
COLLEGE MILESTONE	1 501	115
AUTRES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT	29 561	3 905
Total	104 160**	11 734**

*2022 : données préliminaires au 28 février 2022. Extraction en date du 7 mars 2022.
Source : Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration.

****Note :** Le nom des institutions de niveaux primaire et secondaire n’est pas une information saisie dans le système du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration. Par conséquent, ce tableau n’inclut pas ces deux niveaux scolaires.

RP141. Depuis les modifications aux critères d’admissibilité aux services de francisation et d’intégration, le nombre de personnes inscrites à ces services, par région :

- à statut temporaire ;
- arrivées depuis moins de 5 ans ;
- arrivées depuis plus de 5 ans ;
- par catégorie d’admission (économique, familiale, humanitaire) ;
- ayant déjà obtenu la citoyenneté canadienne.

Concernant les services de francisation, le Ministère ne dispose pas de l’information sur l’obtention de la citoyenneté canadienne.

1. Nombre de personnes à la formation à temps complet

Tableau 1 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps complet

Situation	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Personnes en séjour temporaire	4 636
<i>Travailleurs temporaires</i>	1 701
<i>Étudiants étrangers</i>	441
<i>Autre statut-permis de séjour temporaire¹</i>	2 494
Personnes admises au pays depuis 5 ans et moins	15 704
Personnes admises au pays depuis plus de 5 ans	2 506
Autres personnes admissibles ²	3 375
Ensemble des personnes admissibles	26 221

¹ Inclut les titulaires d’un permis de séjour temporaire, les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ et les demandeurs d’asile.

² Inclut les réfugiés, les requérants au Canada, les citoyens canadiens naturalisés et les résidents permanents dont la date d’arrivée n’est pas disponible.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG)

Banques thématiques de la francisation, données provisoires produites le 7 mars 2022.

Requérant au Canada : ressortissant étranger ayant fait une demande de résidence permanente à partir du Canada et qui est en attente de la décision.

Tableau 2 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps complet, par catégorie d’immigration

Catégorie d’immigration	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Immigration économique	7 369
Regroupement familial	7 852
Réfugiés et personnes en situation semblable	6 575
Immigration temporaire ¹	3 984
Citoyens canadiens naturalisés	351
Non disponible	90
Total de personnes distinctes	26 221

¹ Inclut les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ, les étudiants étrangers, les titulaires d’un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG)

Banques thématiques de la francisation, données provisoires produites le 7 mars 2022.

Tableau 3 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps complet, par région administrative

Région administrative	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Abitibi-Témiscamingue	43
Bas-Saint-Laurent	105
Capitale-Nationale	1 489
Centre-du-Québec	269
Chaudière-Appalaches	231
Côte-Nord	-
Estrie	907
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	-
Lanaudière	369
Laurentides	374
Laval	2 515
Mauricie	313
Montréal	3 797
Montréal	15 355
Nord-du-Québec	-
Outaouais	871
Saguenay–Lac-Saint-Jean	143
Total de personnes distinctes¹	26 221

¹ Certains élèves ayant suivi des cours dans plus d’une région, le nombre total d’élèves ne correspond pas à la somme des élèves de toutes les régions.
Source : Direction de l’information de gestion (DIG)
Banques thématiques de la francisation, données provisoires extraites le 7 mars 2022.

2. Nombre de personnes à la formation à temps partiel

Tableau 1 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps partiel

Situation	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Personnes en séjour temporaire	18 516
<i>Travailleurs temporaires</i>	4 166
<i>Étudiants étrangers</i>	2 332
<i>Autre statut-permis de séjour temporaire¹</i>	12 018
Personnes admises au pays depuis plus de cinq ans	4 421
Personnes admises au pays depuis 5 ans et moins	9 508
Autres personnes admissibles ²	5 980
Ensemble des personnes admissibles	38 425

¹ Inclut les titulaires d’un permis de séjour temporaire, les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ et les demandeurs d’asile.
² Inclut les réfugiés, les requérants au Canada, les citoyens canadiens naturalisés et les résidents permanents dont la date d’arrivée n’est pas disponible.
Source : Direction de l’information de gestion (DIG)
Banques thématiques de la francisation, données provisoires extraites le 7 mars 2022.

Tableau 2 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps partiel, par catégorie d’immigration

Catégorie d’immigration	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Immigration économique	8 141
Regroupement familial	5 551
Réfugiés et personnes en situation semblable	5 209
Immigration temporaire ¹	13 019
Citoyens canadiens naturalisés	749
Non disponible	5 756
Total de personnes distinctes	38 425

¹ Inclut les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ, les étudiants étrangers, les titulaires d’un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.
 Source : Direction de l’information de gestion (DIG)
 Banques thématiques de la francisation, données provisoires produites le 7 mars 2022.

Tableau 3 : Nombre de personnes distinctes à la formation à temps partiel, par région administrative

Région administrative	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 28 février 2022
Abitibi-Témiscamingue	61
Bas-Saint-Laurent	x
Capitale-Nationale	1 591
Centre-du-Québec	416
Chaudière-Appalaches	1 172
Côte-Nord	177
Estrie	1 182
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	114
Lanaudière	70
Laurentides	201
Laval	2 531
Mauricie	715
Montréal	2 525
Montréal	27 344
Nord-du-Québec	x
Outaouais	545
Saguenay - Lac-Saint-Jean	331
Total de personnes distinctes¹	38 425

¹ Certains élèves ayant suivi des cours dans plus d’une région, le nombre total d’élèves ne correspond pas à la somme des élèves de toutes les régions.
 Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x », car le nombre est inférieur à 5.
 Source : Direction de l’information de gestion (DIG)
 Banques thématiques de la francisation, données provisoires produites le 7 mars 2022.

3. Nombre de personnes qui ont bénéficié des services d’intégration

Il est à noter que le Programme *Réussir l’Intégration* (PRINT) a été remplacé le 1^{er} juillet 2020 par le Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration (PASI).

Tableau 1 : Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PRINT et du PASI, du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2021

Situation	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2021
Personnes en séjour temporaire	37 464
<i>Travailleurs temporaires</i>	16 238
<i>Étudiants étrangers</i>	10 544
<i>Autre statut-permis de séjour temporaire¹</i>	10 682
Personnes admises au pays depuis plus de cinq ans ²	22 562
Personnes admises au pays depuis cinq ans et moins ²	51 142
Autres personnes admissibles ³	16
Ensemble des personnes admissibles	111 184

¹ Inclut les demandeurs d’asile reconnus, et les demandeurs de résidence en cours.

² Inclut l’ensemble des citoyens canadiens et des résidents permanents.

³ Erreur de situation.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d’intégration ; CERIGES, données provisoires extraites le 25 janvier 2022.

Tableau 2 : Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PRINT et du PASI, par catégorie d’immigration du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2021

Catégorie d’immigration	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 31 décembre 2021
Immigration économique	36 394
Regroupement familial	12 929
Réfugiés et personnes en situation semblable	20 163
Autres immigrants [*]	986
Non disponible	40 712
Total de personnes distinctes	111 184

^{*}Inclut les citoyens canadiens naturalisés, les demandeurs d’asile, les étudiants étrangers, les titulaires d’un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.

Source : Direction de l’information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d’intégration ; CERIGES, données provisoires produites le 25 janvier 2022.

Tableau 3 : Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PRINT et du PASI, par région administrative du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2021

Région administrative	Depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et jusqu’au 31 décembre 2021
Abitibi-Témiscamingue	471
Bas-Saint-Laurent	914
Capitale-Nationale	4 039
Centre-du-Québec	1 761
Chaudière-Appalaches	3 163
Côte-Nord	357
Estrie	2 480
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	255
Lanaudière	1 075
Laurentides	820
Laval	2 638
Mauricie	1 561
Montréal	10 050
Montréal	78 597
Nord-du-Québec	128
Outaouais	2 162
Saguenay–Lac-Saint-Jean	713
Total de personnes distinctes	111 184

Source : Direction de l’information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d’intégration ; CERIGES, données provisoires extraites le 25 janvier 2022.

RP142. Nombre de cas de fraude recensés dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en 2021-2022.

Aucune décision judiciaire n’a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en 2021-2022.

RP143. Nombre de cas de fraude dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), soumis à une enquête de l’Unité permanente anticorruption (UPAC) en 2021-2022.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne peut pas commenter les enquêtes réalisées ou en cours de réalisation par d’autres organisations et/ou des corps policiers.

RP144. Nombre de cas de fraude dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en lien avec l’attestation du niveau requis de connaissance du français.

Aucune décision judiciaire n’a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en lien avec l’attestation du niveau requis de connaissance du français.

RP145. Nombre de cas de fraude dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, en lien la fréquentation scolaire des étudiants étrangers inscrits dans les établissements scolaires et l’authenticité des compétences acquises par les candidats à l’immigration.

Aucune décision judiciaire n’a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en lien avec la fréquentation scolaire des étudiants étrangers inscrits dans les établissements scolaires et l’authenticité des compétences acquises par les candidats à l’immigration.

RP146. Liste des mesures entreprises pour enrayer les cas de fraude dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), et montant, ventilé par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

Parmi les mesures mises en place pour détecter et rejeter les demandes qui contiennent des représentations fausses ou trompeuses dans le système d’immigration dans le cadre du PEQ, les conseillers procèdent à des entrevues de vérification, notamment des déclarations faites par les ressortissants étrangers relativement à leur connaissance du français oral.

Les personnes responsables de l’examen des demandes procèdent également à des vérifications par l’entremise de la Direction des enquêtes et de l’intégrité des programmes du Ministère. L’ensemble des représentations (renseignements et documents contenus dans les demandes) peuvent ainsi faire l’objet de vérifications.

Des demandes de vérification peuvent également être adressées aux fournisseurs de tests linguistiques lorsqu’un ressortissant étranger a présenté un test de langue à l’appui du niveau de connaissance du français déclaré dans sa demande.

Le Ministère n’est pas en mesure d’isoler la partie des coûts d’examen des demandes qui est spécifique aux différentes mesures de vérification. Ces mesures sont prises dans le cours normal du processus d’examen.

RP147. Le nombre d’entrevues de sélection pour l’émission de CSQ dans la catégorie économique réalisées pour les cinq dernières années civiles. Fournir une ventilation par pays, ainsi que le nombre de sélections sur dossier pour l’émission de CSQ, ventilation par pays pour les cinq dernières années civiles.

- Notes :
- Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.
 - Compte tenu qu’une ventilation par catégorie d’immigration et par pays fait en sorte que de nombreuses données ne respectent pas les normes de confidentialité statistique (moins de 5 observations), les données sont présentées par continent de naissance.

Tableau 1: Nombre de requérants principaux ayant été convoqués en entrevue de sélection et nombre de CSQ délivrés, par programme d’immigration de la catégorie de l’immigration économique et par continent de naissance, 2021

Programme d’immigration	Nombre de requérants principaux convoqués	Nombre de CSQ délivrés pour les requérants principaux ayant été convoqués en entrevue ¹
Continent de naissance		
Gens d’affaires	x	x
Europe	x	x
PRTQ	x	x
Amérique	x	x
Asie	x	x
Europe	x	x
PEQ	254	168
Afrique	14	14
Amérique	67	58
Asie	157	83
Europe	x	x
Autres pays	x	x
Total	261	174

Source : Extraction spéciale de la Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, en date du 21 mars 2022.

¹ CSQ délivrés en date du 28 février 2022

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x », car le nombre est inférieur à cinq ou pour assurer la confidentialité (lorsqu’une seule cellule est inférieure à 5, une seconde cellule doit être caviardée afin de ne pas pouvoir déduire la valeur de la cellule caviardée).

Tableau 2 : Nombre de CSQ délivrés pour les requérants principaux sélectionnés sur dossier, par programme d’immigration de la catégorie de l’immigration économique, par continent de naissance, 2021

Programme d’immigration	Année d’émission du CSQ
Continent de naissance	2021
Travailleurs qualifiés	16 576
<i>PRTQ</i>	<i>2 016</i>
Afrique	1 157
Amérique	144
Asie	521
Europe	189
Océanie	5
<i>PEQ</i>	<i>14 426</i>
Afrique	4 465
Amérique	1 787
Asie	1 535
Europe	6 572
Océanie	63
ND	4
<i>Programmes pilotes</i>	<i>134</i>
Afrique	26
Amérique	19
Asie	50
Europe	39
Gens d’affaires	472
<i>Entrepreneurs</i>	<i>38</i>
Afrique	4
Amérique	1
Asie	29
Europe	4
<i>Investisseurs</i>	<i>378</i>
Afrique	10
Amérique	4
Asie	361
Europe	3
<i>Travailleurs autonomes</i>	<i>56</i>
Afrique	5
Amérique	4
Asie	23
Europe	24
Autres catégories économiques	30
Amérique	1
Asie	29

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, en date du 7 mars 2022.

RP148. Le nombre de demandes en attente dans le cadre du programme Regroupement familial, et le nombre de demandes excédant les délais de traitement pour ce même programme en 2021-2022.

Pendant la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration a complété le traitement de 10 324 dossiers dans le programme du Regroupement familial. De ce nombre, 1 836 ont excédé l’objectif de délai de traitement de 25 jours ouvrables.

En date du 28 février 2022, 2 721 demandes de la catégorie Regroupement familial étaient en attente de traitement.

RP149. Ventilation détaillée des dépenses pour 2020-2021 et 2021-2022, et prévisions pour 2022-2023, pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel-cadre, pour chaque BIQ.

La réponse à cette question se trouve dans la fiche RP38.

RP150. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2020-2021 et en 2021-2022, en indiquant, pour chacune :

- a. le nom de la personne;
- b. la date de l'entrée en fonction;
- c. les fonctions antérieures;
- d. la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu;
- e. le titre de la fonction.

Les nominations et nouvelles affectations de 2021-2022 sont présentées dans la fiche RP39.

RP151. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d’immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l’acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue pour les cinq dernières années civiles.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP40.

RP152. Concernant l’encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIFI, au titre de son nouveau règlement, le nombre de personnes ayant passé l’examen sur les règles québécoises en matière d’immigration et le taux de succès à cet examen en 2020-2021 et en 2021-2022, et le nombre présentant l’attestation de leur connaissance du français.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP41.

RP153. Copie des contrats accordés pour la réalisation d'activités de prospection et de promotion de l'immigration à l'étranger en 2020-2021 et en 2021-2022 (pour tous les programmes d'immigration). Ventilation des crédits alloués en 2020-2021 et en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023, par pays, pour les activités de prospection et de promotion de l'immigration. Copie des notes, études, analyses et de tout le matériel produit par ou pour le MIFI en 2021-2022 concernant les activités de promotion et de prospection de l'immigration.

Les données des années précédentes se trouvent dans les Cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

LISTE DES CONTRATS ACCORDÉS EN 2021-2022 (AU 28 FÉVRIER 2022)

Direction des services d'immigration du Québec à Paris

- Contrat d'un montant de 12 870,00 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour un forfait communication sur Infirmiers.com pour promotion JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 6 000,00 EUR accordé à Humanify pour sourcing de JQ France édition printemps 2021.
- Contrat d'un montant de 5 500,00 EUR accordé à Humanify pour sourcing de JQ France édition printemps 2021.
- Contrat d'un montant de 4 860,00 EUR accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 4 860,00 EUR accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 4 500,00 EUR accordé à Humanify Clément Picherit pour sourcing de JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 468,00 EUR accordé à Infolettre Gazette du Laboratoire pour une parution dans Newsletter France pour promotion JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 14 040,00 EUR accordé à JOB Teaser pour une campagne promotionnelle de JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 9 000,00 EUR accordé à Agence Millesoixantequatre pour des conseils et préparation d'une campagne relations de presse pour JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 7 200,00 EUR accordé à Agence Millesoixantequatre pour des opérations relations de presse pour JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 6 000,00 EUR accordé à Agence Millesoixantequatre pour finalisations et reporting relations de presse pour JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 1 130,00 Dollars CAN accordé à Yoodac web agency (guide pvtistes.net) pour affichage d'une publicité pour JQ France édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 2 850,00 EUR accordé à Zohosphere pour formation CRM et sourcing JQ France édition printemps 2022.
- Contrat d'un montant de 2 000,00 EUR accordé à Journal des Français de l'étranger pour promotion des 17 régions du Québec et promotion pour JQ France édition printemps 2021.

- Contrat d'un montant de 18 000,00 EUR accordé à Job Transport pour campagne promotionnelle de JQ Transport routier édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 5 760,00 EUR accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ Transport routier édition automne 2021.
- Contrat d'un montant de 2 430,00 EUR accordé à Ekosystem Humanify pour sourcing de JQ Transport routier édition automne 2021.

Direction des services d'immigration du Québec à Mexico et antenne à Sao Paulo

- Contrat d'un montant de \$110 000 MXN accordé à la firme Want You Consultoría, pour attirer de talents en appui à la mission de recrutement Journées Québec Mexique 2021, du 31 mars au 30 avril 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 30 avril 2021 à la firme Connectional Traducción e Interpretación S. de R.L. de C.V., d'une valeur de \$86 600 MXN, pour réaliser l'interprétariat espagnol-français et couvrir la totalité des entretiens lors de la période d'entrevues des Journées Québec Mexique 2021.
- Contrat d'un montant de \$4 500 USD accordé à la firme Próxima Comunicación y Relaciones Públicas S.A., pour fournir des services spécialisés en relations de presse au Costa Rica dans le cadre de la mission de recrutement Journées Québec Amérique latine 2021, du 23 août au 22 septembre 2021.
- Contrat d'un montant de \$7 600 USD accordé à la firme Massideas relaciones públicas, S.A de C.V, pour fournir des services spécialisés en relations de presse en Argentine, Chili, Équateur et Pérou, dans le cadre de la mission de recrutement Journées Québec Amérique latine 2021, du 16 août au 22 octobre 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 14 septembre 2021 à la firme Want You Consultoría, d'une valeur de \$160 000 MXN, pour la présélection des candidatures des Journées Québec Amérique latine 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 15 septembre 2021 à la firme Corporativo Selecta, d'une valeur de \$120 000 MXN, pour la présélection des candidatures des Journées Québec Amérique latine 2021.
- Contrat d'un montant de \$90 000 MXN accordé à la firme Want You Consultoría, pour un mandat de repérage de talents (sourcing) en appui à la mission de recrutement Journées Québec Amérique latine 2021, du 17 au 27 septembre 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 21 octobre 2021 à École Québec, d'une valeur de 9 878,05 \$CAD, pour réaliser l'interprétariat espagnol-français, pour les 18 entreprises accompagnées par le MIFI lors de la période d'entrevues des Journées Québec Amérique latine 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 21 octobre 2021 à École Québec, d'une valeur de 9 878,05 \$CAD, pour réaliser l'interprétariat portugais-français, pour les 18 entreprises accompagnées par le MIFI lors de la période d'entrevues des Journées Québec Amérique latine 2021.

Direction des services d'immigration du Québec à Rabat et antenne à Dakar

- Contrat de services professionnels accordé le 2 août 2021 à la firme Tectra Performance d'une valeur de 73 124,82 dirhams marocains pour la présélection des candidatures des Journées Québec Maroc Tunisie 2021, et son avenant signé le 24 août 2021.
- Contrat de services professionnels accordé le 21 septembre 2021 à la firme Tectra Performance d'une valeur de 47 906,64 dirhams marocains pour la présélection des candidatures des Journées Québec soins infirmiers volet 1.

- Contrat de services professionnels accordé le 27 février 2022 à la firme Tectra Performance d’une valeur de 29 849,50 dirhams marocains pour la présélection des candidatures des Journées Québec soins infirmiers volet 3.
- Abonnement à la plateforme Zoho permettant la création et la gestion d’une banque de candidatures. L’abonnement est du 22 novembre 2021 au 24 juillet 2024 pour un total de 2400 USD.

Direction des services d’immigration du Québec à Los Angeles et antenne à New York

- Renouvellement de l’abonnement à la plateforme de recrutement Nicoka. L’abonnement est sur une base mensuelle. Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021, le montant de l’abonnement était de 150 euros par mois (2 abonnements : DSI Los Angeles et antenne à New York). Pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 28 février 2022, le montant de l’abonnement était de 75 euros par mois (1 seul abonnement pour la DSI Los Angeles). Il n’y a aucun contrat qui lie la DSI Los Angeles au fournisseur.

Direction des services d’immigration du Québec à Hong Kong

- Contrat de services d’une durée totale de 19,5 heures entre le 29 septembre et le 13 octobre 2021 (valeur totale de 491 \$ CAN) accordé à Mme Suhyun Kang pour une préparation et une présence au kiosque du Québec dans le cadre de la Korea Education and Emigration Fair, vu la non-possibilité pour la DSI de Hong Kong d’assurer une participation en présentiel. Contrat signé et payé par le Bureau du Québec à Séoul puis remboursé par la DSI de Hong Kong.

VENTILATION DES CRÉDITS D’OPÉRATIONS (PROMOTION) EN DOLLARS CANADIENS, EN 2021-2022

Direction des services d’immigration (DSI) du Québec à l’étranger	Crédits budgétés	Crédits dépensés
DSI-Paris	260 000 \$	163 823 \$
DSI-Mexico & Antenne Sao Paulo	116 000 \$	90 732 \$
DSI-Rabat & Antenne Dakar	23 600 \$	39 800 \$
DSI-Los Angeles & Antenne New York	125 000 \$	4 761 \$
DSI-Hong Kong	60 000 \$	12 552 \$
Total	584 600 \$	311 668 \$



Elena Voicu

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°22186 Emission le 05/11/2021 Echéance le 05/12/2021 N° client : 47584	A l'attention de Mr VOICU Délégation générale du Québec à Paris Direction des services dimmigration 75116 Paris France
---	---

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
FORFAIT COMMUNICATION DISPLAY						
CREA	-> ExtraMegabannière(1302 x 110)* sur le site infirmiers.com Page d'Accueil : 5 000 impressions Rubrique Pro IDE : 60 000 impressions Rubrique Emploi : 10 000 impressions -> Bannière (450*75) Sur 1 newsletter de infirmiers.com (envoyée à + de 64 000) -> Post Facebook Mois de publication : du 2 au 21 novembre 2021	1	8950.00 €	1 mois	-50%	4475.00 €
CREA	3 NEWSLETTERS SUR INFIRMIERS.com - Mise en avant du publirédiactionnel Date de parution : 5 novembre 2021, 12 novembre 2021 - 19 novembre 2021	3	1350.00 €	1 mois	0.00%	4050.00 €
CREA	PUBLI REDACTIONNEL SUR INFIRMIERS.com : PARLEZ DE VOUS ! -Publication sur le site www.infirmiers.com d'un publirédiactionnel - Il apparaîtra sur la page d'accueil d'INFIRMIERS.COM	1	2200.00 €	1 mois	0.00%	2200.00 €
Sous Total HT						10725.00 €
Total HT						10725.00 €
TVA						2145.00 €
Montant TTC						12870.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : JANUS
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Siège social : JANUS (SAS) - 1 rue Augustine Variot - 92240 Malakoff - R.C.S Nanterre 530 330 174 - Siret : 530 330 174 00034 - N° intracommunautaire TVA FR 26530330174



Clément Picherit - Consultant pour Humanify360

FACTURE

15 parc des raisses
Annecy, 74940, France
Téléphone : 06 17 94 29 50
Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
1	12/05/2021

FACTURER À

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Palement à reception

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Du 14/04 au 07/05 2021	80	75,00	6 000,00
			-
			-
			-
<i>Nous vous remercions de votre confiance.</i>	TOTAL HT en Euros		6 000,00

Montant à régler :6000Euros - (Six Mille Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque: IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Clément Picherit - Consultant pour Humanify360

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
------------	------

201/06/2021

FACTURER À

RÉF CLIENT	CONDITIONS
------------	------------

DGQP Paiement à reception

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Du 10/05 au 25/05 2021	74	75,00	5 550,00
			-
			-
			-
<i>Nous vous remercions de votre confiance.</i>	TOTAL HT en Euros		5 550,00

Montant à régler :5550Euros - (Cinq Mille Cinq Cent Cinquante Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque: IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com



MODÈLES DE FACTURE PAR VERTEX42.COM

<https://www.vertex42.com/ExcelTemplates/invoice-templates.html>

À propos de Vertex42

Vertex42.com propose plus de 300 modèles de feuilles de calcul très pratiques à usage professionnel, personnel ou éducatif, dont la plupart peuvent être téléchargés gratuitement. La collection compte notamment différents calendriers, planificateurs et agendas ainsi que des feuilles de calcul financières pour le budget, l'acquittement des dettes et l'amortissement de prêt.

Les entreprises trouveront également des modèles de facture, de feuille de temps, de suivi d'inventaire, d'états financiers et de planification de projet. Les enseignants et les étudiants pourront utiliser des ressources variées, notamment des emplois du temps, des carnets de notes et des feuilles de présence. Organisez votre vie familiale avec des planificateurs de repas, des listes de vérification et des journaux d'entraînement. Chaque modèle est minutieusement étudié, affiné et amélioré au fil du temps grâce aux commentaires de milliers d'utilisateurs.



FACTURE - 100246

Date de facturation: 28 janv. 2022
Échéance: 28 janv. 2022

EKOSYSTEM France
Antonin CHABANNES
22 Place Bellecour
69002 LYON
04-28-51-00-12
06-37-94-14-31
info@ekosystem.digital
https://ekosystem.digital

Délégation Générale du Québec à Paris
66 rue Pergolèse
75116 Paris
France

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA	Montant HT	Montant
Banque d'heure Humanify oct	31 oct. 2021	54,00	75,00 €	20,00 %	4 050,00 €	4 860,00 €
					Total HT	4 050,00 €
					TVA 20,00 %	810,00 €
					Total TTC	4 860,00 €

Moyens de paiement: Règlement par chèque libellé à l'ordre de "SAS Ekosystem France" ou par virement à l'aide des coordonnées bancaires ci-dessous:
Banque: Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
SWIFT/BIC: AGRIFRPP839
IBAN: FR76 1390 6001 2685 0513 1255 091

Toute somme non payée à son échéance porte intérêt à compter du 30ème jour de la date de facturation au taux de 2 % par mois, soit 24 % l'an. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

EKOSYSTEM France - SAS au capital de 9000 euros
22 Place Bellecour 69002 LYON
Numéro de SIRET: 83488237500019 - Numéro de TVA: FR49834882375 - Lyon



FACTURE - 100247

Date de facturation: 28 janv. 2022
Échéance: 28 janv. 2022

EKOSYSTEM France
Antonin CHABANNES
22 Place Bellecour
69002 LYON
04-28-51-00-12
06-37-94-14-31
info@ekosystem.digital
https://ekosystem.digital

Délégation Générale du Québec à Paris
66 rue Pergolèse
75116 Paris

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA	Montant HT	Montant
Banque d'heure Humanify Nov	30 nov. 2021	54,00	75,00 €	20,00 %	4 050,00 €	4 860,00 €
					Total HT	4 050,00 €
					TVA 20,00 %	810,00 €
					Total TTC	4 860,00 €

Moyens de paiement: Règlement par chèque libellé à l'ordre de "SAS Ekosystem France" ou par virement à l'aide des coordonnées bancaires ci-dessous:
Banque: Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
SWIFT/BIC: AGRIFRPP839
IBAN: FR76 1390 6001 2685 0513 1255 091

Toute somme non payée à son échéance porte intérêt à compter du 30ème jour de la date de facturation au taux de 2 % par mois, soit 24 % l'an. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

EKOSYSTEM France - SAS au capital de 9000 euros
22 Place Bellecour 69002 LYON
Numéro de SIRET: 83488237500019 - Numéro de TVA: FR49834882375 - Lyon

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses
Annecy, 74940, France
Téléphone : 06 17 94 29 50
Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
3	30/11/2021
RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paielement à reception

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
nov-21	60	75,00	4 500,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		4 500,00

Montant à régler :4500Euros - (Quatre Mille Cinq Cent Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com



FACTURE

FACTURE N° FAC2100229940
Nos ref : CM21737
Nos ref : DV21190
Date : 17/11/2021
N° Client : 411DELEGA
N° TVA Client :
Affaire suivie par : Virginie MURAT

DELEGATION GENERALE DU QUEBEC A PARIS

66 RUE PERGOLESE
75116 PARIS
France

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire € HT	Remise € HT	Taux de TVA	Prix total € HT
NEWSLETTER GENERALE						
Insertion texte/photo dans la NEWSLETTER FRANCE parution dans la newsletter générale qui sera routée le 16 Novembre 2021 Le Québec recrute en France ! elle sera routée vers 45 000 destinataires et mise en ligne sur notre site www.gazettelabo.fr où elle restera accessible pendant 3 mois		1,00	390,00€	0	20	390,00€

SELON NOTRE DEVIS DV21190 DU 08/11/21 VALIDE PAR MR LUTHUN

Montant total hors TVA	390,00€
Montant TVA	78,00€
Net à payer (En €)	468,00€

Détail TVA

Taux	Total HT (En €)	Total TVA (En €)
20,00	390,00	78,00

Coordonnées bancaires

CCBPFRRPPGRE

IBANFR76 1680 7003 7306 6210 7210 455

BICCBBPFRPPGRE

Mode de règlement	Echéance
Virement bancaire	17/11/2021

Un règlement antérieur à la date d'échéance n'entraîne pas d'escompte. Un règlement postérieur entraîne une pénalité de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 4 août 2008). Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est applicable pour tout paiement intervenu après la date d'exigibilité de la facture.



Facture
N° F-26708

Date de facture : 24/09/2021
Echéance : 24/10/2021
Devis : 00035154

Délégation générale du Québec à Paris
A l'attention de : Paul Goret

Others

Nature	Prix unitaire HT	Quantité	Taux Remise	Montant HT
Offre Flash - 1 offre La diffusion d'une offre Flash comprend : - 1 semaine de publication en tête de liste sur JobTeaser.com et les intranets des établissements partenaires français - Un tag "offre de la semaine" identifiable par les étudiants - Une offre plus visible que celle des autres recruteurs - Un maximum de candidatures en une semaine Durée de validité de l'offre Flash : jusqu'à expiration de votre pack. Si l'offre n'a pas été utilisée, elle sera considérée comme expirée et ne fera pas l'objet d'un remboursement ou avoir. A partir du 01/10/2021	590,00 €	1,00	100,0000 %	0,00 €
Pack Pro Visibility - 1 slot <u>Pack Pro Visibility</u> comprenant : 1/ 1 slot d'offre • Publication de votre offre sur JobTeaser.com et les intranets des établissements partenaires • Possibilité de changer l'offre sur le slot quand vous le souhaitez 2/ 1 page entreprise simple • Présence sur <u>JobTeaser.com</u> et tous les intranets des établissements partenaires • Contextualisation de vos offres auprès des candidats potentiels • Présentation de votre entreprise dans un onglet dédié • Possibilité d'ajouter une vidéo et des photos Pack valable 12 mois à compter de la date de début indiquée sur le devis A partir du 01/10/2021	5 900,00 €	1,00	0,0000 %	5 900,00 €
Push Com' (1-4) Push événement : - Diffusion sur JobTeaser.com et intranets JobTeaser - Insertion au sein des alertes mail dans les intranets - Ciblage par école - Diffusion sur mobile (site et application)	2 900,00 €	2,00	0,0000 %	5 800,00 €

Service facturation JobTeaser.com || facturation@jobteaser.com
JobTeaser SA au capital de 102 100,00 € | RCS Paris B 508271715
SIRET : 50827171500049
19 rue Blanche - 75009 Paris
No de TVA FR 86508271715

Durée de validité : jusqu'à expiration de votre pack actuel.				
Si l'offre n'a pas été utilisée, elle sera considérée comme expirée et ne fera pas l'objet d'un remboursement ou avoir.				

Récapitulatif

Total HT	11 700,00 €
TVA 20,00 %	2 340,00 €
Total TTC	14 040,00 €

Conditions d'escompte: Aucun escompte n'est pratiqué.
Conditions de pénalités: Toute facture non réglée conformément à nos conditions contractuelles génère des pénalités correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal.
Frais de recouvrement: Indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Paiement par virement bancaire sur le compte
BNP - BNP PARIBAS IDF INNOVATION
RIB 30004 02999 00010165763 73 - IBAN FR76 3000 4029 9900 0101 6576 373
BIC BNPAFRPPXXX

ou par chèque à l'ordre de
JobTeaser - 19 rue Blanche - 75009 Paris

Service facturation JobTeaser.com || facturation@jobteaser.com
JobTeaser SA au capital de 102 100,00 € | RCS Paris B 508271715
SIRET : 50827171500049
19 rue Blanche - 75009 Paris
No de TVA FR 86508271715

Elena Voicu



4.11.2021

Délégation Générale du QUEBEC à Paris
À l'attention de Mme Elena VOICU
66, rue Pergolèse
75116 PARIS

FACTURE N° 21-10-4213

Date de facture : 27/10/2021
Échéance de paiement : 30/11/2021

RELATIONS PRESSE	
<i>Selon notre devis DGQP0410211</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Période de prestation : octobre 2021</i>	
Gestion campagne RP journée Québec	5 000,00 €
Media Training	2 500,00€
Total Général HT	7 500,00 €
TVA 20%	1 500,00 €
Total Général TTC	9 000,00 €

WISHMOUNTAIN / Agence MilleSoixanteQuatre
Nouvelle adresse : 15, rue de Turbigo 75002 PARIS
Nouveau SIRET : 751 620 477 00065

Banque : BNP PARIBAS / Domiciliation : PARIS BOURSE (00802)
IBAN : FR76 3000 4008 0200 0101 7251 565 / BIC : BNPA FR PP XXX

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat
En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accordé.
En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

E. Voicu



Délégation Générale du QUEBEC à Paris
À l'attention de Mme Elena VOICU
66, rue Pergolèse
75116 PARIS

FACTURE N° 21-11-4249

Date de facture : 24/11/2021
Échéance de paiement : 31/12/2021

RELATIONS PRESSE	
Selon notre devis DGQP0410212	Montant HT
Période de prestation : octobre et novembre 2021	
Gestion campagne RP journée Québec	6 000,00 €
Total Général HT	6 000,00 €
TVA 20%	1 200,00 €
Total Général TTC	7 200,00 €

WISHMOUNTAIN / Agence MilleSoixanteQuatre
Nouvelle adresse : 15, rue de Turbigo 75002 PARIS
Nouveau SIRET : 751 620 477 00065

Banque : BNP PARIBAS / Domiciliation : PARIS BOURSE (00802)
IBAN : FR76 3000 4008 0200 0101 7251 565 / BIC : BNPA FR PP XXX

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat
En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accordé.
En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

Elena Voicu



Délégation Générale du QUEBEC à Paris
À l'attention de Mme Elena VOICU
66, rue Pergolèse
75116 PARIS

FACTURE N° 21-12-4290

Date de facture : 21/12/2021
Échéance de paiement : 31/01/2022

RELATIONS PRESSE	
Selon notre devis DGQP0410213	Montant HT
Période de prestation : décembre 2021	
Gestion campagne RP journée Québec	5 000,00 €
Total Général HT	5 000,00 €
TVA 20%	1 000,00 €
Total Général TTC	6 000,00 €

WISHMOUNTAIN / Agence MilleSoixanteQuatre
Nouvelle adresse : 15, rue de Turbigo 75002 PARIS
Nouveau SIRET : 751 620 477 00065

Banque : BNP PARIBAS / Domiciliation : PARIS BOURSE (00802)
IBAN : FR76 3000 4008 0200 0101 7251 565 / BIC : BNPA FR PP XXX

Dans le cas où le paiement integral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat
En cas de paiement anticipé aucun escompte ne sera accordé.
En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

INVOICE
#DGQP_PdP

Elena Voicu



PREPARED BY

Yoodac Web Agency Inc
119 Scarborough road
Toronto Ontario M4E3M4
Canada

PREPARED FOR

Délégation Générale du Québec à Paris
Direction des services d’immigration
66 rue Pergolèse
Paris 75116
France

TOTAL

\$1,130.00

Date of issue: November 10, 2021
Payment Due Date: December 10, 2021

ITEM	DESCRIPTION	COST	QTY	HST	TOTAL
Publicité	Affichage d'une publicité dans Paroles de pvtistes Canada - Tarif association et organisme.	1000.00	1.00	13.0%	1000.00
Subtotal (CAD):					\$1,000.00
HST (13%):					\$130.00
Total (CAD):					\$1,130.00
Balance Due (CAD)					\$1,130.00

NOTES
Yoodac Web Agency Inc.

Bank : Royal Bank of Canada (RBC)
130 Adelaide Street West
Toronto, ON M5H 3P5
Account number : 00238-003-1001270
SWIFT Code : ROYCCAT2

Interac e-Transfer : lam.mathieu@yoodac.ca
Numéro de taxe : 80929 0695 RT 0001



Etane Voicu

Devis

N° du devis ZSP-14613195

MRI QUEBEC A PARIS

Paul GORET
66, rue Pergolèse
75116 PARIS
France
N°TVA Intra-communautaire :

Date d'émission : 20/12/2021

PrestationS & Description	Code formation	Qté	Prix	Prix HT
JOURNEE CONSULTANT ZOHODiviser en 2 colonnes 1/2 journée de paramétrage de votre modèle Zoho Recruit et Zoho Forms pour le formulaire de contact optimisé avec un consultant ZSphere		0,50	950,00	475,00
JOURNEE CONSULTANT ZOHODiviser en 2 colonnes 1/2 journée d'import de votre base candidat actuelle dans l'application Zoho Recruit		0,50	950,00	475,00
ZOHO RECRUIT FORMATION ADMIN Session de 3.5 heures de formation au paramétrage et à l'administration de Zoho Recruit	ZS RCR A1	0,50	950,00	475,00
ZOHO RECRUIT FORMATION UTILISATION Session de 3.5 heures de formation à l'utilisation de base de Zoho Recruit	ZS RCR U1	0,50	950,00	475,00
ZOHO CAMPAIGNS FORMATION BASE Session de 7 heures de formation à l'utilisation de Zoho Campaigns pour la gestion de campagnes e-mailing	ZS CMP 1	0,50	950,00	475,00
			Total HT	2 375,00
			TVA 20% (20%):	475,00
			Total TTC	2 850,00 €

Conditions générales de vente

Cette offre est conditionnée à l'acquisition par le client des accès aux produits Zoho recommandés dans la proposition commerciale associée au devis. L'accès à

ZSphere - 242 Boulevard Jean Jaurès- 92100 Boulogne Billancourt - SARL au capital de 15.000 euros - www.zsphere.fr - Tel : 01 46 26 13 31
RCS Nanterre 498 099 266 - N°TVA intracommunautaire : FR06498099266 - Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des actions de formation. La
déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 119216679 92 auprès du préfet de la région Île de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

la suite en ligne Zoho se fait après acceptation en ligne des conditions générales de vente de l'éditeur Zoho Corporation, qui facturera directement le client sur la base du tarif en ligne au moment de la génération des accès Zoho, le paiement étant effectué en carte de crédit en ligne sur la base d'un engagement mensuel ou annuel.

La commande est validée après versement d'un acompte condition sine qua non de la confirmation des dates d'intervention planifiées. Les dates confirmées ne sont pas modifiables en-deçà de 15 jours : 100% du prix d'une prestation annulée ou reportée sera facturé si l'annulation intervient à moins de 7 jours de la date confirmée, et 50% du prix de la prestation pour une annulation entre 8 et 15 jours avant la date planifiée.

En acceptant le Devis, vous déclarez avoir pris connaissance et lu nos conditions générales de vente et notre politique de confidentialité incluses au devis et déclarez en accepter les termes dans leur intégralité sans bénéfice de discussion.

Pour le règlement de l'acompte validant le planning proposé (100% pour les prestations à la demi-journée ou à la journée ou 30% pour les prestations de durée supérieure), un virement doit être effectué sur le compte bancaire ZSphere :
IBAN FR76 1027 8060 6700 0219 0530 191 BIC CMCIFR2A

Votre Signature pour approbation :



TDME

El Jorcu

**DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
GOUVERNEMENT DU QUEBEC
Direction des services de l'immigration
66 rue Pergolèse
75116 PARIS
FRANCE**

Facture N°2021/241

Paris le 31 /05/ 2021

Objet : dossier QUÉBEC dans. Le Journal des Français à l'étranger

Participation financière à la production promotionnelle des 17 régions du Québec en 2021
Livraison de 1.000 copies rue Pergolèse

TOTAL 2.000 € TTC

**RÈGLEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE À :
TOUR DU MONDE DE L'EMPLOI**

**Banque : Crédit mutuel : CCM Paris 15 Montparnasse - 2, rue de l'arrivée 75015 PARIS
IBAN : FR76 1027 8060 4500 0209 4464 534
BIC :CMCIFR2A**

Tour du Monde de l'emploi - SAS au capital de 1.000 euros
N° de RCS PARIS 798 269 726 - N° TVA Intracommunautaire : FR33798120663
18 bis rue Henri Barbusse - 75005 PARIS - jpp@gmail.com



JOBOLOGY
1-3, bld de Strasbourg
75010 PARIS
FRANCE

N° Siret : 45400002700044
N.A.F. : 741G
N° intracommunautaire : FR 07454000027
SARL au capital de 30000 €

Téléphone : 0177459371
Télécopie : 0142810585
Email : comptabilite@jobology.fr

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

66, RUE PERGOLÈSE
75016 PARIS
France

Tihana Voicu

FACTURE

6.08.2021

NUMERO	DATE	REFERENCE
21070039	28/07/2021	Cde Web 12745

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT
63	Email marketing candidats	50000	0,85 €	32 500,00 €	10 000,00 €
42	Bandeau publicitaire Home Page "Haute visibilité" (à la semaine) DONNEUR D'ORDRE : Tihana Majcen Conditions de règlement : Date : 27/08/2021 montant : 18 000,00€	6	2 500,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

	Base	Taux	Montant	Total HT	Remise Agence	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
	15 000,00	20,00	3 000,00	15 000,00	0,00	18 000,00		18 000,00
Total	15 000,00		3 000,00	Code banque	Code Guichet	Compte	Clé RIB	Domiciliation
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 € (art. D. 441-5 du code de commerce) Retard de paiement facturé à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.				11206	00019	00610451977	21	RET DIG PARIS BER(00019)
				BIC : AGRIFRPP812		IBAN : FR7611206000190061045197721		



FACTURE - 100234

Date de facturation: 6 oct. 2021
Échéance: 6 oct. 2021

EKOSYSTEM France
Antonin CHABANNES
22 Place Bellecour
69002 LYON
04-28-51-00-12
06-37-94-14-31
info@ekosystem.digital
https://ekosystem.digital

Délégation Générale du Québec à Paris
66 rue Pergolèse
75116 Paris

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA	Montant HT	Montant
Banque d'heure Humanify	6 oct. 2021	64,00	75,00 €	20,00 %	4 800,00 €	5 760,00 €
					Total HT	4 800,00 €
					TVA 20,00 %	960,00 €
					Total TTC	5 760,00 €

Moyens de paiement: Banque: Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
SWIFT/BIC: AGRIFRPP839
IBAN: FR76 1390 6001 2685 0513 1255 091
Règlement par chèque libellé à l'ordre de "SAS Ekosystem France" ou par virement à l'aide des coordonnées bancaires ci-dessous:

Toute somme non payée à son échéance porte intérêt à compter du 30ème jour de la date de facturation au taux de 2 % par mois, soit 24 % l'an. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

EKOSYSTEM France - SAS au capital de 9000 euros
22 Place Bellecour 69002 LYON
Numéro de SIRET: 83488237500019 - Numéro de TVA: FR49834882375 - Lyon



FACTURE - 100229

Date de facturation: 10/09/2021
Échéance: À la réception de la facture

EKOSYSTEM France
Antonin CHABANNES
22 Place Bellecour
69002 LYON
04-28-51-00-12
06-37-94-14-31
info@ekosystem.digital
https://ekosystem.digital

Délégation Générale du Québec à Paris

66 rue Pergolèse
75116 Paris

Elene Voicu
14.09.2021

Description	Date	Qté	Prix unitaire	TVA	Montant HT	Montant
Banque d'heure Humanify	10/09/2021	27,00	75,00 €	20,0 %	2 025,00 €	2 430,00 €
					Total HT	2 025,00 €
					TVA 20,0 %	405,00 €
					Total TTC	2 430,00 €

Moyens de paiement: Règlement par chèque libellé à l'ordre de "SAS Ekosystem France" ou par virement à l'aide des coordonnées bancaires ci-dessous:
Banque: Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
SWIFT/BIC: AGRIFRPP839
IBAN: FR76 1390 6001 2685 0513 1255 091

Toute somme non payée à son échéance porte intérêt à compter du 30ème jour de la date de facturation au taux de 2 % par mois, soit 24 % l'an. Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

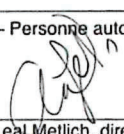
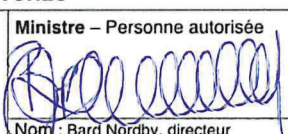
EKOSYSTEM France - SAS au capital de 9000 euros
22 Place Bellecour 69002 LYON
Numéro de SIRET: 83488237500019 - Numéro de TVA: FR49834882375 - Lyon



CONTRAT DE SERVICES

TITRE : RECHERCHE DE TALENTS AU MEXIQUE

No. de contrat : DSIM20210331A

PARTIES AU CONTRAT			
ENTRE			
Contractant Nom: Grupo Red Ring Raison sociale: Want You Consultoria RFC : WYC180620T20 Adresse : Calle Las Fuentes 127 Colonia Toriello Guerra, Tlalpan 14050, Ciudad de México Mexique		LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration du Québec à Mexico (DSI) Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México Mexique	
Représentante légale: Arleth Leal Metlich Chargée de projet : Verónica Ochoa Téléphone : +44 52 92 99 49 Poste : Gestionnaire, recherche de talents		Chargée de projet : Laurence Pépin Lafond Téléphone : 55 4490 5125 Poste : Conseillère en prospection et en promotion	
Courrier électronique : veronica.ochoa@red-ring.com.mx		Courriel : Laurence.Pepin-Lafond@mri.gouv.qc.ca	
OBJET DU CONTRAT			
Le contractant fournira des services de recherche de talents en appui à la mission de recrutement <i>Journées Québec Mexico 2021</i> , selon la soumission détaillée en annexe.			
Annexe	Soumission présentée par le contractant		
CONDITIONS			DURÉE
Le contractant fournira l'ensemble des services décrits au présent contrat et ses annexes moyennant la somme de \$127 600 MXN (cent vingt-sept mille six cents pesos mexicains). Ce montant sera payé en deux versements égaux de \$63 800 MXN (soixante-trois mille huit cents pesos mexicains), le premier versement ayant lieu dans les dix jours ouvrables suivant la signature du présent contrat et le deuxième dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de toutes les livrables de candidatures prévus par le présent contrat. Les versements se feront par virement bancaire mexicain, sur réception de facture. Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec le représentant de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations du représentant de la ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur la valeur ajoutée mexicaine.			Début Année Mois Jour 2021 - 03 - 31
			Fin Année Mois Jour 2021 - 04 - 30
			COÛTS
			Sous-total \$110,000 MXN I.V.A. (16%) \$17,600 TOTAL \$127 600 MXN
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée  Date Année Mois Jour	Ministre – Personne autorisée  Date 2021-04-08 Année Mois Jour		
Nom : Arleth Leal Metlich, directrice		Nom : Bard Nordby, directeur	



Ciudad de México, a 30 de marzo 2021



Estimada Laurence:

HEAD HUNTING es la firma del Grupo **Red Ring** especializada en la búsqueda y desarrollo de talento a Nivel Ejecutivo, integrada por profesionales con más de 20 años de experiencia en el ramo, orientada a contribuir en el logro de los objetivos de nuestros clientes, como socios estratégicos, para atraer y desarrollar el talento humano como una ventaja competitiva en su organización.

Actualmente HEAD HUNTING tiene participación en las principales ciudades de la República Mexicana y expande su visión a otros mercados nacionales e internacionales.

A continuación, mencionamos nuestro enfoque en la búsqueda y la selección de personal, el proceso que seguimos y otros aspectos profesionales relativos a honorarios y facturación.

PROCESO

Reconocemos que cada búsqueda representa un reto único y diferente y, por ello, en cada caso diseñamos una estrategia de acuerdo al puesto a cubrir. Sin embargo, en la ejecución de cada asignación seguimos un enfoque sistemático que abarca los siguientes aspectos:

- **Descripción de Puesto y Perfil de Candidatos mediante Técnica SAI**

Basados en la información que nos es proporcionada por la empresa en nuestro formato de Sistema de Alineación Integral (SAI), preparamos un borrador tentativo de las funciones y responsabilidades de los puestos a cubrir, como del perfil de los candidatos.

En un proceso de esta naturaleza, es importante un involucramiento del consultor con la cultura de la organización, el contenido del puesto, el perfil y las características requeridas. Ello garantiza el éxito de la adecuada identificación de los candidatos.

Una vez aprobados estos documentos, nos abocamos a identificar y evaluar candidatos potenciales cuya experiencia y características reúnan dichas especificaciones.

- **Estrategias para la Identificación de Candidatos**

Basados en los criterios establecidos, nuestro departamento de Investigación desarrolla una lista de candidatos potenciales y fuentes probables de candidatos, realizando tanto una investigación original como una consulta a nuestra extensa base de datos.

www.red-ring.com.mx

52 92 99 49

B.N.



○ **Búsqueda**

En este proceso realizamos los contactos iniciales con los candidatos para discutir su posible interés y su adecuación previa al perfil buscado.
Es muy importante que el cliente nos indique hasta qué punto podamos comentar los datos de su empresa y que elementos prefieren que, en esta etapa inicial, se mantengan confidenciales en cada búsqueda.

○ **Presentación de Candidatos**

Por cada candidato que presentamos, preparamos un Informe Ejecutivo confidencial por escrito, que enviaremos a ustedes e invitaremos a los candidatos a registrarse en la plataforma: En caso de requerirse, podemos coordinar las entrevistas entre el cliente y los candidatos.

○ **Comunicaciones**

Durante el Proceso de Reclutamiento y Selección, nos mantenemos en permanente contacto con ustedes para informarles sobre los avances de la búsqueda o cualquier comentario oportuno que facilite el proceso de selección y contratación.

TÉRMINOS Y ALCANCE DE NUESTROS SERVICIOS

○ **Honorarios Profesionales**

Nuestros honorarios por este concepto es el equivalente a \$10,000 pesos por cada búsqueda de vacante, más el 16% de I.V.A.

VACANTE	CANDIDATOS	FECHA ENVIO CANDIDATOS	COSTO
Programador Java	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Analista programador.net	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Analista programador Java	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Arquitecto cloud	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Director de proyectos / project manager	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Analista de tecnología	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Analista funcional	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Especialista en DevOps	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Diseñador mecánico	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Técnico de investigación y desarrollo	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA
Desarrollador de software	3	9 abril 2021	\$10,000 MXN + IVA

○ **Facturación**

Se emitirá la factura una vez que se compartan los CV's de cada una de las vacantes solicitadas.

www.red-ring.com.mx

52 92 99 49

B.N.



o Tiempos

Una asignación de este tipo requiere normalmente de un período de dos semanas desde que se confirma la asignación hasta que los candidatos son presentados. Si en este lapso de tiempo la selección no ha sido concluida, seguiremos trabajando hasta que la búsqueda haya sido completada.

Quedamos en espera de tener la oportunidad de servirles en un futuro próximo.



Arleth Leal
Director Asociado /
Head Hunting

52 92 89 19 
55 32 23 32 52 
arleth.leal@red-ring.com.mx 



@RedRingMx    
www.red-ring.com.mx

B.N.

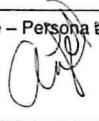
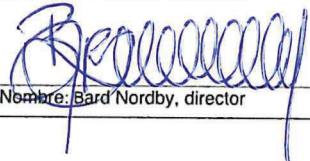
www.red-ring.com.mx

52 92 99 49

TRADUCTION DE COURTOISIE (TRADUCCIÓN DE CORTESÍA)

TITULO DEL CONTRATO: BÚSQUEDA DE TALENTOS EN MÉXICO

Numero de contrato: DSIM20210331A

PARTES CONTRATANTES			
ENTRE			
Contratante:		LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION , por y en nombre del Gobierno de Quebec, representada por la persona autorizada abajo firmante de conformidad con las Modalidades de firma de determinados actos, documentos o escritos del <i>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2).	
Nombre: Grupo Red Ring		Unidad Administrativa: Dirección de Servicios de Inmigración de Québec en México (DSI)	
RFC y Razón Social: WYC180620T20 - Want You Consultoria			
Representante legal: Arleth Leal Metlich			
Dirección: Calle Las Fuentes 127 Colonia Toriello Guerra, Tlalpan 14050, Ciudad de México México		Dirección: Delegación General de Quebec en México Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México México	
Encargada del proyecto: Verónica Ochoa		Encargada del proyecto: Laurence Pépin Lafond	
Teléfono: +44 52 92 99 49		Teléfono: + 55 4490 5125	
Puesto: Gerente de atracción de talento		Puesto: Consejera en prospección y promoción	
Correo electrónico: veronica.ochoa@red-ring.com.mx		Correo electrónico: Laurence.Pepin-Lafond@mri.gouv.qc.ca	
TEMA DEL CONTRATO			
Prestación de servicios de búsqueda de talentos en apoyo a la misión de reclutamiento <i>Journées Québec Mexique 2021</i> , según la propuesta detallada en adjunto.			
Anexo	Mandato y oferta presentada por el proveedor		
CONDICIONES		DURACIÓN	
El contratante proporcionará los servicios indicados en este contrato por el monto de \$127 600 MXN (cien veintisiete mil seiscientos pesos mexicanos).		Inicio Año Mes Día 2021 - 03 -31	
El pago será realizado en dos partes por el 50% de anticipo y 50% final, mismos que serán efectuados por \$63 800 MXN (sesenta y tres mil ochocientos pesos mexicanos) cada uno, lo primero en los diez días hábiles después de la firma de este contrato, y el secundo en los diez días hábiles después de la entrega de todos los curriculums de los candidatos.		Fin Año Mes Día 2021-04-30	
Los pagos serán efectuados por medio de transferencia bancaria, al recibir la factura del contratante.			
El Contratista se compromete a realizar los trabajos o a prestar todos los servicios descritos en su oferta y a cooperar plenamente con el Representante de la ministra en la ejecución del contrato, así como a tener en cuenta todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la ministra con respecto a la forma de preparar y ejecutar el trabajo confiado.			
Nota: El número de contrato debe estar indicado en todas las facturas. El monto deberá desglosarse por subtotal y total después del impuesto al valor agregado.			
		COSTOS	
		Subtotal \$110,000 MXN I.V.A. (16%) \$17,600 TOTAL \$127 600 MXN	
Las cláusulas estipuladas al reverso o en el anexo de la versión en francés forman parte integrante de este contrato.			
FIRMAS			
Contratante – Persona autorizada	Fecha	Ministra – Persona autorizada	Fecha
			2021-04-07
	Año Mes Día		Año Mes Día
Nombre: Arleth Leal Metlich, directora		Nombre: Bard Nordby, director	

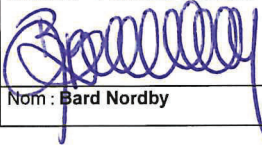


CONTRAT DE SERVICES
TITRE : INTERPRÉTATION JOURNÉES QUÉBEC MEXIQUE

No de contrat : DSIM20210430A

PARTIES AU CONTRAT	
ENTRE	
Contractant Nom: CONNECTIONAL TRADUCCION E INTERPRETACION S DE RL DE CV RFC : CTI191101964 Adresse : Calle Nelson 421-1 Fracc. Terranova 44690 Guadalajara, Jalisco. MEXIQUE	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration à Mexico Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargée de projet : Mariana Sanchez Carranza Représentante légale : Michelle Guzik Sáinz Téléphone : 33 1285 0965 Poste : Gestionnaire de projets Télécopieur : s/o	Chargés de projet : Laurence Pépin Lafond Israel Esquivel Gómez Téléphone : +(52) 55 78 68 2714 Postes : Conseillère en prospection et promotion Chargé de projets en prospection et promotion Télécopieur : s/o
Courrier électronique : mariana.sanchez@connectional.com.mx	Courrier électronique : Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
OBJET DU CONTRAT	
Prestation de services d'interprétation virtuelle pour couvrir la totalité des entretiens entre les employeurs et les candidats dans le cadre de la mission de recrutement de Journees Quebec Mexique. En cas de changement par rapport au programme établi, les deux parties se contacteront pour discuter des cas spécifiques.	
Annexe Transmission anticipée des entretiens envisagés et approbation. Les interprètes auront une expérience préalable de l'interprétation et de l'interprétation virtuelle.	Préciser : Soumission déposée par le fournisseur
CONDITIONS	
Le paiement sera effectué en deux parties : 50% d'avance et 50% comme paiement final après la conclusion de la prestation des services. Le prix sera payé par virement bancaire, en deux versements égaux au montant de 50 228 MXN (cinquante mille deux cent vingt-huit pesos mexicains), le premier paiement sera effectué le jeudi 6 mai et le second le jeudi 13 mai, sur présentation d'une facture de la part du fournisseur.	
DURÉE	
Début Année Mois Jour 2021-05-04	
Fin Année Mois Jour	

B.N

Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ces représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.		2021-05-08	
		COÛTS	
		SOUS-TOTAL \$86,600MXN	
		TVA 16% \$13,856MXN TOTAL \$100,456MXN	
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur la valeur ajoutée TVA mexicaine (16%)			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
	Année Mois Jour		30/4/2021
Nom: Michelle Guzik Sáinz	2021-04-30	Nom : Bard Nordby	Année Mois Jour 2021-04-30



1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : <https://www.inrmet.inmqa.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65, l. r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSIION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs. et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.



B. N.



B.N.

Cotización

Contacto	Israel Esquivel				
Empresa			Fecha	29/04/2021	
Proyecto	Interpretación francés a español				
Concepto	Precio unitario	Cantidad	Días	Horas	Estado
1) Interpretación consecutiva en modalidad virtual francés a español y viceversa	\$ 86,600	7 intérpretes	4 – 8 de mayo		Precio por día
					Subtotal
					IVA
					Total
					Jalisco
					Subtotal
					\$ 86,600
					\$ 13,856
					\$ 100,456

B.N.

Condiciones de venta

- 1) Pago del 50% 6 de mayo y 50% 13 de mayo.
- 2) Servicio sujeto a disponibilidad el día de la contratación, firma de la presente cotización y entrega del anticipo.
- 3) Cambios y modificaciones en horarios, días, cantidades, documentos y sede, anulan el presente presupuesto.

Israel Esquivel Gómez

Firma

P.N.

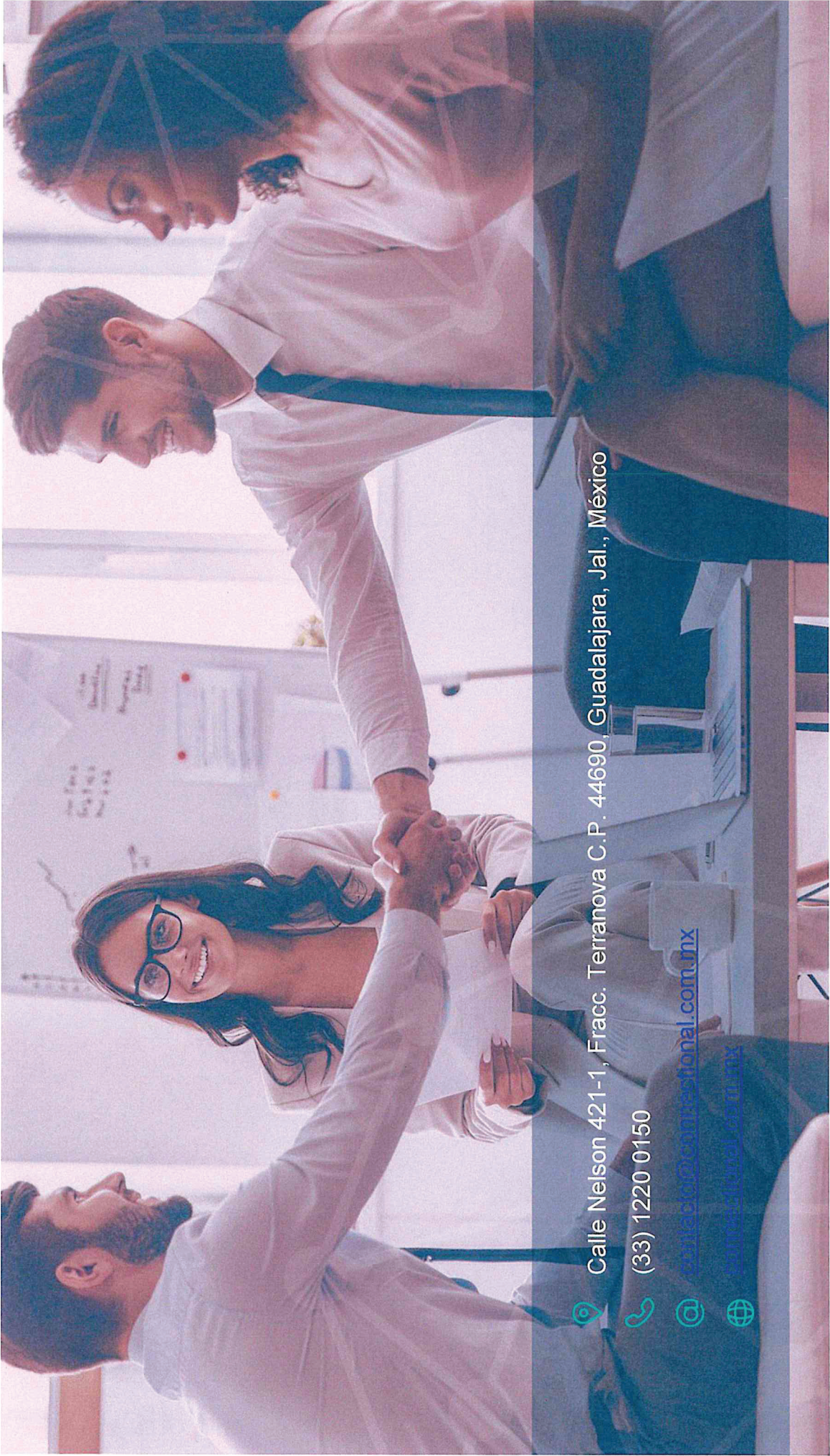
Autorización

He leído la presente cotización, así como los términos y condiciones anexos y estoy de acuerdo con el precio y condiciones estipulados del presente servicio que estoy contratando y que se eleva a la categoría de un contrato de prestación de servicios, con todas las responsabilidades que esto implica para ambas partes.

Nombre:	Israel Esquivel Gómez
Puesto:	Encargado de proyectos de prospección y promoción
Empresa:	Dirección de Servicios de Inmigración en México
Total:	\$100,456 pesos mexicanos
Fecha:	2021-04-29

Israel Esquivel Gómez
Firma

B. N.



 Calle Nelson 421-1, Fracc. Terranova C.P. 44690, Guadalajara, Jal., México

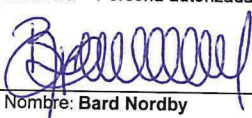
 (33) 1220 0150

 contacto@comintercional.com.mx

 comintercional.com.mx

B. N.

TITULO DEL CONTRATO: INTERPRETACIÓN EN EL MARCO DE LAS JOURNÉES QUÉBEC MEXIQUE	
Número de contrato: DSIM20210430A	
PARTES CONTRATANTES : ENTRE	
Contratista Nombre: CONNECTIONAL TRADUCCION E INTERPRETACION S DE RL DE CV RFC : CTI191101964 Dirección: Calle Nelson 421-1 Fracc. Terranova 44690 Guadalajara, Jalisco. México	LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, por y en nombre del Gobierno de Quebec, representada por la persona autorizada abajo firmante de conformidad con las Modalidades de firma de determinados actos, documentos o escritos del <i>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). Unidad Administrativa: Dirección de Servicios de Inmigración de Québec en México Dirección: Delegación General de Quebec en México Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México México
Encargado del proyecto: Mariana Sanchez Carranza Representante legal: Michelle Guzik Sáinz Teléfono: 33 1285 0965 Puesto: Gerente de proyectos Fax: N/A	Encargados del proyecto: Laurence Pépin Lafond Israel Esquivel Gómez Teléfono: 55 78 68 2714 Puestos: Consejera en prospección y promoción Encargado de proyectos de prospección y promoción Fax: N/A
Correo electrónico: mariana.sanchez@connectional.com.mx	Correo electrónico: Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
TEMA DEL CONTRATO	
Prestación de servicios de interpretación consecutiva virtual para cubrir el total de las entrevistas entre empleadores y candidatos en el marco de la misión de reclutamiento Journées Quebec Mexique. En caso de cambios con respecto al programa de entrevistas contemplado, ambas partes se pondrán en contacto para acordar cada caso específico.	
Previo envió de entrevistas contempladas y aprobación. Los intérpretes contarán con experiencia previa en la modalidad de interpretación y virtual.	Especificar: Propuesta presentada por el proveedor
CONDICIONES	
El pago será realizado en dos partes por el 50% de anticipo y 50% por concepto de pago final posterior a la conclusión del evento, los pagos serán efectuados mediante transferencia bancaria por un monto de \$50,228 (Cincuenta mil doscientos veintiocho pesos mexicanos) cada uno, efectuando el primero el jueves 6 de mayo y el segundo el jueves 13 de mayo. Previamente se solicitará la factura correspondiente al servicio.	
El Contratista se compromete a realizar los trabajos o a prestar todos los servicios descritos en su oferta y a cooperar plenamente con el Representante de la Ministra en la ejecución del contrato, así como a tener en cuenta todas las	
DURACIÓN	
Inicio Año Mes Día 2021-05-04	
Fin Año Mes Día 2021-05-08	
COSTOS	

instrucciones y recomendaciones del representante de la Ministra con respecto a la forma de preparar y ejecutar el trabajo confiado.		Subtotal \$86,600MXN I.V.A. \$13,856MXN TOTAL \$100,456MXN	
Nota: El importe de los impuestos debe de figurar por separado.			
El monto deberá desglosarse por subtotal y total después del impuesto al valor agregado.			
Las cláusulas estipuladas al reverso o en el anexo forman parte integrante de este contrato.			
FIRMAS			
Contratista – Persona autorizada	Fecha	Ministra – Persona autorizada	Fecha
			4-30-2021
Nombre: Michelle Guzik Sáinz	Año Mes Día 2021-04-30	Nombre: Bard Nordby	Año Mes Día 2021-04-30

TRADUCTION DE COURTOISIE
(TRADUCCIÓN DE CORTESIA)



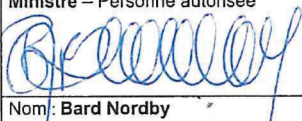
CONTRAT DE SERVICES

TITRE : RELATIONS DE PRESSE JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE

No de contrat : DSIM20210816A

PARTIES AU CONTRAT	
ENTRE	
Contractant Nom: Próxima Comunicación y Relaciones Públicas S.A. Cédula : 3-101-400917 Adresse : Condominio Lomas de Santa Ana WQQH+VX4, San José, Santa Ana COSTA RICA	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration à Mexico Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargée de projet : Maria Lucila Espinoza Barahona, Directrice adjointe Cédula 1-1131-0911 Téléphone : + (506) 8836-5507 Télécopieur : s/o	Chargée de projet : Michèle Dicaire, Conseillère en prospection et en promotion Téléphone : +(52) 55 8054 17 66 Télécopieur : s/o
Courrier électronique : lucilaespinoza@proximacomunicacion.com	Courrier électronique : michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca
OBJET DU CONTRAT	
Fournir des services spécialisés en relations de presse pour obtenir une visibilité dans des médias spécialisés de Costa Rica dans le cadre de la mission de recrutement Journées Québec Amérique latine, le tout selon le plan de travail en annexe. La stratégie de communication devra principalement tenir compte des médias écrits et numériques couvrant le secteur des technologies de l'information et de la communication.	
Annexe Soumission déposée par le fournisseur	
CONDITIONS	DURÉE
Le paiement sera effectué en deux parties : 50% d'avance et 50% depuis la présentation du dernier rapport, la seconde semaine d'octobre. Le prix sera payé par virement bancaire, en deux versements égaux en dollars américains, le premier paiement sera effectué le jeudi 19 août et le second le jeudi 14 octobre, sur présentation d'une facture de la part du fournisseur. Les paiements seront effectués en dollars américains. Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ces représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.	Début Année Mois Jour 2021-08-23
	Fin Année Mois Jour 2021-09-22
	COÛTS
	SOUS-TOTAL \$4 500 USD TVA 13% \$585 USD TOTAL \$ 5 085 USD
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après la taxe sur la valeur ajoutée costaricien (13%)	

B.N.

Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée MARIA LUCILA ESPINOZA BARAHONA (FIRMA) Firmado digitalmente por MARIA LUCILA ESPINOZA BARAHONA (FIRMA) Fecha: 2021.08.17 14:03:00 +06'00'	Date Année Mois Jour	Ministre – Personne autorisée  Année Mois Jour	Date 2021 08 17 Année Mois Jour
Nom: María Lucila Espinoza Barahona		Nom: Bard Nordby	

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant;
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : <https://www.int franci.immna.gouv.gc.ca/index.php?id=2348>;
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65, l. r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assurera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSIION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute convention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrevocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

Initials  Page 3

Cliente: La Dirección de Servicios de Inmigración de Quebec
SERVICIOS DE UNA AGENCIA DE RELACIONES DE PRENSA Y DE RELACIONES PÚBLICAS
Fecha: 28 de julio 2021

La Solicitud:

La Dirección de Servicios de Inmigración de Quebec en México (DSI México) debe llevar a cabo actividades de promoción en Costa Rica para posicionar a Quebec como una sociedad de acogida dinámica y promover la experiencia laboral temporal dentro de algunas de las empresas participantes en la misión de reclutamiento.

Público

La estrategia de prensa deberá concentrarse principalmente en los medios especializados, impresos y digitales, del sector de las TIC y de los profesiones relacionadas: Desarrolladores Web, Desarrolladores .NET, Analistas funcionales / Scrum Máster, Especialistas en DevOps, Programadores Java, Analistas-Programadores (Java y .Net), Analistas funcionales, Analistas tecnológicos, Técnicos en red informática, Desarrolladores de software Front-End, Desarrolladores de software Back-End, Analistas de seguridad de la información, y varias otras posiciones en programación. Las ofertas de empleo se enviarán a la agencia de publicidad para que pueda transmitir mensajes clave que garanticen un vínculo entre los candidatos y las ofertas de trabajo disponibles. Los medios de comunicación dirigidos a un público francófono o francófilo, así como los medios universitarios y los medios de asociaciones profesionales también deberán de ser objeto de atención. Deberán evitarse los medios de comunicación dirigidos al público en general.

Mapeo y contexto de medios en Costa Rica

Es importante considerar dentro de la estrategia de medios que en Costa Rica los medios especializados son muy reducidos; esta situación se incrementó a partir del 2020 con el inicio de la emergencia nacional debido al COVID 19. Es por ello que los medios de corte nacional incluyen secciones de tecnología. Además del abordaje a estos medios y secciones; la agencia recomienda ubicar líderes de opinión en redes sociales y otros canales que aglutinan al público objetivo. En cuanto al alcance de cobertura de los medios; es una estadística que no todos los medios comparten por ello solo se podrá brindar la información disponible en el mercado a la hora de generar los reportes.

Objetivo de la contratación:

El objetivo principal es proveer los servicios de prensa y de relaciones públicas en Costa Rica durante la próxima misión de reclutamiento de la DSI México del lunes 23 de agosto al miércoles 22 de septiembre de 2021.

Próxima se encargará de la coordinación logística de las entrevistas en radio y televisión, y de su distribución en la prensa escrita y digital de acuerdo al programa de la misión, a las sesiones de información previstas, al comunicado de prensa y a los mensajes promocionales proporcionados por la DSI México en relación con las oportunidades de empleo en Quebec y a las Journées Québec Amérique Latine.

PRÓXIMA



esencial
COSTA
RICA



proximacomunicacion.com
info@proximacomunicacion.com

B. N.

Servicios incluidos:

1. Elaboración de un plan de relaciones de prensa: definición de la estrategia de relaciones con los medios de comunicación para incitar al público destinatario a solicitar puestos de trabajo en la plataforma de las Journées Québec Amérique Latine, consultar el calendario de las sesiones de información con el fin de que se inscriban (<https://bit.ly/3havD8L>) y asistan a una sesión de información, incitar al público destinatario a suscribirse a la página Facebook @ElegirQuebec y, por último, visitar el sitio web promocional del Ministerio « Un bel avenir se dessine pour vous au Québec » (<http://ungranporvenir.gouv.qc.ca>).

Para el intercambio de medios sociales, la agencia considerará la cuenta de Facebook (@ElegirQuebec), la cuenta de Twitter (https://twitter.com/midi_qc?lang=fr) y el canal de Youtube (<https://www.youtube.com/user/miccgouvqc>) del Ministerio de la Inmigración, de la Franciscación y de la Integración. La agencia no se encargará de la administración de las redes sociales o community manager.

2. Implementación: ejecutar el plan de relaciones con los medios de comunicación aprobado, elaborar propuestas de texto para los diferentes medios de comunicación en base a la nota de prensa proporcionada por la DSI México.

3. Difundir la información con asociaciones profesionales, entidades académicas asociadas y líderes de opinión y enviar la lista con toda la información a la DSI México.

4. Tratar las publicaciones en medios especializados de acuerdo con la periodicidad específica de cada medio.

5. Atender las solicitudes de los medios de comunicación: presentar las solicitudes de los medios de comunicación a la DSI México, quien evaluará la pertinencia de la intervención y dará su consentimiento. Incluye la información del medio (nombre y tipo de medio, alcance de la cobertura), información del periodista (perfil, solicitud, ángulo de tratamiento)

6. Informe de actividades y evaluaciones: elaboración de dos informes de actividad y dos evaluaciones detalladas que incluyen:

- La versión final del comunicado de prensa utilizada durante de la campaña promocional
- La lista de medios de comunicación contactados (por teléfono y correo electrónico) y que han confirmado una publicación (incluir prueba de publicación, fecha y link del sitio)
- Fechas de publicaciones o entrevistas y nombre del medio
- Enlace web y página web donde se haya publicado el artículo o la entrevista
- Obtención de una copia de la grabación de la entrevista, en el momento que sea posible
- Audiencia y cobertura de acuerdo con los medios de comunicación
- Número de repeticiones en otros medios, si procede
- Distinción entre los medios de comunicación nacionales y los medios de comunicación especializados en el sector de las TIC, así como el número de publicaciones sobre los medios de comunicación especializados en TIC
- Cálculo de costes (p.ej., publicidad o publicación de contratos)

PRÓXIMA

esencial
COSTA
RICA

B.N.

El primer informe de evaluación deberá de enviarse a la DSI México, en español, a más tardar el 8 de septiembre de 2021. El segundo informe deberá enviarse a más tardar el 13 de octubre de 2021.

La DSI México será el responsable de proporcionar el comunicado de prensa y los visuales a la agencia. Además, cualquier información y material difundido por la agencia deberá de ser autorizado previamente por la DSI México.

Perfil de Próxima Comunicación y Relaciones Públicas

Próxima es una empresa con 16 años de experiencia dedicada a la asesoría integral en comunicación, nuestro fin es satisfacer integralmente las necesidades de comunicación de los clientes. Trabajamos apegados a tres valores fundamentales: Creatibertad (creatividad+libertad), Comprofianza (compromiso+confianza), Feliquilibre (felicidad+equilibrio).

Iniciamos operaciones en el 2005 y actualmente ofrecemos servicios a clientes en Centroamérica y Caribe. Nuestras operaciones principales están en Costa Rica, país desde el cual supervisamos las estrategias regionales. Contamos con representantes locales en cada uno de los países que ejecutan y lideran las acciones de comunicación en sus mercados.

Desde 2013 somos la empresa representante de EDELMAN para la región centroamericana y Caribe. EDELMAN es una agencia global líder, con 65 oficinas en el mundo lo que nos permite ofrecer servicios en cualquier parte del mundo así como el acceso a los últimos recursos, estudios e investigaciones que permitan fortalecer las estrategias que desarrollamos para ellos.

Somos la primera empresa de comunicación 100% teletrabajo (8 años), Carbono Neutralidad en Costa Rica (5 años) y desde octubre 2017 contamos con la marca país esencial Costa Rica. Todas estas certificaciones nos permiten garantizar a nuestros clientes nuestro aporte como proveedores en sus métricas ambientales.

El perfil de nuestros profesionales nos permite monitorear constantemente las necesidades de comunicación de las empresas que asesoramos y brindarles soluciones estratégicas. Actualmente somos un equipo multidisciplinario con 25 profesionales a disposición de las necesidades de nuestros clientes.

En abril del 2018, lanzamos ecoins (www.ecoins.eco); un programa que pertenece a la agencia y que demuestra nuestro brazo estratégico para conceptualizar y ejecutar proyectos complejos que incluyen la comunicación y la articulación público privada como ejes principales (ver caso de éxito).

Nuestro propósito

Creemos que una idea no es suficiente.

Existimos para comunicar y liderar la transformación hacia la sostenibilidad.

Nuestros servicios

- Diseño de estrategias de comunicación
- Diseño e implementación de programas de sostenibilidad y circularidad
- Elaboración de reportes de sostenibilidad y materiales de rendición de cuentas y transparencia
- Gestión de contenidos editoriales en medios propios y medios de comunicación

PRÓXIMA



proximacomunicacion.com
info@proximacomunicacion.com

B. N.

- Gestión de alianzas estratégicas y relaciones con la comunidad
- Prevención y manejo de crisis y reputación, entrenamiento de voceros y evaluación de escenarios
- Producción de contenidos, materiales gráficos y audiovisuales
- Marketing digital y gestión de redes sociales
- Organización de eventos y activaciones.

Algunos de nuestros clientes

- FIFCO
 - Pozuelo
 - CCL Secure
 - Banco Nacional de Costa Rica
 - Visión Mundial Costa Rica
- Costa Rica Libre de Petróleo
 - HP Inc.
 - Align Technology
 - Participate Learning
 - Unión Nacional de Gobiernos Locales

Tabla de referencias

Organización	Contacto	Servicios
CCL	Gustavo Ascenzo Director Comercial gascenzo@cclsecure.com	Asesoría en relaciones públicas, gestión de medios de comunicación y campañas de contenido en redes sociales.
Costa Rica Libre de Perforación	Pía Carazo Directora General piacarazo@quantum-leap.org	Campaña de educación y sensibilización sobre las alternativas para un desarrollo sostenible y equitativo en Costa Rica. En ejecución.
Florida Ice and Farm Company (FIFCO)	María Pía Robles Directora de Relaciones Corporativas maria.robles@fifco.com	Asesoría en relaciones públicas y comunicación para la sostenibilidad con diversas estrategias corporativas desde 2015 para los medios de comunicación.
Compañía de Galletas Pozuelo	Elizabeth Miranda Jefe de comunicaciones epmiranda@pozuelo.cr	Asesoría en relaciones públicas, gestión de contenidos en medios de comunicación y acompañamiento en alianzas desde 2013.
Proyecto de Residuos Electrónicos en América Latina – PREAL	Luis Roberto Chacón Coordinador Nacional Costa Rica Proyecto de Residuos Electrónicos en América Latina – PREAL coord.rae.cr@gmail.com	Actualmente brindando asesoría para la creación de una campaña de comunicación y relacionamiento con stakeholders que eduque al consumidor final y los actores involucrados en la cadena de reciclaje de los materiales electrónicos para impactar el volumen de captación actual.
Participate Learning	Ronald Ramírez Coordinador de Reclutamiento para Latinoamérica en Participate Learning ronald.ramirez@participatelearning.com	Asesoría en relaciones públicas, gestión de contenidos en medios de comunicación regionales desde 2013.
Alianza Empresarial para el Desarrollo - AED	Victor Castro Coordinación de comunicación victorcastro@aedcr.com	Apoyo en la divulgación de temas editoriales con medios de comunicación y gestión de situaciones críticas. Actualmente apoyando la divulgación de la Semana de la Sostenibilidad (octubre 2021)

PRÓXIMA





proximacomunicacion.com
info@proximacomunicacion.com

B n.

Oferta Económica

La propuesta técnica presentada tiene una duración de un mes de trabajo (del 23 de agosto al miércoles 22 de septiembre) cuyo valor total es de \$4.500 dólares americanos + 13% IVA; para un total con impuestos de \$5085.

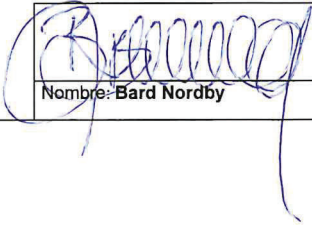
La empresa enviará una factura al inicio del proceso la cual deberá ser cancelada 8 días posteriores a la entrega de los reportes de resultados.

PRÓXIMA



B. N.

TÍTULO DEL CONTRATO: RELACIONES DE PRENSA JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE	
Número de contrato: DSIM20210816A	
PARTES CONTRATANTES: ENTRE	
Contratista Nombre: Próxima Comunicación y Relaciones Públicas S.A. Cédula : 3-101-400917 Dirección: Condominio Lomas de Santa Ana WQQH+VX4, San José, Santa Ana COSTA RICA	LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, por y en nombre del Gobierno de Quebec, representada por la persona autorizada abajo firmante de conformidad con las Modalidades de firma de determinados actos, documentos o escritos del Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1, r.2). Unidad Administrativa: Dirección de Servicios de Inmigración de Québec en México Dirección: Delegación General de Quebec en México Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MÉXICO
Encargada del proyecto: María Lucila Espinoza Barahona, subdirectora Cédula 1-1131-0911 Teléfono: + (506) 8836-5507 Fax: N/A Correo electrónico: lucilaespinoza@proximacomunicacion.com	Encargada del proyecto: Michèle Dicaire, Consejera en prospección y promoción Teléfono: +(52) 55 8054 17 66 Fax: N/A Correo electrónico: michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca
TEMA DEL CONTRATO	
Proporcionar servicios especializados de relaciones de prensa con medios de comunicación para obtener visibilidad en Costa Rica en el marco de la misión de reclutamiento de las Journées Québec América Latina, según el plan de trabajo adjunto. La estrategia de prensa deberá concentrarse principalmente en los medios especializados, impresos y digitales, del sector de las tecnologías de la información y comunicación.	
Anexo Propuesta presentada por el proveedor	
CONDICIONES	DURACIÓN
El pago se realizará en dos partes: el 50% por adelantado y el 50% después de la presentación del último informe, la segunda semana de octubre. La tarifa se pagará mediante transferencia bancaria, en dos cuotas iguales en dólares americanos, el primer pago se realizará el jueves 19 de agosto y el segundo el jueves 14 de octubre, previa presentación de la factura del proveedor. Los pagos y las facturas se harán en dólares americanos. El Contratista se compromete a realizar los trabajos o a prestar todos los servicios descritos en su oferta y a cooperar plenamente con el Representante de la Ministra en la ejecución del contrato, así como a tener en cuenta todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la Ministra con respecto a la forma de preparar y ejecutar el trabajo confiado. Nota: El importe de los impuestos debe de figurar por separado.	Inicio Año Mes Día 2021-08-23
	Fin Año Mes Día 2021-09-22
	COSTOS
	Subtotal \$4 500 USD I.V.A. \$585 USD TOTAL \$ 5 085 USD
El monto deberá desglosarse por subtotal y total después del impuesto al valor agregado del 13% en Costa Rica. Las cláusulas estipuladas al reverso o en el anexo forman parte integrante de este contrato.	
FIRMAS	
MARIA LUCILA Espinoza Barahona Contratista (FIRMA)	Ministra - Persona autorizada Fecha

	Año Mes Día		2021 08 17
Nombre: María Lucila Espinoza Barahona		Nombre: Bard Nordby	Año Mes Día

TRADUCTION DE COURTOISIE
(TRADUCCIÓN DE CORTESIA)

1. **MANDATO**
El CONTRATISTA se compromete a prestar los servicios descritos en el apartado OBJETO DEL CONTRATO en la página 1. El presente contrato y sus anexos prevalecerán.
2. **POLÍTICA LINGÜÍSTICA DEL MINISTERIO DE INMIGRACIÓN, FRANICIZACIÓN E INTEGRACIÓN**
Los documentos de adquisición y los que acompañan a los bienes adquiridos y a los servicios prestados, así como la facturación, estarán en francés. Asimismo, cuándo el uso de un producto o aparato requiera el uso de una lengua, esta será el francés.
3. **OBLIGACIONES DEL CONTRATISTA**
La PARTE CONTRATANTE se compromete a los siguientes:
- 3.1. Llevar a cabo su mandato de acuerdo con las normas del oficio y de conformidad con las instrucciones y recomendaciones del representante del Ministro;
- 3.2. mantener una estrecha colaboración con el representante del Ministro;
- 3.3. devolver intactos al Ministro, antes de la facturación, todos los materiales, incluyendo los manuscritos, los reportes magnéticos, los materiales listos para fotografiar y la película final, entregados al Contratista;
- 3.4. si el presente Contrato requiere la presencia de un recurso en los espacios del Ministerio, informar a sus expertos de que deben firmar y cumplir con las obligaciones establecidas en el Compromiso relativo a la identificación de un consultor
- 3.5. si el objeto del presente es la recolección de datos, cumplir con la Directiva departamental sobre la calidad de las encuestas, la cual se adjunta como anexo, concretamente con los puntos 6.1, 6.2, 7.1 y 7.2 de dicha directiva. La Directiva está disponible en la siguiente dirección: <http://www.inspaq.intm.gouv.qc.ca/ans/enc/qualite/enc2005.pdf>.
- 3.6. si el objeto de este contrato es la recolección de datos, el Formulario de aprobación del proyecto de encuesta deberá estar debidamente firmado por las personas autorizadas.
4. **OBLIGACIONES DEL MINISTRO**
- 4.1. El Ministro se compromete a pagar al Contratista la cantidad adeudada por el cumplimiento íntegro de las obligaciones derivadas del presente Contrato, sin ningún otro tipo de honorarios, costos o gastos.
- 4.2. Dicha cantidad podrá ser reclamada tras la aceptación por parte del Ministro de los servicios prestados o de cada uno de los productos identificados en el plan de trabajo acordado por las partes, y será pagadera por el Ministro dentro de los 30 días siguientes a partir de la recepción de las facturas y justificantes correspondientes.
- 4.3. Normalmente, el Ministro cancela las reclamaciones de pago de conformidad con las disposiciones del Reglamento relativo al pago de intereses a los proveedores del Estado (RLRQ, c. C-63.1, r. 8).
5. **RESPONSABILIDAD**
- 5.1. Salvo en caso de dolo o negligencia grave por parte del Ministro, el Contratista, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas.
- 5.2. El Contratista será responsable de los daños causados por el, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas en virtud del presente.
- 5.3. El Contratista indemnizará al Ministro por todas las reclamaciones, demandas, juicios u otros procedimientos iniciados por cualquier persona como consecuencia del daño así causado.
6. **FUERZA MAYOR**
En caso de que se produzcan retrasos en la ejecución del presente contrato por causa de fuerza mayor, la Ministra podrá, a su discreción, aplicar cualquiera de las siguientes soluciones:
- a) extender los plazos previstos en este contrato;
- b) rescindir por derecho propio este contrato mediante notificación por escrito al CONTRATISTA, al que se le pagará todos los servicios prestados hasta la fecha de rescisión del presente, sin más compensación o indemnización alguna, incluyendo sin limitación, la compensación o indemnización por la pérdida de todos los beneficios previstos.
7. **SUBCONTRATACIÓN O CESIÓN**
El Contratista no podrá subcontratar la totalidad o parte de las obligaciones que se derivan del presente documento sin la aprobación previa por escrito del Ministro, y el Contratista reconoce que seguirá siendo el único responsable ante el Ministro de la ejecución de los trabajos o servicios.
El Contratista, antes de celebrar cualquier subcontrato necesario para la ejecución del Contrato, se asegurará de que cada uno de sus subcontratistas no esté inscrito en el registro de empresas no elegibles para contratos pública (RENA) o, en caso de estar inscrito, que su período de inhabilitación para contratos públicos ha finalizado.
El Contratista no podrá ceder total o parcialmente ninguno de los derechos y obligaciones derivados del presente sin el consentimiento previo por escrito del Ministro. Cualquier incumplimiento de esta cláusula puede, a discreción del Ministro, dar lugar a la terminación inmediata de este Contrato.
8. **DESARROLLO SOSTENIBLE Y MEDIO AMBIENTE**
El Ministro animará a sus proveedores y prestadores de servicios a adoptar prácticas respetuosas con el medio ambiente y la comunidad.
9. **PROPIEDAD DEL TRABAJO Y CONFIDENCIALIDAD**
Todos los documentos y trabajos realizados por el Contratista en virtud del presente contrato pasarán a ser propiedad única y exclusiva del Ministro y podrán ser eliminados a discreción del mismo, comprometiéndose el Contratista a mantener su confidencialidad.
10. **PROPIEDAD MATERIAL Y DERECHOS DE AUTOR**
El Ministro conservará íntegramente los derechos de propiedad que pueda tener sobre cualquier cosa, de manera creativa, mas no limitativa, los escritos, datos, equipos informáticos, modelos, diseños, métodos, procesos, incluyendo las copias de seguridad, que comunique al Contratista o ponga a su disposición. El Contratista no podrá, sin la autorización del Ministro, utilizar dicho material para ningún otro fin que no sea el cumplimiento del mandato en virtud del presente.
El Contratista otorgará al Ministro, y este aceptará, una licencia para el trabajo realizado para cualquier propósito que el Ministro considere apropiado. Esta licencia no es exclusiva, irrevocable ni transferible. Esta licencia permite al Ministerio conceder sublicencias.
Esta licencia se concede sin limitaciones temporales ni temporales, y sin más limitaciones de ningún otro tipo. Toda contraprestación por esta licencia de derechos de autor concedida en virtud del presente Contrato está incluida en la remuneración prevista en el mismo.
El Contratista garantizará al Ministro que posee todos los derechos necesarios para ejecutar este Contrato, incluyendo la concesión de la licencia de derechos de autor prevista en esta cláusula, e indemnizará al Ministro contra todas las reclamaciones, demandas, juicios y otros procedimientos de cualquier persona en relación con el objeto de estas garantías.
El Contratista se compromete a indemnizar y eximir de responsabilidad alguna al Ministro frente a todas las reclamaciones, demandas, juicios u otros procedimientos de cualquier persona en relación con el objeto de estas garantías.
11. **ACEPTACIÓN DE ENTREGABLES**
Sin perjuicio de su derecho a rescindir el presente contrato, el Ministro se reserva el derecho de rechazar total o parcialmente cualquier trabajo o servicio que considere insatisfactorio y podrá entonces, a su discreción y sin perjuicio de sus otros derechos, hacer que el Contratista vuelva a realizar el trabajo, a expensas de este último, a su completa satisfacción o que un tercero complete el trabajo a su satisfacción, a expensas del Contratista.
12. **CONFLICTOS DE INTERESES**
El Contratista se compromete a evitar cualquier situación que pudiera entorpecer o interferir con los intereses del Ministro. En caso de que se produzca tal situación, deberá informar inmediatamente al Ministro, quien podrá, a su discreción, rescindir el presente Contrato. Esta cláusula no se aplica a disputas que pudieran surgir de la interpretación o aplicación de este Contrato.
13. **RESCISIÓN DEL CONTRATO**
- a) El Ministro se reserva el derecho de rescindir el presente Contrato por cualquiera de las siguientes razones:
- i. el incumplimiento por parte del CONTRATISTA de cualquiera de sus términos, condiciones u obligaciones u obligaciones en virtud de este Contrato y de sus Anexos;
- ii. el CONTRATISTA cesa su actividad de cualquier forma, incluso por razón de quiebra, liquidación o cesión de sus bienes;
- iii. el CONTRATISTA presentó información falsa o engañosa o hizo declaraciones falsas;
- iv. el CONTRATISTA es declarado culpable de una infracción en virtud de la Ley de Competencia (LRQ 1985, c. C-34) en relación con una licitación pública o un contrato con un gobierno de Canadá que aún no se ha inscrito en el Registro de Empresas No Elegibles para Contratos Públicos (RENA)
- Para ello, el Ministro notificará por escrito al CONTRATISTA sobre la rescisión. Si el motivo de la rescisión es el previsto en el apartado i), el CONTRATISTA dispondrá de diez (10) días hábiles para subsanar el incumplimiento señalado en la notificación, en cuyo caso contrario, el presente contrato quedará automáticamente rescindido, surtiendo la rescisión efecto de pleno derecho a la expiración de estos diez días. Si el motivo de la rescisión es el previsto en el apartado iii), iv), o v), la rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de la notificación por parte del CONTRATISTA.
El CONTRATISTA también será responsable de todos los daños y perjuicios causados al Ministro como consecuencia de la rescisión de este Contrato.
En caso de continuación de este Contrato por parte de un tercero, el CONTRATISTA será responsable de todo aumento para el Ministro relativo al costo del presente.
- b) Asimismo, el Ministro se reserva el derecho, de conformidad con el artículo 2125 del Código Civil de Quebec, de rescindir el presente contrato sin necesidad de justificarse.
Para ello, el Ministro deberá notificar por escrito al CONTRATISTA sobre la rescisión. La rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de dicha notificación por parte del CONTRATISTA.
En caso de rescisión por alguna de las causas previstas en los apartados a) y b), el CONTRATISTA deberá aportar los documentos que ya estén en su poder y los resultados de los trabajos realizados hasta la fecha efectiva de rescisión. Todos los datos deberán ser devueltos al Ministro en un plazo de quince (15) días a partir de la fecha efectiva de rescisión para que disponga de ellos como considere oportuno.
Siempre que el CONTRATISTA entregue al Ministro todos los trabajos ya realizados al momento de la rescisión, el CONTRATISTA tendrá derecho a recibir el valor real de los servicios prestados hasta la fecha de la misma, sin más compensación o indemnización alguna, incluyendo, sin limitación, la compensación o indemnización por la pérdida de cualquier beneficio anticipado u otros daños causados por la rescisión de este Contrato.
Ninguna rescisión del presente Contrato rescinde la cesión o renuncia a los derechos de autor aquí contenidos o las garantías resultantes del mismo.
14. **AUTORIZACIÓN PARA CONTRATAR POR PARTE DE LA AUTORIDAD DE CONTRATACIÓN PÚBLICA**
Durante la ejecución de este contrato, la Administración podrá exigir al Contratista y a las empresas que participen en un subcontrato relacionado directa o indirectamente con el presente que obtengan una autorización de contratación por parte de la autoridad de contratación pública.
15. **AVISOS Y NOTIFICACIONES**
Salvo que se disponga lo contrario, toda notificación efectuada en virtud del presente contrato, para que sea válida y vinculante para las partes, deberá realizarse por escrito y enviarse al domicilio del destinatario por correo certificado, por agente judicial, por fax o por correo electrónico se hará por escrito y se transmitirá a la dirección del destinatario por correo certificado, por oficial de juzgado, por fax o por correo electrónico.
16. **COMPROMISO FINANCIERO**
Todo compromiso financiero del Gobierno de Quebec, incluyendo cualquier pago de dinero acordado en este contrato, solo será válido si existe un saldo disponible suficiente en su crédito para imputar el gasto derivado de este compromiso en el año fiscal en el que se realiza, de conformidad con las disposiciones del artículo 21 de la Ley de Administración Financiera (RLRQ c. A-6.001).
17. **PAGO DE LA DEUDA TRIBUTARIA**
De conformidad con el artículo 31.1.1. de la Ley de Administración Tributaria (LRQ, c. A-6.002) y el artículo 53 de la Ley para facilitar el pago de la manutención (RLRQ, c. P-2.2), cuando el CONTRATISTA sea responsable de una cantidad exigible en virtud de una ley fiscal o de apoyo, el Ministro podrá, a petición del Ministro de Hacienda, transmitir al CONTRATISTA la totalidad o parte de la cantidad exigible en virtud del presente para el pago de dicha deuda.
18. **DECLARACIÓN SOBRE LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO ANTE EL MINISTERIO DE INMIGRACIÓN, FRANICIZACIÓN E INTEGRACIÓN**
Antes de firmar el contrato de mutuo acuerdo, todas las Partes Contratantes deberán presentar el formulario "Declaración sobre las actividades de cabildeo realizadas ante el Ministro en relación con la adjudicación de un contrato de mutuo acuerdo" adjunto al Anexo 1 y debidamente firmado para que se le adjudique el contrato. En este formulario, el Contratista declara, entre otras cosas, que en el sentido de la Ley de Transparencia y Ética en materia de cabildeo (capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Grupos de Presión:
- que nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ni como grupo de presión o como grupo de presión oculto, antes de la presentación de la declaración,
 - o que se han llevado a cabo actividades de cabildeo en su nombre y que se han realizado de conformidad con esta Ley, con estos anexos y con el Código de Conducta para los Grupos de presión (capítulo T-11.011, r.2)
- Además, el Contratista reconoce que, si el Ministro tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia no conformes con la Ley de Transparencia y Ética en materia de cabildeo y el Código de Conducta para los Grupos de Presión con el fin de obtener el Contrato, el organismo público podrá remitir una copia de la declaración al Comisionado de Grupos de Presión.
Este formulario debe ser el del Ministro o contener las mismas disposiciones. La falta de esta declaración puede resultar en que no se celebre el contrato.

Iniciales 

CONTRAT DE SERVICES

TITRE : RELATIONS DE PRESSE JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE

No de contrat : DSIM20210802A

PARTIES AU CONTRAT

ENTRE

Contractant Nom: Massideas relaciones públicas, S.A de C.V. RFC : MRP060808JT4 Adresse : Hipólito Taine 244 Colonia Los Morales 11510, Ciudad de México MEXIQUE	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration à Mexico
	Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargée de projet : Bibiana Sánchez Téléphone : + 52 (55) 5523 6483 Poste : Associée Télécopieur : s/o	Chargée de projet : Laurence Pépin Lafond Téléphone : +(52) 55 44 90 51 25 Postes : Conseillère en prospection et promotion Télécopieur : s/o
Courrier électronique : bibianasanchez@massideasrp.com	Courrier électronique : laurence.pepin-lafond@mri.gouv.qc.ca

OBJET DU CONTRAT

Fournir des services spécialisés en relations de presse pour obtenir une visibilité dans des médias spécialisés de quatre pays cibles, soit l'Argentine, le Chili, l'Équateur et le Pérou dans le cadre de la mission de recrutement Journées Québec Amérique latine, le tout selon le plan de travail en annexe. La stratégie de communication devra principalement tenir compte des médias écrits et numériques couvrant le secteur manufacturier et celui des technologies de l'information.

Annexes Liste des médias cibles par secteur et pays. Soumission déposée par le fournisseur

CONDITIONS	DURÉE
Le paiement sera effectué en deux parties : 50% d'avance et 50% depuis la présentation du premier rapport, le 1^{er} septembre. Le prix sera payé par virement bancaire, en deux versements conformément au taux de change de dollars américains en pesos mexicains en vigueur le lundi de la semaine du paiement, le premier paiement sera effectué le jeudi 5 août et le second le jeudi 9 septembre, sur présentation d'une facture de la part du fournisseur. Les paiements et les factures seront effectués en pesos mexicains. Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ces représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.	Début Année Mois Jour 2021-08-16
	Fin Année Mois Jour 2021-10-22
	COÛTS
	SOUS-TOTAL \$7 600 USD TVA 16% \$1 216 USD TOTAL \$ 8 816 USD

B. N.

Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur la valeur ajoutée TVA mexicaine (16%)			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
			
Nom: Delia Amezcuita	Année Mois Jour	Nom : Bard Nordby	Le 3 août 2021 Année Mois Jour

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : <https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, **une licence** sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

- a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :
 - i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
 - ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
 - iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
 - iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

- b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

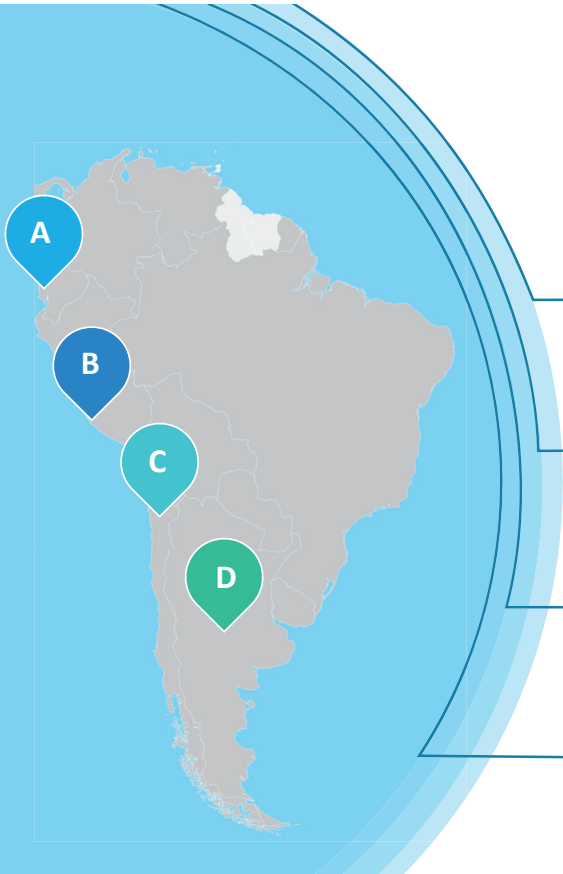


Programa de Comunicación y Relaciones Públicas
“Journées Québec Amérique Latina”

por: Massideas Relaciones Públicas



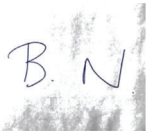
B. N.



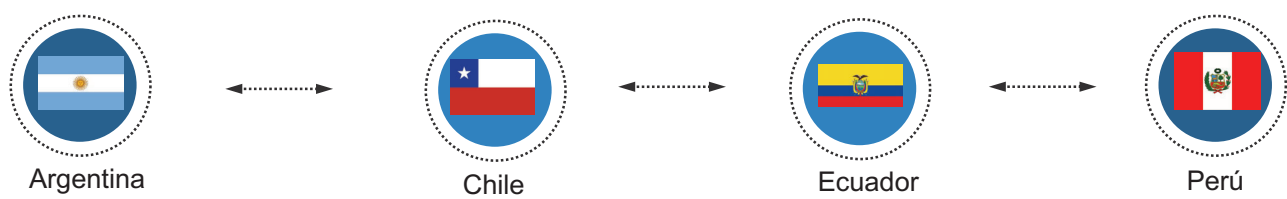
A map of South America with four markers labeled A, B, C, and D. Marker A is in the north, B is in the northwest, C is in the west, and D is in the south.

Índice

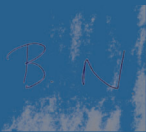
03	Contexto laboral
04	Plan de trabajo
17	Resumen ejecutivo
18	Resumen financiero



Contexto laboral

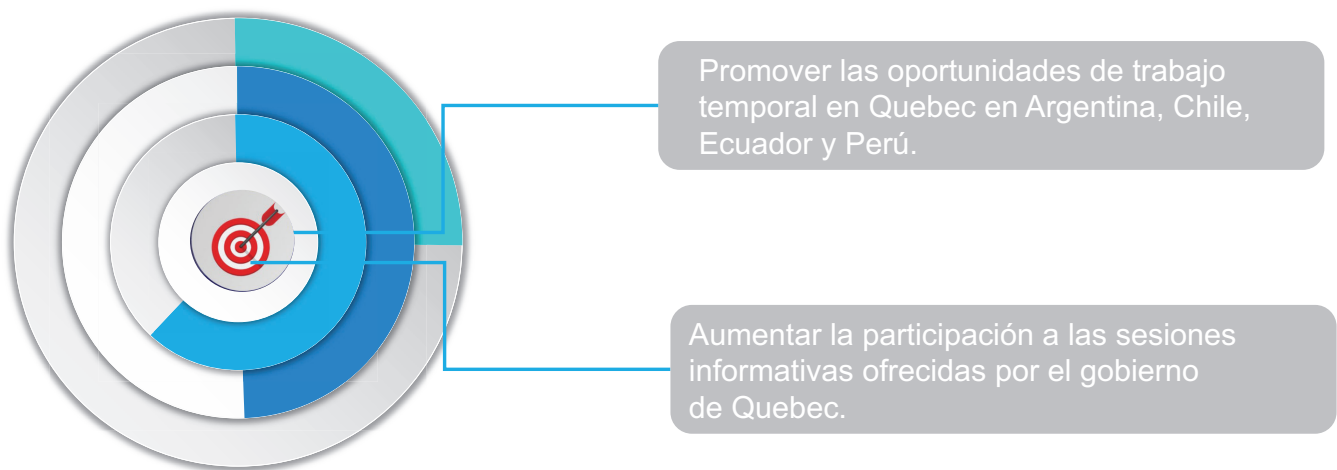


- Las economías de América Latina demorarán años en recuperarse de una caída del empleo formal derivada del shock económico de la pandemia, de acuerdo al informe del Banco Mundial. [Forbes](#)
- Hasta el 2023 Latinoamérica recuperará su economía, según el FMI. [France 24](#)
- La Organización Internacional del Trabajo (OIT) ha cifrado en 26 millones los empleos perdidos en América Latina y el Caribe como consecuencia de la pandemia de la COVID-19. [América Economía](#)
- 1 de cada 6 jóvenes en América Latina dejó de trabajar a causa de la pandemia: Cepal. [El Economista](#)





OBJETIVOS GENERALES



ESTRATEGIAS GENERALES

B. N

- ❖ Generar acciones de difusión, ya probadas por la agencia, teniendo como guía los públicos objetivo.
- ❖ Priorizar en mensajes clave la importancia de la participación en las sesiones de información como algo útil para el proceso de selección.

22

Objetivos específicos y estrategias

Objetivo: Obtener colocaciones en los medios de comunicación a través de comunicados de prensa, textos promocionales, entrevistas y otros medios de distribución de prensa especializados.

Estrategia: Realizar contacto personalizado con los distintos medios de comunicación, priorizando aquellos que tengan mayor impacto para la jornada (especializados).

Objetivo: Identificar al menos tres medios de comunicación, por país, para cada uno de los sectores profesionales claves mencionados.

Estrategia: Considerar los medios necesarios que cumplan con el perfil de las vacantes.



Objetivo: Asegurar la presencia de un número de candidatos superior al 70% con el perfil necesario para participar en eventos y sesiones informativas.

Estrategia: El KPI que la agencia sugiere para contribuir al cumplimiento del objetivo es a través del número de publicaciones, el cual tenemos como meta que sea de 250 menciones en medios, más sus redes sociales.

B. N 

Objetivos específicos y estrategias

Objetivo: Divulgar la misión de la DSI y las oportunidades laborales en Quebec para aumentar el número de los interesados dentro de estos países.

Estrategia: Destacar la labor de la DSI y las ofertas de trabajo que ofrece Quebec en mensajes clave para colocar en las diferentes acciones de comunicación.

Objetivo: Aumentar el número de publicaciones sobre las actividades de atracción del cliente en las diferentes redes sociales (Facebook, redes sociales de socios estratégicos).

Estrategia: Generar una alianza estratégica con una empresa de recursos humanos líder a nivel mundial, que permita multiplicar la presencia en redes sociales de la Journées Québec Amérique Latina.

Objetivo: Escribir y publicar mensajes clave en los medios de comunicación especializados relacionados con los sectores prioritarios para aumentar el conocimiento de Quebec, sus ventajas y sus oportunidades de empleo.

Estrategia: Compartir información clara y sencilla que facilite el entendimiento del público, segmentando los mensajes por tipo de público objetivo.



Medios y público objetivo



Medios con información para alcanzar:

- Maquinistas, mecánicos industriales, soldadores, obreros de maniobras y operadores de máquina.
- Programadores, desarrolladores de software, técnicos en robótica y analistas programadores.
- Yeseros, carpinteros y herreros.

Medios especializados de los sectores y profesiones prioritarias para Quebec :

- Manufactura
- Tecnologías de la información
- Construcción

Medios de comunicación dirigidos al público francófono o francófilo, así como medios universitarios y medios de asociaciones profesionales.



Propuesta de medios

Anexo 1



B. N. 

Revisión y adaptación de documentos

La agencia propone revisar los documentos estratégicos de la campaña, como:

- Descripción de vacantes
- Detalles de empresas solicitantes
- Comunicado de prensa
- Mensajes clave

El objetivo de esta revisión es emitir las recomendaciones necesarias para lograr una comunicación alineada en todas las acciones a realizar.



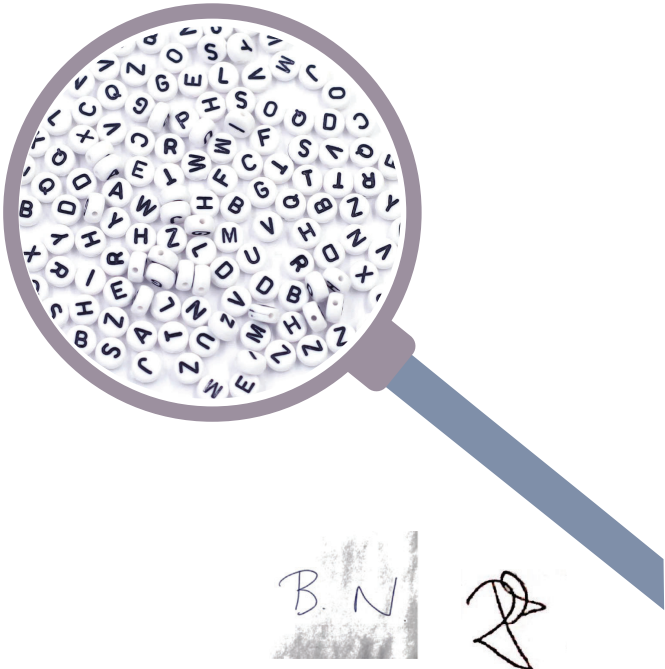
Comunicado de prensa

La agencia realizará la adaptación del comunicado de prensa de acuerdo a cada país y llevará a cabo su distribución a la lista de medios previamente aprobada por el cliente.

El boletín de prensa será adaptado para el correcto uso de los mensajes, los cuales serán colocados de acuerdo al tipo de público y medio al que nos dirijamos.

Previo al envío, la agencia compartirá con el cliente el pitching letter que se enviará a medios para su aprobación.

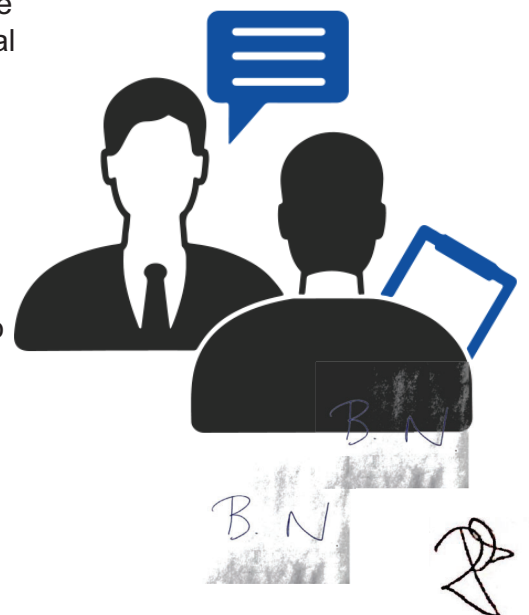
Se propone que la difusión masiva del comunicado se realice el lunes 23 de agosto, iniciando ese mismo día el seguimiento telefónico con la prensa para asegurar la publicación.



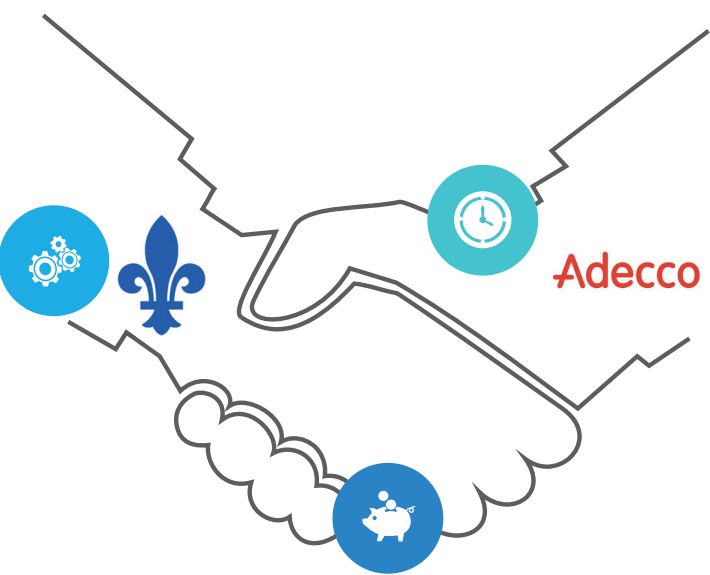
Entrevistas

Como parte complementaria del comunicado de prensa y debido a que los mensajes llegan directo y de forma detallada al público objetivo, se sugiere llevar a cabo 1 entrevista con un medio por país (una adicional como valor agregado), considerando que:

- Se sugiere contar con la disponibilidad de los voceros de la Delegación General de Quebec en México que ya han participado anteriormente.
- Capitalizar el encuentro uno a uno con la prensa para que el vocero haga énfasis en el cumplimiento del perfil para la postulación y la necesidad de atender las sesiones de información.
- El enlace será a distancia a través de videollamada.



Alianza con socios estrategicos



Se propone realizar una alianza con Adecco Group, organización que ofrece soluciones en RR.HH. y recursos profesionales para clientes empresariales y colaboradores cualificados, con más de 5 mil sucursales en más de 60 países.

La intención es potencializar los esfuerzos de comunicación de la Delegación General de Quebec con Adecco, quien ha confirmado su interés para difundir en Chile y Perú, incrementando la difusión de la convocatoria a través de sus redes sociales en cada país respectivamente.

El calendario de difusión estará alineado a la Journées Quebec América Latina.

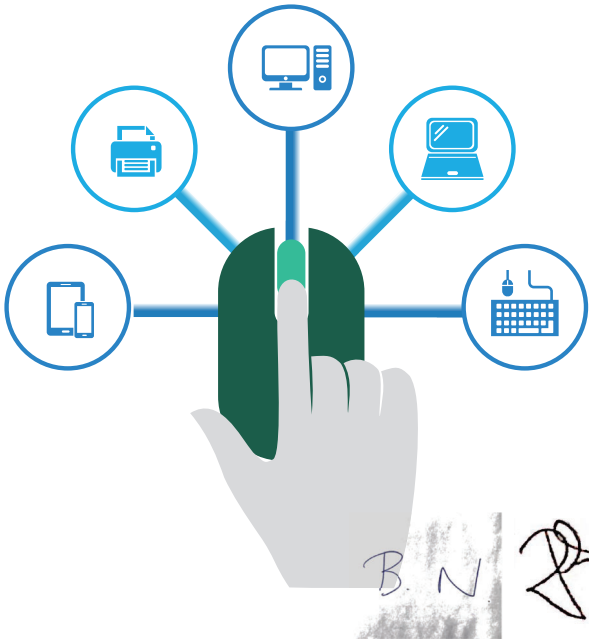
B. N.

Monitoreo de medios

La agencia llevará a cabo el monitoreo diario de medios durante el tiempo de la campaña para Argentina, Chile, Ecuador y Perú.

El monitoreo será a través de internet para páginas web, periódicos digitales, revistas y redes sociales de los medios en los distintos países. Así como redes sociales de Adecco Group para la validación de alianza.

La agencia enviará al cliente, los reportes con las publicaciones y acciones realizadas, conforme a los tiempos establecidos en la convocatoria.



Reporte de resultados

La agencia entregará informes semanales de actividades a realizar y dos evaluaciones detalladas con los resultados cualitativos y cuantitativos de la campaña que incluirán:

- a. La versión final del comunicado de prensa utilizada durante de la campaña a los diferentes países.
- b. La lista de medios de comunicación contactados (por teléfono y por correo electrónico) y que han confirmado una publicación.
- c. Fechas de publicaciones y nombre del medio.
- d. Enlace web y página web donde se haya publicado el artículo o la entrevista.
- e. Audiencia y cobertura de acuerdo a los medios de comunicación.
- f. Distinción entre los medios de comunicación nacionales y los medios de comunicación especializados de acuerdo a las áreas priorizadas por el cliente así como el número de publicaciones sobre los medios de comunicación especializados por sector prioritario
- g. Cálculo de costes (ej., cobertura editorial gratuita).



KPI's



La agencia obtendrá difusión de la Journées Québec América Latina en el 50% de medios de la lista presentada.

De acuerdo a las acciones propuestas se logrará una cobertura mínima de 250 publicaciones en medios y redes sociales de los medios, durante el tiempo de la campaña entre Argentina, Chile, Ecuador y Argentina.

La alianza con Adecco Group incluirá la publicación de la convocatoria por semana entre sus diferentes redes sociales, de Chile y Perú.

B. N |

Resumen Ejecutivo

#	Táctico	Cantidad	Agosto	Septiembre	Octubre
1	Revisión y adaptación de documentos.	1			
2	Adaptación y distribución de comunicado de prensa. 1era y segunda ola de mensajes.	1			
3	Gestión y coordinación de 1 entrevista por país (1 valor agregado)	5			
4	Alianza estrategica Adecco Group.	1			
5	Monitoreo de medios y reportes	2		1 de sept.	22 de octubre

B. N

Resumen financiero

La ejecución de la propuesta presentada tiene un valor de honorarios de:

\$7,600 dólares más 16% IVA

(Siete mil seiscientos dólares, más el 16% del Impuesto al Valor Agregado)

Massideas iniciará actividades a la confirmación del presente proyecto, considerando el pago del 50% de los honorarios en agosto y el 50% restante en septiembre.

El importe incluye:

- 13% de descuento sobre el costo real de las actividades propuestas.
- Una entrevista, adicional a las 4, como valor agregado.
- Las actividades y servicios descritos en el resumen ejecutivo.

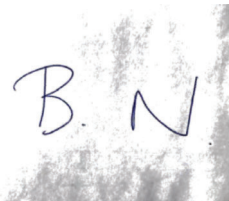
El importe no incluye:

- Productos y servicios requeridos de un tercero.
- Tácticos adicionales o cualquier otro servicio no especificado dentro de la presente propuesta.
- Manejo de crisis.

B. N



Propuesta de medios

“Journées Québec América Latina”							
Argentina		Chile		Ecuador		Perú	
#	Medios de información general (construcción)	#	Medios de información general (construcción)	#	Medios de información general (construcción)	#	Medios de información general (construcción)
1	Ámbito financiero	1	Cooperativa	1	Extra	1	Clarín
2	BAE Negocios	2	Capital	2	Diario La Hora	2	Diario Gestión
3	Crónica	3	Diario El Centro	3	El Comercio	3	Diario Uno
4	Diario Popular	4	Diario Estrategia	4	El Expreso	4	El Comercio
5	El Cronista comercial	5	Emprende	5	El Mercurio	5	El Peruano
6	El Destape	6	El Amaule	6	El Telégrafo	6	Expresso
7	El Diario AR	7	El Boyaldia	7	El Universo	7	La Razón
8	El Diario de Buenos A	8	El Ciudadano	8	Quito News	8	Perú 21
9	El Intransigente	9	El Consecuente	9	Vistazo	9	Publimetro
10	El País digital	10	El Desconcierto	10	Generación21	10	Actualidad
11	Hoy Día	11	El Desconcierto	11	La Nación	11	América Economía
12	Infobae	12	El Dinamo	12	La República	12	Economía y negocios
13	La Nación	13	El Heraldo	13	El Heraldo	13	El Economista
14	La Noticia 1	14	El Mallaganews	14	Metro Ecuador	14	Revista Economía
15	La Prensa	15	El Martutino	Industria/Manufactura		15	Revista Gana Más
16	Letra P	16	El Mercurio	15	América Economía	16	Andina
17	Minuto uno	17	EMOL	16	Gestión	17	Destino Negocio
18	Noticias Argentinas	18	El Morrocotudo	17	Primicias	18	Emprendedor
19	Página 12	19	El Mostrador	TIC`S		19	Enfoques
20	Perfil	20	El Observatodo	18	Computerworld	20	Más Finanzas
21	Télam	21	El Pulso	19	Revista Datta	21	Mundo Negocio
22	Tiempo Argentino	22	El Sol de Iquique	20	Revista Ekos	Industria/Manufactura	
23	Vía País	23	Infoweeek Online	21	Primicias	22	Industria Peruana
Industria/Manufactura		24	La Nación	22	El Telégrafo	23	Mundo Empresarial
24	Metal Mecánica	25	La Opinión	23	El Universo	24	Revista Business
25	Informe industrial	26	La Ultimas Noticias	24	El Expreso	25	Rumbo Económico
26	Más industrias	27	Mundo en Linea			26	Semana económica
27	El Economista	28	Meganoticias			27	Business Perú
28	Cuero América	29	Mi Voz			TIC`S	
TIC`S		30	Publimetro			28	Tecnologia.com
29	CanalAR	31	This is Chile			29	Canal TI
30	lprofesional	32	La izquierda diario			30	Channel News Perú
31	TN	Industria/Manufactura				31	Cio
32	Infotechnology	33	Electro Industria			32	Global Media IT
33	Enfasys	34	Serie Manufactura			33	It Users Magazine
34	Ebizlatam	35	Portal Minero			34	Perú retail
35	Tecnogaming	36	Capital Humano			35	Revista IT
36	IT Connect	37	Reporte minero			36	Grupo RPP
37	RedUsers	38	Industrial Chile			37	Redusers
38	Cultura Geek	TIC`S				38	TEC
39	Innovación	39	Trendtic			39	TecNews
		40	Itseller			40	Tecnología 21
		41	Zoom tecnológico			41	Technopatas
		42	Transmedia			42	Itseller
		43	Futuro 360			43	Link empresarial
		44	CNN				

TÍTULO DEL CONTRATO: RELACIONES DE PRENSA JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE					
Número de contrato: DSIM20210802A					
PARTES CONTRATANTES: ENTRE					
Contratista Nombre: Massideas relaciones públicas, S.A de C.V. RFC : MRP060808JT4 Dirección: Hipólito Taine 244 Colonia Los Morales 11510, Ciudad de México México		LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION , por y en nombre del Gobierno de Quebec, representada por la persona autorizada abajo firmante de conformidad con las Modalidades de firma de determinados actos, documentos o escritos del <i>Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). Unidad Administrativa: Dirección de Servicios de Inmigración de Québec en México			
		Dirección: Delegación General de Quebec en México Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México México			
Encargada del proyecto: Bibiana Sánchez		Encargada del proyecto: Laurence Pépin Lafond			
Teléfono: + 52 (55) 5523 6483 Puesto: Asociada		Teléfono: +(52) 55 44 90 51 25 Puesto: Consejera en prospección y promoción			
Fax: N/A		Fax: N/A			
Correo electrónico: bibianasanchez@massideasrp.com		Correo electrónico: laurence.pepin-lafond@mri.gouv.qc.ca			
TEMA DEL CONTRATO					
Proporcionar servicios especializados de relaciones de prensa con medios de comunicación para obtener visibilidad en cuatro países, Argentina, Chile, Ecuador y Perú, en el marco de la misión de reclutamiento de las Journées Québec América Latina, según el plan de trabajo adjunto. La estrategia de prensa deberá concentrarse principalmente en los medios especializados, impresos y digitales, del sector de la manufactura y de las tecnologías de la información.					
Anexos Lista de medios identificados y objetivos por sector y país. Propuesta presentada por el proveedor					
CONDICIONES				DURACIÓN	
El pago se realizará en dos partes: el 50% por adelantado y el 50% después de la presentación del primer informe, el 1 de septiembre. El precio se pagará mediante transferencia bancaria, en dos cuotas de acuerdo con el tipo de cambio de dólares americanos a pesos mexicanos vigente el lunes de la semana de pago, el primer pago se realizará el jueves 5 de agosto y el segundo el jueves 9 de septiembre, previa presentación de la factura del proveedor. Los pagos y las facturas se harán en pesos mexicanos. El Contratista se compromete a realizar los trabajos o a prestar todos los servicios descritos en su oferta y a cooperar plenamente con el Representante de la Ministra en la ejecución del contrato, así como a tener en cuenta todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la Ministra con respecto a la forma de preparar y ejecutar el trabajo confiado. Nota: El importe de los impuestos debe de figurar por separado.				Inicio Año Mes Día 2021-08-16	
				Fin Año Mes Día 2021-10-22	
				COSTOS	
				Subtotal \$7 600 USD I.V.A. \$1 216 USD TOTAL \$ 8 816 USD	
El monto deberá desglosarse por subtotal y total después del impuesto al valor agregado. Las cláusulas estipuladas al reverso o en el anexo forman parte integrante de este contrato.					
FIRMAS					

Contratista – Persona autorizada  Nombre: Delia Amezcuita	Fecha Día Mes Año	Inistr  Nombre: N	Fecha 3 de agosto 2021 Día Mes Año
--	--	---	---

TRADUCTION DE COURTOISIE
(TRADUCCIÓN DE CORTESIA)

1. MANDATO

El CONTRATISTA se compromete a prestar los servicios descritos en el apartado OBJETO DEL CONTRATO en la página 1. El presente contrato y sus anexos prevalecerán.

2. POLÍTICA LINGÜÍSTICA DEL MINISTERIO DE INMIGRACIÓN, FRANCIZACIÓN E INTEGRACIÓN

Los documentos de adquisición y los que acompañan a los bienes adquiridos y a los servicios prestados, así como la facturación, estarán en francés. Asimismo, cuando el uso de un producto o aparato requiera el uso de una lengua, esta será el francés.

3. OBLIGACIONES DEL CONTRATISTA

La PARTE CONTRATANTE se compromete a los siguiente:

- 3.1. Llevar a cabo su mandato de acuerdo con las normas del oficio y de conformidad con las instrucciones y recomendaciones del representante del Ministro;
- 3.2. mantener una estrecha colaboración con el representante del Ministro;
- 3.3. devolver intactos al Ministro, antes de la facturación, todos los materiales, incluyendo los manuscritos, los soportes magnéticos, los materiales listos para fotografiar y la película final, entregados al Contratista;
- 3.4. si el presente Contrato requiere la presencia de un recurso en los espacios del Ministerio, informar a sus expertos de que deben firmar y cumplir con las obligaciones establecidas en el Compromiso relativo a la identificación de un consultor
- 3.5. si el objeto del presente es la recolección de datos, cumplir con la Directriz departamental sobre la calidad de las encuestas, la cual se adjunta como anexo, concretamente con los puntos 6.1, 6.2, 7.1 y 7.2 de dicha directriz.
La Directriz está disponible en la siguiente dirección:
<https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6. si el objeto de este contrato es la recolección de datos, el *Formulario de aprobación del proyecto de encuesta* deberá estar debidamente firmado por las personas autorizadas.

4. OBLIGACIONES DEL MINISTRO

- 4.1. El Ministro se compromete a pagar al **Contratista** la cantidad adeudada por el cumplimiento íntegro de las obligaciones derivadas del presente Contrato, sin ningún otro tipo de honorarios, costos o gastos.
- 4.2. Dicha cantidad podrá ser reclamada tras la aceptación por parte del Ministro de los servicios prestados o de cada uno de los productos identificados en el plan de trabajo acordado por las partes, y será pagadera por el Ministro dentro de los 30 días siguientes a partir de la recepción de las facturas y justificantes correspondientes.
- 4.3. Normalmente, el Ministro resuelve las reclamaciones de pago de conformidad con las disposiciones del Reglamento relativo al pago de intereses a los proveedores del Estado (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILIDAD

- 5.1. Salvo en caso de dolo o negligencia grave por parte del Ministro, el **Contratista**, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas.
- 5.2. El **Contratista** será responsable de los daños causados por él, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas en virtud del presente.
- 5.3. El **Contratista** indemnizará al Ministro por todas las reclamaciones, demandas, juicios u otros procedimientos iniciados por cualquier persona como consecuencia del daño así causado.

6. FUERZA MAYOR

En caso de que se produzcan retrasos en la ejecución del presente contrato por causas de fuerza mayor, la Ministra podrá, a su discreción, aplicar cualquiera de las siguientes soluciones:

- a) extender los plazos previstos en este contrato;
- b) rescindir por derecho propio este contrato mediante notificación por escrito al CONTRATISTA, al que se le pagarán todos los servicios prestados hasta la fecha de rescisión del presente, sin más compensación o indemnización alguna, incluyendo, sin limitación, la compensación o indemnización por la pérdida de todos los beneficios previstos.

7. SUBCONTRATACIÓN O CESIÓN

El **Contratista** no podrá subcontratar la totalidad o parte de las obligaciones que se deriven del presente documento sin la aprobación previa por escrito del Ministro, y el Contratista reconoce que seguirá siendo el único responsable ante el Ministro de la ejecución de los trabajos o servicios.

El **Contratista**, antes de celebrar cualquier subcontrato necesario para la ejecución del Contrato, se asegurará de que cada uno de sus subcontratistas no esté inscrito en el registro de empresas no elegibles para contratos pública (RENA) o, en caso de estar inscrito, que su período de inhabilitación para contratos públicos ha finalizado.

El **Contratista** no podrá ceder total o parcialmente ninguno de los derechos y obligaciones derivados del presente sin el consentimiento previo por escrito del Ministro. Cualquier incumplimiento de esta cláusula puede, a discreción del Ministro, dar lugar a la terminación inmediata de este Contrato.

8. DESARROLLO SOSTENIBLE Y MEDIO AMBIENTE

El Ministro animará a sus proveedores y prestadores de servicios a adoptar prácticas respetuosas con el medio ambiente y la comunidad.

9. PROPIEDAD DEL TRABAJO Y CONFIDENCIALIDAD

Todos los documentos y trabajos realizados por el **Contratista** en virtud del presente contrato pasarán a ser propiedad única y exclusiva del Ministro y podrán ser eliminados a discreción del mismo, comprometiéndose el Contratista a mantener su confidencialidad.

10. PROPIEDAD MATERIAL Y DERECHOS DE AUTOR

El Ministro conservará íntegramente los derechos de propiedad que pueda tener sobre cualquier cosa, de manera enunciativa, mas no limitativa, los escritos, datos, equipos informáticos, modelos, diseños, métodos, procesos, incluyendo las copias de seguridad, que comunique al Contratista o ponga a su disposición. El Contratista no podrá, sin la autorización del Ministro, utilizar dicho material para ningún otro fin que no sea el cumplimiento del mandato en virtud del presente. El **Contratista** otorgará al Ministro, y este aceptará, una licencia para el trabajo realizado para cualquier propósito que el Ministro considere apropiado. Esta licencia no es exclusiva, irrevocable ni transferible. Esta licencia permite al Ministerio conceder sublicencias.

Esta licencia se concede sin limitaciones territoriales ni temporales, y sin más limitaciones de ningún otro tipo. Toda contraprestación por esta licencia de derechos de autor concedida en virtud del presente Contrato está incluida en la remuneración prevista en el mismo.

El **Contratista** garantizará al Ministro que posee todos los derechos necesarios para ejecutar este Contrato, incluyendo la concesión de la licencia de derechos de autor prevista en esta cláusula, e indemnizará al Ministro contra todas las reclamaciones, demandas, juicios y otros procedimientos de cualquier persona en relación con el objeto de estas garantías.

El **Contratista** se compromete a indemnizar y eximir de responsabilidad alguna al Ministro frente a todas las reclamaciones, demandas, juicios y otros procedimientos de cualquier persona en relación con el objeto de estas garantías.

11. ACEPTACIÓN DE ENTREGABLES

Sin perjuicio de su derecho a rescindir el presente contrato, el Ministro se reserva el derecho de rechazar total o parcialmente cualquier trabajo o servicio que considere insatisfactorio y podrá entonces, a su discreción y sin perjuicio de sus otros derechos, hacer que el **Contratista** vuelva a realizar el trabajo, a expensas de este último, a su completa satisfacción o que un tercero complete el trabajo a su satisfacción, a expensas del **Contratista**.

12. CONFLICTOS DE INTERESES

El Contratista se compromete a evitar cualquier situación que pudiera entrar en conflicto con los intereses del Ministro. En caso de que se produzca tal situación, deberá informar inmediatamente al Ministro, quien podrá, a su discreción, rescindir el presente Contrato. Esta cláusula no se aplica a disputas que pudieran surgir de la interpretación o aplicación de este Contrato.

13. RESCISIÓN DEL CONTRATO

- a) El Ministro se reserva el derecho de rescindir el presente Contrato por cualquiera de las siguientes razones:

i. el incumplimiento por parte del CONTRATISTA de cualquiera de sus términos, condiciones u obligaciones en virtud de este Contrato y de sus Anexos;

ii. el CONTRATISTA cesa su actividad de cualquier forma, incluso por razón de quiebra, liquidación o cesión de sus bienes;

iii. el CONTRATISTA presentó información falsa o engañosa o hizo declaraciones falsas.

iv. el CONTRATISTA es declarado culpable de una infracción en virtud de la Ley de Competencia (LRC 1985, c. C-34) en relación con una licitación pública o un contrato con un gobierno de Canadá que aún no se ha inscrito en el Registro de Empresas No Elegibles para Contratos Públicos (RENA).
Para ello, el Ministro notificará por escrito al CONTRATISTA sobre la rescisión. Si el motivo de la rescisión es el previsto en el apartado i), el CONTRATISTA dispondrá de diez (10) días hábiles para subsanar el incumplimiento señalado en la notificación, en cuyo caso contrario, el presente contrato quedará automáticamente rescindido, surtiendo la rescisión efecto de pleno derecho a la expiración de estos diez días. Si el motivo de la rescisión es el previsto en el apartado ii), iii), o iv), la rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de la notificación por parte del CONTRATISTA.
El CONTRATISTA también será responsable de todos los daños y perjuicios causados al Ministro como consecuencia de la rescisión de este Contrato.
En caso de continuación de este Contrato por parte de un tercero, el CONTRATISTA será responsable de todo aumento para el Ministro relativo al costo del presente.
- b) Asimismo, el Ministro se reserva el derecho, de conformidad con el artículo 2125 del Código Civil de Quebec, de rescindir el presente contrato sin necesidad de justificarse.
Para ello, el Ministro deberá notificar por escrito al CONTRATISTA sobre la rescisión. La rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de dicha notificación por parte del CONTRATISTA.
En caso de rescisión por alguna de las causas previstas en los apartados a) y b), el CONTRATISTA deberá aportar los documentos que ya estén en su poder y los resultados de los trabajos realizados hasta la fecha efectiva de rescisión. Todos los datos deberán ser devueltos al Ministro en un plazo de quince (15) días a partir de la fecha efectiva de rescisión para que disponga de ellos como considere oportuno. Siempre que el CONTRATISTA entregue al Ministro todos los trabajos ya realizados al momento de la rescisión, el CONTRATISTA tendrá derecho a recibir el valor real de los servicios prestados hasta la fecha de la misma, sin más compensación o indemnización alguna, incluyendo, sin limitación, la compensación o indemnización por la pérdida de cualquier beneficio anticipado u otros daños causados por la rescisión de este Contrato.
Ninguna rescisión del presente Contrato rescinde la cesión o renuncia a los derechos de autor aquí contenidos o las garantías resultantes del mismo.

14. AUTORIZACIÓN PARA CONTRATAR POR PARTE DE LA AUTORIDAD DE CONTRATACIÓN PÚBLICA

Durante la ejecución de este contrato, la Administración podrá exigir al Contratista y a las empresas que participen en un subcontrato relacionado directa o indirectamente con el presente que obtengan una autorización de contratación por parte de la autoridad de contratación pública.

15. AVISOS Y NOTIFICACIONES

Salvo que se disponga lo contrario, toda notificación efectuada en virtud del presente contrato, para que sea válida y vinculante para las partes, deberá realizarse por escrito y enviarse al domicilio del destinatario por correo certificado, por agente judicial, por fax o por correo electrónico.se hará por escrito y se transmitirá a la dirección del destinatario por correo certificado, por oficial de juzgado, por fax o por correo electrónico.

16. COMPROMISO FINANCIERO

Todo compromiso financiero del Gobierno de Québec, incluyendo cualquier pago de dinero acordado en este contrato, solo será válido si existe un saldo disponible suficiente en un crédito para imputar el gasto derivado de este compromiso en el año fiscal en el que se realiza, de conformidad con las disposiciones del artículo 21 de la Ley de Administración Financiera (RLRQ c. A-6.001).

17. PAGO DE LA DEUDA TRIBUTARIA

De conformidad con el artículo 31.1.1. de la Ley de Administración Tributaria (LRQ, c. A-6.002) y el artículo 53 de la Ley para facilitar el pago de la manutención (RLRQ, c. P-2.2), cuando el CONTRATISTA sea responsable de una cantidad exigible en virtud de una ley fiscal o de apoyo, el Ministro podrá, a petición del Ministro de Hacienda, transmitir al CONTRATISTA la totalidad o parte de la cantidad exigible en virtud del presente para el pago de dicha deuda.

18. DECLARACIÓN SOBRE LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO ANTE EL MINISTERIO DE INMIGRACIÓN, FRANCIZACIÓN E INTEGRACIÓN

Antes de firmar el contrato de mutuo acuerdo, todas las Partes Contratantes deberán presentar el formulario “Declaración sobre las actividades de cabildeo realizadas ante el Ministro en relación con la adjudicación de un contrato de mutuo acuerdo” adjunto al Anexo 1 y debidamente firmado para que se le adjudique el contrato. En este formulario, el Contratista declara, entre otras cosas, que en el sentido de la Ley de Transparencia y Ética en materia de cabildeo (capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Grupos de Presión:

- que nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ni como grupo de presión de empresa ni como grupo de presión asesor, antes de la presentación de la declaración;
- o que se han llevado a cabo actividades de cabildeo en su nombre y que se han realizado de conformidad con esta Ley, con estos avisos y con el Código de Conducta para los Grupos de presión (capítulo T-11.011, r.2).

Asimismo, el Contratista reconoce que, si el Ministro tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia no conformes con la Ley de Transparencia y Ética de los Grupos de Presión y el Código de Conducta para los Grupos de Presión con el fin de obtener el Contrato, el organismo público podrá remitir una copia de la declaración al Comisionado de Grupos de Presión.

Este formulario debe ser el del Ministro o contener las mismas disposiciones. La falta de esta declaración puede resultar en que no se celebre el contrato.

Inici 

B. N

1. CONTRAT

CONTRAT VISANT LA PRÉSÉLECTION DES CANDIDATURES DANS LE CADRE DE LA
MISSION DE RECRUTEMENT *LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE*

NUMÉRO DU CONTRAT : DSIM20210810A

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Bard Nordby, directeur, Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, dûment autorisé en vertu des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (RLRQ, chapitre M-16.1, r.2),
ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

WANT YOU CONSULTORIA (N° RFC WYC180620T20), personne morale légalement constituée, ayant son siège au Calle Las Fuentes 127, Colonia Toriello Guerra, Tlalpan, 14050, Ciudad de México, Mexique, représentée par monsieur Guillermo Emilio Sánchez Pimentel, représentante légale, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,
ci-après désignée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

1 INTERPRÉTATION

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

Le contrat comprend les annexes suivantes :

- a) Annexe 1 : Description des services;
- b) Annexe 2 : Engagement de confidentialité;
- c) Annexe 3 : Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution du contrat.

Les annexes ci-dessus mentionnées font partie intégrante du présent contrat. Le **CONTRACTANT** reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consentis aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

En cas de conflit entre les annexes et le présent contrat, ce dernier prévaudra.

2 OBJET DU CONTRAT

La **MINISTRE** retient les services du **CONTRACTANT** pour la réalisation du mandat visant la présélection de candidatures dans le cadre de la mission de recrutement *Les Journées Québec Amérique Latine* et ce tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 1 (Description des services).

3 OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à rendre l'ensemble des services décrits dans le présent contrat et ses annexes, notamment l'Annexe 1, ce qui inclut les services

Page | 1

Initiales _____

B.N.

techniques et professionnels qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ces documents, sont requis suivant la nature du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage notamment envers la **MINISTRE** à :

- a) réaliser le présent mandat conformément aux documents contractuels mentionnés à la clause 1 en exécutant ses obligations selon les règles de l'art et avec professionnalisme;
- b) respecter l'échéancier et les livrables fixés par la **MINISTRE** tel que décrit à la clause 10.1, ainsi qu'à l'Annexe 1, du présent contrat;
- c) tenir compte, dans la réalisation de son mandat, de toutes les instructions et recommandations du représentant de la **MINISTRE**;
- d) affecter à l'exécution du présent contrat les ressources approuvées par la **MINISTRE** conformément à la clause 7 du présent contrat.

4 OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

La **MINISTRE** s'engage à :

- a) transmettre au **CONTRACTANT** toute information dont elle dispose et qu'elle estime nécessaire pour permettre au **CONTRACTANT** de réaliser l'objet du présent contrat;
- b) donner accès au **CONTRACTANT** à la plateforme Journée Québec dans les limites de ce qui est prévu au présent contrat;
- c) rémunérer le **CONTRACTANT** selon les modalités prévues à la clause 6 du présent contrat;
- d) informer le **CONTRACTANT** (5) jours ouvrables à l'avance si des jours additionnels sont requis, tel que le prévoit la clause 6.2 du présent contrat.

5 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La **MINISTRE** s'engage à verser au **CONTRACTANT** la somme maximale de cent soixante mille pesos mexicains (\$160.000,00 MXN), soit l'équivalent de neuf mille six cent trente-deux dollars canadiens et soixante-quinze cents (9.632,75\$ CAD) au taux de la Banque du Canada du 21 juin 2021, date de réception de l'offre, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autre frais, coûts ou dépens que ce soit à l'exception du montant correspondant aux taxes de vente applicables (IVA de 16% au Mexique), le tout conformément aux modalités prévues à la clause 6. La **MINISTRE** ne s'engage cependant pas à dépenser la totalité de ces sommes.

6 MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Partie forfaitaire

La somme maximale de cent trente-cinq mille pesos mexicains (\$135.000,00 MXN), soit l'équivalent de huit mille cent vingt-sept dollars canadiens et soixante-trois cents (8.127,63\$ CAD) au taux de la Banque du Canada du 21 juin 2021, sera versée au **CONTRACTANT** en deux (2) versements, sur acceptation par la **MINISTRE** des factures présentées par le **CONTRACTANT**, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, comme suit :

- 1. 50 % de la somme dans les dix (10) jours ouvrables suivant la signature du présent contrat;
- 2. 50 % de la somme dans les dix (10) jours ouvrables suivant la complétion de tous les livrables de présélection des candidatures prévus au présent contrat et après approbation finale de la **MINISTRE**.

6.2 Partie optionnelle

Si nécessaire, et ce, à son entière discrétion, la **MINISTRE** peut, utiliser les services du **CONTRACTANT** pour un maximum de quatre (4) jours additionnels.

B.N. 

En conséquence, elle s'engage à lui verser la somme maximale de vingt-cinq mille pesos mexicains (\$25,000 MXN), soit l'équivalent de mille cinq cent cinq dollars canadiens et onze cents (1.505,11 \$ CAD) au taux du Banque du Canada du 21 juin 2021 de la manière suivante :

1. La somme de six mille deux cent cinquante pesos mexicains (\$6 250 MXN), soit l'équivalent de trois cent soixante-seize dollars canadiens et vingt-sept cents (376,27 \$ CAD) au taux de la Banque du Canada du 21 juin 2021, par jour additionnel durant lequel la **MINISTRE** requiert les services du **CONTRACTANT**.

La somme sera versée au **CONTRACTANT** en un (1) versement, sur acceptation par la **MINISTRE** de la facture présentée par le **CONTRACTANT**, accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

La **MINISTRE** règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

La **MINISTRE** se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiements déjà acquittées.

Aucuns honoraires ne seront payables au **CONTRACTANT** pour les services applicables à des reprises de travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du **CONTRACTANT** ou de son personnel.

7 RESSOURCES DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à ce que ses ressources travaillent à temps plein pour l'exécution du présent contrat. Elles devront être préalablement approuvées par la **MINISTRE**.

7.1 Approbation des ressources

Le **CONTRACTANT** a remis les *curriculum vitae* des ressources qu'il désire assigner à l'exécution du présent contrat et celles-ci ont été approuvées au préalable par la **MINISTRE**.

7.2 Modification d'une ressource

Aucune modification à des ressources assignées à l'exécution du présent contrat ne pourra être apportée sans une autorisation écrite de la **MINISTRE**.

Dans un tel cas, la **MINISTRE** se réserve le droit :

- a) d'accepter le changement si la ressource proposée est équivalente ou supérieure et si le **CONTRACTANT** assume le transfert de connaissances;
- b) de refuser le changement si elle juge que la ressource proposée n'est pas équivalente ou supérieure et d'obliger le **CONTRACTANT** à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le présent contrat est résilié;

8 ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

9 AUTORISATION DE CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger le **CONTRACTANT** et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminées.

Page | 3

Initiales

B.N.

10 DÉLAIS ET RETARDS

10.1 Échéancier et livrables

Le **CONTRACTANT** s'engage à respecter l'échéancier et les livrables suivants dans l'exécution du présent contrat :

La période d'exécution du présent contrat est d'une durée initialement de vingt-trois (23) jours et s'échelonne du lundi 6 septembre (06/09/2021) au mercredi 6 octobre 2021 (06/10/2021). Le tout équivalent à un total de 1 173 heures de travail pour le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** s'engage à faire la présélection d'un minimum de trente-cinq mille cent quatre-vingt-dix (35 190) candidatures durant cette période, soit deux cent cinquante-cinq (255) candidatures par jour.

Si nécessaire, et ce, à son entière discrétion, la **MINISTRE** peut, utiliser les services du **CONTRACTANT** pour un maximum de quatre (4) jours additionnels, du jeudi 7 octobre (07/10/2021) au mardi 12 octobre 2021 (12/10/2021), équivalent à un total 204 heures de travail.

Le **CONTRACTANT** s'engage à faire la présélection d'un minimum de mille cinq cent trente (1 530) candidatures par jour additionnel.

10.2 Force majeure

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la **MINISTRE** pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus à la clause 10.1 du présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation, ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

10.3 Conflits de travail ou sinistre

Le **CONTRACTANT** ne sera pas tenu responsable des délais ou retards dans l'exécution du contrat occasionnés par une grève des employés du gouvernement du Québec ou d'un lock-out déclaré par ce dernier.

Toutefois, dans un tel cas, la **MINISTRE** ne versera aucun montant au **CONTRACTANT** tant que durera ce délai ou retard, tout paiement étant conditionnel à l'accomplissement des obligations du **CONTRACTANT**.

11 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, la **MINISTRE** se réserve le droit, lors de la réception des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

La **MINISTRE** fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le **CONTRACTANT** dans les cinq (5) jours de la réception des travaux ou de l'acceptation des services ainsi que le délai dans lequel le **CONTRACTANT** doit les reprendre. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la **MINISTRE** accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le **CONTRACTANT**.

Tout travail ou toute partie de travail refusé par la **MINISTRE** doit être repris par le **CONTRACTANT** dans le délai indiqué dans l'avis de la **MINISTRE** pour la reprise des travaux, à ses frais, et ce, jusqu'à ce qu'il rencontre les conditions prescrites.

De plus, même si le **CONTRACTANT** a été rémunéré pour les travaux exécutés, celui-ci s'engage à reprendre à ses frais tous les travaux pour lesquels des erreurs ou des omissions auront été constatées, que celles-ci aient été indiquées en cours d'exécution du présent contrat ou postérieurement à l'acceptation des travaux par la **MINISTRE**.

Page | 4

Initiales

B.N.

12 PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par le **CONTRACTANT** dans le cadre du présent contrat, y compris tous les biens livrables et leurs accessoires, deviendront, au fur et à mesure de leur remise à la **MINISTRE**, sa propriété entière et exclusive et il pourra en disposer à son gré.

13 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La **MINISTRE** conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **CONTRACTANT** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la **MINISTRE**, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

14 CESSION

Le présent contrat ni quelque droit ou obligation en résultant, ne pourront, en tout ou en partie, être vendus, cédés ou transportés sans le consentement écrit de la **MINISTRE**.

15 RÉSILIATION DU CONTRAT

a) La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i) le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii) le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii) le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv) le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur la concurrence* (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la **MINISTRE** adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix (10) jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la **MINISTRE** du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la **MINISTRE**.

b) La **MINISTRE** se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du *Code civil du Québec* (RLRQ, chapitre CCQ-1991), de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la **MINISTRE** qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la **MINISTRE** tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

16 RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf le cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de la **MINISTRE**, celle-ci n'assume aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **CONTRACTANT**, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

17 SOUS-CONTRACTANTS

Les services et obligations du **CONTRACTANT** prévu ou résultant du présent contrat ne pourront être exécutés par un sous-contractant, sauf si la **MINISTRE** y consent préalablement et par écrit. Le consentement de la **MINISTRE** pourra également prévoir des obligations auxquelles le sous-traitant devra se conformer, le cas échéant.

18 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

18.1 Matériel informatique

Les ressources approuvées par la **MINISTRE** utiliseront le matériel informatique fourni par le **CONTRACTANT** pour exécuter les services et obligations prévus au présent contrat. Ce matériel devra être conforme aux exigences de sécurité de la **MINISTRE**, notamment comprendre :

- a) Une gestion des logiciels malveillants (Anti-virus moderne et à jour, Système d'exploitation à jour);
- b) Une protection de l'accès doit être en application sur les ordinateurs afin de prévenir le vol et la perte de l'information.

La **MINISTRE** se réserve le droit de procéder à des vérifications du matériel informatique qui sera utilisé par les ressources du **CONTRACTANT** qu'elle a approuvées, afin de s'assurer que ses exigences et toute autre exigence en matière de sécurité de l'information qu'elle juge nécessaire sont rencontrées.

18.2 Accès à la plateforme Journées Québec

La **MINISTRE** transmettra, à chacune des ressources du **CONTRACTANT** qu'elle aura approuvé un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire unique leur permettant d'avoir accès à la plateforme Journées Québec. Chacune de ces ressources devra modifier son mot de passe temporaire dès sa première connexion à la plateforme et s'engage à ne pas le divulguer à autrui à aucun moment. Il en est de même du nom d'utilisateur.

19 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La **MINISTRE** encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

20 RESPONSABILITÉ DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la **MINISTRE** contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure prise par les Ressources en raison de dommages ainsi causés.

21 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

- a) Définitions
- « Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Plus spécifiquement, dans le cadre du présent contrat, sont des renseignements personnels, tous les renseignements concernant des candidats qui seront accessibles au **CONTRACTANT** par l'entremise de la plateforme Journées Québec.
- « Renseignement confidentiel » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ((RLRQ, chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès »), notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.
- b) Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérés ; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation du présent contrat ou générés à l'occasion de sa réalisation.
- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
 - 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement aux ressources approuvées par la **MINISTRE**, et seulement lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins de la présélection.
 - 3) Fournir à la **MINISTRE** une liste des coordonnées des ressources approuvées par cette dernière qui auront accès aux renseignements personnels et confidentiels, au plus tard lorsque l'identité de ces ressources sera connue.
 - 4) S'assurer qu'aucun autre membre de son personnel, administrateur ou représentant n'ait accès aux renseignements personnels et confidentiels.
 - 5) S'assurer que les ressources approuvées par la **MINISTRE** ne font aucune copie des renseignements personnels et confidentiels auxquels elles auront accès par l'entremise de la plateforme Journée Québec.
 - 6) Faire signer aux ressources approuvées par la **MINISTRE**, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, un Engagement de confidentialité (Annexe 2), et le transmettre aussitôt à la **MINISTRE**, sous peine de se voir refuser l'accès à la plateforme des Journées Québec.
 - 7) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, hormis sur instructions écrites de celle-ci.
 - 8) Ne pas communiquer les renseignements personnels à un tiers, sans le consentement préalable écrit de la **MINISTRE**.
 - 9) Utiliser ou permettre que soient utilisés les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du présent contrat, soit la présélection des candidatures dans le cadre des *Journées Québec Amérique Latine*.
 - 10) Prendre toutes mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du présent contrat, notamment, en conservant les renseignements et informations dans un endroit sécuritaire et ne permettre l'accès à ceux-ci qu'aux seules personnes ayant signé l'*Engagement de confidentialité*.

Page | 7

Initiales

B. N.

- 11) Fournir, à la demande de la **MINISTRE**, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par la **MINISTRE**, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au présent contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
- 12) Obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** avant de communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
- 13) Se conformer aux exigences de sécurité de l'information définies par la **MINISTRE** à la clause 18 du présent contrat.
- 14) Informer la **MINISTRE**, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels (perte, vol ou toute divulgation non autorisée des renseignements personnels reçus via la plateforme Journées Québec, etc.).
- 15) Transmettre de façon sécuritaire, lorsque requis, les renseignements personnels ou confidentiels dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la *Loi générale sur la protection des données personnelles en possession des sujets obligés*. (DOF 26-01-2017). Lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».
- 16) Détruire, à l'expiration du contrat, tout document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et remettre à la **MINISTRE** une confirmation écrite que lui et tous les membres de son personnel ayant signé un Engagement de confidentialité n'ont conservé aucun renseignement personnel ou confidentiel.

La fin du présent contrat ne dégage aucunement le **CONTRACTANT** de ses obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164 de la Loi sur l'accès.

La Loi sur l'accès peut être consultée à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

22 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **CONTRACTANT** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la **MINISTRE** relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'Annexe 3 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **CONTRACTANT** déclare notamment qu'au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **CONTRACTANT** reconnaît que, si la **MINISTRE** a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en*

Page | 8

Initiales _____



matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la **MINISTRE** ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

23 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le **CONTRACTANT** doit éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt de la **MINISTRE** et soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée ou, dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le **CONTRACTANT** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au **CONTRACTANT** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le présent contrat.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du présent contrat.

Pour l'application de la présente clause, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle désigne, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant dix pour cent (10%) ou plus des actions donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

24 LIEN D'EMPLOI

Le **CONTRACTANT** est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

25 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

26 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du présent contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

27 REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La **MINISTRE**, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne M. Bard Nordby, Directeur, Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, pour le représenter.

De même, le **CONTRACTANT** désigne M. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel, Représentante légale, pour le représenter.

Advenant qu'une partie désire changer de représentant, elle doit en aviser, par écrit, l'autre partie au moins dix (10) jours avant la date effective du changement.

28 AVIS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger ou par poste recommandée, avec accusé de réception, à l'adresse de la partie concernée indiquée ci-après :

Page | 9

Initiales _____

B. N.

1

Adresse de la **MINISTRE** :

M. Bard Nordby
Directeur
Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Mexico
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
C.P.11580 Ciudad de México
Mexique
Téléphone : +52 55 1100 4330
Courriel : bard.nordby@mri.gouv.qc.ca

Adresse du **CONTRACTANT** :

M. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel
Représentante légale
WANT YOU CONSULTORIA
Calle Las Fuentes 127
Colonia Toriello Guerra, Tlalpan
C.P.14050 Ciudad de México
Mexique
Téléphone : +52 55 52 92 89 19
Courriel : veronica.ochoa@red-ring.com.mx

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

29 LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par le droit applicable au Mexique et la loi en matière, la *Loi générale sur la protection des données personnelles en possession des sujets obligés*. (DOF 26-01-2017). En cas de contestation, les tribunaux du Ville de Mexico, seront les seuls compétents.

30 DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature et se termine au plus tard le vendredi 15 octobre 2021 (15/10/2021) à moins que la **MINISTRE** ne reporte la date de fin du présent contrat.

Demeure en vigueur, malgré la fin du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, toute clause à caractère permanent, notamment les clauses concernant la sécurité de l'information, la protection des renseignements personnels et confidentiels, la responsabilité de la **MINISTRE** ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

— B. N. —

EN FOI DE QUOI LES PARTIES, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT CONTRAT ET L'AVOIR ACCEPTÉ, ONT DÛMENT SIGNÉ DE MANIÈRE ÉLECTRONIQUE COMME SUIT :

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Par :

Bard Nordby
Directeur, Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Mexico

Date _____

Lieu

WANT YOU CONSULTORIA

Par :

M. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel
Représentante légale

Date _____

Lieu

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES SERVICES

Dans le cadre de la mission de recrutement de la **MINISTRE Les Journées Québec Amérique Latine**, il est demandé au **CONTRACTANT** d'allouer des ressources à temps plein (ci-après les « Ressources »), à raison de 42.5 heures par semaine, pour réaliser la présélection des candidatures des participants latino-américains durant la période du lundi 6 septembre (06/09/2021) au mercredi 6 octobre (06/10/2021), équivalent à un total de 1 173 heures de travail.

- Quatre jours additionnels optionnels

La **MINISTRE** pourra, selon ses besoins et à sa demande, utiliser les services du **CONTRACTANT** pour quatre (4) jours additionnels, du jeudi 7 octobre (07/10/2021) au mardi 12 octobre 2021 (12/10/2021), équivalent à un total 204 heures de travail.

- Exigences spécifiques par rapport aux ressources :

Les Ressources allouées par le **CONTRACTANT** pour l'exécution des services prévus au présent contrat ont une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine des ressources humaines, notamment au niveau du recrutement et de la sélection de la main-d'œuvre, ainsi qu'une connaissance avancée du français et de l'espagnol. Le **CONTRACTANT** a déjà remis à la **MINISTRE** les *curriculum vitae* (CV) des Ressources qui seront assignées à la réalisation de l'objet du présent contrat. Ces Ressources sont à la satisfaction de la **MINISTRE**.

- Nombre d'heures par jour ou par semaine :

Les Ressources du **CONTRACTANT** seront allouées à l'exécution des services prévus au présent contrat à temps plein, à raison de 8.5 heures par jour pour un total de 42.5 heures par semaine, soit du lundi au vendredi.

- Nombre de candidatures à présélectionner :

Un nombre minimum de 1 530 candidatures par jour devront être présélectionnées par l'ensemble des Ressources assignées au présent contrat.

- Modalités d'analyse et de présélection des candidatures

L'ensemble du processus de présélection sera réalisé sur la plateforme web Journées Québec.

Une formation sur la présélection sera donnée aux Ressources, et un guide sur le fonctionnement de ladite plateforme et sur le processus de présélection sera remis au **CONTRACTANT** afin qu'il puisse réaliser adéquatement son mandat.

La présélection des candidatures devra se faire en fonction des critères d'embauches précisés dans les offres d'emploi des entreprises participantes, ainsi que tout autre critère spécifié par celles-ci.

En cas de doute sur les critères de sélection des entreprises participantes, les Ressources du **CONTRACTANT** pourront communiquer avec les ressources chargées de la présélection à la Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, soit :

Michèle Dicaire
Conseillère en prospection et attraction
Michele.Dicaire@mri.gouv.qc.ca
Cellulaire/WhatsApp : +52 55 8054 1766

Israel Esquivel Gómez
Chargé de projets en prospection et promotion
Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
Cellulaire/WhatsApp : +52 55 7868 2714

- Modalités d'accès à la plateforme Journées Québec

La Direction du Recrutement international et de la Rétention de Talents du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration transmettra, par téléphone, à chacune des Ressources du **CONTRACTANT** un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire unique leur permettant d'avoir accès à la plateforme web Journées Québec. Chacune des Ressources du **CONTRACTANT** devra modifier son mot de passe temporaire dès sa première connexion à la plateforme et s'engage à ne pas le divulguer à autrui à aucun moment.

B.N.

L'accès à la plateforme Journées Québec est octroyé aux Ressources du **CONTRACTANT** et uniquement pour la durée du présent contrat. Seules ses dernières pourront y avoir accès. Aucun autre employé, administrateur ou représentant du **CONTRACTANT** n'est autorisé à accéder à la plateforme Journées Québec.

L'accès à la plateforme Journées Québec aux Ressources du **CONTRACTANT** est permis uniquement aux fins de présélection dans le but de réaliser la prestation de services prévue au présent contrat.

- Prestation en télétravail :

L'exécution des services prévus au présent contrat se fera en télétravail.

- Matériel informatique utilisé par le **CONTRACTANT** :

Les Ressources utiliseront le matériel informatique fourni par le **CONTRACTANT**. Ce matériel devra être conforme aux exigences de sécurité de la **MINISTRE**, notamment comprendre :

- a) Une gestion des logiciels malveillants (Anti-virus moderne et à jour, Système d'exploitation à jour);
- b) Une protection de l'accès doit être en application sur les ordinateurs afin de prévenir le vol et la perte de l'information.

B.N.

ANNEXE 3

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE
L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Je, soussigné(e), _____
(Nom et titre de la personne autorisée par le contractant)

présente à la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,
atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards

Au nom de _____
(Nom du contractant)

(ci-après appelé le « contractant »)

Je déclare ce qui suit :

- 1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration ;
- 2. Je suis autorisé(e) par le contractant à signer la présente déclaration ;
- 3. Le contractant déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - ☐ que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat ;
 - ☐ que des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes**(chapitre T-11.011, r.2), préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat.
- 4. Je reconnais que, si la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes** ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Et j'ai signé, _____
(Signature) _____ (Date)

* La Loi, le Code et les avis émis par le Commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse : www.commissairelobby.gc.ca



Estimado Israel:

HEAD HUNTING es la firma del Grupo **Red Ring** especializada en la búsqueda y desarrollo de talento a Nivel Ejecutivo, integrada por profesionales con más de 20 años de experiencia en el ramo, orientada a contribuir en el logro de los objetivos de nuestros clientes, como socios estratégicos, para atraer, seleccionar y desarrollar el talento humano como una ventaja competitiva en su organización.

Actualmente HEAD HUNTING tiene participación en las principales ciudades de la República Mexicana y expande su visión a otros mercados nacionales e internacionales.

A continuación, mencionamos nuestra participación dentro del proyecto para Journes Quebec Latinoamérica y otros aspectos profesionales relativos a honorarios y facturación.

PROCESO

Head Hunting participara en conjunto con Journes Quebec durante el periodo del 06 de septiembre al 06 de octubre, realizando los filtros de selección necesarios a los candidatos postulados en su portal, para cada uno de los perfiles solicitados.

Basados en la información y requerimientos que nos proporcionen, nos abocaremos a identificar y seleccionar a los candidatos potenciales cuya experiencia y características reúnan dichas especificaciones.

Los filtros serán realizados en la plataforma del cliente quien nos dará los accesos necesarios para poder ingresar a la información de las postulaciones y realizar la identificación de los candidatos potenciales.

Nos mantenemos en permanente contacto con ustedes para informarles sobre los avances o cualquier comentario oportuno que facilite el proceso.

TÉRMINOS Y ALCANCE DE NUESTROS SERVICIOS

Honorarios Profesionales

Nuestros honorarios por este concepto es el equivalente a \$135,000 pesos por la duración del proyecto que incluye:

EJECUTIVOS PARA EL SERVICIO	PERIODO DEL PROYECTO	COSTO
6	06 de Septiembre al 06 de Octubre	\$135,000 MXN + IVA
6	07, 08, 11 y 12 de Octubre	\$25,000 MXN + IVA

B.N.



o Facturación

Se emitirán 2 facturas, la primera será del 50% de anticipo para arrancar el proyecto y el 50% faltante será realizado en la 2 factura una vez concluido el proyecto.

o Tiempos

La asignación de los 6 Ejecutivos a cargo del proyecto será en el periodo establecido 06 de Septiembre al 06 de Octubre, con la opción a extender el proyecto los días 07, 08, 11 y 12 de Octubre,

Quedamos en espera de tener la oportunidad de servirles en un futuro próximo y a sus órdenes para cualquier duda o pregunta al respecto.



Arleth Leal
Director Asociado /
Head Hunting

52 92 89 19 
55 32 23 32 52 
arleth.leal@red-ring.com.mx 



@RedRingMx    
www.red-ring.com.mx

B.N.

1. CONTRATO

CONTRATO DE PRESELECCIÓN DE CANDIDATOS PARA LA MISIÓN DE CONTRATACIÓN
LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRICA LATINA

NÚMERO DE CONTRATO: DSIM20210810A

ENTRE

La **MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, en nombre y representación del Gobierno de Quebec, representado por el Sr. Bard Nordby, Director de la Dirección de Servicios de Inmigración en la Delegación General de Quebec en México, debidamente autorizado en virtud de los *procedimientos de firma de determinadas actas, documentos o escritos del Ministerio de Inmigración y Comunidades Culturales (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles)* (RLRQ, capítulo M-16.1, r.2),
en lo sucesivo denominado "**MINISTRA**"

Y

WANT YOU CONSULTORÍA (Nº RFC WYC180620T20), persona moral legalmente constituida, con domicilio en Calle Las Fuentes 127, Colonia Toriello Guerra, Tlalpan, 14050, Ciudad de México, México, representada por el Sr. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel, representante legal, debidamente autorizado y declarado,
en lo sucesivo denominada "**CONTRATISTA**"

LAS PARTES ACUERDAN LO SIGUIENTE:

1 INTERPRETACIÓN

El presente contrato constituye el único acuerdo entre las partes y cualquier otro acuerdo no reproducido en el mismo quedará anulado y sin efecto alguno.

El contrato incluye los siguientes anexos:

- a) Anexo 1: Descripción de los servicios;
- b) Anexo 2: Compromiso de confidencialidad;
- c) Anexo 3: Declaración relativa a las actividades de cabildeo realizadas ante el organismo público relativo a la adjudicación del contrato.

Los anexos mencionados forman parte de este contrato. El **CONTRATISTA** reconoce haber recibido una copia, haberlos leído y estar de acuerdo con las normas y condiciones que en ellos se establecen.

En caso de conflicto entre los anexos y el presente contrato, prevalecerá este último.

2 OBJETO DEL CONTRATO

La **MINISTRA** contrata los servicios del **CONTRATISTA** para llevar a cabo el mandato de preselección de candidatos para la misión de contratación de *Les Journées Québec Amérique Latine*, tal y como se detalla ampliamente en el Anexo 1 (Descripción de los servicios).

3 OBLIGACIONES DEL CONTRATISTA

El **CONTRATISTA** se compromete ante la **MINISTRA** a prestar todos los servicios descritos en el presente contrato y sus anexos, en particular el Anexo 1, que incluye los servicios técnicos y

1.1.1.1.1. Página | 1

Iniciales _____

— B. N .

0

profesionales que, aunque no figuren específicamente en estos documentos, se requieren debido a la naturaleza de este contrato.

El **CONTRATISTA** se compromete con la **MINISTRA** a:

- a) llevar a cabo este mandato de acuerdo con los documentos contractuales mencionados en la cláusula 1, cumpliendo con sus obligaciones según las leyes y con profesionalismo;
- b) respetar el calendario de vencimiento y los entregables establecidos por la **MINISTRA** tal y como se describe en la cláusula 10.1, así como en el Anexo 1, de este contrato;
- c) tener en cuenta, en la realización de su mandato, todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la **MINISTRA**;
- d) asignar, en la ejecución del presente contrato, los recursos aprobados por la **MINISTRA** de acuerdo con la cláusula 7 del mismo.

4 OBLIGACIONES DE LA MINISTRA

La **MINISTRA** se compromete a:

- a) facilitar al **CONTRATISTA** toda la información de la que disponga y que considere necesaria para que el **CONTRATISTA** pueda cumplir el objeto del presente contrato;
- b) proporcionar al **CONTRATISTA** el acceso a la plataforma de Journées Québec dentro de los límites del presente contrato;
- c) remunerar al **CONTRATISTA** de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en la cláusula 6 de este contrato;
- d) informar al **CONTRATISTA** con (5) días hábiles de antelación si se requieren días adicionales, según lo establecido en la cláusula 6.2 de este contrato.

5 DISPOSICIONES FINANCIERAS

La **MINISTRA** se compromete a pagar al **CONTRATISTA** la suma máxima de ciento sesenta mil pesos mexicanos (MXN \$160,000.00), equivalente a nueve mil seiscientos treinta y dos dólares canadienses con setenta y cinco centavos (CAD \$9,632.75) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 21 de junio de 2021, día de recepción de la oferta, por el cumplimiento total y completo de las obligaciones derivadas de este contrato, sin ningún otro tipo de honorarios, costes o gastos, salvo el importe correspondiente a los impuestos sobre la venta aplicables (IVA del 16% en México), todo ello de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en la cláusula 6. Sin embargo, la **MINISTRA** no se compromete a gastar la totalidad de estas sumas.

6 MODALIDADES DE PAGO

6.1 Parte a tanto alzado

La suma máxima de ciento treinta y cinco mil pesos mexicanos (MXN \$135,000.00), equivalente a ocho mil ciento veintisiete dólares canadienses sesenta y tres centavos (CAD \$8,127.63) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 21 de junio de 2021, se pagará al **CONTRATISTA** en dos (2) pagos, previa aceptación por parte de la **MINISTRA** de las facturas presentadas por el **CONTRATISTA**, acompañadas de los documentos comprobatorios necesarios, de la siguiente manera:

- 1. 50% de la suma en un plazo de diez (10) días hábiles a partir de la firma del presente contrato;
- 2. 50% de la suma en un plazo de diez (10) días hábiles a partir de la finalización de todos los entregables de la preselección de candidaturas previstas en este contrato y tras la aprobación definitiva por parte de la **MINISTRA**.

6.2 Parte opcional

En caso de ser necesario, y a su sola discreción, la **MINISTRA** podrá utilizar los servicios del **CONTRATISTA** hasta por cuatro (4) días adicionales.

_____ B.N.

En consecuencia, ella se compromete a pagarle la suma máxima de veinticinco mil pesos mexicanos (MXN \$25,000), equivalentes a mil quinientos cinco dólares canadienses con once centavos (CAD \$1,505.11) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 21 de junio de 2021 de la siguiente manera:

1. La suma de seis mil doscientos cincuenta pesos mexicanos (MXN \$6,250), equivalentes a trescientos setenta y seis dólares canadienses con veintisiete centavos (CAD \$376.27) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 21 de junio de 2021, por cada día adicional que la **MINISTRA** requiera los servicios del **CONTRATISTA**.

La suma se pagará al **CONTRATISTA** en un (1) plazo, previa aceptación por parte de la **MINISTRA** de la factura presentada por el **CONTRATISTA**, junto con los documentos justificativos necesarios.

La **MINISTRA** resuelve normalmente las reclamaciones de pago de acuerdo con las disposiciones establecidas en el *Reglamento relativo al pago de intereses a los proveedores del Estado* (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

La **MINISTRA** se reserva el derecho de realizar cualquier comprobación posterior de los pagos ya realizados.

No se pagarán honorarios al **CONTRATISTA** por los servicios aplicables a la reelaboración resultante de errores u omisiones por parte del **CONTRATISTA** o de su personal.

7 RECURSOS DEL CONTRATISTA

El **CONTRATISTA** se compromete a que los recursos trabajen a tiempo completo para la ejecución de este contrato. Estos recursos deberán ser aprobados previamente por la **MINISTRA**.

7.1 Aprobación de los recursos

El **CONTRATISTA** ha presentado los currículums vitae de los recursos que desea asignar a la ejecución del presente contrato y estos han sido aprobados previamente por la **MINISTRA**.

7.2 Modificación de un recurso

No se podrán realizar cambios en los recursos asignados a la ejecución de este contrato sin autorización escrita de la **MINISTRA**.

En tal caso, la **MINISTRA** se reserva el derecho de:

- a) aceptar el cambio si el recurso propuesto es equivalente o superior y el **CONTRATISTA** asume la transferencia de conocimientos;
- b) rechazar el cambio si considera que el recurso propuesto no es equivalente o superior y obligar al **CONTRATISTA** a continuar con el recurso original, en cuyo defecto se rescindirá el presente contrato;

8 COMPROMISO FINANCIERO

Cualquier compromiso financiero del Gobierno de Québec, incluido cualquier pago de dinero acordado en este contrato, sólo es válido si existe un saldo disponible suficiente en un crédito para imputar el gasto derivado de este compromiso en el año fiscal en el que se realiza, de acuerdo con las disposiciones del artículo 21 de la *Ley de Administración Financiera* (RLRQ capítulo A-6.001).

9 AUTORIZACIÓN DE CONTRATACIÓN

Durante la ejecución de este contrato, en el caso de que el importe del gasto sea inferior al importe determinado por el Gobierno, en relación con la obligación de disponer de una autorización de contratación, el Gobierno podrá exigir al **CONTRATISTA** y, en el caso de un consorcio, a las empresas que lo componen, así como a las empresas que participen en un subcontrato relacionado directa o indirectamente con este contrato, que obtengan una

1.1.1.1.1. Página | 3

Iniciales _____

B. N.

autorización de contratación del Órgano de Contratación Pública (Autorité des Marchés Publics) en el plazo y condiciones específicas que determine el Gobierno.

10 PLAZOS Y RETRASOS

10.1 Calendario de vencimientos y entregables

El **CONTRATISTA** se compromete a respetar el siguiente calendario de vencimientos y entregables en la ejecución de este contrato:

El plazo de ejecución del presente contrato será inicialmente de veintitrés (23) días y se extenderá desde el lunes 6 de septiembre de 2021 (06/09/2021) hasta el miércoles 6 de octubre de 2021 (06/10/2021). Esto equivale a un total de 1,173 horas laborales para el **CONTRATISTA**.

El **CONTRATISTA** se compromete a preseleccionar un mínimo de treinta y cinco mil ciento noventa (35 190) candidaturas durante este periodo, es decir, doscientas cincuenta y cinco (255) candidaturas por recurso por día.

En caso de ser necesario, y a su sola discreción, la **MINISTRA** podrá utilizar los servicios del **CONTRATISTA** hasta por cuatro (4) días adicionales, desde el jueves 7 de octubre (09/10/2021) hasta el martes 12 de octubre de 2021 (12/10/2021), equivalente a un total de 204 horas de trabajo para los recursos.

El **CONTRATISTA** se compromete a preseleccionar un mínimo de mil quinientas treinta (1 530) candidaturas por día.

10.2 Fuerza mayor

En caso de retrasos en la ejecución del presente contrato por causas de fuerza mayor, la **MINISTRA** podrá, a su discreción, aplicar una de las siguientes soluciones:

- a) ampliar los plazos establecidos en la cláusula 10.1 del presente contrato;
- b) rescindir el presente contrato mediante notificación por escrito al **CONTRATISTA**, al que se le pagarán todos los servicios prestados hasta la fecha de rescisión del presente contrato, sin más compensación ni indemnización y, particularmente, sin compensación ni indemnización por la pérdida de cualquier beneficio previsto.

10.3 Conflictos laborales o reclamaciones

El **CONTRATISTA** no será responsable de ningún retraso o demora en la ejecución del contrato causada por una huelga de empleados del Gobierno de Quebec o un cierre declarado por este último.

No obstante, en tal caso, la **MINISTRA** no pagará cantidad alguna al **CONTRATISTA** durante dicho retraso o demora, quedando condicionado cualquier pago al cumplimiento de sus obligaciones por parte del **CONTRATISTA**.

11 EVALUACIÓN Y ACEPTACIÓN DEL TRABAJO

Sin perjuicio de cualquier autorización o aprobación otorgada para la remuneración en cualquier etapa de la ejecución del contrato, la **MINISTRA** se reserva el derecho, una vez aceptados los trabajos o servicios, de rechazar, total o parcialmente, cualquier trabajo o servicio que no haya sido realizado conforme a los requisitos de este contrato.

La **MINISTRA** notificará por escrito su rechazo total o parcial a los trabajos realizados por el **CONTRATISTA** dentro de los cinco (5) días siguientes a la recepción de los trabajos o a la aceptación de los servicios y el plazo en que el **CONTRATISTA** deberá reanudarlos.

La falta de notificación en el plazo establecido supondrá la aceptación por parte de la **MINISTRA** de los trabajos realizados o de los servicios prestados por el **CONTRATISTA**.

Todo trabajo o parte de este rechazado por la **MINISTRA** deberá ser reanudado por el **CONTRATISTA** en el plazo señalado en la notificación de la **MINISTRA** para la reanudación del

Iniciales BN

trabajo, con gastos a cargo del **CONTRATISTA**, hasta que éste cumpla las condiciones prescritas.

Además, aunque el **CONTRATISTA** haya sido remunerado por los trabajos realizados, se compromete a rehacer a su cargo todos los trabajos en los que se hayan detectado errores u omisiones, ya sea que se hayan indicado durante la ejecución de este contrato o con posterioridad a la aceptación de los trabajos por parte de la **MINISTRA**.

12 PROPIEDAD DEL TRABAJO

Los trabajos realizados por el **CONTRATISTA** en el marco de este contrato, incluyendo todos los entregables y sus accesorios, pasarán, en cuanto se entreguen a la **MINISTRA**, a ser de su propiedad exclusiva y podrá disponer de ellos a su discreción.

13 PROPIEDAD MATERIAL Y DERECHOS DE AUTOR

La **MINISTRA** conservará íntegramente los derechos de propiedad que pueda tener sobre cualquier material, incluyendo, pero no limitándose, a los escritos, datos, equipo informático, modelos, conceptos, métodos, procesos, incluyendo copias de seguridad, que comunique al **CONTRATISTA** o ponga a su disposición. El **CONTRATISTA** no podrá, sin la autorización de la **MINISTRA**, utilizar estos elementos para fines distintos a la ejecución del mandato objeto de este contrato.

14 CESIÓN

El presente contrato y los derechos y obligaciones que se derivan del mismo no podrán ser vendidos, cedidos o transmitidos total o parcialmente sin el consentimiento por escrito de la **MINISTRA**.

15 RESCISIÓN DEL CONTRATO

- a) La **MINISTRA** se reserva el derecho de rescindir el presente contrato por cualquiera de los siguientes motivos:
- i) el incumplimiento por parte del **CONTRATISTA** de cualquiera de los términos, condiciones u obligaciones de este contrato y sus anexos;
 - ii) el **CONTRATISTA** cesa su actividad de cualquier forma, incluyendo la quiebra, la liquidación o la cesión de sus bienes;
 - iii) el **CONTRATISTA** ha presentado información falsa o engañosa o ha hecho representaciones falsas.
 - iv) el **CONTRATISTA** ha infringido la *Ley de Competencia* (LRC 1985, c. C-34) en relación con una licitación o contrato público con una administración pública en Canadá, sin haber sido inscrito en el Registro de Empresas Inadmisibles para la Contratación Pública (registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)).

Para ello, la **MINISTRA** enviará al **CONTRATISTA** una notificación de rescisión por escrito, indicando el motivo de esta. Si el motivo de la rescisión se encuentra en el párrafo (i), el **CONTRATISTA** dispondrá de diez (10) días hábiles para subsanar el incumplimiento establecido en la notificación, en cuyo defecto el presente contrato quedará automáticamente rescindido, surtiendo efecto de pleno derecho una vez transcurridos dichos diez (10) días. Si el motivo de la rescisión se encuentra en el párrafo (ii) o en el párrafo (iii) o en el párrafo (iv), la rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de la notificación por parte del **CONTRATISTA**.

El **CONTRATISTA** será además responsable de todos los daños y perjuicios causados a la **MINISTRA** como consecuencia de la rescisión de este contrato.

En caso de continuación del presente contrato por parte de un tercero, el **CONTRATISTA** será responsable de cualquier incremento del coste del presente contrato para la **MINISTRA**.

- b) Asimismo, la **MINISTRA** se reserva el derecho, de conformidad con el artículo 2125 del *Código Civil de Quebec* (RLRQ, capítulo CCQ-1991), de rescindir el presente contrato sin necesidad de dar un motivo a la rescisión.

Para ello, la **MINISTRA** enviará al **CONTRATISTA** una notificación de rescisión por escrito. La rescisión surtirá efecto a partir de la fecha de recepción de dicha notificación por parte del **CONTRATISTA**.

En caso de rescisión por alguna de las causas establecidas en los apartados a) y b), el **CONTRATISTA** deberá aportar los documentos que posea y los resultados de los trabajos realizados hasta la fecha efectiva de rescisión. Todos los datos se presentarán, en un plazo de quince (15) días a partir de la fecha efectiva de rescisión, a la **MINISTRA** para que ésta los elimine a su discreción.

Siempre que el **CONTRATISTA** entregue a la **MINISTRA** todos los trabajos ya realizados en el momento de la rescisión, el **CONTRATISTA** tendrá derecho a las sumas, costes y desembolsos correspondientes al valor real de los servicios prestados hasta la fecha de rescisión, sin ninguna otra compensación o indemnización y, en particular, sin compensación o indemnización por la pérdida de cualquier beneficio previsto u otros daños causados por la rescisión de este contrato.

16 RESPONSABILIDAD DE LA MINISTRA

Salvo en caso de falta grave o culposa por parte de la **MINISTRA**, ésta no será responsable de los daños materiales sufridos por el **CONTRATISTA**, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas.

17 SUB-CONTRATISTAS

Los servicios y obligaciones del **CONTRATISTA** establecidos o resultantes de este contrato no serán ejecutados por un subcontratista, salvo que la **MINISTRA** lo consienta previamente y por escrito. La autorización de la **MINISTRA** podrá incluir también las obligaciones que deberá cumplir el subcontratista, si las hubiera.

18 SEGURIDAD DE LA INFORMACIÓN

18.1 Equipo informático

Los recursos aprobados por la **MINISTRA** utilizarán los equipos informáticos proporcionados por el **CONTRATISTA** para realizar los servicios y obligaciones de este contrato. Dichos equipos deberán cumplir con los requisitos de seguridad de la **MINISTRA**, entre otros:

- a) Gestión del malware (antivirus moderno y actualizado, sistema operativo actualizado);
- b) Los equipos deben tener un acceso protegido para evitar el robo y la pérdida de información.

La **MINISTRA** se reserva el derecho de realizar verificaciones de los equipos informáticos a utilizar por los recursos del **CONTRATISTA** aprobados por ella, para asegurar que se cumplen sus requisitos y cualquier otro requisito de seguridad de la información que considere necesario.

18.2 Acceso a la plataforma de Journées Québec

La **MINISTRA** proporcionará a cada uno de los recursos del **CONTRATISTA** un nombre de usuario y una contraseña temporal única que les permita acceder a la plataforma de Journées Québec. Cada uno de estos recursos debe modificar su contraseña temporal en su primera conexión a la plataforma y se compromete a no divulgarla a otros en ningún momento. Lo mismo ocurre con el nombre de usuario.

19 DESARROLLO SOSTENIBLE Y MEDIO AMBIENTE

La **MINISTRA** anima a sus proveedores y prestadores de servicios a adoptar prácticas respetuosas con el medio ambiente y la comunidad.

20 RESPONSABILIDAD DEL CONTRATISTA

El **CONTRATISTA** será responsable de cualquier daño causado por él, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas en el transcurso o en la ejecución de este contrato, incluidos los daños derivados del incumplimiento de un compromiso asumido en virtud del presente contrato.

El **CONTRATISTA** se compromete a indemnizar, proteger y defender a la **MINISTRA** frente a todas las reclamaciones, demandas, pleitos y otros procedimientos de los recursos utilizados para prestar el servicio en relación con los daños causados.

21 PROTECCIÓN DE LA INFORMACIÓN PERSONAL Y CONFIDENCIAL

- a) Definiciones
- "Información personal": cualquier información relativa a una persona física que permita identificarla. Más concretamente, en el contexto de este contrato, la información personal incluye toda la información relativa a los candidatos que será accesible para el **CONTRATISTA** a través de la plataforma de Journées Québec.
- Por "información confidencial" se entiende cualquier información cuyo acceso esté sujeto a una o varias restricciones establecidas en la *Ley sobre el acceso a los documentos en poder de los organismos públicos y la protección de la información personal* ((RLRQ capítulo A-2.1), en lo sucesivo denominada "Ley de acceso"), incluida la información que tenga repercusiones en las relaciones intergubernamentales, en las negociaciones entre organismos públicos, en la economía, en la administración de justicia y seguridad pública, en las decisiones administrativas o políticas o en la verificación.
- b) El **CONTRATISTA** se compromete con la **MINISTRA** a respetar cada una de las disposiciones aplicables a la información personal y confidencial enumeradas a continuación; ya sea que dicha información sea revelada al **CONTRATISTA** en el marco de la ejecución de este contrato o que se genere en su ejecución.
- 1) Informar a su personal de las obligaciones estipuladas en estas disposiciones y difundir toda la información pertinente al respecto.
 - 2) Poner la información personal a disposición, dentro del personal, sólo a los recursos aprobados por la **MINISTRA**, y sólo cuando sea necesario para el desempeño de sus funciones y se utilice con fines de preselección.
 - 3) Proporcionar a la **MINISTRA** una lista de datos de contacto de los recursos aprobados por esta que tendrán acceso a la información personal y confidencial, a más tardar cuando se conozca la identidad de estos recursos.
 - 4) Garantizar que ningún otro miembro de su personal, administrador o representante tenga acceso a información personal y confidencial.
 - 5) Asegurarse de que los recursos aprobados por la **MINISTRA** no copien la información personal y confidencial a la que tendrán acceso a través de la plataforma de Journées Québec.
 - 6) Hacer que los recursos aprobados por la **MINISTRA** firmen un Compromiso de Confidencialidad (Anexo 2) antes de acceder a la información personal y confidencial, y enviarlo inmediatamente a la **MINISTRA**, de lo contrario se les negará el acceso a la plataforma de Journées Québec.
 - 7) No registrar ninguna información personal en nombre de la **MINISTRA**, salvo que haya instrucciones por escrito.
 - 8) No revelar información personal a terceros sin el consentimiento previo por escrito de la **MINISTRA**.

1.1.1.1.1. Página | 7

Iniciales
 B.N.

- 9) Utilizar o permitir el uso de la información personal únicamente para el propósito de este contrato, es decir, la preselección de candidatos para *Journées Québec Amérique Latine*.
- 10) Adoptar todas las medidas de seguridad para garantizar la confidencialidad e integridad de la información personal y confidencial en todas las etapas de la ejecución de este contrato, en particular, manteniendo la información en un lugar seguro y permitiendo el acceso a la misma sólo a las personas que hayan firmado el *Compromiso de Confidencialidad*.
- 11) Facilitar, a petición de la **MINISTRA**, toda la información relevante relativa a la protección de la información personal y confidencial y dar acceso a cualquier persona designada por la **MINISTRA**, a la documentación, sistemas, datos y lugares físicos relativos a este contrato para garantizar el cumplimiento de estas disposiciones.
- 12) Obtener la autorización escrita de la **MINISTRA** antes de comunicar o transferir cualquier dato, incluso con fines técnicos, fuera de Quebec.
- 13) Cumplir con los requisitos de seguridad de la información definidos por la **MINISTRA** en la cláusula 18 de este contrato.
- 14) Informar a la **MINISTRA**, a la mayor brevedad posible, de cualquier incumplimiento de las obligaciones establecidas en estas disposiciones o de cualquier acontecimiento que pueda poner en peligro la seguridad o la confidencialidad de la información personal o confidencial (pérdida, robo o cualquier divulgación no autorizada de la información personal recibida a través de la plataforma de Journées Québec, etc.).
- 15) Transmitir la información personal o confidencial de forma segura, cuando se requiera, en cumplimiento de las directivas y políticas gubernamentales, así como de los reglamentos y leyes aplicables, en particular, la *Ley General De Protección De Datos Personales en Posesión de Sujetos Obligados*. (DOF 26-01-2017). Cuando la información se comunica por correo electrónico o Internet, debe estar encriptada o protegida por un dispositivo de seguridad comprobado. Si se envía información personal o confidencial por fax, el remitente del documento debe asegurarse de que el receptor tiene derecho a recibirla y de que tomará todas las medidas necesarias para proteger la información. No obstante, las partes podrán acordar entre ellas cualquier otro medio, como la entrega personal, la mensajería o el correo certificado, indicando siempre en el sobre la leyenda "personal y confidencial".
- 16) Destruir, al final del contrato, cualquier documento que contenga información personal o confidencial, independientemente del medio, y proporcionar a la **MINISTRA** una confirmación por escrito de que él y todo el personal que ha firmado un Compromiso de Confidencialidad no han conservado ninguna información personal o confidencial.

La rescisión de este contrato no exime al **CONTRATISTA** de sus obligaciones y compromisos en materia de protección de la información personal y confidencial. Las principales disposiciones aplicables se encuentran, entre otras, en los artículos 1, 9, 18 en 41.3, 53 en 60.1, 62, 64 en 67.2, 83, 89, 158 en 164 de la Ley de Acceso.

La Ley de Acceso puede consultarse en www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

22 DECLARACIÓN SOBRE LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO REALIZADAS ANTE EL ORGANISMO PÚBLICO

Con anterioridad a la firma del contrato de mutuo acuerdo, todo **CONTRATISTA** deberá presentar el formulario "Declaración sobre las actividades de cabildeo realizadas ante la **MINISTRA** en relación con la adjudicación de un contrato de mutuo acuerdo" que se adjunta en el Anexo 3, debidamente firmado, para poder ser adjudicatario del contrato. En este formulario, el **CONTRATISTA** declara, entre otras cosas, que de acuerdo con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* (RLRQ, capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo:

1.1.1.1.1. Página | 8

Iniciales _____

B. N.

- nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ya sea como cabildero de empresa o como cabildero consultor, antes de la presentación de la declaración;
- o que se han llevado a cabo actividades de cabildeo en su nombre y que se han realizado de conformidad con esta Ley, con estas notificaciones y con el *Código de Conducta de Cabildeo* (RLRQ, capítulo T-11.011, r.2).

Además, el **CONTRATISTA** reconoce que, si la **MINISTRA** tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia no conformes con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y el *Código de Conducta de Cabildeo* para obtener el contrato, el organismo público podrá remitir una copia de la declaración al Comisionado de Cabildeo.

Este formulario debe ser el de la **MINISTRA** o contener las mismas disposiciones. La no presentación de esta declaración puede dar lugar a la no celebración del contrato.

23 CONFLICTO DE INTERESES

El **CONTRATISTA** evitará cualquier situación que coloque el interés de la **MINISTRA** en conflicto con su propio interés o con otros intereses, incluyendo, pero sin limitarse a, el interés de cualquiera de sus recursos, subsidiarias o afiliadas o, en el caso de un consorcio, el interés de cualquiera de sus constituyentes. Si se produce o puede producirse una situación de este tipo, el **CONTRATISTA** informará inmediatamente a la **MINISTRA**, quien podrá, a su sola discreción, dar una directiva al **CONTRATISTA** sobre cómo remediar el conflicto de intereses o rescindir este contrato.

Esta cláusula no se aplicará a cualquier disputa que pueda surgir sobre la interpretación o aplicación de este contrato.

A efectos de esta cláusula, el término "persona vinculada" se aplica únicamente a personas morales con capital-acciones y a las sociedades colectivas, limitadas o de participación. En el caso de las personas morales, se trata de sus administradores y, en su caso, de los demás directivos y accionistas que posean el diez por ciento (10%) o más de las acciones con pleno derecho a voto y, en el caso de las sociedades, de sus socios y, en su caso, de los demás directivos.

24 ENLACE DE TRABAJO

El **CONTRATISTA** será la única parte patronal con respecto a todo el personal que afecte a la ejecución de este contrato y asumirá todos los cargos, obligaciones y responsabilidades.

25 MODIFICACIÓN DEL CONTRATO

Cualquier modificación del contenido del presente contrato será objeto de un acuerdo escrito entre las partes. Este acuerdo no modificará la naturaleza del contrato y formará parte íntegra del mismo.

26 SOLUCIÓN DE DESACUERDOS

Si surge un desacuerdo en el curso de la ejecución del presente contrato o sobre su interpretación, las partes se comprometen, antes de ejercer cualquier recurso, a buscar una solución amistosa a este desacuerdo y, si es necesario, a recurrir a un tercero, según los términos que se acuerden, para que les asista en esta solución.

27 REPRESENTANTES DE LAS PARTES

La **MINISTRA**, a los efectos de la aplicación de este contrato, incluyendo cualquier aprobación que se requiera en el mismo, designa al Sr. Bard Nordby, Director de la Dirección de Servicios de Inmigración en la Delegación General de Quebec en México, para que lo represente.

Asimismo, el **CONTRATISTA** designa al Sr. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel, Representante Legal, para que lo represente.

En caso de que una parte desee cambiar de representante, deberá notificarlo por escrito a la otra parte al menos diez (10) días antes de la fecha efectiva del cambio.

28 NOTIFICACIÓN

Toda notificación requerida en virtud del presente contrato, para que sea válida y vinculante para las partes, deberá realizarse por escrito y entregarse en mano o enviarse por correo electrónico, mensajería o correo certificado, con acuse de recibo, a la dirección de la parte interesada que se indica a continuación:

Dirección de la **MINISTRA**:

Sr. Bard Nordby
Director
Dirección de Servicios de Inmigración
Delegación General de Quebec en México
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
C.P.11580 Ciudad de México
México
Teléfono: +52 55 1100 4330
Correo electrónico: bard.nordby@mri.gouv.qc.ca

Dirección del **CONTRATISTA**:

Sr. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel
Representante legal
WANT YOU CONSULTORÍA
Calle Las Fuentes 127
Colonia Toriello Guerra, Tlalpan
C.P. 14050 Ciudad de México
México
Teléfono: +52 55 52 92 89 19
Correo electrónico: veronica.ochoa@red-ring.com.mx

Cualquier cambio de dirección de una de las partes deberá ser notificado por escrito a la otra parte.

29 LEYES APLICABLES

El presente contrato se rige por la legislación aplicable México y la ley en materia del 26 de enero del 2017, *la Ley General De Protección De Datos Personales en Posesión de Sujetos Obligados*. (DOF 26-01-2017)

30 DURACIÓN DEL CONTRATO

El presente contrato entrará en vigor en la fecha de la última firma y finalizará a más tardar el viernes 15 de octubre de 2021 (15/10/2021), salvo que la **MINISTRA** posponga la fecha de finalización de este.

Todas las cláusulas permanentes permanecerán en vigor a pesar de la terminación de este contrato por cualquier razón, incluyendo, pero no limitándose a, las cláusulas relativas a la seguridad de la información, la privacidad y la confidencialidad, la responsabilidad de la **MINISTRA**, y la propiedad material y los derechos de autor.

EN FE DE LO CUAL, LAS PARTES, TRAS HABER LEÍDO Y ACEPTADO EL PRESENTE CONTRATO, LO HAN FIRMADO ELECTRÓNICAMENTE DE LA SIGUIENTE MANERA:

LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Por: 
Bard Nordby
Director, Dirección de Servicios de Inmigración
Delegación General de Quebec en México

14 sept 2021
Fecha
CDMX
Lugar

WANT YOU CONSULTORÍA

Por: 
Sr. Guillermo Emilio Sánchez Pimentel
Representante legal

Fecha
Lugar

DESCRIPCIÓN DE LOS SERVICIOS

En el marco de la misión de reclutamiento de la **MINISTRA Les Journées Québec Amérique Latina**, se solicita al **CONTRATISTA** que asigne a los recursos a tiempo completo (en lo sucesivo los "Recursos"), a razón de 42,5 horas semanales por Recurso, para realizar la preselección de candidaturas de participantes latinoamericanos durante el período comprendido entre el lunes 6 de septiembre (06/09/2021) y el miércoles 6 de octubre (06/10/2021), equivalente a un total de 1,173 horas de trabajo.

- Cuatro días opcionales adicionales

La **MINISTRA** podrá, según lo requiera y a su solicitud, utilizar los servicios del **CONTRATISTA** por cuatro (4) días adicionales, del jueves 7 de octubre (07/10/2021) hasta el martes 12 de octubre de 2021 (12/10/2021), lo que equivale a un total de 204 horas de trabajo.

- Requisitos específicos en relación con los recursos:

Los Recursos asignados por el **CONTRATISTA** para la ejecución de los servicios establecidos en este contrato deberán tener una experiencia profesional de al menos un año en el ámbito de recursos humanos, especialmente en el reclutamiento y la selección de mano de obra, así como un conocimiento avanzado de francés y español. El **CONTRATISTA** ya ha remitido a la **MINISTRA** los *curriculum vitae* (CV) de los Recursos asignados para llevar a cabo el objeto de este contrato. Estos Recursos son de la satisfacción de la **MINISTRA**.

- Número de horas al día o a la semana:

Los Recursos del **CONTRATISTA** serán asignados para realizar los servicios de este contrato a tiempo completo, 8,5 horas diarias por Recurso equivalentes a un total de 42,5 horas semanales por Recurso, de lunes a viernes.

- Número de candidaturas que se preseleccionan:

Un mínimo de 1 530 candidaturas por día debe ser preseleccionadas por el conjunto de recursos asignados a este contrato.

- Modalidades de análisis y preselección de candidaturas

Todo el proceso de preselección se llevará a cabo en la plataforma web de Journées Québec.

Se impartirá una formación sobre la preselección a los Recursos y una guía sobre el funcionamiento de dicha plataforma y el proceso de preselección se entregará al **CONTRATISTA** para que pueda desarrollar adecuadamente su mandato.

La preselección de candidaturas se basará en los criterios de contratación especificados en los anuncios de empleo de las empresas participantes, así como en cualquier otro criterio especificado por éstas.

En caso de duda sobre los criterios de selección de las empresas participantes, los Recursos del **CONTRATISTA** podrán dirigirse a los recursos encargados de la preselección en la Dirección de Servicios de Inmigración de la Delegación General de Quebec en México, con:

Michèle Dicaire
Consejera en promoción y prospección
Michele.Dicaire@mri.gouv.qc.ca
Teléfono/WhatsApp: +52 55 8054 1766

Israel Esquivel Gómez
Encargado de proyectos en promoción y prospección
Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
Teléfono/WhatsApp: +52 55 7868 2714

- Modalidades de acceso a la plataforma de Journées Québec

La Dirección de Reclutamiento Internacional y Retención de Talentos del Ministerio de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration proporcionará, por teléfono, a cada uno de los Recursos del **CONTRATISTA** un nombre de usuario y una contraseña temporal única que les permitirá acceder a la plataforma web de Journées Québec. Cada uno de los Recursos del **CONTRATISTA** debe modificar su contraseña temporal en su primera conexión a la plataforma y se compromete a no divulgarla a otros en ningún momento.

El acceso a la plataforma de Journées Québec se concede a los Recursos del **CONTRATISTA** y sólo por la duración de este contrato. Sólo los Recursos del **CONTRATISTA** tendrán acceso a la plataforma. Ningún otro empleado, administrador o representante del **CONTRATISTA** está autorizado a acceder a la plataforma de Journées Québec.

El acceso a la plataforma de Journées Québec de los Recursos del **CONTRATISTA** está permitido únicamente a efectos de preselección para la prestación de los servicios establecidos en el presente contrato.

- Servicios de recursos humanos:

La ejecución de los servicios establecidos en este contrato se realizará mediante la modalidad de teletrabajo.

- Equipo informático utilizado por el **CONTRATISTA**:

Los Recursos utilizarán equipos informáticos proporcionados por el **CONTRATISTA**. Dichos equipos deberán cumplir con los requisitos de seguridad de la **MINISTRA**, entre otros:

- a) Gestión del malware (antivirus moderno y actualizado, sistema operativo actualizado);
- b) Los equipos deben tener un acceso protegido para evitar el robo y la pérdida de información.

 B. N.

ANEXO 3

DECLARACIÓN RELATIVA A LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO REALIZADAS ANTE EL ORGANISMO PÚBLICO RELATIVO A LA ADJUDICACIÓN DEL CONTRATO

Yo, el signatario, _____
(Nombre y cargo de la persona autorizada por el contratista)

presente ante la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
certifico que las siguientes declaraciones son verdaderas y completas en todos los aspectos

En nombre de _____
(Nombre del contratista)

(en lo sucesivo, el "Contratista")

Declaro lo siguiente:

- 1. He leído y comprendido el contenido de esta declaración;
- 2. Estoy autorizado(a) por el contratista a firmar esta declaración;
- 3. El contratista declara (marque una de las siguientes afirmaciones):
 - ☐ que nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ni como cabildero de empresa ni como cabildero consultor, de acuerdo con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* (capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo*, antes de esta declaración en relación con la adjudicación del contrato;
 - ☐ que las actividades de cabildeo, en el sentido de la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo*, se llevaron a cabo en su nombre y que se realizaron de conformidad con esta Ley, con estas notificaciones y con el *Código de Conducta de Cabildeo** (capítulo T-11.011, r.2), antes de esta declaración en relación con la adjudicación del contrato.
- 4. Reconozco que, si la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia que no se ajustan a la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y al *Código de Conducta de Cabildeo** con el fin de obtener el contrato, la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration podrá enviar una copia de esta declaración al Comisionado de Cabildeo.

Y firmo, _____
(Firma) _____
(Fecha)

* La Ley, el Código y las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo están disponibles en esta dirección: www.commissairelobby.qc.ca



COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Laura Maria Cedes Robles
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 8/09/2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmo que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Ciudad de Mexico, Mario Pani #750 Alvaro Obregon Col Contreras
(Indicar el lugar)

El 8 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

Laura
(Firma del declarante)

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Sofia Rebeca Rodríguez Velázquez
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a
atención de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de
08 Septembre 2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmo que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Ciudad de México, Manó Ponin No. 750 A Álvaro Obregón, Contadero
(Indicar el lugar)

El 08 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.



(Firma del declarante)

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Maria Fernanda Jurado Flores
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

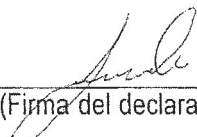
1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a
Atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de
08 de septiembre 2021

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani 750 A. Alvaro Obregón. Col. Contadero.
(Indicar el lugar)

El 08 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.


(Firma del declarante)

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Jorge Rodrigo Padilla Espinosa de los Monteros.
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Atracción de talento.
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 8 de septiembre 2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani 750 A. Alvaro Obregón, Contadero.
(Indicar el lugar)

El 8 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

Jorge
(Firma del declarante)

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Cesar Betancourt Cabrera
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 8 de Septiembre 2021

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani N° 750A, Álvaro Obregón, Col. Contadero
(Indicar el lugar)

El 8 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021


(Firma del declarante)

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Cardenas Gonzalez Estetania Viridiana
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Red Ring
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a atraccion de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 08 de Septiembre 2021

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani #750 A Alvaro Obregon Col Contadero
(Indicar el lugar)

El 08 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

[Firma]
(Firma del declarante)

Ressources 1 RedRing Cesar Betancourt	30 août au 10 octobre 2021	▪ Cook it ▪ EBI Electric ▪ Beenox ▪ Delafontaine ▪ Groupe Meloche ▪ ZCL Composite ▪ GEA Farm Technologies (Test technique) ▪ Frontmatec ▪ Boulangerie Lanthier ▪ Chevron Vigneault ▪ Supreme eggs ▪ Stageline (Test technique)
Ressources 2 RedRing Sofia Rodriguez	30 août au 10 octobre 2021	▪ Impact Affaire ▪ Emballages St-Jean ▪ Soprema ▪ GFT Canada ▪ Lemire Precision ▪ Industrie Renaud Gravel ▪ SGT 2000 ▪ Vaillancourt ▪ Bonduelle ▪ LEVIO Conseils ▪ Creaform ▪ Beenox
Ressources 3 RedRing Laura Cortes	30 août au 10 octobre 2021	▪ Hellrazr ▪ Interco ▪ Creaform ▪ Beaulieu Canada ▪ Fibromule ▪ Industrie Granby ▪ Groupe Meloche ▪ Fournier et Fils ▪ Les Cuisiniers ▪ CMI (CRAWLER MULCHING INDUSTRIES DANRI INC.) ▪ Lacroix Granit ▪ Hôtels Germain
Ressources 4 RedRing Estefanía Cárdenas	30 août au 10 octobre 2021	▪ Frontmatec ▪ Vaillancourt ▪ Fournier et Fils ▪ LGS ▪ 9652337 Canada Inc ▪ Les Industries UNICOR ▪ GFT Canada

		▪ Boulangerie Lanthier ▪ Soprema ▪ Groupe PMI (Test technique) ▪ PetalMD ▪ AIREX
Ressources 5 RedRing Jorge Padilla Espinosa de los Monteros	30 août au 10 octobre 2021	▪ Metalogique ▪ Icentia ▪ Plancher de Boisfranc ▪ AIREX ▪ Boulangerie Lanthier ▪ Bonduelle ▪ Les Cuisiniers ▪ LGS ▪ 9652337 Canada Inc. ▪ Matelas René ▪ Fumoir Grizzly critère de présélection – Toute sorte d'expérience dans une usine sera considérée. ▪ Groupe Meloche
Ressources 6 RedRing María Fernanda Jurado Flores	30 août au 10 octobre 2021	▪ Mine Abcourt ▪ Couvoir Boire et frères (vétérinaire) ▪ 11550594 Solution Sanitaire Alliance ▪ De Marque ▪ LASERAX ▪ Hôtels Germain ▪ Chevron Vigneault ▪ 9652337 Canada Inc ▪ Produlith ▪ Icentia ▪ Metal Laurentide (Test technique) ▪ Beaulieu Canada

1. CONTRAT

CONTRAT VISANT LA PRÉSÉLECTION DES CANDIDATURES DANS LE CADRE DE LA
MISSION DE RECRUTEMENT *LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE*

NUMÉRO DU CONTRAT : DSIM20210810B

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Bard Nordby, directeur, Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, dûment autorisé en vertu des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (RLRQ, chapitre M-16.1, r.2),

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

CORPORATIVO SELECTA (Nº RFC CSE060303NNA), personne morale légalement constituée, ayant son siège au Calle Mario Pani 750, Colonia Santa Fe, Cuajimalpa, 05109, Ciudad de México, Mexique, représentée par madame Arleth Leal Metlich, représentante légale, dûment autorisé ainsi qu'elle le déclare,

ci-après désignée le « **CONTRACTANT** »

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 INTERPRÉTATION

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

Le contrat comprend les annexes suivantes :

- a) Annexe 1 : Description des services;
- b) Annexe 2 : Engagement de confidentialité;
- c) Annexe 3 : Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'attribution du contrat.

Les annexes ci-dessus mentionnées font partie intégrante du présent contrat. Le **CONTRACTANT** reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consentis aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

En cas de conflit entre les annexes et le présent contrat, ce dernier prévaut.

2 OBJET DU CONTRAT

La **MINISTRE** retient les services du **CONTRACTANT** pour la réalisation du mandat visant la présélection de candidatures dans le cadre de la mission de recrutement *Les Journées Québec Amérique Latine* et ce tel que plus amplement détaillé à l'Annexe 1 (Description des services).

3 OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à rendre l'ensemble des services décrits dans le présent contrat et ses annexes, notamment l'Annexe 1, ce qui inclut les services

Page | 1

Initiales AML

AN

B.N.

techniques et professionnels qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ces documents, sont requis suivant la nature du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage notamment envers la **MINISTRE** à :

- a) réaliser le présent mandat conformément aux documents contractuels mentionnés à la clause 1 en exécutant ses obligations selon les règles de l'art et avec professionnalisme;
- b) respecter l'échéancier et les livrables fixés par la **MINISTRE** tel que décrit à la clause 10.1, ainsi qu'à l'Annexe 1, du présent contrat;
- c) tenir compte, dans la réalisation de son mandat, de toutes les instructions et recommandations du représentant de la **MINISTRE**;
- d) affecter à l'exécution du présent contrat les ressources approuvées par la **MINISTRE** conformément à la clause 7 du présent contrat.

4 OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

La **MINISTRE** s'engage à :

- a) transmettre au **CONTRACTANT** toute information dont elle dispose et qu'elle estime nécessaire pour permettre au **CONTRACTANT** de réaliser l'objet du présent contrat;
- b) donner accès au **CONTRACTANT** à la plateforme Journée Québec dans les limites de ce qui est prévu au présent contrat;
- c) rémunérer le **CONTRACTANT** selon les modalités prévues à la clause 6 du présent contrat;
- d) informer le **CONTRACTANT** (5) jours ouvrables à l'avance si des jours additionnels sont requis, tel que le prévoit la clause 6.2 du présent contrat.

5 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La **MINISTRE** s'engage à verser au **CONTRACTANT** la somme maximale de cent vingt mille pesos mexicains (\$120.000,00 MXN), soit l'équivalent de sept mille cinq cent soixante-six dollars canadiens et vingt cents (7.566,20\$ CAD) au taux de la Banque du Canada du 2 septembre 2021, date de réception de l'offre, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autre frais, coûts ou dépens que ce soit à l'exception du montant correspondant aux taxes de vente applicables (IVA de 16% au Mexique), le tout conformément aux modalités prévues à la clause 6.

6 MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Partie forfaitaire

La somme maximale de cent vingt mille pesos mexicains (\$120.000,00 MXN), soit l'équivalent de sept mille cinq cent soixante-six dollars canadiens et vingt cents (7.566,20\$ CAD) au taux de la Banque du Canada du 2 septembre 2021, sera versée au **CONTRACTANT** en deux (2) versements, sur acceptation par la **MINISTRE** des factures présentées par le **CONTRACTANT**, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, comme suit :

1. 50 % de la somme dans les dix (10) jours ouvrables suivant la signature du présent contrat;
2. 50 % de la somme dans les dix (10) jours ouvrables suivant la complétion de tous les livrables de présélection des candidatures prévus au présent contrat et après approbation finale de la **MINISTRE**.

La **MINISTRE** règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

La **MINISTRE** se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiements déjà acquittées.

Page | 2

Initiales AMM
Am

B.N.

Aucuns honoraires ne seront payables au **CONTRACTANT** pour les services applicables à des reprises de travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du **CONTRACTANT** ou de son personnel.

7 RESSOURCES DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à ce que ses ressources travaillent à temps plein pour l'exécution du présent contrat. Elles devront être préalablement approuvées par la **MINISTRE**.

7.1 Approbation des ressources

Le **CONTRACTANT** a remis les *curriculum vitae* des ressources qu'il désire assigner à l'exécution du présent contrat et celles-ci ont été approuvées au préalable par la **MINISTRE**.

7.2 Modification d'une ressource

Aucune modification à des ressources assignées à l'exécution du présent contrat ne pourra être apportée sans une autorisation écrite de la **MINISTRE**.

Dans un tel cas, la **MINISTRE** se réserve le droit :

- a) d'accepter le changement si la ressource proposée est équivalente ou supérieure et si le **CONTRACTANT** assume le transfert de connaissances;
- b) de refuser le changement si elle juge que la ressource proposée n'est pas équivalente ou supérieure et d'obliger le **CONTRACTANT** à poursuivre avec la ressource initiale à défaut de quoi, le présent contrat est résilié;

8 ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

9 AUTORISATION DE CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, dans l'éventualité où le montant de la dépense est inférieur au montant déterminé par le gouvernement au regard de l'obligation de détenir une autorisation de contracter, ce dernier peut obliger le **CONTRACTANT** et, dans le cas d'un consortium, les entreprises le composant ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat, à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminées.

10 DÉLAIS ET RETARDS

10.1 Échéancier et livrables

Le **CONTRACTANT** s'engage à respecter l'échéancier et les livrables suivants dans l'exécution du présent contrat :

La période d'exécution du présent contrat est d'une durée initialement de vingt (20) jours et s'échelonne du lundi 13 septembre (13/09/2021) au vendredi 8 octobre 2021 (08/10/2021). Le tout équivalent à un total de 1 020 heures de travail pour le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** s'engage à faire la présélection d'un minimum de trente mille six cents (30 600) candidatures durant cette période, soit deux cent cinquante-cinq (255) candidatures par Ressources par jour.

10.2 Force majeure

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la **MINISTRE** pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus à la clause 10.1 du présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation, ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

10.3 Conflits de travail ou sinistre

Le **CONTRACTANT** ne sera pas tenu responsable des délais ou retards dans l'exécution du contrat occasionnés par une grève des employés du gouvernement du Québec ou d'un lock-out déclaré par ce dernier.

Toutefois, dans un tel cas, la **MINISTRE** ne versera aucun montant au **CONTRACTANT** tant que durera ce délai ou retard, tout paiement étant conditionnel à l'accomplissement des obligations du **CONTRACTANT**.

11 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée aux fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, la **MINISTRE** se réserve le droit, lors de la réception des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

La **MINISTRE** fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le **CONTRACTANT** dans les cinq (5) jours de la réception des travaux ou de l'acceptation des services ainsi que le délai dans lequel le **CONTRACTANT** doit les reprendre. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la **MINISTRE** accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le **CONTRACTANT**.

Tout travail ou toute partie de travail refusé par la **MINISTRE** doit être repris par le **CONTRACTANT** dans le délai indiqué dans l'avis de la **MINISTRE** pour la reprise des travaux, à ses frais, et ce, jusqu'à ce qu'il rencontre les conditions prescrites.

De plus, même si le **CONTRACTANT** a été rémunéré pour les travaux exécutés, celui-ci s'engage à reprendre à ses frais tous les travaux pour lesquels des erreurs ou des omissions auront été constatées, que celles-ci aient été indiquées en cours d'exécution du présent contrat ou postérieurement à l'acceptation des travaux par la **MINISTRE**.

12 PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par le **CONTRACTANT** dans le cadre du présent contrat, y compris tous les biens livrables et leurs accessoires, deviendront, au fur et à mesure de leur remise à la **MINISTRE**, sa propriété entière et exclusive et il pourra en disposer à son gré.

13 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La **MINISTRE** conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **CONTRACTANT** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la **MINISTRE**, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

14 CESSIION

Le présent contrat ni quelque droit ou obligation en résultant, ne pourront, en tout ou en partie, être vendus, cédés ou transportés sans le consentement écrit de la **MINISTRE**.

Page | 4

Initiales AMLM
CM

B.N.

15 RÉSILIATION DU CONTRAT

- a) La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :
- i) le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
 - ii) le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
 - iii) le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
 - iv) le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur la concurrence* (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la **MINISTRE** adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix (10) jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la **MINISTRE** du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la **MINISTRE**.

- b) La **MINISTRE** se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du *Code civil du Québec* (RLRQ, chapitre CCQ-1991), de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la **MINISTRE** qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la **MINISTRE** tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

16 RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf le cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de la **MINISTRE**, celle-ci n'assume aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **CONTRACTANT**, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

17 SOUS-CONTRACTANTS

Les services et obligations du **CONTRACTANT** prévu ou résultant du présent contrat ne pourront être exécutés par un sous-contractant, sauf si la **MINISTRE** y consent préalablement et par écrit. Le consentement de la **MINISTRE** pourra également prévoir des obligations auxquelles le sous-traitant devra se conformer, le cas échéant.

Page | 5

Initiales AMLM
Aw

B.N.

18 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

18.1 Matériel informatique

Les ressources approuvées par la **MINISTRE** utiliseront le matériel informatique fourni par le **CONTRACTANT** pour exécuter les services et obligations prévus au présent contrat. Ce matériel devra être conforme aux exigences de sécurité de la **MINISTRE**, notamment comprendre :

- Une gestion des logiciels malveillants (Anti-virus moderne et à jour, Système d'exploitation à jour);
- Une protection de l'accès doit être en application sur les ordinateurs afin de prévenir le vol et la perte de l'information.

La **MINISTRE** se réserve le droit de procéder à des vérifications du matériel informatique qui sera utilisé par les ressources du **CONTRACTANT** qu'elle a approuvées, afin de s'assurer que ses exigences et toute autre exigence en matière de sécurité de l'information qu'elle juge nécessaire sont rencontrées.

18.2 Accès à la plateforme Journées Québec

La **MINISTRE** transmettra, à chacune des ressources du **CONTRACTANT** qu'elle aura approuvé un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire unique leur permettant d'avoir accès à la plateforme Journées Québec. Chacune de ces ressources devra modifier son mot de passe temporaire dès sa première connexion à la plateforme et s'engage à ne pas le divulguer à autrui à aucun moment. Il en est de même du nom d'utilisateur.

19 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La **MINISTRE** encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

20 RESPONSABILITÉ DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la **MINISTRE** contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure prise par les Ressources en raison de dommages ainsi causés.

21 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

a) Définitions

« Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Plus spécifiquement, dans le cadre du présent contrat, sont des renseignements personnels, tous les renseignements concernant des candidats qui seront accessibles au **CONTRACTANT** par l'entremise de la plateforme Journées Québec.

« Renseignement confidentiel » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ((RLRQ, chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès »), notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification.

- Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérés ; que

Page | 6

Initiales PM

aw

B.N.

ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation du présent contrat ou générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement aux ressources approuvées par la **MINISTRE**, et seulement lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et sont utilisés aux fins de la présélection.
- 3) Fournir à la **MINISTRE** une liste des coordonnées des ressources approuvées par cette dernière qui auront accès aux renseignements personnels et confidentiels, au plus tard lorsque l'identité de ces ressources sera connue.
- 4) S'assurer qu'aucun autre membre de son personnel, administrateur ou représentant n'ait accès aux renseignements personnels et confidentiels.
- 5) S'assurer que les ressources approuvées par la **MINISTRE** ne font aucune copie des renseignements personnels et confidentiels auxquels elles auront accès par l'entremise de la plateforme Journée Québec.
- 6) Faire signer aux ressources approuvées par la **MINISTRE**, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, un Engagement de confidentialité (Annexe 2), et le transmettre aussitôt à la **MINISTRE**, sous peine de se voir refuser l'accès à la plateforme des Journées Québec.
- 7) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, hormis sur instructions écrites de celle-ci.
- 8) Ne pas communiquer les renseignements personnels à un tiers, sans le consentement préalable écrit de la **MINISTRE**.
- 9) Utiliser ou permettre que soient utilisés les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du présent contrat, soit la présélection des candidatures dans le cadre des *Journées Québec Amérique Latine*.
- 10) Prendre toutes mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du présent contrat, notamment, en conservant les renseignements et informations dans un endroit sécuritaire et ne permettre l'accès à ceux-ci qu'aux seules personnes ayant signé l'*Engagement de confidentialité*.
- 11) Fournir, à la demande de la **MINISTRE**, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par la **MINISTRE**, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au présent contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
- 12) Obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** avant de communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec.
- 13) Se conformer aux exigences de sécurité de l'information définies par la **MINISTRE** à la clause 18 du présent contrat.
- 14) Informer la **MINISTRE**, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels (perte, vol ou toute divulgation non autorisée des renseignements personnels reçus via la plateforme Journées Québec, etc.).
- 15) Transmettre de façon sécuritaire, lorsque requis, les renseignements personnels ou confidentiels dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la *Loi générale sur la protection des données personnelles en possession des sujets obligés*. (DOF 26-01-2017). Lorsque ceux-ci sont communiqués par courriel ou Internet, ils doivent nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégés par un dispositif de sécurité éprouvé. Si les renseignements personnels ou confidentiels sont

Page | 7

Initiales AMLM
Qu

B.N.

acheminés par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces renseignements. Toutefois, les parties peuvent convenir entre elles de tout autre moyen, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel ».

- 16) Détruire, à l'expiration du contrat, tout document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, et remettre à la **MINISTRE** une confirmation écrite que lui et tous les membres de son personnel ayant signé un Engagement de confidentialité n'ont conservé aucun renseignement personnel ou confidentiel.

La fin du présent contrat ne dégage aucunement le **CONTRACTANT** de ses obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164 de la Loi sur l'accès.

La Loi sur l'accès peut être consultée à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

22 DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME PUBLIC

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **CONTRACTANT** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la **MINISTRE** relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'Annexe 3 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **CONTRACTANT** déclare notamment qu'au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **CONTRACTANT** reconnaît que, si la **MINISTRE** a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes* ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la **MINISTRE** ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

23 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le **CONTRACTANT** doit éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt de la **MINISTRE** et soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée ou, dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le **CONTRACTANT** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au **CONTRACTANT** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le présent contrat.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du présent contrat.

Pour l'application de la présente clause, l'expression « personne liée » ne s'applique qu'à une personne morale à capital-actions et qu'à une société en nom collectif, en commandite ou en participation. Elle désigne, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, ses administrateurs et s'il y a lieu, ses autres dirigeants et ses actionnaires détenant dix pour cent (10%) ou plus des actions

Page | 8

Initiales LM
an

B. N.

donnant plein droit de vote et, lorsqu'il s'agit d'une société, ses associés et, s'il y a lieu, ses autres dirigeants.

24 LIEN D'EMPLOI

Le **CONTRACTANT** est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

25 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

26 RÈGLEMENT DES DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du présent contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

27 REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La **MINISTRE**, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne M. Bard Nordby, Directeur, Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, pour le représenter.

De même, le **CONTRACTANT** désigne Mme Arleth Leal Metlich, Représentante légale, pour le représenter.

Advenant qu'une partie désire changer de représentant, elle doit en aviser, par écrit, l'autre partie au moins dix (10) jours avant la date effective du changement.

28 AVIS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger ou par poste recommandée, avec accusé de réception, à l'adresse de la partie concernée indiquée ci-après :

Adresse de la **MINISTRE** :

M. Bard Nordby
Directeur
Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Mexico
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
C.P.11580 Ciudad de México
Mexique
Téléphone : +52 55 1100 4330
Courriel : bard.nordby@mri.gouv.qc.ca

Adresse du **CONTRACTANT** :

Mme Arleth Leal Metlich
Représentante légale
CORPORATIVO SELECTA
Calle Mario Pani 750
Colonia Santa Fe, Cuajimalpa
C.P.05109 Ciudad de México
Mexique
Téléphone : +52 55 52 92 89 19
Courriel : arleth.leal@corporativoselecta.com

Page | 9

Initiales B. N.
Arleth

B. N.

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis écrit à l'autre partie.

29 LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par le droit applicable au Mexique et la loi en matière, la *Loi générale sur la protection des données personnelles en possession des sujets obligés*. (DOF 26-01-2017). En cas de contestation, les tribunaux du Ville de Mexico, seront les seuls compétents.

30 DURÉE DU CONTRAT

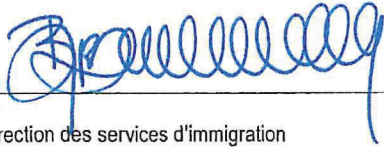
Le présent contrat entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature et se termine au plus tard le vendredi 15 octobre 2021 (15/10/2021) à moins que la MINISTRE ne reporte la date de fin du présent contrat.

Demeure en vigueur, malgré la fin du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, toute clause à caractère permanent, notamment les clauses concernant la sécurité de l'information, la protection des renseignements personnels et confidentiels, la responsabilité de la MINISTRE ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT CONTRAT ET L'AVOIR ACCEPTÉ, ONT DUMENT SIGNÉ DE MANIÈRE ÉLECTRONIQUE COMME SUIIT :

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

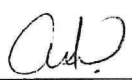
Par :


Bard Nordby
Directeur, Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Mexico

15/9/2021
Date
Mexico
Lieu

CORPORATIVO SELECTA

Par :


Mme Arleth Leal Metlich
Représentante légale

13/sep/2021
Date
CDMX
Lieu

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES SERVICES

Dans le cadre de la mission de recrutement de la **MINISTRE Les Journées Québec Amérique Latine**, il est demandé au **CONTRACTANT** d'allouer des ressources à temps plein (ci-après les « Ressources »), à raison de 42.5 heures par semaine par Ressource, pour réaliser la présélection des candidatures des participants latino-américains durant la période du lundi 13 septembre (13/09/2021) au vendredi 8 octobre (08/10/2021), équivalent à un total de 1 020 heures de travail.

- Exigences spécifiques par rapport aux ressources :

Les Ressources allouées par le **CONTRACTANT** pour l'exécution des services prévus au présent contrat ont une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine des ressources humaines, notamment au niveau du recrutement et de la sélection de la main-d'œuvre, ainsi qu'une connaissance avancée du français et de l'espagnol. Le **CONTRACTANT** a déjà remis à la **MINISTRE** les *curriculum vitae* (CV) des Ressources qui seront assignées à la réalisation de l'objet du présent contrat. Ces Ressources sont à la satisfaction de la **MINISTRE**.

- Nombre d'heures par jour ou par semaine :

Les Ressources du **CONTRACTANT** seront allouées à l'exécution des services prévus au présent contrat à temps plein, à raison de 8.5 heures par jour pour un total de 42.5 heures par semaine, soit du lundi au vendredi.

- Nombre de candidatures à présélectionner :

Un nombre minimum de 1 530 candidatures par jour devront être présélectionnées par l'ensemble des Ressources assignées au présent contrat.

- Modalités d'analyse et de présélection des candidatures

L'ensemble du processus de présélection sera réalisé sur la plateforme web Journées Québec.

Une formation sur la présélection sera donnée aux Ressources, et un guide sur le fonctionnement de ladite plateforme et sur le processus de présélection sera remis au **CONTRACTANT** afin qu'il puisse réaliser adéquatement son mandat.

La présélection des candidatures devra se faire en fonction des critères d'embauches précisés dans les offres d'emploi des entreprises participantes, ainsi que tout autre critère spécifié par celles-ci.

En cas de doute sur les critères de sélection des entreprises participantes, les Ressources du **CONTRACTANT** pourront communiquer avec les ressources chargées de la présélection à la Direction des services d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, soit :

Michèle Dicaire
Conseillère en prospection et attraction
Michele.Dicaire@mri.gouv.qc.ca
Cellulaire/WhatsApp : +52 55 8054 1766

Israel Esquivel Gómez
Chargé de projets en prospection et promotion
Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
Cellulaire/WhatsApp : +52 55 7868 2714

- Modalités d'accès à la plateforme Journées Québec

La Direction du Recrutement international et de la Rétention de Talents du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration transmettra, par téléphone, à chacune des Ressources du **CONTRACTANT** un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire unique leur permettant d'avoir accès à la plateforme web Journées Québec. Chacune des Ressources du **CONTRACTANT** devra modifier son mot de passe temporaire dès sa première connexion à la plateforme et s'engage à ne pas le divulguer à autrui à aucun moment.

L'accès à la plateforme Journées Québec est octroyé aux Ressources du **CONTRACTANT** et uniquement pour la durée du présent contrat. Seules ses dernières pourront y avoir accès. Aucun autre employé, administrateur ou représentant du **CONTRACTANT** n'est autorisé à accéder à la plateforme Journées Québec.

L'accès à la plateforme Journées Québec aux Ressources du **CONTRACTANT** est permis uniquement aux fins de présélection dans le but de réaliser la prestation de services prévue au présent contrat.

- Prestation en télétravail :

L'exécution des services prévus au présent contrat se fera en télétravail.

- Matériel informatique utilisé par le **CONTRACTANT** :

Les Ressources utiliseront le matériel informatique fourni par le **CONTRACTANT**. Ce matériel devra être conforme aux exigences de sécurité de la **MINISTRE**, notamment comprendre :

- a) Une gestion des logiciels malveillants (Anti-virus moderne et à jour, Système d'exploitation à jour);
- b) Une protection de l'accès doit être en application sur les ordinateurs afin de prévenir le vol et la perte de l'information.

ANNEXE 3

DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE
L'ORGANISME PUBLIC RELATIVEMENT À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Je, soussigné(e), Aréth Mander Lee Motion
(Nom et titre de la personne autorisée par le contractant)

présente à la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration,

atteste que les déclarations ci-après sont vraies et complètes à tous les égards

Au nom de Corporatus Selecta, S.C.
(Nom du contractant)

(ci-après appelé le « contractant »)

Je déclare ce qui suit :

1. J'ai lu et je comprends le contenu de la présente déclaration ;
2. Je suis autorisé(e) par le contractant à signer la présente déclaration ;
3. Le contractant déclare (cocher l'une ou l'autre des déclarations suivantes) :
 - ☐ que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprise ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat ;
 - ☐ que des activités de lobbyisme, au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme*, ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le *Code de déontologie des lobbyistes**(chapitre T-11.011, r.2), préalablement à cette déclaration relativement à la présente attribution du contrat.
4. Je reconnais que, si la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et au *Code de déontologie des lobbyistes** ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la présente déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Et j'ai signé,


(Signature)

13/sep/2011
(Date)

* La Loi, le Code et les avis émis par le Commissaire au lobbyisme sont disponibles à cette adresse :
www.commissairelobby.qc.ca

B.N.



Ciudad de México, a 9 de Septiembre 2021



Estimado Israel:

HEAD HUNTING es la firma de **CORPORATIVO SELECTA** especializada en la búsqueda y desarrollo de talento a Nivel Ejecutivo, integrada por profesionales con más de 20 años de experiencia en el ramo, orientada a contribuir en el logro de los objetivos de nuestros clientes, como socios estratégicos, para atraer, seleccionar y desarrollar el talento humano como una ventaja competitiva en su organización.

Actualmente HEAD HUNTING tiene participación en las principales ciudades de la República Mexicana y expande su visión a otros mercados nacionales e internacionales.

A continuación, mencionamos nuestra participación dentro del proyecto para Journes Quebec Latinoamérica y otros aspectos profesionales relativos a honorarios y facturación.

PROCESO

Head Hunting participara en conjunto con Journes Quebec durante el periodo del 13 de septiembre al 08 de octubre, realizando los filtros de selección necesarios a los candidatos postulados en su portal, para cada uno de los perfiles solicitados.

Basados en la información y requerimientos que nos proporcionen, nos abocaremos a identificar y seleccionar a los candidatos potenciales cuya experiencia y características reúnan dichas especificaciones.

Los filtros serán realizados en la plataforma del cliente quien nos dará los accesos necesarios para poder ingresar a la información de las postulaciones y realizar la identificación de los candidatos potenciales.

Nos mantenemos en permanente contacto con ustedes para informarles sobre los avances o cualquier comentario oportuno que facilite el proceso.

B.N.

www.corporativoselecta.com

SELECTA CORPORATIVO Edificio German Centre Av. Santa Fe #170 Of. 4-2-16 Col. Lomas de Santa Fe. México, D.F. C.P. 01219 Telefono (55) 52-92-89-19	SELECTA NORTE Calz. Cuauhtémoc #45 Nte. Col. Centro. Torreón, Coah. C.P. 27000 Telefono (871) 713-41-41	SELECTA BAJIO Niebla #101 2º Piso Col. Jardines del Moral. León, Gto. C.P. 37160 Teléfono (477) 718-13-42	SELECTA DEL GOLFO Plaza Agua Dulce Agua Dulce #601 Local 13 Col. Petrolera. Tampico, Tamps. C.P. 89110 Teléfono (833) 213-12-67
--	---	---	--



TÉRMINOS Y ALCANCE DE NUESTROS SERVICIOS

○ Honorarios Profesionales

Nuestros honorarios por este concepto es el equivalente a \$120,000 pesos por la duración del proyecto que incluye:

EJECUTIVOS PARA EL SERVICIO	PERIODO DEL PROYECTO	COSTO
6 (Idioma Francés-Español)	13 de Septiembre al 8 de Octubre	\$120,000 MXN + IVA

○ Facturación

Se emitirán 2 facturas, la primera será del 50% de anticipo para arrancar el proyecto y el 50% faltante será realizado en la 2 factura una vez concluido el proyecto.

○ Tiempos

La asignación del Ejecutivo a cargo del proyecto será en el periodo establecido 13 de Septiembre al 08 de Octubre, con la opción a extender el proyecto por otros días posteriores.

Quedamos en espera de tener la oportunidad de servirles en un futuro próximo y a sus órdenes para cualquier duda o pregunta al respecto.



L.R.I. Arleth L. Metlich
Dirección General
www.corporativoselecta.com
Mario Pani 750, Oficina 2A
Colonia Santa Fe, México, D.F.
Tel: (55) 52-92-89-19

B.N.

www.corporativoselecta.com

SELECTA CORPORATIVO Edificio Garman Centre Av. Santa Fe #170 Of. 4-2-16 Col. Lomas de Santa Fe, México, D.F. C.P. 01219 Teléfono (55) 52-92-89-19	SELECTA NORTE Calz. Cuauhtémoc #45 Nte. Col. Centro. Torreón, Coah. C.P. 27000 Teléfono (871) 713-41-41	SELECTA BAJIO Niebla #101 2º Piso Col. Jardines del Moral. León, Gto. C.P. 37160 Teléfono (477) 718-13-42	SELECTA DEL GOLFO Plaza Agua Dulce Agua Dulce #601 Local 13 Col. Petrolera. Tampico, Tamps. C.P. 89110 Teléfono (833) 213-12-67
--	---	---	--

1. CONTRATO

CONTRATO DE PRESELECCIÓN DE CANDIDATOS PARA LA MISIÓN DE CONTRATACIÓN
LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRICA LATINA

NÚMERO DE CONTRATO: DSIM20210810B

ENTRE

La MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, en nombre y representación del Gobierno de Quebec, representado por el Sr. Bard Nordby, Director de la Dirección de Servicios de Inmigración en la Delegación General de Quebec en México, debidamente autorizado en virtud de los *procedimientos de firma de determinadas actas, documentos o escritos del Ministerio de Inmigración y Comunidades Culturales (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles)* (RLRQ, capítulo M-16.1, r.2),
en lo sucesivo denominado "MINISTRA"

Y

CORPORATIVO SELECTA (Nº RFC CSE060303NNA), persona moral legalmente constituida, con domicilio en Calle Mario Pani 750, Colonia Santa Fe, Cuajimalpa, 05109, Ciudad de México, México, representada por la Sra. Arleth Leal Metlich, representante legal, debidamente autorizado y declarado,
en lo sucesivo denominada "CONTRATISTA"

LAS PARTES ACUERDAN LO SIGUIENTE:

1 INTERPRETACIÓN

El presente contrato constituye el único acuerdo entre las partes y cualquier otro acuerdo no reproducido en el mismo quedará anulado y sin efecto alguno.

El contrato incluye los siguientes anexos:

- a) Anexo 1: Descripción de los servicios;
- b) Anexo 2: Compromiso de confidencialidad;
- c) Anexo 3: Declaración relativa a las actividades de cabildeo realizadas ante el organismo público relativo a la adjudicación del contrato.

Los anexos mencionados forman parte de este contrato. El CONTRATISTA reconoce haber recibido una copia, haberlos leído y estar de acuerdo con las normas y condiciones que en ellos se establecen.

En caso de conflicto entre los anexos y el presente contrato, prevalecerá este último.

2 OBJETO DEL CONTRATO

La MINISTRA contrata los servicios del CONTRATISTA para llevar a cabo el mandato de preselección de candidatos para la misión de contratación de *Les Journées Québec Amérique Latine*, tal y como se detalla ampliamente en el Anexo 1 (Descripción de los servicios).

3 OBLIGACIONES DEL CONTRATISTA

El CONTRATISTA se compromete ante la MINISTRA a prestar todos los servicios descritos en el presente contrato y sus anexos, en particular el Anexo 1, que incluye los servicios técnicos y

I.I.I.I.I. Página | 1

Iniciales

AMLN
CA

B. N.

profesionales que, aunque no figuren específicamente en estos documentos, se requieren debido a la naturaleza de este contrato.

El **CONTRATISTA** se compromete con la **MINISTRA** a:

- a) llevar a cabo este mandato de acuerdo con los documentos contractuales mencionados en la cláusula 1, cumpliendo con sus obligaciones según las leyes y con profesionalismo;
- b) respetar el calendario de vencimiento y los entregables establecidos por la **MINISTRA** tal y como se describe en la cláusula 10.1, así como en el Anexo 1, de este contrato;
- c) tener en cuenta, en la realización de su mandato, todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la **MINISTRA**;
- d) asignar, en la ejecución del presente contrato, los recursos aprobados por la **MINISTRA** de acuerdo con la cláusula 7 del mismo.

4 OBLIGACIONES DE LA MINISTRA

La **MINISTRA** se compromete a:

- a) facilitar al **CONTRATISTA** toda la información de la que disponga y que considere necesaria para que el **CONTRATISTA** pueda cumplir el objeto del presente contrato;
- b) proporcionar al **CONTRATISTA** el acceso a la plataforma de Journées Québec dentro de los límites del presente contrato;
- c) remunerar al **CONTRATISTA** de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en la cláusula 6 de este contrato;
- d) informar al **CONTRATISTA** con (5) días hábiles de antelación si se requieren días adicionales, según lo establecido en la cláusula 6.2 de este contrato.

5 DISPOSICIONES FINANCIERAS

La **MINISTRA** se compromete a pagar al **CONTRATISTA** la suma máxima de ciento veinte mil pesos mexicanos (MXN \$120,000.00), equivalente a siete mil quinientos sesenta y seis dólares canadienses con veinte centavos (CAD \$7,566.20) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 2 de septiembre de 2021, día de recepción de la oferta, por el cumplimiento total y completo de las obligaciones derivadas de este contrato, sin ningún otro tipo de honorarios, costes o gastos, salvo el importe correspondiente a los impuestos sobre la venta aplicables (IVA del 16% en México), todo ello de acuerdo con los términos y condiciones establecidos en la cláusula 6.

6 MODALIDADES DE PAGO

6.1 Parte a tanto alzado

La suma máxima de ciento veinte mil pesos mexicanos (MXN \$120,000.00), equivalente a siete mil quinientos sesenta y seis dólares canadienses con veinte centavos (CAD \$7,566.20) al tipo de cambio del Banco de Canadá del 2 de septiembre de 2021, se pagará al **CONTRATISTA** en dos (2) pagos, previa aceptación por parte de la **MINISTRA** de las facturas presentadas por el **CONTRATISTA**, acompañadas de los documentos comprobatorios necesarios, de la siguiente manera:

1. 50% de la suma en un plazo de diez (10) días hábiles a partir de la firma del presente contrato;
2. 50% de la suma en un plazo de diez (10) días hábiles a partir de la finalización de todos los entregables de la preselección de candidaturas previstas en este contrato y tras la aprobación definitiva por parte de la **MINISTRA**.

La **MINISTRA** resuelve normalmente las reclamaciones de pago de acuerdo con las disposiciones establecidas en el *Reglamento relativo al pago de intereses a los proveedores del Estado* (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

1.1.1.1.1. Página | 2

Iniciales

AMM
GN

B.N.

La **MINISTRA** se reserva el derecho de realizar cualquier comprobación posterior de los pagos ya realizados.

No se pagarán honorarios al **CONTRATISTA** por los servicios aplicables a la reelaboración resultante de errores u omisiones por parte del **CONTRATISTA** o de su personal.

7 RECURSOS DEL CONTRATISTA

El **CONTRATISTA** se compromete a que los recursos trabajen a tiempo completo para la ejecución de este contrato. Estos recursos deberán ser aprobados previamente por la **MINISTRA**.

7.1 Aprobación de los recursos

El **CONTRATISTA** ha presentado los currículums vitae de los recursos que desea asignar a la ejecución del presente contrato y estos han sido aprobados previamente por la **MINISTRA**.

7.2 Modificación de un recurso

No se podrán realizar cambios en los recursos asignados a la ejecución de este contrato sin autorización escrita de la **MINISTRA**.

En tal caso, la **MINISTRA** se reserva el derecho de:

- a) aceptar el cambio si el recurso propuesto es equivalente o superior y el **CONTRATISTA** asume la transferencia de conocimientos;
- b) rechazar el cambio si considera que el recurso propuesto no es equivalente o superior y obligar al **CONTRATISTA** a continuar con el recurso original, en cuyo defecto se rescindirá el presente contrato;

8 COMPROMISO FINANCIERO

Cualquier compromiso financiero del Gobierno de Quebec, incluido cualquier pago de dinero acordado en este contrato, sólo es válido si existe un saldo disponible suficiente en un crédito para imputar el gasto derivado de este compromiso en el año fiscal en el que se realiza, de acuerdo con las disposiciones del artículo 21 de la *Ley de Administración Financiera* (RLRQ capítulo A-6.001).

9 AUTORIZACIÓN DE CONTRATACIÓN

Durante la ejecución de este contrato, en el caso de que el importe del gasto sea inferior al importe determinado por el Gobierno, en relación con la obligación de disponer de una autorización de contratación, el Gobierno podrá exigir al **CONTRATISTA** y, en el caso de un consorcio, a las empresas que lo componen, así como a las empresas que participen en un subcontrato relacionado directa o indirectamente con este contrato, que obtengan una autorización de contratación del Órgano de Contratación Pública (Autorité des Marchés Publics) en el plazo y condiciones específicas que determine el Gobierno.

10 PLAZOS Y RETRASOS

10.1 Calendario de vencimientos y entregables

El **CONTRATISTA** se compromete a respetar el siguiente calendario de vencimientos y entregables en la ejecución de este contrato:

El plazo de ejecución del presente contrato será inicialmente de veinte (20) días y se extenderá desde el lunes 13 de septiembre de 2021 (13/09/2021) hasta el viernes 8 de octubre de 2021 (08/10/2021). Esto equivale a un total de 1,020 horas laborales para el **CONTRATISTA**.

El **CONTRATISTA** se compromete a preseleccionar un mínimo de treinta mil seiscientos (30 600) candidaturas durante este periodo, es decir, doscientas cincuenta y cinco (255) candidaturas por Recurso por día.

I.I.I.I.I. Página | 3

Iniciales

Amu
Qu

B.N.

10.2 Fuerza mayor

En caso de retrasos en la ejecución del presente contrato por causas de fuerza mayor, la **MINISTRA** podrá, a su discreción, aplicar una de las siguientes soluciones:

- a) ampliar los plazos establecidos en la cláusula 10.1 del presente contrato;
- b) rescindir el presente contrato mediante notificación por escrito al **CONTRATISTA**, al que se le pagarán todos los servicios prestados hasta la fecha de rescisión del presente contrato, sin más compensación ni indemnización y, particularmente, sin compensación ni indemnización por la pérdida de cualquier beneficio previsto.

10.3 Conflictos laborales o reclamaciones

El **CONTRATISTA** no será responsable de ningún retraso o demora en la ejecución del contrato causada por una huelga de empleados del Gobierno de Quebec o un cierre declarado por este último.

No obstante, en tal caso, la **MINISTRA** no pagará cantidad alguna al **CONTRATISTA** durante dicho retraso o demora, quedando condicionado cualquier pago al cumplimiento de sus obligaciones por parte del **CONTRATISTA**.

11 EVALUACIÓN Y ACEPTACIÓN DEL TRABAJO

Sin perjuicio de cualquier autorización o aprobación otorgada para la remuneración en cualquier etapa de la ejecución del contrato, la **MINISTRA** se reserva el derecho, una vez aceptados los trabajos o servicios, de rechazar, total o parcialmente, cualquier trabajo o servicio que no haya sido realizado conforme a los requisitos de este contrato.

La **MINISTRA** notificará por escrito su rechazo total o parcial a los trabajos realizados por el **CONTRATISTA** dentro de los cinco (5) días siguientes a la recepción de los trabajos o a la aceptación de los servicios y el plazo en que el **CONTRATISTA** deberá reanudarlos.

La falta de notificación en el plazo establecido supondrá la aceptación por parte de la **MINISTRA** de los trabajos realizados o de los servicios prestados por el **CONTRATISTA**.

Todo trabajo o parte de este rechazado por la **MINISTRA** deberá ser reanudado por el **CONTRATISTA** en el plazo señalado en la notificación de la **MINISTRA** para la reanudación del trabajo, con gastos a cargo del **CONTRATISTA**, hasta que éste cumpla las condiciones prescritas.

Además, aunque el **CONTRATISTA** haya sido remunerado por los trabajos realizados, se compromete a rehacer a su cargo todos los trabajos en los que se hayan detectado errores u omisiones, ya sea que se hayan indicado durante la ejecución de este contrato o con posterioridad a la aceptación de los trabajos por parte de la **MINISTRA**.

12 PROPIEDAD DEL TRABAJO

Los trabajos realizados por el **CONTRATISTA** en el marco de este contrato, incluyendo todos los entregables y sus accesorios, pasarán, en cuanto se entreguen a la **MINISTRA**, a ser de su propiedad exclusiva y podrá disponer de ellos a su discreción.

13 PROPIEDAD MATERIAL Y DERECHOS DE AUTOR

La **MINISTRA** conservará íntegramente los derechos de propiedad que pueda tener sobre cualquier material, incluyendo, pero no limitándose, a los escritos, datos, equipo informático, modelos, conceptos, métodos, procesos, incluyendo copias de seguridad, que comunique al **CONTRATISTA** o ponga a su disposición. El **CONTRATISTA** no podrá, sin la autorización de la **MINISTRA**, utilizar estos elementos para fines distintos a la ejecución del mandato objeto de este contrato.

I.I.I.I.I. Página | 4

Iniciales

A.M.L.M.
Am

B.N.

14 CESIÓN

El presente contrato y los derechos y obligaciones que se derivan del mismo no podrán ser vendidos, cedidos o transmitidos total o parcialmente sin el consentimiento por escrito de la MINISTRA.

15 RESCISIÓN DEL CONTRATO

- a) La MINISTRA se reserva el derecho de rescindir el presente contrato por cualquiera de los siguientes motivos:
- i) el incumplimiento por parte del CONTRATISTA de cualquiera de los términos, condiciones u obligaciones de este contrato y sus anexos;
 - ii) el CONTRATISTA cesa su actividad de cualquier forma, incluyendo la quiebra, la liquidación o la cesión de sus bienes;
 - iii) el CONTRATISTA ha presentado información falsa o engañosa o ha hecho representaciones falsas.
 - iv) el CONTRATISTA ha infringido la *Ley de Competencia* (LRC 1985, c. C-34) en relación con una licitación o contrato público con una administración pública en Canadá, sin haber sido inscrito en el Registro de Empresas Inadmisibles para la Contratación Pública (registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)).

Para ello, la MINISTRA enviará al CONTRATISTA una notificación de rescisión por escrito, indicando el motivo de esta. Si el motivo de la rescisión se encuentra en el párrafo (i), el CONTRATISTA dispondrá de diez (10) días hábiles para subsanar el incumplimiento establecido en la notificación, en cuyo defecto el presente contrato quedará automáticamente rescindido, surtiendo efecto de pleno derecho una vez transcurridos dichos diez (10) días. Si el motivo de la rescisión se encuentra en el párrafo (ii) o en el párrafo (iii) o en el párrafo (iv), la rescisión será efectiva a partir de la fecha de recepción de la notificación por parte del CONTRATISTA.

El CONTRATISTA será además responsable de todos los daños y perjuicios causados a la MINISTRA como consecuencia de la rescisión de este contrato.

En caso de continuación del presente contrato por parte de un tercero, el CONTRATISTA será responsable de cualquier incremento del coste del presente contrato para la MINISTRA.

- b) Asimismo, la MINISTRA se reserva el derecho, de conformidad con el artículo 2125 del *Código Civil de Quebec* (RLRQ, capítulo CCQ-1991), de rescindir el presente contrato sin necesidad de dar un motivo a la rescisión.

Para ello, la MINISTRA enviará al CONTRATISTA una notificación de rescisión por escrito. La rescisión surtirá efecto a partir de la fecha de recepción de dicha notificación por parte del CONTRATISTA.

En caso de rescisión por alguna de las causas establecidas en los apartados a) y b), el CONTRATISTA deberá aportar los documentos que posea y los resultados de los trabajos realizados hasta la fecha efectiva de rescisión. Todos los datos se presentarán, en un plazo de quince (15) días a partir de la fecha efectiva de rescisión, a la MINISTRA para que ésta los elimine a su discreción.

Siempre que el CONTRATISTA entregue a la MINISTRA todos los trabajos ya realizados en el momento de la rescisión, el CONTRATISTA tendrá derecho a las sumas, costes y desembolsos correspondientes al valor real de los servicios prestados hasta la fecha de rescisión, sin ninguna otra compensación o indemnización y, en particular, sin compensación o indemnización por la pérdida de cualquier beneficio previsto u otros daños causados por la rescisión de este contrato.

I.I.I.I.I. Página | 5

Iniciales

AMLM
AM

B.N.

16 RESPONSABILIDAD DE LA MINISTRA

Salvo en caso de falta grave o culposa por parte de la **MINISTRA**, ésta no será responsable de los daños materiales sufridos por el **CONTRATISTA**, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas.

17 SUB-CONTRATISTAS

Los servicios y obligaciones del **CONTRATISTA** establecidos o resultantes de este contrato no serán ejecutados por un subcontratista, salvo que la **MINISTRA** lo consienta previamente y por escrito. La autorización de la **MINISTRA** podrá incluir también las obligaciones que deberá cumplir el subcontratista, si las hubiera.

18 SEGURIDAD DE LA INFORMACIÓN

18.1 Equipo informático

Los recursos aprobados por la **MINISTRA** utilizarán los equipos informáticos proporcionados por el **CONTRATISTA** para realizar los servicios y obligaciones de este contrato. Dichos equipos deberán cumplir con los requisitos de seguridad de la **MINISTRA**, entre otros:

- a) Gestión del malware (antivirus moderno y actualizado, sistema operativo actualizado);
- b) Los equipos deben tener un acceso protegido para evitar el robo y la pérdida de información.

La **MINISTRA** se reserva el derecho de realizar verificaciones de los equipos informáticos a utilizar por los recursos del **CONTRATISTA** aprobados por ella, para asegurar que se cumplen sus requisitos y cualquier otro requisito de seguridad de la información que considere necesario.

18.2 Acceso a la plataforma de Journées Québec

La **MINISTRA** proporcionará a cada uno de los recursos del **CONTRATISTA** un nombre de usuario y una contraseña temporal única que les permita acceder a la plataforma de Journées Québec. Cada uno de estos recursos debe modificar su contraseña temporal en su primera conexión a la plataforma y se compromete a no divulgarla a otros en ningún momento. Lo mismo ocurre con el nombre de usuario.

19 DESARROLLO SOSTENIBLE Y MEDIO AMBIENTE

La **MINISTRA** anima a sus proveedores y prestadores de servicios a adoptar prácticas respetuosas con el medio ambiente y la comunidad.

20 RESPONSABILIDAD DEL CONTRATISTA

El **CONTRATISTA** será responsable de cualquier daño causado por él, sus empleados, agentes, representantes o subcontratistas en el transcurso o en la ejecución de este contrato, incluidos los daños derivados del incumplimiento de un compromiso asumido en virtud del presente contrato.

El **CONTRATISTA** se compromete a indemnizar, proteger y defender a la **MINISTRA** frente a todas las reclamaciones, demandas, pleitos y otros procedimientos de los recursos utilizados para prestar el servicio en relación con los daños causados.

21 PROTECCIÓN DE LA INFORMACIÓN PERSONAL Y CONFIDENCIAL

a) Definiciones

"Información personal": cualquier información relativa a una persona física que permita identificarla. Más concretamente, en el contexto de este contrato, la información personal

1.1.1.1.1. Página | 6

Iniciales

MLM
AN

B.N.

incluye toda la información relativa a los candidatos que será accesible para el **CONTRATISTA** a través de la plataforma de Journées Québec.

Por "información confidencial" se entiende cualquier información cuyo acceso esté sujeto a una o varias restricciones establecidas en la *Ley sobre el acceso a los documentos en poder de los organismos públicos y la protección de la información personal* ((RLRQ capítulo A-2.1), en lo sucesivo denominada "Ley de acceso"), incluida la información que tenga repercusiones en las relaciones intergubernamentales, en las negociaciones entre organismos públicos, en la economía, en la administración de justicia y seguridad pública, en las decisiones administrativas o políticas o en la verificación.

- b) El **CONTRATISTA** se compromete con la **MINISTRA** a respetar cada una de las disposiciones aplicables a la información personal y confidencial enumeradas a continuación; ya sea que dicha información sea revelada al **CONTRATISTA** en el marco de la ejecución de este contrato o que se genere en su ejecución.
- 1) Informar a su personal de las obligaciones estipuladas en estas disposiciones y difundir toda la información pertinente al respecto.
 - 2) Poner la información personal a disposición, dentro del personal, sólo a los recursos aprobados por la **MINISTRA**, y sólo cuando sea necesario para el desempeño de sus funciones y se utilice con fines de preselección.
 - 3) Proporcionar a la **MINISTRA** una lista de datos de contacto de los recursos aprobados por esta que tendrán acceso a la información personal y confidencial, a más tardar cuando se conozca la identidad de estos recursos.
 - 4) Garantizar que ningún otro miembro de su personal, administrador o representante tenga acceso a información personal y confidencial.
 - 5) Asegurarse de que los recursos aprobados por la **MINISTRA** no copien la información personal y confidencial a la que tendrán acceso a través de la plataforma de Journées Québec.
 - 6) Hacer que los recursos aprobados por la **MINISTRA** firmen un Compromiso de Confidencialidad (Anexo 2) antes de acceder a la información personal y confidencial, y enviarlo inmediatamente a la **MINISTRA**, de lo contrario se les negará el acceso a la plataforma de Journées Québec.
 - 7) No registrar ninguna información personal en nombre de la **MINISTRA**, salvo que haya instrucciones por escrito.
 - 8) No revelar información personal a terceros sin el consentimiento previo por escrito de la **MINISTRA**.
 - 9) Utilizar o permitir el uso de la información personal únicamente para el propósito de este contrato, es decir, la preselección de candidatos para *Journées Québec América Latina*.
 - 10) Adoptar todas las medidas de seguridad para garantizar la confidencialidad e integridad de la información personal y confidencial en todas las etapas de la ejecución de este contrato, en particular, manteniendo la información en un lugar seguro y permitiendo el acceso a la misma sólo a las personas que hayan firmado el *Compromiso de Confidencialidad*.
 - 11) Facilitar, a petición de la **MINISTRA**, toda la información relevante relativa a la protección de la información personal y confidencial y dar acceso a cualquier persona designada por la **MINISTRA**, a la documentación, sistemas, datos y lugares físicos relativos a este contrato para garantizar el cumplimiento de estas disposiciones.
 - 12) Obtener la autorización escrita de la **MINISTRA** antes de comunicar o transferir cualquier dato, incluso con fines técnicos, fuera de Quebec.
 - 13) Cumplir con los requisitos de seguridad de la información definidos por la **MINISTRA** en la cláusula 18 de este contrato.
 - 14) Informar a la **MINISTRA**, a la mayor brevedad posible, de cualquier incumplimiento de las obligaciones establecidas en estas disposiciones o de cualquier

1.1.1.1.1. Página | 7

Iniciales

AMN
Q

B.N.

acontecimiento que pueda poner en peligro la seguridad o la confidencialidad de la información personal o confidencial (pérdida, robo o cualquier divulgación no autorizada de la información personal recibida a través de la plataforma de Journées Québec, etc.).

- 15) Transmitir la información personal o confidencial de forma segura, cuando se requiera, en cumplimiento de las directivas y políticas gubernamentales, así como de los reglamentos y leyes aplicables, en particular, la *Ley General De Protección De Datos Personales en Posesión de Sujetos Obligados*. (DOF 26-01-2017). Cuando la información se comunica por correo electrónico o Internet, debe estar encriptada o protegida por un dispositivo de seguridad comprobado. Si se envía información personal o confidencial por fax, el remitente del documento debe asegurarse de que el receptor tiene derecho a recibirla y de que tomará todas las medidas necesarias para proteger la información. No obstante, las partes podrán acordar entre ellas cualquier otro medio, como la entrega personal, la mensajería o el correo certificado, indicando siempre en el sobre la leyenda "personal y confidencial".
- 16) Destruir, al final del contrato, cualquier documento que contenga información personal o confidencial, independientemente del medio, y proporcionar a la **MINISTRA** una confirmación por escrito de que él y todo el personal que ha firmado un Compromiso de Confidencialidad no han conservado ninguna información personal o confidencial.

La rescisión de este contrato no exime al **CONTRATISTA** de sus obligaciones y compromisos en materia de protección de la información personal y confidencial. Las principales disposiciones aplicables se encuentran, entre otras, en los artículos 1, 9, 18 en 41.3, 53 en 60.1, 62, 64 en 67.2, 83, 89, 158 en 164 de la Ley de Acceso.

La Ley de Acceso puede consultarse en www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

22 DECLARACIÓN SOBRE LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO REALIZADAS ANTE EL ORGANISMO PÚBLICO

Con anterioridad a la firma del contrato de mutuo acuerdo, todo **CONTRATISTA** deberá presentar el formulario "Declaración sobre las actividades de cabildeo realizadas ante la **MINISTRA** en relación con la adjudicación de un contrato de mutuo acuerdo" que se adjunta en el Anexo 3, debidamente firmado, para poder ser adjudicatario del contrato. En este formulario, el **CONTRATISTA** declara, entre otras cosas, que de acuerdo con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* (RLRQ, capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo:

- nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ya sea como cabiltero de empresa o como cabiltero consultor, antes de la presentación de la declaración;
- o que se han llevado a cabo actividades de cabildeo en su nombre y que se han realizado de conformidad con esta Ley, con estas notificaciones y con el *Código de Conducta de Cabildeo* (RLRQ, capítulo T-11.011, r.2).

Además, el **CONTRATISTA** reconoce que, si la **MINISTRA** tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia no conformes con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y el *Código de Conducta de Cabildeo* para obtener el contrato, el organismo público podrá remitir una copia de la declaración al Comisionado de Cabildeo.

Este formulario debe ser el de la **MINISTRA** o contener las mismas disposiciones. La no presentación de esta declaración puede dar lugar a la no celebración del contrato.

23 CONFLICTO DE INTERESES

El **CONTRATISTA** evitará cualquier situación que coloque el interés de la **MINISTRA** en conflicto con su propio interés o con otros intereses, incluyendo, pero sin limitarse a, el interés de cualquiera de sus recursos, subsidiarias o afiliadas o, en el caso de un consorcio, el interés de cualquiera de sus constituyentes. Si se produce o puede producirse una situación de este tipo, el **CONTRATISTA** informará inmediatamente a la **MINISTRA**, quien podrá, a su sola

I.I.I.I.I. Página | 8

Iniciales

[Handwritten initials]

B. N.

discreción, dar una directiva al **CONTRATISTA** sobre cómo remediar el conflicto de intereses o rescindir este contrato.

Esta cláusula no se aplicará a cualquier disputa que pueda surgir sobre la interpretación o aplicación de este contrato.

A efectos de esta cláusula, el término "persona vinculada" se aplica únicamente a personas morales con capital-acciones y a las sociedades colectivas, limitadas o de participación. En el caso de las personas morales, se trata de sus administradores y, en su caso, de los demás directivos y accionistas que posean el diez por ciento (10%) o más de las acciones con pleno derecho a voto y, en el caso de las sociedades, de sus socios y, en su caso, de los demás directivos.

24 ENLACE DE TRABAJO

El **CONTRATISTA** será la única parte patronal con respecto a todo el personal que afecte a la ejecución de este contrato y asumirá todos los cargos, obligaciones y responsabilidades.

25 MODIFICACIÓN DEL CONTRATO

Cualquier modificación del contenido del presente contrato será objeto de un acuerdo escrito entre las partes. Este acuerdo no modificará la naturaleza del contrato y formará parte íntegra del mismo.

26 SOLUCIÓN DE DESACUERDOS

Si surge un desacuerdo en el curso de la ejecución del presente contrato o sobre su interpretación, las partes se comprometen, antes de ejercer cualquier recurso, a buscar una solución amistosa a este desacuerdo y, si es necesario, a recurrir a un tercero, según los términos que se acuerden, para que les asista en esta solución.

27 REPRESENTANTES DE LAS PARTES

La **MINISTRA**, a los efectos de la aplicación de este contrato, incluyendo cualquier aprobación que se requiera en el mismo, designa al Sr. Bard Nordby, Director de la Dirección de Servicios de Inmigración en la Delegación General de Quebec en México, para que lo represente.

Asimismo, el **CONTRATISTA** designa a la Sra. Arleth Leal Metlich, Representante Legal, para que lo represente.

En caso de que una parte desee cambiar de representante, deberá notificarlo por escrito a la otra parte al menos diez (10) días antes de la fecha efectiva del cambio.

28 NOTIFICACIÓN

Toda notificación requerida en virtud del presente contrato, para que sea válida y vinculante para las partes, deberá realizarse por escrito y entregarse en mano o enviarse por correo electrónico, mensajería o correo certificado, con acuse de recibo, a la dirección de la parte interesada que se indica a continuación:

Dirección de la **MINISTRA**:

Sr. Bard Nordby
Director
Dirección de Servicios de Inmigración
Delegación General de Quebec en México
Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
C.P.11580 Ciudad de México
México
Teléfono: +52 55 1100 4330
Correo electrónico: bard.nordby@mri.gouv.qc.ca

I.I.I.I.I. Página | 9

Iniciales B.N.
Arleth

B.N.

Dirección del CONTRATISTA:

Sra. Arleth Leal Metlich
Representante legal
CORPORATIVO SELECTA
Calle Mario Pani 750
Colonia Santa Fe, Cuajimalpa
C.P. 05109 Ciudad de México
México
Teléfono: +52 55 52 92 89 19
Correo electrónico: arleth.leal@corporativoselecta.com

Cualquier cambio de dirección de una de las partes deberá ser notificado por escrito a la otra parte.

29 LEYES APLICABLES

El presente contrato se rige por la legislación aplicable México y la ley en materia del 26 de enero del 2017, la Ley General De Protección De Datos Personales en Posesión de Sujetos Obligados. (DOF 26-01-2017)

30 DURACIÓN DEL CONTRATO

El presente contrato entrará en vigor en la fecha de la última firma y finalizará a más tardar el viernes 15 de octubre de 2021 (15/10/2021), salvo que la MINISTRA posponga la fecha de finalización de este.

Todas las cláusulas permanentes permanecerán en vigor a pesar de la terminación de este contrato por cualquier razón, incluyendo, pero no limitándose a, las cláusulas relativas a la seguridad de la información, la privacidad y la confidencialidad, la responsabilidad de la MINISTRA, y la propiedad material y los derechos de autor.

EN FE DE LO CUAL, LAS PARTES, TRAS HABER LEÍDO Y ACEPTADO EL PRESENTE CONTRATO, LO HAN FIRMADO ELECTRÓNICAMENTE DE LA SIGUIENTE MANERA:

LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Por:

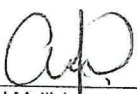

Bard Nordby
Director, Dirección de Servicios de Inmigración
Delegación General de Quebec en México

15 sept 2021
Fecha

CDMX
Lugar

CORPORATIVO SELECTA

Por:


Sra. Arleth Leal Metlich
Representante legal

13 sept 2021
Fecha

CDMX
Lugar

DESCRIPCIÓN DE LOS SERVICIOS

En el marco de la misión de reclutamiento de la MINISTRA *Les Journées Québec Amérique Latine*, se solicita al CONTRATISTA que asigne a los recursos a tiempo completo (en lo sucesivo los "Recursos"), a razón de 42,5 horas semanales por Recurso, para realizar la preselección de candidaturas de participantes latinoamericanos durante el periodo comprendido entre el lunes 13 de septiembre (13/09/2021) y el viernes 8 de octubre (08/10/2021), equivalente a un total de 1,020 horas de trabajo.

- Requisitos específicos en relación con los recursos:

Los Recursos asignados por el CONTRATISTA para la ejecución de los servicios establecidos en este contrato deberán tener una experiencia profesional de al menos un año en el ámbito de recursos humanos, especialmente en el reclutamiento y la selección de mano de obra, así como un conocimiento avanzado de francés y español. El CONTRATISTA ya ha remitido a la MINISTRA los *curriculum vitae* (CV) de los Recursos asignados para llevar a cabo el objeto de este contrato. Estos Recursos son de la satisfacción de la MINISTRA.

- Número de horas al día o a la semana:

Los Recursos del CONTRATISTA serán asignados para realizar los servicios de este contrato a tiempo completo, 8,5 horas diarias por Recurso equivalentes a un total de 42,5 horas semanales por Recurso, de lunes a viernes.

- Número de candidaturas que se preseleccionan:

Un mínimo de 1 530 candidaturas por día debe ser preseleccionadas por el conjunto de recursos asignados a este contrato.

- Modalidades de análisis y preselección de candidaturas

Todo el proceso de preselección se llevará a cabo en la plataforma web de Journées Québec.

Se impartirá una formación sobre la preselección a los Recursos y una guía sobre el funcionamiento de dicha plataforma y el proceso de preselección se entregará al CONTRATISTA para que pueda desarrollar adecuadamente su mandato.

La preselección de candidaturas se basará en los criterios de contratación especificados en los anuncios de empleo de las empresas participantes, así como en cualquier otro criterio especificado por éstas.

En caso de duda sobre los criterios de selección de las empresas participantes, los Recursos del CONTRATISTA podrán dirigirse a los recursos encargados de la preselección en la Dirección de Servicios de Inmigración de la Delegación General de Quebec en México, con:

Michèle Dicaire
Consejera en promoción y prospección
Michele.Dicaire@mri.gouv.qc.ca
Teléfono/WhatsApp: +52 55 8054 1766

Israel Esquivel Gómez
Encargado de proyectos en promoción y prospección
Israel.EsquivelGomez@mri.gouv.qc.ca
Teléfono/WhatsApp: +52 55 7868 2714

- Modalidades de acceso a la plataforma de Journées Québec

La Dirección de Reclutamiento Internacional y Retención de Talentos del Ministerio de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration proporcionará, por teléfono, a cada uno de los Recursos del **CONTRATISTA** un nombre de usuario y una contraseña temporal única que les permitirá acceder a la plataforma web de Journées Québec. Cada uno de los Recursos del **CONTRATISTA** debe modificar su contraseña temporal en su primera conexión a la plataforma y se compromete a no divulgarla a otros en ningún momento.

El acceso a la plataforma de Journées Québec se concede a los Recursos del **CONTRATISTA** y sólo por la duración de este contrato. Sólo los Recursos del **CONTRATISTA** tendrán acceso a la plataforma. Ningún otro empleado, administrador o representante del **CONTRATISTA** está autorizado a acceder a la plataforma de Journées Québec.

El acceso a la plataforma de Journées Québec de los Recursos del **CONTRATISTA** está permitido únicamente a efectos de preselección para la prestación de los servicios establecidos en el presente contrato.

- Servicios de recursos humanos:

La ejecución de los servicios establecidos en este contrato se realizará mediante la modalidad de teletrabajo.

- Equipo informático utilizado por el **CONTRATISTA**:

Los Recursos utilizarán equipos informáticos proporcionados por el **CONTRATISTA**. Dichos equipos deberán cumplir con los requisitos de seguridad de la **MINISTRA**, entre otros:

- a) Gestión del malware (antivirus moderno y actualizado, sistema operativo actualizado);
- b) Los equipos deben tener un acceso protegido para evitar el robo y la pérdida de información.

DECLARACIÓN RELATIVA A LAS ACTIVIDADES DE CABILDEO REALIZADAS ANTE EL ORGANISMO PÚBLICO RELATIVO A LA ADJUDICACIÓN DEL CONTRATO

Yo, el signatario, Arkh Manuel Melich
(Nombre y cargo de la persona autorizada por el contratista)

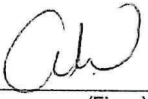
presente ante la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
certifico que las siguientes declaraciones son verdaderas y completas en todos los aspectos

En nombre de Corporativo Selecta S.C.
(Nombre del contratista)

(en lo sucesivo, el "Contratista")

Declaro lo siguiente:

- 1. He leído y comprendido el contenido de esta declaración;
- 2. Estoy autorizado(a) por el contratista a firmar esta declaración;
- 3. El contratista declara (marque una de las siguientes afirmaciones):
 - ☐ que nadie ha realizado actividades de cabildeo en su nombre, ni como cabildero de empresa ni como cabildero consultor, de acuerdo con la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* (capítulo T-11.011) y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo*, antes de esta declaración en relación con la adjudicación del contrato;
 - ☐ que las actividades de cabildeo, en el sentido de la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y de las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo*, se llevaron a cabo en su nombre y que se realizaron de conformidad con esta Ley, con estas notificaciones y con el *Código de Conducta de Cabildeo** (capítulo T-11.011, r.2), antes de esta declaración en relación con la adjudicación del contrato.
- 4. Reconozco que, si la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration tiene motivos razonables para creer que se han producido comunicaciones de influencia que no se ajustan a la *Ley de Transparencia y Ética de Cabildeo* y al *Código de Conducta de Cabildeo** con el fin de obtener el contrato, la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration podrá enviar una copia de esta declaración al Comisionado de Cabildeo.

Y firmo, 
(Firma)

18/Sept/2011
(Fecha)

* La Ley, el Código y las notificaciones emitidas por el Comisionado de Cabildeo están disponibles en esta dirección: www.commissairelobby.qc.ca

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Mons. Montserrat Motezuma Carranza
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Organización Selecta
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 15 de Septiembre de 2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Muros Pon #750, Colonia Guadalupe Santa Fe, Álvaro Obregón
(Indicar el lugar)

El 15 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

Montserrat Motezuma Carranza
(Firma del declarante)

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Abel Aillelle Hidalgo Gonzalez
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Corporativo Selecta
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 15 de Septiembre.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani #750, Col. Caribdeira Santa Fe
Del. Alvaro Obregón
(Indicar el lugar)

El 15 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

aj

(Firma del declarante)

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Faustino Martinez Martinez
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Cooperativa Seleda
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Atracción de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 15/09/21.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pany #750 colonia contadero Santa Te AO
(Indicar el lugar)

El 15 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

[Firma]
(Firma del declarante)

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Karla Sarai López Trejo
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Corporativo Selecta
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

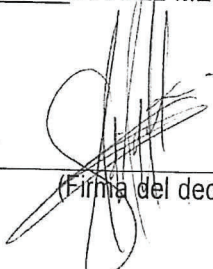
1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a
Corporativo Selecta / Atracción de Talento
(Indicar el objeto del contrato) 13/09/2021

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de
13/09/2021

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Immigration, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani #750 piso 2, colonia Contadero, Santa Fe
Álvaro Obregón (Indicar el lugar)

El 13 DÍA DEL MES DE septiembre DEL AÑO 2021


(Firma del declarante)

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Alexia Karina Chavez Medina
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Corporativo Selecta
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Atención de talento
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 13 de septiembre 2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmando que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Mario Pani #750, piso 2 Col. Santa Fe Contreras, Álvaro Obregón
(Indicar el lugar)

El 13 DÍA DEL MES DE Septiembre DEL AÑO 2021.

[Firma]
(Firma del declarante)

B.N.

COMPROMISO DE CONFIDENCIALIDAD

Yo, el signatario, Paulino Corvantes Rodriguez
(Nombre de la persona)

en el ejercicio de mis funciones en Corporativo Selecto
(Nombre del proveedor)

declaro formalmente lo siguiente:

1. Soy un(a) empleado(a) de esta empresa y, como tal, se me ha asignado la ejecución del mandato objeto del contrato de servicios relativo a Asesoría de Talento 13 de sept.
(Indicar el objeto del contrato)

entre la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y mi empleador con fecha de 13 de septiembre 2021.

2. Me comprometo, sin límite de tiempo, a guardar el máximo secreto, a no comunicar ni permitir que se comunique a nadie ninguna información o documento, independientemente del medio, que se me comunique o del que tenga conocimiento en el ejercicio de mis funciones, salvo que haya sido debidamente autorizado para ello por la Ministra de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration o por uno de sus representantes autorizados;
3. También me comprometo, sin límite de tiempo, a no utilizar dicha información o documento para ningún otro fin que no sea el de la relación contractual entre mi empleador y la Ministra de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
4. Me comprometo a no realizar ninguna copia en ningún medio de las informaciones o documentos a los que pueda tener acceso en el marco de la relación contractual entre mi empleador y el Ministerio de Inmigración, Afrancesamiento e Integración;
5. He sido informado de que el incumplimiento por parte del signatario de este compromiso de confidencialidad me expone a mí o a mi empleador a acciones legales, reclamaciones, actuaciones y otros procedimientos por los daños causados a cualquier persona afectada por el contrato anterior;
6. Confirmo que he leído los términos de este compromiso y que comprendo todo su alcance.

Y FIRMO EN Monc Paris # 750 piso 2, col. Contadero Sta Fe, Alvaro Obregón
(Indicar el lugar)

El 13 DÍA DEL MES DE septiembre DEL AÑO 2021


(Firma del declarante)

B.N.

		▪ Groupe PMI (Test technique) ▪ Matelas René ▪ Soprema ▪ Nutri Oeuf ▪ Produlith ▪ Les Industries UNICOR ▪ Mine Abcourt ▪ Delafontaine ▪ Construction MPMO ▪ Hellrazr
Ressources 2 Selecta Karla Sarai López Trejo	13 septembre au 6 octobre 2021	▪ Béton Bolduc ▪ Tole Inox (Test technique) ▪ Stageline (Test technique) ▪ Supreme eggs ▪ Groupe PMI (Test technique) ▪ Lacroix Granit ▪ PetalMD ▪ Frontmatec ▪ Couvoir Boire et frères (vétérinaire) ▪ Nutri Oeuf ▪ Usiflex ▪ Lemire Precision
Ressources 3 Selecta Alexia Karina Chávez Medina	13 septembre au 6 octobre 2021	▪ Fumoir Grizzly critère de présélection – Toute sorte d'expérience dans une usine sera considérée. ▪ Metal Laurentide (Test technique) ▪ Construction MPMO ▪ Usiflex ▪ Biscuit Leclerc critère de présélection – Opérateur avec français intermédiaire • Opérateur avec un an d'expérience à titre d'opérateur sans connaissance du français ▪ Les Oeufs Ovale ▪ Nutri Oeuf ▪ Metalogique ▪ 11550594 Solution Sanitaire Alliance ▪ Produlith ▪ Emballage St-Jean Itée ▪ Delafontaine
Ressources 4 Selecta Faustino Martínez Martínez	13 septembre au 6 octobre 2021	▪ Groupe Meloche ▪ Cook it ▪ Construction MPMO

B.N.

		▪ Soprema ▪ Industrie Renaud Gravel ▪ Interco ▪ Fibromule ▪ I Produlith ▪ De Marque ▪ Béton Bolduc ▪ Biscuit Leclerc ▪ Emballages St-Jean
Ressources 5 Selecta Abril Arlette Hidalgo Gonzalez	13 septembre au 6 octobre 2021	▪ ZCL Composite ▪ EBI Electric ▪ Impact Affaire ▪ SGT 2000 ▪ Bonduelle critère de présélection – agronome: ▪ Industrie Granby ▪ Plancher de Boisfranc ▪ LASERAX ▪ Tole Inox (Test technique) ▪ Les Oeufs Ovale ▪ GEA Farm Technologies
Ressources 6 Selecta Montserrat Moctezuma		▪ Delafontaine ▪ 9652337 Canada Inc ▪ Tole Inox (Test technique) ▪ Boulangerie Lanthier ▪ EBI Electric ▪ Supreme eggs ▪ Industrie Granby ▪ Hôtels Germain ▪ Stageline (Test technique) ▪ Biscuit Leclerc

B.N.



CONTRAT DE SERVICES

TITRE : CONTRAT DE CIBLAGE DE TALENTS DANS LE CADRE DE LA MISSION DE
RECRUTEMENT JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE

No de contrat : DSIM20210922A

PARTIES AU CONTRAT	
ENTRE	
Contractant Nom: REDRING Raison sociale: Want You Consultoria RFC : WYC180620T20 Adresse : Calle Las Fuentes 127 Colonia Toriello Guerra, Tlalpan 14050, Ciudad de México Mexique	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration du Québec à Mexico Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargée de projet : Verónica Ochoa Représentante légale : Arleth Leal Metlich, Directrice associée Téléphone : 52 92 89 19 Courrier électronique : arleth.leal@red-ring.com.mx	Chargée de projet : Michèle Dicaire, Conseillère en prospection et attraction Téléphone : 52 55 8054 1766 Courrier électronique : michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca

 SSK

OBJET DU CONTRAT			
Dans le cadre de la mission de recrutement les Journées Québec Amérique Latine, il est demandé au contractant de fournir des services de recherche et d'identification de talents en appui à la mission de recrutement Journées Québec Amérique Latine selon la soumission détaillée en annexe, pour les postes suivants :			
<u>Les recettes cook it inc.</u> Développeur Web Back-End Développeur Web Front-End Développeur web full stack			
<u>Stageline Scène Mobile Inc.</u> Technicien spécialisé - entretien des scènes et remorques			
<u>SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS</u> Spécialiste en infrastructure technologique Cloud / Windows / Linux			
<u>Icentia</u> Spécialiste développement logiciel en traitement de signal			
<u>Germain hôtels</u> Barman/Mixologue			
<u>Beenox inc.</u> Programmeur(euse) d'engin Senior- Beenox			
<u>Mines Abcourt inc.</u> Technologue et technicien/technicienne en géologie et minéralogie			
Pour chacune des postes, le contractant s'engage à présenter trois (3) candidatures qui devront satisfaire les critères d'embauches précisés dans les offres d'emploi des entreprises participantes, ainsi que de tout autre critère spécifié par celles-ci. De plus, le contractant devra avoir validé la disposition des candidats à immigrer de manière temporaire au Québec pour l'emploi postulé, et devra les avoir accompagnés dans le processus de postulation sur la plateforme web Journées Québec.			
Annexe Oui		Préciser : Soumission déposée par le fournisseur	
CONDITIONS			DURÉE
Le contractant fournira l'ensemble des services décrits au présent contrat et ses annexes d'ici le 27 septembre 2021 moyennant la somme de 90.000,00 MXN (quatre-vingt-dix milles pesos mexicains) plus taxes.			Début Année Mois Jour 2021/09/17
Ce montant sera payé en un versement suivant le dépôt de tous les livrables de candidatures prévus au présent contrat.			Fin Année Mois Jour 2021/09/27
Le versement se fera par virement bancaire mexicain, sur réception de la facture afférente.			
Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ces représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.			COÛTS
N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.			SOUS-TOTAL \$90.000,00 MXN TVA 16% \$14.400,00 MXN TOTAL \$104.400,00 MXN
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur la valeur ajoutée TVA mexicaine (16%)			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date	Ministre – Personne autorisée	Date
 Nom: Arleth Leal Metlich	2021/10/15 Ani Sarah Sanchez p.i Sarah Sanchez	2021/10/15	Année Mois Jour

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la Directive ministérielle régissant la qualité des sondages, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : <https://www.intraneet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSIION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contrevention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détiend sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, une licence sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détiend tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
- ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
- iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

SSK

pmw



Ciudad de México, a 14 de septiembre 2021



Estimada Michèle:

HEAD HUNTING es la firma del Grupo **Red Ring** especializada en la búsqueda y desarrollo de talento a Nivel Ejecutivo, integrada por profesionales con más de 20 años de experiencia en el ramo, orientada a contribuir en el logro de los objetivos de nuestros clientes, como socios estratégicos, para atraer y desarrollar el talento humano como una ventaja competitiva en su organización.

Actualmente HEAD HUNTING tiene participación en las principales ciudades de la República Mexicana y expande su visión a otros mercados nacionales e internacionales.

A continuación, mencionamos nuestro enfoque en la búsqueda y la selección de personal, el proceso que seguimos y otros aspectos profesionales relativos a honorarios y facturación.

PROCESO

Reconocemos que cada búsqueda representa un reto único y diferente y, por ello, en cada caso diseñamos una estrategia de acuerdo al puesto a cubrir. Sin embargo, en la ejecución de cada asignación seguimos un enfoque sistemático que abarca los siguientes aspectos:

- **Descripción de Puesto y Perfil de Candidatos mediante Técnica SAI**

Basados en la información que nos es proporcionada por la empresa en nuestro formato de Sistema de Alineación Integral (SAI), preparamos un borrador tentativo de las funciones y responsabilidades de los puestos a cubrir, como del perfil de los candidatos.

En un proceso de esta naturaleza, es importante un involucramiento del consultor con la cultura de la organización, el contenido del puesto, el perfil y las características requeridas. Ello garantiza el éxito de la adecuada identificación de los candidatos.

Una vez aprobados estos documentos, nos abocamos a identificar y evaluar candidatos potenciales cuya experiencia y características reúnan dichas especificaciones.

- **Estrategias para la Identificación de Candidatos**

Basados en los criterios establecidos, nuestro departamento de Investigación desarrolla una lista de candidatos potenciales y fuentes probables de candidatos, realizando tanto una investigación original como una consulta a nuestra extensa base de datos.

www.red-ring.com.mx

52 92 99 49



○ **Búsqueda**

En este proceso realizamos los contactos iniciales con los candidatos para discutir su posible interés y su adecuación previa al perfil buscado.
Es muy importante que el cliente nos indique hasta qué punto podamos comentar los datos de su empresa y que elementos prefieren que, en esta etapa inicial, se mantengan confidenciales en cada búsqueda.

○ **Presentación de Candidatos**

Por cada candidato que presentamos, preparamos un Informe Ejecutivo confidencial por escrito, que enviaremos a ustedes e invitaremos a los candidatos a registrarse en la plataforma: En caso de requerirse, podemos coordinar las entrevistas entre el cliente y los candidatos.

○ **Comunicaciones**

Durante el Proceso de Reclutamiento y Selección, nos mantenemos en permanente contacto con ustedes para informarles sobre los avances de la búsqueda o cualquier comentario oportuno que facilite el proceso de selección y contratación.

TÉRMINOS Y ALCANCE DE NUESTROS SERVICIOS

○ **Honorarios Profesionales**

Nuestros honorarios por este concepto es el equivalente a \$10,000 pesos por cada búsqueda de vacante, más el 16% de I.V.A.

VACANTE	CANDIDATOS	FECHA ENVIO CANDIDATOS	COSTO
Agrónomo	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Technicien spécialisé - entretien des scènes et remorques	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Machiniste conventionnel et numérique	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Journalier production	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Barman/Mixologue bilingüe	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Chef Barman	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Électrotechnicien	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Mouleur / Vaporisateur	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Ferblantier	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Chargé de projets - systèmes automatisés	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Vétérinaire	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Électricien industriel	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Mécanicien/ne de chantier et mécanicien/ne industriel	3 a 5	11 octubre 2021	\$10,000 MXN + IVA



Technologue et technicien/technicienne en géologie et minéralogie	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Mineurs/mineuses	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Desarrolladores TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Programadores TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Analista de TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Técnico de TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Especialistas TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Asesores TI	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Gerentes de Proyecto	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA
Arquitecto Icloud	3 a 5	11 octobre 2021	\$10,000 MXN + IVA

Facturación

Se emitirá la factura una vez que se compartan los CV’s de cada una de las vacantes solicitadas.

Tiempos

Una asignación de este tipo requiere normalmente de un período de dos semanas desde que se confirma la asignación hasta que los candidatos son presentados. Si en este lapso de tiempo la selección no ha sido concluida, seguiremos trabajando hasta que la búsqueda haya sido completada.

Quedamos en espera de tener la oportunidad de servirles en un futuro próximo.



Arleth Leal
Director Asociado /
Head Hunting

52 92 89 19
55 32 23 32 52
arleth-leal@red-ring.com.mx

@RedRingMx
www.red-ring.com.mx





CONTRATO DE SERVICIOS	
TÍTULO DEL CONTRATO: BÚSQUEDA DE TALENTOS JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE	
Número de contrato: DSIM20210922A	
PARTES CONTRATANTES	
ENTRE	
Contratante:	LA MINISTRA DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, por y en nombre del Gobierno de Quebec, representada por la persona autorizada abajo firmante de conformidad con las Modalidades de firma de determinados actos, documentos o escritos del Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (RLRQ, c. M-16.1, r.2).
Nombre: Red Ring	Unidad Administrativa: Dirección de Servicios de Inmigración de Québec en México
Razón Social: Want You Consultoria RFC: WYC180620T20	
Dirección: Calle Las Fuentes 127 Colonia Toriello Guerra, Tlalpan 14050, Ciudad de México México	Dirección: Delegación General de Quebec en México Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México México
Encargada del proyecto: Verónica Ochoa Representate legal: Arleth Leal Metlich, Directora asociada	Encargada del proyecto: Michèle Dicaire, Consejera en prospección y promoción
Teléfono: + 52 92 89 19 Correo electrónico: arleth.leal@red-ring.com.mx	Teléfono: + 52 55 8054 1766 Correo electrónico: michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca
TEMA DEL CONTRATO	
Prestación de servicios de búsqueda de talentos en apoyo a la misión de reclutamiento <i>Journées Québec Amérique latine 2021</i>, según la propuesta detallada en adjunto para los siguientes puestos: • <u>Les recettes cook it inc.</u> Développeur Web Back-End Développeur Web Front-End Développeur web full stack • <u>Stageline Scène Mobile Inc.</u> Technicien spécialisé - entretien des scènes et remorques • <u>SOCIÉTÉ CONSEIL GROUPE LGS</u> Spécialiste en infrastructure technologique Cloud / Windows / Linux • <u>Icentia</u> Spécialiste développement logiciel en traitement de signal • <u>Germain hôtels</u> Barman/Mixologue • <u>Beenox inc.</u> Programmeur(euse) d'engin Sénior- Beenox • <u>Mines Abcourt inc.</u> Technologue et technicien/technicienne en géologie et minéralogie Para cada puesto, el contratista se compromete a presentar tres (3) candidaturas que deberán satisfacer los criterios de contratación especificados en las ofertas de empleo de las empresas participantes, así como cualquier otro criterio especificado por ellas. El contratista se compromete a validar previamente, el interés de los candidatos por inmigrar de manera temporal a Quebec con relación al empleo postulado y acompañarlos en su proceso de postulación y candidatura en la plataforma de las Journées Québec.	
Anexo Oferta presentada	Mandato y oferta presentada por el proveedor

SSK

Immigration,
Francisation
et intégration

Québec		CONDICIONES		DURACIÓN	
El contratante proporcionará los servicios indicados en este contrato por el monto de \$90 000 MXN (noventa mil pesos mexicanos) más impuestos. El pago será realizado y efectuado después de la entrega de todos los currículums de los candidatos. El pago será efectuado por medio de transferencia bancaria, al recibir la factura correspondiente del contratista. El Contratista se compromete a realizar los trabajos o a prestar todos los servicios descritos en su oferta y a cooperar plenamente con el Representante de la ministra en la ejecución del contrato, así como a tener en cuenta todas las instrucciones y recomendaciones del representante de la ministra con respecto a la forma de preparar y ejecutar el trabajo confiado.				Inicio	
				Año Mes Día	
				2021 - 09 -17	
				Fin	
				Año Mes Día	
				2021-09-27	
				COSTOS	
				Subtotal	
				\$90,000 MXN	
				I.V.A. (16%)	
				\$14,400	
				TOTAL	
				\$104 400 MXN	
Nota: El monto deberá desglosarse por subtotal y total después del impuesto al valor agregado. Las cláusulas estipuladas al reverso o en el anexo de la versión en francés forman parte integrante de este contrato.					
FIRMAS					
Contratante – Persona autorizada		Fecha		Ministra – Persona autorizada	
		2021/09/		2021/10/15	
		Año Mes Día		Año Mes Día	
Nombre: Arieth Leal Metlich		Sarah Sánchez K re: p.p Sarah Sanchez			

TRADUCTION DE COURTOISIE
(TRADUCCIÓN DE CORTESÍA)

CONTRAT DE SERVICES

TITRE : CONTRAT VISANT LES SERVICES D'INTERPRÉTARIAT ESPAGNOL-FRANÇAIS DANS
LE CADRE DE LA MISSION DE RECRUTEMENT LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE

No de contrat : DSIM20211019B

PARTIES AU CONTRAT

ENTRE

Contractant Nom: École Quebec Raison sociale: EQ SP Serviços de Educação LTDA Numéro d'entreprise au Brésil: 09.220.137/0001-26 Adresse : Rua Loefgren, 896, Vila Clementino - São Paulo (SP), Brésil, 04040-000	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration à Mexico Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargé de projet : Serge Boire Représentante légale : Serge Boire, Directeur général Téléphone : +55 (21) 98453-6975	Chargé de projet : Michèle Dicaire, Conseillère en prospection et attraction Téléphone : 52 55 8054 1766
Courrier électronique : serge@ecolequebec.com	Courrier électronique : michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca

OBJET DU CONTRAT

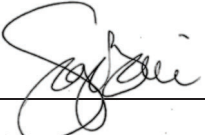
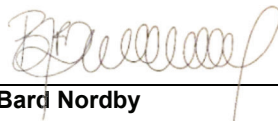
Dans le cadre de la mission de recrutement les Journées Québec Amérique Latine, il est demandé au contractant d'allouer 10 interprètes espagnol-français à raison de 8h par jour pour réaliser l'interprétariat pour les 18 entreprises accompagnées par le MIFI lors de la période d'entrevues se déroulant du 25 octobre au 9 novembre 2021. Le prix par jour pour les 10 interprètes s'élève à 2,400\$ (8h/jour X 10 X 30\$/h). Le prix par entreprise s'élève à 548.78\$ (9 jours d'entrevues X 2,400\$/jours + (300\$/h X 3h) = 22,500\$ / 41 entreprises) Les besoins maximaux du MIFI en termes d'interprétariat espagnol-français s'élèvent donc à 9,878.05 \$CA (548.78 \$CA X 18 entreprises). <i>*Le prix régulier d'un interprète est de 30\$/heure. Dans le cas d'annulation d'un entretien ou d'absence d'un candidat ou d'un employeur à une entrevue planifiée pour laquelle un interprète a été convoqué, un montant de 15\$/heure au lieu de 30\$/heure sera facturé pour compenser ce dernier.</i>	
---	--

Annexe Oui	Préciser : Soumission déposée par le fournisseur
---------------	---

CONDITIONS

DURÉE

Le contractant fournira l'ensemble des services décrits au présent contrat et son annexe pour la période du 25 octobre au 9 novembre 2021 moyennant la somme de 9,878.05 \$CA (neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars canadiens et cinq cents), plus taxes. Ce montant sera payé en deux versements égaux de 4,939.03 \$CA (quatre mille neuf cent trente-neuf dollars canadiens et trois sous), plus taxes, le premier versement ayant lieu dans les dix jours ouvrables suivant la signature du présent contrat et le deuxième dans les dix jours ouvrables suivant la fin de la période d'entrevues et la réception de la dernière facture. Les versements se feront par virement bancaire mexicain sur réception des factures afférentes.	Début Année Mois Jour 2021/10/21
	Fin Année Mois Jour 2021/11/23
	COÛTS

Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ses représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.		SOUS-TOTAL 9,878.05 \$CA TVA 3,054% 301.68 \$CA TOTAL 10,179.73 \$CA	
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur les services (3,054%) (services rendus pour clients à l'extérieur du Brésil)			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée 	Date 2021/10/19 Année Mois Jour	Ministre – Personne autorisée 	Date le 21/10/2021 Année Mois Jour
Nom : Serge Boire		Nom : Bard Nordby	

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l’entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d’incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s’engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l’art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l’exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l’adresse : <https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6 s’assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d’avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d’approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s’engage à verser au **Contractant** la somme due pour l’exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d’intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n’assumera aucune responsabilité à l’égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l’occasion de l’exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d’un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s’engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l’exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l’une ou l’autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l’ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l’autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l’exécution des travaux ou de la prestation des services à l’égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l’exécution du contrat, s’assurer que chacun de ses sous-traitants n’est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s’il y est inscrit, que sa période d’inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l’autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l’environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s’engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D’AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu’elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, **une licence** sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d’exercer tous les droits d’auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d’octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d’auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu’il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d’accorder la licence de droits d’auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l’objet de ces garanties.

Le **Contractant** s’engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l’objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu’elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu’à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D’INTÉRÊTS

Le **Contractant** s’engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l’intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s’applique pas à un conflit pouvant résulter de l’interprétation ou de l’application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

- a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l’un ou l’autre des motifs suivants :

i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l’un ou l’autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;

ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;

iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.

iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d’une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d’offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S’il s’agit d’un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l’avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l’expiration de ces dix jours. S’il s’agit d’un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l’avis par le **CONTRACTANT**.
- Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.
- En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.
- b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l’article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu’il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.
- Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.
- En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu’à la date effective de la résiliation. L’ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.
- À la condition qu’il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu’à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.
- Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d’auteur contenus au présent contrat non plus qu’aux garanties qui en découlent
14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L’AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS
- En cours d’exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l’Autorité des marchés publics.
15. AVIS
- À moins d’une disposition à l’effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l’adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.
16. ENGAGEMENT FINANCIER
- Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d’argent convenu au présent contrat, n’est valide que s’il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l’année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l’article 21 de la Loi sur l’administration financière (RLRQ, c. A-6.001).
17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE
- Conformément à l’article 31.1.1 de la Loi sur l’administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l’article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d’un montant exigible en vertu d’une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.
18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION
- Avant la signature du contrat de gré à gré, tout Contractant doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l’attribution d’un contrat de gré à gré » joint à l’annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le Contractant déclare notamment qu’au sens de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :
- soit que personne n’a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d’entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;

▪ ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu’elles l’ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu’avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).
- De plus, le Contractant reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d’influence non conformes à la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l’organisme public.
- Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.
- 718
- Initiales _____ Page 3

CONTRAT DE SERVICES

TITRE : CONTRAT VISANT LES SERVICES D'INTERPRÉTARIAT PORTUGAIS-FRANÇAIS DANS
LE CADRE DE LA MISSION DE RECRUTEMENT LES JOURNÉES QUÉBEC AMÉRIQUE LATINE

No de contrat : DSIM20211019A

PARTIES AU CONTRAT

ENTRE

Contractant Nom: École Quebec Raison sociale: EQ SP Serviços de Educação LTDA Numéro d'entreprise au Brésil: 09.220.137/0001-26 Adresse : Rua Loefgren, 896, Vila Clementino - São Paulo (SP), Brésil, 04040-000	LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION , pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des <i>Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles</i> (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : Direction des services d'immigration à Mexico Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargé de projet : Serge Boire Représentante légale : Serge Boire, Directeur général Téléphone : +55 (21) 98453-6975	Chargé de projet : Michèle Dicaire, Conseillère en prospection et attraction Téléphone : 52 55 8054 1766
Courrier électronique : serge@ecolequebec.com	Courrier électronique : michele.dicaire@mri.gouv.qc.ca

OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre de la mission de recrutement les Journées Québec Amérique Latine, il est demandé au contractant d'allouer 10 interprètes portugais-français à raison de 8h par jour pour réaliser l'interprétariat pour les 18 entreprises accompagnées par le MIFI lors de la période d'entrevues se déroulant du 25 octobre au 9 novembre 2021.

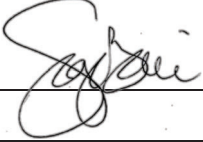
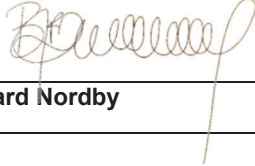
Le prix par jour pour les 10 interprètes s'élève à 2,400\$ (8h/jour X 10 X 30\$/h).

Le prix par entreprise s'élève à 548.78\$ (9 jours d'entrevues X 2,400\$/jours + (300\$/h X 3h) = 22,500\$ / 41 entreprises)

Les besoins maximaux du MIFI en termes d'interprétariat portugais-français s'élèvent donc à 9,878.05 \$CA (548.78 \$CA X 18 entreprises).

**Le prix régulier d'un interprète est de 30\$/heure. Dans le cas d'annulation d'un entretien ou d'absence d'un candidat ou d'un employeur à une entrevue planifiée pour laquelle un interprète a été convoqué, un montant de 15\$/heure au lieu de 30\$/heure sera facturé pour compenser ce dernier.*

Annexe Oui	Préciser : Soumission déposée par le fournisseur
CONDITIONS	DURÉE
Le contractant fournira l'ensemble des services décrits au présent contrat et son annexe pour la période du 25 octobre au 9 novembre 2021 moyennant la somme de 9,878.05 \$CA (neuf mille huit cent soixante-dix-huit dollars canadiens et cinq cents), plus taxes.	Début Année Mois Jour 2021/10/21
Ce montant sera payé en deux versements égaux de 4,939.03 \$CA (quatre mille neuf cent trente-neuf dollars canadiens et trois sous), plus taxes, le premier versement ayant lieu dans les dix jours ouvrables suivant la signature du présent contrat et le deuxième dans les dix jours ouvrables suivant la fin de la période d'entrevues et la réception de la dernière facture.	Fin Année Mois Jour 2021/11/23
Les versements se feront par virement bancaire mexicain sur réception des factures afférentes.	COÛTS

Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ses représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Le numéro du contrat doit être indiqué sur toutes les factures. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.		SOUS-TOTAL 9,878.05 \$CA Taxes services 3,93% 388.21 \$CA TOTAL 10,266.26 \$CA	
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur les services de 3,93% (services rendus pour clients brésiliens)			
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.			
SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée 	Date 2021/10/19 Année Mois Jour	Ministre – Personne autorisée 	Date le 21/10/2021 Année Mois Jour
Nom : Serge Boire		Nom : Bard Nordby	

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUELINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

- 3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;
- 3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;
- 3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;
- 3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant
- 3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : <https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348>.
- 3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

- 4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.
- 4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.
- 4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.
- 5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.
- 5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;
- b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contrevention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre, qui accepte, **une licence** sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

- a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :
 - i. le défaut du **CONTRACTANT** de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;
 - ii. le **CONTRACTANT** cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;
 - iii. le **CONTRACTANT** lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
 - iv. le **CONTRACTANT** est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au **CONTRACTANT** un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le **CONTRACTANT**.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le **CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

- b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le **CONTRACTANT** est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout **Contractant** doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le **Contractant** déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le **Contractant** reconnaît que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

(ADDENDUM)

Numéro du contrat : SP1903480-2021-003

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

LA MINISTRE

Nom : LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE

Adresse : Bureau du Québec à Rabat, 50, Place Abou Bakr Assedik
3^e étage, Agdal - RABAT

Ici représenté

par : Alain OLIVIER

Fonction : Chef de poste, Bureau du Québec à Rabat

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Nom : Tectra Performance

Adresse : 47, boul. Anfa, angle Moulay Youssef, Résidence ROIA, Casablanca

Ici représenté M. Roland GAUDIAU

par :

Fonction : Directeur Général

2. MODIFICATIONS

Le contrat de services professionnels, conclu entre les Parties le 2 août 2021, relativement à la présélection de candidatures dans le cadre des Journées Québec Maroc-Tunisie, est modifié selon les dispositions ci-après.

3. DURÉE

Le texte de la clause 3 du contrat d'origine est remplacé par le texte suivant :

« Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le **2 août 2021** et devront être terminés pour le **7 septembre 2021**. »

4. RÉNUMÉRATION

Le texte de la clause 4 du contrat d'origine est remplacé par le texte suivant :

Numéro du contrat : SP1903480-2021-003

Page 1 sur 2

Initiales : 

Initiales : 

« La ministre s'engage à verser au prestataire de services, pour la réalisation complète et entière du mandat, la somme totale de 73.124,82 dirhams (Soixante-treize mille cent vingt-quatre dhs et 82 cts), toutes taxes comprises, le montant des taxes incluses étant de 12.182,47 dirhams (douze mille cent quatre-vingt-deux dhs et 47 cts).

Aucun autre frais, coûts ou dépens que ce soit ne pourra être réclamé par le prestataire de services. ».

5. ANNEXE 2

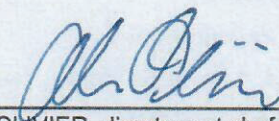
La deuxième phrase du texte de l'Annexe 2 est remplacée par la phrase suivante :

« Le contrat doit être exécuté durant la période du 2 août au 7 septembre. ».

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à la date indiquée ci-dessous, le présent contrat en double exemplaire, en langue française.

LA MINISTRE,

18/08/2021
Date

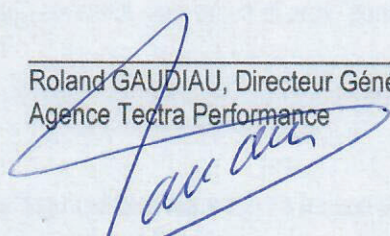

Alain OLIVIER, directeur et chef de poste, BQR



LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

24/08/2021
Date

Roland GAUDIAU, Directeur Général,
Agence Tetra Performance


Tetra Performance
47, Angle Bd d'Anfa Bd Mly Youssef
Residence Roia - 20070 Casablanca
Tel. : 0522 27 01 02/03 - Fax : 0522 20 12 47

Numéro du contrat : SP1903480-2021-003
Page 2 sur 2

Initiales : ag
Initiales : HK

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Numéro du contrat :

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

LA MINISTRE

Nom : LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE
 Adresse : Bureau du Québec à Rabat, 50, Place Abou Bakr Assedik
 3^e étage, Agdal - RABAT

Ici représenté
 par : Alain Olivier
 Fonction : Chef de poste, Bureau du Québec à Rabat

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Nom : Tectra Performance
 Adresse : 47, Boul. Anfa, angle Moulay Youssef, Résidence ROIA, Casablanca
 Ici représenté
 par : Mr Roland GAUDIAU
 Fonction : Directeur Général

2. OBJET DU CONTRAT

La ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Réaliser des travaux de présélection de candidatures sur une plateforme accessible en ligne et ce, conformément à la description jointe en annexe 2.

3. DURÉE DU CONTRAT

Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le **27 septembre 2021** et devront être terminés pour le **22 octobre 2021**.

4. RÉMUNÉRATION

La ministre s'engage à verser au prestataire de services, pour la réalisation complète et entière du mandat, la somme totale de quarante-sept mille neuf cent six et soixante-quatre dirhams (47 906,64 DH), toutes taxes comprises, le montant des taxes incluses étant de sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre et quarante-quatre dirhams (7 984,44 DH).

Aucun autre frais, coûts ou dépens que ce soit ne pourra être réclamé par le prestataire de services.

Numéro du contrat :
 Page 1 sur 10

Initiales : 
 Initiales : 

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant total dû pour l'entière réalisation du contrat sera versé au prestataire de service sur réception de la facture après que la totalité des services auront été rendus à la satisfaction pleine et entière de la ministre. Celle-ci devra indiquer clairement le montant hors taxes (HT) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La facture devra être acheminée au représentant de la ministre désigné ci-après, à l'adresse suivante :

Sanae Zouhairi pour Alain Olivier
Bureau du Québec à Rabat
50, Place Abou Bakr Assedik, 3 ^e étage
Agdal, Rabat
MAROC
Téléphone : +212 5 37 77 70 66
Courriel : sanae.zouhairi@mri.gouv.qc.ca

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

7. LIEN D'EMPLOI

Le Prestataire de services est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

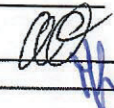
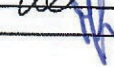
La ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne **Alain Olivier**, pour la représenter. Si un remplacement était nécessaire, la ministre en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne M. Roland Gaudiau pour le représenter. Si un remplacement était nécessaire, le prestataire de services en avisera la ministre dans les meilleurs délais.

9. RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle de la part de la ministre, cette dernière n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

Numéro du contrat :
Page 2 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de la ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

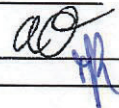
11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérés; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation du présent contrat ou générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel appelé à collaborer au présent contrat, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, un *Engagement de confidentialité* (Annexe 3), et le transmettre à la ministre.
- 4) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la ministre, hormis les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du présent contrat.
- 5) Ne pas communiquer les renseignements personnels à un tiers.
- 6) Utiliser ou permettre que soient utilisés les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du présent contrat.
- 7) Prendre toutes mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du présent contrat.
- 8) Fournir, à la demande de la ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par la ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au présent contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
- 9) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par la ministre.

Numéro du contrat :
Page 3 sur 10

Initiales :
Initiales :



10) Informer la ministre, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.

11) Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant aux directives que lui remettra le Ministre.

La fin du présent contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164 de la Loi sur.

La Loi sur l'accès peut être consultée à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

12. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre à la ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ces derniers lui auront fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive de la ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser la ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par la ministre et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

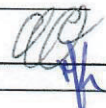
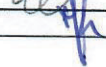
13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger ou par courrier ou courrier recommandé à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après.

Numéro du contrat :
 Page 4 sur 10

Initiales : 
 Initiales : 

Pour la ministre :

M. Alain Olivier, Directeur
Bureau du Québec à Rabat
50, Place Abou Bakr Assedik, 3^e étage, Agdal-Rabat, Maroc
Téléphone : +212 5 37 77 70 66
Courriel : alain.olivier@mri.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

Mr Roland GAUDIAU, Directeur Général
47 bd Anfa, angle Moulay Youssef,
Résidence ROIA, Casablanca
Téléphone : +212 (0) 5 22 20 03 07/59
Courriel : Gaudiau@tectra.ma

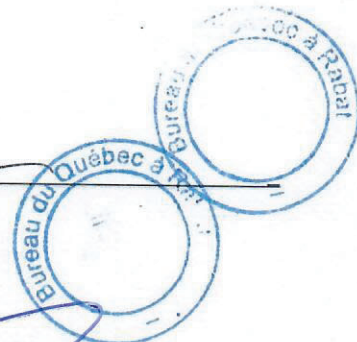
Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à la date indiquée ci-dessous, le présent contrat en double exemplaire, en langue française.

LA MINISTRE,

21/9/21
Date

[Signature]
Alain Olivier, Directeur



LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

21/09/2021
Date

[Signature]
Roland Gaudiau, Directeur général

Tectra Performance
47, Angle Bd d'Anfa Bd Mly Youssef
Résidence Roia - 20070 Casablanca
Tel : 0522 27 01 02/03 - Fax : 0522 20 12 49

Numéro du contrat :
Page 5 sur 10

Initiales : [Signature]
Initiales : [Signature]

ANNEXE 1 – CONDITIONS ADDITIONNELLES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent contrat est soumis au droit marocain, en cas de contestation survenant à l'occasion du présent contrat et à défaut d'accord amiable compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Casablanca.

2. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

3. RÉSILIATION

3.1 La ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

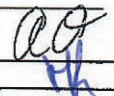
Pour ce faire, la ministre adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), au paragraphe c) ou au paragraphe d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera, par ailleurs, responsable de tous les dommages subis par la ministre du fait de la résiliation du contrat.

Numéro du contrat :
Page 6 sur 10

Initiales :
Initiales :



- 3.2 La ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

4. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la ministre.

5. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

5.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la ministre qui pourra en disposer à son gré.

5.2 Droits d'auteur

Le prestataire de services cède et transporte à la ministre qui accepte tous les droits d'auteur qui peuvent lui échoir sur tous les travaux réalisés en vertu du présent contrat.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limite territoriale et sans limite de temps. Toute considération pour la cession de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de la ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer la ministre qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

Numéro du contrat :
Page 7 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

7. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat. Le prestataire de services doit signer l'engagement de confidentialité joint en annexe 3.

Numéro du contrat :
Page 8 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DU MANDAT

Le mandat consiste à effectuer la présélection de candidatures pour un programme spécial de recrutement d'infirmiers et d'infirmières sur la plateforme Journées Québec. Le contrat doit être exécuté durant la période du 27 septembre au 22 octobre 2021.

Les Journées Québec Soins infirmiers est un événement organisé par le gouvernement du Québec visant, pour une première mission, le recrutement d'infirmiers et d'infirmières de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et du Cameroun (et de l'Île Maurice, qui n'est pas concernée ici). Les candidats postulent sur la plateforme Journées Québec pour participer à ce programme. Les candidats présélectionnés feront l'objet d'une sélection finale par une instance au Québec, laquelle procédera aux entrevues.

Il s'agit donc ici de faire le premier tri des candidatures (présélection), à partir de critères plutôt simples tels que : le diplôme du candidat est visé dans la liste établie par le gouvernement du Québec, le candidat a déclaré un niveau de français intermédiaire ou avancé, le candidat a déclaré au moins une année d'expérience de travail, etc.

Le travail consiste essentiellement à accéder sur la plateforme aux dossiers d'un candidat et de comparer les exigences établies avec les caractéristiques du candidat afin de déterminer si celui-ci satisfait aux exigences. Des directives seront données en ce qui concerne la marge d'appréciation des candidatures compte tenu des exigences du programme. Lorsqu'un CV accompagne une candidature, le document doit normalement être examiné pour faciliter la prise de décision, sauf si à l'évidence le candidat ne se qualifie pas. Une fois la comparaison effectuée, la décision est prise et il est alors impossible de revenir en arrière pour modifier la décision.

Il est exigé que soit traité un minimum de 24 000 candidatures pendant la durée du contrat.

Il n'existe qu'une seule offre pour l'ensemble des candidatures et celle-ci ne comporte que quelques critères de présélection. La présélection d'une candidature nécessite en moyenne 2 minutes. On peut donc estimer la présélection de 30 candidatures à l'heure. Sur une base de 40 heures par semaine, chaque personne assignée peut donc présélectionner 1200 candidatures. 5 personnes peuvent donc totaliser 6 000 candidatures par semaine, soit 24 000 en 4 semaines. Il est impératif que la présélection des candidatures respecte le minimum de 1200 par semaine par personne. En tout état de cause, l'ensemble des candidatures devra être traité.

Pour réaliser la tâche, les personnes disposeront d'un code d'accès. La présélection ne peut être effectuée que sur un ordinateur (aucune tablette ou téléphone), avec une connexion sécurisée et un bon débit internet. L'équipement n'est pas fourni. Les codes d'accès seront désactivés à la fin du contrat.

Les personnes affectées à la réalisation de ces tâches doivent avoir une formation universitaire et une excellente connaissance de la langue française.

Toute personne affectée au présent contrat qui connaîtrait un candidat ayant postulé devra immédiatement cesser de traiter la candidature.

Une formation sera offerte aux personnes affectées à la réalisation du contrat.

Numéro du contrat :
Page 9 sur 10

Initiales : AO
Initiales : HA

ANNEXE 3 – ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____,

exerçant mes fonctions au sein de _____,

déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis affecté (e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant la présélection de candidatures sur la plateforme Journées Québec.
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre moi-même, mon employeur, le cas échéant, et la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
4. J'ai été informé que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose et expose mon employeur, le cas échéant, à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ, à

le

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

Numéro du contrat :
Page 10 sur 10

Initiales :
Initiales :

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Numéro du contrat :

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

LA MINISTRE

Nom : LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA
FRANCOPHONIE
Adresse : Bureau du Québec à Rabat, 50, Place Abou Bakr Assedik
3^e étage, Agdal - RABAT

Ici représenté
par : Alain Olivier
Fonction : Chef de poste, Bureau du Québec à Rabat

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Nom : Tectra Performance
Adresse : 47, Boul. Anfa, angle Moulay Youssef, Résidence ROIA, Casablanca
Ici représenté
par : Mr Roland GAUDIAU
Fonction : Directeur Général

2. OBJET DU CONTRAT

La ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Réaliser des travaux de présélection de candidatures sur une plateforme accessible en ligne et ce, conformément à la description jointe en annexe 2.

3. DURÉE DU CONTRAT

Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront **le 2 août** et devront être terminés pour le **27 août**.

4. RÉMUNÉRATION

La ministre s'engage à verser au prestataire de services, pour la réalisation complète et entière du mandat, la somme totale de quarante-sept mille neuf cent six et soixante-quatre dirhams (47 906,64 DH), toutes taxes comprises, le montant des taxes incluses étant de sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre et quarante-quatre dirhams (7 984,44 DH).

Aucun autre frais, coûts ou dépens que ce soit ne pourra être réclamé par le prestataire de services.

Numéro du contrat :
Page 1 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant total dû pour l'entière réalisation du contrat sera versé au prestataire de service sur réception de la facture après que la totalité des services auront été rendus à la satisfaction pleine et entière de la ministre. Celle-ci devra indiquer clairement le montant hors taxes (HT) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La facture devra être acheminée au représentant de la ministre désigné ci-après, à l'adresse suivante :

Sanae Zouhairi pour Alain Olivier

Bureau du Québec à Rabat

50, Place Abou Bakr Assedik, 3^e étage

Agdal, Rabat

MAROC

Téléphone : +212 5 37 77 70 66

Courriel : sanae.zouhairi@mri.gouv.qc.ca

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

7. LIEN D'EMPLOI

Le Prestataire de services est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne **Alain Olivier**, pour la représenter. Si un remplacement était nécessaire, la ministre en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne Mme Maria Rchaibi pour le représenter. Si un remplacement était nécessaire, le prestataire de services en avisera la ministre dans les meilleurs délais.

9. RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle de la part de la ministre, cette dernière n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

Numéro du contrat :
Page 2 sur 10

Initiales :
Initiales :

AO
MR

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de la ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérés; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation du présent contrat ou générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel appelé à collaborer au présent contrat, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, un *Engagement de confidentialité* (Annexe 3), et le transmettre à la ministre.
- 4) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la ministre, hormis les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du présent contrat.
- 5) Ne pas communiquer les renseignements personnels à un tiers.
- 6) Utiliser ou permettre que soient utilisés les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du présent contrat.
- 7) Prendre toutes mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du présent contrat.
- 8) Fournir, à la demande de la ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par la ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au présent contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
- 9) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par la ministre.

Numéro du contrat :
Page 3 sur 10

Initiales : AO
Initiales : MX

- 10) Informer la ministre, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.
- 11) Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant aux directives que lui remettra le Ministre.

La fin du présent contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164 de la Loi sur.

La Loi sur l'accès peut être consultée à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

12. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre à la ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ces derniers lui auront fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive de la ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser la ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par la ministre et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger ou par courrier ou courrier recommandé à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après.

Numéro du contrat :
 Page 4 sur 10

Initiales :
 Initiales :

Pour la ministre :

M. Alain Olivier, Directeur
Bureau du Québec à Rabat
50, Place Abou Bakr Assedik, 3^e étage, Agdal-Rabat, Maroc
Téléphone : +212 5 37 77 70 66
Courriel : alain.olivier@mri.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

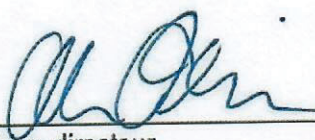
/
Mr Roland GAUDIAU, Directeur Général
47 bd Anfa, angle Moulay Youssef,
Résidence ROIA, Casablanca
Téléphone : +212 (0) 5 22 20 03 07/59
Courriel : Gaudiau@tectra.ma

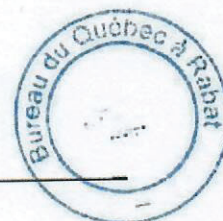
Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à la date indiquée ci-dessous, le présent contrat en double exemplaire, en langue française.

LA MINISTRE,

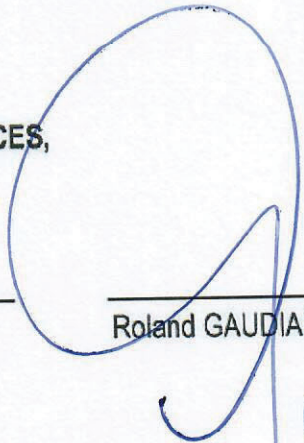
02/08/2021
Date


Alain Olivier, directeur



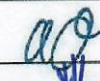
LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

02/08/2021
Date


Roland GAUDIAU, Directeur Général

Tectra Performance
47, Angle Bd d'Anfa Bd Mly Youssef
Résidence Roia - 20070 Casablanca
Tel. : 0522 27 01 02/03 - Fax : 0522 20 12 41

Numéro du contrat :
Page 5 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

ANNEXE 1 – CONDITIONS ADDITIONNELLES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent contrat est soumis au droit marocain, en cas de contestation survenant à l'occasion du présent contrat et à défaut d'accord amiable compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Casablanca.

2. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

3. RÉSILIATION

3.1 La ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

Pour ce faire, la ministre adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), au paragraphe c) ou au paragraphe d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera, par ailleurs, responsable de tous les dommages subis par la ministre du fait de la résiliation du contrat.

Numéro du contrat :
Page 6 sur 10

Initiales : dg
Initiales :

- 3.2** La ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

4. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la ministre.

5. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

5.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la ministre qui pourra en disposer à son gré.

5.2 Droits d'auteur

Le prestataire de services cède et transporte à la ministre qui accepte tous les droits d'auteur qui peuvent lui échoir sur tous les travaux réalisés en vertu du présent contrat.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limite territoriale et sans limite de temps. Toute considération pour la cession de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de la ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer la ministre qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

Numéro du contrat :
Page 7 sur 10

Initiales :
Initiales :

ag
rh

7. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat. Le prestataire de services doit signer l'engagement de confidentialité joint en annexe 3.

Numéro du contrat :
Page 8 sur 10

Initiales :
Initiales :

CC
PK

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DU MANDAT

Le mandat consiste à effectuer la présélection de candidatures à des offres d'emploi sur la plateforme Journées Québec. Le contrat doit être exécuté durant la période du 2 au 27 août.

Les Journées Québec Maroc-Tunisie est un événement organisé par le gouvernement du Québec et ses partenaires visant le recrutement de travailleurs temporaires marocains et tunisiens pour combler les besoins de main d'œuvre des entreprises québécoises. Du 5 au 30 juillet 2021, les candidats ont postulé sur la plateforme Journées Québec aux emplois offerts (plus de 500) par plus de 74 entreprises. La mission a été divisée en 3 : Mission Tunisie, Mission Maroc et Mission TI. Les candidatures sont d'abord présélectionnées par l'agence nationale d'emploi de chacun des territoires et les employés du gouvernement du Québec, puis chaque entreprise à son tour sélectionne des candidats qui seront rencontrés en entrevue virtuel.

Vu le nombre élevé de candidatures, il s'agit donc ici de faire le premier tri des candidatures (présélection), comme le font les agences nationales d'emploi et les employés du gouvernement du Québec.

Le travail consiste essentiellement à accéder sur la plateforme aux dossiers d'un candidat et de comparer les exigences de l'offre d'emploi avec les caractéristiques du candidat afin de déterminer si celui-ci satisfait aux exigences : Code Classification nationale des professions (CNP), formation (diplôme exigé), nombre d'années d'expérience de travail, niveau de français. Il peut y avoir d'autres caractéristiques à vérifier, à l'occasion. Des directives seront données en ce qui concerne la marge d'appréciation des candidatures compte tenu des exigences de l'offre d'emploi. Lorsqu'un CV accompagne une candidature, le document doit normalement être examiné pour faciliter la prise de décision, sauf si à l'évidence le candidat ne se qualifie pas. Une fois la comparaison effectuée, la décision est prise et il est alors impossible de revenir en arrière pour modifier la décision.

Il est exigé que soit traité un minimum de 24 000 candidatures pendant la durée du contrat.

À titre indicatif, la présélection d'une candidature nécessite en moyenne 2 minutes. On peut donc estimer la présélection de 30 candidatures à l'heure. Sur une base de 40 heures par semaine, chaque personne assignée peut donc présélectionner 1200 candidatures. 5 personnes peuvent donc totaliser 6 000 candidatures par semaine, soit 24 000 en 4 semaines. Il est impératif que la présélection des candidatures respecte le minimum de 1200 par semaine par personne.

Pour réaliser la tâche, les personnes disposeront d'un code d'accès. La présélection ne peut être effectuée que sur un ordinateur (aucune tablette ou téléphone), avec une connexion sécurisée et un bon débit internet. L'équipement n'est pas fourni. Les codes d'accès seront désactivés à la fin du contrat.

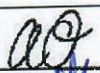
Les personnes affectées à la réalisation de ces tâches doivent avoir une formation universitaire et une excellente connaissance de la langue française.

La présélection concernera prioritairement les candidats de la Tunisie. Toute personne affectée au présent contrat qui connaîtrait un candidat ayant postulé devra immédiatement cesser de traiter la candidature.

Une formation sera offerte aux personnes affectées à la réalisation du contrat.

Numéro du contrat :
Page 9 sur 10

Initiales :
Initiales :




ANNEXE 3 – ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____,

exerçant mes fonctions au sein de _____,

déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis affecté (e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant la présélection de candidatures sur la plateforme Journées Québec.
2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre moi-même, mon employeur, le cas échéant, et la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
4. J'ai été informé que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose et expose mon employeur, le cas échéant, à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ, à

le

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

Numéro du contrat :
Page 10 sur 10

Initiales :
Initiales :



CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Numéro du contrat :

1. DÉSIGNATION DES PARTIES

LA MINISTRE

Nom : LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA
FRANCOPHONIE
Adresse : Bureau du Québec à Rabat, 50, Place Abou Bakr Assedik
3^e étage, Agdal - RABAT

Ici représenté
par : Alain Olivier
Fonction : Chef de poste, Bureau du Québec à Rabat

LE PRESTATAIRE DE SERVICES

Nom : Tectra Performance
Adresse : 47, Boul. Anfa, angle Moulay Youssef, Résidence ROIA, Casablanca
Ici représenté
par : Mr Roland GAUDIAU
Fonction : Directeur Général

2. OBJET DU CONTRAT

La ministre retient les services du prestataire de services pour la réalisation du mandat suivant :

Réaliser des travaux de présélection de candidatures sur une plateforme accessible en ligne et ce, conformément à la description jointe en annexe 2.

3. DURÉE DU CONTRAT

Les services faisant l'objet du présent contrat débuteront le **04 mars 2022** et devront être terminés pour le **05 avril 2022**.

4. RÉMUNÉRATION

La ministre s'engage à verser au prestataire de services, pour la réalisation complète et entière du mandat, la somme totale de vingt-neuf mille huit cent quarante-neuf dirhams et cinquante centimes (29 849,50 DH), toutes taxes comprises, le montant des taxes incluses étant de quatre mille neuf cent soixante-quatorze dirhams et quatre-vingt-onze centimes (4 974,91 DH).

Aucuns autres frais, coûts ou dépens que ce soit ne pourra être réclamé par le prestataire de services.

Numéro du contrat :
Page 1 sur 10

Initiales :
Initiales :

CG
RG

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant total dû pour l'entière réalisation du contrat sera versé au prestataire de service sur réception de la facture après que la totalité des services aura été rendue à la satisfaction pleine et entière de la ministre. Celle-ci devra indiquer clairement le montant hors taxes (HT) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La facture devra être acheminée au représentant de la ministre désigné ci-après, à l'adresse suivante :

Sanae Zouhairi pour Alain Olivier
Bureau du Québec à Rabat
50, Place Abou Bakr Assedik, 3 ^e étage
Agdal, Rabat
MAROC
Téléphone : +212 5 37 77 70 66
Courriel : sanae.zouhairi@mri.gouv.qc.ca

6. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-annexés font partie intégrante du présent contrat comme s'ils y étaient au long récités. Le prestataire de services reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

7. LIEN D'EMPLOI

Le Prestataire de services est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

8. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

La ministre, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne **Alain Olivier**, pour la représenter. Si un remplacement était nécessaire, la ministre en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

De même, le prestataire de services désigne M. Roland Gaudiau pour le représenter. Si un remplacement était nécessaire, le prestataire de services en avisera la ministre dans les meilleurs délais.

9. RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf en cas de faute intentionnelle de la part de la ministre, cette dernière n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le prestataire de services, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

10. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à :

- a) exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits au présent contrat, ce qui inclut les travaux ou services qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat;
- b) collaborer entièrement avec la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de la ministre relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié.

11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le prestataire de services s'engage envers la ministre à respecter chacune des dispositions applicables aux renseignements personnels et confidentiels ci-dessous énumérés; que ces renseignements lui soient communiqués dans le cadre de la réalisation du présent contrat ou générés à l'occasion de sa réalisation.

- 1) Informer son personnel des obligations stipulées aux présentes dispositions et diffuser à cet égard toute l'information pertinente.
- 2) Rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- 3) Faire signer aux membres de son personnel appelé à collaborer au présent contrat, préalablement à l'accès à des renseignements personnels et confidentiels, un *Engagement de confidentialité* (Annexe 3), et le transmettre à la ministre.
- 4) Ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la ministre, hormis les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du présent contrat.
- 5) Ne pas communiquer les renseignements personnels à un tiers.
- 6) Utiliser ou permettre que soient utilisés les renseignements personnels uniquement pour la réalisation du présent contrat.
- 7) Prendre toutes mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements personnels et confidentiels à toutes les étapes de la réalisation du présent contrat.
- 8) Fournir, à la demande de la ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et confidentiels et donner accès à toute personne désignée par la ministre, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au présent contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions.
- 9) Se conformer aux objectifs et aux exigences de sécurité de l'information définis par la ministre.

Numéro du contrat :
Page 3 sur 10

Initiales : 
Initiales : 

10) Informer la ministre, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues aux présentes dispositions ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité des renseignements personnels ou confidentiels.

11) Procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant aux directives que lui remettra le Ministre.

La fin du présent contrat ne dégage aucunement le prestataire de services et le sous-contractant de leurs obligations et engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et confidentiels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 83, 89, 158 à 164 de la Loi sur l'accès.

La Loi sur l'accès peut être consultée à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

12. REMISE DES DOCUMENTS ET DU MATÉRIEL

À l'expiration du présent contrat, le prestataire de services devra remettre à la ministre tous les documents, matériaux, outils et équipements que ces derniers lui auront fournis relativement à l'exécution du présent contrat, ceux-ci étant et demeurant la propriété entière et exclusive de la ministre.

Ces documents, matériaux, outils et équipements devront être remis dans les mêmes conditions qu'ils étaient lors de leur réception par le prestataire de services, sauf pour l'usure normale résultant de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser la ministre pour toutes pertes ou tous dommages causés à ces biens lors de l'exécution du contrat. Le montant des dommages correspondra à la valeur de remplacement du bien ou, en cas de dommages mineurs, au coût des réparations. Ce montant sera déterminé par la ministre et pourra, le cas échéant, être retenu sur le solde dû au prestataire de services.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

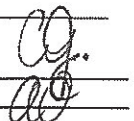
Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. COMMUNICATIONS

Les communications et avis devant être transmis en vertu du présent contrat pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être remis en mains propres ou transmis par courriel, par messenger ou par courrier ou courrier recommandé à l'adresse de la partie concernée comme indiqué ci-après.

Numéro du contrat :
 Page 4 sur 10

Initiales :
 Initiales :



Pour la ministre :

M. Alain Olivier, Directeur
Bureau du Québec à Rabat
50, Place Abou Bakr Assedik, 3^e étage, Agdal-Rabat, Maroc
Téléphone : +212 5 37 77 70 66
Courriel : alain.olivier@mri.gouv.qc.ca

Pour le prestataire de services :

Mr Roland GAUDIAU, Directeur Général
47 bd Anfa, angle Moulay Youssef,
Résidence ROIA, Casablanca
Téléphone : +212 (0) 5 22 20 03 07/59
Courriel : Gaudiau@tectra.ma

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à la date indiquée ci-dessous, le présent contrat en double exemplaire, en langue française.

LA MINISTRE,

27/02/2022
Date

Alain Olivier, Directeur

Bureau du Québec à Rabat
50 Pl. Abou Bakr Assedik
Agdal - Rabat
Tél : 05 37 77 70 66

LE PRESTATAIRE DE SERVICES,

23/02/2022
Date

Roland Gaudiau, Directeur général

Tectra Performance
47, Angle Bd d'Anfa Bd Moulay Youssef
Résidence ROIA - 20070 Casablanca
Tél : 0522 27 01 02/03 - Fax : 0522 20 12 49

Numéro du contrat :
Page 5 sur 10

Initiales : AO
Initiales : _____

ANNEXE 1 – CONDITIONS ADDITIONNELLES

1. LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent contrat est soumis au droit marocain, en cas de contestation survenant à l'occasion du présent contrat et à défaut d'accord amiable compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Casablanca.

2. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

Le prestataire de services sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le prestataire de services s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures prises par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

3. RÉSILIATION

3.1 La ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :

- a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat;
- b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
- c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;

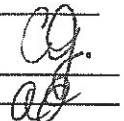
Pour ce faire, la ministre adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), au paragraphe c) ou au paragraphe d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devra la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera, par ailleurs, responsable de tous les dommages subis par la ministre du fait de la résiliation du contrat.

Numéro du contrat :
Page 6 sur 10

Initiales :
Initiales :



- 3.2** La ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

4. CESSION DE CONTRAT

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la ministre.

5. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

5.1 Propriété matérielle

Les travaux réalisés par le prestataire de services en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la ministre qui pourra en disposer à son gré.

5.2 Droits d'auteur

Le prestataire de services cède et transporte à la ministre qui accepte tous les droits d'auteur qui peuvent lui échoir sur tous les travaux réalisés en vertu du présent contrat.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limite territoriale et sans limite de temps. Toute considération pour la cession de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le prestataire de services doit éviter toute situation qui mettrait en conflit soit son intérêt propre, soit d'autres intérêts, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, l'intérêt d'une de ses ressources, d'une de ses filiales ou d'une personne liée; dans le cas d'un consortium, l'intérêt d'une des constituantes versus l'intérêt de la ministre. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le prestataire de services doit immédiatement en informer la ministre qui pourra, à sa seule discrétion, émettre une directive indiquant au prestataire de services comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le contrat.

Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du contrat.

7. CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire de services s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la ministre, les données, analyses ou résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, généralement, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat. Le prestataire de services doit signer l'engagement de confidentialité joint en annexe 3.

Numéro du contrat :
Page 8 sur 10

Initiales : CG.
Initiales : act

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DU MANDAT

Le mandat consiste à effectuer la présélection de candidatures pour un programme spécial de recrutement d'infirmiers et d'infirmières sur la plateforme Journées Québec. Le contrat doit être exécuté durant la période du **04 mars** au **05 Avril 2022**.

Les Journées Québec Soins infirmiers est un évènement organisé par le gouvernement du Québec visant, pour cette troisième partie de la mission, le recrutement d'infirmiers et d'infirmières de la Côte d'Ivoire, du Liban, de la République démocratique du Congo et du Sénégal. Les candidats postulent sur la plateforme Journées Québec pour participer à ce programme. Les candidats présélectionnés feront l'objet d'une sélection finale par une instance au Québec, laquelle procédera aux entrevues.

Il s'agit donc ici de faire le premier tri des candidatures (présélection), à partir de critères plutôt simples tels que : le diplôme du candidat est visé dans la liste établie par le gouvernement du Québec, le candidat a déclaré un niveau de français intermédiaire ou avancé, le candidat a déclaré au moins une année d'expérience de travail, etc.

Le travail consiste essentiellement à accéder sur la plateforme aux dossiers d'un candidat et de comparer les exigences établies avec les caractéristiques du candidat afin de déterminer si celui-ci satisfait aux exigences. Des directives seront données en ce qui concerne la marge d'appréciation des candidatures compte tenu des exigences du programme. Lorsqu'un CV accompagne une candidature, le document doit normalement être examiné pour faciliter la prise de décision, sauf si à l'évidence le candidat ne se qualifie pas. Une fois la comparaison effectuée, la décision est prise et il est alors impossible de revenir en arrière pour modifier la décision.

Il est prévu que soient traitées environ 3500 candidatures pendant la durée du contrat. Au moins 3 personnes doivent être affectées au contrat. En tout état de cause, les candidatures doivent être traitées au fur et à mesure et ne pas s'accumuler. L'ensemble des candidatures devra être traité à la fin du contrat.

Pour réaliser la tâche, les personnes disposeront d'un code d'accès. La présélection ne peut être effectuée que sur un ordinateur (aucune tablette ou téléphone), avec une connexion sécurisée et un bon débit internet. L'équipement n'est pas fourni. Les codes d'accès seront désactivés à la fin du contrat.

Les personnes affectées à la réalisation de ces tâches doivent avoir une formation universitaire et une excellente connaissance de la langue française.

Toute personne affectée au présent contrat qui connaîtrait un candidat ayant postulé devra immédiatement cesser de traiter la candidature.

Une formation sera offerte le 04 mars 2022 aux personnes affectées à la réalisation du contrat.

ANNEXE 3 – ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____,
exerçant mes fonctions au sein de _____,

déclare formellement ce qui suit :

- 1. Je suis affecté (e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant la présélection de candidatures sur la plateforme Journées Québec.
- 2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé à ce faire par la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ou par l'un de ses représentants autorisés;
- 3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre moi-même, mon employeur, le cas échéant, et la ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- 4. J'ai été informé que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose et expose mon employeur, le cas échéant, à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
- 5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ, à _____ le _____

(Signature du déclarant ou de la déclarante)



ZOHO Corporation Pte Ltd

105 Cecil Street, #10-04
The Octagon
Singapore 069534
Phone : +65 63344486
GST: 201108056G
UEN: 201108056G

ESTIMATE

Bill To
Bureau du Québec à Rabat (BQR)
Morocco

Estimate# EST-552614
Estimate Date 22 Nov 2021
Expiry Date 30 Nov 2021

Attention : Nawfel

#	Item	Description	Qty	Rate	Discount	Amount
1	336135S	Annual subscription fee for Zoho Recruit Professional Edition per user	2.00	500.00	200.00	800.00
2	336135S	Intermediate (30hrs Sessions) Jumpstart fee for Zoho Recruit	1.00	2,000.00	400.00	1,600.00

Looking forward for your business.

Sub Total 2,400.00

Total US\$2,400.00

Terms & Conditions

Validity:

Please re-confirm the prices if you are placing the order after the validity date of the price Quote

Payment Mode:

Zoho accepts payment by valid company check, wire transfer or credit card. Please contact Zoho for wire transfer particulars.

Support:

The prices above are inclusive of Classic customer support. Refer to the link below to know more about our support policy

Support Policy: <https://help.zoho.com/portal/en/home>

Security Policy: <https://www.zoho.com/security.html>

Privacy Policy: <https://www.zoho.com/privacy.html>

Terms of Service: <https://www.zoho.com/terms.html>

From: Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca> on behalf of Bensalah, Nawfel
Sent on: Tuesday, March 8, 2022 1:44:38 PM
To: Wilson, Anne-Marie <Anne-Marie.Wilson@mri.gouv.qc.ca>
Subject: TR: Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Confirmation d'extension de l'abonnement

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Québec.ca/Rabat



De : Prabhu <mani.tnp@zohocorp.com>

Envoyé : 19 janvier 2022 14:37

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Dear Nawfel,

Greetings for the day !

Thank you for your email.

As mentioned, we have extended your subscription with additional 20 months, your next transaction date will be on 24th July 2024.

Kindly connect with us in the meantime for anything.

Best regards,
Prabhu

Regional Account Manager - MEA | Zoho HCM
DID : +44 2076602165
Toll free : + 971 800 044 44424

Skype : Prabhu TNP
Email: mani.tnp@zohocorp.com



----- On Wed, 19 Jan 2022 16:43:06 +0530 **Bensalah, Nawfel**
<Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote -----

Dear Prabhu,

I would like to extend our subscription using the price of our jump start,

Thank you,

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524
Mobile : 212 661 762 018
mrif.gouv.qc.ca
Quebec.ca/Rabat





TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE
LES ENTREPRISES DU QUÉBEC ONT
BESOIN DE VOUS!

PLUS DE 70 POSTES DISPONIBLES

Coupeur de tissus
Manœuvres
Mécaniciens Industriels
Patronniers
Opérateur de machines à coudre industrielles
Opérateur de machines à teindre, de métiers
à tisser, de métiers à filer
Tapisseries-garnisseurs

Journées Québec Tunisie 2022
Vous avez plus de 2 ans d'expérience,
une formation en textile
et vous parlez français?

Postulez dès maintenant : atct.tn/fr

SDED  atct  CSMO  TechniTextile  Québec 

De : Prabhu <mani.tnp@zohocorp.com>

Envoyé : 19 janvier 2022 11:52

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Dear Nawfel,

Thank you for your email.

Yes, you will be having classic technical support from our Zoho Recruit support team.

Kindly connect with us in the meantime for anything.

Best regards,
Prabhu

Regional Account Manager - MEA | Zoho HCM

DID : +44 2076602165

Toll free : + 971 800 044 44424

Skype : Prabhu TNP

Email: mani.tnp@zohocorp.com

---- On Wed, 19 Jan 2022 15:35:13 +0530 **Bensalah, Nawfel**
<Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote ----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Hi Prabhu,

Thank you for your response,

Will we still benefit from technical support even if we don't purchase the jump start ?

Great day !

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524
Mobile : 212 661 762 018
mrif.gouv.qc.ca
Quebec.ca/Rabat





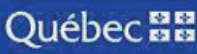
TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE
LES ENTREPRISES DU QUÉBEC ONT
BESOIN DE VOUS!

PLUS DE 70 POSTES DISPONIBLES

Coupeur de tissus
Manœuvres
Mécaniciens industriels
Patronniers
Opérateur de machines à coudre industrielles
Opérateur de machines à teindre, de métiers
à tisser, de métiers à filer
Tapissiers-garnisseurs

Journées Québec Tunisie 2022
Vous avez plus de 2 ans d'expérience,
une formation en textile
et vous parlez français?

Postulez dès maintenant : atct.tn/fr



De : Prabhu <mani.tnp@zohocorp.com>
Envoyé : 18 janvier 2022 14:25
À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Hi Nawfel,

Greetings for the day !

Thank you for your email.

The refund will be \$1700 USD, and if you are open to extend your subscription we can extend it for 20 months after your first year of subscription.

Kindly confirm us how you wish to proceed to assist accordingly.

Best regards,
Prabhu

Regional Account Manager - MEA | Zoho HCM
DID : +44 2076602165
Toll free : + 971 800 044 44424

Skype : Prabhu TNP
Email: mani.tnp@zohocorp.com

----- On Tue, 18 Jan 2022 15:11:09 +0530 **Bensalah, Nawfel**
<Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote -----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Hi Prabhu,

I hope you are doing well,

I would like to know the exact amount that will be refunded and the duration of the extension of our subscription ?

Thank you for your help !

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Quebec.ca/Rabat





TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU TEXTILE
LES ENTREPRISES DU QUÉBEC ONT
BESOIN DE VOUS!

PLUS DE 70 POSTES DISPONIBLES

Coupeur de tissus
Manœuvres
Mécaniciens industriels
Patronniers
Opérateur de machines à coudre industrielles
Opérateur de machines à teindre, de métiers
à tisser, de métiers à filer
Tapissiers-garnisseurs

Journées Québec Tunisie 2022
Vous avez plus de 2 ans d'expérience,
une formation en textile
et vous parlez français?

Postulez dès maintenant : atct.tn/fr

Logos: SDED, atct, CSMO TEXTILE, TechniTextile Québec, Québec

De : Prabhu <mani.tnp@zohocorp.com>
Envoyé : 13 janvier 2022 13:30
À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>
Objet : Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Hi Nawfel,

Greetings for the day !

Thank you for your email.

We understand that you need to opt the partner support for assistance in French language to your Zoho Recruit account.

Please refer to this link -<https://www.zoho.com/partners/find-partner-results.html?search=France&where=country> for the partners who are available in France with French language support. (Zsphere from France in the list is one of the authorised partners whom you can check for assistance).

Also, the cost for the service (Set up / support) will be charged by the partner separately and we will not be able to adjust the amount paid to Zoho as mentioned in your email.

I wanted to check if you want to opt the partner support moving forward then we can refund the Jump start service paid to Zoho or if you are open to adjust the amount paid for Jump start by extending your subscription we can check on the same and assist you accordingly.

Looking forward to hearing from you on the above !

Best regards,

Prabhu

Regional Account Manager - MEA | Zoho HCM
DID : +44 2076602165
Toll free : + 971 800 044 44424

Skype : Prabhu TNP
Email: mani.tnp@zohocorp.com

---- On Thu, 13 Jan 2022 17:01:05 +0530 **Zoho Recruit Onboarding**
<onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Answered by
Vismaya V

Hello Nawfel,
Thanks for writing back to us.
I am looping in Prabhu from the sales team to assist you further on this.
@Prabhu - Cx wants complete assistance in French and is willing to opt for partner support. Please take care.
Let me know if you need further assistance. I'll be glad to help you!

Sincerely,
Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

----- on Thu, 13 Jan 2022 13:53:44 +0530 "**Bensalah, Nawfel**" <nawfel.bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote -----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Hello,

Thank you for your email,

I would like to have to replace the purchased plan with a training program in French with one of your optpartners,

We are trying to extend the use of this tool to all of our international representations, but we can't move forward if we don't have the support we need.

We don't want a refund of the purchased plan, we just want you to replace it with a training and support program from one of your optpartners in French,

Thank you,

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Quebec.ca/Rabat

De : Zoho Recruit Onboarding <onboarding@zohorecruit.com>

Envoyé : 13 janvier 2022 08:13

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Cc : onboarding@zohorecruit.com; TNP

<mani.tnp@zohocorp.com>; sri.kumar@zohocorp.com

Objet : Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Answered by
Vismaya V

Hello Nawfel,
Greetings from Zoho Recruit!
I am reaching out with regard to the jumpstart purchase you made on the 25th of Novemeber. Kindly refer to the trialing emails and let us know how you'd like to proceed further.
Looking forward to your response!
Sincerely,
Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Mon, 03 Jan 2022 11:56:45 +0530**Zoho Recruit Onboarding**<onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Answered by
Vismaya V

Hello Nawfel,
Wishing you a very happy new year!
I am reaching out with regards to the jumpstart plan purchased. We are yet to hear back from you about the decision in continuing with the plan purchased or optpartner support.
Kindly let us know so that we can proceed further.
Have a good one!
Sincerely,
Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding
at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Fri, 17 Dec 2021 19:15:53 +0530 **Zoho Recruit Onboarding** <onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Answered by
Vismaya V

Hello Nawfel,

Appreciate your time on call!

Over the call, we've discussed on the jumpstart process which I've attached in this email for your reference.

As mentioned on call, we currently support onboarding services only in English. If you want assistance in regional languages, you may opt for our partner services.

Kindly refer to the below link for details on partners in and around your region:-

<https://www.zoho.com/partners/find-partner.html>

Zoho consulting partners sell, manage and implement zoho solutions by providing direct support and training. Partner solutions is a chargeable service and the charges are managed by the partners themselves. Based on the assistance required for your account the charges may differ.

You can look into the different possibilities and let us know how you'd like to move forward. I've looped in Prabhu, your sales poc in this email as well. If you are opting for the partner services and wish to cancel the jumpstart purchased, he will assist you on the same.

If you are willing to continue with the jumpstart service (onboarding/jumpstart/support services in English) do let us know so that we can initiate the next step of process.

Looking forward to your response!

Sincerely,

Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Fri, 17 Dec 2021 14:51:44 +0530**Zoho Recruit Onboarding**<onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Answered by
Vismaya V

Hello Nawfel,
Please join using the below link:-
<https://meeting.zoho.com/meeting/join?key=1080671337&t=eb72d8f4995470f403b19c6f795cc350dbbfc8284b390f9d2f15137ba6bae7c4>
Sincerely,
Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Fri, 17 Dec 2021 14:50:45 +0530 "**Bensalah, Nawfel**" <nawfel.bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote ----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Hello,

I didn't receive the link,

Can you send it again ?

Thanks !

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Quebec.ca/Rabat

De : Zoho Recruit Onboarding <onboarding@zohorecruit.com>

Envoyé : 17 décembre 2021 10:16

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Cc : onboarding@zohorecruit.com

Objet : Re:[## 74510735 ##] Greetings from Zoho Recruit!

Answered by

Vismaya V

Hello Nawfel,

We have a scheduled call today at 10 AM Morocco time. I am waiting for you to join in the link.

Do let me know if you'd like to reschedule.

Sincerely,

Vismaya | Customer Success | HR APPS

***For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding
at sri.kumar@zohocorp.com***

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Thu, 16 Dec 2021 19:48:26 +0530"**Bensalah,
Nawfel**"<nawfel.bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote ----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Okey perfect !

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Quebec.ca/Rabat

De : Zoho Recruit Onboarding <onboarding@zohorecruit.com>

Envoyé : 16 décembre 2021 15:00

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Cc : onboarding@zohorecruit.com

Objet : Re:[# # 74510735 # #] Greetings from Zoho Recruit!

Answered by

Vismaya V

Hello Nawfel,

Thanks for your reply.

Let's connect at 10 AM Morocco time tomorrow (2.30 PM IST). I'll share you the invite and meeting link for the same.

Speak with you then!

Sincerely,

Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding
at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Thu, 16 Dec 2021 19:18:34 +0530"**Bensalah, Nawfel**"<nawfel.bensalah@mri.gouv.qc.ca> wrote ----

Erreur ! Nom du fichier non spécifié.

Hello Vismaya,

I will be available tomorrow 17 december from 10 am to 1pm (Gmt +1)

Looking forward to discuss with you,

Have a nice day !

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524

Mobile : 212 661 762 018

mrif.gouv.qc.ca

Quebec.ca/Rabat

De : Zoho Recruit Onboarding <onboarding@zohorecruit.com>

Envoyé : 16 décembre 2021 14:22

À : Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>

Cc : onboarding@zohorecruit.com

Objet : Re:[# # 74510735 # #] Greetings from Zoho Recruit!

Answered by

Vismaya V

Hello Nawfel,

Greetings from Zoho Recruit!

Our initial call will be an introductory call wherein I'll explain how the jump start works along with the requirement sheet. Once the requirements are shared, we can connect on calls and emails to discuss on the implementation.

Do let me know a couple of your available time slots for an introductory call. As mentioned, this will be to explain about how jumpstart works and not an overview call.

Looking forward to your response!

Sincerely,

Vismaya | Customer Success | HR APPS

For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding at sri.kumar@zohocorp.com

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Thu, 09 Dec 2021 12:52:54 +0530**Zoho Recruit Onboarding**<onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Answered by

Vismaya V

Hello Nawfel,

Greetings from Zoho Recruit! Thanks for writing back to us!

Our initial call will be an introductory call wherein I'll explain how the jump start works along with the requirement sheet. Once the requirements are shared, we can connect on calls and emails to discuss on the implementation.

Do let me know a couple of your available time slots for an introductory call. As mentioned, this will be to explain about how jumpstart works and not an overview call.

Looking forward to your response!

Sincerely,

Vismaya | Customer Success | HR APPS

**For any escalations, contact Lead - HR apps Onboarding
at sri.kumar@zohocorp.com**

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

---- on Wed, 24 Nov 2021 18:47:44
+0530"onboarding"<onboarding@zohorecruit.com> wrote ----

Hello Nawfel,

Welcome to Zoho Recruit!

Appreciate your time on call.

Thank you for choosing our Professional edition. You have purchased 2 licenses with a yearly subscription. Along with the subscription you have opted to our Intermediate Jump Start Plan for implementation.

The Intermediate jump start plan comes with 30 Hours of implementation for the duration of 30 days. The mentioned hours will be utilized for calls / training and time

taken for implementing the requirements (online/ offline). You can find the scope of implementation in this [page](#).

During the implementation period a SPOC will be assigned to you. The SPOC will schedule an introductory call and explain how the jump start works along with the requirement sheet. We will be maintaining a inhouse tracker tool for you to monitor the progress and pending work items for your ease. We will keep you informed on the usage of hours in our every email after the call and will update in the tracker for reference.

Please share your preferred (multiple time slots) time for our calls, so we shall plan accordingly.

In case of any deviation in the process you can raise an escalation to our HR Apps Customer Success - Lead: Sri Kumar (sri.kumar@zohocorp.com)

Sincerely,

Santhosh Selvam | Customer Success | HR Apps

[Blogs](#) · [Forums](#) · [Help](#)

Invoice n° I2104000038



Commande : O2012000018
Date : 01/05/2021
Date d'échéance : 01/05/2021
TVA Intracom. : FR83 518 090 733 00024

Direction des services d'immigration, Délégation
du Québec à Los Angeles
Attn.: Mr. Marc Ozgoli, Director
10940 Wilshire Blvd., Suite 720
Los Angeles, CA 90024

Bonjour,

Vous trouverez ci-après le détail de la facturation pour la période du 01/05/2021 au 31/05/2021

Libellé	Prix	Qté	Unité	Montant	Total Ligne
Module - Recrutement (ATS) Ce tarif est valable de 1 à 9 utilisateurs	€ 75,00	2	Per User/Month	€ 150,00	€ 150,00
				Sous Total HT	€ 150,00
				Total TTC	€ 150,00

Condition de Paiement : On Ordering

COORDONNEES BANCAIRES :ATTENTION IL S AGIT D'UN NOUVEAU RIB		
Compte	IBAN	SWIFT
ORINEA S.A.R.L	FR76 1790 6000 3296 3943 7854 044	AGRIFRPP879

Invoice n° I2110000029



Commande : O2012000018
Date : 01/11/2021
Date d'échéance : 01/11/2021
TVA Intracom. : FR83 518 090 733 00024

Direction des services d'immigration, Délégation
du Québec à Los Angeles
Attn.: Mr. Marc Ozgoli, Director
10940 Wilshire Blvd., Suite 720
Los Angeles, CA 90024

Bonjour,

Vous trouverez ci-après le détail de la facturation pour la période du 01/11/2021 au 30/11/2021

Libellé	Prix	Qté	Unité	Montant	Total Ligne
Module - Recrutement (ATS) Ce tarif est valable de 1 à 9 utilisateurs	€ 75,00	1	Per User/Month	€ 75,00	€ 75,00
				Sous Total HT	€ 75,00
				Total TTC	€ 75,00

Condition de Paiement : On Ordering

COORDONNEES BANCAIRES		
Compte	IBAN	SWIFT
ORINEA S.A.R.L	FR76 1790 6000 3296 3943 7854 044	AGRIFRPP879

INVOICE

Invoice Date : 22/OCT/2021

Ms. Suhyun KANG ADDRESS : 15, Yehyeon-ro, Giheung-gu, Yongin-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea POSTAL CODE : 17103 REPUBLIC OF KOREA EMAIL : suheon27@naver.com
BILL TO : Bureau du Québec à Hongkong via BUREAU DU QUEBEC SEOUL ADDRESS : 5FL, Leema Bldg., 42 Jongno 1gil Jongno-gu, Seoul, Korea POSTAL CODE : 03152

DESCRIPTION :

Short-term internship at the International Education and Emigration Fair

ITEM	DESCRIPTION	TOTAL
Short-term internship at the International Education and Emigration Fair	Les heures à facturer : 20 US \$ par heure	
	29 septembre : une heure de formation (1) 7 octobre : une heure de formation (1) 9 octobre : du 10h au 18h (8) 10 octobre : du 11h au 18h30 (7.5) 13 octobre : rédaction du compte rendu (2)	Total : 19,5 hrs (390 USD / 491 CAD / 464 135 KRW)

Bank Details ;

Bank: Woori bank of Korea

Account Number: 1002-253-657630

Holder Name: Suhyun KANG

RP154. Ventilation annuelle, par secteur d’activité économique, des investissements au Programme « Immigrants investisseurs » pour les trois dernières années. Ventilation par pays d’origine des immigrants investisseurs admis au Québec pour les cinq dernières années. Indiquer le montant d’argent qui est actuellement en attente de placement. Indiquer le montant qui est disponible au titre de la promotion du Programme investisseurs, au 1^{er} avril 2022.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP29.

RP155. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2020-2021 qui n’ont pas été reconduits en 2021-2022, en incluant les programmes qui ont été abolis.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

RP156. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l’année 2021-2022.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RP157. Nombre de nouveaux arrivants, pour les cinq dernières années, qui ont participé à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP43.

RP158. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation ; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2020-2021 et en 2021-2022. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP46.

RP159. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d’établissement, depuis 2011-2012, en indiquant le pays de naissance, le type d’immigrant et leur occupation au Québec.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP17.

RP160. Liste des programmes en vigueur en 2021-2022 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer :

- a) crédits accordés en 2020-2021 et en 2021-2022;
- b) prévisions pour 2022-2023;
- c) nombre de personnes rejointes;
- d) frais d'administration pour chaque programme;
- e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et amélioration apportées à la suite de l'analyse des mesures.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP47.

RP161. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les cinq dernières années; fournir les prévisions pour 2022-2023. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP52.

RP162. Copie des ententes signées entre 2011-2012 et 2021-2022 avec Investissement Québec ainsi qu’avec d’autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.

Pour les ententes signées en 2021-2022, la réponse se trouve à la fiche RP48.

RP163. Bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l’intégration et la francisation des immigrants, pour les cinq dernières années, avec les ministères sectoriels suivants : Santé et Services sociaux, Travail, Emploi et Solidarité sociale et Éducation et Loisir, Enseignement supérieur et Recherche.

Le bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l’intégration et la francisation des personnes immigrantes, pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec ces ministères se retrouvent respectivement dans les rapports annuels de gestion du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) de 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Les rapports de reddition de comptes pour l’exercice financier 2021-2022 qui s’est terminé le 31 mars 2022 sont en cours d’élaboration par chacun des quatre ministères concernés. Ces rapports seront consolidés par le MIFI. Ainsi, le bilan et degré de réalisation pour l’année 2021-2022 seront disponibles lors de la prochaine publication du Rapport annuel de gestion du MIFI de 2021-2022.

RP164. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP49.

RP165. Ventilation détaillée de l’effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d’accueil et d’intégration et pour la formation linguistique en 2021-2022 et pour les quatre années précédentes, avec le lieu de travail habituel de chaque employé.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP50.

RP166. Nombre d’immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation par année, depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP51. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP167. Délais moyens d’attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, pour les trois dernières années :

- a. Par centre régional;
- b. Pour tout le Québec.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP53. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP168. Nombre d’immigrants ne parlant pas français et ne s’inscrivant pas au cours de francisation pour les cinq dernières années.

Que ce soit à travers le réseau du MEQ, ou par le biais des mesures du MTESS, les personnes immigrantes peuvent suivre des cours de francisation dans des ministères et organismes autres que le MIFI. Le MIFI n’est donc pas en mesure de fournir des données probantes sur cette question. Il peut cependant fournir de l’information sur les personnes ne connaissant pas le français à leur admission et qui ont suivi des cours de français offerts par le MIFI.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des renseignements particuliers des années antérieures.

Résultats

En 2019¹, 40 565 personnes immigrantes ont été admises au Québec, parmi lesquelles 30 226 étaient âgées de 16 ans et plus². De ce nombre, 13 688 personnes adultes avaient déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission, soit 45,3%. Au 28 février 2022, 4 449 d’entre elles s’étaient déjà inscrites à un cours de français à temps complet³ ou à temps partiel offert par le MIFI. La proportion de ces personnes ne connaissant pas le français et ayant été actives dans un cours de français est donc de 32,5 %.

Tableau 1. Personnes immigrantes de 16 ans et plus déclarant ne pas connaître le français au moment de l’admission

Ne connaissant pas le français	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2015-2021
Ensemble de l'immigration	48 966	53 247	52 400	51 123	40 565	25 227	50 253	321 781
16 ans et plus	37 874	40 073	40 317	39 166	30 226	19 793	41 975	249 424
Connaissance linguistique déclarée*	37 828	39 612	39 333	37 870	29 835	19 659	41 671	245 808
ne connaissant pas le français (n)	13 538	14 966	17 130	17 101	13 688	6 968	11 992	95 383
ne connaissant pas le français (%)	35,8	37,8	43,6	45,2	45,9	35,4	28,8	38,8

Données préliminaires pour 2021.
* Information sur la connaissance linguistique déclarée à l’admission disponible dans la base de données, total qui exclut l’information non disponible.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Notes

Les personnes immigrantes nouvellement admises ne s’inscrivent pas nécessairement dès leur admission au Québec à un service de francisation. Cependant, plus de 70 % de celles qui s’inscrivent le font au cours de la première année. D’autres attendent de deux à trois ans, voire plus, après avoir obtenu leur statut de résident permanent.

¹ Cette analyse se base sur la cohorte la plus récente pour laquelle le nombre total de personnes ayant fait une démarche de francisation se rapproche du résultat définitif : quelques personnes s’ajouteront à celles qui ont déjà amorcé cette démarche, mais l’essentiel des personnes susceptibles de suivre un ou des cours offerts par le Ministère l’a déjà fait.
² Ces personnes sont considérées comme étant des « adultes » dans le contexte de la démarche de francisation au MIFI.
³ Incluant les personnes référées à des centres de services scolaires.

RP169. La moyenne des frais liés aux cours de francisation pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

Coût moyen de la francisation selon le nombre d'élèves uniques en 2021-2022
(du 1^{er} avril au 31 décembre 2021) :

Cours	Coût moyen/élèves (\$)
Temps complet	7 469,20 \$
Temps partiel	2 187,24 \$

RP170. Nombre d’immigrants parlant déjà le français admis au Québec depuis les cinq dernières années, et les prévisions d’admission pour 2022-2023.

En 2021, 34 449 personnes immigrantes admises au Québec ont déclaré connaître le français à l’admission, soit 69,3 % de l’ensemble des personnes admises. Cela inclut les personnes qui déclarent connaître le français seulement de même que celles qui déclarent connaître à la fois le français et l’anglais lors de l’admission¹. Il s’agit de données préliminaires.

Les données des années antérieures à 2021 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille (DRSV), Banque de données sur les résidents permanents. Direction de la planification de l’immigration et des analyses économiques (DPIAÉ).

¹ Le calcul des pourcentages sur la connaissance du français n’inclut pas l’information non disponible.

RP171. Proportion de personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à l’admission qui participent à l’offre gouvernementale de cours de français au cours des trois années suivant leur admission.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP168.

RP172. Résultats de l’enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne possède pas de données d’enquête sur les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.

RP173. Liste de l’offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP54.

RP174. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP55.

RP175. État de réalisation ou d’avancement des mesures pour renforcer l’action du Québec en matière d’intégration des immigrants.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP56.

RP176. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP57.

RP177. Liste des actions entreprises pour améliorer la sélection des personnes immigrantes afin qu'elles répondent aux besoins du marché du travail au Québec, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

- La pandémie a occasionné des changements majeurs sur le marché du travail. Le Québec doit s'assurer de sélectionner des travailleurs qui ont les compétences nécessaires à la relance de l'économie du Québec. La réforme du Programme de l'expérience québécoise mise en œuvre à l'été 2020 est donc d'autant plus bénéfique dans ce contexte. Les modifications aux conditions de sélection visent à assurer de meilleures chances d'intégration à long terme au marché du travail ainsi qu'à la société québécoise.
- Depuis le 22 juillet 2021, l'époux ou le conjoint de fait inclus dans la demande doit démontrer une connaissance du français à l'oral de niveau 4 de l'Échelle québécoise.

PROGRAMMES PILOTES D'IMMIGRATION PERMANENTE

- Mise en œuvre au printemps 2021 de trois programmes pilotes d'immigration permanente ciblant des secteurs et des professions névralgiques de l'économie québécoise :
 - Le programme pilote d'immigration permanente des travailleurs de la transformation alimentaire vise à favoriser la rétention de travailleurs étrangers temporaires dans certains emplois précis de ce secteur;
 - Le programme pilote d'immigration permanente des préposés aux bénéficiaires participe à l'effort gouvernemental afin de pallier le manque chronique de travailleurs dans cette profession clé au Québec;
 - Le programme pilote d'immigration permanente des travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels cible des travailleurs hautement qualifiés dans ces trois pans de l'économie.

SYSTÈME DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT (SDI)

- Avec le SDI, qui a été lancé officiellement en juin 2019, le Ministère peut désormais concentrer ses efforts sur le traitement des demandes de personnes qui, tout en présentant un fort potentiel d'intégration au Québec, répondent aux besoins du marché du travail.
- Depuis le mois d'août 2021, le Ministère invite des ressortissants étrangers à présenter des demandes d'immigration permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), sur la base du classement des profils dans la banque de déclarations d'intérêt du SDI.
- La position au classement est établie en fonction du pointage tel que déterminé par décision du ministre, et accordé à chaque personne en fonction notamment de son capital humain et de sa capacité à répondre aux besoins du marché du travail québécois.

PORTAIL EMPLOYEURS ET JOURNÉES QUÉBEC

- Le 27 juin 2019, le Ministère dévoilait une nouveauté afin de faciliter les démarches de recrutement des entreprises du Québec, soit le Portail employeurs. Hébergé dans la plateforme Arrima, le Portail est une interface de recherche qui utilise les données du SDI.
- L'offre de services aux entreprises comprend les missions de recrutement à l'international, soit les Journées Québec. Ces missions permettent aux entreprises de toutes les régions du Québec d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires qui répondent à leurs besoins de main-d'œuvre.

RP178. Liste des actions entreprises pour soutenir les travailleurs immigrants sur le marché du travail, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la question RP57.

RP179. Liste des actions entreprises afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre au Québec grâce à l'embauche de personnes immigrantes, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

Actions et mesures

L'offre de services aux entreprises

- Le Ministère offre des services aux entreprises en misant sur un accompagnement personnalisé et de proximité en région ainsi que des services spécialisés en recrutement international.
- Le renforcement de l'offre de services prend appui sur le déploiement du Ministère en région par la création de 9 directions régionales et 74 antennes.

Le Portail employeurs

- Le Portail employeurs est un outil de référencement accessible depuis le 5 novembre 2020 sur la plateforme Arrima. L'interface dédiée aux entreprises leur permet d'identifier, de façon autonome, des personnes ressortissantes étrangères dont les profils correspondent à leurs besoins de main-d'œuvre.

Les nouveaux programmes pilotes d'immigration permanente

- Au printemps 2021, le gouvernement du Québec a mis en œuvre trois nouveaux programmes pilotes d'immigration permanente pour participer aux efforts gouvernementaux afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité économique précis :
 - ✓ Travailleuses et travailleurs de la transformation alimentaire;
 - ✓ Personnes préposées aux bénéficiaires;
 - ✓ Travailleuses et travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels.

L'Opération main-d'œuvre

- Le MIFI y contribue notamment par les actions suivantes :
 - ✓ Organisation de missions de recrutement international de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires pour attirer les talents dans les secteurs ayant des besoins de main-d'œuvre, soit les secteurs des TI, du génie, des services de garde, de la santé et de l'éducation.
 - ✓ Efforts pour appuyer le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires en augmentant le nombre d'embauches qui résultent du recours par les employeurs au Portail employeurs.

Les invitations au moyen du Système de déclaration d'intérêt (SDI)

- Depuis le mois d'août 2021, le Ministère invite des personnes ressortissantes étrangères à présenter des demandes d'immigration permanente dans le cadre du *Programme régulier des travailleurs qualifiés* (PRTQ).
- Pour 2021-2022, en date du 28 février 2022, le Ministère a invité environ 3 800 personnes qui avaient déclaré occuper une des professions dans les secteurs priorités dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.

- Le Ministère a aussi favorisé la régionalisation de l'immigration en invitant, entre le 1^{er} avril 2021 et le 28 février 2022, 383 personnes qui avaient une offre d'emploi permanent validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Subventions aux organismes de développement économique au Québec

- Afin d'appuyer le Ministère dans l'accompagnement des entreprises de toutes les régions du Québec pour leurs besoins de main-d'œuvre, il a signé des conventions d'aide financière avec des partenaires, soit Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED), qui couvrent respectivement les entreprises des régions du Grand Montréal, de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, ainsi que du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Ces conventions d'aide visent le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, ainsi que l'attraction et la rétention d'étudiante et d'étudiants étrangers.

Les missions de recrutement à l'international Journées Québec

- Les Journées Québec permettent aux employeurs du Québec de recruter des travailleuses et travailleurs étrangers, en plus d'en apprendre plus sur le processus d'immigration. Nommées en fonction du secteur d'activité ou du territoire ciblé, elles ont lieu virtuellement ou en mode hybride depuis mars 2020 en raison de la pandémie. Du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, 16 Journées Québec ont été réalisées.

Entente concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI+) en réponse aux besoins du marché du travail du Québec

- Une entente a été conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada, le 4 août 2021, afin d'apporter des assouplissements temporaires au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).
- Ainsi, depuis le 6 décembre 2021, certaines professions de niveau D identifiées par le Québec sont exemptées des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement.
- De même, le 10 janvier 2022, le seuil du nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire, est passé de 10 % à 20 % pour certains secteurs économiques identifiés par le Québec.
- L'admissibilité au traitement simplifié, afin d'y inclure des professions peu spécialisées et identifiées par le Québec, sera élargie (entrée en vigueur prévue le 24 mai 2022).
- L'entente du 4 août 2021 comprend aussi la mise en œuvre du PMI+, qui permettra annuellement l'arrivée de 7 000 travailleuses et travailleurs qualifiés détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) encore à l'étranger, grâce à la délivrance d'un permis de travail temporaire ouvert dispensé d'une Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT).

Reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

- Le Ministère coordonne la mise en œuvre d'un plan d'action pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Par ce plan d'action, le gouvernement déploie des efforts additionnels pour la reconnaissance des compétences et des qualifications des personnes issues de l'immigration. Le plan d'action comprend six grandes mesures qui visent à améliorer et à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois. Les mesures contribuent ainsi à favoriser et faciliter l'arrivée des personnes immigrantes qualifiées au marché du travail.

RP180. Liste des actions entreprises afin d’offrir une plus grande capacité d’attraction, de rétention et d’accueil aux immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021-2022

Programme d’appui aux collectivités

Le *Programme d’appui aux collectivités* (PAC) vise à contribuer, par l’engagement collectif de la société, à l’édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et d’autres minorités ethnoculturelles afin qu’elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

En 2021-2022, 184 ententes ont été conclues dans le cadre du PAC pour un financement de plus de 17,1 M\$ en 2021-2022 dans les 17 régions du Québec.

Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration

Le *Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration* (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu’ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Ce sont 104 organismes qui sont présentement soutenus en vertu du programme.

Promotion des régions du Québec auprès des clientèles ciblées

Le Ministère, par l’entreprise des directions de services d’immigration à l’étranger, organise des sessions d’information axées exclusivement sur la promotion des différentes régions du Québec auprès de la clientèle à l’étranger. Cette démarche a pour but d’inciter la clientèle à déposer leur candidature pour des offres d’emploi en région. Entre avril 2021 et février 2022, une quinzaine de séances portant spécifiquement sur les régions du Québec ont été organisées. Par ailleurs, le Ministère a signé des ententes avec les partenaires non gouvernementaux, (Québec International, et la Société économique de Drummondville) afin de favoriser l’attraction et la rétention d’étudiantes et d’étudiants étrangers en région.

Autres initiatives

Un déploiement historique du Ministère, amorcé en 2019, s’est poursuivi en 2021-2022 dans toutes les régions du Québec avec la création des postes d’agentes et agents d’aide à l’intégration (AAI) et des conseillères et conseillers en immigration régionale (CIR).

Trois nouvelles directions régionales ont été créées, le 1^{er} avril 2021. Le réseau régional du Ministère est actuellement composé de 9 directions régionales et de 74 antennes.

Les AAI accompagnent les personnes immigrantes inscrites à Accompagnement Québec depuis l’étranger et au Québec. De l’information sur les occasions d’établissement en région est donnée dans le cadre d’Accompagnement Québec, et ce, dès l’étranger.

RP181. Proportion des personnes immigrantes qui se destinent à s’établir hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec.

La proportion des personnes immigrantes qui se destinent à s’établir hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal, au moment de leur sélection par le Québec, est de 28,8 %, pour l’année 2021.

RP182. Liste des organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région

Organismes	Région administrative
ABL accès accueil action	Laurentides
Accompagnement des femmes immigrantes de l’Outaouais	Outaouais
Accueil et intégration BSL inc.	Bas-Saint-Laurent
Accueil-Parrainage Outaouais	Outaouais
Acte d’Amour !	Estrie
Action famille Lavaltrie inc.	Lanaudière
Action Travail Chaleurs inc.	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Administration régionale Baie-James	Nord-du-Québec
Agence d’Attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	Nord-du-Québec
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	Lanaudière
Atelier de Travail Jeunesse 01	Bas-Saint-Laurent
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	Laurentides
Café de quartier Ascot	Estrie
Carrefour d’action interculturelle	Capitale-Nationale
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	Mauricie
Carrefour emploi Lotbinière	Chaudière-Appalaches
Carrefour jeunesse-emploi Comté Nicolet-Bécancour	Centre-du-Québec
Carrefour jeunesse emploi d’Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue
Carrefour Jeunesse Emploi d’Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	Côte-Nord
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais
Carrefour jeunesse emploi Papineau	Outaouais
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches
Carrefour Jeunesse-Emploi de l’Outaouais	Outaouais
Carrefour Jeunesse-Emploi de l’Islet	Chaudière-Appalaches
Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d’en-Haut	Laurentides
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins	Chaudière-Appalaches
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	Bas-Saint-Laurent
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	Saguenay-Lac-St-Jean
Centre Alpha Lira inc.	Côte-Nord
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	Capitale-Nationale
Centre de services pour l’économie et l’emploi des Collines-De-L’Outaouais	Outaouais
Centre d’Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]	Laurentides
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale
Centre pour l’immigration en région	Laurentides
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	Côte-Nord
Chambre de commerce de Val-d’Or	Abitibi-Témiscamingue
Chambre de Commerce et d’Industrie Thérèse de Blainville	Laurentides
CHEZ NOUS MÉDIA 2007	Lanaudière

Organismes	Région administrative
CITOYENNETÉ JEUNESSE (CJ)	Capitale-Nationale
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent
Comité d'accueil international des Bois-Francis	Centre-du-Québec
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	Lanaudière
Corporation de Développement Communautaire (CDC) du Haut-Saint-François	Estrie
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	Estrie
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	Capitale-Nationale
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	Chaudière-Appalaches
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	Estrie
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)	Capitale-Nationale
Groupe Inclusia	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	Chaudière-Appalaches
Impact emploi de l'Érable	Centre-du-Québec
Jardin Humani-Terre	Lanaudière
Kif Kif familles mobilisées en action	Capitale-Nationale
Lanaudière Économique	Lanaudière
Les partenaires du secteur Aylmer	Outaouais
Les services de main-d'œuvre l'Appui inc.	Capitale-Nationale
Mosaïque: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	Abitibi-Témiscamingue
Motivaction Jeunesse	Capitale-Nationale
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	Abitibi-Témiscamingue
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	Côte-Nord
Municipalité régionale de comté Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Municipalité régionale de comté d'Abitibi	Abitibi-Témiscamingue
MRC d'Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	Laurentides
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	Centre-du-Québec
Municipalité régionale de comté d'Autray	Lanaudière
Municipalité régionale de comté d'Avignon	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Municipalité régionale de comté de Bécancour	Centre-du-Québec
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	Estrie
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	Capitale-Nationale
Municipalité régionale de comté de Coaticook	Estrie
Municipalité régionale de comté de Joliette	Lanaudière
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier	Capitale-Nationale
Municipalité régionale de comté de La Matanie	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de La Mitis	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté de l'Érable	Centre-du-Québec
Municipalité régionale de comté de l'Islet	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	Côte-Nord
Municipalité régionale de Maskinongé	Mauricie
Municipalité régionale de comté de Matawinie	Lanaudière
Municipalité régionale de comté de Mékinac	Mauricie

Organismes	Région administrative
Municipalité régionale de comté de Montcalm	Lanaudière
Municipalité régionale de comté de Montmagny	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec
Municipalité régionale de comté de Portneuf	Capitale-Nationale
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté des Appalaches	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté des Basques	Bas-Saint-Laurent
Municipalité régionale de comté des Etchemins	Chaudière-Appalaches
Municipalité régionale de comté des Laurentides	Laurentides
Municipalité régionale de comté du Granit	Estrie
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Municipalité régionale de comté le Fjord-du-Saguenay	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Municipalité régionale de comté les Moulins	Lanaudière
Municipalité régionale de comté Pontiac	Outaouais
Portes Ouvertes sur le Lac	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Projektion 16-35	Bas-Saint-Laurent
Pro-Gestion Estrie inc.	Estrie
Projet d’Accueil et d’Intégration Solidaire	Centre-du-Québec
Regroupement des Familles Congolaises de Lanaudière (RFCL)	Lanaudière
Intro Drummonville INC	Centre-du-Québec
SEMO	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Serv. d’Orient. et d’Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	Capitale-Nationale
Service Accès Travail de Portneuf	Capitale-Nationale
Service Accès-Emploi	Bas-Saint-Laurent
Service d’accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	Mauricie
Service d’Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	Mauricie
Service d’Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	Mauricie
Service d’Accueil des Nouveaux Arrivants de la Matanie (SANAM)	Bas-St-Laurent
Service d’aide à la famille immigrante MRC de l’Assomption [SAFIMA]	Lanaudière
Service d’aide à l’adaptation des immigrants et immig. [S.A.A.I.]	Capitale-Nationale
Service d’aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	Estrie
Service Intégration Travail Outaouais	Outaouais
Société de développement économique de Drummondville (SDED)	Centre-du-Québec
Société de la Rivière Saint-Charles	Capitale-Nationale
Stratégie Carrière	Mauricie
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le Valcourt 2030	Chaudière-Appalaches
Ville de Drummondville	Centre-du-Québec
Ville de Gatineau	Outaouais
Ville de la Tuque	Mauricie
Ville de Lévis	Chaudière-Appalaches
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Saguenay-Lac-St-Jean
Ville de Rimouski	Bas-Saint-Laurent
Ville de Rouyn-Noranda	Abitibi-Témiscamingue
Ville de Saguenay	Saguenay-Lac-St-Jean
Ville de Shawinigan	Mauricie
Ville de Sherbrooke	Estrie
Ville de Trois-Rivières	Mauricie
Zone emploi d’Antoine-Labelle	Laurentides

RP183. Ventilation détaillée du financement octroyé aux organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
« AMINATE » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs	Lanaudière	PASI	174 166 \$
		PSM	85 000 \$
ABL Accès Accueil Action	Laurentides	PASI	243 700 \$
		PAC	105 000 \$
		PSM	95 000 \$
Accompagnement des femmes immigrantes de l’Outaouais (AFIO)	Outaouais	PASI	386 289 \$
Accueil et intégration BSL inc.	Bas-Saint-Laurent	PASI	826 196 \$
		PAC	116 659 \$
		PSM	148 000 \$
Accueil-Parrainage Outaouais	Outaouais	PASI	628 320 \$
		PAC	51 572 \$
		PSM	148 000 \$
Acte d’Amour !	Estrie	PAC	20 472 \$
Action famille Lavaltrie inc.	Lanaudière	PASI	160 437 \$
Action travail Chaleurs inc.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PASI	135 855 \$
Administration régionale Baie-James	Nord-du-Québec	PAC	96 254 \$
Agence d’Attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PAC	176 112 \$
Agora boréale, Association interculturelle de Lebel-Sur-Quévillon	Saguenay-Lac-St-Jean	PASI	171 744 \$
		PAC	71 653 \$
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PASI	265 367 \$
		PAC	19 640 \$
		PAC	123 145\$
Atelier travail jeunesse 01	Bas-Saint-Laurent	PAC	60 044 \$
C.O.F.F.R.E.T Centre de formation et d’orientation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles	Laurentides	PASI	456 740 \$
		PAC	76 620 \$
		PAC	38 800 \$
		PSM	138 000 \$
Café de quartier Ascot	Estrie	PAC	97 007 \$
Carrefour d’action interculturelle	Capitale-Nationale	PSM	98 000 \$
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	Mauricie	PASI	135 620 \$
Carrefour emploi Lotbinière	Chaudière-Appalaches	PASI	255 454 \$
		PAC	115 609 \$
Carrefour Jeunesse emploi d’Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	PASI	55 721 \$
		PAC	75 882 \$
Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	PASI	57 402 \$
		PAC	43 333 \$
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PASI	80 265 \$
		PAC	61 438 \$
Carrefour jeunesse-emploi Comté Nicolet-Bécancour	Centre-du-Québec	PASI	122 547 \$

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
Carrefour jeunesse-emploi d’Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	PASI	138 119 \$
		PAC	18 395 \$
		PAC	92 838\$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	PASI	210 623 \$
		PAC	116 600 \$
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches	PASI	470 322 \$
		PAC	114 200 \$
Carrefour Jeunesse-emploi de la Haute-Côte-Nord (CJEHCN)	Côte-Nord	PASI	54 311\$
Carrefour Jeunesse-emploi de l’Outaouais	Outaouais	PASI	165 571 \$
		PAC	126 286 \$
Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d’en-Haut	Laurentides	PAC	68 140 \$
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PASI	96 608 \$
		PAC	86 450 \$
Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins	Chaudière-Appalaches	PASI	157 447 \$
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	Bas-Saint-Laurent	PASI	73 554 \$
Carrefour jeunesse-emploi Papineau	Outaouais	PASI	76 493 \$
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	Saguenay-Lac-St-Jean	PASI	93 163 \$
Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de l’Islet	Chaudière-Appalaches	PASI	71 480 \$
Centre Alpha Lira Inc.	Côte-Nord	PASI	203 302 \$
		PAC	143 038 \$
		PAC	5 500 \$
Centre de formation option-travail Ste-Foy	Capitale-Nationale	PASI	95 643 \$
Centre de services pour l’économie et l’emploi des Collines-De-L’Outaouais	Outaouais	PASI	82 897 \$
Centre d’intégration en emploi Laurentides	Laurentides	PAC	190 968 \$
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PASI	108 428 \$
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD RivDuLoup)	Bas-Saint-Laurent	PASI	162 438 \$
		PAC	17 760 \$
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale	PASI	2 371 243 \$
		PSM	171 000 \$
Centre pour l’immigration en région	Laurentides	PAC	60 203 \$
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale	PASI	22 504 \$
		PAC	72 558 \$
		PSM	141 750 \$
Centre-Émersion (Manicouagan) Inc.	Côte-Nord	PASI	209 921 \$
Chambre de commerce de Val-d’Or	Abitibi-Témiscamingue	PAC	90 000 \$
Chambre de commerce et d’industrie Thérèse de Blainville (CCITB)	Laurentides	PAC	44 983 \$
CHEZ NOUS MÉDIA 2007	Lanaudière	PAC	31 500 \$
CITOYENNETÉ JEUNESSE (CJ)	Capitale-Nationale	PAC	74 250 \$

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	Bas-Saint-Laurent	PAC	106 773 \$
Comité d'accueil international des bois-francs	Centre-du-Québec	PASI	526 587 \$
		PSM	147 000 \$
Comité Régional d'Éducation pour le Développement International Lanaudière	Lanaudière	PASI	453 253 \$
		PAC	106 865 \$
		PSM	148 000 \$
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	Estrie	PAC	128 597 \$
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg (CDC Grand Charlesbourg)	Capitale-Nationale	PAC	89 333 \$
Corporation de Développement Communautaire (CDC) du Haut-Saint-François	Estrie	PAC	94 459 \$
Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny (CDEMM)	Chaudière-Appalaches	PASI	63 173 \$
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	Estrie	PAC	39 749 \$
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM)	Capitale-Nationale	PAC	60 500 \$
Goupe Inclusia	Saguenay-Lac-St-Jean	PASI	197 306 \$
		PAC	52 869 \$
ICI Intégration Communautaire des immigrants	Chaudière-Appalaches	PASI	181 961 \$
		PAC	46 800 \$
		PSM	132 000 \$
Impact Emploi de l'Érable	Centre-du-Québec	PASI	120 259 \$
Jardin Humani-Terre	Lanaudière	PAC	104 821 \$
Kif Kif familles mobilisées en action	Capitale-Nationale	PAC	68 998 \$
La Mosaïque	Abitibi-Témiscamingue	PASI	216 668 \$
		PAC	66 750 \$
		PSM	98 000 \$
Lanaudière Économique	Lanaudière	PAC	250 000 \$
Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles	Chaudière-Appalaches	PASI	572 806 \$
		PAC	194 062 \$
		PSM	98 000 \$
Les partenaires du secteur Aylmer	Outaouais	PAC	70 700 \$
Les services de main-d'œuvre l'Appui inc.	Capitale-Nationale	PASI	306 035 \$
Motivaction jeunesse	Capitale-Nationale	PASI	100 000 \$
		PAC	249 751 \$
Mouvement de la relève d'Amos-Région Inc.	Abitibi-Témiscamingue	PASI	145 406 \$
		PAC	98 934 \$
MRC Côte-de-Gaspé	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	PAC	18 750 \$
MRC d'Abitibi	Abitibi-Témiscamingue	PAC	59 711 \$
MRC d'Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	PAC	37 500 \$
MRC d'Argenteuil	Laurentides	PAC	28 125 \$

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
MRC d’Arthabaska	Centre-du-Québec	PAC	33 550 \$
MRC d’Autray	Lanaudière	PAC	20 125 \$
MRC d’Avignon	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PAC	159 674 \$
MRC de Bécancour	Centre-du-Québec	PAC	19 065 \$
MRC de Bellechasse	Chaudière-Appalaches	PAC	10 850 \$
		PAC	29 235 \$
MRC de Brome-Missisquoi	Estrie	PAC	6 250 \$
MRC de Charlevoix	Capitale-Nationale	PAC	20 601 \$
MRC de Coaticook	Estrie	PAC	3 493 \$
MRC de Joliette	Lanaudière	PAC	12 513 \$
MRC de Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	PAC	60 000 \$
MRC de l’Assomption	Lanaudière	PAC	53 788 \$
MRC de l’Érable	Centre-du-Québec	PAC	3 867 \$
MRC de L’Islet	Chaudière-Appalaches	PAC	59 700 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	Capitale-Nationale	PAC	7 500 \$
MRC de la Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	PAC	3 300 \$
MRC de La Matanie	Bas-Saint-Laurent	PAC	54 806 \$
MRC de la Matapédia	Bas-Saint-Laurent	PAC	37 498 \$
MRC de la Mitis	Bas-Saint-Laurent	PAC	28 519 \$
MRC de la Nouvelle-Beauce	Chaudière-Appalaches	PAC	68 215 \$
MRC de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	PAC	7 500 \$
		PAC	31 000 \$
MRC de Manicouagan	Côte-Nord	PAC	142 342 \$
MRC de Maskinongé	Mauricie	PAC	10 210 \$
MRC de Matawinie	Lanaudière	PAC	18 750 \$
MRC de Mékinac	Mauricie	PAC	50 000 \$
MRC de Montcalm	Lanaudière	PAC	13 750 \$
MRC de Montmagny	Chaudière-Appalaches	PAC	28 447 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	Centre-du-Québec	PAC	75 642 \$
MRC de Portneuf	Capitale-Nationale	PAC	50 000 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	PAC	73 025 \$
MRC de Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	PAC	91 399 \$
MRC de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	PAC	37 500 \$
MRC des Appalaches	Chaudière-Appalaches	PAC	12 563 \$
MRC des Basques	Bas-Saint-Laurent	PAC	37 500 \$
MRC des Etchemins	Chaudière-Appalaches	PAC	18 000 \$
MRC des Laurentides	Laurentides	PAC	107 000 \$
MRC du Domaine-du-Roy	Saguenay-Lac-St-Jean	PAC	183 750 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay	Saguenay-Lac-St-Jean	PAC	25 000 \$
MRC du Granit	Estrie	PAC	4 954 \$
MRC Haute Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PAC	28 125 \$
MRC Les Moulins	Lanaudière	PAC	32 450 \$
MRC Pontiac	Outaouais	PAC	75 000 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	Côte-Nord	PAC	35 838 \$
Portes ouvertes sur le lac (POL)	Saguenay-Lac-St-Jean	PASI	326 800 \$
		PAC	46 407 \$
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	PASI	123 631 \$

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
Pro-gestion Estrie	Estrie	PASI	65 600 \$
		PAC	97 935 \$
Projektion 16-35	Bas-Saint-Laurent	PASI	108 351 \$
Projet d'accueil et d'intégration solidaire	Centre-du-Québec	PASI	138 646 \$
		PAC	46 314 \$
		PSM	98 000 \$
INTRO DRUMMONDVILLE INC	Centre-du-Québec	PASI	829 989 \$
		PAC	97 000 \$
		PSM	148 000 \$
Regroupement des Familles Congolaises de Lanaudière (RFCL)	Lanaudière	PAC	40 590 \$
Semo	Nord-du-Québec	PASI	151 333 \$
Service accès travail de Portneuf	Capitale-Nationale	PASI	181 091 \$
		PAC	125 050 \$
Service Accès-Emploi	Bas-Saint-Laurent	PASI	50 280 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie - SANAM (nouvel organisme)	Bas-Saint-Laurent	PASI	223 216 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé	Mauricie	PASI	262 579 \$
		PAC	41 800 \$
		PSM	108 000 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières	Mauricie	PASI	835 613 \$
		PAC	250 000 \$
		PSM	138 000 \$
Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan	Mauricie	PASI	268 068 \$
		PAC	174 805 \$
		PSM	98 000 \$
Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de l'Assomption	Lanaudière	PASI	97 415 \$
		PAC	85 380 \$
		PSM	85 000 \$
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)	Capitale-Nationale	PASI	152 001\$
Service d'aide aux néo-canadiens (Sherbrooke) inc.	Estrie	PASI	1 738 132 \$
		PAC	86 040 \$
		PSM	171 000 \$
Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec	Capitale-Nationale	PASI	212 000 \$
		PAC	32 257 \$
Service intégration travail Outaouais	Outaouais	PASI	124 000 \$
		PAC	152 773 \$
Société de développement économique de Drummondville (SDED)	Centre-du-Québec	PAC	87 500 \$
Société de la Rivière Saint-Charles	Capitale-Nationale	PAC	19 911 \$
Stratégie Carrière	Mauricie	PASI	40 560 \$
Valcourt 2030	Estrie	PAC	81 667 \$
Ville de Drummondville	Centre-du-Québec	PAC	2 354 \$
Ville de Gatineau	Outaouais	PAC	450 000 \$
Ville de La Tuque	Mauricie	PAC	33 750 \$
Ville de Lévis	Chaudière-Appalaches	PAC	62 500 \$
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Saguenay-Lac-St-Jean	PAC	14 850 \$
Ville de Rimouski	Bas-Saint-Laurent	PAC	65 000 \$

Partenaire	Région administrative	Programme	2021-2022 (28 février 2022)
Ville de Rouyn-Noranda	Abitibi-Témiscamingue	PAC	19 110 \$
Ville de Saguenay	Saguenay-Lac-St-Jean	PAC	106 936 \$
Ville de Shawinigan	Mauricie	PAC	25 000 \$
Ville de Trois-Rivières	Mauricie	PAC	50 000 \$
Ville de Sherbrooke	Estrie	PAC	125 000 \$
Zone Emploi d’Antoine-Labelle	Laurentides	PASI	36 030 \$
		PAC	123 393 \$

RP184. Nombre d’immigrants qui s’installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal à la suite d’un accompagnement offert par un organisme financé pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2021-2022.

Tableau 1 : Nombre de personnes immigrantes qui se sont installées à l’extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la suite d’un accompagnement offert par l’ensemble des organismes accrédités, du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021.

Emploi en région	Nombre d’établissements réalisés	Nombre total de personnes immigrantes établies incluant les membres de la famille
Total	248	576

Source : Direction générale des opérations régionales (DGOR) – Direction régionale de Montréal, du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).
En date du 22 mars 2022 (compilation) à partir des rapports de reddition des comptes annuels des organismes.

Note : La reddition de comptes du projet « Emploi en région » se fait sur l’ensemble des trois organismes participants, ALPA, CFIQ et PROMIS. Les données disponibles sont fournies conjointement par ces organismes. Donc, la ventilation des données par organisme n’est plus possible.

Les données pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 seront disponibles au courant du mois d’avril 2022.

RP185. Écart entre le taux d’emploi des personnes immigrantes qui s’installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal et celui des personnes qui s’installent dans ces mêmes régions.

Note : L’Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché du travail des personnes immigrantes qui s’installent dans les régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal.

L’EPA fournit les données du taux d’emploi des personnes immigrantes permanentes de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) sur une base annuelle. Les données les plus récentes portent sur l’année 2021.

Pour le groupe d’âge des 15 ans et plus, l’écart entre le taux d’emploi des personnes immigrantes permanentes qui s’installent hors de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (69,3 %), et celui des personnes qui s’installent dans la RMR de Montréal (62,1 %) est de 7,2 points de pourcentage en 2021.

RP186. État d’avancement de la mise en place d’un guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences. Le nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP58.

RP187. État d’avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l’année 2021-2022 et prévisions pour l’année 2022-2023. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2020-2021 et en 2021-2022.

La réponse à cette demande relève du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

RP188. État d’avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l’année 2021-2022 et prévisions pour l’année 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP58.

RP189. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP59.

RP190. Fournir une copie de tout document (analyses, études ou autres) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal.

Depuis la mise en ligne du site Qualifications Québec en août 2018, l’organisme Qualification Montréal (QM) est devenu Qualifications Québec (Q2), afin de refléter que son mandat et ses services s’étendent à toutes les régions du Québec.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP58.

RP191. État d’avancement de la négociation avec la Tunisie, le Maroc, l’Algérie, la Suisse ou tout autre pays pour la signature d’ententes de reconnaissance réciproque des compétences professionnelles. Le nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci.

La réponse à cette demande relève du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

RP192. Ventilation détaillée des activités du Programme d’aide à l’intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Montants investis et nombre de bénéficiaires pour les cinq dernières années. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

Cette question relève du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

RP193. État de la situation et suivi détaillé des différents programmes d’embauche des minorités par l’État québécois.

La réponse à cette demande relève du Secrétariat du Conseil du trésor.

RP194. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l’immigration.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP60.

RP195. Nombre d’immigrants, ventilé par la provenance et par profession, depuis 2010. Indiquer en pourcentage de l’ensemble des immigrants admis.

Les données des années antérieures à 2021 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Les données sur les admissions permanentes au Québec indiquent que les professions projetées des personnes immigrantes actives (de 15 ans et plus) admises en 2021 se répartissent comme suit :

Tableau 1. Personnes immigrantes actives¹ admises au Québec selon le continent de naissance et la catégorie professionnelle projetée, 2021

Catégorie professionnelle ² (CNP)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissance	Total
	Nombre					
Gestion	128	39	61	415	x	646
Affaires, finance et administration	402	113	84	985	x	1 586
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	730	331	220	1 192	9	2 482
Secteur de la santé	281	169	94	221	x	767
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	236	67	60	361	x	726
Arts, culture, sports et loisirs	37	38	34	471	5	585
Vente et services	263	92	60	797	x	1 215
Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés	129	47	18	252	0	446
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	x	x	0	20	0	24
Fabrication et services d'utilité publique	95	22	7	39	0	163
Entrepreneurs	x	0	15	x	0	21
Investisseurs	12	x	477	x	0	496
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	9 305	5 881	7 307	5 141	145	27 779
Travailleurs non classés ailleurs ³	31	18	16	68	0	116
Total	11 649	6 817	8 453	9 962	171	37 052

Données préliminaires pour 2021.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules en deçà de 5 personnes ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

1. Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus comptant se joindre à la population active peu importe la catégorie d’immigration.

2. Profession déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

3. La catégorie « Travailleurs non classés ailleurs » inclut les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité, mais le total des « Travailleurs non classés ailleurs » exclut les x.

CNP : Classification nationale des professions.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 1 (suite) : Personnes immigrantes actives¹ admises au Québec selon le continent de naissance et la catégorie professionnelle projetée, 2021

Catégorie professionnelle ² (CNP)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissance	Total
	%					
Gestion	1,1	0,6	0,7	4,2	x	1,7
Affaires, finance et administration	3,5	1,7	1,0	9,9	x	4,3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	6,3	4,9	2,6	12,0	5,3	6,7
Secteur de la santé	2,4	2,5	1,1	2,2	x	2,1
Enseignement, droit et services sociaux, comm. et gouv.	2,0	1,0	0,7	3,6	x	2,0
Arts, culture, sports et loisirs	0,3	0,6	0,4	4,7	2,9	1,6
Vente et services	2,3	1,3	0,7	8,0	x	3,3
Métiers, transport et machinerie et domaines apparentés	1,1	0,7	0,2	2,5	0,0	1,2
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	x	x	0,0	0,2	0,0	0,1
Fabrication et services d'utilité publique	0,8	0,3	0,1	0,4	0,0	0,4
Entrepreneurs	x	0,0	0,2	x	0,0	0,1
Investisseurs	0,1	x	5,6	x	0,0	1,3
Nouveaux travailleurs, donc pas de CNP	79,9	86,3	86,4	51,6	84,8	75,0
Travailleurs non classés ailleurs ³	0,3	0,3	0,2	0,7	0,0	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Données préliminaires pour 2021.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules en deçà de 5 personnes ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

1. Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus comptant se joindre à la population active.

2. Profession déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

3. La catégorie « Travailleurs non classés ailleurs » inclut également les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

CNP : Classification nationale des professions.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP196. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays et par langue d'origine, pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2022.

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises¹ au Québec en 2021 proviennent de plus de 100 pays. Toutefois, près des deux tiers d'entre elles sont nées en Syrie, en Afghanistan et en République démocratique du Congo.

L'arabe est la principale langue maternelle déclarée par 41,7 % des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2021.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

Tableau 1. Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2021 selon les principaux pays de naissance et les principales langues maternelles

Pays de naissance	n	Langues maternelles	n
Syrie	563	Arabe	671
Afghanistan	272	Dari ¹	207
Rép. dém. du Congo	194	Langues nigéro-congolaises ²	112
Tanzanie	81	Swahili	92
Iraq	52	Kirundi	58
Burundi	50	Français	57
Pakistan	50	Kurde	44
Rép. centrafricaine	39	Anglais	38
Rwanda	38	Kinyarwanda	32
Turquie	25	Pustu	30
Autres pays	247	Autres langues	270
Total	1 611	Total	1 611

Les données sont préliminaires pour 2021.

1. Cette langue est parlée notamment par les personnes nées en Afghanistan et en Iran.

2. Ces langues sont parlées notamment par les personnes nées en République démocratique du Congo.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

¹ Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger comprennent les personnes réfugiées prises en charge par l'État, parrainées ou autonomes financièrement. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble des personnes de la catégorie Réfugiés et personnes en situation semblable, qui comprend aussi les réfugiés reconnus sur place.

RP197. Temps d’attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2022.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP26. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022.

RP198. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour les trois dernières années, et les prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP42.

RP199. Suivi détaillé des travaux du MIFI pour les trois dernières années pour la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes. Plan d'action et toute autre mesure pertinente envisagés pour l'exercice 2022-2023

La réponse à cette question se trouve à la fiche RG64.

RP200. Le nombre de délivrances d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec pour les cinq dernières années, incluant l'exercice 2021-2022, ainsi que le délai de traitement.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP61.

RP201. Bilan des travaux réalisés en marge de l’entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles : liste des programmes reconnus, des ententes signées et des ententes en négociation.

La réponse à cette demande relève du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF).

RP202. Copie des ententes signées en 2021-2022 dans le cadre du programme de francisation des milieux de travail. Copie du rapport final et des évaluations des programmes, incluant les recommandations.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne signe plus ce type d’entente. Cette responsabilité relève du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

RP203. Détails et état de l’implantation du programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration n’a pas de programme de cette nature.

RP204. Concernant le programme de l’expérience québécoise visant à faciliter l’accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme, ventilé selon les volets étudiant étranger et travailleur temporaire, par année civile depuis sa création, et le nombre de demandes refusées, la liste des actions entreprises en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023; ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP65.

RP205. Concernant le projet IPOP pour l’intégration en emploi de personnes formées à l’étranger référées par un ordre professionnel : liste des actions entreprises pour les trois dernières années, et le nombre de personnes qui ont obtenu, pour les trois dernières années, un emploi au Québec dans leur profession dans le cadre de ce projet. Ventilation par année.

Cette question relève du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale.

RP206. Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023. Ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP66.

RP207. Le nombre d’actions intentées en justice par le Ministère ces cinq dernières années.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP67.

RP208. Depuis 2007-2008, la ventilation, par année, du nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme Investisseurs, à la suite d’une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu’on leur ait refusé dans un premier temps.

Tableau 1. Nombre de personnes de la sous-catégorie des investisseurs ayant obtenu un CSQ à la suite d’une décision favorable obtenue en révision de demande administrative.

Années	Nombre de personnes ayant obtenu un CSQ
1 ^{er} avril 2021 au 28 février 2022	22

Source : Réexamen administratif.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP209. Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, etc.) effectuées dans le cadre de la consultation pour la rédaction du document « Vers une nouvelle politique en matière d’immigration », préciser :

- a. les organismes rencontrés;
 - b. les dates;
 - c. les ordres du jour;
 - d. les documents utilisés;
 - e. les procès-verbaux;
 - f. la ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère;
 - g. les coûts engagés par ces rencontres.
-

La consultation publique s’est terminée en 2015-2016. Les informations se trouvent dans le Cahier explicatif de 2015-2016.

RP210. Au sujet du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, fournir toutes les dates de rencontres, les noms des personnes présentes par ministère, les rapports préliminaires et les résultats du comité. Fournir un échéancier pour le dépôt du rapport et des recommandations.

Le rapport du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger a été déposé en juin 2017. Aucune autre rencontre n'a eu lieu après le dépôt de ce rapport.

RP211. État d’avancement de l’établissement d’un cadre légal commun sur la reconnaissance des acquis et l’obtention de stages professionnels couvrant les universités et les ordres professionnels.

La réponse à cette demande relève de l’Office des professions du Québec ainsi que du ministère de l’Enseignement supérieur.

RP212. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :

- a. le coût;
 - b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
 - c. le nom des employés participants;
 - d. le nombre de candidats rencontrés;
 - e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité ; et qui ont été admis au Québec;
 - f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité;
 - g. les organismes accompagnateurs;
 - h. les pays visités.
-

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP68.

RP213. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.

L’Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché de travail des personnes immigrantes selon les régions administratives.

L’EPA de Statistique Canada fournit les données du taux de chômage sur une base annuelle pour les personnes immigrantes selon la durée de résidence au Québec. Les données les plus récentes portent sur l’année 2021 et se trouvent à la fiche RP33. Les données des années 2017 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP214. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d’origine et par sexe.

Les données des années 2017 à 2020 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Note : Une ventilation trop importante de l’échantillon provoque des valeurs manquantes pour le taux de chômage. Les données sont donc présentées pour des regroupements de pays d’origine (selon le continent et le sous-continent).

Tableau 1. Taux de chômage de la population immigrante, de 15 ans et plus, selon la région d’origine, par sexe, Québec 2021 (en %)

<i>Taux de chômage (%)</i>		<i>2021</i>
Amérique Latine	Total	7,0
	Hommes	7,0
	Femmes	6,9
Amérique Centrale	Total	9,0
	Hommes	8,3
	Femmes	x
Caraïbes et Bermudes	Total	6,7
	Hommes	5,2
	Femmes	7,8
Amérique du Sud	Total	6,5
	Hommes	9,1
	Femmes	x
Europe	Total	7,1
	Hommes	6,9
	Femmes	7,4
Europe Occidentale	Total	5,7
	Hommes	7,3
	Femmes	3,8
Europe Orientale	Total	9,2
	Hommes	7,3
	Femmes	10,7
Europe Méridionale	Total	6,4
	Hommes	x
	Femmes	x
Afrique	Total	9,0
	Hommes	9,4
	Femmes	8,5
Afrique Occidentale	Total	6,2
	Hommes	7,0
	Femmes	x
Afrique du Nord	Total	10,3
	Hommes	10,2
	Femmes	10,5
Afrique Centrale	Total	8,1
	Hommes	10,1
	Femmes	x
Asie	Total	12,7
	Hommes	10,5
	Femmes	15,3

<i>Taux de chômage (%)</i>		<i>2021</i>
Asie Occidentale et Centrale	Total	14,3
	Hommes	11,0
	Femmes	19,2
Asie Orientale	Total	13,9
	Hommes	10,6
	Femmes	16,1
Asie du Sud-Est	Total	7,4
	Hommes	6,0
	Femmes	8,4
Asie Méridionale	Total	14,3
	Hommes	12,7
	Femmes	17,0

x : Données manquantes puisque non significatives en raison d’échantillon trop petit.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021, compilation spéciale du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).

RP215. Liste détaillée et montants récupérés lors de la fermeture des bureaux régionaux. Indiquer le nombre de pertes d’emplois.

L’antenne du 5130, boulevard Guillaume Couture, à Lévis a été fermée pendant l’exercice 2021-2022. L’économie annuelle de ce loyer est de 1 333,56 \$. Aucune perte d’emploi.

RP216. Ventilation des montants dépensés pour la réouverture des bureaux régionaux en 2021-2022. Prévisions pour 2022-2023.

Dépenses pour l’ouverture des bureaux régionaux en 2021-2022 :

Dépenses	2021-2022
Loyers et services	1 453 340,83 \$
Coûts informatiques (acquisitions TI)	3 630,73 \$
Total	1 456 971,56 \$

Dépenses en date du 28 février 2022.

RP217. Au sujet de l’Opération réfugiés syriens, fournir les montants supplémentaires que le MIFI et les autres ministères et organismes ont réinvestis en 2021-2022 et les montants prévus en 2022-2023.

L’Opération réfugiés syriens a débuté le 12 décembre 2015 et a pris fin le 31 décembre 2016.

Aucun coût supplémentaire lié à cette opération n’a été enregistré par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ou les autres ministères en 2021-2022.

RP218. Nombre de réfugiés syriens accueillis pour les cinq dernières années. Prévisions pour 2022-2023.

L’arrivée des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris par le gouvernement du Québec. Le nombre des personnes réfugiées syriennes s’élève à 655 en 2021. Cela ne comprend que des personnes sélectionnées à l’étranger. Plusieurs d’entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.

Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes peuvent ne pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance.

Tableau 1. Personnes immigrantes faisant partie du mouvement des personnes réfugiées syriennes admises au Québec en 2021

Année d’admission	2021
Réfugiés pris en charge par l’État	370
Réfugiés parrainés	285
Total	655

Données préliminaires.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Les données des années antérieures à 2021 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022-2023.

RP219. Nombre total de réfugiés syriens accueillis au Québec depuis 2011.

En 2021, les personnes immigrantes natives de Syrie de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger sont au nombre de 563, dont 322 qui ont été prises en charge par l'État et 241 personnes qui ont été parrainées.

Tableau 1. Personnes immigrantes de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger ayant la Syrie comme pays de naissance en 2021

Année d'admission	2021
Réfugiés pris en charge par l'État	322
Réfugiés parrainés	241
Total	563

Données préliminaires.
Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.
Les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance.

Les données des années antérieures à 2021 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP220. Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l’année civile 2021-2022, par pays d’origine et par ville de destination.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP27.

RP221. Nombre de réfugiés parrainés par l’État accueillis pour l’année civile 2021-2022, par pays d’origine et par ville de destination.

Les données préliminaires sur les admissions permanentes au Québec des personnes immigrantes admises en 2021 et prises en charge par l’État selon les pays de naissance et par ville de destination se répartissent comme suit :

Tableau 1. Nombre de personnes immigrantes admises dans la sous-catégorie des réfugiés pris en charge par l’État en 2021 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination¹

Pays de naissance	Total	Villes						
		Sherbrooke	Gatineau	Montréal	Québec	Laval	Brossard	Granby
Syrie	322	74	61	14	23	45	27	19
Rép. dém. du Congo	156	5	18	6	27	16	6	15
Afghanistan	118	21	10	41	0	8	32	x
Tanzanie	71	20	0	0	8	0	x	17
Rép. centrafricaine	39	7	5	0	6	0	x	x
Burundi	34	12	x	x	7	0	7	x
Autres pays	234	34	45	43	31	13	15	13
Total	974	173	139	104	102	82	87	64

Pays de naissance	Villes						
	Drummond-ville	Victoria-ville	Trois-Rivières	Joliette	Saint-Hyacinthe	Rimouski	Saint-Jérôme
Syrie	14	12	x	16	7	0	8
Rép. dém. du Congo	17	9	16	x	8	7	x
Afghanistan	0	0	x	x	0	0	0
Tanzanie	9	0	0	0	0	10	x
Rép. centrafricaine	5	6	x	0	5	0	0
Burundi	0	0	0	0	0	0	0
Autres pays	13	11	20	14	4	2	10
Total	58	38	36	30	24	19	18

Les données sont préliminaires.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat lors de la sélection ou de l’admission.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules en deçà de 5 personnes ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Le regroupement « Autres pays » inclut les données marquées par un x, afin de respecter la confidentialité.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Note : L’arrivée des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris par le gouvernement du Québec. Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes peuvent ne pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance. Cela ne comprend que des personnes sélectionnées à l’étranger. Plusieurs d’entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.

RP222. Nombre de demandeurs d’asile pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l’année en cours, par pays d’origine.

Pour le nombre de demandeurs d’asile pour l’année 2021, la réponse se trouve à la fiche RP28.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP223. Nombre de demandeurs d’asile ayant franchi la frontière par le chemin Roxham à Lacolle pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l’année en cours. Fournir les chiffres par mois. Indiquer le pays d’origine.

Le nombre de demandeuses et demandeurs d’asile interceptés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Québec par mois pour 2021 et 2022 selon les données d’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est présenté ci-dessous.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration n’a pas les données ventilées par mois selon le pays de naissance des demandeuses et demandeurs d’asile arrivés au Québec par le chemin Roxham à Lacolle. La fiche RP028 présente les données par pays de naissance de tous les demandeurs d’asile.

Tableau 1. Nombre de demandeuses et demandeurs d’asile interceptés par la GRC¹ au chemin Roxham à Lacolle, par mois, en 2021 et 2022

	2021 ²	2022
	n	n
Janvier	28	2 367
Février	39	2 154
Mars	29	
Avril	29	
Mai	12	
Juin	11	
Juillet	28	
Août	63	
Septembre	150	
Octobre	96	
Novembre	832	
Décembre	2 778	
Total	4 095	4 521

1. Au Québec, la GRC intercepte les personnes en provenance des États-Unis qui entrent au Canada par le Chemin Roxham à Lacolle, soit en dehors des points d’entrée officiels (entrée irrégulière).

2. Le Canada et les États-Unis avaient conclu une entente afin de renvoyer les personnes qui tentaient de traverser la frontière par un point d’entrée non officiel (entrée irrégulière). La mesure est entrée en vigueur le vendredi 20 mars 2020 à 23 h 59 et a pris fin le 21 novembre 2021.

Données provisoires.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

<<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>>

Consulté le 1^{er} avril 2022.

RP224. Villes du Québec où se sont installés les réfugiés syriens et le nombre de réfugiés par ville pour 2021-2022-. Prévisions pour 2022-2023.

Pour le soutien à l’installation et à l’intégration des personnes réfugiées syriennes prises en charge par l’État, le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration s’appuie sur l’expérience d’un réseau d’organismes communautaires situés dans les 14 villes de destination.

Tableau 1. Personnes réfugiées syriennes prises en charge par l’État admises en 2021 selon la ville de destination

Ville	n
Sherbrooke	89
Gatineau	74
Laval	49
Longueuil	27
Québec	25
Granby	23
Joliette	19
Drummondville	17
Autres villes	47
Total	370

Données préliminaires.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Les personnes réfugiées syriennes parrainées se sont principalement installées à proximité de leurs groupes parrains, qui se trouvent en majorité à Montréal et à Laval. Des groupes parrains situés à Gatineau ont également accueilli plusieurs personnes parrainées syriennes.

Tableau 2. Personnes réfugiées syriennes parrainées admises en 2021 selon la ville de destination

Ville	n
Montréal	203
Laval	51
Gatineau	21
Sherbrooke	5
Québec	5
Autres villes	0
Total	285

Données préliminaires.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.
Les données d’admission sont fournies uniquement pour les années civiles.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2022-2023.

RP225. Nombre de réfugiés syriens ayant réussi un cours de francisation.

Le tableau suivant présente le nombre de réfugiés syriens ayant atteint ou dépassé les niveaux de compétences visés par les cours de français auxquels ils ont participé.

Tableau 1. Nombre d’élèves syriens* *ayant atteint ou dépassé* les niveaux de compétence visés par le cours ou le bloc de cours de français pour la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022.

Indicateur	Résultats**	
	Nombre ayant atteint ou dépassé les niveaux de compétences visés	Nombre ayant été évalué pour le niveau de compétence visé
Bloc I – FIA330-1		
Compréhension orale – Niveau 3	165	223
Production orale - Niveau 3	151	223
Compréhension écrite - Niveau 3	174	223
Production écrite - Niveau 2	190	222
Bloc II – FIA330-2		
Compréhension orale – Niveau 5	215	296
Production orale - Niveau 5	187	296
Compréhension écrite - Niveau 4	256	296
Production écrite - Niveau 4	221	296
Bloc III – FIA330-3		
Compréhension orale – Niveau 6	208	268
Production orale - Niveau 6	193	268
Compréhension écrite - Niveau 6	185	268
Production écrite - Niveau 5	206	268
Bloc IV – FIA330-4		
Compréhension orale – Niveau 8	127	197
Production orale - Niveau 8	117	197
Compréhension écrite - Niveau 7	162	197
Compréhension écrite - Niveau 8***	x	x
Production écrite - Niveau 7	118	197
Production écrite - Niveau 8***	x	x

* Les réfugiés syriens parrainés ou pris en charge par l’État admis au Québec et ayant suivi un cours de français.

** Les résultats d’évaluation de fin de cours pour les sigles mentionnés ou l’équivalent.

*** Le cours FIA330-4 vise le niveau 7 en compréhension et production écrites. Les données recueillies pour le niveau 8 en compréhension et production écrites concernent le cours FIA409-4 qui porte exclusivement sur des contenus de ce niveau à l’écrit.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x », le nombre étant inférieur à 5.

Source : Banques thématiques de la francisation, données préliminaires, produites le 7 mars 2022 par la Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration

RP226. Nombre de réfugiés syriens s’étant inscrit à un cours de francisation.

Au 28 février 2022, 8 492 réfugiés syriens (personnes distinctes¹) s’étaient inscrits à des services de francisation (temps complet ou temps partiel). Il s’agit de personnes âgées de 16 ans et plus, arrivées au Québec depuis janvier 2015. Le nombre de personnes distinctes² inscrites à un cours de français à temps complet est de 7 433. Le nombre de personnes distinctes³ inscrites à un cours de français à temps partiel se chiffre à 3 669. Parmi celles-ci, 3 610 réfugiés syriens avaient fréquenté un cours régulier, 100 s’étaient inscrits à un cours spécialisé et 5 ont eu recours à un cours de français en milieu de travail.

¹ Le nombre total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des personnes de chacun des services de francisation (temps complet et temps partiel) puisque certaines personnes ont pu suivre un cours dans plus d’un de ces services.

² Il s’agit de personnes distinctes puisqu’une personne peut avoir suivi plus d’un cours à temps complet.

³ Le nombre total de personnes distinctes au temps partiel ne correspond pas à la somme des personnes de chacun des types de cours (cours régulier, cours spécialisé et cours en milieu de travail) puisque certaines personnes ont pu suivre un cours dans plus d’un de ces types de cours.

Source : Banques thématiques de la francisation, données produites le 7 mars 2022 par la Direction de l’information de gestion (DIG) du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration

RP227. Taux de chômage pour les réfugiés syriens admis au Québec pour chacune des dix dernières années.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de données sur le taux de chômage des personnes réfugiées syriennes admises au Québec pour chacune des dix dernières années.

RP228. Taux de présence des réfugiés syriens admis au Québec pour chacune des dix dernières années.

Le taux de présence en janvier 2022 du mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes, admises de 2015 à 2020, est de 80,0 %, soit 14 777 personnes présentes sur 18 462 admises¹.

Le mouvement des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris à l’automne par le gouvernement du Québec pour l’accueil de ces personnes. Dans ce mouvement ne sont comptabilisées que les personnes sélectionnées à l’étranger et plusieurs d’entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.

Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes (« Suivi des réfugiés syriens 2015-2016 » dans le tableau ci-dessous) peuvent ne pas correspondre aux données sur les personnes réfugiées selon le pays de naissance.

Tableau 1. Présence des personnes dans le Suivi des réfugiés syriens de 2015-2016, admises au Québec et présentes en janvier 2022 (en %), selon l’année d’admission

Année d’admission	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Suivi des réfugiés syriens 2015-2016	87,0	82,2	83,1	77,2	75,2	65,6	80,0

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est calculé pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Dans le cas du « Suivi des réfugiés syriens 2015-2016 », les données ne sont disponibles qu’à partir de 2015, soit la première année d’admission. Par ailleurs, les personnes admises en 2021 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour cette année sont incomplètes en janvier 2022 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

RP229. Au sujet de la mise en œuvre de la Stratégie d’action en matière d’immigration, de participation et d’inclusion 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec*, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2021-2022.

Des budgets ont été octroyés au Ministère jusqu’en 2019-2020. Il n’y a aucun budget de prévu pour l’année 2021-2022.

RP230. Pour le Plan d'action 2021-2023 du MIFI dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2023, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2021-2022.

Le Ministère ne fait pas de planification budgétaire spécifique des mesures prévues dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures sous la responsabilité du Ministère sont autofinancées.

RP231. Montants investis par année et montant total concernant le portail informatique *Mon projet Québec* depuis son approbation jusqu’à ce jour. Nom des firmes de consultants ayant eu des contrats, s’il y a lieu, et copies des contrats.

Les montants investis pour le portail informatique *Mon projet Québec* s’élèvent à 1 016,9 K\$.

Année financière	Montant en K \$
2013-2014	256,2 \$
2014-2015	516,2 \$
2015-2016	244,5 \$
2016-2020	0 \$
2020-2021	0 \$
2021-2022	0 \$
TOTAL	1 016,9 \$

Date de livraison du portail : 31 décembre 2015

Il n’y a pas eu de contrat spécifique pour le développement du portail informatique *Mon projet Québec*. Le Ministère a utilisé les véhicules contractuels en services professionnels TI en vigueur au MIFI pour les années 2013 à 2015.

RP232. État de situation de la mise en œuvre du plan d’action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation adoptée en juin 2015. Indiquer les sommes allouées aux actions et initiatives qui découlent de cette mise en œuvre. Pour chaque initiative, décrire l’objectif recherché, indiquer les sommes allouées, les bénéficiaires, les mesures de suivi et de contrôle applicables.

La mise en œuvre du Plan d’action s’est terminée le 31 mars 2019. Les informations relatives à cette question se trouvent dans le Cahier explicatif des crédits 2020-2021.

RP233. État de situation sur les activités du comité de liaison avec la communauté musulmane annoncé en novembre 2014.

Il n’y a pas eu de rencontre avec des personnes d’influence des communautés musulmanes entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Aucun coût n’est associé à ces rencontres.

RP234. État de situation des activités du Centre de prévention à la radicalisation depuis sa création.

- a) indiquer les membres de la direction et les administrateurs, si applicable;
- b) indiquer les sommes allouées pour le fonctionnement et les initiatives du centre;
- c) faire un portrait des résultats des interventions du centre, notamment le nombre de cas traités et leur suivi par le centre.

La réponse à cette question relève du ministère de la Sécurité publique.

RP235. Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère/organisme en 2021-2022 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

Le Ministère ne détient pas de mesure, ni de somme engagée pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

RP236. Nombre d’enfants qui résident ou sont nés au Québec et dont les parents ont un statut de résident temporaire ou sont en attente d’une décision sur leur statut.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de données pour répondre à cette question.

RP237. Pour les cinq dernières années, nombre d’immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration ne dispose pas de données sur le moment de départ des personnes immigrantes admises au Québec.

L’information disponible porte sur le taux de présence, qui permet d’établir la présence sur le territoire en janvier 2022 des personnes immigrantes admises au Québec de 2011 à 2020.

Tableau 1. Proportion de la population immigrante admise au Québec de 2011 à 2020 qui est présente en janvier 2022¹

Année d’admission	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Présence en %	68,3	69,2	71,0	70,0	72,7	75,5	75,1	76,6	74,9	80,6	73,0

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de recherche, de la statistique et de la veille. Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Une personne est considérée présente si elle a une carte d’assurance maladie valide en janvier 2022. Les autres personnes peuvent être décédées, avoir quitté le Québec, ne pas posséder de carte ou ne pas avoir procédé à son renouvellement.

RP238. Taux de présence pour l’année civile 2021-2022 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2022, selon l’année d’admission.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) ne dispose pas de l’information sur le taux de présence en 2022 des personnes admises avant 2011 ou après 2020. Le MIFI calcule le taux de présence à partir des données d’admission et des données de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant l’année de la présence, il n’est pas possible de reculer jusqu’à 2005 pour la présence en 2022.

En janvier 2022, le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2011 à 2020 est de 73,0 %¹.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2011 à 2020 et présente en janvier 2022 (en %), selon l’année d’admission

Année d’admission	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Présence en %	68,3	69,2	71,0	70,0	72,7	75,5	75,1	76,6	74,9	80,6	73,0

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d’assurance maladie valide en janvier 2022. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement. Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2021 ou 2022 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour 2021 ou 2022 sont incomplètes en janvier 2022 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

RP239. Taux de présence pour l’année civile 2020-2021 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2022, selon la catégorie d’immigrant.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) ne dispose pas de l’information sur le taux de présence en 2022 des personnes admises avant 2011 ou après 2020. Le MIFI calcule le taux de présence à partir des données d’admission et des données de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant l’année de la présence, il n’est pas possible de reculer jusqu’à 2005 pour la présence en 2022.

En janvier 2022, parmi les personnes admises au Québec de 2011 à 2020, le taux de présence de la catégorie « Immigration économique » est plus bas (66,7 %) que les taux de présence des autres catégories d’immigration : 84,3 % pour la catégorie « Regroupement familial », 81,2 % pour la catégorie « Réfugiés et personnes en situation semblable » et 88,9 % pour la catégorie « Autres immigrants »¹.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2011 à 2020 et présente en 2022 selon la catégorie d’immigration (en %), par année d’admission

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Immigration économique	64,6	65,4	66,2	64,0	64,7	68,9	66,9	69,6	67,3	76,3	66,7
<i>Travailleurs qualifiés</i>	70,4	72,2	72,5	69,6	74,3	76,7	74,8	77,2	74,8	80,3	73,7
<i>Gens d'affaires</i>	16,0	13,0	15,5	18,6	17,6	18,8	19,5	20,9	19,6	32,1	18,1
Regroupement familial	79,9	79,4	80,6	82,3	85,0	87,2	87,8	88,4	85,7	87,1	84,3
Réfugiés et personnes en situation semblable	70,2	77,2	80,9	80,3	84,7	82,3	84,1	81,8	83,3	80,7	81,2
Autres immigrants ¹	80,2	81,8	85,0	87,9	90,9	92,9	91,0	91,5	93,4	86,5	88,9
Total	68,3	69,2	71,0	70,0	72,7	75,5	75,1	76,6	74,9	80,6	73,0

1. Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas humanitaires.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d’assurance maladie valide en janvier 2022. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement. Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2021 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour 2021 sont incomplètes en janvier 2022 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

RP240. Taux de présence pour l’année civile 2020-2021 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2022, selon la connaissance du français.

Le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) ne dispose pas d’information sur le taux de présence en 2022 des personnes admises avant 2011 ou après 2020. Le MIFI calcule le taux de présence à partir des données d’admission et des données de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant l’année de la présence, il n’est pas possible de reculer jusqu’à 2005 pour la présence en 2022.

En janvier 2022, le taux de présence des personnes admises de 2011 à 2020 et déclarant connaître le français seulement à l’admission est plus élevé (86,7 %) que celui des personnes déclarant connaître le français et l’anglais (73,9 %), l’anglais seulement (61,2 %) et ni le français ni l’anglais (65,6 %).¹

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2011 à 2020 et présente en janvier 2022 selon la connaissance déclarée du français¹ et de l’anglais (en %), par année d’admission

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Français seulement	82,8	83,0	83,9	84,6	86,9	89,1	90,1	91,6	89,7	89,1	86,7
Français et anglais	67,9	69,7	70,5	67,7	73,7	77,5	78,6	82,1	80,6	83,6	73,9
Connaissant le français	74,2	75,3	77,0	75,3	80,0	83,1	84,0	86,6	85,2	86,2	79,8
Anglais seulement	61,1	54,1	55,9	56,3	60,8	64,1	62,1	64,2	62,3	70,0	61,2
Ni français ni anglais	55,5	63,2	64,8	65,4	64,1	68,0	69,5	69,0	67,2	75,2	65,6
Total	68,3	69,2	71,0	70,0	72,7	75,5	75,1	76,6	74,9	80,6	73,0

1. Connaissance déclarée à l’admission.
Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

¹ Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d’assurance maladie valide en janvier 2022. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement. Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2021 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d’admission pour 2021 sont incomplètes en janvier 2022 et que la carte d’assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l’admission des personnes immigrantes.

RP241. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2011 et 2022.

La réponse à la question se trouve à la fiche RP32.

RP242. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l’année 2021-2022.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP45.

RP243. Pour chacune des trois dernières années, fournir une copie des 3 *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec les ministères suivants : Travail, Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Enseignement supérieur, et Santé et Service sociaux. Fournir une ventilation des montants dépensés et accordés, par ministère.

Veillez vous référer aux fiches RP49 et RP112 pour la réponse à la question sur la ventilation des montants dépensés et accordés par ministère. Les copies des quatre ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes pour 2021-2022 sont en annexes.

Pour les versions 2019-2020 et 2020-2021 des ententes, veuillez vous référer au cahier explicatif des années 2020-2021 et 2021-2022.

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET
LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2021-2022

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ
SOCIALE

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »

ET

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Mme Carole Arav, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MTESS** »

Ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE, en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MTESS** anime et coordonne les actions de l'État dans les domaines de la main-d'œuvre, de l'emploi, de la sécurité du revenu et des allocations sociales ainsi qu'en matière de services aux citoyens et aux entreprises comme le prévoit l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (RLRQ, chapitre M-15.001) (ci-après « Loi sur le MESS »);

ATTENDU QUE le **MTESS** élabore et propose au gouvernement des politiques et mesures relatives aux domaines de sa compétence en vue, notamment, de susciter l'emploi, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et d'influer sur la demande de la main-d'œuvre sur le marché du travail; et qu'il appartient au **MTESS** de définir les stratégies et les objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi, de voir à la mise en œuvre de ces politiques et mesures, et d'en coordonner l'exécution, comme le prévoit l'article 3 de la Loi sur le MESS;

ATTENDU QUE les stratégies et les objectifs définis en matière de main-d'œuvre et d'emploi par le **MTESS** visent notamment les personnes immigrantes;

ATTENDU QUE pour l'exercice de ses attributions, le **MTESS** peut conclure avec toute personne, association, société ou tout organisme des ententes dans les domaines de sa compétence conformément au paragraphe 4° de l'article 5 de la Loi sur le MESS;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi no.1 sur les crédits, 2021-2022 (L.Q. 2021, chapitre 9) prévoit notamment que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MTESS**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le **MTESS** et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIFI-MTESS a notamment pour mandat d'assurer les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes de la présente entente, ainsi qu'à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MTESS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MTESS** d'offrir les services d'emploi contribuant à l'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente sur l'ensemble du territoire québécois, conformément aux lois dont il est responsable, et qui sont liés :

- Au soutien financier¹ pour des services d'emploi offerts aux personnes qui ont leur résidence permanente et ayant participé à une mesure ou un service d'emploi durant l'année, parmi les suivants :
 - l'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
 - la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
 - l'orientation professionnelle;
 - les activités de formation incluant la francisation;
 - l'aide à la recherche active d'emploi;
 - les expériences en milieu de travail;
 - les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
 - le soutien au travail autonome;
 - les projets de préparation à l'emploi;
 - les services d'aide à l'emploi;
 - les projets d'innovation;
 - l'information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre);
 - les frais d'interprétariat;
 - les services de placement.
- Aux frais de subsistance versés aux personnes réfugiées;
- Au financement des services aux entreprises et à la main-d'œuvre en emploi, liés à la francisation.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à échanger régulièrement, au sein du Comité directeur MIFI-MTESS ou via les responsables désignés à la clause 6 de la présente, les informations au regard des services offerts et de la clientèle visée à la clause 1 de la présente entente en vue de maintenir une cohérence dans leurs offres de services respectives entre les différentes interventions des **PARTIES** en matière d'immigration, de francisation et d'intégration.

3. OBLIGATION DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MTESS**, dès l'obtention de l'autorisation par le Conseil du trésor, un montant de soixante-quinze-millions de dollars

¹ Dans la présente entente, le soutien financier inclut du financement octroyé à des intervenants externes pour des services d'emploi, du soutien au revenu et de l'aide d'appoint versés aux personnes immigrantes ayant leur résidence permanente.

(75 000 000 \$) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, en un seul versement, incluant les frais encourus par le **MTESS** pour la gestion des services prévus à la clause 1 tel que convenu entre les **PARTIES**.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MTESS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MTESS

Le **MTESS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, le **MTESS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MTESS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation des clientèles visées à la clause 1.

Compte tenu du mode de gestion du Fonds de développement du marché du travail, il appartient au **MTESS** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor lorsque les dépenses imputées à la présente entente dépassent le montant de la provision transférée par le **MIFI** pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MTESS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés aux clauses 1 et 3.2 de la présente, notamment quant :
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MTESS** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Portrait global de la francisation	31 juillet pour les données au 30 juin 31 octobre pour les données au 30 septembre 31 janvier pour les données au 31 décembre 30 avril pour les données au 31 mars
Budget et dépenses prévisionnelles allouées aux services prévus à la présente entente (Au 1 ^{er} avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars). La décision du Conseil du trésor autorisant le transfert des crédits du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vers le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévoit le partage de ces crédits entre les programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La reddition de comptes finale relative aux dépenses par programme pourrait différer de ce partage.	30 juin

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L’ENTENTE

À l’exception du nom et des coordonnées des responsables désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l’objet d’une entente écrite et signée par les **PARTIES**, sous forme d’avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L’APPLICATION DE L’ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de l’application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu’elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	MTESS
Responsable	Martin Croteau	Elyse Massé
Titre	Directeur de la coordination interministérielle par intérim	Directrice de la planification et de la reddition de comptes par intérim
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 800, rue du Square-Victoria, 28 ^e étage, Montréal (Québec) H4Z 1A1
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	elyse.masse@mtess.gouv.qc.ca
Téléphone	438-777-8490	514-512-2776

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les responsables désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au Comité directeur MIFI-MTESS pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

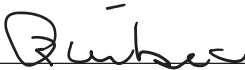
Malgré la date de sa signature, la présente entente entre en vigueur le 1^{er} avril 2021 et prend fin le 31 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

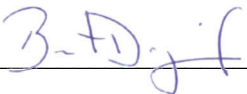
Pour le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

À : Montréal

À : 

LE : 03/02/2022

LE : 31/1/22

PAR : 

PAR : 

Représenté par Benoit Dagenais,
Sous-ministre

Représenté par Carole Arav,
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA
FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2021-2022



ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION



ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Alain Sans Cartier, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MEQ** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE chaque année, les centres de services scolaires et les commissions scolaires accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'intégration et la francisation de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le **MEQ** verse aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi n° 1 sur les crédits 2021-2022 (LQ 2021, chapitre 9) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MEQ**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le **MEQ** et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur réunissant les **PARTIES** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MEQ**.

Ce transfert de crédits vise à permettre au **MEQ** de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec, les services suivants, lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le **MIFI** ou lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un contrat de services avec le **MIFI** :

- a) Les services d'intégration et d'apprentissage du français destinés aux jeunes dans les écoles;
- b) Les services de francisation, lesquels comprennent la formation linguistique en francisation à temps partiel et à temps complet dans le réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires du MEQ, découlant du programme d'études *Francisation* du MEQ et correspondant au cours de français, langue d'intégration, défini dans le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (ci-après « PILI ») du MIFI, laquelle formation est couverte par des ententes de services et de communication de renseignements personnels entre le MIFI et les centres de services scolaires;
- c) Les neuf autres services d'enseignement menant notamment à une diplomation ou à une qualification, au marché du travail ou aux préalables donnant accès à la formation professionnelle;
- d) Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ainsi que les services complémentaires dans les centres de formation générale des adultes et les centres de formation professionnelle;
- e) Les formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel dans les centres de formation professionnelle.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MEQ**, en un seul versement, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant maximal de soixante-quinze-millions-huit-cent-trente-mille dollars (75 830 000 \$) pour la réalisation, par le **MEQ**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2021-2022.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MEQ** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MEQ

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les centres de services scolaires et les commissions scolaires, le **MEQ** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIFI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MEQ** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MEQ** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les centres de services scolaires, les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du comité directeur MIFI-MEQ les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- a) au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant :
 - aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- b) à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MEQ** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Portrait global de la francisation	31 juillet pour les données au 30 juin 31 octobre pour les données au 30 septembre 31 janvier pour les données au 31 décembre 30 avril pour les données au 31 mars
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, à la francisation et à l'intégration liés à la compensation fédérale (Au 1 ^{er} avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une

entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d’avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. **RESPONSABLES DE L’APPLICATION DE L’ENTENTE ET COMMUNICATIONS**

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de l’application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu’elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	MEQ
<i>Responsable</i>	Martin Croteau	Georges Lemieux
<i>Titre</i>	Directeur des relations interministérielles par intérim	Directeur, Direction de l’intégration linguistique et de l’éducation interculturelle
<i>Adresse</i>	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de l’Éducation du Québec 600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal, (Québec) H2K 4L1
<i>Courriel</i>	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	georges.lemieux@education.gouv.qc.ca
<i>Téléphone</i>	438 777-8490	514 873-3744, poste 5314

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d’un avis écrit à l’autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu’il soit nécessaire de modifier l’entente.

7. **MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND**

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s’engagent à travailler en étroite collaboration

afin de rechercher un règlement à l’amiable à ce différend dans l’intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l’application de l’entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MEQ pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l’avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

**Pour le ministre de l’Immigration, de
la Francisation et de l’Intégration :**

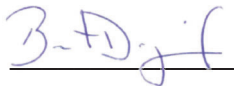
Pour le ministre de l’Éducation :

À : Montréal

À : Québec

LE : 1er février 2022

LE : 31 janvier 2022

PAR : 

PAR : 

Benoit Dagenais,

Alain Sans Cartier,

Sous-ministre

Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA
FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2021-2022

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION

ET

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par M. Sylvain Périgny, sous-ministre par intérim,

ci-après désignée le « **MES** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE chaque année, les cégeps et les universités du Québec accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'établissement de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le **MES** verse aux cégeps et aux universités des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi no.1 sur les crédits 2021-2022 (LQ 2021, chapitre 9) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépense;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du MIFI vers celui du MES, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le MES et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur réunissant les **PARTIES** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MES**.

Ce transfert de crédits vise à permettre au **MES** de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles des cégeps et des universités du Québec, les services suivants fournis par les cégeps et les universités du Québec, lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le **MIFI** :

- a) l'offre des formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel et des exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux pour ces formations quel que soit l'établissement d'enseignement; et
- b) la francisation des personnes immigrantes par le biais de la formation continue offerte dans les établissements du réseau des cégeps.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MES**, en un seul versement, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant maximal de cinq-millions-sept-cent-mille dollars (5 700 000 \$) pour la réalisation, par le **MES**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2021-2022.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MES** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une

modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les cégeps et les universités, le **MES** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIFI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente et à s'assurer que ces services soient rendus à la satisfaction du MIFI.

À défaut, pour les aspects non couverts par des contrats de services entre les cégeps et les universités et le **MIFI** et pour toute problématique liée au financement de ces services, le **MES** s'engage à intervenir auprès des cégeps et des universités afin de trouver une solution à tout désaccord non résolu entre ces derniers et le **MIFI** si les **PARTIES** ne sont pas parvenues à le régler au sein du comité directeur MIFI-MES.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MES** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MES** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les cégeps et les universités, les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MES les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives :

- 4.1 au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant :
 - a) Aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - b) À l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- 4.2 À la coordination des services offerts en matière d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MES** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances -au plus tard le :
Budget et dépenses prévisionnelles allouées aux services de formation d’appoint liés à la compensation fédérale (Au 1 ^{er} avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. **MODIFICATION DE L’ENTENTE**

À l’exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l’objet d’une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d’avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. **RESPONSABLES DE L’APPLICATION DE L’ENTENTE ET COMMUNICATIONS**

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables ci-après pour les représenter aux fins de l’application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu’elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	MES
Responsable	Martin Croteau	Jean-François Constant

	MIFI	MES
Titre	Directeur de la coordination interministérielle par intérim	Directeur général des politiques et de la performance
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière 11 ^e étage Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	jean-francois.constant@mes.gouv.qc.ca
Téléphone	438-777-8490	418 646-1534 poste 2276

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MES pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

**Pour le ministre de l'Immigration,
de la Francisation et de
l'Intégration :**

À : Montréal

LE : 04/02/2022

PAR : B-Dagenais

**Benoit Dagenais
Sous-ministre**

**Pour la ministre de
l'Enseignement supérieur :**

À : Québec

LE : 2022-01-26

PAR : Sylvain Périgny

**Sylvain Périgny
Sous-ministre par intérim**

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES
IMMIGRANTES

2021-2022

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION
ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par madame Dominique Savoie, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MSSS** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MSSS** a notamment pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant des services de santé et des services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi n° 1 sur les crédits 2021-2022 (LQ 2021, chapitre 9) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MSSS**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le **MSSS** et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIFI-MSSS a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MSSS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MSSS** d'offrir les services suivants lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le **MIFI**, conformément aux lois dont il est responsable, en lien avec :

A. L'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable-Évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique

Le **MIFI** et le **MSSS** conviennent de consolider l'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable et, par le fait même, de leur offrir une évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique à leur arrivée. Cette évaluation permettra d'offrir des soins de santé préventifs et de première ligne adaptés aux besoins spécifiques de cette clientèle vulnérable.

Pour les personnes réfugiées et les personnes en situation semblable, la cible visée est l'accès à ce service pour toutes les personnes arrivées en 2021-2022.

B. Le soutien aux organismes communautaires

Du financement sera accordé à des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux auprès des différentes communautés ethnoculturelles. Ces groupes peuvent, entre autres, offrir de l'entraide, du soutien aux personnes immigrantes ou réfugiées. Également, les liens qui se tissent entre le système de santé et de services sociaux et les organismes contribuent à briser l'isolement et à renseigner les personnes nouvellement arrivées sur les services qui leur sont offerts.

C. Les formations interculturelles

Le **CIUSSS** du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, désigné Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles, pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du Centre de santé et de services sociaux (**CSSS**) de la Montagne, a élaboré plusieurs formations interculturelles générales ou spécialisées.

Ces formations ont pour objectif, notamment, de permettre aux participants ou participantes d'acquérir des outils et des stratégies efficaces dans une dynamique de collaboration intersectorielle et d'inclusion et de se prévaloir des connaissances acquises pour générer des interventions ciblées et inclusives, en conformité avec les balises et normes cliniques de la pratique professionnelle.

Ces formations sont destinées prioritairement aux personnes intervenantes et aux gestionnaires des services de santé et des services sociaux et, dans un deuxième temps, aux personnes intervenantes et aux décideurs d'autres secteurs tels que l'éducation, la justice. Les bénévoles des organismes communautaires peuvent également bénéficier de certaines de ces formations.

D. La reconnaissance à titre d'Institut universitaire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le centre et dans les installations correspondant à l'ancien CSSS de la Montagne, pour l'amélioration des soins et des services offerts aux personnes issues des communautés ethnoculturelles

Le MSSS a octroyé, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à la suite d'un processus d'évaluation des candidatures fondé sur plusieurs critères, le statut d'Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles au CSSS de la Montagne. En vertu de l'article 212 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre O-7.2), cette désignation universitaire demeure valide pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du CSSS de la Montagne qui s'est fusionné le 1^{er} avril 2015 pour constituer le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Les critères de reconnaissance sont définis dans le Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux. La désignation est valide pour une période de cinq ans, et est assujettie à une évaluation à mi-parcours.

Dans ce contexte, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal a notamment pour mandat de développer la recherche, l'enseignement et la formation, le transfert de connaissances et des compétences, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et le développement de pratiques de pointe afin d'améliorer les soins et les services offerts aux personnes des communautés ethnoculturelles, en tenant compte des enjeux liés à leur adaptation à un nouveau pays.

L'objectif est de fournir à ces personnes les soins et les services les mieux adaptés possible à leurs besoins, notamment grâce à une meilleure compréhension de leurs spécificités culturelles et linguistiques.

E. Les services d'interprétariat

Du soutien sera mis en place pour les activités des banques d'interprétariat gérées par le réseau de la santé et des services sociaux qui offrent des services aux personnes issues des communautés ethnoculturelles.

L'interprétariat représente un moyen adéquat et pertinent pour favoriser la prestation efficace et efficiente des services de santé et des services sociaux, dans le respect des droits des usagers. Il permet également de respecter, d'une part, les droits et les obligations prévus dans la Loi sur les services de santé et

les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et d'autre part, d'offrir des services de qualité de façon sécuritaire aux personnes immigrantes.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent que d'autres services de santé et de services sociaux pourraient être ajoutés aux services prévus à la clause 1 des présentes à la suite d'une recommandation conjointe entre le MSSS et le MIFI, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente. Ces autres services de santé et de services sociaux sont soumis aux mêmes dispositions que les services prévus à la clause 1.

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATION DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MSSS**, en un seul versement, dès l'approbation du virement par le Conseil du trésor, un montant maximal de douze-millions-deux-cent-dix-neuf-mille-cinq-cents dollars (12 219 500 \$) pour la réalisation, par le **MSSS**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2021-2022.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MSSS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MSSS

Le **MSSS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, selon les crédits transférés en 2021-2022, le **MSSS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MSSS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MSSS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MSSS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1 et des autres services de santé et de services sociaux ajoutés aux services prévus par la clause 1 en vertu de la clause 2, le cas échéant, notamment quant :
 - o aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
 - o à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MSSS** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, et à l'intégration liés à la compensation fédérale	31 octobre pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 juin

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente et de l'ajout d'autres services de santé et de services sociaux aux services prévus à la clause 1 conformément aux dispositions générales de la présente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	MSSS
<i>Responsable</i>	Martin Croteau	Valérie Fontaine
<i>Titre</i>	Directeur de la coordination interministérielle par intérim	Directrice - Direction des affaires intergouvernementales et internationales
<i>Adresse</i>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de la Santé et des Services sociaux 1075, chemin Sainte-Foy, 10 ^e étage, Québec (Québec) G1S 2M1
<i>Courriel</i>	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	valerie.fontaine@msss.gouv.qc.ca
<i>Téléphone</i>	438 777-8490	(418) 266-8740

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MSSS pour

consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l’avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

**Pour le ministre de l’Immigration,
de la Francisation et de l’Intégration :**

**Pour le ministre de la Santé et
des Services sociaux :**

À : Montréal

À : Québec

LE : 08-02-2022

LE : 08-02-2022

PAR : B-Dagenais

PAR : D. Savoie

Benoît Dagenais,

Dominique Savoie,

Sous-ministre

Sous-ministre

RP244. Fournir une copie du rapport et des recommandations en lien avec la consultation menée par Arlindo Viera, un consultant externe mandaté par le MIFI, qui a effectué, à l’été 2017, une tournée de consultation visant à obtenir les avis d’une quinzaine d’organismes au sujet d’éventuelles améliorations pouvant être apportées au Programme Réussir l’intégration (PRInt) et à l’outil de reddition de comptes Ceri-GES.

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP245. Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.

Le Ministère ne procède pas à l'évaluation ou à la reconnaissance des acquis et compétences.

Le Ministère émet des Évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec, des avis d'expert établissant une comparaison générale entre des diplômes obtenus dans un système éducatif étranger officiel et ceux offerts dans le système éducatif québécois.

Pour connaître le nombre d'évaluations comparatives des études émises en 2021-2022, veuillez vous référer à la fiche RP61.

Le Ministère ne dispose pas de données permettant de calculer la proportion d'évaluations comparatives émises avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.

RP246. Ventilation des sommes dépensées pour la campagne de sensibilisation au caractère pluriel de la société québécoise et à l’apport de la diversité à la prospérité pour le compte du MIFI réalisée par l’agence Brad.

La campagne *Ensemble, nous sommes le Québec* n’a pas été reconduite en 2021-2022.

Les campagnes réalisées en 2021-2022 sont détaillées dans la fiche RP8.

RP247. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP72.

RP248. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l’obtention d’une réponse à une demande d’asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP73.

RP249. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant les passages irréguliers par le chemin Roxham à Lacolle. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les sujets abordés.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP74.

RP250. Fournir une copie de tous les questionnaires, mémoires individuels et mémoires des OBNL déposés dans le cadre du forum « Valoriser la diversité et lutte contre la discrimination systémique ».

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP251. Ventilation détaillée des dépenses du forum « Valorisation de la diversité et la lutte à la discrimination systémique ».

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP252. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une exemption de droits de scolarité.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de présence de ces personnes.

RP253. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une bourse.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de présence de ces personnes.

RP254. Nombre de visas, ainsi que le nombre de refus, émis par Immigration Canada aux étudiants ayant reçu l’une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique ou l’une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Pour les refus, fournir une ventilation par pays de provenance et par raison évoquée.

La réponse à cette question relève d’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

